

École doctorale des sciences humaines et sociales – Perspectives européennes

LISEC – EA 2310

THÈSE présentée par :

Farhat EL KHOURY

soutenue le : **08 novembre 2023**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'Université de Strasbourg**

Discipline/ Spécialité : Sciences de l'information et de la communication

L'implicite dans le cadrage du discours journalistico-politique

L'exemple de la presse francophone au Liban à l'époque de l'accession à l'indépendance en 1943

THÈSE dirigée par :

Monsieur VIALON Philippe

Professeur des Universités, Université de Strasbourg

RAPPORTEURS :

Madame GARDÈRE Elizabeth

Professeure des Universités, Université de Bordeaux

Madame PARRINI-ALEMANNI Sylvie

Professeure des Universités, Conservatoire National des Arts et Métiers

AUTRES MEMBRES DU JURY :

Madame FAVIER Laurence

Professeure des Universités, Université de Lille

Monsieur JREIJIRY Roy

Professeur, Université Libanaise

Monsieur PÉLISSIER Nicolas

Professeur des Universités, Université Côte d'Azur

Or on a bien fréquemment besoin, à la fois de dire certaines choses, et de pouvoir faire comme si on ne les avait pas dites, de les dire, mais de façon telle qu'on puisse refuser la responsabilité de leur énonciation.

Oswald Ducrot,

Dire et ne pas dire : principes de sémantique linguistique

À mon ange, Célia

Remerciements

Je tiens avant tout à remercier mon directeur de thèse, Monsieur Philippe Viallon, Professeur des Universités et titulaire de la Chaire Unesco « Pratiques journalistiques et médiatiques » à l'Université de Strasbourg (Unistra). Sans son appui inconditionnel, cette thèse de doctorat n'aurait pas été réalisable. En allemand, un directeur de thèse est appelé « Doktorvater ». Or « Vater » veut dire père. Tout au long de mes années de doctorat, Monsieur Philippe Viallon a fait preuve d'une « paternité » irréprochable. Il m'a épaulé comme le ferait un père. Merci du fond du cœur à lui.

J'adresse également toute ma gratitude à Monsieur Georges Sadaka, ancien doyen de la faculté d'Information à l'Université Libanaise (UL), pour le soutien qu'il m'a toujours apporté dès mes premières années universitaires. J'en profite pour exprimer aussi toute ma reconnaissance à l'UL qui a financé, à travers une bourse d'excellence académique, quatre années de mon parcours doctoral.

Mes remerciements les plus profonds vont aussi à Monsieur Roy Jreijiry, Professeur en sciences de l'information et de la communication à l'UL, et membre de mon « comité de suivi individuel ». Bienveillance, conseils précieux et ondes positives... Ces quelques mots résument le plus qu'il a apporté à mon parcours doctoral. Il est en outre examinateur dans mon jury de soutenance de thèse, merci aussi d'avoir accepté ceci.

Je souhaiterais remercier par la même occasion les autres membres de mon jury, tous Professeur(e)s des Universités en sciences de l'information et de la communication : Madame Laurence Favier en tant que présidente, Madame Elizabeth Gardère et Madame Sylvie Parrini-Alemanno en tant que rapporteuses et Monsieur Nicolas Pélissier en tant qu'examineur. Mes remerciements les plus vifs vont à eux quatre qui m'honorent en en faisant partie.

Je remercie également Monsieur Pascal Marquet, directeur actuel de mon laboratoire de recherche, le Laboratoire interuniversitaire des sciences de l'éducation et de la communication (Lisec), et membre « permanent » de mon « comité de suivi » depuis la toute première année. Il en

est de même pour Monsieur Jacques Audran, ancien directeur du Lisec. Leur soutien m'a été d'une valeur inestimable.

J'en profite pour remercier aussi mes collègues membres de la Chaire Unesco « Pratiques journalistiques et médiatiques » et mes collègues enseignants au département Information-Communication à l'IUT Robert Schuman de l'Unistra. Nos échanges ont toujours été très riches et m'ont aidé à faire mûrir mes réflexions.

Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance envers les personnes/structures suivantes pour les informations ou les documents qu'elles ont mis à ma disposition dans le cadre de la partie analytique de cette thèse : feu Monsieur Michel Eddé, ancien ministre libanais ; feu Monsieur Joseph Abou Khalil, ancien secrétaire général et premier vice-président des « Phalanges Libanaises » ; Monsieur Michel Khoury, ancien ministre et fils du premier président du Liban indépendant Béchara Khoury ; Monsieur Riad Assaad, petit-fils du premier président du Conseil des ministres du Liban indépendant Riad Solh ; Monsieur Michel Hérou, secrétaire général actuel du « Bloc national » ; Monsieur Moustapha Hakim, président actuel des « Najjadés » ; Monsieur Marwan Nsouli ; Madame Layla Osseirane ; la Bibliothèque nationale du Liban (BNL) et son directeur général Monsieur Hassan Akra tout particulièrement ; le Centre des Archives nationales au Liban ; l'Ordre de la presse libanaise ; la « Jafet Library » de l'American University of Beirut (AUB) ; la « Bibliothèque Orientale » de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (USJ) ; la bibliothèque de l'Université Saint-Esprit de Kaslik au Liban (USEK) ; la Fondation Michel Chiha ; feu Monsieur Anis Moussallem, ancien doyen de la faculté d'Information à l'Université Libanaise et historien de la presse libanaise ; Monsieur Joseph Elias, professeur retraité de la faculté d'Information à l'Université Libanaise et historien de la presse libanaise et arabe.

J'aimerais par ailleurs témoigner tout mon amour et toute ma gratitude à ma grande et à ma petite famille. Mille mercis à ma mère Marcelle, mon père Youssef et mes trois frères Ibrahim, Charbel et Elias, qui n'ont épargné aucun moyen pour me soutenir à tous les niveaux. Ces quelques mots ne suffisent pas pour exprimer, comme il se doit, mon éternelle gratitude à leur égard.

Et qu'écrirais-je aussi de mon épouse Ghina, qui a toujours su m'épauler et m'encourager, notamment dans les moments les plus difficiles ? Je dirais même qu'elle a supporté pendant des

années d'avoir ma thèse de doctorat comme « coépouse » sans jamais se plaindre, afin que je réussisse à mener ce travail à bon port.

J'aimerais enfin exprimer tout l'amour que je porte à ma petite fille Célia. Son sourire, ses rires et son innocente tendresse me procurent de la force et de l'énergie, surtout dans les moments où j'en ai le plus besoin, et m'incitent à travailler davantage et à aller encore plus loin dans la concrétisation de mes rêves.

Résumé

Loin d'être omnipotents, les médias n'en possèdent pas moins un pouvoir à même d'influer sur le cours des événements. Cette influence réside notamment dans leur contribution à la construction de la réalité sociale, à travers les cadres médiatiques dans lesquels ils présentent et commentent l'actualité. Cette thèse s'intéresse à la place de l'implicite dans le cadrage du discours journalistico-politique. Elle prend l'exemple de la presse francophone au Liban, alors sous mandat français, à la fin de l'année 1943. À l'époque, la presse subit la censure du fait de la Seconde Guerre mondiale et publie dans un contexte politique, marqué par un clivage net et fort qui débouche sur une crise à l'issue de laquelle le Liban accède à son indépendance. L'analyse du discours fait d'abord ressortir que le décodage des contenus implicites, ainsi que des valeurs illocutoires qu'ils véhiculent, permet de mettre au jour un cadre non seulement différent, mais parfois même contraire au cadre privilégié par les seuls contenus explicites. Elle montre ensuite que pendant une même période de publication, les motivations derrière le recours délibéré à l'implicite diffèrent d'un journal à l'autre, en fonction de la ligne éditoriale. Elle souligne enfin que s'agissant d'un même organe de presse, les motivations changent compte tenu de la période de publication. La presse au Liban sait donc parfaitement jouer de la langue pour exprimer ses idées, malgré les multiples contraintes qui pèsent sur elle.

Mots-clés : implicite – présupposé – sous-entendu – valeur illocutoire – sémio-pragmatique – analyse du discours – cadre médiatique – construction de la réalité sociale – presse francophone au Liban – indépendance du Liban.

Abstract

Far from being omnipotent, the media nonetheless have the power to influence the course of events. This influence lies especially in their contribution to the construction of social reality, through the media frames in which they present and comment on the news. This thesis examines the role of the implicit in the framing of journalistic political discourse. It takes the example of the French-language press in Lebanon, then under French mandate, at the end of 1943. At the time, the press was undergoing censorship as a result of the Second World War and publishing in a political context marked by a clear and strong cleavage that led to a crisis at the end of which Lebanon gained its independence. Discourse analysis demonstrates that decoding implicit content, and the illocutionary points it conveys, may reveal a frame that is not only different from, but sometimes even contrary to, the frame favored by explicit content alone. It then shows that during the same publication period, the motivations behind the deliberate use of implicit content differ from one newspaper to another, depending on the editorial line. Finally, it points out that within the same media outlet, motivations change according to the period of publication. The press in Lebanon is, therefore, perfectly adept at using language to express its ideas, despite the many constraints it faces.

Keywords: implicit – presupposition/entailment – implicature – illocutionary point – semio-pragmatic – discourse analysis – media frame – construction of social reality – French-language press in Lebanon – Lebanon independence.

Sommaire

Remerciements	i
Résumé	v
Abstract	vi
Sommaire	vii
Introduction	1
Partie I : Le cadre théorique et méthodologique	17
Chapitre 1 : Le cadrage et l'influence des médias sur la construction de la réalité sociale	17
Chapitre 2 : L'implicite dans le discours journalistico-politique	40
Chapitre 3 : Le décodage des contenus implicites	106
Partie II : La presse francophone au Liban à l'époque de l'indépendance (novembre – décembre 1943)	141
Chapitre 4 : Le contexte politique et journalistique au Liban	141
Chapitre 5 : Le discours journalistico-politique avant et pendant la crise de novembre	184
Chapitre 6 : Le discours journalistico-politique au lendemain de la crise de novembre	245
Conclusion	301
Bibliographie	311
Index des noms de personnes	327
Table des matières	335

Introduction

Loin de disposer du pouvoir « de la contrainte pour faire exécuter leurs décisions » tels que les pouvoirs législatif et exécutif assortis de l'« autorité » judiciaire (Balle, 2017, p. 91), et sans être omnipotents, les médias n'en possèdent pas moins un pouvoir à même d'influer sur le cours des événements. Détenant « outre le pouvoir des mots, celui de *définir les situations* » (Pélissier, 2000, p. 219), leur influence reste indéniable.

La présente thèse adopte ce point de vue théorique sur l'existence des effets médiatiques : « [P]enser que l'information et la communication qui la porte n'ont pas d'effet [...] serait nier d'emblée l'existence même de l'information qui, par définition, est caractérisée par un effet [...] » (Gerstlé, 2004, p. 337). À titre d'exemple, une simple rumeur, lancée ou corroborée par les médias, est susceptible, entre autres facteurs et dans des contextes bien précis, de favoriser une version de la réalité sociale et inciter par la suite certains récepteurs à la violence (Rebillard, 2017), alors que la véracité même du récit à l'origine de leurs réactions est douteuse.

Ainsi, la vraie question sur les effets médiatiques ne concerne plus leur présence, mais plutôt leurs origines et leurs formes concrètes : « Si l'on considère donc que les médias disposent d'un pouvoir (au sens d'influence), encore faut-il en préciser les modalités » (Rieffel, 2022, p. 83). C'est dans ce contexte que les théories de cadrage et de constructivisme médiatiques vont, elles aussi, être convoquées dans le cadre théorique de cette thèse (*Cf.* chapitre 1).

Pour le présent travail, l'influence des médias réside notamment dans leur contribution à la construction de la réalité sociale, à travers les opérations de cadrage médiatique qui jouent un rôle décisif dans cette fonction constructiviste de l'information. En traitant, entre autres, de la question des effets de cadrage, « [i]l ne s'agit plus seulement de mesurer l'impact des médias sur les comportements, mais de saisir leurs effets cognitifs, leur influence sur les perceptions et sur les représentations [...] » (Rieffel, 2015, p. 31).

En effet, la médiatisation d'un seul et même sujet peut s'effectuer suivant différents cadrages. Pour ne pas se cantonner au discours politique qui est au cœur du présent travail, on peut citer l'exemple de la médiatisation des traumatismes au travail. Si l'un des cadrages possibles conduit à ce que l'information médiatique se focalise sur les conséquences des méthodes managériales, les autres mènent à ce qu'elle se concentre sur la dimension psychosociale du phénomène, les enjeux politiques, ou l'histoire universelle de l'action humaine (Chevret et Douyère, 2016, p. 189-190).

Or, changer le cadre dans lequel une information est présentée peut impacter sa perception et lui accorder ainsi de nouvelles significations et par là même une nouvelle « réalité » : « Loin d'être stable, le monde social est [...] un caméléon, ou, pour suggérer une meilleure métaphore, un kaléidoscope de réalités potentielles, dont chacune peut être facilement évoquée en modifiant les manières dont les observations sont cadrées et catégorisées »¹ (Edelman, 1995, p. 110)². La théorie du cadrage médiatique, associée à la construction de la réalité sociale, s'impose ainsi comme un pilier théorique de cette thèse.

¹ Le texte original en anglais traduit par l'auteur de cette thèse :

« Far from being stable, the social world is [...] a chameleon, or, to suggest a better metaphor, a kaleidoscope of potential realities, any of which can be readily evoked by altering the ways in which observations are framed and categorized ».

² Tout au long du présent travail, les citations provenant de références anglaises ou arabes vont être traduites par les soins de l'auteur de la thèse et insérées directement dans le texte. Le passage original va être reproduit en note de bas de page. Cela dit, lorsqu'elle ne dépasse pas les cinq mots, la citation va exceptionnellement être présentée entre parenthèses dans sa langue d'origine, directement après sa traduction.

L'interdisciplinarité du cadre théorique

« L'information est essentiellement affaire de langage [...] » (Charaudeau, 2011, p. 12). « Le réel des hommes est celui-là même des mots et des symboles dans lesquels ils se pensent et pensent leur monde » (Akoun, 1994, p. 17-18). Étudier les médias au prisme de leur fonction constructiviste par le biais du cadrage médiatique conduit ainsi à analyser leurs discours, « parce que c'est à travers le discours que se construit la réalité sociale, et donc toute entreprise de connaissance » (Maingueneau, 2021, p. 202). En conséquence, des disciplines voisines, comme la linguistique, la sémiotique et la pragmatique, vont elles aussi être mobilisées dans le cadre théorique de cette thèse.

Le fait que le présent travail s'inscrive dans le champ des sciences de l'information et de la communication n'empêche pas, en effet, qu'il fasse appel à des notions théoriques et méthodologiques provenant d'autres disciplines, tant que celles-ci permettent de consolider son cadre théorico-méthodologique. La nature même des sciences de l'information et de la communication qui « repose largement sur l'interdisciplinarité » (Pélissier, 2008, p. 9) justifie ce choix interdisciplinaire.

Le sujet de recherche

Patrick Champagne souligne que

« c'est précisément parce qu'il existe un pouvoir spécifique des médias [...] qui n'est pas sans effets, entre autres, sur le fonctionnement des champs politique, économique et intellectuel, que le champ journalistique est peu autonome dans la mesure où, en permanence, il est inévitablement l'enjeu d'une lutte des autres champs pour contrôler sa production » (Champagne, 2004, p. 21).

La censure fait partie des moyens employés historiquement pour contrôler les productions journalistiques. Dans la crainte de publier des informations ou des opinions susceptibles d'être censurées, la presse trouve refuge dans l'expression implicite pour éviter d'explicitement ses contenus. Alors que l'explicite fait référence à « la partie manifestée de l'énoncé (phrase ou discours), l'implicite correspond [en effet] à la partie non manifestée, mais directement ou indirectement impliquée par l'énoncé produit » (Greimas et Courtés, 1993, p. 182-183). Or, si le décryptage des

contenus explicites est difficilement discutable, les inférences tirées des contenus implicites prêtent davantage à discussion, d'où l'intérêt de ces derniers dans le discours journalistique.

Ainsi, pour son analyse des discours médiatiques, cette thèse fait le choix de s'intéresser en particulier à l'emploi de l'implicite dans le cadrage de l'information. Or, s'il est vrai que les contenus implicites sont inhérents à tout discours, « [t]oute communication [étant] partiellement explicite, et partiellement implicite » (Blanchet, 1995, p. 90), le recours à ces contenus peut aussi être délibéré. Le cas échéant, contourner la censure et neutraliser les ennuis judiciaires ne représentent pas les seules raisons possibles derrière cet emploi. Multiples sont les autres motivations, de bonne ou mauvaise foi, qui peuvent se cacher derrière. On peut identifier, entre autres, les objectifs suivants : respecter le principe de politesse linguistique, éviter d'endosser la responsabilité d'une opinion, empêcher la remise en question d'une idée et manipuler le récepteur (*Cf.* 2.2.). Dans cette perspective, le présent travail traite plus particulièrement du recours intentionnel aux contenus implicites, souvent répartis en deux types : les présupposés et les sous-entendus (*Cf.* 2.3.), auxquels se rattachent, en tant qu'actes de langage indirects, des valeurs illocutoires implicites (*Cf.* 2.4.).

L'exemple de la presse libanaise

Dès sa naissance, la presse libanaise a subi les deux contrôles préventif et punitif, d'abord dans l'Empire ottoman, ensuite sous le mandat français (*Cf.* 4.2.2., 4.3.2. et 4.4.2.), ce qui l'amenait à recourir délibérément à l'implicite pour échapper à la censure en amont de la publication, ainsi qu'aux décisions administratives de suspension et aux poursuites judiciaires en aval. Le présent travail se focalise sur l'époque du mandat français, et plus particulièrement sur l'année 1943, qui marque l'indépendance du pays.

Au lendemain de la Grande Guerre, le Liban est divisé en deux camps. D'une part, une majorité de chrétiens, notamment maronites, sollicite la protection française contre les projets fusionnistes des nationalistes arabes. D'autre part, une majorité de musulmans, des sunnites en particulier, est

hostile au mandat français et réclame l'unité avec d'autres pays arabes, plus particulièrement la Syrie (Salibi, 2002, p. 207, 214).

En 1943, ce clivage n'est plus d'actualité. La majorité libanaise, toutes communautés confondues, lutte pour l'indépendance, nonobstant les désaccords entre deux blocs sur la forme de cette indépendance et sur le moment opportun pour y accéder. D'une part, le « Bloc constitutionnel », dirigé par Béchara Khoury, chrétien maronite, élu président de la République en septembre 1943, réclame, avec le soutien de ses alliés musulmans, « l'indépendance sans délai et sans attendre la fin de la guerre et le retrait de troupes étrangères » (Tuéni et al., 2002, p. 26). D'autre part, les partisans du « Bloc national » présidé par Émile Eddé, chrétien maronite lui aussi, « connus pour leurs sympathies profrançaises qui, tout en prônant l'indépendance, voulaient éviter une confrontation brutale avec la France et se montraient méfiants quant à l'ouverture aux Arabes » (Tuéni et al., 2002, p. 26).

En réaction aux amendements constitutionnels supprimant tout article relatif au mandat français, les autorités mandataires arrêtent le président de la République Béchara Khoury, son Premier ministre Riad Solh ainsi que plusieurs autres personnalités politiques, dissolvent la Constitution et nomment Émile Eddé, à titre provisoire, à la tête de l'État et du Gouvernement libanais. Le Liban vit ainsi une crise politique sans précédent, qui s'étend du 11 novembre 1943 jusqu'à la libération des détenus politiques et leur rétablissement dans leurs fonctions le 22 du même mois (*Cf.* 4.4.1.). Alors que la presse libanaise est déjà sous censure du fait de la Seconde Guerre mondiale, la majorité des journaux se trouve en plus contrainte d'arrêter de publier pendant la crise, délibérément en soutien aux détenus ou par sommation des autorités françaises (*Cf.* 4.4.2.).

La période d'instabilité qui a commencé avant la crise de novembre est caractérisée par plusieurs semaines de grande dissension politique. Ce type de situation constitue un terreau particulièrement favorable aux discours clivants, fondés à la fois sur des messages explicites et implicites. Ce contexte favorise ainsi l'usage de l'implicite et rend son étude plus intéressante par rapport à des situations politiques plus univoques. Puisque cette thèse s'intéresse aussi aux effets potentiels de l'emploi intentionnel de l'implicite sur les récepteurs, l'exemple journalistique soumis à l'analyse doit pouvoir exercer une influence sur le public. Or, l'histoire de la presse au

Liban montre bien le rôle influent qu'elle joue dans l'évolution de la situation politique du pays (Cf. 4.2.2., 4.3.2. et 4.4.2.).

En effet, les Libanais n'ont pas manqué d'utiliser dès le début l'expression journalistique « comme moyen de lutte, d'abord contre les Ottomans, puis en vue de se libérer du Mandat français » (Moussallem, 1977, p. 6). La répression et la violence que subissent les journaux libanais des deux camps politiques pendant la période analysée dans cette thèse, visant à bâillonner leurs discours, confirment le rôle d'acteurs politiques attribué aux médias (Cf. 4.4.2.). Certes, le but du présent travail n'est pas d'effectuer une analyse de réception, quatre-vingts ans après l'énonciation des discours analysés. Il peut en revanche poser en axiome que la presse au Liban a exercé une influence sur ses lecteurs et examiner par suite ses cadres informationnels au prisme de l'implicite, en considérant qu'ils modifiaient la réalité sociale des récepteurs.

Les questions de recherche et les hypothèses

La présente thèse va explorer la place qu'occupe le discours implicite dans le cadrage du discours de la presse au Liban. Trois questions de recherche seront traitées. Premièrement, une question de recherche principale :

1) Quelle est la place de l'implicite, et plus précisément des valeurs illocutoires, dans le cadrage du discours journalistico-politique ?

Ensuite, deux sous-questions :

2) Le recours délibéré à l'un ou à l'autre type de contenus implicites (présupposé et sous-entendu), ainsi que les raisons potentielles qui l'ont motivé, dépendent-ils de l'identité du journal ?

3) Pour un même journal, le recours délibéré à l'un ou à l'autre type de contenus implicites, ainsi que ses potentielles raisons d'être, sont-ils tributaires de la date de publication ?

Quant aux hypothèses qui vont être examinées en fonction des résultats de la partie analytique, elles sont aussi au nombre de trois :

- 1) Déchiffrer les contenus implicites, ainsi que les valeurs illocutoires qu'ils véhiculent dans le discours journalistico-politique, permet de mettre au jour un cadre non seulement différent, mais parfois même contraire au cadre privilégié par les seuls contenus explicites.
- 2) S'agissant d'une même période de publication, les motivations justifiant le recours à l'implicite diffèrent d'un organe de presse à l'autre. Elles changent en fonction de la ligne éditoriale et des destinataires.
- 3) S'agissant d'un même journal, les causes du recours à l'implicite changent en fonction de la période de publication. Ainsi, d'un moment politique à un autre, l'évolution de la situation a une influence sur les raisons derrière l'emploi d'un présupposé et/ou d'un sous-entendu.

Le corpus analysé

Le présent travail fait le choix d'analyser les discours de trois journaux d'expression française : *L'Orient*, *Le Jour* et *De quoi s'agit-il ?*. Pour ce qui est d'abord de *L'Orient*, il s'agit d'un quotidien politique, soutien du « Bloc national » d'Émile Eddé et du mandat français, fondé par Gabriel Khabbaz et Georges Naccache en 1924 à Beyrouth (Abi Daher, 2017, p. 297). Le journal est « hostile tant aux thèses panarabes qu'à l'influence anglaise » (Kraemer, 2001, p. 17). Pour ce qui est ensuite du *Jour*, Micha Chiha le fonde en 1934 en compagnie de son beau-frère Béchara Khoury et de Charles Ammoun (Zein, 1998, p. 123). C'est avec cette publication précisément que le futur président de la République va trouver « l'appui d'un journal à sa mesure » (Tuéni et al., 2001, p. IV). Pour ce qui est enfin du *De quoi s'agit-il ?*, c'est une feuille publiée par les autorités mandataires pour imiter le journal clandestin d'expression arabe au titre énigmatique de point(s) d'interrogation(s), rédigé et distribué par les militants indépendantistes pendant la crise de novembre (Cf. 4.4.2.).

Trois raisons justifient le choix de ces journaux. Premièrement, la présente thèse est rédigée en français. Analyser des articles écrits dans une autre langue obligerait son auteur à les traduire. Or,

« *tout* acte de traduire est explicitant »³ (Berman, 1985, p. 70). Ce genre d'explicitation pourrait par suite « rendre "clair" ce qui ne l'est pas et ne veut pas l'être dans l'original » (Berman, 1985, p. 71). Ainsi la décision a-t-elle été prise d'exclure du corpus de cette thèse les journaux non francophones pour ne pas prendre le risque de « dénaturer » leurs contenus implicites en les traduisant.

Deuxièmement, vu la place qu'occupait la langue française au sein de la société libanaise sous le mandat français (Cf. 4.3.2.), il est pertinent de considérer que les journaux francophones, qui publient régulièrement, sont aussi représentatifs des discours journalistico-politiques de l'époque étudiée que leurs équivalents arabophones. Il est vrai qu'il peut être reproché à *L'Orient* et au *Jour* de cibler un lectorat francophone chrétien. C'est dans ce même ordre d'idées que l'on considère, par exemple, que la « petite et moyenne bourgeoisie maronite de Beyrouth » s'identifiait à *L'Orient* (Méouchy, 2002, paragr. 18). Toutefois, il serait « réducteur et trompeur d'analyser [cette situation] en termes d'opposition chrétiens/francophones contre musulmans/arabophones » (Barrat et Moisei, 2004, p. 95). Ainsi, rien n'empêche que des lecteurs d'expression arabe, qu'ils soient ou non chrétiens, subissent l'influence de ces deux journaux, notamment celle du *Jour*, traitant des mêmes thématiques principales qu'abordent leurs équivalents arabophones (Cf. 4.3.2.).

Troisièmement, *L'Orient* et *Le Jour* arrêtent de publier pendant la crise de novembre 1943, du 12 au 23 novembre 1943 inclus, pour le premier, et du 10 au 24 novembre 1943 inclus, pour le second. Toutefois, un autre journal francophone, *La Syrie et le Proche-Orient*, qui publiait déjà régulièrement avant la survenue de la crise, poursuit sa parution. Fondé en 1920 par Georges Vayssié, de nationalité française (Abi Daher, 2017, p. 294), il « se trouve être [...] le journal officieux » des autorités françaises au Liban (Fournié, 2002, paragr. 23). Étant donné que cette thèse de doctorat a pour objet d'étude les journaux d'expression française, il aurait été intéressant d'étudier aussi le discours de ce quotidien, sauf que ses archives en 1943, et en novembre plus particulièrement, sont très lacunaires. Pour cette même raison, le choix est fait d'inclure dans le

³ Sauf mention contraire, les citations comprenant un ou plusieurs mots soulignés, mis en italique et/ou en gras, écrits en majuscules ou même en petites majuscules, sont reproduites telles qu'elles apparaissent dans le texte original.

corpus du présent travail *De quoi s'agit-il ?*, journal d'expression française publiant pendant la crise et dont les archives sont consultables.

Il va sans dire que les semaines précédant la crise de novembre 1943 conditionnent les enjeux et l'issue de cette même crise. Il aurait ainsi été pertinent de remonter pour l'analyse du discours aux numéros pré-crise, plus précisément ceux de la campagne électorale pour les législatives de fin août – début septembre 1943. Cela dit, les archives de *L'Orient* en 1943 ne débutent qu'au 1^{er} novembre. En effet, avant cette date, le journal était encore fusionné, depuis 1942, avec *La Syrie et le Proche-Orient* sous le titre *La Syrie et L'Orient* (Abi Daher, 2017, p. 305), avant de reprendre sa publication indépendante⁴ le 1^{er} novembre 1943. En conséquence et par souci de rigueur, seuls les numéros du *Jour* publiés à partir du 1^{er} novembre 1943 seront pris en compte, pour s'aligner avec les archives disponibles de *L'Orient*. Et ce, bien que les archives du *Jour* antérieures au 1^{er} novembre soient complètes. Par ailleurs, pour plus de pertinence il va être procédé à l'analyse des numéros parus après la crise, afin de vérifier si un changement dans l'emploi de l'implicite a eu lieu. C'est ainsi que le corpus de cette thèse comprend les archives de ces deux journaux allant du 1^{er} novembre 1943 au 14 décembre 1943 inclus. En effet, à partir de cette date c'est le gouvernement libanais qui exerce la censure sur la presse (*Le Jour*, 14 décembre 1943).

De surcroît, il aurait été intéressant, à titre de comparaison dans les stratégies du recours délibéré à l'implicite, d'intégrer dans le corpus de cette thèse quelques numéros parus après le 14 décembre. Mais l'auteur de cette thèse a préféré y renoncer pour deux raisons. D'une part, ce choix renvoie à la volonté de limiter la comparaison à trois périodes pendant lesquelles le censeur est inchangé. Ainsi, il s'agira d'abord de la période allant du 1^{er} novembre 1943 au 11 novembre 1943 inclus, les numéros éventuellement parus à cette date étant rédigés la veille de la détention des hommes politiques ; ensuite, celle allant du 12 novembre 1943 au 22 novembre 1943 inclus, les numéros éventuellement parus à cette date étant rédigés la veille de la libération des détenus ; enfin, celle allant du 23 novembre 1943 au 14 décembre 1943 inclus, les numéros de *L'Orient* et du *Jour* parus jusqu'à ce jour-là subissant encore la censure des autorités françaises. D'autre part, ce sont surtout les numéros des premiers jours suivant la crise qui contribuent à son cadrage médiatique. Du fait

⁴ Dans son éditorial du 1^{er} novembre 1943, *L'Orient* souligne que « la fusion "Syrie-Orient" n'était qu'un accident de guerre » et annonce reprendre « sa publication indépendante ».

de l'éloignement de l'événement, en parler et le cadrer devient moins crucial pour la Rédaction. Une consultation rapide des archives des numéros publiés à partir du 14 décembre 1943 suffit pour l'attester.

Pendant la période où *L'Orient* et *Le Jour* sont suspendus, uniquement *De quoi s'agit-il ?* va faire l'objet d'une analyse avec ses deux seuls numéros du 14 et du 15 novembre 1943 (Cf. 4.4.2.).

En ce qui concerne enfin les énoncés/articles à analyser parmi les différents numéros des trois journaux retenus, ils vont être sélectionnés sur le seul critère de la thématique qu'ils abordent. Ainsi, ils doivent avoir trait aux principaux enjeux de l'indépendance libanaise, comme, entre autres, les différends entre les deux grandes tendances politiques libanaises, le clivage entre les Libanais réclamant l'indépendance immédiate et les autorités françaises, le rôle britannique dans l'évolution de la crise libanaise et l'influence de la question de l'« unité arabe » sur cette crise (Cf. chapitre 4).

Le paradigme épistémologique

Avant d'aborder la question de la méthodologie, il est important de mettre au clair le paradigme épistémologique de cette thèse, en d'autres termes sa position par rapport à la connaissance et les moyens permettant de l'atteindre. Le présent travail épouse le paradigme constructiviste dont l'essence réside dans cette description, résumée mais dense, de Gaston Bachelard, au sujet du « véritable esprit scientifique », transformée depuis en aphorisme : « Rien ne va de soi. Rien n'est donné. Tout est construit » (Bachelard, 1983, p. 14).

Ce choix épistémologique est à distinguer de la théorie constructiviste/constructionniste, autrement dit la théorie de la construction de la réalité sociale évoquée au tout début de cette introduction et qui va être développée dans la partie théorique de la thèse (Cf. 1.3.). En effet, il s'agit, d'abord, de deux concepts distincts à ne pas confondre :

« Le constructivisme est tout à fait différent du constructionnisme. Le constructivisme est une position épistémologique, c'est-à-dire un parti pris sur la connaissance et les modalités d'arriver à cette connaissance. Pour lui, la connaissance scientifique n'arrive pas, et n'a pas besoin d'arriver, à

saisir la "réalité" des phénomènes. La science permet d'atteindre des représentations qui donnent de la "réalité" un reflet plausible et utile à l'action à entreprendre. Le constructivisme concerne la science et la manière de la faire ; le constructionnisme concerne les représentations humaines et les manières dont les hommes les constituent » (Mucchielli et Noy, 2005, p. 12).

Ensuite, l'un n'implique pas forcément l'autre : « Croire au constructivisme social ou journalistique⁵ ne signifie pas nécessairement être un farouche partisan du constructivisme épistémologique » (Pélissier, 2004, p. 172). Pourtant, cette thèse se dit constructiviste en ce qui concerne son paradigme épistémologique, du fait qu'elle satisfait aux huit principes nécessaires pour qu'une recherche en communication soit considérée ainsi (Mucchielli et Noy, 2005, p. 27-35). Parmi ces huit principes, Alex Mucchielli et Claire Noy notent que quatre sont « faibles » dans le sens où ils sont présents dans chaque recherche scientifique, alors que les quatre autres sont « forts » dans la mesure où ils marquent spécifiquement les recherches constructivistes.

Premièrement, le principe de la construction de la connaissance met en avant « une décision prise concernant la relativité définitive de la notion de "vérité" » (Mucchielli et Noy, 2005, p. 28). La présente thèse tente seulement de trouver les réponses les plus pertinentes aux questions qu'elle pose. C'est justement pour cette raison qu'elle souligne plus tard les limites de ses calculs interprétatifs, en indiquant qu'ils ne peuvent pas garantir la concordance entre leurs inférences, d'une part, et les intentions des auteurs ou les interprétations des lecteurs, d'autre part (Cf. 3.1.2.).

Deuxièmement, le principe de la connaissance inachevée suppose que « [l]a connaissance scientifique ne peut prétendre être parfaite » (Mucchielli et Noy, 2005, p. 28). Pour ce qui est du présent travail, les limites déjà évoquées dans le point précédent, ainsi que celles qui vont être mises en avant dans sa conclusion, montrent que la connaissance à laquelle il s'intéresse ne prétend pas être parfaite et ne peut en aucun cas l'être.

⁵ En abordant plus loin la question du rôle des médias dans la construction de la réalité sociale, l'auteur de cette thèse aurait préféré utiliser le terme « constructionnisme » d'Alex Mucchielli et de Claire Noy. Cependant, la grande majorité des chercheurs lui préfère le terme « constructivisme », accompagné parfois par les adjectifs « social » ou « journalistique ». Une fois achevé le développement de ces points épistémologiques, le choix a été fait, par commodité et pour éviter que le lecteur ne confonde ces différentes désignations, de considérer comme interchangeables les termes « constructionnisme », « constructivisme », « constructivisme social » et « constructivisme journalistique ». Sauf mention contraire (par exemple 4.1.), ces quatre termes vont faire référence à la construction de la réalité sociale et non pas à la position épistémologique adoptée dans cette thèse.

Troisièmement, le principe de la convenance de la connaissance plausible souligne que « [l]a connaissance mise à jour est celle qui convient momentanément » (Mucchielli et Noy, 2005, p. 29). Pour ce qui est du présent travail, lorsqu'il met l'accent sur les limites de ses calculs interprétatifs, il indique qu'il va veiller à présenter les significations qui lui paraissent les plus plausibles (Cf. 3.1.2.). Son auteur est donc conscient qu'un autre chercheur, à un autre moment et dans un autre contexte, est susceptible d'inférer des significations différentes, mais il s'assure que les siennes soient pertinentes et qu'il puisse défendre la méthodologie qui l'a conduit et qui le reconduira à les tirer.

Quatrièmement, le principe de la consonance et de la reliance met en avant « la recherche d'une "consonance" lorsque des dissonances sont perçues et la recherche des relations constituant des ensembles fonctionnant en totalité » (Mucchielli et Noy, 2005, p. 30). Ce travail cherche des réponses lui permettant d'organiser la complexité des divers aspects du sujet traité afin de mieux l'appréhender, et ce en articulant, à partir d'un « processus d'association-conjonction » (Mucchielli et Noy, 2005, p. 30), différents concepts qui lui paraissent justifiés (cadre, influence, réalité sociale, etc.).

Cinquièmement, le principe téléologique stipule qu'« [o]n ne peut pas séparer la connaissance construite des finalités attachées à l'action de connaître » (Mucchielli et Noy, 2005, p. 31, 32) et souligne l'« orientation "utilitariste" de la connaissance constructiviste » (Mucchielli et Noy, 2005, p. 32). En mettant en lumière le recours délibéré à l'implicite dans le discours journalistico-politique, cette thèse contribue à la création d'un public averti, bien que ce ne soit pas le but recherché en menant cette étude.

Sixièmement, le principe de l'expérimentation de la connaissance considère que « [l]a connaissance est totalement liée à l'activité expérimentée et donc vécue du sujet » (Mucchielli et Noy, 2005, p. 32). Pour satisfaire à ce principe, le chercheur doit « être au contact des phénomènes qu'il explore », sans que ces derniers fassent forcément partie du monde matériel : « On peut explorer le monde des idées (philosophie), car on est en contact avec les idées que l'on manipule » (Mucchielli et Noy, 2005, p. 33). Dans le présent travail, il a déjà été précisé que l'auteur ne cherche pas à réaliser une étude de la réception des discours en question, mais qu'il

s'agit de se mettre à la place de l'Auteur et du Lecteur Modèles (Cf. 3.1.2.) et de s'outiller des compétences et des lois discursives nécessaires (Cf. 3.2.), afin de bien saisir les discours analysés et de réussir à en tirer les inférences les plus pertinentes.

Septièmement, le principe de la connaissance par l'interaction souligne que « [l]a connaissance est le fruit d'une interaction du sujet connaissant et de l'objet de connaissance » (Mucchielli et Noy, 2005, p. 33). D'après les auteurs, ce principe favorise les recherches phénoménologiques et sémiologiques (Mucchielli et Noy, 2005, p. 34). Pour y satisfaire,

« il faudra [...] vérifier que le chercheur s'est vraiment mis au contact des "objets de connaissance" qu'il prétend construire. Par ailleurs, le chercheur devra expliciter des significations car ce sont ces significations qui sont le résultat de l'interaction de son être connaissant avec l'objet de connaissance » (Mucchielli et Noy, 2005, p. 34).

Or, le dernier point évoqué correspond à l'objet même de cette thèse. Par ailleurs, force est de souligner que le contact de l'auteur du présent travail avec son sujet et objet de connaissance ne se limite pas à l'interaction traitée dans le sixième principe, mais ce contact a déjà commencé avec un travail de longue haleine sur le terrain en vue de collecter les archives journalistiques. L'auteur de ce travail en a ainsi recueilli un total d'environ quatre mille huit cents pages, rédigées en arabe, français ou anglais, et qui ne remontent pas seulement à l'époque du mandat français, mais s'étendent aussi à la période ottomane. La grande majorité de ces pages ne vont pas être analysées dans cette thèse, elles contribuent cependant à donner une idée plus claire sur l'histoire journalistico-politique du pays, donnée à voir jour après jour dans ces journaux. En effet, la version journalistique des faits historiques est souvent, non seulement plus détaillée, mais encore et surtout plus authentique que les diverses versions données par les ouvrages historiques plusieurs années après la survenue des événements traités. Si l'histoire s'écrit vraiment au présent (Chaunu, 2010, p. 1), le présent journalistique est celui qui coïncide le plus avec le présent effectif des événements historiques.

Huitièmement, le principe de la récursivité de la connaissance implique que « [l]a connaissance établie et le processus de connaissance qui l'établit se structurent réciproquement » (Mucchielli et Noy, 2005, p. 34). D'après les auteurs, le constructivisme « semble exclure toutes les méthodologies "fermées", c'est-à-dire incapables de souplesse et d'un minimum d'adaptabilité aux

résultats qui sont progressivement construits » (Mucchielli et Noy, 2005, p. 34-35). Il ne peut par ailleurs « concerner que les théories "lâches" ou en train de se faire et inachevées ou l'adaptation et la reformulation de théories connues » (Mucchielli et Noy, 2005, p. 35). S'agissant du présent travail, sa première partie montre qu'il construit son cadre théorique et méthodologique en mobilisant des notions interdisciplinaires qu'on ne voit pas forcément souvent dialoguer. Il a ainsi dû les adapter de manière à ce qu'elles se complètent et s'enrichissent l'une l'autre.

Les grandes lignes méthodologiques

Cette thèse cherche à analyser les significations des discours en décryptant surtout leurs contenus implicites, le but étant notamment d'examiner leurs cadres médiatiques et de déceler les motivations derrière l'évitement de l'explicite. Or, comme « le *discours* ne peut être l'objet d'une approche purement linguistique » (Maingueneau, 1996, p. 28), le présent travail opte pour l'approche d'analyse du discours. « Située au carrefour des sciences humaines » (Maingueneau dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, 2002, p. 43), cette démarche « se voit attribuer des définitions les plus variées » (Maingueneau dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, 2002, p. 41). Mais puisque cette thèse n'étudie pas les contenus journalistiques en tant qu'énoncés décontextualisés, elle adopte, parmi ces différentes définitions, celle qui « rapporte [...] l'analyse du discours à la relation entre texte et contexte » (Maingueneau dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, 2002, p. 42).

D'après Dominique Maingueneau, la littérature francophone cherche parfois à établir une distinction entre « analyse *du* discours » et « analyse *de* discours » (Maingueneau dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, 2002, p. 43). Le présent travail va adopter l'intitulé courant « analyse **DU** discours ». Les outils qui vont être mis en œuvre dans le cadre de cette analyse du discours (*Cf.* chapitre 3) découlent de plusieurs notions sémio-pragmatiques qui vont être développées dans la partie théorico-méthodologique. Pourtant, il est important d'en donner déjà quelques points de repère.

D'un côté, l'auteur du présent travail est conscient que tout article de journal est gros « d'effets de sens possibles dont une partie seulement – et pas toujours la même – correspondra aux intentions plus ou moins conscientes des acteurs de l'organe d'information, et une autre – pas nécessairement la même – correspondra au sens construit par tel ou tel récepteur » (Charaudeau, 2011, p. 19). Toutefois, comme il a déjà été souligné, il va veiller, dans ses calculs interprétatifs, à se mettre à la place de l'Auteur et du Lecteur Modèles (Cf. 3.1.2.) pour en tirer les significations les plus pertinentes du recours à l'implicite qui lui paraîtrait délibéré.

De l'autre, il se rend compte aussi du fait que la séquence textuelle qui supporte un énoncé n'est pas seule responsable de son émergence (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 17). Le contexte et le cotexte y jouent également un rôle. Pour ce qui est du premier, il va être développé au tout début de la seconde partie analytique (Cf. chapitre 4), afin que l'analyse du discours qui le suit puisse en tenir compte.

Quant au second concept, il est possible de distinguer cotexte étroit et cotexte large (Kerbrat-Orecchioni dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, 2002, p. 135) (Cf. 3.2.3.). En ce qui concerne celui dit étroit, il n'est pas exclusivement linguistique. Des éléments extralinguistiques sont aussi à considérer dans l'analyse discursive. L'image en fait partie. Lorsqu'elle est présente, elle va être prise en compte dans l'analyse de l'énoncé linguistique en rapport avec elle. Elle pourrait aussi être étudiée seule, comme contenu équivalent en termes de discursivité à n'importe quel autre énoncé linguistique (Cf. 3.2.3.). En ce qui concerne enfin le cotexte dit large (Cf. 3.2.3.), le présent travail adopte le concept dialogique de Mikhaïl Bakhtine, pour qui « [t]oute énonciation, même sous forme écrite figée, est une réponse à quelque chose et est construite comme telle » (Bakhtine, 1977, p. 105). Dans l'analyse d'un discours, divers autres énoncés, plus ou moins éloignés quant à leurs emplacements et dates de publication, peuvent ainsi être convoqués.

Le plan de la thèse

Cette thèse est divisée en deux parties. La première partie développe, en trois chapitres, le cadre théorique et méthodologique. Étant à la croisée de différentes disciplines, ce travail ne va pas se

contenter de théories ou d'approches utilisées exclusivement en sciences de l'information et de la communication, mais va mobiliser aussi d'autres notions interdisciplinaires, sémio-pragmatiques en particulier. Ainsi le premier chapitre aborde-t-il la question de l'influence médiatique au prisme des deux théories de cadrage et de constructivisme médiatiques. Pour ce qui est du second chapitre, il se focalise sur la notion de l'implicite et de son importance dans le discours journalistico-politique, d'abord dans une vision plutôt classique, ensuite à la lumière de la théorie des actes de langage. Pour ce qui est enfin du troisième et dernier chapitre de cette première partie, il articule les aspects théoriques et méthodologiques liés aux opérations discursives. Il traite ainsi de la question de la signification du discours et du rôle de l'auteur et du lecteur dans son inférence, avant de passer en revue les différentes compétences et lois qui guident le processus de décryptage, ainsi que les éléments linguistiques et extralinguistiques à prendre en compte dans les opérations de décodage.

La seconde partie de cette thèse est formée également de trois chapitres. Le premier présente un aperçu historique de la situation politico-journalistique au Liban, afin que le lecteur connaisse le contexte dans lequel les discours analysés ont été produits. Pour ce faire, un retour à la période ottomane s'avère nécessaire pour mieux appréhender les enjeux dont il est question à l'époque de l'indépendance en 1943. Le deuxième chapitre analyse le discours journalistico-politique avant et pendant la crise de novembre 1943, étant donné que les numéros parus durant les incidents et analysés dans le présent travail se limitent à deux seulement. Quant au troisième et dernier chapitre, il est consacré à l'analyse des discours parus après la crise. Ces analyses discursives vont permettre de confirmer ou infirmer les hypothèses de cette recherche.

Partie I : Le cadre théorique et méthodologique

Cette première partie se propose de mettre en avant le cadre théorique et méthodologique du présent travail. Adoptant des approches et démarches interdisciplinaires, la lumière va d'abord être faite sur le cadre info-communicationnel dans lequel s'inscrit la thèse. Il s'agit de l'influence qu'exercent les médias sur la construction de la réalité sociale du public récepteur, à travers le cadrage de leurs informations. La première partie va ensuite présenter des notions/théories qui ne sont pas purement info-communicationnelles, mais qui s'apparentent aux sciences interdisciplinaires de l'information et de la communication. Elle va ainsi traiter de la question de l'implicite dans le discours journalistico-politique et exposer enfin la méthodologie portant sur le décodage de ses contenus.

Chapitre 1 : Le cadrage et l'influence des médias sur la construction de la réalité sociale

Les premières études sur l'opinion publique et la propagande considèrent que le public récepteur est passif et attribuent aux médias des effets directs et intenses (*Cf.*, entre autres, Lippmann, 1922 ; Lasswell, 1927 ; Tchakhotine, 1952). Les études ultérieures relativisent toutefois cette omnipotence. Mais les théories soulignant une influence médiatique assez importante ne tardent pas à s'imposer à nouveau. Le présent travail confirme, quant à lui, via l'analyse de leurs discours, l'influence des médias sur le public récepteur.

1.1. Les effets médiatiques

Après le paradigme des effets tout-puissants des médias, le paradigme des effets limités et indirects agissant sur le court terme voit le jour. Plusieurs théories viennent ainsi minimiser le pouvoir médiatique envisagé auparavant comme massif et direct (*Cf.*, entre autres, Lazarsfeld, Berelson & Gaudet, 1944 ; Katz & Lazarsfeld, 1955). D'autres courants de recherche émergent ensuite, tempérant davantage cet effet en concentrant l'attention sur d'autres aspects. Cette thèse ne va pas en faire l'inventaire, mais se contente de mentionner, parmi d'autres, les études sur l'aspect technologique (*Cf.*, entre autres, McLuhan, 1964), sur les usages et les gratifications (*Cf.*, entre autres, Katz, Blumler & Gurevitch, 1973) et sur la réception (*Cf.*, entre autres, Hall, 1973 ; Liebes & Katz, 1990).

Toutefois, avec les modèles d'« *agenda-setting* » et de « spirale du silence », les années 1970 sont marquées par « un retour à la notion d'effet » (Maigret, 2015, p. 201). Selon le premier modèle, « les médias de masse orientent la perception que le public a de l'actualité par le simple ordonnancement des sujets, indiquant l'importance à accorder à une actualité plutôt qu'à une autre » (Favier, 2020, p. 201). Ses auteurs fondateurs, Maxwell McCombs et Donald Shaw (McCombs & Shaw, 1972), se servent d'une formule de Bernard Cohen, devenue très célèbre depuis, pour illustrer cette fonction médiatique : « [La presse] ne réussit peut-être pas, la plupart du temps, à dire aux gens ce qu'il faut penser, mais elle est extrêmement efficace pour dire à ses lecteurs à quoi il faut penser »⁶ (Cohen, 1963, p. 13).

Le second modèle est développé par Elisabeth Noëlle-Neumann. L'auteure explique que les individus ont tendance, par peur de l'isolation, à taire leurs opinions lorsqu'ils les pensent minoritaires. D'après elle, étant « des créateurs de l'opinion publique », ce sont justement les médias qui « constituent l'environnement dont la pression déclenche la combativité, la soumission, ou le silence » (Noëlle-Neumann, 1989, p. 187).

En comparant les paradigmes concurrents dans la recherche en communication, Elihu Katz distingue, entre autres, le paradigme institutionnel (ou politique, ou cognitif) incluant selon lui la

⁶ « [The press] may not be successful much of the time in telling people what to think, but it is stunningly successful in telling its readers what to think about ».

théorie d'*agenda-setting*, et le paradigme critique incluant la théorie de la spirale du silence. Si le premier part de l'hypothèse que les médias disent aux gens à quoi il faut penser, le second émet l'hypothèse que les médias leur disent ce qu'il ne faut pas penser :

« Les études de campagne dans le cadre du paradigme des effets limités sont censées traiter de la proposition selon laquelle les médias nous disent *ce qu'il faut penser* ou ce qu'il faut faire. Si nous devons identifier une devise similaire pour chacun des trois paradigmes en compétition, nous pourrions proposer que le modèle institutionnel soutienne que les médias nous disent *à quoi il faut penser*, le paradigme critique *ce qu'il ne faut pas penser* ou ce à quoi il ne faut pas penser, et le paradigme technologique, *comment penser*, ou *à quoi se rattacher* »⁷ (Katz, 1987, S28).

Dans le même ordre d'idées, apparaissent ensuite deux autres modèles : l'amorçage (« priming ») et le cadrage (« framing »), pour augmenter ainsi à quatre le nombre des théories « voisines » renouant avec la notion des effets. En ce qui concerne l'amorçage, il « décrit le mécanisme persuasif par lequel l'information en orientant l'attention publique vers certains objets les installe comme critères d'évaluation des protagonistes, des processus et des résultats de l'activité politique » (Gerstlé, 1997, p. 91). Shanto Iyengar et Donald Kinder le mettent en évidence en abordant le cas de la télévision : « En amorçant certains aspects de la vie nationale tout en ignorant d'autres, l'actualité télévisuelle détermine les éléments sur la base desquels les jugements politiques sont rendus et les choix politiques effectués »⁸ (Iyengar & Kinder, 1987, p. 4).

Pour ce qui est du cadrage en lien avec l'*agenda-setting* et l'amorçage, Shanto Iyengar contribue aussi, entre autres chercheurs, au développement de cette théorie au sein des recherches en information et communication. De son côté, Robert Entman le définit comme suit :

« Le cadrage inclut avant tout *sélection* et *saillance*. Cadrer c'est *sélectionner quelques aspects d'une réalité perçue et les rendre plus saillants dans un texte de communication* [...]. Les cadres mettent en évidence certaines bribes d'information sur un sujet faisant l'objet d'une communication, les rendant ainsi plus saillants. Le mot *saillance* lui-même doit être défini : cela signifie rendre une information plus visible, significative ou mémorable pour le public »⁹ (Entman, 1993, p. 52-53).

⁷ « Campaign studies of the sort that occupy the limited effects paradigm are thought to address the proposition that the media tell us *what to think* or what to do. If we were to identify a similar motto for each of the three challenging paradigms, we might propose that the institutional model says that the media tell us *what to think about*, the critical paradigm *what not to think* or what not to think about, and the technological, *how to think*, or *where to belong* ».

⁸ « By priming certain aspects of national life while ignoring others, television news sets the terms by which political judgments are rendered and political choices made ».

⁹ « Framing essentially involves *selection* and *salience*. To frame is to *select some aspects of a perceived reality and make them more salient in a communication text* [...]. Frames highlight some bits of information about an item that is

Le retour en force de la notion des effets, à partir des années 1970 notamment, s'explique par deux raisons. D'un côté, elle n'a jamais été totalement mise à l'écart. Les différents paradigmes, y compris ceux qui la rejetaient, s'en préoccupaient malgré tout : « À l'évidence, chacun de ces paradigmes concurrents est intéressé de la même manière par la question des effets – bien qu'ils disent parfois le contraire –, que l'accent soit mis sur l'agenda, la prise de conscience ou l'intégration, en d'autres termes, sur l'information, l'idéologie ou l'organisation »¹⁰ (Katz, 1987, S34).

De l'autre, en dépit de son ampleur exacte, il est déjà inconcevable de nier toute influence médiatique. Si les théories dites « béhavioristes » ne sont plus d'actualité, cela ne signifie pas forcément que l'influence des médias est nulle : « [...] les médias sont susceptibles d'exercer des effets **indirects**, en ce sens qu'ils peuvent modifier certains paramètres qui, sans que l'intention persuasive soit explicite, et même sans qu'elle soit forcément présente, peuvent néanmoins persuader, en quelque sorte par ricochet » (Derville, 2017, p. 45). Jacques Gerstlé et Christophe Piar le soulignent fermement :

« Tout simplement, c'est un truisme de dénoncer que l'information génère des effets d'opinion, car là aussi, on touche, pourrait-on dire, à son "principe actif". L'information c'est bien ce qui fait passer un individu ou un groupe social d'un état à un autre : c'est le processus même de la publicisation » (Gerstlé et Piar, 2020, p. 70).

C'est ainsi que la présente thèse envisage l'influence médiatique. Elle est certes présente, mais limitée.

1.2. Le premier choix théorique : le cadrage médiatique

Si on met de côté la théorie de la spirale du silence, les trois autres théories, à savoir l'*agenda-setting*, l'amorçage et le cadrage, sont interconnectées. En effet, plusieurs chercheurs ont contribué à la fois au développement de l'une et de l'autre (e.g. Shanto Iyengar ou Maxwell McCombs). Par

subject of a communication, thereby elevating them in salience. The word *salience* itself needs to be defined: It means making a piece of information more noticeable, meaningful, or memorable to audiences ».

¹⁰ « Obviously, each of these competing paradigms is equally interested in effect –although they sometimes say otherwise– whether the focus is on agenda, consciousness, or integration, that is, on information, ideology, or organization ».

ailleurs, nombreuses sont les recherches qui recourent en même temps à plus d'une de ces théories (e.g. Iyengar & Kinder, 1987). Maxwell McCombs et al., de leur côté, sont allés encore plus loin à ce sujet. D'après eux, le cadrage est une extension de l'*agenda-setting* (McCombs et al., 1997). Pour autant, ce travail va en adopter une seule : la théorie du cadrage. Les sous-sections suivantes vont détailler ce choix.

1.2.1. Pourquoi la théorie du cadrage ?

Les théories de l'*agenda-setting* et de l'amorçage ne considèrent pas la couverture médiatique d'une quelconque affaire de la même manière que la théorie du cadrage. Bien qu'il soit un peu simpliste de les présenter ainsi, il serait possible, à en croire Thomas Nelson et al., de considérer que ces deux premières théories perçoivent la couverture médiatique d'une quelconque affaire comme pouvant, *per se*, influencer l'opinion. Malgré l'importance des recherches sur ces théories, elles nous laissent, ajoutent-ils, « avec l'impression que le *contenu* de la couverture médiatique n'a aucun impact sur l'opinion »¹¹ (Nelson et al., 1997, p. 222). Ce n'est toutefois pas le cas de la théorie du cadrage qui s'intéresse davantage au contenu de la couverture médiatique, d'où le choix d'en faire l'un des piliers théoriques de cette thèse.

Par ailleurs, la nature de l'influence qu'exercent les médias n'est pas la même dans le cas du cadrage et dans les autres théories, parmi lesquelles non seulement les théories du paradigme des effets puissants mais aussi celles dites « voisines ». Thomas Nelson et al. affirment, dans ce contexte, que le concept de cadrage est empiriquement et théoriquement différent d'un concept proche, d'un concept « cousin » dans les recherches en communication et en attitude : la persuasion par changement de croyance (« persuasion by belief change ») (Nelson et al., 1997, p. 223).

La nature du pouvoir persuasif lié à la théorie du cadrage, catégoriquement différent de ceux liés à d'autres théories devenues assez obsolètes dans l'étude des effets médiatiques, est une raison de plus pour la choisir comme l'une des bases théoriques du présent travail. Mais quelles sont les

¹¹ « with the impression that the *content* of media coverage has no impact on opinion ».

origines de cette théorie et comment fonctionne-t-elle concrètement de manière à ce que ses effets persuasifs soient distincts des effets dits traditionnels ?

1.2.2. Les origines interdisciplinaires de la théorie du cadrage

L'un des premiers à utiliser et à définir la notion de cadrage est Gregory Bateson. Selon lui, un cadre est, dans le domaine psychologique, « une délimitation spatiale et temporelle d'un ensemble de messages interactifs »¹² (Bateson, 1987¹³, p. 191). Pour cet auteur, « [t]out message qui, explicitement ou implicitement, définit un cadre, fournit *ipso facto* au destinataire instructions ou aides dans sa tentative pour comprendre les messages qui y sont contenus »¹⁴ (Bateson, 1987, p. 188).

Erving Goffman s'en inspire et élargit l'usage de la notion :

« Je soutiens que les définitions d'une situation sont construites selon des principes d'organisation qui structurent les événements – du moins les événements à caractère social – et notre engagement subjectif dans ceux-ci ; cadre est le terme que j'utilise pour désigner de tels éléments de base que je peux identifier »¹⁵ (Goffman, 1974, p. 10-11).

Il explique un peu plus loin l'effet du cadrage sur la perception des individus et sur leurs actions :

« Compte tenu de leur compréhension de ce qui se passe, les individus adaptent leurs actions et constatent généralement que le monde actuel approuve cette adaptation. Ces prémisses organisationnelles – soutenues à la fois dans l'esprit et dans l'activité – je [les] appelle le cadre de l'activité »¹⁶ (Goffman, 1974, p. 247).

¹² « a spatial and temporal bounding of a set of interactive messages ».

¹³ La version originale de l'ouvrage est parue en 1972, avant la parution de l'ouvrage d'Erving Goffman (1974) cité juste après.

¹⁴ « [a]ny message, which either explicitly or implicitly defines a frame, *ipso facto* gives the receiver instructions or aids in his attempt to understand the messages included within the frame ».

¹⁵ « I assume that definitions of a situation are built up in accordance with principles of organization which govern events –at least social ones– and our subjective involvement in them; frame is the word I use to refer to such of these basic elements as I am able to identify ».

¹⁶ « Given their understanding of what it is that is going on, individuals fit their actions to this understanding and ordinarily find that the ongoing world supports this fitting. These organizational premises –sustained both in the mind and in activity– I call the frame of the activity ».

Pour ce qui est des cadres médiatiques, tout en soulignant qu'ils sont « largement non dits et non reconnus »¹⁷, Todd Gitlin note qu'ils « organisent le monde à la fois pour les journalistes qui le rapportent et, dans une certaine mesure, pour nous qui comptons sur leur rapport »¹⁸ (Gitlin, 1980, p. 7). William Gamson et Andre Modigliani définissent, de leur côté, le cadre médiatique comme étant « une idée organisatrice centrale ou un scénario qui donne du sens à une série d'événements se déroulant et tisse un lien entre eux. Le cadre suggère ce sur quoi porte la controverse, ce qui constitue l'essence du problème »¹⁹ (Gamson & Modigliani, 1987, p. 143).

1.2.3. Le fonctionnement concret de la théorie du cadrage médiatique

Dans la justification du choix de la théorie du cadrage (Cf. 1.2.1.), il est souligné que l'influence qui en découle diffère de celles liées aux autres théories d'effets médiatiques. Que cela signifie-t-il précisément ? Jacques Gerstlé et Christophe Piar distinguent, dans ce contexte, deux formes de changement d'attitude : la persuasion traditionnelle, d'une part, et la persuasion par cadrage, de l'autre. Si dans la première, les croyances ou les cognitions individuelles sont modifiées, c'est l'importance attachée à la considération concernée qui est modifiée dans la seconde (Gerstlé et Piar, 2020, p. 82).

Thomas Nelson et al. ajoutent un élément qui la distingue des autres théories persuasives. Selon eux, le cadrage est susceptible d'influencer le récepteur en altérant l'importance accordée à l'une ou l'autre des considérations liées à une quelconque affaire, sans lui apporter toutefois de nouvelles informations. Ce qui n'est pas le cas dans la persuasion directe, où il est toujours question d'ajouter de l'information au stock de considérations déjà disponibles chez le récepteur :

« [Dans un argument persuasif standard], le message affecte l'opinion parce qu'il contient des informations positives ou négatives sur l'objet d'attitude *qui ne font pas déjà partie des connaissances ou de la structure de croyances des destinataires*. En revanche, nous soutenons que les effets du cadrage ne sont pas réductibles aux nouvelles informations fournies par le message

¹⁷ « largely unspoken and unacknowledged ».

¹⁸ « organize the world both for journalists who report it and, in some important degree, for us who rely on their report ».

¹⁹ « a central organizing idea or story line that provides meaning to an unfolding strip of events weaving a connection among them. The frame suggests what the controversy is about, the essence of the issue ».

cadre. Les cadres fonctionnent plutôt en activant des informations *déjà à la disposition des destinataires*, stockées dans la mémoire à long terme »²⁰ (Nelson et al., 1997, p. 225).

Dans le même ordre d'idées, les auteurs affirment que les effets du cadrage sont plus forts chez les récepteurs déjà familiers avec les éléments constituant le cadre (« more sophisticated recipients ») et ce contrairement au fonctionnement de la persuasion par changement de croyance (« persuasion by belief change ») où l'effet est plus fort chez le récepteur auquel de nouvelles informations sont fournies. Pour le prouver, ils mènent une expérimentation autour des effets du cadrage de la question de la politique sociale sur des étudiants de l'Université de l'Ohio aux États-Unis (Nelson et al., 1997, p. 228 et seq.).

Outre l'expérimentation menée par ce trinôme, nombreux sont les exemples cités par les différents autres chercheurs sur le fonctionnement concret de la théorie du cadrage et des effets qui en découlent. Pour commencer par Amos Tversky et Daniel Kahneman, ces derniers considèrent que « [l]es effets des cadres sur les préférences sont comparés aux effets des perspectives sur l'apparence perceptive »²¹ (Tversky & Kahneman, 1981, p. 453). Selon eux, il est souvent possible de cadrer une décision liée à un problème de différentes manières. Quant au choix adopté par les individus, il dépend en partie de la formulation du problème et donc du cadre dans lequel il est présenté, en termes surtout de gain et de perte. Un même choix risqué peut ainsi être ou non adopté, s'il est présenté comme avantageux et donc comme un risque à prendre, ou comme désavantageux et donc comme un risque à éviter.

Les deux auteurs se basent sur une étude menée sur des étudiants de l'Université Stanford et l'Université de la Colombie-Britannique. Il leur a été demandé d'imaginer que les États-Unis se préparaient pour une maladie asiatique inhabituelle qui devrait tuer 600 personnes. Dans un premier temps, deux programmes ont été proposés aux étudiants pour faire face au problème :

- Si le premier programme A est adopté, 200 personnes seront sauvées.

²⁰ « [In a standard persuasive argument], the message affects opinion because it contains positive or negative information about the attitude object *not already part of the recipients' knowledge or belief structure*. By contrast, we argue that framing effects are not reducible to the new information that the framed message provides. Instead, frames operate by activating information *already at the recipients' disposal*, stored in long-term memory ».

²¹ « [t]he effects of frames on preferences are compared to the effects of perspectives on perceptual appearance ».

- Si le programme B est adopté, il y aura une probabilité qu'un tiers des 600 personnes soit sauvé et une probabilité que deux tiers ne le soient pas.

Bien que les deux choix proposés amènent à la même possibilité de sauver 200 personnes, 72% des étudiants préfèrent le programme A. Les auteurs expliquent que le choix est celui qui leur a paru le moins risqué (aversion au risque) : l'espoir de sauver 200 personnes est plus attractif que l'autre choix apparaissant plus risqué, bien qu'il possède une valeur attendue égale.

Dans un second temps, les chercheurs changent la formulation du problème et du choix alternatif qu'ils proposent pour le résoudre. Les deux choix possibles deviennent les suivants :

- Si le programme C est adopté, 400 personnes mourront.
- Si le programme D est adopté, il y aura une probabilité qu'un tiers ne meure pas et une probabilité que deux tiers des 600 personnes meurent.

La majorité des étudiants (78%) choisissent D cette fois. Selon Amos Tversky et Daniel Kahneman, les étudiants préfèrent dans ce cas prendre un risque : la mort certaine de 400 personnes est moins acceptable que la possibilité que deux tiers des 600 personnes meurent. Les auteurs soulignent que les deux problèmes sont identiques. La seule différence réside dans le fait que dans le problème 1, les conséquences sont décrites par le nombre de vies sauvées, alors qu'elles sont présentées par le nombre de vies perdues dans le second problème, d'où l'attitude contradictoire des étudiants vis-à-vis des risques à prendre et des gains et des pertes à subir (Tversky & Kahneman, 1981, p. 453).

Paul Sniderman et al. se basent, de leur côté, sur l'exemple des sondés sur le sida et les libertés civiles pour décrire l'effet du cadrage :

« L'effet du cadrage est d'amorcer les valeurs d'une manière différentielle, établissant la saillance de l'une ou de l'autre. Le cadrage a ainsi tendance à garantir une disjonction entre les actes et (certaines) attitudes, non pas parce que l'attitude n'est pas sincèrement tenue, mais parce qu'elle n'a pas été amorcée alors qu'une valeur concurrente l'a été »²² (Sniderman et al., 1991, p. 52).

²² « The effect of framing is to prime values differentially, establishing the salience of the one or the other. Framing thus tends to guarantee a disjunction between acts and (some) attitudes, not because the attitude is not sincerely held, but because it has not been primed while a competing value has ».

Leur étude révèle que la majorité du public soutient les droits des personnes atteintes de sida lorsque le problème est cadré d'une manière à souligner les considérations des libertés civiles. Mais cette même majorité soutient aussi le test obligatoire lorsque le problème est cadré d'une manière à souligner les considérations de la santé publique (Sniderman et al., 1991, p. 52).

Robert Entman évoque, quant à lui, quatre fonctions possibles d'un cadre : « [...] *promouvoir une définition particulière d'un problème, une interprétation causale, une évaluation morale et/ou une recommandation concernant le traitement* de l'objet décrit »²³ (Entman, 1993, p. 52). L'auteur explique qu'une simple phrase peut ne remplir aucune de ces quatre fonctions ou, au contraire, en remplir une ou plusieurs. Pour ce qui est d'un texte, son cadre ne les remplit pas obligatoirement toutes. Afin d'illustrer ces différentes fonctions, l'exemple donné est celui du cadre de la guerre froide qui dominait à l'époque l'actualité sur les affaires étrangères aux États-Unis. Ce cadre présente des événements étrangers (des guerres civiles) comme des problèmes, identifie leurs sources (des rebelles communistes), donne des jugements moraux (agression athée) et recommande des solutions particulières (le soutien des États-Unis à l'autre camp). Pour résumer, les cadres définissent ainsi des problèmes (en déterminant les actions des agents responsables de ces problèmes et les coûts et les gains découlant de leurs actions en fonction souvent de valeurs culturelles communes), diagnostiquent des causes (identifient les forces créant le problème), font des jugements moraux (évaluent les agents causant le problème et leurs effets) et proposent des remèdes (présentent et justifient des solutions aux problèmes et prédisent leurs effets probables) (Entman, 1993, p. 52).

Pour Thomas Nelson et Donald Kinder, les cadres proposent aux citoyens ordinaires la nature et l'essentiel d'un problème et les aident ainsi à adopter telle ou telle opinion, en leur mettant en avant les éléments importants à considérer dans leur perception de l'affaire :

« Lorsque les cadres suggèrent ce qu'est l'essence d'un problème, ils fournissent une sorte de recette mentale pour la préparation de l'opinion. Les citoyens disposent presque toujours d'une variété de considérations qui pourraient toutes vraisemblablement porter sur un problème particulier. Bon nombre de ces considérations peuvent se contredire, laissant les citoyens souvent confus et en conflit quant à quelle position adopter [...]. Les cadres aident à résoudre cette confusion en déclarant

²³ « [...] *to promote a particular problem definition, causal interpretation, moral evaluation, and/or treatment recommendation* for the item described ».

laquelle des nombreuses considérations est pertinente et importante, et laquelle devrait recevoir moins d'attention »²⁴ (Nelson & Kinder, 1996, p. 1058).

Les deux auteurs avancent l'hypothèse que sur les questions de politique gouvernementale, l'opinion publique est centrée sur le groupe (« group-centric ») : elle est façonnée de manière puissante par l'attitude des citoyens à l'égard des groupes sociaux qu'ils considèrent comme les principaux bénéficiaires (ou victimes) d'une quelconque politique gouvernementale. Les auteurs ajoutent néanmoins que la puissance ou le pouvoir de cette perception centrée sur le groupe dépend en partie de la façon à travers laquelle les politiques gouvernementales sont cadrées. Selon eux, lorsque les problèmes sont cadrés de manière à attirer l'attention sur les bénéficiaires de la politique, cette puissance augmente, alors qu'elle diminue lorsqu'ils sont cadrés de manière à en détourner l'attention (Nelson & Kinder, 1996, p. 1055-1056). Pour confirmer leur point de vue, Thomas Nelson et Donald Kinder mènent quatre expérimentations, une première au sujet des aides gouvernementales pour lutter contre la pauvreté, une deuxième au sujet des dépenses gouvernementales liées au sida et deux dernières au sujet de la discrimination positive en faveur des Noirs.

Shanto Iyengar note, pour sa part, que le concept de cadrage « correspond aux effets de la présentation [d'une affaire] sur le jugement et le choix [des récepteurs] »²⁵ (Iyengar, 1996, p. 61). En cherchant à comprendre comment les gens attribuent les responsabilités dans les affaires politiques, l'auteur souligne l'importance considérable de l'environnement informationnel dans lequel les affaires et les événements politiques sont présentés. Deux cadres ou deux modes de présentation existent : le cadre épisodique de l'actualité (« the episodic news frame »), d'une part, et le cadre thématique (« the thematic news frame »), d'autre part. Si le premier présente les affaires politiques en mettant la lumière sur des instances spécifiques, le second, quant à lui, les présente plus largement et plus abstraitement, en les plaçant dans un contexte approprié (Iyengar,

²⁴ « When frames suggest what the essence of an issue is, they provide a kind of mental recipe for preparing an opinion. Citizens are almost always in possession of a variety of considerations that might all plausibly bear on any particular issue. Many of these considerations may contradict one another, leaving citizens often confused and conflicted about where to stand [...]. Frames help to resolve this confusion by declaring which of the many considerations is relevant and important, and which should be given less attention ».

²⁵ « refers to the effects of presentation on judgment and choice ».

1996, p. 61-62). En d'autres termes, le cadre épisodique privilégie les responsabilités individuelles, alors que le cadre thématique les responsabilités collectives.

Shanto Iyengar mène plusieurs expérimentations sur diverses thématiques, dont la pauvreté, le terrorisme, le crime, etc. Dans le cas du terrorisme par exemple, lorsque l'actualité présente le sujet dans un cadre thématique (e.g. dernièrement, il n'y a eu aucun changement au niveau de la politique diplomatique américaine vis-à-vis des pays soupçonnés d'encourager le terrorisme international), les récepteurs renvoient la responsabilité du terrorisme à des facteurs sociétaux. C'est donc la responsabilité collective qui prime. Toutefois, lorsque les nouvelles abordent la question dans un cadre épisodique, en mettant par exemple en avant un acte terroriste particulier, la responsabilité devient plutôt individuelle envers celui qui a commis l'acte en dépit du contexte dans lequel cela s'est produit (Iyengar, 1996, p. 66). Mais malgré les effets potentiellement significatifs du cadrage, l'auteur montre que cette influence médiatique n'est pas stable. Elle peut dépendre du sujet abordé et des différences individuelles, comme l'engagement politique ou le niveau socioculturel du récepteur (*Cf.* surtout : Iyengar, 1991, chapitre 9).

Jacques Gerstlé et Christophe Piar soulignent, de leur côté, qu'avec le mécanisme du cadrage, il s'agit de « l'effet de la définition d'un problème, d'une situation ou d'un enjeu politique produit par la présentation sélective, par discrimination de certaines considérations, qui induit ou oriente vers une interprétation particulière de l'objet » (Gerstlé et Piar, 2020, p. 80). Exemple à l'appui : la canicule qu'a connue la France en 2003. Il est possible, selon eux, que cette dernière soit présentée « comme un phénomène imprévisible, ou au contraire insister sur l'insuffisance des moyens collectifs pour faire face à ce type de catastrophe climatique, ou encore s'insurger contre le manque de solidarité interindividuelle et le délitement du lien social, etc. » (Gerstlé et Piar, 2020, p. 80).

1.2.4. Les limites du premier choix théorique

Malgré la multiplicité des exemples concrets qui viennent d'être avancés, certains chercheurs trouvent que la théorie du cadrage manque encore de solidité. Robert Entman évoque un

« paradigme fracturé » (« fractured paradigm ») (Entman, 1993). Éric Maigret le rejoint en parlant de théories du cadrage au pluriel, « [s]ans unité théorique » :

« Il n'existe pas de consensus sur ce qu'il faut mesurer dans le spectre complexe de la perception, de la sélection, de la projection, de l'accentuation, de la cohérence, des valeurs, des croyances et même des idéologies. L'idée que le cadrage repose avant tout dans ses effets sur la sélection opérée ne fait pas consensus puisque l'accentuation apparaît à certains comme plus importante, là où d'autres vont surtout insister sur la dimension stratégique et temporelle de l'interprétation » (Maigret, 2015, p. 211).

La théorie du cadrage est présentée ainsi comme manquant également d'objectivité : « Si les cadres sont conçus comme des structures objectives, leur identification pose problème car cette procédure repose sur le choix effectué par le chercheur de ce qui est tacite et de ce qui demeure ouvert » (Maigret, 2015, p. 210).

Pour ce qui est d'abord du premier point, bien qu'elle constitue un pilier de son cadre théorique, la théorie du cadrage ne va pas seule être utilisée dans cette thèse. Elle va être complétée par d'autres approches théoriques, comme le montre le reste de cette première partie. Pour ce qui est ensuite du second point, le présent travail ne prétend pas à une objectivité, « illusoire » en sciences humaines et sociales, mais plutôt à une objectivisation réaliste de ses opérations interprétatives. Il reconnaît en effet que l'analyse qu'il va présenter n'est pas la seule possible et qu'elle dépend des choix du chercheur, mais va toutefois veiller à justifier la validité et la solidité de ces derniers pour « étayer [ainsi sa] subjectivité d'une manière objectivement valable » (Busino, 1992, p. 265) :

« Il est incontestable que toutes les sciences humaines [et sociales] disposent de processus d'objectivisation, grâce auxquels elles produisent non pas un savoir vrai, général, universel, mais plutôt un savoir valide, c'est-à-dire cohérent, que n'affecte aucune clause de nullité » (Busino, 1992, p. 263).

« Le sujet-chercheur ne déchiffre pas une intelligibilité immanente, il la construit en choisissant entre de multiples systèmes de référence et des points de vue disparates. Si toute reconstruction est un choix, la pluralité des interprétations sur un même ensemble est inévitable » (Busino, 1992, p. 264).

La question de l'objectivité va en tout cas être abordée de nouveau dans le contexte de la théorie de la construction sociale (Cf. 1.3.2.). Deux autres remarques restent à clarifier au sujet de ce premier choix théorique. D'abord, repérer un cadre dans un texte ne peut pas garantir l'intention de son auteur à le cadrer ainsi et à avoir tel ou tel effet sur le récepteur, d'autant plus que le cadre n'équivaut ni à la persuasion, ni à la manipulation. Même si ces effets existent, ils ne sont pas en

fait forcément délibérés : « Ces effets peuvent être totalement involontaires, mais ils sont néanmoins réels »²⁶ (Nelson, Oxley & Clawson, 1997, p. 236).

Cela dit, même si l'auteur n'a pas recouru de façon intentionnelle à un quelconque cadre, il joue toujours un rôle important, qu'il soit volontaire et conscient ou non, dans l'orientation du destinataire vers telle ou telle lecture de son texte. Cela ne concerne pas seulement les lecteurs ordinaires, mais les chercheurs aussi, en quête de la lecture la plus pertinente qu'aurait adoptée la grande majorité des lecteurs. La question du rôle de l'auteur vis-à-vis de son texte va en tout cas être détaillée plus loin (*Cf.* 3.1.2.).

La présence d'un cadre ne peut pas ensuite garantir son influence sur la pensée de tous les récepteurs. Certes, il peut avoir un effet commun sur une grande partie de ces derniers, mais il est improbable qu'il ait un effet universel sur leur totalité (Entman, 1993, p. 53-54)²⁷. Toutefois, cela ne concerne pas seulement la théorie du cadrage, mais les différentes méthodes et théories d'effets sur les récepteurs : « Pour chaque problème, il y aura certainement des personnes ayant des opinions fermes qui ne changeront probablement pas en réponse à des cadres, des amorçages ou des arguments persuasifs »²⁸ (Nelson, Oxley & Clawson, 1997, p. 237). Par ailleurs, cela concorde avec les conclusions du présent travail sur les effets des médias, certes présents mais non tout-puissants.

1.3. Le deuxième choix théorique : la construction de la réalité sociale

Si cadrer une information peut lui procurer un pouvoir sur le récepteur, cet effet médiatique réside surtout dans le rôle que jouent les médias dans la construction de la réalité sociale du public. La présente section va développer cette théorie constructionniste/constructiviste, son lien avec la théorie du cadrage déjà adoptée et l'approche que la thèse va adopter à son sujet.

²⁶ « These effects may be wholly unintended, but they are real nonetheless ».

²⁷ Voir aussi : (Entman, 1989).

²⁸ « For every issue there will certainly be some people who possess firm opinions that are unlikely to change in response to frames, primes, or persuasive arguments ».

1.3.1. Le cadrage et le constructivisme : deux théories qui vont de pair

La fonction qu'occupent les médias dans la construction de la réalité sociale de leur public récepteur n'est pas à prendre à la légère. Leur rôle est si pesant que changer le cadrage médiatique d'un événement est à même, d'après certains chercheurs, de changer sa « réalité » chez le public : « Le caractère, les causes et les conséquences de tout phénomène deviennent radicalement différents à mesure que des changements sont apportés à ce qui est mis en évidence, à ce qui est refoulé et surtout à la façon dont les observations sont classées »²⁹ (Edelman, 1995, p. 110). Le caractère discret, voire invisible, de cette fonction de construction médiatique la rend encore plus performante : « [...] le génie particulier de ce système est de rendre l'ensemble du processus paraître tellement normal et naturel que l'art même de la construction sociale devient invisible »³⁰ (Gamson et al., 1992, p. 374).

Mais pourquoi cadrer une information et construire la réalité sociale du public sont-ils imbriqués ? La réponse est que « [l]es faits n'ont pas de signification intrinsèque »³¹ (Gamson, 1989, p. 157). C'est en les cadrant qu'ils s'organisent, deviennent cohérents et acquièrent ainsi une signification :

« Un cadre est une idée organisatrice centrale pour donner un sens à des événements pertinents et suggérer la nature de l'enjeu »³² (Gamson, 1989, p. 157).

« [C]'est à partir de ce cadre, de ce canevas, ou de cet arrière-plan, que les événements et les discours relatifs à ces enjeux sont appréhendés par les récepteurs et acquièrent pour eux une signification » (Derville, 2017, p. 49-50).

Or, une fois qu'un fait est transformé en une information médiatique et donc en un événement signifiant, il pourra prétendre à contribuer à la construction de la réalité des destinataires :

« Un fait [une occurrence] est transformé en un événement et un événement est transformé en une nouvelle. Le cadre de l'actualité organise la réalité quotidienne et le cadre de l'actualité fait partie

²⁹ « The character, causes, and consequences of any phenomenon become radically different as changes are made in what is prominently displayed, what is repressed, and especially how observations are classified ».

³⁰ « [...] the special genius of this system is to make the whole process seem so normal and natural that the very art of social construction is invisible ».

³¹ « Facts have no intrinsic meaning ».

³² « A frame is a central organizing idea for making sense of relevant events and suggesting what is at issue ».

intégrante de la réalité quotidienne, car le caractère public de l'actualité est une caractéristique essentielle de l'actualité »³³ (Tuchman, 1978, p. 193).

Adopter la théorie du cadrage conduit donc naturellement à adopter une autre théorie voisine : la construction de la réalité sociale. L'une ne va pas sans l'autre. Dietram Scheufele le souligne dans la communication politique notamment : « [L]e cadrage doit être défini et fonctionner sur la base de ce constructivisme social »³⁴ (Scheufele, 1999, p. 105).

Qu'ils le soulignent explicitement ou implicitement, nombreux sont les chercheurs soutiens du lien intime entre ces deux théories. Dans *Making news : A Study in the Construction of Reality*, Gaye Tuchman considère que les connaissances du public sur le monde auquel il appartient, sa réalité sociale en d'autres termes, dépendent du cadre de l'actualité qui lui est présentée :

« L'actualité est une fenêtre sur le monde, et à travers son cadre, les [récepteurs] apprennent d'eux-mêmes et des autres, de leurs institutions, de leurs dirigeants et de leurs styles de vie, ainsi que de ceux d'autres nations et d'autres peuples. [...] Mais, comme tout cadre qui délimite un monde, un cadre de l'actualité peut être problématique. La vue à travers une fenêtre dépend du fait que la fenêtre soit grande ou petite, qu'elle ait plusieurs vitres ou peu, que le verre soit opaque ou transparent, que la fenêtre donne sur une rue ou sur un jardin »³⁵ (Tuchman, 1978, p. 1).

En abordant la dépendance de l'événement moderne par rapport aux médias, Louis Quéré souligne que le paradigme constructiviste avoisine d'autres paradigmes, dont celui des effets des médias (Quéré, 1997, p. 416). Mais si l'auteur ne donne pas l'exemple précis du cadrage, d'autres chercheurs s'en chargent : « Le cadrage fait partie intégrante de la grande théorie des effets des médias ; il est présenté comme une construction de la réalité, véhiculée dans une nouvelle, pour en faire ressortir certains aspects au détriment d'autres » (Hébert et al., 2015, p. 13).

Grégory Derville note dans ce même contexte que « [l]es contenus médiatiques (discours, métaphores, vocabulaire) façonnent nos catégories de perception, et de ce fait ils contribuent à

³³ « An occurrence is transformed into an event, and an event is transformed into a news story. The news frame organizes everyday reality and the news frame is part and parcel of everyday reality, for the public character of news is an essential feature of news ».

³⁴ « [F]raming has to be defined and operationalized on the basis of this social constructivism ».

³⁵ « News is a window on the world, and through its frame, [receivers] learn of themselves and others, of their institutions, leaders, and life styles, and those of other nations and other peoples. [...] But, like any frame that delineates a world, a news frame may be problematic. The view through a window depends upon whether the window is large or small, has many panes or few, whether the glass is opaque or clear, whether the window faces a street or a backyard ».

construire la réalité dans laquelle nous évoluons » (Derville, 2017, p. 66). Or, ce processus de construction de la réalité par les médias s'opère, selon lui, de diverses façons, dont le phénomène du cadrage des débats publics : « [...] les médias contribuent à fixer pour chaque enjeu dont ils se saisissent un cadre de référence à l'intérieur duquel tous les éléments relatifs à cet enjeu sont interprétés » (Derville, 2017, p. 66).

1.3.2. Le constructivisme, entre soutiens et détracteurs

Le constructivisme social/journalistique n'est pas un sujet inédit en sciences humaines et sociales en général et en sciences de l'information et de la communication en particulier. Les débats sur le caractère construit de l'information remontent à plusieurs décennies. Pourtant, ils restent marqués par un clivage entre partisans et opposants, d'une part, et entre partisans eux-mêmes, d'autre part.

Pour les soutiens du constructivisme en général, la réalité sociale que l'Homme perçoit comme objective et évidente n'est en fait qu'une construction intersubjective, d'autant plus qu'une « vérité en soi » n'existe déjà pas :

« L'homme est biologiquement prédestiné à construire et à habiter un monde avec les autres. Ce monde devient pour lui la réalité dominante et définitive. Ses limites sont fixées par la nature, mais une fois construit, ce monde rétroagit sur la nature. Dans la dialectique entre la nature et le monde socialement construit, l'organisme humain est lui-même transformé. Dans cette même dialectique, l'homme produit la réalité et se produit ainsi lui-même »³⁶ (Berger & Luckmann, 1966, p. 204).

« Le constructionnisme, contrairement aux "réalités" objectives que s'efforçaient d'explicitier les positivistes, affirme donc qu'il n'existe pas de "vérité en soi". La vérité n'a de sens que par rapport à un ensemble social donné et par rapport à l'accord des acteurs sur sa définition. La réalité n'est pas une réalité-vérité. Elle est réalité "perçue-analysée" quotidiennement par un groupe d'acteurs » (Mucchielli et Noy, 2005, p. 23).

Pour ce qui est du constructivisme journalistique en particulier, les partisans de cette théorie considèrent qu'un événement n'existe que médiatisé. Parmi eux, il est coutume de citer Pierre

³⁶ « Man is biologically predestined to construct and to inhabit a world with others. This world becomes for him the dominant and definite reality. Its limits are set by nature, but, once constructed, this world acts back upon nature. In the dialectic between nature and the socially constructed world the human organism itself is transformed. In this same dialectic man produces reality and thereby produces himself ».

Nora, d'après qui, depuis maintenant plus d'un demi-siècle, les mass media ont désormais le monopole de l'histoire :

« Dans nos sociétés contemporaines, c'est par eux et par eux seuls que l'événement nous frappe, et ne peut pas nous éviter. [...] Presse, radio, images, n'agissent pas seulement comme des moyens dont les événements seraient relativement indépendants, mais comme la condition même de leur existence » (Nora, 1972, p. 162).

Il en est de même pour Éliséo Véron. Dans *Construire l'événement*, l'auteur analyse la couverture médiatique de l'accident à la centrale nucléaire de Three Mile Island aux États-Unis en partant du postulat suivant :

« Les événements sociaux ne sont pas des objets qui se trouveraient tout faits quelque part dans la réalité et dont les médias nous feraient connaître les propriétés et les avatars après coup avec plus ou moins de fidélité. Ils n'existent que dans la mesure où ces médias les façonnent » (Véron, 1981, p. 7-8).

Dans *Le journal quotidien*, Maurice Mouillaud et Jean-François Tétu se rangent dans ce camp : « Événement et information ne sont pas des instances qui, à quelque moment, seraient autonomes. L'événement a toujours la forme de l'information » (Mouillaud et Tétu, 1989, p. 14). Patrick Champagne résume cette tendance chez un bon nombre de chercheurs à considérer le constructivisme comme une évidence irréfutable, malgré les diverses critiques que le concept subit. L'auteur souligne ne pas être « sûr de bien comprendre les objections de ceux qui refusent cette proposition fondatrice de la sociologie » et ajoute :

« [...] toute sociologie est, me semble-t-il, nécessairement "constructiviste" [...]. En d'autres termes, dire que le monde social est socialement construit est une proposition aussi fondatrice de la discipline que celle qui pose le principe du déterminisme dans l'ordre des faits sociaux » (Champagne, 2000, p. 414-415).

Les chercheurs s'y opposant refusent, en revanche, ce qu'ils considèrent comme une réduction de l'événement, de la réalité sociale donc, à la seule construction qu'en font les médias. Michel Barthélémy souligne, dans ce contexte, que la médiatisation d'un événement n'est qu'une composante d'un processus d'inscription sociale plus large, se poursuivant tant en amont qu'en aval des médias :

« En amont, parce qu'il faut que certaines choses soient advenues quelque part à des personnes (qui les ont faites arriver ou qui les ont subies), pour qu'une attente de sens soit constituée et qu'un événement puisse devenir digne d'intérêt pour une audience plus large que les seules personnes

immédiatement concernées. En aval, parce que l'appréhension de l'événement incorpore le mouvement de sa réception publique par des personnes réelles, qui agissant et s'exprimant au nom de l'intérêt général, voire de la conscience publique, se situent dans le registre des significations et des conséquences d'ordre public de ce qui arrive » (Barthélémy, 1992, p. 126).

Arnaud Mercier partage ce même point de vue en dissociant construction médiatique et événement. Dans le numéro 46 de *Hermès*, « Événements mondiaux – Regards nationaux », il note que l'ensemble de la publication, coordonnée par Jocelyne Arquembourg, Guy Lochard et lui-même, se dégage de la vision développée dans l'article sus-cité de Pierre Nora :

« La médiatisation caractérise certes la modernité, mais pas forcément l'événement lui-même. Des événements ont existé avant l'invention des journaux (famines, guerres, catastrophes naturelles, découvertes, inventions...) et certains existent sans forcément faire la Une. De plus, un événement dure tant qu'il produit des effets, et il déborde souvent largement le temps de son émergence. Il continue à travailler le corps social même quand les médias n'en parlent plus » (Mercier, 2006, p. 23).

D'autres chercheurs vont encore plus loin dans leur opposition au constructivisme. C'est le cas de Gilles Gauthier qui, dans un article publié en 2003, le critique sévèrement. En reconnaissant qu'il y a une part de construction en communication, c'est le constructivisme comme position philosophique, voire comme idéologie, qu'il récuse. D'après lui, « l'idée élémentaire de construction relève de l'évidence, par conséquent, elle a un contenu cognitif nul et ne prête pas sérieusement à controverse » (Gauthier, 2003, p. 186). Quant au constructivisme, il « repose sur des bases extrêmement faibles qui, loin d'en faire la doctrine incontestable que beaucoup endossent spontanément, le rendent très fragile sur le plan théorique » (Gauthier, 2003, p. 186). Pour confirmer son point de vue, l'auteur cherche à infirmer les propositions sur lesquelles s'appuient selon lui les constructivistes, et qui sont les suivantes : l'information est un construit et non pas un donné ; l'information stricte (au sens d'une représentation conforme de la réalité) et l'objectivité ne sont pas possibles (Gauthier, 2003, p. 188).

La position de Gilles Gauthier suscite plusieurs réactions dont une émise par Nicolas Pélissier. Ce dernier voit dans le texte du chercheur canadien francophone « un objectif explicite d'avertissement épistémologique » et de « mise en garde » à l'attention du public français (Pélissier, 2004, p. 165). D'après lui, il est possible de comprendre le texte de Gilles Gauthier « comme une sorte de cri d'alarme destiné à encourager les chercheurs français et francophones à faire preuve de vigilance face au *melting-pot* épistémologique d'études culturelles se référant plus

ou moins explicitement à un constructivisme trop "mollement" défini et justifié » (Pélissier, 2004, p. 166).

Malgré les différents reproches qui lui sont adressés et bien qu'il ait pu profiter de l'article de Nicolas Pélissier qui lui a, délibérément ou non, ouvert la voie pour nuancer ses propos, Gilles Gauthier s'en abstient. Il y réplique, dans un nouvel article, en réaffirmant instamment sa position :

« [...] contrairement à l'intention que me prête Nicolas Pélissier, je ne veux pas faire une "mise en garde", un "avertissement" ou lancer un "appel à la vigilance" au sujet des dérapages possibles du constructivisme. Plus radicalement, je soutiens que le constructivisme, loin d'être une "approche pertinente" du journalisme [...] est théoriquement déficient » (Gauthier, 2005, p. 122).

À l'en croire, le constructivisme perçoit la connaissance comme étant non contrainte par l'existence de la réalité. Il disqualifie ainsi la question de l'existence de la réalité, voire nie cette existence assez souvent. Il récuse par ailleurs toute prétention à la vérité et à l'objectivité, d'où son incompatibilité avec le journalisme :

« Je prétends que le constructivisme est une position insoutenable par rapport au journalisme. Je ne veux pas relever quelque exagération ou errance accidentelle du constructivisme, mais le mettre en cause frontalement en prétendant qu'il est foncièrement incorrect. Je défendrai cette position en m'efforçant de montrer qu'il y a incompatibilité absolue entre les impératifs fondamentaux du journalisme, d'une part, et l'anti-objectivisme cognitif et le scepticisme ontologique, d'autre part » (Gauthier, 2005, p. 126-127).

Il est néanmoins possible, selon le chercheur nord-américain, que quelqu'un se dise « constructiviste » tout en se dédouanant de l'anti-objectivisme cognitif et du scepticisme ontologique. Dans ce cas, le constructivisme « auquel il adhérerait ne serait alors pas celui que j'attaque. À mes yeux, ce ne serait un constructivisme que de nom » (Gauthier, 2005, p. 127).

Ce même type d'objections émane également d'une partie des professionnels du secteur médiatique. Ces derniers tentent souvent de nier le caractère construit de l'information médiatique pour qu'on ne leur reproche pas un manque d'objectivité médiatique. Patrick Champagne note, dans ce contexte, que la plupart des journalistes ont déjà pris conscience de leur contribution à la construction de la réalité sociale :

« Si certains journalistes peuvent encore croire qu'ils ne sont que de simples témoins de l'actualité se bornant, pour leurs lecteurs, à relater des événements existant indépendamment d'eux, la plupart savent qu'ils participent plus ou moins activement à la production des événements qu'ils relatent. Ils

ne peuvent ignorer que la présentation qu'ils en font, la place qu'ils leur donnent contribuent à les faire exister comme tels » (Champagne, 2000, p. 413).

L'auteur tient toutefois à clarifier que l'existence de constructions médiatiques du monde social « ne signifie pas pour autant que l'information soit arbitrairement construite et que les médias – ou ceux qui font pression sur eux – puissent fabriquer à volonté et avec succès les événements qui leur conviennent » (Champagne, 2000, p. 414-415). Philippe Viallon considère, de son côté, que le discours professionnel niant le constructivisme pour mettre en avant son objectivité ne se rend pas compte que ces deux concepts ne se situent pas au même niveau : « Le premier montre le parcours d'une information, résultat d'une chaîne d'interventions selon des critères de l'ensemble de la profession journalistique, alors que le deuxième met en avant le souci individuel de non parti pris » (Viallon, 2015, p. 28).

Le présent travail adopte le constructivisme et confirme pour autant qu'une certaine forme d'objectivité peut exister. Bien qu'il ait déjà souligné, en traitant la question du cadrage médiatique, que son but n'est pas d'atteindre une objectivité « illusoire » mais d'objectiviser sa subjectivité (Cf. 1.2.4.), il confirme qu'une certaine forme d'objectivité n'est pas forcément inatteignable dans toutes les étapes de la « construction » de l'actualité :

« L'objectivité, entendue comme impartialité, égale attention à toutes les thèses en présence, est parfaitement possible durant la période de l'investigation, mais elle perd sa pertinence au moment de trancher, de désigner le ou les points de vue les plus valides, ceux qui permettront au lecteur de comprendre l'événement, de participer à la construction des "vérités civiles" et d'agir en connaissance de cause » (Koren, 2004, p. 210).

1.3.3. Le choix d'un constructivisme « modéré »

Louis Quéré distingue deux formes de constructivisme, l'une radicale et l'autre modérée. La première « considère l'événement comme un pur artefact médiatique » (Quéré, 1997, p. 417). En d'autres termes,

« les événements n'émergent pas seulement d'un certain nombre d'opérations (sélection, catégorisation, hiérarchisation, interprétation, etc.) effectuées par les médias sur des annonces d'occurrences ou des dépêches d'agences de presse ; ils sont carrément fabriqués par eux, conformément à leur logique interne de fonctionnement » (Quéré, 1997, p. 417).

Soutenant que « la fabrique médiatique d'événements déforme profondément la réalité concrète des situations et des occurrences, et qu'il importe de restituer cette réalité, qui à la base n'est pas faite d'événements » (Quéré, 1997, p. 418), le constructivisme radical maintient une distinction entre la réalité objective et sa représentation.

Pour ce qui est du constructivisme modéré, il se focalise surtout sur « [l']analyse de l'événement en termes de construction de *news* » et considère que « les événements annoncés et rendus publics par les médias, existent davantage à cause des fins pratiques qu'ils servent que de leur importance objective intrinsèque » (Quéré, 1997, p. 418).

Cette thèse voit dans le constructivisme une théorie qui lui est utile dans la composition de son cadre théorique. Dans le constructivisme auquel elle adhère, elle distingue la construction médiatique de la réalité sociale, d'une part, et la réalité factuelle, d'autre part, en considérant que les médias sont susceptibles de déformer cette dernière, à tel point qu'il devienne possible de parler d'une « multiplicité événementielle » (El Khoury, 2021b) à propos d'un seul et même événement.

Le présent travail ne nie donc pas l'existence d'une réalité objective. Cela aurait été absurde, étant donné que la construction médiatique d'une réalité, comme l'exprime bien John Searle, implique l'existence d'une réalité factuelle brute en dehors de toute représentation médiatique : « [U]ne réalité socialement construite présuppose une réalité indépendante de toutes les constructions sociales, parce qu'il faut bien qu'il y ait quelque chose à partir de quoi construire la construction »³⁷ (Searle, 1995, p. 190).

Il rejoint par ailleurs Marie Veniard pour qui « il faut prendre garde à ne pas confondre *construction médiatique* et *construction de la réalité* : que les médias construisent des récits et des événements n'impliquent pas qu'ils construisent la réalité de l'événement » (Veniard, 2013, p. 21). Une question s'impose toutefois : la réflexion théorique à laquelle la thèse vient d'adhérer, ne s'oppose-t-elle pas aux théories déjà adoptées sur les effets des médias ?

Ce n'est pas le cas, pour une raison simple. Il est rare qu'un récepteur lambda puisse accéder à la réalité factuelle dans son état brut. C'est aux versions médiatiques qu'il est toutefois souvent

³⁷ « [A] socially constructed reality presupposes a reality independent of all social constructions, because there has to be something for the construction to be constructed out of ».

exposé ; des « réalités médiatiques », dont les différentes versions peuvent certes se contredire, mais dont le récepteur en prend couramment une pour la réalité factuelle, tant que l'organe médiatique l'avançant honore leur contrat de lecture (Véron, 1984, 1985, 1988)³⁸ en termes surtout de positionnement et de ligne éditoriale :

« [L]es médias font désormais partie intégrante de la réalité ou, si l'on préfère, produisent des effets de réalité en créant une vision médiatique de la réalité qui finit par passer dans celle-ci » (Champagne, 1991, p. 72).

« Le public ne se tourne pas, en effet, vers ce qui s'est passé dans la vie réelle, mais plutôt vers la version construite qui lui est livrée par les médias précisément, en les confondant souvent » (El Khoury, 2021b, paragr. 33).

Cette thèse distingue donc réalité objective et représentation/construction médiatique et souligne le caractère plus ou moins déformant de cette construction. Pourtant, elle ne saurait être considérée comme adepte du constructivisme dit radical, d'abord, parce qu'elle récusé la réduction de l'événement à sa simple médiatisation et, ensuite, parce qu'elle ne « rejette » pas l'événement pour s'intéresser, par exemple, à « des transformations moins ponctuelles et moins spectaculaires » (Quéré, 1997, p. 418). Dans sa vision constructiviste, l'événement, tout comme sa réalité objective, existent, certes, en dehors du discours médiatique, mais ce sont les médias qui intensifient la présence de cet événement auprès du public récepteur, d'où l'intérêt d'analyser sa construction médiatique :

« [I]l est évident que l'événement, en tant que fait survenu, ne se réduit pas à un simple processus médiatique le rapportant et le commentant. [...] Toutefois, les événements ne prennent leur ampleur qu'une fois que leur sont attribuées des significations, et ce sont les médias notamment qui s'en chargent en les amenant dans l'espace public par la grande porte. En fait, même si la médiatisation n'est pas indispensable à l'existence de l'événement, elle caractérise quand même la modernité de son traitement. Or, l'événement ne peut pas vivre hors de son temps, d'où la relation intime, bien que non obligatoire, entre eux » (El Khoury, 2021b, paragr. 31-32).

Ce travail adopte ainsi un constructivisme « modéré », dans le sens de ce qui vient d'être développé, même si sa propre version constructiviste présente des points communs avec le constructivisme dit radical.

³⁸ Éliséo Véron explique que « [l]a constitution d'un lectorat suppose la structuration, dans le discours du titre [de presse], d'un lien proposé au récepteur sous la forme » de ce qu'il appelle un contrat de lecture (Véron, 1988, p. 15). L'auteur ajoute un peu plus loin : « Dans un univers de discours où, du point de vue du contenu, l'offre est à peu près la même, le seul moyen pour chaque titre de construire sa "personnalité", c'est au travers d'une stratégie énonciative qui lui soit propre, autrement dit, en construisant *un certain lien* avec ses lecteurs » (Véron, 1988, p. 17).

À partir de ce premier chapitre, qui a présenté la partie théorique purement info-communicationnelle, il apparaît clairement dans ce travail l'adhésion à la vision selon laquelle les médias peuvent avoir des effets importants, mais non tout-puissants sur le public. C'est en contribuant à la construction de la réalité sociale à travers les cadres dans lesquels l'actualité est présentée et commentée, que les médias exercent leur influence. Cette première partie va être consolidée, dans les deuxième et troisième chapitres, par d'autres notions sémio-pragmatiques utiles au présent travail dans sa quête des contenus implicites dans le discours journalistico-politique.

Chapitre 2 : L'implicite dans le discours journalistico-politique

Cette thèse traite du recours délibéré à l'implicite dans le discours journalistico-politique. Pour ce faire, il est utile de se servir de notions découlant de la sémiologie/sémiotique et de la pragmatique, qui permettent de mieux analyser les discours. Le présent chapitre va expliquer ce choix interdisciplinaire et détailler les nouvelles notions/théories liées précisément à l'implicite, ses différents types, son rôle et ses effets.

2.1. L'approche linguistique comme suite logique des théories adoptées

Parler de l'influence médiatique sur les récepteurs conduit à aborder, en même temps, un moyen indispensable pour y parvenir : le discours. Adopter une approche sémio-pragmatique dans le cadre théorique de cette thèse apparaît par conséquent comme une suite logique des approches théoriques info-communicationnelles déjà évoquées³⁹, non seulement pour la fonction significative que remplit le discours, mais aussi pour le pouvoir que détiennent, même partiellement, les mots.

Les médias recourent naturellement à la langue, aux mots et aux discours donc, pour cadrer les informations : « Le *texte* contient des cadres, qui se manifestent par la présence ou l'absence de

³⁹ À titre d'exemple, Dominique Maingueneau met en avant explicitement le lien entre le discours et l'une des deux théories (interreliées d'ailleurs) déjà adoptées : « La notion de discours entre [...] en résonance avec certains courants constructivistes, en particulier la sociologie de la connaissance de P. L. Berger et Th. Luckmann, les auteurs de *La Construction sociale de la réalité* [...] » (Maingueneau, 2021, p. 13).

certaines mots-clés, phrases courantes, images stéréotypées, sources d'information et phrases fournissant des groupes de renforcement thématique [incluant] de[s] faits ou de[s] jugements »⁴⁰ (Entman, 1993, p. 52). Les discours contribuent, par là même, à la construction des événements et de la réalité sociale. Des chercheurs, comme Sophie Moirand⁴¹, vont même jusqu'à considérer que ce sont précisément les discours qui « font » les événements : « si pour Éliseo Véron [...], ce sont les médias qui construisent l'événement, ce sont les discours qui, pour moi, "font" l'événement, les médias intervenant plutôt dans la mise en scène qu'ils fabriquent » (Moirand, 2007, p. 5).

L'indispensabilité du discours ne renvoie pas toutefois au simple fait qu'il s'agit de l'outil dont se servent les journalistes pour formuler les idées et les transmettre au public, mais s'étend au pouvoir qu'il détient au-delà de cette fonction médiatique particulière. Le discours n'est pas, pour reprendre les mots de Michel Foucault, « simplement ce qui traduit les luttes ou les systèmes de domination, mais ce pour quoi, ce par quoi on lutte, le pouvoir dont on cherche à s'emparer » (Foucault, 1971, p. 12). Il incarne ainsi « un, pour ne pas dire LE, outil de pouvoir par excellence » (El Khoury, 2021a, paragr. 11).

Le pouvoir discursif se rapporte notamment à la fonction significative générale du langage. Sans discours, le monde serait insignifiant et insensé. Aucun fait, aucune réalité ne pourrait être exprimée pour se rendre compte de son existence. Nombreux sont les chercheurs constructivistes qui mettent en avant cette fonction significative générale. Dans *The Social Construction of Reality*, Peter Berger et Thomas Luckmann soulignent que « [l]e langage utilisé dans la vie quotidienne me procure continuellement les objectivations nécessaires et établit l'ordre au sein duquel celles-ci acquièrent un sens et au sein duquel la vie quotidienne devient, pour moi, significative »⁴² (Berger & Luckmann, 1966, p. 35-36). Il en est de même pour John Searle qui souligne dans *The*

⁴⁰ « The text contains frames, which are manifested by the presence or absence of certain key-words, stock phrases, stereotyped images, sources of information, and sentences that provide thematically reinforcing clusters of facts or judgments ».

⁴¹ Au vu du rôle du langage dans la construction de la réalité sociale, Sophie Moirand termine son ouvrage, *Le discours de la presse quotidienne : observer, analyser, comprendre*, en évoquant l'importance d'une éthique de la responsabilité langagière chez les professionnels du langage et les médias « dans le choix des mots, et des formules, des associations qu'ils provoquent, des images et des représentations qu'ils construisent » (Moirand, 2007, p. 159). D'après elle, cette éthique « implique qu'on n'a pas le droit de se désintéresser des conséquences de ses actes de langage, et qu'il n'est pas sans conséquence de choisir une nomination ou une détermination plutôt qu'une autre » (Moirand, 2007, p. 159).

⁴² « [t]he language used in everyday life continuously provides me with the necessary objectifications and posits the order within which these make sense and within which everyday life has meaning for me ».

Construction of Social Reality que les « faits institutionnels ont besoin de langage parce que le langage est constitutif des faits »⁴³ (Searle, 1995, p. 72).

Patrick Charaudeau confirme, de son côté, que « [l']événement est toujours construit » (Charaudeau, 2011, p. 78). D'après lui,

« le "monde à commenter" n'est jamais transmis tel quel à l'instance de réception. Il passe par le travail de construction de sens d'un sujet d'énonciation qui le constitue en "monde commenté", à l'adresse d'un autre dont il postule à la fois l'identité et la différence » (Charaudeau, 2011, p. 78).

Or, même si ce monde existe, en tant que faits bruts, en dehors du langage, c'est par le biais du discours qu'il est commenté et qu'il devient par suite signifiant :

« [D]ans le monde existent ou apparaissent des choses, celles-ci se configurent dans des états, il se produit des modifications de ces états de chose, mais ces phénomènes ne prennent existence signifiante qu'à travers la perception-saisie-systémisation-structuration qu'en fait le sujet langagier ; car c'est en parlant que le sujet donne à ces phénomènes une signification » (Charaudeau, 2011, p. 79).

La vision de Patrick Charaudeau s'inscrit ainsi dans la lignée de Paul Ricœur, pour qui l'événement impose une mise en signification :

« [...] d'abord quelque chose arrive, éclate, déchire un ordre déjà établi ; puis une impérieuse demande de sens se fait entendre, comme une exigence de mise en ordre ; finalement l'événement n'est pas simplement rappelé à l'ordre mais, en quelque façon qui reste à penser, il est reconnu, honoré et exalté comme crête du sens » (Ricœur, 1991, p. 41).

Tout comme Patrick Charaudeau, Roselyne Koren soutient, elle aussi, l'existence d'un réel extralinguistique (Koren, 2004, p. 206). Cette idée, qui concorde avec le point de vue développé précédemment sur l'existence d'une réalité objective en dehors de sa représentation, notamment médiatique (Cf. 1.3.3.), va également être adoptée dans la présente thèse. Bien qu'elle soit linguiste, Roselyne Koren le souligne dans un article défendant le constructivisme en communication en réponse aux critiques de Gilles Gauthier (Gauthier, 2003) (Cf. 1.3.2.) qui, pour reprendre les mots de Roselyne Koren, « ne peu[ven]t laisser une linguiste indifférente » (Koren, 2004, p. 204).

⁴³ « institutional facts require language because language is constitutive of the facts ».

Dans sa volonté d'y répliquer, la linguiste souligne ainsi « les liens étroits qui devraient toujours exister entre les sciences du langage et celles de la communication » (Koren, 2004, p. 204). Par là même, elle conforte cette thèse dans son choix d'adopter dans son cadre théorique une approche sémio-pragmatique.

2.2. Qu'est-ce que l'implicite et pourquoi l'étudier dans cette thèse ?

Ce n'est pas le discours en tant que tel qui intéresse le présent travail, mais le recours de manière consciente aux contenus implicites dans le discours. Avant d'exposer les différentes raisons derrière l'emploi de l'implicite, cette section va commencer par expliquer ce qu'est un contenu implicite et va évoquer très brièvement ses deux différentes formes. Bien que les deux types soient détaillés dans la section suivante (*Cf.* 2.3.), une distinction succincte s'impose afin de mieux saisir les motivations du recours délibéré à l'implicite. En effet, ces motivations peuvent changer en fonction du type d'implicite employé, s'échelonnant entre le présupposé et le sous-entendu.

Qu'est-ce que donc l'implicite ? Pour illustrer la notion, Paul Grice se sert de l'exemple de deux personnes A et B qui parlent d'un ami commun C travaillant actuellement dans une banque. A demande à B comment va le travail de C et B lui répond : « Oh plutôt bien, je crois ; il aime ses collègues et il n'est pas encore allé en prison ». Suite à une réponse pareille, A pourrait demander ce que B insinuait en disant que C n'est pas encore allé en prison. La réponse pourrait être par exemple que C est justement ce type de personnes susceptible de céder à la tentation de vol que lui procure ce métier, ou bien que les collègues de C sont vraiment très désagréables et perfides. Il est également possible que A n'ait pas du tout besoin de le demander à B, la réponse étant dans le contexte évidente par avance (Grice, 1989, p. 24). Cela dit, Paul Grice ajoute : « Il est clair que ce que B implicite, laissait entendre, voulait dire dans cet exemple, est différent de ce qu'il a dit, à savoir simplement que C n'est pas encore allé en prison »⁴⁴ (Grice, 1989, p. 24).

Se basant sur cette explication, l'auteur met en avant l'implicite dans le discours et introduit les notions anglophones suivantes dans sa terminologie : le verbe « impliciter » (« implicate ») et les

⁴⁴ « It is clear that whatever B implied, suggested, meant in this example, is distinct from what B said, which was simply that C had not been to prison yet ».

noms apparentés « implication [ou implicature] (cf. le fait d'impliciter) » (« implicature (cf. implying) ») et « implicat (cf. ce qui a subi une implication) » (« implicatum (cf. what is implied) ») (Grice, 1989, p. 24).

Dans l'exemple : « Pierre a cessé de fumer », Oswald Ducrot distingue, de son côté, les contenus posés, explicites, d'une part, et les contenus implicites, d'autre part. Selon lui, outre le fait (a) que Pierre, actuellement, ne fume pas, le destinataire de cet énoncé peut en conclure l'indication (b) qu'il fumait auparavant et, dans de nombreuses circonstances au moins, le rappel (c) qu'une autre personne n'a, elle, pas cessé de fumer. L'auteur souligne qu'« [i]l est devenu habituel de considérer (a) comme un posé, c'est-à-dire comme ce dont l'annonce est l'objet *avoué* de l'énonciation, alors que (b) et (c) sont, pour moi, des implicites, en ce sens que leur locuteur peut toujours prétendre n'avoir pas *voulu* les dire » (Ducrot, postface dans Henry, 1977, p. 173).

Mais les contenus implicites ne sont pas tous équivalents. D'après Oswald Ducrot, il est possible de distinguer les présupposés parmi lesquels (b) est généralement classé, d'une part, et les sous-entendus comme (c), d'autre part⁴⁵. Selon lui, « le locuteur peut nier la vérité de (c), alors que sa responsabilité est engagée vis-à-vis de (b) (bien qu'il puisse nier avoir *voulu* le dire, il ne peut pas nier l'avoir dit) » (Ducrot, postface dans Henry, 1977, p. 173). En d'autres termes, si un destinataire reproche au locuteur de l'avoir, par exemple, critiqué et invité à renoncer à la cigarette en lui énonçant que Pierre a arrêté de fumer, le locuteur peut le contester. Mais ce dernier ne peut pas nier qu'il a effectivement signifié que Pierre fumait auparavant, bien que ce soit un contenu implicite de son énoncé.

L'auteur précise en outre que l'« implicite » désigne beaucoup plus que le contenu dit, mais sans être présenté comme l'objet de l'énonciation. « Il peut s'appliquer aussi à l'ensemble de croyances charriées par un discours sans que le locuteur ait eu l'intention claire de faire servir son discours à leur communication » (Ducrot, postface dans Henry, 1977, p. 174). Dominique Maingueneau le rejoint en déclarant : « On peut tirer d'un énoncé des contenus qui ne constituent

⁴⁵ Dans une autre publication, Oswald Ducrot présente d'autres sous-entendus que pourrait véhiculer cet énoncé, comme « Avec un peu de courage on peut y arriver » ou « Pierre est plus énergique que toi » (Ducrot, 1984, p. 33).

pas en principe⁴⁶ l'objet véritable de l'énonciation mais qui apparaissent à travers les contenus explicites. C'est le domaine de l'*implicite* » (Maingueneau, 1996, p. 47).

Catherine Kerbrat-Orecchioni, qui contribue au *Dictionnaire d'analyse du discours* (2002), distingue, de son côté, l'explicite de l'implicite en donnant l'exemple suivant : « Il fait chaud ». Selon elle, il arrive certes que cet énoncé signifie simplement qu'il fait chaud, mais il est également fréquent, en contexte communicatif, que sa véritable signification soit, selon le cas et entre autres, « Ouvre la fenêtre », « Ferme le radiateur », ou « Est-ce que je peux tomber la veste ? ». « La plupart des énoncés, *explique-t-elle*, possèdent ainsi, en plus de leur contenu explicite, un ou plusieurs contenus **implicites**, qui viennent se greffer sur le précédent [...] » (Kerbrat-Orecchioni dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, 2002, p. 304). Dans son ouvrage consacré à *L'implicite* et intitulé ainsi, cette même auteure ajoute que les contenus implicites « ont en commun la propriété de *ne pas constituer en principe [...] le véritable objet du dire*, tandis que les contenus explicites correspondent, en principe toujours, à l'objet essentiel du message à transmettre [...] » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 21-22).

Mais pourquoi ce domaine est-il si intéressant pour le présent travail ? Le recours à l'implicite s'avère important, voire indispensable, dans tout type de discours. Son importance s'impose davantage dans les discours politiques et/ou journalistiques, au cœur de l'analyse de cette thèse. Les sous-sections suivantes vont le montrer, en mettant en avant les motivations principales de son emploi intentionnel dans le discours journalistico-politique et en donnant l'exemple d'une étude dont va s'inspirer le présent travail.

Cela dit, avant de développer ces différentes motivations, deux remarques s'imposent. D'une part, si l'auteur de la thèse ne peut naturellement pas être certain de la concordance entre ses lectures interprétatives et les intentions effectives du locuteur (*Cf.* 3.1.2.), c'est qu'il ne peut pas non plus affirmer l'intentionnalité du recours à l'implicite dans les énoncés analysés. C'est pour cela qu'il va tâcher de se mettre dans la peau de l'Auteur Modèle de l'énoncé (*Cf.* 3.1.2.), pour analyser les cas qui lui paraissent effectivement délibérés et en déduire les motivations les plus

⁴⁶ Que ce soit dans cette citation de Dominique Maingueneau ou bien dans celle de Catherine Kerbrat-Orecchioni mentionnée juste après, l'emploi de la locution adverbiale « en principe » retient l'attention. Il n'est pas le « fruit du hasard ». La thèse va revenir dessus, dans une sous-section suivante (*Cf.* 2.2.6.), en abordant le trope présuppositionnel.

plausibles. D'autre part, dans l'analyse d'un même énoncé, il est possible que plusieurs motivations puissent justifier l'emploi de l'implicite, sans qu'il soit pour autant assez logique qu'elles se recoupent. Étant donné que l'auteur de la thèse ne peut souvent pas trancher en indiquant définitivement laquelle ou lesquelles de ces motivations sont à retenir, il les présentera toutes même si elles ne coexistent pas obligatoirement.

2.2.1. Les fonctions économique et esthétique de l'implicite

La première motivation pour utiliser l'implicite dans tout type de discours est liée à des principes d'économie. En développant sa théorie sur le lecteur modèle (*Cf.* 3.1.2.), Umberto Eco réaffirme l'idée d'Oswald Ducrot (Ducrot, 1991)⁴⁷ selon laquelle le texte est un tissu de non-dits et le décrit, de son côté, comme étant « un tissu d'espaces blancs, d'interstices à remplir » (Eco, 1985, p. 66). Umberto Eco précise toutefois que celui qui émet le texte prévoit que ces espaces blancs seront remplis, mais les laisse ainsi pour deux raisons. La première est que le texte, ou n'importe quel discours en général, est « un mécanisme paresseux (ou économique) qui vit sur la plus-value de sens qui y est introduite par le destinataire » (Eco, 1985, p. 66-67). Philippe Blanchet va encore plus loin dans ce contexte d'économie textuelle, en soulignant l'indispensabilité de l'implicite, qu'il soit ou non délibéré et dont l'absence rendrait la communication irréalisable et inconcevable : « Faute de cet implicite, il serait impossible de communiquer, puisqu'il faudrait toujours tout expliciter, et le moindre message serait une spirale sans fin s'auto-explicitant et explicitant son auto-explicitation... ! » (Blanchet, 1995, p. 90).

Dominique Maingueneau souligne également cette fonction de l'implicite, mais pour ce qui est du présumé précisé : « la communication serait impossible si l'on ne présumait pas acquis un certain nombre d'informations, à partir desquelles il est possible d'en introduire de nouvelles » (Maingueneau, 1997, p. 81). En soulignant l'intérêt des implicatures conventionnelles (nommées souvent présuppositions, d'après les deux auteurs), Nicole Everaert-Desmedt et Guy Everaert adoptent ce même point de vue d'économie textuelle. Faute d'implicatures

⁴⁷ Umberto Eco se réfère ici à la première édition de l'ouvrage d'Oswald Ducrot parue en 1972, alors que l'auteur de cette thèse cite, tout au long de son travail, la troisième édition corrigée et augmentée (Ducrot, 1991).

conventionnelles, le dialogue, expliquent-ils, « ne serait plus qu'une régression à l'infini, qui demanderait aux interlocuteurs de stocker dans leur mémoire immédiate une information rapidement étouffante. L'implicite annule ces fastidieuses opérations » (Everaert-Desmedt et Everaert, 2018, p. 497).

Une autre fonction de l'implicite est liée au plaisir et à l'esthétique. Umberto Eco l'explique en évoquant la seconde raison pour laquelle un auteur laisse des espaces blancs dans son texte :

« [...] au fur et à mesure qu'il passe de la fonction didactique à la fonction esthétique, un texte veut laisser au lecteur l'initiative interprétative, même si en général il désire être interprété avec une marge suffisante d'univocité. Un texte veut que quelqu'un l'aide à fonctionner » (Eco, 1985, p. 67).

Ce plaisir ne se limite toutefois pas seulement à l'émetteur qui use des possibilités que lui offre la langue pour embellir son discours en le rendant énigmatique, mais touche aussi au récepteur dans sa quête pour traquer et dévoiler les non-dits que lui cache le discours :

« Plaisir, pour l'encodeur, de dissimuler sa véritable intention communicative, et de la voir cependant, selon son vœu [...] découverte ; plaisir, pour le décodeur, de parvenir à résoudre cette énigme que constitue la formulation indirecte ; et pour tous les deux, plaisir d'une connivence semblable à celle qui s'établit dans le jeu de la devinette [...] » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 277).

2.2.2. L'implicite à la lumière de la théorie de la politesse linguistique

John Searle considère que « [l]a politesse est la motivation la plus importante en faveur de l'indirection dans les demandes, et certaines formules tendent naturellement à devenir la manière conventionnellement polie d'adresser une demande indirecte »⁴⁸ (Searle, 1979, p. 49). Cette nouvelle fonction attribuée à l'indirection ou à l'implicite ne concerne toutefois pas seulement les demandes, mais est valable pour tout contenu discursif. Dans *Politeness : Some universals in language usage*, Penelope Brown et Stephen Levinson le mettent en avant, en partant du postulat selon lequel les différents locuteurs d'une situation interactive ont un intérêt commun à se sauver et à sauver la face d'autrui :

⁴⁸ « [p]oliteness is the most prominent motivation for indirectness in requests, and certain forms naturally tend to become the conventionally polite ways of making indirect requests ».

« En général, les gens coopèrent (et assument la coopération de l'autre) pour sauver la face dans l'interaction, une telle coopération étant basée sur la vulnérabilité mutuelle de la face de chacun. En d'autres termes, la face de chacun dépend normalement de la préservation de la face des autres. Et étant donné que l'on peut s'attendre à ce que les gens défendent leurs faces s'ils sont menacés et à ce qu'ils défendent leurs faces pour menacer les faces des autres, il est en général dans le meilleur intérêt de chaque participant de se préserver mutuellement la face [...] »⁴⁹ (Brown & Levinson, 1987, p. 61).

Les deux auteurs empruntent à Erving Goffman (Goffman, 1967) le concept de « face » (« face », en anglais aussi), pour développer leur théorie de politesse. Selon eux, tout membre adulte et compétent de la société possède, et sait qu'autrui possède, une face représentant « l'image publique de soi que chaque membre veut revendiquer pour lui-même »⁵⁰ (Brown & Levinson, 1987, p. 61). Cette face est composée de deux aspects reliés. La face négative (« negative face »), d'une part, est « la revendication basique des territoires, des privilèges personnels, des droits à la non-distraction »⁵¹ (Brown & Levinson, 1987, p. 61), ou encore « l'envie de chaque "membre adulte compétent" que ses actions ne soient pas entravées par les autres »⁵² (Brown & Levinson, 1987, p. 62). La face positive (« positive face »), d'autre part, est définie comme « l'image de soi positive et cohérente ou la "personnalité" (incluant de manière cruciale le désir que cette image de soi soit approuvée et appréciée) revendiquée par les interactants »⁵³ (Brown & Levinson, 1987, p. 61), ou encore comme « l'envie de chaque membre que ses envies soient désirables pour au moins quelques autres »⁵⁴ (Brown & Levinson, 1987, p. 62). Tout acte communicationnel aura ainsi affaire à au moins quatre faces : la face positive et la face négative du locuteur, d'un côté, et la face positive et la face négative du destinataire, s'il n'y en a qu'un seul, de l'autre.

Les auteurs notent toutefois qu'il y a des actes qui menacent intrinsèquement les faces. Il s'agit de ce qu'ils appellent, en anglais, les FTAs ou les *face-threatening acts* (littéralement : les actes

⁴⁹ « In general, people cooperate (and assume each other's cooperation) in maintaining face in interaction, such cooperation being based on the mutual vulnerability of face. That is, normally everyone's face depends on everyone else's being maintained, and since people can be expected to defend their faces if threatened, and in defending their own to threaten others' faces, it is in general in every participant's best interest to maintain each others' face [...] ».

⁵⁰ « the public self-image that every member wants to claim for himself ».

⁵¹ « the basic claim to territories, personal preserves, rights to no-distraction ».

⁵² « the want of every "competent adult member" that his actions be unimpeded by others ».

⁵³ « the positive consistent self-image or "personality" (crucially including the desire that this self-image be appreciated and approved of) claimed by interactants ».

⁵⁴ « the want of every member that his wants be desirable to at least some others ».

menaçant la face). Sachant qu'un même acte pourrait menacer plusieurs faces, en voici quelques exemples :

- Parmi les actes menaçant la face négative du locuteur : remercier (vu qu'il accepte ainsi une dette), faire des promesses ou des offres qu'il ne veut pas (il s'engage ainsi à une future action bien qu'il ne la veuille pas), etc.
- Parmi les actes menaçant la face positive du locuteur : s'excuser, accepter un compliment (il pourrait ainsi se sentir contraint de complimenter l'autre en retour), l'auto-humiliation, admettre ou avouer une culpabilité ou une responsabilité, etc.
- Parmi les actes menaçant la face négative du destinataire : les ordres, les demandes, les propositions, les conseils, les rappels, les menaces, les avertissements, etc.
- Parmi les actes menaçant la face positive du destinataire : les critiques, les réfutations, les accusations, les défis, les insultes, aborder des thématiques tabous, etc. (Brown & Levinson, 1987, p. 65-68).

Comme les interactants ont intérêt à se sauver mutuellement la face, chacun d'entre eux cherche à éviter ces FTAs ou à minimiser leurs menaces lorsque les éviter n'est pas possible. Pour ce faire, plusieurs stratégies sont envisageables. En effet, comme le soulignent les auteurs, « [a]ccomplir **mal** un acte, **sans action réparatrice**, consiste à l'accomplir de la manière la plus directe, la plus claire, la moins ambiguë et la plus concise possible »⁵⁵ (Brown & Levinson, 1987, p. 69). Ainsi, l'indirection (ou l'implicite) fait partie de ces « adoucisseurs » (« softeners »), en d'autres termes des moyens qui adoucissent le caractère menaçant d'un énoncé et le « répare » par suite (« redressive action »).

Bien que les deux premières motivations (économique et esthétique – Cf. 2.2.1.) attribuées à l'usage de l'implicite s'appliquent à tout type de discours, dont le discours journalistico-politique, elles ne sont pas primordiales pour le présent travail. Pour ce qui est de la troisième motivation, à savoir la politesse linguistique, elle peut paraître secondaire en comparaison avec les autres motivations développées dans la suite de cette section, mais elle reste pour autant pertinente à explorer. Or, la plupart du temps, le recours à tout contenu implicite pourrait abusivement être

⁵⁵ « [d]oing an act **boldly, without redress**, involves doing it in the most direct, clear, unambiguous and concise way possible ».

expliqué ainsi. Pour cette raison, le présent travail ne va pas évoquer la politesse linguistique pour justifier, par exemple, l'emploi de l'implicite lorsqu'un discours conseille indirectement à un destinataire d'adopter telle ou telle position, ou lorsqu'il formule des critiques implicites à son égard. Elle sera convoquée seulement dans les cas les moins courants dans le discours journalistico-politique, ou dans les cas où l'explicitation du contenu aurait rendu le « degré d'impolitesse » assez fort et choquant. En voici quelques exemples : l'insulte, l'ordre, l'auto-humiliation, etc.

2.2.3. Déjouer la censure en recourant à l'implicite

Il existe des situations dans lesquelles le recours à l'implicite reflète chez le locuteur « une tendance prononcée à user des diverses possibilités que lui offre la langue pour "gazer" son opinion réelle » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 277). Dans de tels cas, il use de « *la formule implicite pour conjurer l'existence de certains tabous*, dans une société donnée, pour déjouer certaines censures d'ordre moral, politique ou juridique, et ruser avec la loi du silence qui frappe d'interdit certains objets discursifs » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 277-278). Il cache ainsi son opinion réelle entre les lignes de son dit explicite et s'attend à ce que le destinataire réussisse à décrypter ce qu'il voulait implicitement exprimer, sans qu'il soit obligé, plus tard, à en subir les conséquences.

Oswald Ducrot aborde cette possibilité et souligne ainsi le besoin fréquent chez l'être humain « à la fois de dire certaines choses, et de pouvoir faire comme si on ne les avait pas dites, de les dire, mais de façon telle qu'on puisse refuser la responsabilité de leur énonciation » (Ducrot, 1991, p. 5), en « se réfugi[ant] derrière le sens littéral » (Maingueneau, 1997, p. 81). Si le locuteur n'assume pas le contenu implicite, la manœuvre consiste dans ce cas à laisser le destinataire en endosser la responsabilité :

« [...] le locuteur présente sa parole comme une énigme que le destinataire doit résoudre. Le sens, qui est toujours, pour moi, un portrait de l'énonciation, est alors un portrait dont le locuteur laisse la responsabilité au destinataire, mouvement presque explicite dans l'expression "Je ne vous le fais pas dire" (le locuteur se donne l'apparence d'accepter, sans en être l'origine, les sous-entendus déchiffrés par le destinataire) » (Ducrot, 1984, p. 45).

Les discours véhiculant des messages politiques et/ou idéologiques y trouvent largement leur compte, surtout lorsqu'ils sont émis dans une société privée, partiellement ou totalement, de sa liberté d'expression. Parmi les nombreux exemples figure celui de la « langue d'Esopé ». De quoi s'agit-il exactement ? Afin d'y répondre, un retour à l'ère soviétique s'impose. Lorsque les Bolchéviques se saisissent du pouvoir russe en 1917, Vladimir Ilitch Lénine, le leader du mouvement révolutionnaire, quitte son exil suisse et rentre en Russie, où il publie, entre autres, *L'Impérialisme, stade suprême du capitalisme*. Alors qu'il l'avait rédigé à Zurich au printemps 1916, l'ouvrage sort, pour la première fois, en avril 1917, en brochure, à Pétrograd. Dans la préface de son édition russe, Vladimir Ilitch Lénine souligne les contraintes qu'il a dû subir pour contourner la censure du régime russe au pouvoir à l'époque :

« Cette brochure a été écrite en prévision de la censure tsariste. Aussi ai-je dû me borner strictement à une analyse théorique – surtout économique – et ne formuler le petit nombre d'observations politiques indispensables qu'avec la plus grande prudence, par voie d'allusions, dans cette maudite langue d'Esopé, à laquelle le tsarisme contraignait les révolutionnaires de recourir toutes les fois qu'ils prenaient la plume pour écrire une "œuvre" légale » (Lénine, 1945, p. 7).

Il poursuit : « Il m'est dur de relire, en ces jours de liberté, ces passages mutilés par l'appréhension de la censure tsariste, serrés, broyés, comme dans un état de fer », dans lesquels, il lui a fallu, précise-t-il, « user d'une langue d'"esclave" » (Lénine, 1945, p. 7).

En expliquant cette « langue d'Esopé », Alexis Berelovitch recourt à la définition qui lui est attribuée dans *Kratkaja Literaturnaja Enciklopedija*, une encyclopédie soviétique de la littérature publiée en neuf volumes entre 1962 et 1978 : « Une forme particulière d'écriture secrète, d'expression détournée apte à passer la censure, qu'on utilisait dans la littérature, la critique, le journalisme, à une époque où l'oppression de la censure privait les auteurs de la liberté d'expression » (Berelovitch, 1981, p. 140). Bien que Vladimir Ilitch Lénine s'en plaigne, le recours à cette « langue » a persisté sous son gouvernement, tout comme sous celui de Joseph Staline et de leurs successeurs ensuite, face à la censure soviétique cette fois.

La « langue d'Esopé », ou cet « autrement dit » (Berelovitch, 1981, p. 140), consiste donc à user de l'implicite afin d'éviter les mauvaises conséquences, notamment répressives, du dit explicite. Alors que la presse libanaise subissait la censure du mandataire français, il n'est pas

surprenant qu'elle ait recouru à cet « autrement dit » dans ses positions susceptibles de déplaire à l'administration française, que ce soit dans les journaux anti ou pro-mandat.

2.2.4. Empêcher la remise en cause de son opinion en recourant à l'implicite

Outre l'existence de thèmes frappés d'interdit et d'informations qui ne font pas elles-mêmes l'objet d'une interdiction mais dont l'acte d'exprimer constituerait une attitude considérée comme répréhensible, Oswald Ducrot met en avant une autre motivation pour recourir à l'implicite : empêcher toute tentative de contester ce qui est implicitement exprimé tant que ce n'est pas explicitement formulé. D'après lui, « [t]out ce qui est dit peut être contredit » (Ducrot, 1991, p. 6). La formulation explicite d'une idée devient ainsi « la première étape, et décisive, vers sa mise en question » (Ducrot, 1991, p. 6). Or, toute croyance fondamentale a besoin de s'exprimer pour gagner l'adhésion du public récepteur. Il lui devient donc nécessaire de trouver « un moyen d'expression qui ne l'étale pas, qui n'en fasse pas un objet assignable et donc contestable » (Ducrot, 1991, p. 6) et ce moyen passe par l'emploi du discours implicite.

Au premier abord, la motivation développée par Catherine Kerbrat-Orecchioni et Oswald Ducrot et présentée dans la sous-section précédente, à savoir déjouer la censure (*Cf.* 2.2.3.), paraît plus pertinente pour le présent travail que la volonté de la presse d'éviter une potentielle discréditation de son point de vue. Toutefois, cela n'empêche pas que les journaux analysés dans cette thèse aient recouru parfois à l'implicite, poussés aussi par la nouvelle motivation présentée dans cette sous-section.

Force est de souligner enfin que la volonté d'éviter le discrédit d'une opinion peut être associée aussi à l'emploi des présupposés et des sous-entendus à visée « manipulatrice » (*Cf.* 2.2.5. et 2.2.6.). En effet, en imposant une information comme incontestable pour les premiers, ou en guidant le destinataire vers une interprétation sans l'assumer pour les seconds, le locuteur pourrait fermer la porte à toute remise en cause du contenu présupposé ou sous-entendu.

2.2.5. « Manipuler » les destinataires par les sous-entendus

Ne pas assumer son opinion réelle, en usant des sous-entendus, peut cacher une visée « manipulatrice », plus ou moins honnête, vis-à-vis du récepteur. D'après Catherine Kerbrat-Orecchioni, ce type de contenus implicites peut permettre au locuteur, « soit de prétendre avoir sans conteste énoncé un contenu qu'il s'est simplement contenté de suggérer [...] soit, plus fréquemment, [...] d'orienter insidieusement le récepteur vers telle ou telle interprétation, sans avoir à endosser la responsabilité de cette interprétation » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 284).

Le présent travail trouve ces deux nouvelles possibilités d'emploi intéressantes pour son analyse du discours de la presse francophone au Liban. Il va les prendre en compte dans ses calculs interprétatifs. Pour ce qui est de la première, la presse a pu tout simplement s'abstenir d'exprimer explicitement certaines positions auxquelles elle s'oppose. Si on lui reprochait plus tard de ne pas les avoir émises, elle pourrait rappeler ou même prétendre les avoir implicitement énoncées.

Pour ce qui est de la seconde, il est possible que la presse ait pu éviter d'exprimer ouvertement une position, tout en s'assurant en même temps que le lecteur soit à même de déchiffrer le message caché. Mais le but d'un procédé pareil n'est pas toujours trompeur, comme l'imaginent certains. En effet, deux raisons possibles peuvent expliquer cette pratique. D'un côté, la presse peut être consciente que l'information ou la position implicite est fautive. De l'autre, elle peut y croire, mais préférer quand même ne pas l'explicitement pour échapper, par exemple, aux critiques et aux reproches. Certes, cet emploi peut être en lien, d'une part, avec la politesse linguistique, et/ou avec la conjuration des tabous, d'autre part. Il peut aussi l'être avec la volonté d'empêcher la remise en question d'une position ou d'une idée. Néanmoins, cela est avant tout fait par ruse, puisque le locuteur pousse « habilement » son destinataire vers l'interprétation qu'il souhaite en cherchant à l'en convaincre, mais se garde pour autant la possibilité de s'en désolidariser si jamais quelqu'un pensait à le lui reprocher ou encore à contredire le contenu implicitement exprimé. « [L]es sous-entendus sont en effet malaisés à réfuter : c'est qu'il y a quelque imprudence à s'évertuer à réfuter des propos dont on ne peut pas vraiment prouver qu'ils ont été vraiment tenus... » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 285).

2.2.6. « Manipuler » les destinataires par les présupposés

Les sous-entendus ne sont pas toutefois les seuls moyens implicites qui permettent au locuteur de « manipuler » le récepteur. Les présupposés le permettent, eux aussi. « Certes, [ils] ne sont pas nécessairement utilisés à des fins de manipulation, mais il est indéniable qu'ils offrent cette possibilité » (Maingueneau, 1997, p. 82).

Catherine Kerbrat-Orecchioni évoque trois situations dans lesquelles il est possible de « suspecter un présupposé d'être "trafiqué" ». Dans la première situation, « [l']information présupposée est d'une vérité pour le moins douteuse. La ruse consiste ici à tenter de la "faire passer", cette information douteuse, en la présupposant – c'est-à-dire en la présentant comme vraie-en-soi, irréfutable, indiscutable [...] » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 283). Le locuteur s'attend dans ce cas à ce que le destinataire ne cherche pas à contester la vérité de l'information présupposée et ce pour deux raisons. D'abord, l'information est « mise en marge du discours » (Ducrot, 1984, p. 45), puisqu'elle ne constitue pas l'objet avoué de l'énonciation. Le locuteur n'est donc pas censé être attaqué à son propos, étant donné que le dialogue ultérieur « idéal », c'est-à-dire celui projeté par l'énoncé contenant le présupposé et non pas le dialogue effectif qui va avoir lieu, ne doit pas porter sur elle (Ducrot, 1984, p. 45). Ensuite, même si le destinataire a la possibilité de contester la vérité de l'information présupposée, il n'est pas surprenant qu'il y renonce d'habitude dans le but d'éviter que « la conversation pren[ne] un tour franchement polémique et vise beaucoup plus la personne du destinataire que son propos » (Maingueneau, 1997, p. 83). Oswald Ducrot souligne ce dilemme devant lequel la présupposition peut placer le destinataire :

« Ou bien il "laisse passer", et il semble par là souscrire au présupposé, dont il renforce ainsi, par son abstention même, l'apparente évidence ; ou bien il s'y oppose, mais on peut l'accuser alors d'interrompre la conversation, de sortir du sujet, voire de chercher à "envenimer le débat" » (Ducrot, 1991, p. 96).

Dans la deuxième situation évoquée par Catherine Kerbrat-Orecchioni, la vérité de l'information présupposée n'est pas douteuse. Le locuteur la présuppose pourtant, puisqu'elle est d'une importance incontestable, alors qu'il a de bonnes raisons de supposer que le destinataire l'ignore :

« La ruse alors change de visage : elle consiste à glisser par la bande (à la faveur des contenus posés) l'information nouvelle, en feignant d'enseigner autre chose, et en se ménageant ainsi le rempart d'un

vertueux : "Comment, tu ne le savais pas ? Mais j'étais persuadé que tu étais déjà au courant !..." » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 283).

La troisième situation n'est pas très différente, sauf que l'information présupposée constitue ici en plus le véritable objet de l'énonciation (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 284). Il s'agit du « trope présuppositionnel » qui renverse « la hiérarchie usuelle des niveaux de contenu – le contenu implicite, normalement secondaire, devenant essentiel, et le contenu explicite, normalement essentiel, se trouvant marginalisé » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 116). Ce procédé stratégique, souligne l'auteure, « se rencontre massivement dans le discours politique, polémique, ou publicitaire » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 117).

Pour ce qui est précisément du sujet de cette thèse, il n'est pas surprenant que la presse en général, et la presse au Liban en particulier, recoure aux présupposés pour « faire passer » des informations comme évidentes et indiscutables, alors qu'il s'agit en réalité de données controversées qui ne font pas l'objet d'un accord entre les différents récepteurs. Ainsi, elle empêche aussi leur éventuelle remise en cause (Cf. 2.2.4.). Par ailleurs, il est possible qu'elle s'en serve afin d'aborder une nouvelle information ou position à laquelle elle s'est déjà opposée, sans devoir l'avouer explicitement. L'information présupposée, censée être irréfutable et indiscutable, est ainsi présentée comme faisant partie de son discours habituel, comme étant donc la continuité normale de son discours antérieur. Dans ce même contexte, il est possible aussi qu'elle recoure aux présupposés pour annoncer implicitement une nouvelle information ou position qui va à l'encontre de son positionnement politique général, en évitant l'embarras que pourrait lui causer son annonce explicite. Ces deux dernières possibilités sont en lien aussi avec la politesse linguistique, plus précisément avec la préservation de la face positive du journal en question (Cf. 2.2.2.).

Les origines du « pouvoir présuppositionnel »

Le « pouvoir présuppositionnel » tire ses origines de plusieurs sources complémentaires. La première renvoie au fait que le contenu présupposé empêche sa contestation et s'impose par suite comme indiscutable. Cela ne se rapporte pas seulement à sa présentation comme « allant de soi », mais surtout aux contraintes qu'il impose sur la suite du discours qui n'est pas censée porter sur

lui : « la présupposition apparaît comme une tactique argumentative des interlocuteurs ; elle est relative à la façon dont ils se provoquent, et prétendent s'imposer les uns aux autres une certaine façon de continuer le discours » (Ducrot, 1984, p. 43).

Bien qu'Umberto Eco critique la perception classique de la présupposition et considère qu'elle ne peut être expliquée qu'à travers une approche textuelle l'analysant du point de vue des fonctions discursives⁵⁶, il adopte un point de vue proche de celui de ses pairs sur la mise en marge et le caractère incontestable de la présupposition, mais dans une perspective assez différente. D'après lui, toutes les unités d'information à l'intérieur de la structure d'un discours ne peuvent pas avoir le même statut et la même importance. Il y a une sorte de distribution hiérarchique des informations : certaines se trouvent ainsi « placées sur le fond du discours, tandis que d'autres sont mises particulièrement en relief » (Eco, 1992, p. 312). En formant « une sorte de *cadre textuel* qui détermine le point de vue à partir duquel le discours sera développé », ce sont les présuppositions qui représentent donc le fond du texte, alors que les autres informations son relief (Eco, 1992, p. 313). C'est ainsi que l'auteur évoque le « pouvoir positionnel » qu'acquiert un énoncé contenant des présuppositions lexicales (ayant à leur tour un « pouvoir présuppositionnel »), une fois que ces dernières sont émises. Il s'agit, d'après lui, du « pouvoir de "poser" dans le discours quelqu'un ou quelque chose comme donnée incontestable et acquise (ou devant être assumée comme incontestable et acquise) » (Eco, 1992, p. 316).

Une autre source du « pouvoir présuppositionnel » est développée par Pierre-Yves Raccah qui met en avant, lui aussi, un caractère argumentatif dans la présupposition, mais à travers une perspective différente de celle d'Oswald Ducrot. Il évoque ainsi ce qu'il appelle un « présupposé argumentatif », qui représente « une des manières d'obliger l'interlocuteur à adopter (au moins pendant le temps du discours) un point de vue à partir duquel le discours pourra être interprété » (Raccah, 2018, p. 118). L'auteur se sert de l'exemple (en anglais) : « John est républicain, mais il est honnête ». Étant donné que le « mais » (« but ») présuppose une contradiction de points de vue entre les deux parties de l'énoncé et étant donné que « honnête » en anglais évoque en toute

⁵⁶ Umberto Eco considère que « [l]a présupposition semble être une catégorie floue, ou un terme parapluie qui recouvre des phénomènes sémiotiques disparates » (Eco, 1992, p. 308). Par ailleurs, cette notion ne semble pas définir, d'après lui, « une série de phénomènes grammaticaux homogènes, elle est plutôt une catégorie ouverte ne pouvant être expliquée qu'à l'intérieur d'une théorie du discours » (Eco, 1992, p. 311).

situation un point de vue positif, le mot « républicain » ne peut évoquer, dans un tel énoncé, souligne-t-il, qu'un point de vue négatif (Raccah, 2018, p. 120-121).

Pierre-Yves Raccah parle de manipulation, ou au moins de tentative de manipulation idéologique, dans de telles situations. Elle réside d'après lui dans le fait que toute personne entendant le discours se trouve contrainte de construire ce point de vue nécessaire à sa compréhension de l'énoncé, même si le point de vue en question était contraire à sa morale, à ses valeurs et à ses croyances. L'auteur nuance toutefois le « pouvoir manipulateur » de la présupposition, qui n'arrive pas toujours à ses fins. Cette position est cohérente avec la vision du présent travail sur les effets des discours médiatiques, certes présents, mais limités (Cf. 1.1.) :

« Lorsque l'interlocuteur est conscient de cette contrariété, la manipulation idéologique n'a pas fonctionné (on peut imaginer l'effet d'un énoncé de la phrase ["John est républicain, mais il est honnête"] sur un interlocuteur républicain...) ; mais, dans le cas contraire, il y a bien manipulation idéologique » (Raccah, 2018, p. 124).

Selon certains, ce type de « manipulation idéologique » est si répandu qu'il ne se limite pas au discours politique mais touche tout acte de communication, qui va des échanges interpersonnels les plus banals de chaque jour, à la littérature et l'art noble de la poésie. C'est dans cette perspective qu'Amir Biglari parle de « manipulation discursive » dans *Les Contemplations* de Victor Hugo, en montrant comment la présupposition s'y impose au lecteur et l'oblige, pour poursuivre la lecture des poèmes, à croire aux contenus présupposés et à les éprouver (Biglari, 2018, p. 289-308).

Une dernière source d'où la présupposition tire son pouvoir réside dans le point commun que partagent les présupposés avec les sous-entendus : « la possibilité donnée au locuteur, dans les deux cas, de se retirer, pour ainsi dire, de la parole » (Ducrot, 1984, p. 45). Cette possibilité de retrait tient, bien sûr, à la mise en marge que subit l'information présupposée par rapport à l'objet avoué du discours, mais pas seulement. Elle renvoie, d'une manière générale, au caractère polyphonique du discours. Bien que le locuteur ne soit pas capable de nier avoir énoncé un présupposé, la polyphonie discursive lui permet en effet de ne pas en assumer la responsabilité.

En étudiant la poétique de l'écrivain russe Dostoïevski, Mikhaïl Bakhtine emprunte le concept de la polyphonie à la musique et l'introduit dans la linguistique : « il a créé une conception littéraire d'un type entièrement nouveau, que nous avons choisi d'appeler POLYPHONIQUE » (Bakhtine,

1970, p. 7). Il s'agit en effet de la capacité qu'a l'auteur à faire entendre plusieurs voix à travers son texte : « La multiplicité de voix et de consciences indépendantes et non confondues, l'authentique polyphonie de voix pleinement valables est effectivement la particularité profonde des romans de Dostoïevski » (Bakhtine, 1970, p. 10).

Oswald Ducrot développe le concept et met ainsi en avant les multiples cas dans lesquels le locuteur d'un énoncé n'a pas forcément à en assumer la responsabilité. Il distingue par la suite entre ce dernier, d'une part, et entre le(s) énonciateur(s), d'autre part. Par locuteur il entend celui « qui est censé [...] produire » l'énonciation, alors que les énonciateurs représentent ceux qui effectuent « les différents actes illocutionnaires [Cf. 2.4.2.] au moyen desquels on caractérise l'énonciation » (Ducrot, 1980, p. 40).

Jean-Claude Anscombe partage la même vision qu'Oswald Ducrot : « Pour nous, tout énoncé d'un locuteur fait entendre d'autres voix, celles des énonciateurs [...] » (Anscombe, 1985, p. 7). D'après les deux auteurs, il existe au moins deux attitudes que le locuteur peut adopter vis-à-vis des énonciateurs : soit s'identifier à eux en assumant la responsabilité des points de vue exprimés dans l'énoncé, soit s'en distancier en renvoyant la responsabilité de ces points de vue à une personne distincte de lui, personne qui peut ou non être identifiée (Anscombe et Ducrot, 1983, p. 175).

C'est dans ce contexte que le locuteur peut user des présupposés pour influencer le public récepteur, en lui imposant des informations comme allant de soi et comme indiscutables, tout en se gardant la possibilité de nier au besoin l'existence d'un acte de présupposition délibéré. Le cas échéant, il rejettera la responsabilité de ce qui est énoncé sur un énonciateur différent de lui en tant que locuteur, sur un tiers qui n'est pas d'ailleurs forcément identifié ou qui est assimilé tout au plus à un « on », à une voix collective dont le locuteur ne fait pas partie. Oswald Ducrot se sert des nominalisations pour illustrer ce point de vue, en donnant les deux exemples de « la dégradation de la situation » et de « l'amélioration du niveau de vie » :

« Quant à l'inclusion du locuteur dans ce ON, le phénomène syntaxique de la nominalisation n'en dit rien, ni positivement ni négativement. Si, pour telle ou telle raison extérieure à la phrase elle-même, il est clair que le locuteur fait partie du ON, on obtiendra un acte dérivé de présupposition, mais cela n'est qu'une possibilité parmi d'autres » (Ducrot, 1984, p. 232).

Or, récuser la responsabilité des propos implicitement avancés en les renvoyant à un énonciateur distinct, « ne signifie pas nécessairement qu[e le locuteur] refuse le point de vue de ce dernier, mais simplement qu'il n'en revendique pas la paternité » (Anscombe, 1985, p. 7). C'est ici que réside l'un des traits les plus importants du pouvoir des présupposés. Le locuteur, le journaliste en l'occurrence, peut en effet s'en servir pour présenter des données, qu'il croit vraies et/ou qu'il croit primordiales à imposer au public, tout en restant capable de s'en désolidariser si besoin est. Les données en question peuvent aussi être fausses. Leur emploi dans ce cas sera à visée manipulatrice.

Avant de développer l'exemple de *L'Humanité*, il convient de préciser que la partie analytique de la thèse ne va pas évoquer la visée manipulatrice pour toutes les situations présentées dans cette sous-section et dans celle qui précède, et ce en dépit de la terminologie et de la description utilisées par les auteurs qui y sont cités. En effet, le terme « manipulation » a une connotation très péjorative, alors que les objectifs développés dans ces deux sous-sections ne consistent pas toujours à tromper le destinataire en l'induisant en erreur. Parfois, il s'agit d'une simple manœuvre cherchant à éviter d'assumer un contenu pour diverses raisons, sans que celui-ci soit pour autant erroné. Ainsi, la thèse va parler d'un contenu implicite à visée manipulatrice, qu'il soit sous forme de présupposé ou de sous-entendu, lorsque le message implicite est nettement mensonger ou lorsque son caractère falsifié est si flagrant que cela devient quasi évident de le considérer objectivement comme tel. Dans les autres cas abordés dans la présente et la précédente sous-sections, la thèse va se contenter d'expliquer les motivations derrière son emploi délibéré sans le qualifier de « manipulateur ».

2.2.7. L'exemple de *L'Humanité* (1975-1979)

Dans *Le Ministère de la vérité* (Darde, 1984), Jean-Noël Darde se demande comment le discours de l'information pourrait réécrire l'Histoire, en imposant une nouvelle vérité remplaçant une autre vérité antérieure et totalement contradictoire. L'auteur étudie dans ce cadre le discours tenu par *L'Humanité*, alors organe central du Parti communiste français, sur la situation au Cambodge sous le régime communiste des Khmers rouges entre 1975 et 1979, où la palinodie s'avère, d'après lui, exceptionnelle et exemplaire : « Zélateur actif du régime khmer rouge de 1975 à l'été 1976, puis

soutien discret jusqu'en septembre 1977, *l'Humanité* réussira le tour de force de se présenter en 1979 comme le seul journal à avoir pris toute la mesure des horreurs perpétrées par ce régime [...] » (Darde, 1984, p. 10). Jean-Noël Darde montre ainsi comment les contenus implicites peuvent être exploités par le discours journalistico-politique et souligne par la suite plusieurs visées derrière leur emploi, d'où l'intérêt du présent travail à présenter brièvement les résultats de son étude.

Pour ce qui est d'abord des présupposés, Jean-Noël Darde aborde le recours à la présupposition pour présenter implicitement une information en donnant l'impression que le journal l'a auparavant annoncée, alors que ce dernier s'en était abstenu :

« *L'Humanité* n'avait pas [...] informé ces lecteurs de la coupure des communications avec Phnom Penh. [...] Le choix d'une forme présuppositionnelle [...] pour introduire cette information laisse entendre que la coupure était une information déjà acquise et masque ainsi le fait que le journal se soit dispensé de la donner la veille » (Darde, 1984, p. 76).

Il en est de même pour le conflit entre le Cambodge et le Vietnam, une information que le journal s'est limité à sous-entendre comme le montre la suite de cette sous-section, avant de la présenter comme présupposée : « l'existence d'un conflit est présupposée alors qu'elle n'avait jamais encore été explicitement posée » (Darde, 1984, p. 114) ; « son annonce ferme, sous forme présuppositionnelle » (Darde, 1984, p. 117).

En traitant enfin le sujet des violences subies lors de l'évacuation de la capitale cambodgienne, l'auteur met en relief la fonction manipulatrice que les présupposés peuvent remplir :

« Je dirai qu'en ne posant et ne présupposant que des choses dont on peut admettre la véracité, [le journaliste] "fait comme si" *l'Humanité* avait dès 1975 dénoncé [...] les violences des Khmers rouges perpétrées pendant l'évacuation de Phnom Penh. *L'Humanité* "fait comme si" ou, plus précisément, elle le "donne à penser". Elle donne donc à penser le faux en ne posant et présupposant que le vrai » (Darde, 1984, p. 125-126).

Dans les cas semblables, la manœuvre journalistique consiste à « changer de veste et faire en sorte de donner à penser que l'on a toujours porté la même, la nouvelle » (Darde, 1984, p. 128).

Une autre manœuvre est toutefois possible pour tromper le public, sans changer de veste :

« [...] on peut aussi retourner sa veste et la porter doublure apparente, il est alors possible d'affirmer sans mentir qu'il s'agit de la même veste et la tromperie consiste seulement à donner à penser qu'on l'a toujours portée la doublure à l'extérieur. Il ne s'agit plus de donner à penser que l'on a dit le

contraire de ce que l'on a réellement dit, mais que ce que l'on avait réellement dit avait un contenu contraire à son contenu réel » (Darde, 1984, p. 128).

Pour ce qui est ensuite des sous-entendus, Jean-Noël Darde souligne qu'ils partagent avec le « donné à penser », c'est-à-dire le présupposé, la possibilité offerte aux journalistes « de dire quelque chose sans pour autant en assumer explicitement la responsabilité » (Darde, 1984, p. 126). Bien que les deux permettent de dire « en toute innocence », leurs mécanismes de production diffèrent radicalement :

« Alors que le locuteur du sous-entendu attend une attitude active du destinataire – ce dernier doit faire une démarche discursive, conduire un raisonnement, pour trouver la solution de l'énigme –, le locuteur du "donné à penser" se satisfait de l'attitude passive de son destinataire. Le "donné à penser" s'impose de lui-même, comme une évidence, comme une implication pragmatique obligée des propos tenus » (Darde, 1984, p. 126).

L'auteur ne se contente pas d'en parler théoriquement, mais donne plusieurs exemples concrets qui mettent en avant différentes raisons derrière l'emploi des sous-entendus. En effet, il est possible d'y recourir pour suggérer implicitement une fausse information et l'accréditer (Darde, 1984, p. 79). Les journalistes s'en servent également pour éviter d'avouer une information jusque-là niée, en se limitant ainsi à l'annoncer implicitement, en l'occurrence par métaphore ou litote (Darde, 1984, p. 80). L'auteur aborde enfin l'usage des sous-entendus dans le but d'évoquer des informations et pouvoir plus tard au besoin, soit affirmer en avoir parlé, soit nier y avoir même pensé. Pour ce faire, il prend l'exemple du conflit entre le Cambodge et le Vietnam que le journal se contente de sous-entendre :

« Si *l'Humanité* place ses lecteurs en situation de conclure à l'existence de problèmes frontaliers entre le Cambodge et le Vietnam, elle ne prend pas la responsabilité de cette conclusion. Ainsi, suivant l'évolution des rapports entre les deux pays, *l'Humanité* se réserve la possibilité d'affirmer ultérieurement avoir informé ses lecteurs du conflit, ou de ne jamais avoir prêté attention aux rumeurs malveillantes d'une propagande hostile au Vietnam et au Cambodge » (Darde, 1984, p. 105-106).

Étant à l'origine une thèse de troisième cycle, l'ouvrage de Jean-Noël Darde s'avère très important pour le présent travail. Il s'agit, en effet, de l'une des très rares publications scientifiques, si ce n'est pas la seule, qui analyse, en détail et articles journalistiques à l'appui, l'usage malveillant de l'implicite, qu'il soit question de présupposés ou de sous-entendus, dans le discours journalistico-politique. Le présent travail va donc s'en inspirer dans son analyse du discours de la presse francophone au Liban en 1943.

2.3. Les différents types de contenus implicites

En soulignant l'importance de l'implicite dans le discours journalistico-politique, la section précédente (Cf. 2.2.) fait succinctement mention de deux types différents de contenus implicites, les présupposés et les sous-entendus. Cette nouvelle section va d'abord faire le point sur l'adoption de cette terminologie, bien qu'il en existe d'autres. Elle va ensuite discuter de la possibilité de déceler les présupposés et les sous-entendus, en distinguant les uns des autres.

2.3.1. La terminologie adoptée : présupposé et sous-entendu

Longue est la liste des auteurs qui ont traité de la question des différents types de contenus implicites. Ni la distinction, ni la terminologie ne sont forcément identiques chez eux tous. L'un des plus illustres reste Oswald Ducrot qui parle de présupposé et de sous-entendu. La section précédente évoque brièvement cette distinction, en se servant de l'exemple « Pierre a cessé de fumer » (Ducrot, postface dans Henry, 1977). Mais l'auteur emploie dans d'autres publications des exemples différents comme « Jacques ne déteste pas le vin » (1) et « Jacques continue à fumer » (2).

De (1), il est très difficile de ne pas trouver, selon lui, l'affirmation (1') : « Jacques aime beaucoup le vin », alors que dans (2), il est presque inévitable de conclure, non seulement que Jacques fume actuellement, mais (2') qu'autrefois déjà il fumait. L'auteur note qu'il y a « une différence de nature » entre l'indication (1'), qu'il appelle sous-entendu, et entre (2') qu'il nomme présupposé (Ducrot, 1969, p. 33-34). Il précise, quelques paragraphes plus tard, que la recherche des présupposés est confiée « au composant linguistique – qui traite de l'énoncé lui-même, sans considération de ses conditions d'occurrence – »⁵⁷, alors que « les sous-entendus seraient prévus par un composant rhétorique qui tient compte des circonstances d'élocution » (Ducrot, 1969, p. 36).

⁵⁷ Il est important de noter, dans ce contexte, que l'auteur (Ducrot, postface dans Henry, 1977 ; Ducrot, 1984) réexamine plus tard sa conception du présupposé et soutient qu'il peut être, soit marqué dans l'énoncé, soit créé par l'énonciation (Cf. 2.3.2. et surtout 2.4.4.).

Si le principe est d'une manière générale le même chez Robert Martin et Michel Charolles, les termes sont différents. Le premier parle de « présupposition » lorsque la relation d'inférence est nécessaire, c'est-à-dire « étroitement dépendante, non pas de la situation, mais des contenus de langue », et d'« implication » lorsque la relation d'inférence est possible, en d'autres termes « dépendante de la situation [...] étroitement liée aux données d'univers, en un certain temps et en un certain lieu » (Martin, 1976, p. 37).

Alors que le terme « inférence », d'après Robert Martin, recouvre à la fois « la relation d'implication proprement dite et la relation de présupposition » (Martin, 1976, p. 38), il existe, selon Michel Charolles, des « présuppositions », d'une part, et des « inférences », d'autre part :

« [...] les présuppositions font consubstantiellement partie de l'énoncé, elles sont "inaliénables" et résistent à certaines épreuves linguistiques (négation, interrogation, enchaînement) ; les inférences sont moins fortes (elles ne se maintiennent pas sous négation) parfois liées au lexique (cf. les implications chez R. Martin) elles renvoient très souvent soit à des connaissances du monde (cf. les quasi-implications chez I. Bellert), soit à des lois de discours (cf. les sous-entendus chez O. Ducrot) » (Charolles, 1978, p. 19).

En ce qui concerne Paul Grice, il parle d'implicatures (ou d'implications) (Cf. 2.2.) et en distingue deux types : les implicatures conventionnelles (« conventional implicatures ») et les implicatures conversationnelles (« conversational implicatures »). Voici un exemple pour les premières : « Il est Anglais ; il est, donc, courageux ». Sans que cela soit littéralement dit, cet énoncé implique, à travers « donc » (« therefore »), qu'être courageux est la conséquence d'être Anglais. Dans ce type d'implicatures, la signification conventionnelle des mots utilisés détermine ce qui est implicite (Grice, 1989, p. 25).

Pour ce qui est des implicatures conversationnelles (non conventionnelles), il en distingue deux sous-types : celles particularisées (« particularized conversational implicatures ») et celles généralisées (« generalized conversational implicatures ») (Grice, 1989, p. 37). Les premières dépendent hautement du contexte. Par exemple, A déclare : « Je n'ai plus d'essence » et B lui répond : « Il y a un garage dans le coin de la rue ». La réponse implique que le garage est ou pourrait être ouvert et aurait de l'essence à vendre (Grice, 1989, p. 32). Cette réponse aurait pu impliquer autre chose si le contexte de l'énoncé était différent. Si A avait, par exemple, souligné qu'il a faim, la réponse de B aurait entre autres implicite que le garage proposait de quoi manger.

Dans le cas des implicatures conversationnelles généralisées, c'est l'usage d'une certaine forme de mots qui conduit normalement à telle ou telle implicature ou à tel ou tel type d'implicature. Par exemple, l'énoncé « X rencontre une femme ce soir » implique que la personne rencontrée n'est ni la femme, ni la mère, ni la sœur, ni peut-être même une amie platonique proche de X (Grice, 1989, p. 37).

Dans le présent travail, le choix est fait d'adopter la distinction et la terminologie d'Oswald Ducrot : présupposé et sous-entendu. Tout comme les différentes autres notions présentées dans cette sous-section, la terminologie de Paul Grice va être évitée et ce pour deux raisons interreliées. D'abord, se focalisant sur les implicatures conversationnelles, la notion d'implicature conventionnelle n'est pas suffisamment développée chez l'auteur, ce qui laisse d'importantes zones d'ombre autour d'elle, alors que les notions d'Oswald Ducrot sont beaucoup plus développées, que ce soit par lui ou par ses successeurs. Ensuite, la question de considérer ou non les implicatures conventionnelles comme l'équivalent des présupposés est assez controversée⁵⁸, tandis que les notions d'Oswald Ducrot posent moins problème chez ses pairs.

2.3.2. Le présupposé : comment le définir et le repérer ?

Lorsqu'Oswald Ducrot (Ducrot, postface dans Henry, 1977) se sert de « Pierre a cessé de fumer » comme exemple pour illustrer la différence entre présupposé et sous-entendu, il note que ces deux types de contenus implicites offrent au locuteur la possibilité de prétendre n'avoir pas voulu les dire. Mais malgré ce point en commun, le niveau d'engagement n'est pas identique dans les deux cas : si le locuteur peut nier avoir voulu dire le présupposé, il ne peut pas nier l'avoir dit (Cf. 2.2.).

Catherine Kerbrat-Orecchioni commente cette idée en considérant qu'Oswald Ducrot y exploite la polysémie du sens de l'expression « vouloir dire ». D'après elle, il faut faire la différence entre « vouloir-dire » p, qui est pour un énoncé signifier p, et entre « vouloir dire » p qui est pour

⁵⁸ Voir, entre autres, le chapitre 4 de *Sous le sens : pour une sémantique multidimensionnelle* : (Beyssade, 2017, p. 75-108).

un locuteur avoir l'intention délibérée de transmettre à autrui l'information p. À l'en croire, si les présupposés « ne constituent pas en principe l'objet essentiel du message, [ils] sont tout de même bel et bien véhiculés par l'énoncé, dans lequel ils se trouvent (à la différence des sous-entendus) intrinsèquement et incontestablement inscrits » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 21). Les présupposés ont ainsi les « veut-dire » sans les « veut dire ». En d'autres termes, ils sont effectivement énoncés par le locuteur qui ne peut pas nier les avoir signifiés littéralement, même s'il peut nier les vouloir dire en tant qu'objet avoué de son énoncé.

L'auteure présente plus tard sa propre définition des présupposés :

« Nous considérons comme présupposées toutes les informations qui, sans être ouvertement posées (i.e. sans constituer en principe le véritable objet du message à transmettre), sont cependant automatiquement entraînées par la formulation de l'énoncé, dans lequel elles se trouvent intrinsèquement inscrites, quelle que soit la spécificité du cadre énonciatif » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 25).

Pour elle, les présupposés sont en principe⁵⁹ « context-free », à la différence des sous-entendus qui sont « context-sensitive » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 25). Il en est de même pour Dominique Maingueneau :

« [...] le sous-entendu est inféré d'un contexte singulier et son existence est toujours incertaine ; le présupposé, lui, est stable. Le premier se tire de l'énoncé, le second de l'énonciation. [...] La différence de statut entre ces deux types d'implicite est nette : tout locuteur connaissant le français peut en principe identifier les présupposés, alors que le décryptage des sous-entendus est plus aléatoire. En outre, le nombre de ces sous-entendus est par définition ouvert » (Maingueneau, 1997, p. 79-80).

Mais outre ces définitions théoriques, existe-t-il des critères concrets qui aident le chercheur à déceler un présupposé ? Lorsqu'Oswald Ducrot donne l'exemple (2) : « Jacques continue à fumer » (Ducrot, 1969) et en tire le présupposé : Jacques fumait auparavant (*Cf.* 2.3.1.), il explique les critères sur lesquels il s'est basé pour aboutir à cette conclusion. D'après lui, « les présupposés d'un énoncé sont encore affirmés par la négation de cet énoncé ou par sa transformation en question » (Ducrot, 1969, p. 34). Ainsi, dans toutes leurs occurrences imaginables, les énoncés

⁵⁹ Il existe souvent des exceptions, bien que rares, aux caractéristiques avancées sur tel ou tel concept abordé dans cette thèse. N'étant pas une thèse en sciences du langage, le présent travail ne va développer que celles qui lui paraissent utiles.

« Est-ce que Jacques continue à fumer ? » et « Il est faux que Jacques continue à fumer » maintiennent, l'un et l'autre, au même titre que (2), le présupposé : Jacques fumait auparavant.

Outre la négation et l'interrogation, l'auteur aborde le comportement spécial du présupposé vis-à-vis de la subordination. Il remarque que lorsque (2) est introduit, à titre de proposition élémentaire, dans une phrase complexe (par exemple dans « Jacques continue à fumer bien que le médecin le lui ait interdit »), « le lien de subordination – ici la concession – ne concerne pas l'élément présupposé » (Ducrot, 1969, p. 34), mais seulement le reste du contenu de (2), en d'autres termes son contenu posé, à savoir que Jacques fume actuellement. Ce sont donc les comportements particuliers du présupposé vis-à-vis de la négation, l'interrogation et la subordination, qui le caractérisent et le différencient des autres contenus implicites. « Ces caractéristiques des présupposés, *souligne-t-il*, on les chercherait en vain dans les sous-entendus » (Ducrot, 1969, p. 35).

Robert Martin partage le même avis : « une phrase p présuppose une phrase q, si q reste vrai lorsque p est nié. Les présupposés de p sont l'ensemble Q des phrases dont la vérité ne peut être mise en cause par la négation de p ». Il ajoute : « cet ensemble Q reste également invariant lors du passage de la phrase assertive à la phrase interrogative ou impérative »⁶⁰. L'auteur donne l'exemple « Pierre a empêché Marie de partir » (= p), pour montrer que la présupposition « Marie cherchait à partir » (= q) est nécessairement vraie si p est vrai et reste nécessairement vraie si p est nié (« Pierre n'a pas empêché Marie de partir »). Il donne ensuite un autre exemple : p' = « Pierre a vendu sa 2 CV » et q' = « Pierre a vendu une voiture », pour montrer que contrairement aux présupposés, lorsqu'il s'agit d'une simple implication, si p' est faux, q' peut être vrai (« Pierre a vendu une autre voiture que sa 2 CV ») ou faux (« Pierre n'a vendu aucune voiture ») (Martin, 1976, p. 38-39).

L'ouvrage de Paul Henry (Henry, 1977), *Le mauvais outil : langue, sujet et discours*, critique l'opposition établie par Oswald Ducrot entre présupposé et sous-entendu, mais offre à ce dernier la possibilité d'y répondre dans la postface. Oswald Ducrot en profite pour soutenir ou clarifier quelques-unes de ses idées, mais aussi pour en réexaminer d'autres. Il indique ainsi qu'en traitant

⁶⁰ Pour distinguer une présupposition d'une implication, Robert Martin évoque également ce qu'il appelle le « test de *mais* » (Martin, 1976, p. 40-41). Cette thèse ne va pas toutefois s'attarder dessus.

de la question des présupposés dans le cadre linguistique, on mettait en avant souvent deux types de propriétés, sémantiques et pragmatiques. Les premières concernent les invariances de sens d'un énoncé et le maintien ainsi du même présupposé, en recourant notamment à la négation et à l'interrogation. Quant aux secondes, « [s]i A présuppose B, on n'emploie d'habitude A que lorsqu'on croit le destinataire déjà au courant de B » (Ducrot, postface dans Henry, 1977, p. 182). L'auteur n'hésite pas à reconsidérer son ancienne position, à décrire ces deux propriétés comme « classiques » et à noter qu'elles « constituent des aspects relativement superficiels (bien qu'ils soient peu contestables) du phénomène étudié » (Ducrot, postface dans Henry, 1977, p. 182). D'après sa vision revue et corrigée, ce qui caractérise surtout un présupposé c'est « sa résistance à l'enchaînement » :

« Présupposer que Pierre fumait autrefois – ce qu'on fait généralement en employant l'énoncé *Pierre a cessé de fumer* – c'est interdire au dialogue ultérieur toute une catégorie de continuations qui seraient pourtant logiquement possibles. C'est donc, d'une façon positive, orienter l'argumentation dans une direction donnée, celle qui se relie au fait que Pierre, actuellement, ne fume pas. Et cela, tout en maintenant, sans la moindre restriction, qu'il était auparavant fumeur » (Ducrot, postface dans Henry, 1977, p. 188).

La même idée est évoquée dans une autre de ses publications, réexaminant officiellement sa conception comme l'affiche son titre, *Présupposés et sous-entendus (réexamen)*. Le critère de l'enchaînement y apparaît à Oswald Ducrot « de plus en plus important » :

« Si une phrase présuppose X, et qu'un énoncé de cette phrase est utilisé dans un enchaînement discursif, par exemple quand on argumente à propos de lui, on enchaîne sur ce qui est posé, et non sur ce qui est présupposé. [...] Et j'appellerai "présupposés" d'un énoncé les indications qu'il apporte, mais sur lesquelles l'énonciateur ne veut pas (c'est-à-dire fait comme s'il ne voulait pas) faire porter l'enchaînement. Il s'agit d'indications que l'on donne, mais que l'on donne comme étant en marge de la ligne argumentative du discours » (Ducrot, 1984, p. 40).

« Est présupposé, dans un énoncé, ce qui est apporté par l'énoncé, mais n'est pas apporté de façon argumentative, en entendant par là que ce n'est pas *présenté* comme devant orienter la continuation du discours [...] » (Ducrot, 1984, p. 42).

L'auteur se sert, en parallèle, de l'exemple « J'ai visité Moscou avec Pierre », pour réexaminer davantage sa conception (Ducrot, postface dans Henry, 1977, p. 192). En fonction de comment le locuteur prétend orienter le dialogue, l'énoncé en question pourrait, souligne-t-il, comporter l'un des deux présupposés suivants : « J'ai visité Moscou » ou « J'ai été en compagnie de Pierre » (Ducrot, postface dans Henry, 1977, p. 192). Toutefois, ces présupposés ne peuvent pas s'appuyer sur une description de l'énoncé, « vu que les transformations utilisées "classiquement" comme

critères, négation et interrogation, peuvent très bien nier ou mettre en question l'une comme l'autre de ces deux indications » (Ducrot, postface dans Henry, 1977, p. 192). Oswald Ducrot conclut que « l'énonciation peut créer des présuppositions – notamment lorsque l'énoncé lui-même est marqué pour poser plusieurs indications différentes » (Ducrot, postface dans Henry, 1977, p. 192), et ce contrairement à l'idée centrale de son ancienne vision supposant que « les présupposés apportés par un énoncé sont déterminés, et déterminés uniquement, par la phrase dont cet énoncé est la réalisation » (Ducrot, 1984, p. 34) (Cf. 2.4.4.). Grâce à cette extension de la notion de présupposition, il est dorénavant possible, selon lui, d'éviter de « refuser le titre de "présupposés" à des éléments qui, en fait, se comportaient exactement comme les présupposés reconnus par les critères traditionnels, et marqués dans la phrase » (Ducrot, 1984, p. 41).

L'auteur nuance toutefois le critère de résistance à l'enchaînement, en notant que le présupposé a ce pouvoir interdictif dans ce qu'il appelle le discours « idéal » seulement et non pas forcément dans le discours effectif qui va suivre. Bien qu'il s'agisse d'un critère essentiel la caractérisant, une présupposition ne peut donc, dans la pratique, empêcher la suite de dialogue d'enchaîner dessus. Elle est présentée comme telle, mais ne peut pas le garantir : « quand je parle de dialogue ultérieur, je parle de celui qui est projeté par l'énoncé contenant le présupposé, i.e. du dialogue "idéal" offert par lui, et non, bien sûr, du dialogue qui le continue effectivement dans la réalité » (Ducrot, 1984, p. 45).

Catherine Kerbrat-Orecchioni souligne, pour sa part, qu'il serait « imprudent de prétendre que les contenus présupposés ne peuvent jamais servir de base à l'enchaînement discursif » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 34). Il est possible, selon elle, d'enchaîner sur ses propres présupposés, soit pour les rectifier, soit pour les commenter, les justifier ou les étayer par une expansion métalinguistique. Il est également possible que l'interlocuteur intervienne sur les présupposés contenus dans un énoncé précédent avancé par le locuteur, soit pour les expliciter, sur un mode généralement dubitatif ou interrogatif (demande de confirmation), soit pour les contester et réfuter, la contestation des présupposés prenant souvent des allures polémiques. « L'enchaînement sur les présupposés n'est donc pas interdit, mais il obéit à des contraintes beaucoup plus strictes que celui qui porte sur les contenus posés » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 35).

Ce n'est pas exactement la nature du présupposé qui intéresse le présent travail. En dépit de son éventuelle résistance à certaines modifications syntaxiques et de ses liens controversés avec l'énoncé et l'énonciation, trois points surtout vont être retenus tout au long de cette thèse. Premièrement, le présupposé a le « veut-dire » sans le « veut dire ». Ainsi, il n'est pas censé, deuxièmement, faire l'objet autour duquel tourne la discussion. Troisièmement, il n'est même pas censé être un objet de discussions. En d'autres termes, il ne constitue pas, d'une part, l'objet avoué de l'énoncé et la suite du discours n'est donc pas supposée enchaîner dessus. D'autre part, il est présenté comme allant de soi et est, par conséquent, supposé être indiscutable.

2.3.3. Le sous-entendu : comment le définir et le repérer ?

Oswald Ducrot considère comme sous-entendus

« tous les éléments de sens (à quelque catégorie qu'ils appartiennent) dont j'explique l'apparition en supposant, chez celui qui interprète l'énonciation, un raisonnement du type : "si le locuteur a dit *ceci*, c'est qu'il voudrait dire *cela*" (où *ceci* et *cela* désignent, l'un comme l'autre, des sens complets, c'est-à-dire des interprétations possibles de l'énonciation) » (Ducrot, postface dans Henry, 1977, p. 197).

Dans ce même contexte, il note également que le sous-entendu

« est toujours engendré comme réponse à des questions du type : "Pourquoi le locuteur a-t-il dit ce qu'il a dit ?", "Qu'est-ce qui a rendu possible sa parole ?". En d'autres termes, une condition nécessaire (certainement pas suffisante, d'ailleurs) pour qu'un énoncé E sous-entende X, est que X apparaisse comme une explication de son énonciation » (Ducrot, 1984, p. 34).

Catherine Kerbrat-Orecchioni considère, de son côté, que la classe des sous-entendus englobe

« toutes les informations qui sont susceptibles d'être véhiculées par un énoncé donné, mais dont l'actualisation reste tributaire de certaines particularités du contexte énonciatif (ainsi une phrase telle que "Il est huit heures" pourra-t-elle sous-entendre, selon les circonstances de son énonciation, "Dépêche-toi", aussi bien que "Prends ton temps") » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 39).

Dominique Maingueneau se positionne dans cette même lignée de lien entre sous-entendu et contexte énonciatif : « Ces sous-entendus ne sont donc pas prédictibles hors contexte ; selon les contextes la même phrase pourra libérer des sous-entendus totalement différents » (Maingueneau, 1997, p. 90).

La question sur le repérage des présupposés avancée dans la sous-section précédente, s'impose aussi dans le cas des sous-entendus : existe-t-il en fait des critères précis qui permettent à l'analyste d'identifier un sous-entendu d'une manière certaine ?

L'une des méthodes soutenues par les chercheurs est le test d'« annulation » (« cancellability [cancellability] test ») mis en place par Paul Grice en vue de déceler les implicatures conversationnelles généralisées (Cf. 2.3.1.). Selon l'auteur, ce type d'implicature

« peut être annulé dans un cas particulier. Il peut être annulé explicitement, par l'ajout d'une clause qui affirme ou implique que l'énonciation a dérogé [au Principe de Coopération – Cf. 3.2.2.], ou il peut être annulé contextuellement si la forme de l'énoncé qui le véhicule habituellement est utilisée dans un contexte dans lequel il est clair que l'énonciateur déroge »⁶¹ (Grice, 1989, p. 39).

Voici un exemple d'annulation explicite. L'énoncé : « Le parti X a perdu beaucoup de ses sièges à l'Assemblée nationale lors des dernières élections parlementaires », implique que, malgré la perte, il a remporté quelques sièges. Mais si on ajoute à l'énoncé : « Il les a même tous perdus », cette clause annule explicitement l'implicature déjà inférée.

Paul Grice lui-même remet en question plus tard le lien entre la réussite de ce test et la présence d'une implicature conversationnelle, qu'elle soit ou non généralisée. Il souligne que les cinq caractéristiques⁶² que ces implicatures doivent posséder ou bien qu'on pourrait s'attendre à ce qu'elles possèdent (Grice, 1989, p. 39-40), dont l'annulation, ne peuvent pas donner une réponse définitive sur leur présence, bien que quelques-unes parmi elles puissent *prima facie* en donner une preuve plus ou moins forte ; une preuve première qui devrait toutefois être renforcée par une démonstration sur la manière à travers laquelle ce que l'on prétend être impliqué l'a été (Grice, 1989, p. 42-43). L'auteur note par la suite que « toutes les implicatures conversationnelles sont annulables » (« all conversational implicatures are cancelable [cancellable] ») et non seulement celles généralisées. Cependant, il conclut encore une fois : « malheureusement on ne peut pas

⁶¹ « can be canceled [cancelled] in a particular case. It may be explicitly canceled [cancelled], by the addition of a clause that states or implies that the speaker has opted out, or it may be contextually canceled [cancelled], if the form of utterance that usually carries it is used in a context that makes it clear that the speaker is opting out ».

⁶² Ne lui étant pas utiles, le présent travail ne va pas détailler ces cinq caractéristiques.

considérer la réalisation d'un test d'annulation comme établissant de manière décisive la présence d'une implicature conversationnelle »⁶³ (Grice, 1989, p. 44).

Mais si l'annulation ne représente pas une condition suffisante à la présence des implicatures conversationnelles, en représente-t-elle au moins une condition nécessaire ? Dans *Are all conversational implicatures cancellable?*, Matthew Weiner y répond négativement :

« Je prétends, cependant, que toutes les implicatures conversationnelles [...] ne sont pas annulables. Il existe des cas dans lesquels le test d'annulation échoue. Même si l'énonciation de A par le locuteur implique B, énoncer quelque chose comme "A mais pas B" ne l'engagerait pas à A sans l'engager à B. En effet, dans ces cas, l'annulation putative renforce simplement l'implicature »⁶⁴ (Weiner, 2006, p. 128).

L'auteur donne l'exemple d'Alice et de Sarah qui se trouvent dans un train bondé. Alice, qui est manifestement valide, s'étend sur deux sièges, alors que Sarah est debout. Sarah dit à Alice : « Je suis curieuse de savoir s'il vous serait physiquement possible de faire de la place pour que quelqu'un d'autre s'assoie ». Étant donné qu'il est extrêmement improbable que Sarah soit vraiment curieuse de savoir si Alice est physiquement capable de bouger, car il est mutuellement évident qu'elle en est capable, l'implication est qu'Alice devrait faire de la place. Mais si Sarah ajoute : « Non pas que vous *deviez* faire de la place ; je suis juste curieuse », cela aura la forme d'une annulation explicite de l'implication. Néanmoins, l'implicature ne sera pas annulée. Sarah serait en train de suggérer de nouveau, encore plus grossièrement, qu'Alice fasse de la place (Weiner, 2006, p. 128). Matthew Weiner montre ainsi que la clause censée annuler explicitement l'implicature n'y est pas parvenue, mais au contraire l'a davantage renforcée.

Pour aller encore plus loin, les points faibles du test d'annulation ne se limitent pas au fait qu'il ne représente ni une condition suffisante (selon Paul Grice lui-même), ni une condition nécessaire (selon Matthew Weiner) à la présence des implicatures conversationnelles. En effet, même en acceptant que la très grande majorité de ces implicatures est d'habitude annulable à l'exception de

⁶³ « unfortunately one cannot regard the fulfillment of a cancelability [cancellability] test as decisively establishing the presence of a conversational implicature ».

⁶⁴ « I claim, however, that not all conversational implicatures [...] are cancellable. There are cases in which the cancellability test fails. Even though the speaker's utterance of A implicates B, uttering something like "A but not B" would not commit her to A without committing her to B. Indeed, in these cases the putative cancellation merely strengthens the implicature ».

quelques exemples assez sophistiqués, il s'avère que cela n'en représente pas une propriété exclusive.

Robyn Carston le met en avant en précisant qu'il s'agit d'une caractéristique commune à « n'importe quel aspect et à tous les aspects des significations d'énoncé qui sont dérivées pragmatiquement plutôt qu'à travers un processus de décodage linguistique »⁶⁵ (Carston, 1988, p. 158). Par ailleurs, même les présupposés peuvent en faire également partie. Bien qu'ils soient « en principe décodés à l'aide de la seule compétence linguistique », ils « peuvent eux aussi, même si c'est moins volontiers que les sous-entendus, être "rectifiés", c'est-à-dire oblitérés par l'enchaînement » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 40-41), et ainsi annulés.

Le présent travail conclut que le « test d'annulation » ne représente pas un moyen suffisant pour repérer les sous-entendus et les distinguer des présupposés. Cette étude n'est pas en tout cas la première à souligner l'absence de critères pertinents distinguant incontestablement les différents types de contenus implicites. Entre autres chercheurs, Catherine Kerbrat-Orecchioni le souligne en commentant ce même test d'annulation. D'après elle, « en ce qui concerne l'opposition présupposé/sous-entendu, on ne peut pas toujours conclure grand-chose de telles observations » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 40). Michel Charolles fait le même constat, mais dans un cadre plus général et avec une terminologie différente : « [d]ans la pratique, il n'est pas toujours aisé d'opérer une partition rigoureuse entre l'ensemble des présuppositions et l'ensemble des inférences attachées à un énoncé » (Charolles, 1978, p. 19).

En avouant que les frontières ne sont pas toujours suffisamment délimitées entre présupposé et sous-entendu, le présent travail ne va recourir à aucun des tests déjà abordés pour identifier un contenu non explicite en tant que l'un ou l'autre de ces deux types. Il ne va, en effet, prendre en compte que les considérations suivantes. Avant toutes choses, il s'agit dans les deux cas de contenus implicites, dans le sens qu'ils « ne constituent pas en principe le véritable objet du dire, mais s'actualisent subrepticement à la faveur des contenus explicites » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 98). Cela dit, les présupposés sont en général⁶⁶ des contenus littéraux, « inscrits [donc] dans la

⁶⁵ « any and all aspects of utterance meaning which are derived pragmatically rather than via a process of linguistic decoding ».

⁶⁶ L'exception à cette règle de contenu littéral va être abordée dans la sous-section 2.4.4.

séquence en vertu d'une règle linguistique stable ; leur décodage fait appel à la seule connaissance du code linguistique ; il est donc immédiat, et premier » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 97). Contrairement à ces derniers, les sous-entendus sont des contenus non littéraux, ou dérivés-de-discours. Ils « se greffent [par suite] en co(n)texte, selon des mécanismes divers, sur les contenus littéraux » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 98). Ils sont par ailleurs « plus ou moins instables et inédits » et leur décodage est « médiat, second, plus ou moins aléatoire » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 98). Bien que ces considérations facilitent la tâche de distinction entre présupposé et sous-entendu et limitent par suite les divergences dans les points de vue entre analystes, elles ne peuvent malheureusement pas garantir un accord constant sur toute classification de contenu implicite.

2.4. La théorie des actes de langage

Les actes de langage sont abordés dans la partie théorique du présent travail pour plusieurs raisons. D'abord, ces actes sont souvent formulés implicitement ; « la fréquence des actes dérivés, souligne Ryszard Zuber, est telle que très souvent l'utilisateur de langue ne se rend même pas compte du caractère indirect et dérivé des actes linguistiques qu'il accomplit » (Zuber, 1980, p. 241). Ensuite, la présupposition est considérée comme acte de langage, ce qui a développé, voire révolutionné, la vision des chercheurs à son propos, jusqu'à parler de « présupposés sous-entendus » et de « présupposés pragmatiques ». Enfin, les actes de langage mettent en lumière l'éventuel pouvoir des mots et permettent par suite de traiter la question des effets potentiels d'un énoncé, en lien avec les effets médiatiques déjà développés.

Cette section va détailler ce qui lui semble pertinent et utile dans la théorie des actes de langage. Pour ce faire, il est nécessaire de commencer par ses origines dans le performatif de John Langshaw Austin, avant de passer aux développements qui lui ont été apportés et qui se révèlent bénéfiques pour le présent travail.

2.4.1. L'implicite dans le performatif

Dans *How to do things with Words* (Austin, 1962) qui veut littéralement dire « Comment faire des choses avec des mots »⁶⁷, sont rassemblées douze conférences données par John Langshaw Austin en 1955 à l'Université de Harvard. Dès sa première conférence, le philosophe anglais reproche à beaucoup de ses pairs de commettre traditionnellement l'erreur de considérer comme de pures et simples affirmations de fait (« straightforward statements of fact »), des énonciations qui sont des non-sens ou bien dont l'intention est tout à fait différente. En précisant ensuite que toutes les affirmations, qu'elles soient vraies ou fausses, ne sont pas pour autant des descriptions, il dit préférer employer le terme « constatif » (« constative ») et met ainsi en place une première distinction entre les énoncés constatifs, d'une part, et ceux performatifs (« performative »), d'autre part (Austin, 1962, p. 3-4).

Selon le philosophe, les premiers décrivent un type d'action qui pourrait être vraie ou fausse indépendamment de l'acte d'énonciation. En revanche, les énoncés performatifs « ne "décrivent", ne "rapportent" ou constatent absolument rien, ne sont pas "vrais ou faux" »⁶⁸ (Austin, 1962, p. 5). De plus, dans ce second type d'énoncés, « l'énonciation de la phrase est, ou fait partie, de l'exécution de l'action, qu'on ne saurait, répétons-le, décrire *tout bonnement* comme étant l'acte de dire quelque chose »⁶⁹ (Austin, 1962, p. 5). En d'autres termes, l'énonciation de l'action équivaut à son exécution : « énoncer la phrase (dans les circonstances appropriées, évidemment), ce n'est ni *décrire* ce qu'il faut bien reconnaître que je suis en train de faire en parlant ainsi, ni affirmer que je suis en train de le faire : c'est le faire »⁷⁰ (Austin, 1962, p. 6).

Voici deux exemples d'énoncés. Le premier est constatif alors que le second, donné par John Langshaw Austin lui-même, est performatif :

(1) Je me suis marié hier à la mairie de Strasbourg.

⁶⁷ La version française de l'ouvrage est intitulée *Quand dire, c'est faire* (Austin, 1970). Les deux titres soulignent le pouvoir des mots à réaliser une action par leur simple énonciation.

⁶⁸ « do not "describe" or "report" or constate anything at all, are not "true or false" ».

⁶⁹ « the uttering of the sentence is, or is part of, the doing of an action, which again would not *normally* be described as saying something ».

⁷⁰ « to utter the sentence (in, of course, the appropriate circumstances) is not to *describe* my doing of what I should be said in so uttering to be doing or to state that I am doing it: it is to do it ».

(2) Oui [je le veux] (dans le sens de : je prends cette femme comme épouse légitime) – énoncé prononcé au cours de la cérémonie de mariage⁷¹.

Comme l'explique John Langshaw Austin concernant l'énoncé (2), « [l]orsque je dis, à la mairie ou à l'autel, etc., "Oui [je le veux]", je ne fais pas le reportage d'un mariage : je m'y mets [je me marie] »⁷² (Austin, 1962, p. 6). De plus, un énoncé pareil ne peut pas être vrai ou faux. Cela dit, si la question de véracité et de fausseté ne peut pas être posée dans le cas des performatifs, celle de leur réussite ou de leur échec peut l'être. Un énoncé qui ne parvient pas à *faire* ce qu'il était destiné à faire n'est pas un énoncé faux, mais malheureux (« unhappy ») dans la terminologie du philosophe.

Après avoir pensé bien délimiter les frontières entre les deux notions, John Langshaw Austin cherche à établir une liste des performatifs explicites, dont le type le plus commun reste des verbes à la première personne du singulier de l'indicatif présent, voix active : je nomme, je parie, etc. Il constate toutefois que distinguer performatif et constatif n'est pas toujours aussi aisé qu'il le pensait, d'autant plus que « la "réduction" [d'une énonciation] à un performatif explicite ne semble pas toujours être possible »⁷³ (Austin, 1962, p. 69). Il oppose par conséquent « performatif explicite » (« explicit performative ») à ce qu'il préfère nommer « performatif primaire » (« primary performative ») au lieu de « performatif implicite ou implicite » (« implicit or implicit performative »). Le philosophe inclut ainsi, d'une manière ou d'une autre, la notion d'implicite, à laquelle s'intéresse cette thèse, à sa théorie des actes de langage. En voici un exemple :

(1) Performatif primaire : Je serai là.

(2) Performatif explicite : Je promets que je serai là.

La formule (2) rend explicite la nature de l'action qui se trouve effectuée en énonçant « Je serai là », à savoir une promesse. Ce n'est pas toutefois le cas dans l'énonciation primaire (1) où énoncer

⁷¹ L'exemple de l'énoncé (2) est donné en anglais (« I do ») par John Langshaw Austin lui-même (Austin, 1962, p. 5). L'éditeur de son ouvrage note toutefois que l'auteur s'est rendu tardivement compte que cet énoncé n'est effectivement pas employé pendant la cérémonie de mariage. Pourtant, l'éditeur a décidé de n'apporter aucune modification au texte, étant donné que d'un point de vue philosophique, cette erreur n'est pas importante.

⁷² « [w]hen I say, before the registrar or altar, &c., "I do", I am not reporting on a marriage: I am indulging in it ».

⁷³ « the "reduction" [of an utterance] to an explicit performative does not seem always possible ».

« Je serai là » sans le précéder de la formule « Je promets que » l'explicitant, pourrait impliquer une promesse, mais encore une proposition ou une annonce d'intention, etc., explique-t-il (Austin, 1962, p. 69).

Si les performatifs dits primaires ne sont pas explicites, la plupart d'entre eux, souligne François Récanati, « peuvent néanmoins être paraphrasés à l'aide d'un performatif explicite, si le besoin se fait sentir de manifester sans ambiguïté le type d'acte qu'est censée accomplir leur énonciation » (Récanati, 1979b, p. 104-105). Par exemple, les trois performatifs primaires « Ferme la porte ! », « Est-il venu ? » et « Chien méchant » peuvent respectivement devenir les performatifs explicites suivants : « Je t'ordonne de fermer la porte », « Je te demande s'il est venu » et « Je vous avertis qu'il y a ici un chien méchant » (Récanati, 1979b, p. 105).

John Langshaw Austin (Austin, 1962, p. 73-76) met en lumière quelques-uns des dispositifs primitifs/primaires du discours :

- 1) L'emploi du mode impératif, comme par exemple « Fermez-la, faites-le » qui ressemble au performatif « Je vous ordonne de la fermer », ou bien l'emploi des auxiliaires comme par exemple « Vous devez la fermer » qui ressemble au performatif « Je vous ordonne de la fermer ».
- 2) Le ton de la voix, le rythme et l'insistance, employés dans la langue parlée et qui ne sont pas facilement reproductibles dans la langue écrite. Par exemple, « Il va foncer ! » comme avertissement ou « Il va foncer !? » comme protestation.
- 3) Les adverbes, les locutions adverbiales ou les tournures particulières de phrase. Par exemple, insister dans le cadre d'un rappel, en écrivant « Vous feriez mieux de ne jamais oublier que... ».
- 4) Les particules de relation, comme l'emploi du « donc » avec la valeur de « Je conclus que » ou « néanmoins » avec la valeur de « J'insiste pour que ».
- 5) Les phénomènes accompagnant l'énonciation : les gestes ou les actes rituels non verbaux.

6) Les circonstances de l'énonciation grâce auxquelles nous pouvons par exemple dire : « venant de *lui*, je l'ai pris comme un ordre, et non pas comme une demande »⁷⁴ (Austin, 1962, p. 76).

Ces ressources sont néanmoins très riches et engendrent par suite de mauvaises interprétations. Elles sont en outre utilisées parfois dans d'autres desseins, comme l'insinuation. Le performatif explicite, quant à lui, « élimine l'équivoque et maintient l'exécution [de l'acte] relativement solide »⁷⁵ (Austin, 1962, p. 76).

Comme le montre la sous-section suivante, John Langshaw Austin renonce plus tard à son duel de constatif/performatif, mais ne revient pas pour autant sur la distinction établie entre explicite, d'une part, et primaire, implicite dans la terminologie de cette thèse, d'autre part. Cette distinction s'avèrera utile lorsque va être abordée la question des actes de langage indirects et des valeurs illocutoires implicites (*Cf.* 2.4.5.).

2.4.2. « Quand dire, c'est faire »

Découvrant que les critères proposés se sont révélés insuffisants pour distinguer avec précision constatif et performatif, John Langshaw Austin réexamine son duel et le remplace, dans sa huitième conférence, par une triade : l'acte locutoire (« locutionary act »), illocutoire (« illocutionary act ») (traduit parfois : illocutionnaire) et perlocutoire (« perlocutionary act »). La théorie des actes de langage commence ainsi à voir le jour⁷⁶.

Pour le premier, l'acte locutoire, il s'agit de l'acte de dire quelque chose, au sens plein du terme. Pour le deuxième, l'acte illocutoire, il s'agit de « l'exécution d'un acte *en* disant quelque chose,

⁷⁴ « coming from *him*, I took it as an order, not as a request ».

⁷⁵ « rules out equivocation and keeps the performance fixed, relatively ».

⁷⁶ Alain Berrendonner fait partie des rares chercheurs qui récusent l'existence des actes de langage. En s'appuyant sur « le bon sens commun » et la représentation « naïve » du langage, d'une part, et sur la théorie béhavioriste de la communication, d'autre part, il oppose le dire au faire. Ces deux références ont, d'après lui, un point commun : « Selon elles, il n'y a pas d'acte que s'il y a une pratique gestuelle. L'intuition fondamentale sur laquelle elles se fondent est qu'un acte s'accomplit avec les mains, les pieds, les dents, les yeux, mais en aucun cas avec des signifiés verbaux » (Berrendonner, 1981, p. 80-81).

par opposition à l'exécution d'un acte *de dire quelque chose* »⁷⁷ (Austin, 1962, p. 99). Pour définir cet acte, le philosophe précise qu'il faut déterminer la manière avec laquelle il a été employé : poser une question ou y répondre, donner des renseignements, des assurances ou des avertissements, annoncer un verdict ou bien une intention, etc. Quant au troisième, l'acte perlocutoire, il s'agit des effets que peut, intentionnellement ou non, engendrer un énoncé sur les différents participants à l'acte d'énonciation :

« Dire quelque chose produira souvent, ou même normalement, certains effets sur les sentiments, les pensées ou les actions de l'auditoire, ou de celui qui parle, ou d'autres personnes : et cela peut être fait dans le dessein, l'intention ou le but de produire ces effets »⁷⁸ (Austin, 1962, p. 101).

En des termes plus résumés, voici la différence entre ces trois nouvelles notions :

« [L']acte locutoire (et les actes phonétique, phatique et rhétique, qu'il inclut) qui possède une *signification* ; l'acte illocutoire où le fait de dire quelque chose a une certaine *valeur* ; l'acte perlocutoire qui est *la production de certains effets* par la parole »⁷⁹ (Austin, 1962, p. 120).

Par ailleurs, si, selon lui, les actes illocutoires sont des énonciations ayant une valeur ou une force conventionnelle (informer, commander, avertir, entreprendre, etc.), les perlocutoires (convaincre, persuader, empêcher, surprendre, induire en erreur, etc.) ne le sont point (Austin, 1962, p. 108). John Langshaw Austin donne, entre autres, l'exemple suivant pour clarifier cette triple distinction, tout en distinguant en plus un perlocutoire dans lequel le locuteur a produit, d'une part, un effet qui ne renvoie qu'indirectement à l'acte locutoire ou illocutoire (C. a) et, d'autre part, un effet qui n'y renvoie pas du tout (C. b) :

- Acte A ou locutoire

Il m'a dit « Tire sur elle ! », voulant dire par « tire » tire et se référant par « elle » à *elle*.

- Acte B ou illocutoire

Il m'ordonna de tirer sur elle.

- Acte (C. a) ou perlocutoire

⁷⁷ « performance of an act *in* saying something as opposed to performance of an act *of* saying something ».

⁷⁸ « Saying something will often, or even normally, produce certain consequential effects upon the feelings, thoughts, or actions of the audience, or of the speaker, or of other persons: and it may be done with the design, intention, or purpose of producing them ».

⁷⁹ « [T]he locutionary act (and within it the phonetic, the phatic, and the rhetic acts) which has a *meaning*; the illocutionary act which has a certain *force* in saying something; the perlocutionary act which is *the achieving of certain effects* by saying something ».

Il me persuada de tirer sur elle.

- Acte (C. b)

Il parvint à me faire tirer sur elle (Austin, 1962, p. 101-102).

Jean-Claude Anscombe résume ce qu'entend John Langshaw Austin par illocutoire et perlocutoire à travers l'exemple d'un locuteur A s'adressant à un interlocuteur B qui est arrivé avec un gros retard à leur rendez-vous. A lui dit sur un ton innocent : « Quelle heure est-il ? ». Ce faisant, il accomplit au moins deux actes de langage distincts : questionner B et le mettre ou tenter de le mettre dans l'embarras. Selon l'auteur, l'acte de questionner est l'acte illocutoire alors que le second est l'acte perlocutoire (Anscombe, 1980, p. 65-66). Jean-Claude Anscombe explique quelques pages plus tard que « *L* [le locuteur] accomplit un acte illocutoire *A* dans une énonciation *E*, si *L* présente *E* comme destinée à produire certaines transformations juridiques, et les produisant » (Anscombe, 1980, p. 68).

Oswald Ducrot partage cette même vision. D'après lui,

« accomplir un acte illocutoire, c'est *présenter* ses propres paroles comme induisant, *immédiatement*, une transformation *juridique* de la situation : les présenter, par exemple, comme créatrices d'obligation pour le destinataire (dans le cas de l'ordre ou de l'interrogation), ou pour le locuteur (dans le cas de la promesse) » (Ducrot, 1984, p. 36).

Selon lui, ce sont les trois mots mis ci-dessus en italique qui distinguent illocutoire et perlocutoire. Premièrement, l'effet perlocutoire n'est pas nécessairement immédiat. Deuxièmement, le perlocutoire peut n'avoir aucun aspect juridique. Troisièmement, pour atteindre un objectif perlocutoire, le locuteur n'est pas obligé de se présenter comme tendant à ce but.

Oswald Ducrot donne l'exemple de l'acte perlocutoire de consoler X de ses malheurs, en lui racontant ceux de Y, qui sont encore plus grands. D'abord, l'effet espéré par la parole « peut être un effet très indirect, lié à un enchaînement causal fort complexe [...]. L'effet perlocutoire n'est donc pas nécessairement immédiat » (Ducrot, 1984, p. 37). Ensuite, il est possible de consoler quelqu'un « sans prétendre pour autant qu'il doit, même en un sens très lâche de ce verbe, se laisser consoler » (Ducrot, 1984, p. 37), d'où la possibilité d'absence d'aspect juridique. Enfin, il est possible de consoler quelqu'un sans présenter ses paroles comme consolantes, alors que ce n'est pas possible par exemple de réaliser l'acte illocutoire d'interroger sans faire savoir en même temps

que l'on interroge (Ducrot, 1984, p. 37). En ce qui concerne plus particulièrement l'aspect juridique de l'illocutoire, l'auteur clarifie, dans une autre publication, qu'« il n'est nul besoin de croire réelles les modifications juridiques dont il a été question » (Ducrot, postface dans Henry, 1977, p. 188). Dans le cas par exemple d'un ordre ou d'une question : « je ne suis ni désireux, ni contraint, de dire que l'on *doit* obéir aux ordres ou répondre aux questions. Mais on ne peut ordonner ou questionner sans supposer que l'on donne, par sa parole même, de tels devoirs aux personnes à qui on s'adresse » (Ducrot, postface dans Henry, 1977, p. 188).

Outre l'aspect réel ou non de ces modifications, il est important de préciser que les résultats des transformations visées par un acte ne peuvent pas toujours être tangibles, étant donné que leurs effets pourraient toucher aux aspects psychologiques et cognitifs. Dieter Welke le note en abordant précisément les changements qu'un acte de langage peut provoquer dans une relation interactionnelle. Il s'agit essentiellement, d'après lui, « de changements dans l'état des obligations et des engagements pour la continuation de l'interaction et de changements dans les rapports sociaux », d'une part, et « de changements dans les domaines de cognition, d'émotion et de motivation des interactants (changement dans l'état de connaissances) », d'autre part (Welke, 1980, p. 177).

L'illocutoire et le perlocutoire

Au fil de ses conférences, John Langshaw Austin conclut qu'énoncer et agir vont de pair : « chaque fois que je "dis" quelque chose (sauf peut-être s'il s'agit d'une simple exclamation comme "sacrebleu" ou "aïe"), j'effectuerai à la fois un acte locutoire et un acte illocutoire »⁸⁰ (Austin, 1962, p. 132). Si la théorie des actes de langage trouve ainsi ses bases chez ce philosophe anglais, c'est John Searle qui la développe ensuite en continuant dans la même lignée d'analyse pragmatique de langage. Bien qu'il trouve la notion de locutoire chez John Langshaw Austin « très

⁸⁰ « whenever I "say" anything (except perhaps a mere exclamation like "damn" or "ouch") I shall be performing both locutionary and illocutionary acts ».

inutile » (« very unhelpful ») (Searle, 1968, p. 405), il est d'accord avec lui sur l'essentiel de ses conclusions autour des actes illocutoire et perlocutoire :

« [...] parler une langue, c'est s'engager dans une forme de comportement régi par des règles. Pour le dire plus brièvement, parler, c'est accomplir des actes selon des règles »⁸¹ (Searle, 1969, p. 22).
 « Toute énonciation consistera à accomplir un acte illocutoire ou plus »⁸² (Searle, 1979, p. 18).
 « En corrélation avec la notion des actes illocutoires se trouve la notion des conséquences ou des *effets* que de tels actes ont sur les actions, les pensées ou les croyances, etc. des auditeurs. Par exemple, en argumentant je peux *persuader* ou *convaincre* quelqu'un, en l'avertissant je peux *l'effrayer* ou *l'alarmer*, en demandant je peux *l'amener à faire quelque chose*, en l'informant je peux *le convaincre* (*l'éclairer, l'édifier, l'inspirer, l'amener à réaliser*). Les expressions en italique ci-dessus désignent des actes perlocutoires »⁸³ (Searle, 1969, p. 25).

Le désaccord entre John Langshaw Austin et John Searle sur la notion du locutoire n'est pas utile pour le présent travail. Ce sont en effet les actes illocutoires et perlocutoires qui l'intéressent, pour deux raisons. En premier lieu, les illocutoires ne sont pas souvent formulés d'une manière explicite et se trouvent ainsi couramment en rapport avec l'implicite, comme va le montrer la sous-section 2.4.5. En second lieu, les perlocutoires touchent à la question des effets, alors que le présent travail admet déjà l'existence d'une influence médiatique sur le public récepteur (*Cf.* chapitre 1). Certes, dans cette thèse, il n'est pas question d'analyser la réception de contenus journalistiques quatre-vingts ans environ après leur production. Néanmoins, son auteur va s'efforcer de se mettre à la place du Lecteur Modèle de l'époque, pour retenir les interprétations les plus pertinentes avec lesquelles il aurait décodé les discours journalistiques (*Cf.* chapitre 3) et pour en déduire, entre autres, les effets potentiels de leurs cadrages implicites. Ce sont d'ailleurs les effets psychologiques et cognitifs sus-évoqués (Welke, 1980), auxquels le présent travail va surtout prêter attention.

Cela dit, si cette thèse porte de l'intérêt aux actes illocutoire et perlocutoire, une question s'impose naturellement : comment les chercheurs font-ils pour distinguer ces deux notions ? Il apparaît que la tâche n'est pas toujours évidente. John Langshaw Austin est le premier à le montrer,

⁸¹ « [...] speaking a language is engaging in rule-governed form of behavior. To put it more briskly, talking is performing acts according to rules ».

⁸² « Any utterance will consist in performing one or more illocutionary acts ».

⁸³ « Correlated with the notion of illocutionary acts is the notion of the consequences or *effects* such acts have on the actions, thoughts or beliefs, etc. of hearers. For example, by arguing I may *persuade* or *convince* someone, by warning him I may *scare* or *alarm* him, by making a request I may *get him to do something*, by informing him I may *convince him* (*enlighten, edify, inspire him, get him to realize*). The italicized expressions above denote perlocutionary acts ».

en notant que les actes illocutoires sont eux aussi liés à des effets, à travers trois manières⁸⁴ différentes de la production d'effets telle qu'elle caractérise les actes perlocutoires (Austin, 1962, p. 115-117). Dans l'une d'elles, il explique qu'il ne faut pas confondre effets et conséquences : « L'acte illocutoire "prend effet" de certaines manières, différentes de la production des conséquences au sens d'entraîner "normalement" tel ou tel état de choses, c'est-à-dire des changements dans le cours naturel des événements »⁸⁵ (Austin, 1962, p. 116).

Malgré cette ressemblance qui prête parfois à confusion, John Langshaw Austin essaie de proposer des caractéristiques propres à ces deux actes, les différenciant l'un de l'autre. Il indique ainsi, d'une part, que la réponse ou la suite dans les actes perlocutoires peut être obtenue sans recourir à un acte locutoire, ou que les illocutoires, d'autre part, ne peuvent exister que si les moyens employés sont conventionnels. Il évoque par ailleurs des formules employant « en » (« in ») et « par [le fait de] » (« by »), susceptibles de distinguer les verbes désignant des actes illocutoires, dans le premier cas, de ceux désignant des actes perlocutoires, dans le second. John Langshaw Austin aborde également deux autres tests. Selon le premier, il est souvent possible de dire : « Dire *x* c'était faire *y* » (« To say *x* was to do *y* ») dans le cas des verbes illocutoires, alors que les verbes illocutoires ressemblent assez aux performatifs explicites, d'après le second. Mais le philosophe ne tarde pas chaque fois à avouer, lui-même, que ces caractéristiques ou tests ne sont pas décisifs pour distinguer avec clarté les deux notions (Austin, 1962, p. 117-130).

Outre John Langshaw Austin, Jean-Claude Anscombe et Geoffrey Leech font partie des chercheurs qui proposent des critères ou des tests relatifs au duel illocutoire/perlocutoire. Le premier se sert de l'énoncé du type « Je vais peut-être te X-er, mais p », où « X-er » est un verbe décrivant un acte A et p un énoncé pouvant servir à réaliser A, et montre que de tels énoncés ne sont possibles que si A est perlocutoire (Anscombe, 1980, p. 67). Quant au second, il propose de placer le verbe supposé être illocutoire ou perlocutoire, dans le contexte « essayer de VERBE » (« try to VERB »). D'après lui, s'il s'agit d'un verbe perlocutoire, la phrase avec le « TRY test » impliquera que l'illocution a échoué à atteindre son effet perlocutoire visé, alors que dans le cas

⁸⁴ Le présent travail ne va pas détailler ces trois manières, étant donné que leur développement ne lui est pas utile.

⁸⁵ « The illocutionary act "takes effect" in certain ways, as distinguished from producing consequences in the sense of bringing about states of affairs in the "normal" way, i.e. changes in the natural course of events ».

d'un verbe illocutoire, il faudra conclure que l'acte illocutoire a en quelque sorte échoué. Ce test se révèle toutefois insuffisant, comme le note l'auteur lui-même (Leech, 1983, p. 204-205).

Catherine Kerbrat-Orecchioni souligne, elle aussi, la complexité de la tâche : « Souvent reprise, diversement interprétée, la triade austinienne pose bien des problèmes, en ce qui concerne surtout l'endroit où il convient de faire passer la frontière entre "illocutoire" et "perlocutoire" » (Kerbrat-Orecchioni, 2016, p. 22). Il existe, selon elle, deux interprétations possibles. La première, autorisée par les textes de John Langshaw Austin et de John Searle, « consiste à expulser le perlocutoire de l'énoncé lui-même, en l'assimilant aux *effets réellement obtenus par l'énonciation de l'énoncé* » (Kerbrat-Orecchioni, 2016, p. 22). Dans le cas de L disant à A d'aller fermer la porte, « l'acte illocutoire d'ordre aura par exemple pour effet perlocutoire que A s'exécute et aille fermer la porte » (Kerbrat-Orecchioni, 2016, p. 22-23). Mais l'effet perlocutoire ne s'arrête pas là, « cet effet comportemental pouvant s'accompagner de divers effets cognitifs et psychologiques (sentiment d'humiliation, d'agacement ou de satisfaction) » (Kerbrat-Orecchioni, 2016, p. 23).

La seconde interprétation serait que

« *le perlocutoire réside déjà dans l'énoncé, sous la forme d'effets voulus ou "prétendus" (intended) – et c'est alors que les choses se compliquent, car les valeurs illocutoires sont elles aussi "prétendues" par l'énoncé (elles correspondent à l'intention que le locuteur manifeste à travers la formulation de son énoncé)* » (Kerbrat-Orecchioni, 2016, p. 23).

Cette thèse penche pour la première interprétation d'illocutoire/perlocutoire exposée par Catherine Kerbrat-Orecchioni, en s'y intéressant surtout aux effets cognitifs et psychologiques. Elle va par la suite s'abstenir de recourir à l'un ou à l'autre des tests déjà développés pour deux raisons. D'une part, ces différents tests présentent déjà des failles, à la seule exception peut-être de celui de Jean-Claude Anscombe (Anscombe, 1980). D'autre part, une fois l'auteur de la thèse se doute de la présence d'un acte illocutoire implicite, la priorité va être de procéder à son inférence et d'exposer la logique du processus, plutôt que de trancher s'il est illocutoire ou perlocutoire, alors qu'il s'agit de deux notions corrélatives dont les frontières ne sont pas toujours suffisamment délimitées. Ainsi, c'est en se basant surtout sur les actes illocutoires détectés que la thèse va déceler les actes perlocutoires qui en découlent, pour pouvoir enfin traiter de la question de leurs effets potentiels. Il n'est donc pas nécessaire, voire il n'est même pas attendu que l'acte perlocutoire

évoqué soit en lui-même repéré dans le discours pour l'aborder et étudier ses effets sur les récepteurs, mais il suffit de l'associer à un acte illocutoire effectivement détecté.

Le pouvoir des mots

Adopter la théorie des actes de langage est une adhésion à la théorie du pouvoir d'agir des énoncés. Une question se pose ainsi naturellement : ce pouvoir réside-t-il dans les mots eux-mêmes, ou bien dans le contexte et chez les locuteurs qui les produisent ?

Si John Langshaw Austin, John Searle et beaucoup d'autres chercheurs, des linguistes en particulier se situant dans leur lignée, croient au principe de l'efficacité de la parole, d'autres le contestent. Parmi eux figure le sociologue Pierre Bourdieu d'après qui « on se condamne à chercher le pouvoir des mots dans les mots, c'est-à-dire là où il n'est pas » (Bourdieu, 1982, p. 103). À l'en croire, un énoncé ne peut avoir un pouvoir d'agir « que pour autant que sont réunies des conditions sociales qui sont tout à fait extérieures à la logique proprement linguistique du discours » (Bourdieu, 1982, p. 68). Le langage se contente en revanche tout au plus de représenter cette autorité, de la manifester, de la symboliser (Bourdieu, 1982, p. 105) :

« Si, comme le remarque Austin, il est des énonciations qui n'ont pas seulement pour rôle de "décrire un état des choses ou d'affirmer un fait quelconque", mais aussi d'"exécuter une action", c'est que le pouvoir des mots réside dans le fait qu'ils ne sont pas prononcés à titre personnel par celui qui n'en est que le "porteur" : le porte-parole autorisé ne peut agir par les mots sur d'autres agents et, par l'intermédiaire de leur travail, sur les choses mêmes, que parce que sa parole concentre le capital symbolique accumulé par le groupe qui l'a mandaté et dont il est le *fondé de pouvoir* » (Bourdieu, 1982, p. 107, 109).

D'autres chercheurs, comme Catherine Kerbrat-Orecchioni, se positionnent à mi-chemin entre les deux visions. Le présent travail adopte leur point de vue sur la question du pouvoir des mots. Ces derniers possèdent un pouvoir dont la vraie efficacité dépend néanmoins des conditions sociales qui accompagnent leur énonciation. La présente thèse n'aurait pas, en fait, porté le même intérêt au discours qu'elle va analyser dans sa seconde partie s'il ne provenait pas de journalistes pouvant exercer de l'influence sur le grand public, mais de simples citoyens par exemple :

« Les productions discursives "enferment" effectivement "*en elles-mêmes* le principe d'un pouvoir", pouvoir virtuel qui ne devient effectif qu'à la condition que le contexte institutionnel le permette, faute de quoi l'acte de langage, tout en ayant été accompli illocutoirement, échoue perlocutoirement.

L'institution apparaît alors comme une structure contextuelle qui contraint la production des actes de langage, et conditionne leur réussite – et non plus comme l'instance où se localiserait en fait le "pouvoir des mots" » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 248).

2.4.3. La valeur illocutoire d'un énoncé

La sous-section précédente montre que tout énoncé effectue, par sa simple énonciation, un acte illocutoire. Mais un énoncé peut aussi « servir à produire plusieurs actes illocutoires pour un même acte d'énonciation » (Anscombe, 1980, p. 67). Jean-Claude Anscombe l'illustre à travers l'exemple : « Je suis bougrement d'accord avec toi que cet abruti de Pierre n'avait qu'à pas fourrer son foutu nez dans cette saloperie », qui comporte, selon lui, au moins cinq actes illocutoires – six si la présupposition y est adjointe – : un acte d'exprimer son accord, deux jurons et deux insultes (Anscombe, 1980, p. 67).

John Langshaw Austin appelle « théorie des forces [ou des valeurs] illocutoires » (« the doctrine of illocutionary forces ») (Austin, 1962, p. 99) la théorie des différentes fonctions linguistiques que remplissent les actes illocutoires. Tout énoncé dispose de ce fait d'une valeur illocutoire ou plus, selon le nombre d'actes illocutoires qu'il réalise. John Searle distingue, de son côté, « contenu propositionnel » (« propositional content ») et « force illocutoire » (« illocutionary force »). L'auteur montre qu'un même contenu propositionnel, en d'autres termes les mêmes référence et prédication, peut être employé dans des actes illocutoires non identiques et avoir ainsi des forces illocutoires différentes l'une de l'autre selon l'acte illocutoire réalisé. Pour ce faire, il se sert des exemples suivants :

- (1) Sam fume fréquemment.
- (2) Sam fume-t-il fréquemment ?
- (3) Fume fréquemment, Sam !
- (4) Plût au ciel que Sam fumât fréquemment (Searle, 1969, p. 22).

D'après lui, ces quatre énoncés partagent la même référence (Sam) et la même prédication (fumer fréquemment) et ont ainsi le même contenu propositionnel. Cela dit, ils sont réalisés dans des actes illocutoires non identiques : dans (1), le locuteur fait une assertion, dans (2), il pose une question, dans (3), il donne un ordre, alors qu'il exprime un souhait ou un désir dans (4). À travers,

entre autres, ces quatre exemples, John Searle illustre la différence entre le contenu propositionnel, d'une part, et l'acte illocutoire, et plus précisément sa force illocutoire, c'est à dire « quel est l'acte illocutoire accompli par le locuteur en énonçant la phrase »⁸⁶ (Searle, 1969, p. 30), d'autre part.

L'auteur souligne plus tard que l'expression « force illocutoire » est trompeuse et source de confusion et note, entre autres, que deux verbes illocutoires non synonymes ne doivent pas forcément marquer deux types différents d'actes illocutoires. Il utilise ensuite le terme de « but illocutoire » (« illocutionary point ») pour indiquer le but ou le propos d'un type d'illocution, en précisant qu'il ne doit pas être confondu avec la force illocutoire, cette dernière étant la résultante de plusieurs éléments, bien qu'il soit le plus important parmi eux. Selon lui, le but illocutoire de la demande et de l'ordre, dotés de forces illocutoires différentes, est par exemple le même : chercher à faire faire quelque chose à l'interlocuteur (Searle, 1979, p. 2-3).

Catherine Kerbrat-Orecchioni le confirme en utilisant un autre terme que le « but illocutoire ». D'après elle, il faut toujours dissocier la valeur illocutoire d'un énoncé de sa force illocutoire : « un même acte – de même valeur donc –, une requête par exemple, pouvant être doté d'une force fort variable » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 65). Tout comme Catherine Kerbrat-Orecchioni, le présent travail préfère l'emploi de « valeur illocutoire » à celui de « force illocutoire » (ou même de « but illocutoire »), « ambigu » d'après elle (Kerbrat-Orecchioni, 2016, p. 17). Le contenu de tout énoncé se décompose ainsi en : valeur illocutoire + contenu propositionnel. Pour ce qui est précisément des valeurs illocutoires susceptibles d'être attachées à tel ou tel énoncé, cette thèse ne va pas en présenter un inventaire, mais seulement quelques exemples, dans une sous-section suivante, tirés des taxonomies des actes illocutoires de John Langshaw Austin et de John Searle (Cf. 2.4.5.).

2.4.4. Le présupposé et le sous-entendu à la lumière des actes de langage

En se basant sur sa définition de l'acte illocutoire (présenter ses paroles comme induisant, immédiatement, une transformation juridique de la situation – Cf. 2.4.2.), Oswald Ducrot considère

⁸⁶ « what illocutionary act the speaker is performing in the utterance of the sentence ».

la présupposition comme tel (Ducrot, 1984, p. 36). Admettre l'acte illocutoire comme « prétention de la parole à attribuer aux personnages du dialogue, par son existence même, des droits et des devoirs nouveaux » (Ducrot, postface dans Henry, 1977, p. 189), fera ainsi de la présupposition « un acte de parole analogue à tous les autres » (Ducrot, postface dans Henry, 1977, p. 188) ; un acte dont la résistance à l'enchaînement interdit à la suite des échanges un grand nombre de continuations, les présente comme interdites pour être plus précis, alors qu'elles auraient pourtant pu être logiquement possibles (Ducrot, postface dans Henry, 1977, p. 188 – Cf. 2.3.2.).

Il en résulte une prétention constitutive double dans l'acte de présupposition :

« D'une part, il prétend se faire admettre comme véridique – ce qui lui est commun avec l'acte d'affirmation (car on ne peut rien affirmer sans impliquer que l'autre doit croire). D'autre part, il se distingue de l'affirmation, qui appelle à tirer les conséquences de ce qu'elle pose, en plaçant au contraire les indications présupposées "en dessous" de l'échange de paroles ultérieur – puisque ce n'est pas d'elles qu'il s'agit, puisqu'elles ne doivent pas être directement concernées par le dialogue. Elles n'alimentent pas le discours, mais elles le sous-tendent. On parle à partir d'elles, mais on ne parle pas d'elles » (Ducrot, postface dans Henry, 1977, p. 188-189).

En d'autres termes : « Dire que je présuppose X, c'est dire que je prétends obliger, par ma parole, le destinataire à admettre X, sans pour autant lui donner le droit de poursuivre le dialogue à propos de X » (Ducrot, 1984, p. 45). Les précisions apportées par Oswald Ducrot viennent dans le cadre de l'auto-réexamen de ses propres notions (Cf. 2.3.2.). Cette remise en question touche à la thèse selon laquelle l'illocutoire s'appuie sur une efficacité propre des mots et est ainsi, par définition, inscrit dans la phrase (Ducrot, 1984, p. 37). L'auteur revient dessus et souligne que « la valeur illocutoire d'un énoncé peut n'être pas marquée dans la phrase qui sert à accomplir l'acte. En fait, même, il n'y a aucun type d'acte illocutoire qui ne soit, quelquefois au moins, accompli de cette façon indirecte » (Ducrot, 1984, p. 39). Pour ce qui est de la présupposition précisément, « [i]l faut donc admettre, *ajoute-t-il*, qu'elle peut apparaître au seul niveau de l'énoncé, et même qu'elle peut apparaître sous forme de sous-entendu ». Il existerait ainsi des « présuppositions sous-entendues, comme il y a des demandes sous-entendues », en déduit-il (Ducrot, 1984, p. 39).

Afin d'illustrer cette nouvelle conception, Oswald Ducrot se sert de son exemple de référence « Pierre a cessé de fumer ». Ce dernier pourrait être utilisé pour faire remarquer à l'interlocuteur que Pierre est plus énergique que lui. « Pierre est plus énergique que toi » sera ainsi un sous-

entendu numéroté (1). Mais dans ce cas, il existera un autre sous-entendu (2), nécessaire à l'apparition de (1) : « S'arrêter de fumer est une preuve d'énergie ». L'auteur explique que si l'interprétation de l'énoncé adopte le sens (1), (2) fonctionnera comme un présupposé et ce pour deux raisons. D'abord, il est impossible de le mettre en doute puisque sa contestation empêcherait même de lire l'interprétation (1) dans l'énoncé. Ensuite, tout en étant un élément essentiel du sens de l'énoncé, il n'en apparaît pas comme l'objet avoué (Ducrot, 1984, p. 39-40). Il s'agira ainsi d'un « présupposé sous-entendu ».

Dans le même contexte d'auto-réexamen, l'auteur aborde naturellement le second élément de son célèbre duel : les sous-entendus. Il critique, d'une part, la conclusion selon laquelle ces derniers devraient être mis sur le même plan que le perlocutoire et rattachés aux circonstances de l'énonciation (Ducrot, 1984, p. 37) et renonce même, d'autre part, à son propre duel. Selon lui, il n'est plus possible

« de mettre en opposition les concepts de sous-entendu et de présupposé, car ils répondent à des questions différentes. En parlant de présupposition, on caractérise un acte de langage (accompli dans l'énonciation, et, éventuellement, marqué dans l'énoncé). En parlant de sous-entendu, on caractérise un processus interprétatif, c'est-à-dire le processus au terme duquel une énonciation a pu recevoir une certaine interprétation » (Ducrot, postface dans Henry, 1977, p. 197).

La renonciation à la différenciation qu'il avait lui-même établie entre présupposés et sous-entendus ne change toutefois pas sa vision de base des sous-entendus, adoptée toujours par le présent travail. On en parle, note-t-il,

« chaque fois que l'interprétant obtient une interprétation B par un raisonnement du type : "si le locuteur a dit A (où A est déjà un sens, c'est-à-dire une lecture de l'énoncé à travers la situation), c'est qu'il voulait dire B["]". Il y a donc sous-entendu dès qu'il y a une interprétation seconde » (Ducrot, postface dans Henry, 1977, p. 201).

Abandonner son opposition entre les deux notions ne veut pas dire non plus qu'il ne faut pas continuer de les distinguer :

« La présupposition est un acte. Donc, ce que l'on présuppose, c'est ce que des philosophes du langage comme Searle appellent une "proposition" (on pourrait aussi parler de contenu). Ce que l'on sous-entend, en revanche, c'est un acte. On sous-entend que l'on affirme, met en question, demande, ou même présuppose tel ou tel contenu. Mais cette distinction ne peut pas être considérée comme une opposition. Les notions, en effet, ne sont pas situées au même niveau. Pour moi, la présupposition est partie intégrante du sens des énoncés. Le sous-entendu, lui, concerne la façon dont ce sens doit être déchiffré par le destinataire » (Ducrot, 1984, p. 44).

Le présent travail ne va pas adopter la nouvelle position d'Oswald Ducrot au sujet de sa distinction entre présupposés « classiques » et présupposés sous-entendus. Étant donné que ces derniers sont, à la base, sous-entendus par l'énoncé avant de devenir des présupposés sous-entendus, et sont donc sous-entendus toujours d'après l'auteur, ils vont être considérés comme de simples sous-entendus.

Un acte illocutoire réussi

Envisager les présupposés dans une perspective d'acte de langage permet aussi d'aborder l'existence d'une sous-classe que l'on oppose souvent aux présupposés sémantiques : les présupposés pragmatiques. Contrairement aux premiers, les présupposés pragmatiques « ne sont pas des éléments du contenu de l'énoncé, mais dépendent de l'énonciation, *des conditions de réussite de l'acte de langage* »⁸⁷ (Maingueneau, 1997, p. 89). Avant de développer cette nouvelle notion, il apparaît donc indispensable d'expliquer le concept de réussite d'un acte de langage. De là, qu'est-ce qu'un acte illocutoire réussi et quelle est son utilité pour le présent travail ?

John Langshaw Austin met en place la notion d'échec ou d'insuccès (« infelicity »), mais dans le cas des performatifs et non pas des actes illocutoires. De là, la présente thèse va présenter une notion voisine développée par John Searle et qui est « étroitement liée » (« closely related ») (Searle, 1969, p. 54), selon ses propres mots, à celle posée par John Langshaw Austin. Il s'agit de la notion de défaut (« defect ») au sujet des actes illocutoires (Searle, 1969, p. 54).

John Searle prend l'exemple de l'acte illocutoire de promesse dans le but de chercher les conditions nécessaires et suffisantes pour que cet acte soit accompli avec succès et sans défaut, tout en soulignant que plusieurs des leçons tirées de son étude sont généralisables. D'après lui,

⁸⁷ Dominique Maingueneau met aussi en lumière une autre distinction, beaucoup plus classique, entre deux types de présuppositions : locales et globales. « Les premières reposent sur une inclusion ». Dans « Quand êtes-vous arrivé ? », par exemple, le présupposé : « Vous êtes arrivé à un certain moment » est local. Les présupposés globaux se fondent plutôt, quant à eux, sur une antécédence. Dans « Paul n'est plus ici », voici deux présupposés globaux : « Paul était ici auparavant » et « un individu nommé Paul que le destinataire est censé capable d'identifier existe ». Selon l'auteur, « [p]our être repérée, la présupposition locale fait intervenir l'interrogation partielle ("Qui", "où", "quand"...) qui porte sur des constituants de la phrase », alors que « [l]a présupposition globale fait intervenir négation ou interrogation totale, qui portent sur l'ensemble de la phrase » (Maingueneau, 1997, p. 83).

chacune des conditions présentées sera nécessaire à la réalisation effective et sans défaut de l'acte illocutoire de promesse, alors que l'ensemble de ces conditions sera une condition suffisante pour une telle réalisation. L'auteur explique par ailleurs qu'il existe différents types de défauts possibles pour un acte illocutoire quelconque, mais ces défauts ne sont pas tous suffisants pour le rendre entièrement vicié. À l'en croire, il est possible, dans certains cas, qu'une condition intrinsèque à un acte ne soit pas satisfaite, mais l'acte pourtant accompli : « Dans de tels cas, je dis que l'acte était "défectueux" »⁸⁸.

Dans le cas de l'acte illocutoire de promesse, les conditions sont au nombre de neuf :

- 1) Les conditions normales de départ et d'arrivée doivent être remplies. Il s'agit des conditions à remplir pour que l'énoncé parlé soit intelligible et pour que le récepteur le comprenne (maîtrise de la même langue, absence de surdité, etc.).
- 2) Le locuteur doit exprimer la proposition P en énonçant la phrase T. Cela permet d'isoler la proposition du reste de l'acte de langage et de se focaliser ainsi sur les particularités de l'acte de promesse en lui-même.
- 3) Dans l'expression de la proposition, le locuteur doit prédiquer à propos de lui-même un acte futur. En effet, l'acte promis ne peut pas être déjà effectué dans le passé et ne peut pas concerner une action que quelqu'un d'autre est supposé effectuer.

Puisqu'elles portent sur le contenu propositionnel, John Searle appelle les conditions 2) et 3) des conditions de contenu propositionnel (« propositional content conditions »).

- 4) L'interlocuteur doit préférer l'accomplissement de l'acte et le locuteur doit penser que c'est bien le cas. En d'autres termes, la réalisation de la chose promise doit être désirée par celui à qui on promet et celui qui fait la promesse doit croire que l'interlocuteur la désire.
- 5) Il faut qu'il ne soit pas évident, ni pour le locuteur, ni pour l'interlocuteur, que le locuteur serait de toute façon conduit à effectuer l'acte. Selon John Searle, il s'agit ici d'une condition plus générale portant sur différents actes illocutoires, tout acte devant avoir un objet. Si un locuteur (L) demande par exemple à quelqu'un de faire quelque chose, alors que L sait déjà qu'il est en train de la faire ou bien qu'il est sur le point de la faire, son acte illocutoire sera

⁸⁸ « In such cases I say the act was "defective" ».

défectueux. L'auteur met en lumière plus tard une autre condition supposant que le locuteur soit en mesure d'effectuer l'acte et que son interlocuteur pense qu'il l'est.

John Searle appelle les conditions pareilles à celles développées dans 4) et 5) des conditions préparatoires (« preparatory conditions »). Voici enfin les quatre dernières conditions :

6) La condition de sincérité (« sincerity condition ») : le locuteur a l'intention d'effectuer l'acte et pense pouvoir l'effectuer.

7) La condition essentielle (« essential condition ») : le locuteur a l'intention que l'énonciation de la phrase T le mette dans l'obligation d'effectuer l'acte promis.

8) Le locuteur doit chercher à produire un certain effet illocutoire en amenant son destinataire à reconnaître son intention de produire cet effet (de promesse en l'occurrence) et il cherche à le faire à travers ses propos dont la signification produit l'effet demandé.

9) Selon les règles sémantiques prononcées par le locuteur et le destinataire, la phrase utilisée doit faire partie de celles dont on se sert pour faire une promesse (Searle, 1969, p. 57-61).

Si les conditions 1), 8) et 9) s'appliquent à tous les types d'actes illocutoires normaux, les règles gouvernant l'emploi du marqueur de la valeur illocutoire de la promesse correspondent, en revanche, aux conditions 2), 3), 4), 5), 6) et 7). John Searle en extrait les règles sémantiques propres à l'emploi de tout marqueur de cette valeur illocutoire précisément. Ces règles sont au nombre de quatre : règle de contenu propositionnel (« propositional content rule »), règles préparatoires ou préliminaires (« preparatory rules »), règle de sincérité (« sincerity rule ») et règle essentielle (« essential rule ») (Searle, 1969, p. 62-63).

L'auteur ne s'y limite toutefois pas. Il étend son analyse pour la généraliser sur d'autres types d'actes illocutoires. Si l'on prend l'exemple de l'ordre⁸⁹ (Searle, 1969, p. 64), voici les règles le gouvernant :

1) Règle de contenu propositionnel : acte futur du destinataire.

⁸⁹ John Searle évoque brièvement les trois dernières règles gouvernant l'acte de l'ordre. Mais en détaillant, dans la page suivante, les règles de l'acte de demander et en le comparant aux deux actes de commander et d'ordonner, l'auteur présente ces quatre règles. Ce que cette thèse avance sur les règles gouvernant l'acte de l'ordre est le résultat de ces différents développements.

- 2) Règles préparatoires : le locuteur doit être à même d'exercer son autorité sur le destinataire. Quant à ce dernier, il doit être en mesure d'effectuer l'acte ordonné et le locuteur doit le penser. De plus, il faut qu'il ne soit pas évident pour les deux parties que le destinataire aurait de toute façon effectué de lui-même l'acte ordonné.
- 3) Règle de sincérité : le locuteur désire que le destinataire accomplisse l'acte ordonné.
- 4) Règle essentielle : cela revient à ce que le locuteur ait l'intention, par le biais de ce qu'il dit, d'amener le destinataire à exécuter son ordre.

Voici ensuite les règles gouvernant l'acte de remerciement (Searle, 1969, p. 67) :

- 1) Règle de contenu propositionnel : acte passé accompli par le destinataire.
- 2) Règles préparatoires : l'acte a été profitable au locuteur et le locuteur le pense.
- 3) Règle de sincérité : le locuteur est reconnaissant pour l'acte ou l'a apprécié.
- 4) Règle essentielle : cela revient à exprimer la reconnaissance ou l'appréciation.

John Searle aborde en outre le cas de plusieurs autres types d'actes illocutoires, comme par exemple : demander de faire quelque chose, affirmer, poser une question, conseiller, avertir, féliciter, etc. Cette thèse a trouvé utile de développer le concept de réussite d'un acte illocutoire, étant donné qu'il est à la base de la notion du présupposé pragmatique, traitée dans ce qui suit.

Les présupposés et les sous-entendus pragmatiques

Après avoir éclairci la notion d'acte réussi, il est possible de revenir au concept des présupposés pragmatiques, découlant de la théorie des actes de langage et dont l'existence présuppose avoir rempli les conditions de réussite de l'acte concerné. Afin de les illustrer, Dominique Maingueneau prend l'exemple de l'acte de questionner. Celui-ci présuppose, d'après lui,

« un certain nombre de choses : par exemple que le questionneur ne connaisse pas la réponse, qu'il soit intéressé à ce qu'on lui réponde, que la réponse ne soit pas évidente, que le destinataire soit susceptible de connaître la réponse, etc. » (Maingueneau, 1997, p. 89).

Catherine Kerbrat-Orecchioni définit, de son côté, les présupposés pragmatiques comme suit :

« [...] seront considérés comme des présupposés pragmatiques toutes les informations que véhicule un énoncé, et qui concernent "les conditions de félicité" (plus spécifiquement ses conditions

"préliminaires") qui doivent être réalisées pour que l'acte de langage que prétend accomplir l'énoncé puisse aboutir perlocutoirement » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 36).

Pour bien marquer la différence entre ces deux types de présupposés, l'auteure donne l'exemple de « Cesse de fumer ! ». Le présupposé, considérant que le destinataire du message continue à fumer au moment de l'énonciation, est pragmatique, étant lié à la structure jussive de l'énoncé et renvoyant à l'une des conditions préliminaires de l'acte de requête. Le présupposé : « le destinataire a déjà fumé », est, en revanche, sémantique, étant localisé au niveau du contenu propositionnel de l'énoncé à travers l'utilisation du verbe « cesser ». Selon Catherine Kerbrat-Orecchioni, « [l]es présupposés pragmatiques sont aux valeurs illocutoires ce que les présupposés sémantiques sont aux contenus propositionnels » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 37).

L'auteure considère qu'il est également possible d'envisager une sous-classe de sous-entendus pragmatiques. Ces derniers correspondraient « aux renseignements qu'un énoncé fournit sur les conditions de félicité non nécessaires mais probables, ou simplement possibles, de l'acte de langage qu'il prétend accomplir » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 43). D'après elle, dans certaines circonstances par exemple, une phrase telle que : « Tu sais, les chagrins d'amour on s'en remet », peut sous-entendre : « Moi je m'en suis remis (→ j'en ai connu) », l'une des conditions préliminaires de l'acte d'assertion étant que le locuteur parle « en connaissance de cause », son expérience personnelle par exemple (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 43).

Le présent travail profite de ces nouvelles notions, offertes grâce au recours à la théorie des actes de langage, pour élargir sa perception des deux types de contenus implicites. Ainsi, pour cette thèse, les présupposés peuvent être sémantiques ou pragmatiques. Quant aux sous-entendus, ils sont soit « classiques », soit pragmatiques. Cette vision élargie va permettre à la thèse de mieux repérer les différents présupposés et sous-entendus et de considérer comme tels des éléments qui ne répondaient pas forcément aux critères traditionnels qui leur sont attribués. Pourtant, n'étant pas une thèse en sciences du langage et par souci de simplification, elle va se contenter, dans ses calculs interprétatifs des deux derniers chapitres, de signaler l'existence d'un présupposé ou d'un sous-entendu sans indiquer sa catégorie précise. En effet, il est vrai que l'inférence d'un même type de contenus implicites (présupposé ou sous-entendu) est tributaire de la catégorie à laquelle il appartient (« classique », sémantique ou pragmatique) (Cf. 3.2.), mais cela n'empêche pas d'en

tenir compte sans compliquer pour autant la lecture des analyses en entrant explicitement dans tous ces détails.

2.4.5. Les actes de langage indirects

John Langshaw Austin évoque passagèrement la notion des actes de langage indirects, en mettant en lumière la possibilité d'utiliser une énonciation performative comme un moyen indirect pour effectuer un autre acte (Austin, 1962, p. 129). Mais c'est John Searle qui la développe et l'approfondit. Selon ce dernier, il est évident que les cas de signification les plus simples sont ceux dans lesquels le locuteur énonce une phrase en voulant dire exactement et littéralement ce qu'il énonce, mais tout le monde sait que tous les cas de signification ne sont pas aussi simples que ça, ajoute-t-il. Se basant dessus, il présente les actes de langage indirects (« indirect speech acts »), dans lesquels « un acte illocutoire est accompli indirectement par l'accomplissement d'un autre acte illocutoire »⁹⁰ (Searle, 1979, p. 31).

D'après Catherine Kerbrat-Orecchioni, il s'agit d'« acte de langage formulé indirectement, sous le couvert d'un autre acte de langage » (Kerbrat-Orecchioni, 2016, p. 35). Dans ces cas d'actes de langage formulés indirectement, il n'y a pas de correspondance biunivoque entre le signifiant et le signifié, souligne-t-elle. Autrement dit, un même acte de langage, une même valeur illocutoire donc, peut recevoir un grand nombre de réalisations différentes : une question peut, par exemple, s'exprimer non seulement par une phrase interrogative, mais aussi par une phrase déclarative ou impérative. Et inversement, « une même structure peut exprimer des valeurs illocutoires diverses » (Kerbrat-Orecchioni, 2016, p. 34), comme la phrase « Il y a des courants d'air » pouvant exprimer un constat, une plainte, une requête et même tout cela à la fois.

Les actes de langage dits indirects affichent donc des actes illocutoires patents, en d'autres termes explicites et littéraux, mais cachent en même temps un ou plusieurs actes illocutoires, indirects et latents, implicites en d'autres termes. Ils sont ainsi en corrélation avec les contenus implicites, au cœur de cette thèse.

⁹⁰ « one illocutionary is performed indirectly by way of performing another ».

La terminologie adoptée : valeurs illocutoires explicite et implicite

Dans son chapitre consacré à la question, *Indirect speech acts* (« Les actes de langage indirects ») (Searle, 1979, p. 30-57), John Searle donne l'exemple : « Peux-tu attraper le sel ? » (Searle, 1979, p. 30). D'après lui, le locuteur, énonçant cette phrase, pourrait l'entendre non pas comme une question, mais plutôt comme une demande de lui passer le sel. Voici un autre exemple qu'il avance :

(1) Étudiant X : « Allons au cinéma ce soir ».

(2) Étudiant Y : « Je dois étudier pour un examen » (Searle, 1979, p. 33).

Selon le contexte donné, (2) devrait normalement signifier un rejet de la proposition et ce non en vertu du sens, car, du point de vue de son sens, elle est simplement une affirmation. L'auteur appelle l'acte indirectement réalisé, en l'occurrence le rejet de la proposition de X, « acte illocutoire primaire » (« primary illocutionary act »), alors que l'autre acte à travers lequel il est réalisé, en l'occurrence l'affirmation selon laquelle Y doit se préparer pour un examen, « acte illocutoire secondaire » (« secondary illocutionary act ») (Searle, 1979, p. 33). Il est ainsi possible de dire, selon John Searle, que l'acte illocutoire secondaire est littéral, alors que l'acte illocutoire primaire est non littéral (Searle, 1979, p. 34).

Catherine Kerbrat-Orecchioni utilise, pour sa part, une terminologie inverse : l'affirmation selon laquelle Y doit se préparer pour un examen est l'acte ayant la valeur illocutoire (v.i.) « primitive » (i), alors que le rejet de la proposition est l'acte ayant la valeur illocutoire « dérivée » (ii). La raison pour laquelle John Searle utilise une terminologie opposée à la sienne renvoie, explique-t-elle, au fait que ce dernier

« se situe, sans jamais le dire clairement, dans une perspective onomasiologique ; que du point de vue de la chronologie d'encodage, c'est en effet la valeur (ii) qui se trouve sans doute envisagée d'abord (alors qu'elle n'est extraite que secondairement par le sujet décodeur), et qui serait seule verbalisée dans la formulation directe correspondante ; c'est enfin qu'il s'agit là de la valeur dominante, "fondamentale", de l'énoncé [...]. Mais cela n'est vrai que dans le cas du trope⁹¹. Or Searle traite de la même manière tous les cas de dérivation illocutoire, désignant toujours comme

⁹¹ Il n'est pas utile au présent travail de détailler les différentes formes de contenus implicites, dont le trope qui n'est, souligne Catherine Kerbrat-Orecchioni, « qu'un cas particulier de fonctionnement de l'implicite » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 94).

"primaire" la v.i. dérivée, et comme "secondaire" la v.i. littérale (ou propre) » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 111).

François Récanati aborde, lui aussi, « les cas où un acte illocutionnaire est accompli *indirectement*, au moyen d'une phrase marquée pour l'accomplissement d'un autre acte illocutionnaire » (Récanati, 1979a, p. 96-97), en se servant, de son côté, des deux énoncés : « Avez-vous une cigarette ? » et « Il se fait tard », comme exemples. Dans le premier cas, le locuteur, sous couvert de poser une question à l'auditeur, lui demande en fait une cigarette, alors qu'il lui demande, dans le second cas, de partir. À l'en croire,

« [d]ans ces exemples, la force illocutionnaire apparente (c'est-à dire indiquée par des éléments comme le mode verbal, l'ordre des mots et l'intonation) n'est pas la force illocutionnaire véritable de l'énonciation, et corrélativement le contenu propositionnel apparent de l'énoncé n'est pas le véritable contenu de la communication » (Récanati, 1979a, p. 97).

Il n'est pas utile à cette thèse de tenter de trancher sur ce débat terminologique entre valeurs illocutoires primaires/secondaires et primitives/dérivées. La terminologie employée dans l'extrait de François Récanati, apparente/véritable, aurait été une bonne alternative, mais elle va être exclue pour éviter d'utiliser le terme « véritable », alors qu'une véritable signification en elle-même n'existe pas comme le montre le chapitre suivant, le rôle de l'analyste étant de mettre en avant celle la plus probable à un moment défini et dans des circonstances précises. La terminologie patente/latente aurait également pu faire l'affaire. Mais étant donné que les valeurs illocutoires latentes forment un cas des contenus implicites, ce sont les termes de valeurs illocutoires explicites/implicites qui seront adoptés : « valeurs illocutoires explicites » pour celles secondaires selon la terminologie de John Searle et primitives selon Catherine Kerbrat-Orecchioni, contre « valeurs illocutoires implicites » pour celles primaires telles que définies par John Searle et les valeurs dérivées de Catherine Kerbrat-Orecchioni.

Deux derniers points restent à souligner. D'une part, après avoir considéré les valeurs illocutoires « primitives » comme explicites et celles « dérivées » comme implicites, Catherine Kerbrat-Orecchioni souligne que valeurs illocutoires explicites « n'est pas exactement la même chose que "primitives", ou "directes" ». « [I]l est malaisé de démêler, *ajoute-t-elle*, dans ce maquis de propositions descriptives, les divergences simplement terminologiques des véritables dissensions théoriques » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 71). Cette thèse va également s'abstenir

d'entrer dans les détails de telles nuances terminologiques, qui lui sont inutiles. Elle se contentera ainsi d'adopter, comme déjà annoncé, les termes de valeurs illocutoires explicite et implicite.

D'autre part, dans les deux derniers chapitres analytiques, les calculs interprétatifs vont prêter une attention particulière aux valeurs illocutoires implicites. Cela dans le but de mieux déceler, d'abord, le cadre implicite dans lequel le discours est présenté et le comparer, ensuite, au cadre explicite afin d'examiner, enfin, s'ils sont différents ou peut-être même contradictoires comme l'a supposé la première hypothèse de ce travail (Cf. introduction). Il importe toutefois de clarifier que l'ironie, qui « consiste à dire par une raillerie, ou plaisante, ou sérieuse, le contraire de ce qu'on pense, ou de ce qu'on veut faire penser » (Fontanier, 1968, p. 145-146), n'est pas à prendre en compte dans ce domaine, son mécanisme d'inférence étant différent de celui des actes illocutoires.

En effet,

« le mécanisme qui gouverne l'ironie est que l'énoncé, pris littéralement, est manifestement inapproprié à la situation. Comme il est très clair qu'il est inapproprié, l'auteur est obligé de le réinterpréter de manière à le rendre approprié, et la manière la plus naturelle de l'interpréter consiste à lui attribuer le sens *contraire* de celui que suggère sa forme littérale⁹² » (Searle, 1979, p. 113).

Ainsi, dans le cas de l'ironie, le message implicite se substitue au message explicite, ce qui n'est pas le cas en ce qui concerne les valeurs illocutoires implicites qui viennent s'ajouter aux valeurs illocutoires explicites sans les remplacer :

« Il y a une différence radicale entre les actes de langage indirects, d'un côté, et l'ironie et la métaphore, de l'autre. Dans l'acte de langage indirect, le locuteur veut dire ce qu'il dit. Mais, il veut, en plus, dire quelque chose d'autre. Le sens de la phrase fait partie du sens de l'énonciation, mais ne l'épuise pas⁹³ » (Searle, 1979, p. 113).

Voilà pourquoi, seuls les actes illocutoires indirects, et non pas l'ironie par exemple, vont être considérés en examinant l'hypothèse de la possible contradiction entre les cadres médiatiques explicites et ceux implicites.

⁹² « the mechanism by which irony works is that the utterance, if taken literally, is obviously inappropriate to the situation. Since it is grossly inappropriate, the hearer is compelled to reinterpret it in such a way as to render it appropriate, and the most natural way to interpret it is as meaning the *opposite* of its literal form ».

⁹³ « There is a radical difference between indirect speech acts, on the one hand, and irony and metaphor, on the other. In the indirect speech act, the speaker means what he says. However, in addition, he means something more. Sentence meaning is part of utterance meaning, but it does not exhaust utterance meaning ».

La taxonomie des actes illocutoires

« Comme elles ne sont qu'un cas particulier de contenus implicites, il n'est pas surprenant, *note Catherine Kerbrat-Orecchioni*, que l'on croise à nouveau, au sujet des valeurs illocutoires dérivées » (implicites dans la terminologie de cette thèse), un problème rencontré déjà dans la réflexion sur l'implicite, à savoir « le problème du lieu où il convient de faire passer la frontière entre l'explicite et l'implicite, *i.e.* en l'occurrence, entre les valeurs illocutoires "primitives" et "dérivées" » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 69). La question principale devient ainsi la suivante : que peut-on considérer comme acte/valeur illocutoire explicite et que peut-on considérer comme acte/valeur illocutoire implicite ? Afin d'y répondre, il est nécessaire, avant tout, de présenter les différentes catégories possibles d'actes illocutoires.

Après avoir renoncé à sa distinction entre performatif et constatif et avoir introduit la notion des valeurs illocutoires (*Cf.* 2.4.2. et 2.4.3.), John Langshaw Austin abandonne l'idée d'établir une liste des verbes performatifs explicites et souligne le besoin d'en établir une regroupant plutôt les valeurs illocutoires de l'énonciation. En fonction de leurs valeurs illocutoires, John Langshaw Austin répartit les actes de langage sur cinq classes :

- 1) Les verdictifs (« verdictives ») caractérisés par le rendement d'un verdict : acquitter, soutenir (en vertu de la loi), évaluer, classer, établir, condamner, décréter, estimer, apprécier, mesurer, analyser, etc.
- 2) Les exercitifs (« exercitives ») qui renvoient à l'exercice de pouvoirs, de droits ou d'influences. C'est lorsqu'il s'agit d'un jugement, qu'il soit favorable ou non, sur une conduite ou sur sa justification : désigner, renvoyer, ordonner, commander, léguer, avertir, proclamer, donner une amende, voter pour, revendiquer, pardonner, conseiller, solliciter, annoncer, nommer, diriger, accorder, plaider, etc.
- 3) Les commissifs ou promissifs (« commissives ») caractérisés par la prise en charge de quelque chose par le locuteur. Outre les promesses, il peut s'agir de déclarations ou de manifestations d'intentions : se proposer de, envisager, garantir, adopter, avoir l'intention de, s'engager, se déclarer en faveur de, donner sa parole, prévoir, favoriser, etc.
- 4) Les comportatifs (« behabitives ») qui renvoient à une attitude de la part du locuteur à l'égard d'une conduite antérieure ou imminente de quelqu'un : s'excuser, remercier,

déplorer, complimenter, féliciter, sympathiser, rendre hommage, critiquer, blâmer, favoriser, souhaiter la bienvenue, bénir, braver, défier, etc.

5) Les expositifs (« expositives »), difficiles à définir selon le philosophe. Ils permettent en général d'exposer une idée, de conduire une argumentation, de clarifier l'emploi et la référence des mots : affirmer, nier, remarquer, renseigner, dire, répondre, témoigner, rapporter, donner son accord, s'opposer à, adhérer à, postuler, déduire, argumenter, interpréter, distinguer, définir, illustrer, considérer comme, etc. (Austin, 1962, p. 150-162).

John Langshaw Austin lui-même souligne toutefois plusieurs points faibles dans sa classification (Austin, 1962, p. 151). Pour ce qui est de John Searle, ce dernier reproche à la taxinomie austinienne au moins six problèmes (Searle, 1979, p. 9-12). Le présent travail ne s'arrête pas sur ces deux derniers points. Voici, en revanche, la nouvelle taxonomie searlienne composée de cinq catégories :

1) Les assertifs (« assertives ») dont le but est « d'engager la responsabilité du locuteur (à des degrés variables) sur l'existence d'un état de choses, sur la vérité de la proposition exprimée »⁹⁴ et qui peuvent être jugés selon « la dimension évaluative qui comprend le *vrai* et le *faux* »⁹⁵ (Searle, 1979, p. 12) : se vanter, se plaindre, conclure, déduire, etc.

2) Les directifs (« directives ») qui constituent des tentatives, de degrés variables, « de la part du locuteur de faire faire quelque chose à l'auditeur »⁹⁶ (Searle, 1979, p. 13) : demander, ordonner, commander, réclamer, supplier, plaider, prier, solliciter, inviter, permettre, conseiller, braver, provoquer, défier, etc.

3) Les promissifs (« commissives ») dont le but est « d'imposer au locuteur (encore une fois à des degrés variables) d'adopter une certaine conduite future »⁹⁷ (Searle, 1979, p. 14) : promettre, se proposer de, envisager, garantir, etc.

4) Les expressifs (« expressives ») dont le but est « d'exprimer l'état psychologique spécifié dans la condition de sincérité à propos d'un état de choses déterminé dans le contenu

⁹⁴ « to commit the speaker (in varying degrees) to something's being the case, to the truth of the expressed proposition ».

⁹⁵ « the dimension of assessment which includes *true* and *false* ».

⁹⁶ « by the speaker to get the hearer to do something ».

⁹⁷ « committ [sic] the speaker (again in varying degrees) to some future course of action ».

propositionnel »⁹⁸ (Searle, 1979, p. 15) : remercier, féliciter, s'excuser, présenter ses condoléances, etc.

5) Les déclarations (« declarations ») qui « provoquent une modification du statut ou de l'état du ou des objets auxquels il est fait référence, uniquement en vertu du fait que la déclaration a été accomplie avec succès »⁹⁹ (Searle, 1979, p. 17) : « Je démissionne », « Vous êtes viré », « Je vous excommunie », « Je vous désigne président », « La guerre est déclarée », etc. L'auteur souligne par ailleurs que des « déclarations assertives » (« assertive declarations ») existent aussi.

Le présent travail va profiter de ces deux taxonomies austinienne et searlienne pour ce qui est de la terminologie utilisée dans ses analyses pour qualifier une valeur illocutoire. Il ne va pas se baser sur les catégorisations effectuées en elles-mêmes, mais plutôt sur les différentes valeurs illocutoires citées en dépit des catégories auxquelles elles appartiennent. Cette thèse pourrait ainsi parler, entre autres, de : valeur illocutoire d'assertion (en général), de prédiction, de critique, de condamnation, de plainte, d'avertissement, d'interrogation, de désir, de demande ou de requête, d'ordre, de conseil, de défi, de sollicitation, de provocation ou d'incitation, de promesse, etc.

Les marqueurs des valeurs illocutoires explicites

La taxonomie searlienne étant présentée, il est possible de revenir à la répartition entre actes illocutoires directs et indirects. C'est en se focalisant sur les directifs, en effet, que John Searle considère comme actes illocutoires directs, explicites dans la terminologie de cette thèse, les performatifs explicites de John Langshaw Austin (Cf. 2.4.1., par exemple « Je vous ordonne de », « Je vous permets de », etc.), mais aussi l'emploi du mode impératif considéré plutôt primaire (implicite) par John Langshaw Austin (Cf. 2.4.1.) :

« Dans le domaine des actes illocutoires indirects, le champ des directifs est le plus utile à étudier parce que les réquisits conversationnels habituels de politesse rendent normalement difficile de préférer des phrases purement impératives (par exemple "Sortez de la pièce") ou des performatifs

⁹⁸ « to express the psychological state specified in the sincerity condition about a state of affairs specified in the propositional content ».

⁹⁹ « bring about some alteration in the status or condition of the referred to object or objects solely in virtue of the fact that the declaration has been successfully performed ».

explicites (par exemple "Je vous ordonne de sortir de la pièce"). Pour cela, nous cherchons à trouver des moyens indirects à nos fins illocutoires (par exemple : "Je me demande si cela vous gênerait de sortir de la pièce") »¹⁰⁰ (Searle, 1979, p. 36).

Si John Langshaw Austin se borne donc à considérer les performatifs explicites comme les seuls à effectuer explicitement un acte de langage, John Searle ajoute à la liste, en abordant la forme impérative, ce que l'on appelle les « formes de phrase ». Catherine Kerbrat-Orecchioni explique qu'elles sont quatre seulement pour le français, « si l'on admet la forme exclamative en plus des formes déclarative, interrogative et impérative » (Kerbrat-Orecchioni, 2016, p. 36-37).

Les énoncés « Pars » et « Es-tu parti ? » par exemple montrent qu'à la différence des formules performatives (« Je t'ordonne de partir » et « Je te demande si tu es parti »), les formes de phrase « se contentent de *marquer* l'acte correspondant, sans le dénommer explicitement » (Kerbrat-Orecchioni, 2016, p. 36). Ces dernières ne sont pas seulement, par ailleurs, beaucoup moins nombreuses que les formules performatives, mais aussi beaucoup plus polysémiques qu'elles. Par exemple, « Je vais partir », qui est un énoncé déclaratif, « peut correspondre selon le cas à une promesse, une menace, un avertissement, etc. » (Kerbrat-Orecchioni, 2016, p. 37).

Les théoriciens de l'illocutoire ne sont pas tous d'accord sur cette répartition : parmi eux, il y a ceux qui considèrent les expressions performatives seulement comme explicites, ceux les estimant implicites tout en supposant que seules les formes de phrase sont explicites, et enfin ceux considérant et les expressions performatives et les formes de phrase comme implicites¹⁰¹. Sans entrer dans les détails de ces positions théoriques divergentes, cette thèse adopte le positionnement selon lequel sont considérées comme explicites « les valeurs illocutoires qui s'attachent, et aux expressions performatives, et aux formes de phrases » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 71). Il convient de préciser néanmoins que considérer une forme de phrase comme ayant une valeur illocutoire explicite ne veut pas dire que cette même phrase ne pourrait pas effectuer, en même temps, d'autres valeurs illocutoires implicites. Le cas échéant, la valeur illocutoire explicite dépendra de sa forme, alors que sa ou ses valeur(s) illocutoire(s) implicite(s) dépendront de ce

¹⁰⁰ « In the field of indirect illocutionary acts, the area of directives is the most useful to study because ordinary conversational requirements of politeness normally make it awkward to issue flat imperative sentences (e.g. "Leave the room") or explicit performatives (e.g. "I order you to leave the room"), and we therefore seek to find indirect means to our illocutionary ends (e.g. "I wonder if you would mind leaving the room") ».

¹⁰¹ Voir à ce sujet : (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 69-71).

qu'elle formule indirectement. Une phrase, dont la forme est déclarative, comme par exemple « Vous irez à Tombouctou » exprimera ainsi « explicitement une assertion, et implicitement, une promesse, prophétie, louange, ou menace éventuelles » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 73).

Outre ces deux catégories adoptées comme explicites, à savoir les formules performatives et les formes de phrase, Catherine Kerbrat-Orecchioni met en avant d'autres cas dans lesquels la valeur illocutoire est très clairement identifiable. En voici trois exemples : la valeur d'injure dans la tournure « Espèce de X », d'autant plus qu'il est impossible d'employer le performatif « injurier », la valeur de suggestion dans la tournure « Pourquoi ne pas P ? » et la valeur de déploration dans la tournure « Dommage que ». Selon elle, dans de tels cas, « la formule introductrice de l'énoncé joue un rôle très proche du rôle dévolu aux expressions performatives » (Kerbrat-Orecchioni, 2016, p. 37). Dans cette thèse, ce dernier point de vue est également adopté. Pareilles tournures vont ainsi être considérées, elles aussi, comme des marqueurs d'une valeur illocutoire explicite. Un dernier ajout reste celui de l'infinitif prescriptif ayant, tout comme la forme performative « Je vous ordonne » et la forme impérative, une valeur illocutoire d'ordre comme dans l'énoncé : « Éteindre sa cigarette avant d'entrer » (Kerbrat-Orecchioni, 2016, p. 38). L'auteure aborde en plus plusieurs autres cas que le présent travail ne va ni développer ni adopter, comme par exemple : les marqueurs purement lexicaux (« bien » et « trop » dans : « J'ai bien chaud » – satisfaction vs « J'ai trop chaud » – plainte, etc.) et les marqueurs prosodiques (intonation interrogative, etc.) (Kerbrat-Orecchioni, 2016, p. 37-38).

Étant donné que la présente thèse s'intéresse à l'implicite, décider de ce qui va être considéré comme acte illocutoire direct et explicite n'est pas sans utilité. Tout acte illocutoire perçu comme tel ne sera plus analysé. Il pourrait toutefois être évoqué dans l'analyse d'autres actes illocutoires implicites, dans le but de tirer de ses derniers l'inférence la plus probable et la consolider ensuite par son biais. Un dernier point important mérite d'être souligné. Bien qu'il ait été exposé ce que cette thèse considère comme marqueurs des valeurs illocutoires explicites, la rigueur scientifique pousse à admettre qu'il reste parfois difficile de trancher, avec précision et certitude, où se situe la frontière entre acte illocutoire direct et acte illocutoire indirect, tout comme entre valeur illocutoire explicite et valeur illocutoire implicite.

Les valeurs illocutoires implicites conventionnelles et non conventionnelles

Pour ce qui est des directifs indirects, John Searle note qu'il existe des « phrases qui sont utilisées "par convention" dans l'accomplissement »¹⁰² (Searle, 1979, p. 36) de ces actes. À la différence de la réponse à la proposition d'aller au cinéma : « Je dois étudier pour un examen », les cas dits conventionnels sont systématiques (Searle, 1979, p. 44). Si l'on prend l'exemple « Pouvez-vous me passer le sel ? », l'auditeur n'a pas à effectuer n'importe quel processus d'inférence conscient pour déduire qu'il s'agit d'une demande de passer le sel dans une situation normale de conservation, mais il l'entend tout simplement ainsi (Searle, 1979, p. 46). Il faut en revanche « un peu d'ingéniosité pour imaginer une situation dans laquelle des énonciations [pareilles] ne seraient pas des demandes »¹⁰³ (Searle, 1979, p. 31). Dans ces cas de figures, le sens implicite est censé s'imposer systématiquement et en général, on s'attend à ce que la conversation enchaîne là-dessus. L'auteur note une caractéristique supplémentaire propre à ces cas conventionnels : en comparaison avec les autres phrases, il est plus facile de leur ajouter « s'il vous plaît » (« please »). Il n'est pas étrange, par exemple, d'ajouter cette expression à un énoncé comme « Pouvez-vous faire A ? », alors que ce sera bizarre dans un énoncé comme « Êtes-vous capable de faire A ? » (Searle, 1979, p. 49).

John Searle dresse la liste de quelques-unes des phrases dont l'emploi sert, par convention, à faire des demandes indirectes, mais aussi d'autres directifs comme les ordres. Il les répartit sur six groupes (Searle, 1979, p. 36-39) :

- Groupe 1 : les phrases qui concernent la capacité de l'auditeur à accomplir l'action, par exemple : « **Pouvez-vous** passer le sel ? » ou « **Vous pourriez** être un peu plus calme ».
- Groupe 2 : les phrases qui concernent le désir ou la volonté du locuteur que l'auditeur accomplisse l'action : « **J'aimerais que** vous partiez maintenant ».
- Groupe 3 : les phrases qui concernent l'exécution de l'action par l'auditeur : « Les officiers **porteront** dorénavant des cravates au dîner ».
- Groupe 4 : les phrases qui concernent le désir ou le consentement qu'a l'auditeur d'exécuter l'action : « **Voyez-vous un inconvénient** à venir mercredi ? ».

¹⁰² « sentences "conventionally" used in the performance ».

¹⁰³ « some ingenuity to imagine a situation in which utterances would not be requests ».

- Groupe 5 : les phrases qui concernent les raisons de faire l'action : « **Ce serait une bonne idée si** vous quittiez la ville ». Ce groupe comprend également des phrases qui n'ont pas une forme généralisable, mais qui peuvent, dans un contexte approprié, énoncer des demandes indirectes : « Vous me marchez sur le pied », ou d'autres phrases comme : « **Combien de fois vous ai-je dit** de ne pas manger avec les doigts ? ».
- Groupe 6 : les phrases qui enchâssent l'un de ces éléments dans un autre, ainsi que celles qui enchâssent un verbe illocutoire explicite direct dans un de ces contextes : « **Cela vous dérangerait-il vraiment que je vous demande si vous pouvez** m'écrire une lettre de recommandation ? » ou « **Pourrais-je vous demander** d'enlever votre chapeau ? ».

Pour expliquer comment ces phrases arrivent systématiquement à accomplir un acte illocutoire différent de celui lié à leurs sens littéraux, John Searle revient à ses règles ou conditions de réussite d'un acte illocutoire (Cf. 2.4.4.). Il explique ainsi que les six groupes de phrases cités ci-dessus peuvent être divisés en trois catégories et en tire ensuite quatre généralisations, dont l'existence, note-t-il, permet d'expliquer « le caractère systématique de la relation »¹⁰⁴ (Searle, 1979, p. 45) entre les phrases utilisées par convention pour réaliser un acte illocutoire indirect et la classe des actes illocutoires directifs. La présente thèse ne va pas toutefois développer ces différents points, étant donné que les détails de ces groupes et généralisations ne lui sont pas utiles.

Bien qu'il se focalise sur les directifs en général et sur les demandes en particulier, John Searle note que son approche peut s'étendre à d'autres actes illocutoires. Après les directifs, ce sont les promissifs (actes qui engagent le locuteur à adopter une certaine conduite future, Cf. « La taxonomie des actes illocutoires » dans cette même sous-section), qui sont les plus riches en exemples de phrases servant à réaliser des actes indirects, une offre indirecte précisément ou, dans certains cas, une promesse : « Je peux faire ça pour vous », « Voudriez-vous que je parte maintenant, Sally ? », « J'ai l'intention de le faire pour vous », « Je vais vous le donner la prochaine fois que vous passerez », « Je veux bien le faire (si vous le voulez) », « Ne serait-il pas mieux que je vous aide un peu ? », etc. (Searle, 1979, p. 54-55).

¹⁰⁴ « the systematic character of the relation ».

Catherine Kerbrat-Orecchioni compare, pour sa part, l'énoncé (1) : « Peux-tu me passer le sel ? » avec (2) : « Ça manque de sel ». Bien que les deux exemples puissent équivaloir à « Passe-moi le sel », la différence d'après elle est de taille entre les deux énoncés :

« En (1), si le destinataire traite l'énoncé comme une simple question, c'est-à-dire s'il se contente de répondre par "oui" sans passer à l'acte, il sera considéré comme un provocateur, ou comme quelqu'un qui ne maîtrise pas bien les règles de la langue française : c'est que tout le monde admet qu'en français, cette tournure interrogative *vaut en fait pour une requête* (la valeur de requête y est **conventionnelle**), cela du moins dans la grande majorité de ses contextes d'emploi [...] » (Kerbrat-Orecchioni, 2016, p. 39).

En revanche, dans le second cas, il est possible que l'interlocuteur réagisse seulement à l'assertion, en disant par exemple : « Moi j'aime bien comme ça », et ce « sans être accusé de trahir notre langue (tout au plus pourra-t-il éventuellement être soupçonné de mauvaise foi en interprétant à la lettre l'énoncé qui lui est soumis) » (Kerbrat-Orecchioni, 2016, p. 39). Dans de tels cas, si la valeur implicite s'actualise, on parlera d'une valeur illocutoire non conventionnelle, explique-t-elle.

L'auteure détaille plusieurs types de valeurs illocutoires implicites (dérivées dans sa terminologie) : dérivation allusive, trope illocutoire, etc. (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 74-91). Ne s'intéressant pas à ces différentes formes, le présent travail va se contenter d'adopter la distinction établie entre valeur illocutoire conventionnelle et valeur illocutoire non conventionnelle. Il va par ailleurs porter son attention sur les valeurs illocutoires non conventionnelles présentes dans son corpus, étant donné que leur décodage est plus compliqué et controversé.

Au vu justement de la complexité qui vient d'être évoquée, le chapitre suivant va présenter les différents éléments nécessaires pour bien mener les processus de calcul interprétatif. Il est important de clarifier, dans ce domaine, que ces éléments ne sont pas seulement d'ordre linguistique.

Chapitre 3 : Le décodage des contenus implicites

« [L]e sens n'est pas la chose du monde la mieux partagée » (Charolles, 1981, p. 118). Le besoin de s'équiper de bonnes notions théoriques et de bonnes pratiques pour réussir à extraire du corpus analysé les significations les plus pertinentes, s'impose de fait. Ce troisième et dernier chapitre de la première partie se présente ainsi comme étant non seulement théorique, mais aussi méthodologique.

3.1. La signification d'un énoncé entre locuteur et destinataires

Alain Rabatel considère que

« [L]'implicite met [...] en avant l'importance linguistique de la notion d'interprétation, à la condition de ne pas réduire l'interprète à l'allocutaire ou aux destinataires (directs ou indirects). Car le locuteur/scripteur est aussi son premier interprète, pour son propre compte, comme envers les énonciateurs internes auxquels il prête des intentions » (Rabatel, 2018, p. 462).

Ainsi, malgré la « mort » supposée de l'Auteur (*Cf.* 3.1.2.), il apparaît qu'il joue toujours un certain rôle dans le calcul interprétatif qui permet d'extraire les inférences de son propre discours, en passant du sens de ce dernier à sa signification. La présente sous-section détaille cette question.

3.1.1. Du sens à la signification

En se servant, entre autres exemples, de la phrase « Le chat est sur le paillason », John Searle distingue le sens littéral d'une phrase et la signification de son énonciation, en précisant toutefois qu'il est possible que les deux coïncident. Bien qu'il ne nie pas l'existence du sens littéral, l'auteur réfute, contrairement à la majorité des philosophes et des linguistes, son indépendance absolue par rapport au contexte et souligne en revanche sa relativité : « Pour un grand nombre de phrases non ambiguës comme "Le chat est sur le paillason", la notion de sens littéral de la phrase ne s'applique que relativement à un ensemble d'assomptions préalables »¹⁰⁵ (Searle, 1979, p. 125). Le présent

¹⁰⁵ « For a large class of unambiguous sentences such as "The cat is on the mat", the notion of the literal meaning of the sentence only has application relative to a set of background assumptions ».

travail ne va pas s'attarder sur la question de la/l'(in)dépendance du sens littéral par rapport au contexte, mais va adopter en revanche la distinction établie entre sens et signification, détaillée davantage dans ce qui suit.

Michel Charolles se sert, lui aussi, de ce même exemple pour expliquer sa vision de ce qu'il appelle « l'ordre de la signification » et fait ainsi la différence entre le sens propre ou littéral, d'une part, et la signification qui est le sens en situation, d'autre part. L'auteur explique le sens propre de cet énoncé : « L'animal qui est un minou se tient sur le tapis qui est à l'entrée de la maison et sur lequel on s'essuie les pieds avant d'entrer » (Charolles, 1980, p. 59). Cet énoncé comporte en plus un certain nombre d'indicateurs pragmatiques, comme les deux expressions définies et les marques d'assertion. L'auteur appelle ce sens propre déjà pragmatiqué un sens littéral et considère qu'il pourrait être formulable comme suit : Quelqu'un X affirme à quelqu'un Y qu'il y a dans un monde de référence M un minou et un tapis sur lequel... + que le minou en question se tient sur le tapis en question + que quelqu'un X et quelqu'un Y ont accès au monde M dans lequel les individus « Minou » et « tapis » sont connus d'eux (Charolles, 1980, p. 59).

Michel Charolles donne ensuite l'exemple de sa fille qui arrive et lui demande où est le chat. En lui répondant « Le chat est sur le paillason », elle est censée interpréter la réponse avec une signification identique au sens propre de l'énoncé. L'auteur change par la suite la situation d'échange, en supposant qu'il était assis sur son bureau en train de réfléchir alors que le chat miaulait à la porte, lorsque sa fille est arrivée dans la pièce. En lui énonçant « Le chat est sur le paillason », sa fille y répond en allant ouvrir la porte. D'après lui, elle ne s'est pas contentée de recevoir l'information avec son sens propre, mais elle a compris en plus qu'il voulait aussi lui signifier indirectement l'ordre d'ouvrir la porte : « Autrement dit elle a interprété mon énoncé comme ayant, dans cette situation, une signification autre que son sens littéral. On voit donc comment l'interprétation en situation opère un déplacement du sens vers ce que j'appelle une signification » (Charolles, 1980, p. 59).

S'intéressant à l'analyse de l'implicite dans le discours, le présent travail va se pencher surtout sur les situations dans lesquelles la signification inférée ne correspond pas au sens propre ou littéral des énoncés. Le cas échéant, il va opérer un « calcul d'interprétation du sens en signification », pour reprendre les mots de Michel Charolles (Charolles, 1980, p. 60), tout en l'expliquant pour

justifier l'inférence implicite qu'il a décodée. Une dernière remarque reste à souligner dans ce contexte : bien que la présente thèse adopte la distinction mise en place entre sens et signification, tous les auteurs qu'elle cite ne différencient pas forcément les deux termes et peuvent même inverser leur emploi¹⁰⁶. Tant qu'il n'est pas précisé qu'il s'agit du sens propre ou littéral, le lecteur du présent travail pourra confondre sens et signification.

Mais avant de traiter la question des éléments à prendre en compte en effectuant un calcul interprétatif, deux questions s'imposent : étant donné que cette thèse considère que les médias ont des effets sur la perception du monde dans lequel les récepteurs évoluent et, partant, sur leur construction de la réalité sociale, quel rôle le locuteur, en l'occurrence les journalistes, jouent-ils dans les opérations de calcul interprétatif que les récepteurs effectuent ? Au vu des notions développées dans le cadre théorique de cette thèse, est-il possible que les destinataires, les lecteurs dans le cas de la presse écrite, interprètent à leur guise les discours qu'ils reçoivent, sans qu'ils subissent aucune influence de la part des auteurs, les journalistes dans ce cas ?

3.1.2. Le rôle de l'Auteur Modèle dans l'interprétation de son propre texte

Sans refaire l'histoire du structuralisme et du/de la post-structuralisme/déconstruction, le présent travail se contente de souligner que la lecture moderne des textes « a tué » l'auteur. Après l'avoir considéré pendant longtemps comme le garant de la signification ultime de ses productions discursives, les intentions de l'auteur ont été totalement exclues de la procédure interprétative. Entre autres chercheurs, Roland Barthes le note dans *La mort de l'auteur*, publié pour la première fois en 1968 :

« Nous savons maintenant qu'un texte n'est pas fait d'une ligne de mots, dégageant un sens unique, en quelque sorte théologique (qui serait le "message" de l'Auteur-Dieu), mais un espace à dimensions multiples, où se marient et se contestent des écritures variées, dont aucune n'est originelle : le texte est un tissu de citations, issues des mille foyers de la culture » (Barthes, 2002, p. 43).

¹⁰⁶ Oswald Ducrot inverse l'emploi des deux termes. Il distingue d'abord « la *phrase*, considérée comme un être linguistique abstrait, identique à lui-même à travers ses diverses occurrences, et l'énoncé, qui est l'occurrence particulière, la réalisation hic et nunc de la phrase » (Ducrot, 1979, p. 21). Ensuite, par un choix terminologique qu'il qualifie lui-même d'« arbitraire », il utilise le terme « signification » pour la valeur sémantique d'une phrase et le terme « sens » pour celle d'un énoncé, « c'est-à-dire l'ensemble des actes de langage (en entendant par là les "actes illocutoires") que le locuteur prétend accomplir au moyen de son énonciation : le sens de l'énoncé constitue ainsi une représentation partielle de l'énonciation par l'énonciateur » (Ducrot, 1979, p. 21).

D'après lui, cet « éloignement de l'Auteur [...] n'est pas seulement un fait historique ou un acte d'écriture : il transforme de fond en comble le texte moderne » (Barthes, 2002, p. 42). Si cette métamorphose s'opère au grand dam des auteurs, ce sont les lecteurs qui en tirent profit. Il y a un seul lieu, en effet, où la multiplicité textuelle se rassemble, « et ce lieu, ce n'est pas l'auteur, comme on l'a dit jusqu'à présent, c'est le lecteur : le lecteur est l'espace même où s'inscrivent, sans qu'aucune ne se perde, toutes les citations dont est faite une écriture » (Barthes, 2002, p. 45). Roland Barthes conclut ainsi sur la nécessité de renverser le mythe de l'écriture dans le but de rendre à cette dernière son avenir : « la naissance du lecteur doit se payer de la mort de l'Auteur » (Barthes, 2002, p. 45).

Mais la mort de l'auteur, dans le sens métaphorique du terme, veut-elle vraiment dire qu'il n'a plus aucune autorité sur son texte et que ses intentions ne sont plus à considérer dans l'interprétation de la signification de ce texte ? S'il est certain que la signification d'un énoncé ne se résume pas aux intentions de son auteur, ces dernières doivent être prises en compte lors de son décodage :

« [...] un énoncé veut dire ce que ses récepteurs croient que l'émetteur a voulu dire dans/par cet énoncé, sur la base de leurs propres compétences, de ce qu'ils ont de bonnes (ou mauvaises) raisons d'attribuer à L [le locuteur], et d'estimer que L leur attribue » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 313).

« [P]arler, c'est anticiper le calcul interprétatif de l'interlocuteur », souligne François Flahault (Flahault, 1979, p. 77) en commentant les maximes de Paul Grice (*Cf.* 3.2.2.). Ainsi, bien qu'il n'ait pas le contrôle sur les inférences tirées de son énoncé, le locuteur tâche d'anticiper la réaction de son lecteur. Il l'imagine bien pour pouvoir établir la bonne stratégie discursive le guidant à adopter telle ou telle interprétation. Une question toutefois se pose : comment l'auteur pourrait-il mener à bien cette tâche, alors que rien ne garantit qu'il imagine assez correctement sa cible et que le décodage du message soit, dans tous les cas, conforme à son codage ?

Il est vrai que l'image que se fait le locuteur de son récepteur ne correspond pas toujours à la réalité de ce dernier :

« Le locuteur se fait de son partenaire une image simplifiée qu'il schématise en tenant compte des buts et besoins de l'échange. Cette image renvoie tantôt à celle du groupe dont l'interlocuteur participe, tantôt à l'image préalable qui circule dans l'opinion publique ou dans la communauté dont les partenaires de l'interaction sont membres » (Amossy, 2021, p. 49).

Il est vrai aussi que le codage « peut tenter de "faire prévaloir", mais ne peut prescrire ou garantir le [décodage], qui possède ses propres conditions d'existence » (Hall, 1994, p. 36). En effet, l'acte d'énonciation étant foncièrement asymétrique, « celui qui interprète l'énoncé reconstruit son sens à partir d'indicateurs donnés dans l'énoncé produit, mais rien ne garantit que ce qu'il *reconstruit coïncide avec les représentations de l'énonciateur* » (Maingueneau, 2016, p. 15-16). Toutefois, ce qui précède ne nie pas le rôle assez prégnant que joue l'auteur dans le futur décodage de son texte, à travers les limites qu'il a au préalable établies et sans lesquelles le décodage deviendrait arbitraire et chaotique : « S'il n'y avait pas de limites, le public pourrait simplement lire tout ce qu'il voudrait dans n'importe quel message » (Hall, 1994, p. 36).

Dans *Lector in fabula* (Eco, 1985), Umberto Eco souligne la fonction de premier plan que remplit le lecteur dans l'interprétation d'un texte, cette « machine paresseuse qui exige [de lui] un travail coopératif acharné pour remplir les espaces de non-dit ou de déjà-dit restés en blanc » (Eco, 1985, p. 29). Il met néanmoins aussi en lumière le rôle non négligeable de la part de l'auteur dans cette démarche coopérative : « [...] il prévoira un Lecteur Modèle capable de coopérer à l'actualisation textuelle de la façon dont lui, l'auteur, le pensait et capable aussi d'agir interprétativement comme lui a agi générativement » (Eco, 1985, p. 71). Or, le prévoir, explique-t-il, ne signifie pas « espérer » uniquement qu'il existe, mais agir aussi sur le texte de façon à le construire (Eco, 1985, p. 72). Cela dit, rien ne peut garantir que le lecteur décode forcément le texte de la manière prévue par son auteur. Les potentielles raisons derrière ce décalage sont multiples. Parmi elles¹⁰⁷, il est possible d'évoquer la prévision inexacte de la part de l'auteur, la volonté de ne pas comprendre de la part du lecteur (Eco, 1985, p. 73-74), ou bien le fait que le lecteur empirique, « en tant que sujet concret des actes de coopération » (Eco, 1985, p. 80) n'est tout simplement pas le Lecteur Modèle ciblé.

De son côté, ce lecteur empirique « doit lui aussi se dessiner une hypothèse d'Auteur en la déduisant justement des données de stratégie textuelle » (Eco, 1985, p. 80). D'après Umberto Eco, l'hypothèse que formule le lecteur empirique au sujet de son Auteur Modèle semble plus fondée

¹⁰⁷ Umberto Eco évoque ces possibilités au sujet précisément du texte « fermé », dont l'auteur cerne avec beaucoup de précision son Lecteur Modèle et fait en sorte que la signification de chaque terme employé et de chaque idée avancée soit déchiffrable et compréhensible. Cela dit, le présent travail considère que ces possibilités sont applicables à la lecture interprétative de tout texte.

que celle émise par l'auteur empirique au sujet de son Lecteur Modèle : « [...] le second doit postuler quelque chose qui n'existe pas encore actuellement et le réaliser comme série d'opérations textuelles ; le premier, au contraire, déduit une image type de quelque chose qui s'est précédemment vérifié comme acte d'énonciation et qui est présent textuellement comme énoncé » (Eco, 1985, p. 80-81).

Umberto Eco indique par la suite que son principe de coopération textuelle s'opère entre deux stratégies discursives et non pas entre deux sujets individuels. Il n'entend donc pas l'actualisation des intentions de l'auteur empirique mais celles virtuellement contenues par l'énoncé, celles de l'Auteur Modèle en d'autres termes. Pour illustrer son idée, il donne l'exemple de quelqu'un qui, dans une discussion ou un article politique, a désigné les autorités ou les citoyens de l'Union soviétique par « russes » plutôt que par « soviétiques ». Bien que cette personne puisse avoir employé le terme par inattention et sans aucun préjugé antisoviétique, le lecteur a le droit d'assigner à ce terme une connotation idéologique : « Il en a le droit parce que *textuellement* la connotation est activée : et c'est là l'intention qu'il doit attribuer à son Auteur Modèle indépendamment des intentions de l'auteur empirique » (Eco, 1985, p. 81-82).

Le lecteur empirique est donc censé imaginer un Auteur Modèle, qui peut être différent de l'auteur empirique. Or, force est de souligner que ce dernier ne détient déjà pas seul l'autorité discursive empirique sur son texte. En effet, comme l'explique Roselyne Ringoot, un énoncé n'existe jamais « hors sol » : « les articles [...] fonctionnent toujours au sein d'une identité éditoriale qu'il faut questionner » (Ringoot, 2014, p. 19). Il s'agit d'un constat partagé par Dominique Maingueneau : « Un article à l'intérieur d'un journal est bien attribué à un auteur, mais il est également dominé par une instance auctoriale supérieure, le journal, "la rédaction" » (Maingueneau, 2016, p. 155). Gérard Leyzieux distingue, de son côté, à ce même sujet, l'énonciateur d'un texte-occurrence particulier et le destinataire auquel il délègue sa compétence énonciative. D'après lui, « [l]a compétence discursive [du destinataire] s'exerce sur la totalité [de la publication], sur l'ensemble des textes-occurrences, alors que la compétence de l'énonciateur est limitée à un texte occurrence-particulier » (Leyzieux, 1981, p. 116). Comment le lecteur s'y prend-il par conséquent pour imaginer pertinemment l'auteur, afin de prendre en compte ses intentions dans les calculs interprétatifs effectués ?

Pour le présent travail, le lecteur de la presse se base surtout sur le contrat de lecture (Véron, 1984, 1985, 1988) (Cf. 1.3.3.) établi avec le journal et construit à sa lumière – mais pas seulement – l’image pensée de son Auteur Modèle, en prenant en compte, d’une part, sa vision de l’auteur empirique et ses attentes auprès de lui et, d’autre part, sa vision du journal et ce qu’il en attend. En d’autres termes empruntés à Gérard Leyzieux, il tient compte, involontairement ou non, de l’énonciateur et du destinataire en même temps. Dans ce sens, l’Auteur Modèle n’est pas une vision analytique poussée avec l’auteur empirique comme base, mais avec ce dernier considéré en tant que journaliste sur un support éditorial bien précis.

Les limites des calculs interprétatifs effectués

Dans les calculs interprétatifs qu’elle va effectuer afin de décoder les contenus implicites du discours analysé, la présente thèse va chercher à se mettre à la place du Lecteur Modèle de l’époque et à estimer par suite les interprétations auxquelles il aurait abouti. Or, « l’extraction du sens est une opération qui implique toujours un certain nombre de décisions plus ou moins subjectives » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 302). Elle ne peut donc pas prétendre que sa lecture sera identique à celle(s) des lecteurs empiriques des journaux analysés, non seulement parce qu’elle se base sur la vision du Lecteur Modèle et non pas sur celle des lecteurs empiriques, mais étant donné que parmi ces derniers une seule et unique interprétation n’existe déjà pas.

Cela dit, elle va tâcher d’adopter malgré tout celle qui lui paraît la plus pertinente et plausible, en évitant, dans la mesure du possible, de tomber dans le piège du « forcing interprétatif » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 287), pour ne pas se laisser emporter dans des « aventures perverses »¹⁰⁸ (Eco, 1985, p. 73) déformant les significations, d’autant plus qu’elle est face à des textes écrits :

« C’est précisément face à un texte écrit (quand l’émetteur n’est pas physiquement présent, connoté par toutes les propriétés décodables en termes de systèmes sémiotiques extra-linguistiques) que le

¹⁰⁸ Umberto Eco utilise l’expression en parlant, encore une fois, des textes fermés. Pour lui, il suffit qu’un texte pareil tombe entre les mains de lecteurs « friands » qui vont loin dans la quête des interprétations entre les lignes pour que « [l]e texte, de "fermé" et répressif qu’il était, devien[ne] très ouvert, une machine à engendrer des aventures perverses » (Eco, 1985, p. 73).

jeu coopératif sur le sujet de l'énonciation, son origine, sa nature, ses intentions, se fait plus aventureux » (Eco, 1985, p. 97).

« Souvent, les textes disent plus que ce que leurs auteurs entendaient dire, mais moins que ce que beaucoup de lecteurs incontinent voudraient qu'ils disent » (Eco, 1992, p. 130).

Par ailleurs, la présente thèse ne peut pas prétendre non plus que son décodage sera conforme à ce que voulait effectivement signifier l'auteur empirique, c'est-à-dire le journaliste ayant éventuellement signé l'article analysé, et ce pour trois raisons. D'abord, les sujets lecteurs, qu'ils soient ou non chercheurs, n'arrivent pas toujours à saisir tout ce que l'auteur et son texte leur signifient ou cherchent au moins à le faire¹⁰⁹. Pour Michel Charolles, il s'agit d'une inégale habileté à comprendre, qui serait liée, d'après lui, à l'« inégale capacité de mobiliser des connaissances linguistiques et situationnelles adaptées et de raisonner à partir de ces informations » (Charolles, 1981, p. 118).

Ensuite, l'auteur lui-même n'est pas toujours pleinement conscient de ses intentions et de ce que dit son texte. Dans *Le mauvais outil : langue, sujet et discours*, Paul Henry reproche à Oswald Ducrot le fait de remettre en place un sujet, en tant que source de son acte de langage et de considérer par suite « l'individu parlant comme un sujet tout court, à la fois lieu et sujet de ses propres pensées » (Henry, 1977, p. 82). Oswald Ducrot répond à cette critique, dans la postface du même ouvrage, en soulignant qu'introduire le sujet dans la théorie de l'énonciation ne veut pas dire que « le locuteur, celui qui construit un énoncé et le prononce, est l'auteur et le responsable du sens transmis par l'énonciation » (Ducrot, postface dans Henry, 1977, p. 172). Il ajoute :

« Pour que je puisse être l'origine du sens de mes paroles, il faudrait en effet d'abord que je puisse, au moment où je parle, connaître ce sens, l'étaler devant moi. Ce qui est impossible dans la mesure

¹⁰⁹ Cela s'applique non seulement au décryptage des significations, qu'elles soient ou non implicites, mais aussi à l'interprétation générale des discours, par le biais des cadrages à travers lesquels l'information est présentée et dont la théorie représente une base théorique info-communicationnelle adoptée dans cette thèse : « Les cadrages qui guident la réflexion et le jugement du *récepteur* peuvent ou non refléter les cadrages présents dans le texte et l'intention de cadrage du locuteur » (Entman, 1993, p. 52 -53).

[Le texte original en anglais traduit par l'auteur de cette thèse : « The frames that guide the *receiver's* thinking and conclusion may or may not reflect the frames in the text and the framing intention of the communicator ».]

William Gamson et al. le soulignent également, en évoquant le cadrage et la construction sociale de la réalité : « Les textes peuvent avoir un sens et un point de vue privilégiés que le lecteur est invité à accepter. Mais beaucoup de lecteurs déclinent l'invitation, soit en entrant dans une négociation avec le sens dominant, soit en le rejetant catégoriquement avec une lecture oppositionnelle » (Gamson et al., 1992, p. 388).

[Le texte original en anglais traduit par l'auteur de cette thèse : « Texts may have a preferred meaning and point of view which the reader is invited to accept. But many readers decline the invitation, either entering into some negotiation with the dominant meaning or rejecting it outright with an oppositional reading ».]

où il dépend de la situation, et où celle-ci, en m'enveloppant, m'échappe » (Ducrot, postface dans Henry, 1977, p. 172).

Catherine Kerbrat-Orecchioni adhère elle aussi à cette vision à l'égard du locuteur : « L'auteur, on le sait, n'est pas un sujet "plein", libre, homogène, disposant d'une conscience claire de ce qu'il a à dire [...] » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 319).

Enfin, dans une logique similaire au deuxième point, c'est l'Auteur Modèle, et non pas l'auteur empirique, que le présent travail peut tenter d'identifier, étant donné que les textes analysés dévoilent ses intentions en tant qu'énonciateur et destinataire (Leyzieux, 1981), alors que ces dernières pourraient s'avérer différentes de celles de l'auteur empirique.

Dans ses calculs interprétatifs, cette thèse va donc présenter la ou parfois même les significations qui lui semblent la/les plus pertinente(s), sans qu'elle puisse garantir leur conformité avec les interprétations du lecteur empirique, ou bien avec les intentions de l'auteur empirique. Pour que ses interprétations soient les plus plausibles possibles, elle va s'y prendre à la lumière des compétences et des lois présentées dans ce qui suit.

3.2. Le processus d'interprétation

Pour extraire les contenus implicites d'un énoncé, plusieurs compétences entrent en jeu. Dans l'introduction d'*Indirect speech acts* (« Les actes de langage indirects »), John Searle (Searle, 1979, p. 30-57) analyse comment il est possible pour un locuteur de dire une chose et de vouloir la signifier, mais de vouloir aussi signifier quelque chose d'autre. D'après lui, le locuteur s'appuie dans ces situations sur « l'information d'arrière-plan, à la fois linguistique et non linguistique, qu'ils [le locuteur et l'auditeur] ont en commun, ainsi que sur les capacités générales de rationalité et d'inférence chez l'auditeur »¹¹⁰ (Searle, 1979, p. 32). Il ajoute :

« Pour être plus précis, le modèle nécessaire pour expliquer l'aspect indirect des actes de langage indirects comprend une théorie des actes de langage, certains principes généraux de la conversation coopérative (dont certains ont été discutés par Grice (1975)) et des informations d'arrière-plan

¹¹⁰ « their mutually shared background information, both linguistic and nonlinguistic, together with the general powers of rationality and inference on the part of the hearer ».

factuelles que le locuteur et l'auditeur ont en commun, ainsi qu'une capacité chez l'auditeur à faire des inférences »¹¹¹ (Searle, 1979, p. 32).

Michel Charolles cherche, de son côté, à découvrir « les règles, et leurs algorithmes d'application, qui déterminent le calcul d'interprétation du sens en signification » (Charolles, 1980, p. 60). D'après lui, il y a trois données sur lesquelles portent les calculs d'interprétation : d'abord, le sens littéral de l'énoncé, ensuite, les règles d'appropriation conversationnelle, en particulier la contrainte de pertinence et enfin, des données de faits propres à la situation matérielle. En ce qui concerne le troisième élément précisément, dans le cas de l'énoncé « Le chat est sur le paillason » déjà cité (Cf. 3.1.1.), la fille du locuteur sait par exemple qu'il n'aime pas faire souffrir les bêtes, que les miaulements du chat le dérangent quand il réfléchit, etc. (Charolles, 1980, p. 60).

Catherine Kerbrat-Orecchioni développe et détaille les différentes compétences qui rentrent, selon elle, dans le jeu d'interprétation des énoncés. Au nombre de quatre, leurs rôles dans le processus de décryptage interprétatif sont expliqués comme suit :

« D'une manière générale, le travail interprétatif consiste, en combinant les informations extraites de l'énoncé (compétence linguistique) et certaines informations dont on dispose "préalablement" (compétence encyclopédique), et de telle sorte que le résultat se conforme aux lois de discours (compétence rhétorico-pragmatique) et aux principes de la logique naturelle (compétence logique), à construire de l'énoncé une représentation sémantico-pragmatique cohérente et vraisemblable : en dehors de toute contre-indication ou impossibilité patente, A [l'allocutaire] postule que L [le locuteur] a produit un énoncé à tous égards bien conformé » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 299).

La présente thèse adopte l'inventaire de compétences, plus complet et détaillé, avancé par Catherine Kerbrat-Orecchioni. Les compétences linguistique et encyclopédique sont suffisamment claires et simples et ne nécessitent par suite pas beaucoup d'explications :

« Si la compétence linguistique permet d'extraire les informations intra-énonciatives (contenues dans le texte et le cotexte), la compétence encyclopédique se présente comme un vaste réservoir d'informations extra-énonciatives portant sur le contexte ; ensemble de savoirs et de croyances, système de représentations, interprétations et évaluations de l'univers référentiel, [...], et dont une petite partie seulement se trouve mobilisée lors des opérations de décodage » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 162).

¹¹¹ « To be more specific, the apparatus necessary to explain the indirect part of indirect speech acts includes a theory of speech acts, certain general principles of cooperative conversation (some of which have been discussed by Grice (1975)), and mutually shared factual background information of the speaker and the hearer, together with an ability on the part of the hearer to make inferences ».

Pour ce qui est de la compétence logique, elle comprend « certains mécanismes caractéristiques de la "logique naturelle" » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 8). Ces mécanismes ne sont pas détaillés à ce niveau, puisque celui utilisé dans le processus de décodage va être développé dans la partie analytique. Le présent travail en énumère toutefois quelques-uns, pour donner une idée de quels types de principes il s'agit précisément : le raisonnement de type syllogistique (par exemple, la structure « p mais q »), les relations d'association ou de dissociation (par exemple, la structure « x est p et y est p' »), les relations entre succession chronologique et relation logique de causalité (par exemple, la juxtaposition par « et »), les conditions suffisantes et les conditions nécessaires (par exemple, la structure « Si p, alors q »), les inférences liées à une structure prédicative (de type « x est p », par exemple), les inférences « praxéologiques » (la réalisation d'une action implique la réalisation d'autres actions). Catherine Kerbrat-Orecchioni conclut, à propos de cette compétence logique¹¹², que les inférences qu'elle permet d'extraire peuvent recevoir le statut, soit d'un présupposé, soit d'un sous-entendu (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 191).

Pour conclure cette introduction plusieurs questions se posent. D'abord, comment se fait-il qu'un présupposé puisse être tiré de la compétence logique ? N'est-il pas supposé découler seulement de la compétence linguistique, ou bien est-ce sa vision évoluée qui a changé la donne à ce niveau ? Quelle est ensuite sa relation avec les autres compétences adoptées dans cette thèse ? Quelle est enfin la nature concrète de la dernière compétence dite rhétorico-pragmatique et comment s'en servir pour décoder les contenus implicites ? Cette section fait le point là-dessus.

3.2.1. Le présupposé et le composant linguistique

Oswald Ducrot fait la différence entre deux composants devant être pris en compte dans l'interprétation des énoncés. Le premier est le composant linguistique, décrit comme étant « un premier ensemble de connaissances [...] [qui] assignerait à chaque énoncé, indépendamment de tout contexte, une certaine description, que nous appelons *signification*¹¹³, et, par exemple, à A, la

¹¹² Pour un développement détaillé sur la compétence logique, voir : (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 165-194).

¹¹³ Pour rappel, Oswald Ducrot utilise les termes « sens » et « signification » dans un sens inverse à leur emploi dans cette thèse (Cf. 3.1.1.). Il est nécessaire par ailleurs de préciser que la première édition de son ouvrage qui vient d'être citée date de 1972, alors que l'article dans lequel il revient sur son point de vue lui est postérieur (Ducrot, 1979).

signification A' » (Ducrot, 1991, p. 111). Quant au second, il s'agit du composant rhétorique qui « aurait pour tâche, étant donné la signification A' attachée à A , et les circonstances X dans lesquelles A est prononcé, de prévoir le sens effectif de A dans la situation X » (Ducrot, 1991, p. 111).

Dans sa toute première vision du présupposé, l'auteur considère que ce dernier est tiré seulement de l'énoncé (Cf. 2.3.2). Il n'est donc pas surprenant qu'il note que cet « implicite immédiat », pour reprendre son expression, apparaît uniquement à partir du composant linguistique (Ducrot, 1991, p. 133). Le calcul des sous-entendus serait, en revanche, réservé « au composant rhétorique, qui connaît les contextes » (Ducrot, 1991, p. 131), à travers une démarche discursive, une sorte de raisonnement qui s'appuiera, explique l'auteur, sur « l'événement que constitue l'énonciation, sur le choix de l'énoncé par le locuteur à tel moment et dans telles circonstances » (Ducrot, 1991, p. 132).

Or, en réexaminant sa vision du présupposé, l'auteur considère plus tard qu'il peut aussi être tiré de l'énonciation et parle ainsi de présuppositions sous-entendues (Cf. 2.4.4.). Ainsi, il devient logique dans sa vision que le composant rhétorique ne soit plus réservé uniquement aux calculs des sous-entendus, mais aux présupposés aussi : « [...] la présupposition, comme tout acte de langage, peut elle-même être dérivée au moyen de lois de discours, c'est-à-dire sous-entendue : le recours aux lois sert à isoler des présuppositions primitives, ce qui est encore affirmer une pragmatique fondamentale » (Ducrot, 1979, p. 27).

La présente thèse avait fait le choix de ne pas adopter le concept de « présupposé sous-entendu » et de se contenter de distinguer deux types de présupposés : sémantique et pragmatique (Cf. 2.4.4.). Mais parmi les diverses formes de la présupposition, les « présupposés sous-entendus » ne sont pas les seuls à exiger que le destinataire ne se limite pas au composant linguistique pour décrypter le contenu implicite. C'est le cas aussi du présupposé pragmatique, dont l'inférence nécessite le recours aux conditions de réussite de l'acte de langage concerné (Cf. 2.4.4.). Or, le concept de conditions de réussite semble « plus ou moins redondant par rapport à celui des "lois de discours" » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 240), alors que ces lois sont mises en œuvre par le composant rhétorique, selon la terminologie d'Oswald Ducrot, ou dans le cadre de la compétence rhétorico-pragmatique, selon la terminologie de Catherine Kerbrat-Orecchioni. De là, les présupposés

pragmatiques sont, tout comme les sous-entendus « classiques » et pragmatiques, concernés eux aussi par les sous-sections suivantes.

Quant aux présupposés dits sémantiques, ils sont, en revanche, décelés à travers la seule compétence linguistique. Pour faciliter leur repérage, les paragraphes suivants en présentent un inventaire non exhaustif, avant que la compétence rhétorico-pragmatique ne soit détaillée.

Les constructions présupposantes

Ryszard Zuber dresse une liste non exhaustive des types de constructions présupposantes. Dans les exemples qui suivent, le symbole > signifie que l'énoncé qui le précède présuppose celui le succédant :

- Les verbes factifs : Il a oublié que Suzanne est belle > Suzanne est belle.
- Les noms définis et les descriptions définies : L'amie de Jean est belle > Jean a une amie.
- Les relations restrictives : L'homme que j'ai tué était méchant > J'ai tué un homme.
- Les phrases clivées : C'est hier qu'Arthur s'est fâché > Arthur s'est fâché un jour.
- Les verbes aspectuels : Il a commencé hier à écrire ses mémoires > Avant-hier, il n'écrivait pas ses mémoires.
- Les verbes de changement d'état : Il s'est réveillé > Il dormait.
- Les subordonnées temporelles : Il l'a embrassée avant Arthur > Arthur l'a embrassée.
- Les quantificateurs logiques : Certains gauchistes sont chauves > Certains gauchistes ne sont pas chauves.
- Les quasi-quantificateurs : Seul Arthur s'amuse > Arthur s'amuse.
- Les quasi-quantificateurs temporels : Il est déjà arrivé > On s'attendait à ce qu'il vienne plus tard.
- Les quantificateurs non logiques : Il a bu peu de vin > Il a bu du vin.
- Les verbes d'attribution : Arthur a donné/vendu/prêté un livre à Paul > Arthur a eu en sa possession un livre.
- Les verbes évaluatifs d'attitude propositionnelle : Je crains qu'il ne vienne > Sa venue est « mauvaise » pour moi.

- Le conditionnel irréel : Si elle avait été belle, il l'aurait chassée > Elle n'était pas belle.
- Les questions : Quand a-t-il eu faim ? > Il a eu faim.
- Les restrictions de sélection au sens strict : Arthur est alezan > Arthur est un cheval (Zuber, 1972, p. 53-55).

Claire Beyssade dresse elle aussi une liste non exhaustive regroupant, d'après elle, les expressions reconnues unanimement comme typiquement présupposantes. Même si la terminologie diffère parfois, la grande majorité de ces constructions correspondent à la liste de Ryszard Zuber. Celles qui font exception vont être accompagnées, dans ce qui suit, d'un exemple entre parenthèses les illustrant : les verbes factifs, les verbes aspectuels, certains adverbes additifs, les descriptions définies, les clivées, mais aussi les verbes implicatifs tel que réussir (Jean a réussi à intégrer l'ENA > Jean a essayé d'intégrer l'ENA) et les noms propres (Jean s'est marié la semaine dernière > Jean existe). L'auteure ajoute d'autres expressions qui ne font toutefois pas, selon elle, l'objet d'un accord entre les linguistes : les questions partielles, les conditionnels contrefactuels, les subordonnées temporelles, les quantifieurs, ainsi que des items lexicaux comme étudiante (Jean a rencontré une étudiante > Jean a rencontré une femme) et les pseudo-clivées (Celui qui est venu, c'est Jean > Quelqu'un est venu) (Beyssade, 2017, p. 33-35).

La présente thèse profite de ces inventaires pour faciliter le repérage des présupposés sémantiques. Elle considère toutes les constructions qui viennent d'être énumérées, y compris celles qui ne font pas l'objet d'un accord entre les spécialistes, comme présupposantes.

3.2.2. La compétence rhétorico-pragmatique

Oswald Ducrot souligne que « la collectivité linguistique à l'intérieur de laquelle se déroule le processus de communication, impose à l'acte d'énonciation certaines normes » (Ducrot, 1979, p. 24). Si ce dernier les appelle « lois de discours », d'autres chercheurs, comme Paul Grice, les nomment « maximes conversationnelles » (« conversational maxims ») (Grice, 1989). Mais les deux termes ne sont pas assez différents étant donné qu'ils partagent le même principe général. Il est même possible de les considérer comme interchangeables, selon Oswald Ducrot lui-même :

« la notion de "loi de discours" (ou, selon le terme de Grice 1975, de "maxime conversationnelle") » (Ducrot, 1979, p. 21).

L'importance de ces normes, pour la présente thèse, réside dans le lien entre leur transgression, d'une part, et le décryptage des contenus implicites, d'autre part. En effet, pour comprendre un énoncé, l'interpréteur suppose, note Oswald Ducrot, « que le locuteur s'est, dans la mesure du possible, conformé, lorsqu'il a accompli son énonciation, aux lois réglementant la prise de parole dans la collectivité linguistique à laquelle il appartient » (Ducrot, 1979, p. 24). Lorsqu'un énoncé transgresse toutefois ces lois, un calcul interprétatif pourrait permettre d'en tirer des contenus implicites. Catherine Kerbrat-Orecchioni le souligne en expliquant que « la plupart de ces violations ne sont en fait qu'apparentes, et se résorbent par la construction d'une inférence qui permet de faire rentrer l'énoncé problématique dans l'ordre des lois de discours » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 269).

Malgré les différents problèmes qui peuvent être reprochés à ces normes discursives, concernant surtout leur statut et leurs conditions d'application¹¹⁴, le présent travail va en profiter « pour solliciter l'émergence d'un certain nombre d'inférences » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 269). Ainsi, c'est sur l'ensemble des compétences déjà traitées dans cette section, tout comme les différentes normes ou lois présentées dans ce qui suit, que la partie analytique de la thèse va se baser en développant les calculs interprétatifs qu'elle effectuera.

Les maximes gricéennes

Paul Grice considère que les échanges de parole sont régis par un principe qu'il appelle « Principe de Coopération » (« Cooperative Principle »), dont le but est une efficacité maximale de l'échange d'informations. D'après lui, il est attendu que tous les participants à une conversation le respectent : « Que votre contribution conversationnelle corresponde à ce qui est requis, au stade où elle se produit, par le but ou la direction acceptés de l'échange parlé dans lequel vous êtes

¹¹⁴ Cette thèse ne va pas les détailler, mais les lecteurs intéressés pourraient consulter à ce sujet : (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 252-269).

engagé »¹¹⁵ (Grice, 1989, p. 26). L'auteur distingue quatre catégories entre lesquelles se répartissent des règles et des sous-règles, dont les effets sont censés s'accorder avec ce principe (Grice, 1989, p. 26-28).

La première catégorie dite de Quantité (« category of Quantity ») comprend deux règles : que la contribution contienne autant d'informations qu'il est requis et qu'elle ne contienne pas plus d'informations qu'il n'est requis. Pour ce qui est de la deuxième catégorie dite de Qualité (« category of Quality »), une règle primordiale peut lui être rattachée : que la contribution soit véridique, ainsi que deux règles plus spécifiques : ne pas dire ce que le locuteur pense être faux et ne pas dire ce pour quoi les preuves manquent. En ce qui concerne la troisième catégorie de Relation (« category of Relation »), une seule règle lui est attachée : être pertinent. Pour ce qui est enfin de la quatrième catégorie de manière (« category of Manner »), une règle essentielle à respecter : être clair, avec quatre sous-règles : s'exprimer clairement, sans ambiguïté, être bref et méthodique. Paul Grice souligne qu'il est évident que certaines parmi ces règles sont plus importantes à respecter que d'autres. Il note par ailleurs l'existence d'autres règles esthétiques, sociales ou morales, comme par exemple : être poli¹¹⁶ (Grice, 1989, p. 26-28).

L'importance du Principe de Coopération et des maximes qui en découlent est leur lien direct avec le calcul interprétatif des implicatures. La procédure s'appuie sur deux suppositions. La première supposition provient du destinataire qui suppose que le locuteur observe le Principe de Coopération et ses maximes, alors que la seconde vient du locuteur qui suppose que le destinataire est à même de raisonner d'une manière à inférer ce qui est implicite :

« Un modèle général servant à la détection d'une implicature conversationnelle peut être présenté comme suit : "Il a dit *p* ; il n'y a aucune raison de supposer qu'il n'observe pas les maximes, ou du moins le Principe de Coopération ; il ne pouvait pas le faire à moins qu'il ne pense *q* ; il sait (et sait que je sais qu'il sait) que je comprends qu'il est nécessaire de supposer qu'il pense *q* ; il n'a rien fait pour m'empêcher de penser *q* ; il veut donc que je pense ou du moins me laisse penser *q* ; et donc il a implicite *q*" »¹¹⁷ (Grice, 1989, p. 31).

¹¹⁵ « Make your conversational contribution such as is required, at the stage at which it occurs, by the accepted purpose or direction of the talk exchange in which you are engaged ».

¹¹⁶ Cette sous-règle est développée en tant que théorie en soi par Penelope Brown et Stephen Levinson (Brown & Levinson, 1987). Le présent travail l'a déjà présentée dans une sous-section précédente (Cf. 2.2.2.).

¹¹⁷ « A general pattern for the working out of a conversational implicature might be given as follows: "He has said that *p*; there is no reason to suppose that he is not observing the maxims, or at least the Cooperative Principle; he could not be doing this unless he thought that *q*; he knows (and knows that I know that he knows) that I can see that the

L'intérêt de la théorie de Paul Grice renvoie aussi au fait qu'elle peut être utilisée pour des énoncés non conversationnels, comme les articles de presse. Bien qu'elle pose en apparence les fondements d'une « théorie de la conversation », sa conception s'applique en effet à tous les énoncés, confirment Dan Wilson et Deirdre Sperber (Wilson et Sperber, 1979, p. 80). Son importance réside enfin dans la possibilité d'y recourir pour inférer tout contenu implicite non littéral et non seulement ce que Paul Grice appelle des implicatures conversationnelles.

La loi de pertinence

Malgré son intérêt général, plusieurs critiques peuvent être adressées à la théorie de Paul Grice, en ce qui concerne notamment les détails de ses maximes. Dan Wilson et Deirdre Sperber font partie des chercheurs qui les ont remises en cause. D'après eux, « l'ensemble de ces maximes peuvent être réduit à un seul et unique axiome de pertinence » (Wilson et Sperber, 1979, p. 81).

En donnant l'exemple d'une personne A qui demande à une personne B : « Prendrez-vous du café ? » et de la réponse de B : « Je ne prends jamais d'excitant », les auteurs expliquent le raisonnement opéré et les prémisses utilisées par A pour inférer que B ne prendra pas de café. Il y a d'abord la prémisse tirée de l'énoncé : « Le locuteur ne prend jamais d'excitant » et ensuite celle tirée du savoir partagé : « Le café est un excitant ». Le recours à ces deux prémisses permet de détecter l'implication : « B ne prendra pas de café ». Dan Wilson et Deirdre Sperber appellent « *conséquences pragmatiques* d'un énoncé les implications qui découlent de l'énoncé et du savoir partagé » (Wilson et Sperber, 1979, p. 87). Alors qu'ils reprochent à Paul Grice et à ses successeurs de ne pas avoir défini la pertinence (Wilson et Sperber, 1979, p. 86), voici ce qu'ils écrivent à son sujet :

« De façon très intuitive, un énoncé est d'autant plus pertinent qu'avec moins d'information, il amène l'auditeur à enrichir ou modifier le plus ses connaissances ou ses conceptions. En d'autres termes, la pertinence d'un énoncé est en proportion directe du nombre de conséquences pragmatiques qu'il entraîne pour l'auditeur et en proportion inverse de la richesse d'information qu'il contient. De deux énoncés ayant des contenus également riches, c'est celui qui entraîne le plus de conséquences pragmatiques qui est le plus pertinent ; de deux énoncés entraînant autant de conséquences

supposition that he thinks that *q* is required; he has done nothing to stop me thinking that *q*; he intends me to think, or is at least willing to allow me to think, that *q*; and so he has implicated that *q*" ».

pragmatiques, c'est celui dont le contenu est le moins riche qui est le plus pertinent » (Wilson et Sperber, 1979, p. 88).

Les auteurs considèrent que la notion de pertinence ainsi caractérisée redécrit le processus d'interprétation. D'après eux, « l'information communiquée est assortie d'une garantie de pertinence »¹¹⁸ (Sperber & Wilson, 1995, p. vii). L'axiome tenu par son destinataire devient ainsi le suivant : « Le locuteur a fait de son mieux pour produire l'énoncé le plus pertinent possible » (Wilson et Sperber, 1979, p. 89). Parmi les diverses interprétations sémantico-référentielles qu'un énoncé peut avoir, le destinataire retiendra par suite « l'interprétation la plus compatible avec l'hypothèse d'un locuteur ayant cherché à maximiser la pertinence » (Wilson et Sperber, 1979, p. 89).

Catherine Kerbrat-Orecchioni parle dans ce contexte de la règle

« de "pertinentisation maximale" d'un énoncé : quand son contenu littéral est jugé insuffisamment pertinent, on tente d'augmenter, dans la mesure du possible, cette pertinence en calculant une signification implicite plus "intéressante", ou qui "tire" davantage "à conséquence" » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 202).

Mais remplacer les maximes de Paul Grice par le seul axiome de pertinence signifie-t-il renoncer aussi au Principe de Coopération ? Dan Wilson et Deirdre Sperber expliquent que leur axiome ne découle pas de ce principe, sans le contredire non plus. D'après eux, toute théorie niant le caractère d'entreprise coopérative d'un échange manquerait même de plausibilité. Les auteurs lui présentent toutefois une vision différente, beaucoup moins « altruiste » et « utopique » :

« [I]l n'est pas certain que ce caractère coopératif donne son principe à l'interprétation des énoncés. La description que nous avons proposée suggère plutôt que le locuteur cherche à avoir le plus d'effet possible sur l'auditeur ; un certain degré de coopération serait le prix que le locuteur aurait à payer pour réussir dans un projet essentiellement "égoïste" » (Wilson et Sperber, 1979, p. 93).

Les auteurs développent plus tard davantage leur théorie de pertinence et parlent ainsi de « Principe de Pertinence » (« Principle of Relevance ») ou même de « Principe Communicatif de Pertinence » (« Communicative Principle of Relevance ») :

« Les processus cognitifs humains [...] sont conçus pour obtenir le plus grand effet cognitif possible pour le plus petit effort de traitement possible. Afin d'y parvenir, les individus doivent focaliser leur attention sur ce qui leur semble être l'information disponible la plus pertinente. Communiquer, c'est réclamer l'attention d'un individu : ainsi, communiquer, c'est impliquer que l'information

¹¹⁸ « communicated information comes with a guarantee of relevance ».

communiquée est pertinente. [...] [C]e principe de pertinence est essentiel pour expliquer la communication humaine, et [...] suffit à lui seul à rendre compte de l'interaction du sens linguistique et des facteurs contextuels dans l'interprétation des énoncés »¹¹⁹ (Sperber & Wilson, 1995, p. vii).

Les lois de discours

Pour illustrer le fonctionnement du composant rhétorique, Oswald Ducrot donne, à titre d'échantillon seulement, quelques exemples de ce qu'il appelle les « lois de discours ». L'auteur cite d'abord la loi d'informativité, selon laquelle « tout énoncé *A*, s'il est présenté comme source d'information, induit le sous-entendu que le destinataire ignore *A*, ou même, éventuellement, qu'on s'attendrait plutôt à *non-A* » (Ducrot, 1991, p. 133). Quant à la loi d'exhaustivité, elle est, d'après lui, « l'une des moins controversées » (Ducrot, 1979, p. 24). Elle « correspond à peu près à la "maxime de quantité" de Grice » :

« [D]ans la société moderne occidentale au moins, il faut, lorsqu'on prétend donner des informations au destinataire sur un certain sujet, lui donner, parmi les informations dont on dispose, celles que l'on croit les plus importantes pour lui ; en tout cas, on ne peut pas lui taire une information plus importante que celles qu'on lui donne – sauf si une autre loi interdit de donner cette information plus importante [...] » (Ducrot, 1979, p. 24).

Oswald Ducrot donne aussi l'exemple de ce qu'il appelle la loi de litote, sachant que cette dernière « amène à interpréter un énoncé comme disant plus que sa signification littérale » (Ducrot, 1991, p. 137).

3.2.3. Les éléments linguistiques et extralinguistiques à prendre en compte

En étudiant la question du cadrage médiatique, Thomas Nelson et Donald Kinder notent que les cadres « peuvent être directement énoncés ou indirectement suggérés par une myriade de

¹¹⁹ « Human cognitive processes [...] are geared to achieving the greatest possible cognitive effect for the smallest possible processing effort. To achieve this, individuals must focus their attention on what seems to them to be the most relevant information available. To communicate is to claim an individual's attention: hence to communicate is to imply that the information communicated is relevant. [...] [T]his principle of relevance is essential to explaining human communication, and [...] is enough on its own to account for the interaction of linguistic meaning and contextual factors in utterance interpretation ».

dispositifs symboliques verbaux et visuels »¹²⁰ (Nelson & Kinder, 1996, p. 1057). Ce ne sont donc pas seuls les éléments linguistiques qui entrent en jeu dans l'interprétation des cadres médiatiques ; des éléments extralinguistiques peuvent aussi y contribuer. Ce constat s'applique de même à l'interprétation de la signification des messages linguistiques. Catherine Kerbrat-Orecchioni le souligne au sujet du décodage des contenus implicites :

« [...] toutes les valeurs susceptibles d'être identifiées par A [l'allocutaire] dans un énoncé donné s'y trouvent d'une certaine manière "exprimées", c'est-à-dire supportées, directement ou indirectement, par certains signifiants énoncifs, et éventuellement sollicitées en outre par certains indices linguistiques ou extralinguistiques, lesquels signifiants et indices peuvent être interprétés sur la base de certaines règles et mécanismes intériorisés en compétence » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 314).

Mais avant de passer en revue les différents éléments extralinguistiques à prendre en compte dans les calculs interprétatifs, il est important de préciser que les éléments linguistiques à considérer dans tout type d'interprétation de la signification d'un énoncé ne se limitent pas à cet énoncé lui-même. Son cotexte, c'est-à-dire son « environnement verbal » considéré par certains chercheurs comme son contexte linguistique¹²¹, entre également en jeu. « [A]u sein d'un discours [il] sert le plus souvent de révélateur sémantique et d'indicateur contextuel » (Cusin-Berche, 2003, p. 24).

Or, comme l'indique Catherine Kerbrat-Orecchioni, le cotexte peut être envisagé de façon étroite ou large. Dans ce second cas, il pourrait, « par le biais de l'intertexte¹²², recouvr[ir] une étendue discursive théoriquement illimitée » (Kerbrat-Orecchioni dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, 2002, p. 135). Sophie Moirand est du même avis : « on ne peut isoler un texte de presse de son environnement spatio-textuel et discursif » (Moirand, 2007, p. 110). Il entretient, d'après elle, « des liens intertextuels avec les autres textes de la page ainsi qu'avec les discours antérieurs

¹²⁰ « Frames may be directly stated or indirectly suggested through myriad verbal and visual symbolic devices ».

¹²¹ Catherine Kerbrat-Orecchioni explique que « [l]e **contexte** d'un élément X quelconque, c'est en principe tout ce qui entoure cet élément. Lorsque X est une unité linguistique [...], l'entourage de X est à la fois de nature linguistique (environnement verbal) et non-linguistique (contexte situationnel, social, culturel) ». Elle ajoute que selon les auteurs, ce terme « est utilisé pour renvoyer surtout, soit à l'**environnement verbal** de l'unité (que d'autres préfèrent appeler, conformément à un usage en voie de généralisation, **cotexte**), soit à la **situation de communication** » (Kerbrat-Orecchioni dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, 2002, p. 134).

¹²² Dominique Maingueneau explique que l'intertextualité « renvoie tantôt à une **propriété** constitutive de tout texte, tantôt à l'**ensemble des relations** explicites ou implicites qu'un texte entretient avec d'autres textes. Dans la première acception il est une variante d'*interdiscursivité* » (Maingueneau, 1996, p. 51). L'auteur souligne ensuite qu'« [à] l'instar d'*interdiscours*, *intertexte* est souvent employé pour désigner un ensemble de textes liés par des relations *intertextuelles* » (Maingueneau, 1996, p. 52).

parus avant et ailleurs » (Moirand, 2007, p. 110). En donnant entre autres l'exemple du discours politique, au cœur de l'analyse dans cette thèse, Dominique Maingueneau fait lui aussi le même constat : « Le discours ne prend sens qu'à l'intérieur d'un immense *interdiscours*. [...] [L]a moindre intervention politique ne peut être comprise si l'on ignore les discours concurrents, les discours antérieurs et les énoncés qui circulent alors dans les médias » (Maingueneau, 2021, p. 16).

Pour récapituler donc, en analysant un énoncé, les éléments linguistiques à prendre en compte sont : l'énoncé lui-même, son cotexte étroit, c'est-à-dire les différents autres énoncés qui lui sont juxtaposés, tout comme son cotexte large, c'est-à-dire tout énoncé avec lequel il interagit, que cette interaction soit directe ou non et que cet énoncé se rapproche de lui ou non quant à son temps de publication et/ou son emplacement.

Les éléments non verbaux

Dans *Les parcours interprétatifs des présupposés et des sous-entendus, de la phrase au texte et à sa mise en page*, Alain Rabatel (Rabatel, 2018, p. 443-462) traite de la problématique des contenus implicites dans les articles de presse, en prenant l'exemple d'un texte paru en 2014, évoquant la liaison entre François Hollande, alors président de la République française, et Julie Gayet, ainsi que la visite que le premier aurait faite à la deuxième en marge d'un voyage officiel. L'auteur souligne lui aussi que le calcul interprétatif ne peut pas se contenter de la phrase dont une inférence est tirée. Mais le plus intéressant dans ce chapitre est qu'il montre que l'ensemble des données textuelles et paratextuelles de l'article, en d'autres termes l'ensemble des stratégies de mise en page et de mise en discours, est à considérer. L'ensemble des dispositifs sémiotiques, qu'ils soient ou non textuels, entre ainsi, selon lui, en jeu dans l'étude de l'implicite : la phrase ou l'énoncé en lui-même, la segmentation en paragraphes, la mise en page, la titraille, la photographie, etc.

L'auteur souligne toutefois deux points importants. D'abord, la prise en compte de la globalité du texte et des éléments sémiotiques l'accompagnant est cruciale pour les sous-entendus davantage

que pour les présupposés. Alain Rabatel précise ensuite que cette prise en compte globale ne peut que complexifier la question de l'implicite compte tenu des diverses sources qui y interviennent :

« le locuteur journaliste en premier lieu, mais aussi une instance surplombante, que l'on nommera l'instance rédactionnelle, faute de meilleur terme, pour renvoyer aux divers agents qui interviennent sur l'article, sa mise en page, la sélection des titres, le paragraphage, la sélection des photographies, etc. de façon à peser sur le sens général du message, à la manière d'un sur-énonciateur surplombant [...] » (Rabatel, 2018, p. 458).

Pour ce qui est de la seconde remarque, l'auteur du présent travail en est conscient et a déjà précisé que les inférences qu'il va tirer tout au long de ses calculs interprétatifs ne prétendent pas essayer de concorder avec le sens voulu par l'auteur empirique du message, mais avec son Auteur Modèle, sachant que cette notion tient compte en même temps du locuteur journaliste et de l'instance rédactionnelle mentionnés par Alain Rabatel (Cf. 3.1.2.).

Inclure ces différents éléments dans l'interprétation d'un énoncé n'est pas inédit. Nombreux sont les chercheurs qui l'ont déjà proposé, pour ce qui est de l'interprétation d'un message linguistique en général. À titre d'exemple, Maurice Mouillaud et Jean-François Tétu soulignent l'importance de la mise en page dans le journal quotidien. À les en croire, cette dernière ne consiste pas « à apporter une quelconque plus-value à l'information ; elle n'est pas la mise en "valeur" d'une information qui existerait "in abstracto" ; l'information n'existe que mise en page » (Mouillaud et Tétu, 1989, p. 56). Il en est de même pour les différents éléments typographiques, que le présent travail ne va pas hésiter à prendre en compte dans ses calculs interprétatifs lorsque cela est possible. Mais cette sous-partie a mis en avant la publication d'Alain Rabatel en particulier, puisqu'elle aborde la question pour ce qui est des présupposés et des sous-entendus précisément.

L'image dans le discours journalistique

Parmi les éléments extralinguistiques à considérer dans l'analyse du discours de la presse, l'image joue un rôle de premier plan. Malgré son importance primordiale, que la suite de cette première partie de thèse démontre, elle va être développée assez succinctement sachant qu'elle mérite, dans les « conditions normales », un chapitre à elle seule. Ce choix de brièveté renvoie à la « pauvreté visuelle » des numéros analysés dans le corpus de la thèse, qui ne contiennent en

effet que quelques rares images en lien avec les thématiques politiques auxquelles le présent travail s'intéresse le plus particulièrement (*Cf.* introduction). Deux raisons possibles peuvent expliquer ce constat. D'un côté, quel que soit le sujet que les photographies représentent, leur nombre n'est en général pas assez important dans les numéros datant de la période objet d'analyse. De l'autre, la situation politique délicate, voire tendue parfois, aurait pu limiter encore plus la présence d'images en lien précisément avec les articles analysés et avec les événements ou actions politiques abordés, à l'exception de quelques images générales ou de quelques photographies de portrait. Pour autant, lorsque cela est possible, le présent travail va aborder les images en tant qu'élément contribuant au décodage des contenus implicites, en bénéficiant des apports théoriques/méthodologiques apportés ci-dessous.

Pour revenir à l'importance de l'image, celle-ci ne date pas d'aujourd'hui. Que ce soit avec l'essai photographique des années 1920-1930 ou le photojournalisme des années 1960-1970, la presse accorde historiquement un poids remarquable à l'image d'information. Laurence Favier le souligne et montre la force de la photographie dans le photojournalisme qui privilégie, d'après elle, « l'instant décisif » et qui condense « en une image la complexité d'une situation » (Favier, 2020, p. 193) :

« Le photojournalisme est une écriture à la fois condensée et engagée de l'information : elle dénonce le plus souvent ou exprime, en une vue, une manière de penser les événements. [...] Il ne s'agit pas seulement de révéler ou de témoigner mais bien de dénoncer. Le photojournalisme est l'art d'interpeler le lecteur par l'image. [...] Or interpeler, en ce sens, n'est pas "tweeter" : il ne s'agit pas seulement de réagir ou de faire réagir mais de "raconter une histoire" pour montrer et démontrer un point de vue sur l'événement » (Favier, 2020, p. 195-196).

En s'inspirant de la vision constructiviste de Pierre Nora (Nora, 1972) déjà abordée dans le présent travail (*Cf.* 1.3.2.), l'auteure va jusqu'à indiquer que « le photojournalisme est suspecté de produire l'événement et non de le révéler pour ce qu'il est » (Favier, 2020, p. 199).

Parmi les différents points forts que représente l'image pour le discours informationnel, on trouve avant tout une caractéristique qui a l'air d'être banale, mais qui reste pour autant l'une des plus importantes. Il s'agit de son caractère probant : « La photographie a le privilège de fixer l'instant et de donner une preuve (et un surcroît) de vérité à l'information : ce qui est énoncé par le photographe, c'est la prise même de la photographie » (Mouillaud et Tétu, 1989, p. 6). Dans *La*

chambre claire : note sur la photographie, Roland Barthes le souligne à maintes reprises : « Le noème de la Photographie est simple, banal ; aucune profondeur : "Ça a été." » (Barthes, 1980, p. 176). D'après lui, « dans la Photographie, je ne puis jamais nier que *la chose a été là* » (Barthes, 1980, p. 120). En effet, « [l]a Photographie ne dit pas (forcément) *ce qui n'est plus*, mais seulement et à coup sûr, *ce qui a été* » (Barthes, 1980, p. 133).

Par ailleurs, le fait que ce pouvoir probant manque à son « concurrent traditionnel », le message textuel, le renforce davantage : « Cette certitude, aucun écrit ne peut me la donner » (Barthes, 1980, p. 134). Roland Barthes évoque même un caractère violent dans la photographie, en dépit toutefois de son contenu, c'est-à-dire de ce qu'elle (re)présente : « La Photographie est violente : non parce qu'elle montre des violences, mais parce qu'à chaque fois *elle emplit de force la vue*, et qu'en elle rien ne peut se refuser, ni se transformer [...] » (Barthes, 1980, p. 143).

Pour ce qui est de la photographie de presse précisément, Martine Joly considère que cette dernière, « loin d'être une image "d'information", même événementielle au sens médiatique du terme, est une image "d'argumentation" » (Joly, 2015, p. 123). Dans ce contexte de « pouvoir visuel », des chercheurs vont même jusqu'à accuser l'image de mensonge et de manipulation. Martine Joly tempère cette vision quelque peu exagérée, sans rejeter toutefois complètement le pouvoir de l'image : « Sans partager ces présupposés aussi abusifs que fréquents, on ne peut nier une certaine efficacité de la communication visuelle, l'efficacité ne lui étant pas pour autant exclusive » (Joly, 2015, p. 141). Ce point de vue auquel adhère le présent travail concorde avec sa vision sur les effets médiatiques présents, mais limités (Cf. 1.1.).

En analysant des photographies publiées dans la presse écrite, Philippe Viallon met en avant, lui aussi, les forces de la photographie. Il souligne avant tout « sa capacité à raconter une histoire » (Viallon, 2015, p. 33). À l'en croire, une photographie peut en outre avoir « une dimension pragmatique, voire engageante ». Elle peut en effet interpeller son lecteur « pour l'inciter à l'action », explique-t-il. L'auteur indique enfin un dernier point fort qu'est « la dimension de co-construction par le lecteur » qu'elle possède (Viallon, 2015, p. 33). Or, tous ces points forts sont des caractéristiques communes avec le discours écrit.

L'image comme discours journalistique

L'importance de l'image ne se limite pas à son rôle dans le discours journalistique. Elle s'impose surtout comme étant un discours en soi. C'est dans une approche peircienne (Peirce, 1978) en effet que le présent travail considère que tout pourrait être envisagé en tant que signe, y compris l'image. Cette dernière peut être « lue »¹²³ de la même manière qu'un texte. L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales, adoptée dans le présent travail à travers l'analyse du discours, adhère à cette vision comme le soulignent Pierre Paillé et Alex Mucchielli. D'après eux, « [l]a discursivité s'applique également aux données visuelles qui, comme l'a montré le courant de l'herméneutique, sont traitées par l'analyste en tant que texte ou, si l'on veut, en tant que "discours" signifiant » (Paillé et Mucchielli, 2016, p. 67).

Nombreux sont les chercheurs qui partagent la vision de la discursivité de l'image. Roland Barthes est l'une des figures pionnières dans ce domaine. En étudiant la mythologie, il confirme que « le sémiologue est fondé à traiter de la même façon l'écriture et l'image : ce qu'il retient d'elles, c'est qu'elles sont toutes deux des *signes*, elles arrivent au seuil du mythe, douées de la même fonction signifiante [...] » (Barthes, 1957, p. 222). Elizabeth Gardère fait le même constat :

« Le texte se conjugue et se décline, tout comme l'image. La coexistence d'images et leur articulation créent une syntaxe qui permet aux images de fonctionner comme un langage. Les images mettent en scène des dispositifs de comparaison, de condensation, d'apparition et de disparition du visible et de l'invisible, du réel et de l'imaginaire jusqu'à la science-fiction » (Gardère, 2004, paragr. 3).

D'autres chercheurs soulignent explicitement le caractère pragmatique de l'image, en référence aux actes de langage de John Langshaw Austin (Austin, 1962) (Cf. 2.4.). Dans leur lignée, en pensant à la fois la question des effets et celle de la signification des images, Jocelyne Arquembourg étudie « ce que les images accomplissent dans les interactions, ce qu'elles "performent" au sens le plus large du terme » (Arquembourg, 2010, p. 165). Dans *Quand montrer*

¹²³ Il est possible même de parler de « lecteurs » d'images. En analysant les images télévisées précisément, William Gamson et al. utilisent ce terme : « Par lecteurs, nous entendons ceux qui "lisent" ou décodent images et sons, ainsi que texte imprimé » (Gamson et al., 1992, p. 374-375).

[Le texte original en anglais traduit par l'auteur de cette thèse : « By readers, we mean those who "read" or decode sights and sounds as well as printed text ».]

*c'est faire*¹²⁴, Daniel Dayan constate, de son côté, que les images, télévisées en particulier, « engagent divers "actes de regard" identifiables en référence aux "actes de parole" d'Austin » (Dayan, 2006, p. 166).

Dans cette perspective de discursivité de l'image, Roland Barthes instaure la *Rhétorique de l'image*. En analysant une image publicitaire de la marque Panzani, l'auteur montre que l'image fonctionne tout comme un signe linguistique, avec des signifiants et des signifiés. D'après lui, une image contient un message linguistique et deux types de messages iconiques, l'un est codé et l'autre non codé. À l'en croire, « le premier est en quelque sorte imprimé sur le second : le message littéral apparaît comme le *support* du message "symbolique" » (Barthes, 1964, p. 43). Il s'agit, explique-t-il, d'un système de connotation, dans lequel « l'image littérale est *dénotée* et l'image symbolique *connotée* » (Barthes, 1964, p. 43).

En se basant, encore une fois, sur les messages linguistiques, où les contenus dénotés sont en général explicites alors que ceux connotés sont implicites (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 98), et en référence surtout au sujet de cette thèse, l'auteur du présent travail considère qu'il devient ainsi possible de parler de contenus explicites dans une image à travers ce qu'elle dénote et de contenus implicites à travers ce qu'elle connote. Il s'agit plus précisément, dans ce dernier cas, de contenus implicites sous-entendus au vu de leur caractère non littéral.

Pour revenir à l'étude de Roland Barthes, en ce qui concerne le message iconique explicite (codé), le décrypter passe par l'identification de la scène représentée, en d'autres termes par la description notamment. Quant au message iconique implicite (non codé), pour le décoder, l'auteur se sert surtout de deux figures de rhétorique, supposées être utilisées pour les messages linguistiques :

« Il est en effet probable que parmi les métaboles (ou figures de substitution d'un signifiant à un autre), c'est la métonymie qui fournit à l'image le plus grand nombre de ses connotateurs ; et parmi les parataxes (ou figures du syntagme), c'est l'asyndète qui domine » (Barthes, 1964, p. 50).

¹²⁴ En référence au titre de la version traduite en français de l'ouvrage de John Langshaw Austin : *Quand dire, c'est faire* (Austin, 1970).

Pour ce qui est enfin du message linguistique (traité en premier par Roland Barthes), il est présent, d'après lui, dans toutes les images, non pas forcément à travers les légendes, mais par le biais aussi des titres, des articles de presse, etc. Ce message pourrait avoir deux fonctions par rapport au message iconique double : une fonction d'ancrage et une fonction de relais, qui peuvent aussi coexister dans un même ensemble iconique. Étant donné que « toute image est polysémique », le message linguistique fait partie « des techniques diverses destinées à *fixer* la chaîne flottante des signifiés, de façon à combattre la terreur des signes incertains » (Barthes, 1964, p. 44).

Au niveau du message iconique explicite, le texte aide, à travers sa fonction d'ancrage, « à identifier purement et simplement les éléments de la scène et la scène elle-même », alors qu'au niveau du message iconique implicite, il « guide non plus l'identification, mais l'interprétation, il constitue une sorte d'étau qui empêche les sens connotés de proliférer soit vers des régions trop individuelles (c'est-à-dire qu'il limite le pouvoir projectif de l'image), soit vers des valeurs dysphoriques » (Barthes, 1964, p. 44). Roland Barthes souligne que la fonction d'ancrage est la plus fréquente et qu'elle se trouve communément dans la photographie de presse et dans la publicité, alors que celle de relais est plus rare, du moins en ce qui concerne l'image fixe. Dans ce second cas, le texte apporte des informations que l'image n'a pas pu transmettre (Barthes, 1964, p. 45).

Dans la même lignée que Roland Barthes, Martine Joly développe sa propre méthode. En se servant, entre autres, d'une image publicitaire des vêtements Marlboro Classics, l'auteure cherche à déceler le discours implicite proposé par l'annonce. Son analyse commence, tout comme celle de Roland Barthes, par une description de l'annonce. L'auteure passe ensuite aux différents messages la constituant. Ils sont, d'après elle, au nombre de trois : message plastique, message iconique et message linguistique, sachant que le fonctionnement des deux premiers types de signes est circulaire et complémentaire. « L'analyse de chacun d'entre eux, puis l'étude de leur interaction, devrait nous permettre, *affirme-t-elle*, de dégager le message implicite global de l'annonce » (Joly, 2015, p. 93).

Pour ce qui est d'abord des éléments plastiques, l'auteure se contente de parler de signifiants plastiques ayant seulement des signifiés. Dans ce qui suit, sont présentés les éléments concernés (Joly, 2015, p. 93- 107) :

- Le support de l'image.
- Le cadre : il matérialise plus ou moins les limites physiques de l'image.
- Le cadrage : « [i]l n'est pas à confondre avec le cadre. Le cadre est la limite de la représentation visuelle, le cadrage correspond à la taille de l'image, résultat supposé de la distance entre le sujet photographié et l'objectif » (Joly, 2015, p. 97).
- La prise de vue et le choix de l'objectif : ils renforcent ou contredisent « l'impression de réalité liée au support photographique » (Joly, 2015, p. 98).
- La composition, la mise en page : elle a « un rôle essentiel dans la hiérarchisation de la vision et donc dans l'orientation de la lecture de l'image » (Joly, 2015, p. 100).
- Les formes : leur interprétation, « comme celle des autres outils plastiques, est essentiellement anthropologique et culturelle » (Joly, 2015, p. 102).
- Les couleurs et l'éclairage : elles « ont sur le spectateur un effet psychophysiologique » (Joly, 2015, p. 103).
- La texture.

Pour ce qui est ensuite du message iconique, Martine Joly parle de signifiants iconiques (pour les motifs précisément), amenant d'abord à des signifiés de premier niveau et à des connotations de deuxième niveau ensuite. Voici les éléments concernés (Joly, 2015, p. 107-112) :

- Les différents motifs : d'après Martine Joly, « au-delà de la reconnaissance des motifs, obtenue par le respect des règles de transformation représentative, chacun d'eux est là pour autre chose que lui-même, pour les connotations qui le satellisent » (Joly, 2015, p. 107).
- La pose des personnages, les postures : « les représentations figuratives mettent souvent en scène des personnages, et une part de l'interprétation du message est alors déterminée par la *scénographie* qui reprend des postures culturellement codées elles aussi » (Joly, 2015, p. 109).

Pour ce qui est enfin du message linguistique, Martine Joly considère qu'il « est déterminant dans l'interprétation d'une "image" dans son ensemble car celle-ci serait particulièrement polysémique » (Joly, 2015, p. 112). En indiquant que le message linguistique ne se limite pas obligatoirement aux légendes, l'auteure rappelle les deux fonctions, développées par Roland Barthes et sus-présentées, que peut remplir son contenu : la fonction d'ancrage et celle de relais. Cela dit, Martine Joly va encore plus loin dans son analyse de l'énoncé linguistique, en s'attardant sur son aspect plastique. Ainsi, l'auteure évoque ce qu'elle appelle l'« image des mots » et souligne l'importance que peut avoir la typographie, la couleur des mots et leur disposition dans la page sur la signification globale du contenu linguistique et du message iconique par suite (Joly, 2015, p. 112-117).

Les publications de Roland Barthes et de Martine Joly font partie des travaux qui ont posé les fondements théorico-pratiques de l'analyse de l'image. Leur importance réside surtout dans l'approche scientifique qu'elles ont, parmi d'autres, réussi à mettre en place. Cette approche a pu se substituer à « ce qui a longtemps été un commentaire subjectif s'inspirant de la critique artistique » (Viallon, 2015, p. 31). Or, depuis ces éléments fondateurs, nombreux sont les auteurs qui ont cherché à développer des méthodes et des outils pratiques plus approfondis. Parmi eux figure le nom de Philippe Viallon (2016), dont la grille d'analyse, publiée à l'origine en allemand, aspire à l'exhaustivité. Constituée de vingt-quatre critères/étapes, elle permet l'analyse de n'importe quelle image, qu'elle soit fixe ou animée : 1) la première impression, 2) la nature du document, 3) l'émetteur, le récepteur potentiel et le contrat de communication, 4) le champ/hors champ et le cadre/hors-cadre, 5) l'échelle des plans, 6) l'angle de prise de vue, 7) la composition, 8) la quantité et le type d'informations, 9) la répartition des informations, 10) le mouvement interne, 11) les couleurs, 12) l'éclairage, 13) les personnages, 14) les codes statiques et les codes cinétiques lents, 15) les regards, 16) la proxémique, 17) la kinésique, 18) le montage, 19) les trucages, 20) le son, 21) la langue, 22) la relation texte/son – image, 23) les modes de distanciation et 24) la synthèse finale (Viallon, 2016, p. 273-287).

Dans le présent travail, l'analyse de l'image, telle que développée par les différents auteurs sus-cités, n'est pas un but en soi. La partie analytique y recourt succinctement en vue de traiter de l'aspect qui lui importe le plus dans le décryptage iconique, et qui n'est pas explicitement évoqué

dans ce qui précède, à savoir la possibilité d'inférer des présupposés et des sous-entendus d'une image comme le montre la suite de cette sous-section. De là, le choix a été fait de se baser sur les trois publications déjà abordées pour élaborer une grille d'analyse restreinte, comprenant uniquement les éléments les plus pertinents pour le présent travail. Pour ne donner que quelques exemples, il va sans dire que les différents critères exclusifs à l'image animée ne sont pas retenus. Il en est de même pour d'autres critères pouvant pourtant, en général, être utiles au décodage d'une image fixe, mais qui ne peuvent pas être mis à profit dans le cas précis du corpus de cette thèse ou bien qui n'apportent pas au présent travail des données susceptibles de l'intéresser : la nature du document, les couleurs (les photographies étant en noir et blanc), etc.

Ainsi, la partie analytique de la thèse va se servir de cette grille au tout début de la lecture interprétative d'une image pour lui appliquer quelques fondements. L'analyse sera par la suite poussée plus loin, en développant les éventuels présupposés et sous-entendus qui se greffent sur le contenu explicite de l'image, de la même manière que pour un énoncé linguistique.

Voici la grille d'analyse, dont les douze critères vont être exploités dans leur totalité lorsque l'image objet d'étude le permet :

Critère	Éléments principaux à examiner
1) Le cadre	- Cadre présent et cadre absent - Hors-champ concret et hors-champ imaginaire
2) Le cadrage	- Cadrage très serré, cadrage serré, cadrage large...
3) L'échelle des plans	- Plan général, plan d'ensemble, plan demi-ensemble, plan moyen, plan américain, plan poitrine, gros plan, très gros plan...
4) L'angle de prise de vue	- Plongée, contre-plongée et angle standard (« à hauteur d'homme et de face »)
5) La composition/construction	- Construction focalisée, construction axiale, construction séquentielle et construction en profondeur

	<ul style="list-style-type: none"> - Construction horizontale, construction verticale et construction oblique - Construction ascendante et construction descendante
6) L'éclairage	<ul style="list-style-type: none"> - Lumière directe, lumière indirecte, lumière diffuse, lumière orientée, lumière frontale, contre-jour, éclairage en plongée, éclairage en contre-plongée...
7) Les informations et leur répartition	<ul style="list-style-type: none"> - Description des différents éléments - Répartition sur la photographie : premier plan, arrière-plan, centre, partie supérieure, partie inférieure, droite, gauche...
8) Les personnages	<ul style="list-style-type: none"> - Présence ou absence de personnages ? - Identité des personnages ? - Présentation : de face, de dos et de profil (vue latérale)
9) La proxémique	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport des éléments à l'espace (la distance)
10) La kinésique	<ul style="list-style-type: none"> - Gestes et mimiques - Regard dans les yeux, regard fuyant, regard fixant un élément dans le hors-champ...
11) La relation message linguistique/image	<ul style="list-style-type: none"> - Type et emplacement du message linguistique : légende, titre d'article, corps d'article, l'article que l'image accompagne, énoncé « voisin »... - Fonction d'ancrage et fonction de relais - « Image des mots » : typographie et disposition
12) Le contrat de « lecture »	<ul style="list-style-type: none"> - Ligne éditoriale du journal et Auteur et Lecteur Modèles

Des sous-entendus et des présupposés dans l'image

Les paragraphes précédents montrent que l'image fonctionne tout comme le texte et qu'il est possible d'en inférer des sous-entendus, même si le terme, en tant que tel, n'a pas été forcément utilisé par les auteurs cités. Cela dit, plusieurs recherches montrent qu'une image peut à elle seule occuper les mêmes fonctions implicatives qu'occupe normalement un énoncé linguistique. En

d'autres termes, outre les sous-entendus qu'elle peut véhiculer, l'image peut aussi comporter des présupposés.

Dans *L'effet de temporalité dans les images fixes*, le Groupe μ évoque la possibilité pour une image fixe de postuler une temporalité antérieure, comme par exemple un vase brisé par terre, conséquence de sa chute. Ce qui est le plus intéressant chez ce groupe reste toutefois le lien proposé entre cette « continuité rétrospective » et entre la présupposition linguistique :

« Le phénomène consistant à rapporter un objet donné à un processus qui l'affecte peut être comparé à celui du présupposé en linguistique classique ("Pierre a cessé de fumer" présuppose "Pierre fumait" [...]). Ce qui autorise le rapprochement est le fait que, dans un cas comme dans l'autre, deux composantes sémantiques (sémème dans un cas, trait dans un autre) sont unies par un lien inférentiel » (Groupe μ , 1998, p. 46-47).

Nicole Everaert-Desmedt et Guy Everaert (Everaert-Desmedt et Everaert, 2018, p. 495-516) utilisent eux aussi le concept de l'implicite linguistique dans ce qui est iconique, mais loin de la notion de temporalité traitée chez le Groupe μ . Dans leur publication, les deux auteurs adaptent la notion de présupposition – dont le nom, d'après eux, est souvent utilisé par les linguistes pour désigner les implicatures conventionnelles –, mais aussi celle d'implicature conversationnelle, afin d'interpréter une peinture figurative. À les en croire, une peinture figurative est interprétée à la base de deux systèmes, l'un plastique et l'autre pragmatique.

Pour ce qui est du premier, les auteurs considèrent que « la représentation plastique correspond à la notion d'énoncé linguistique » (Everaert-Desmedt et Everaert, 2018, p. 501). Ce premier système comprend ainsi à la fois des données explicites et implicites. En ce qui concerne d'abord le contenu explicite, le spectateur le reconnaît « sur la base de son expérience quotidienne et de ses connaissances encyclopédiques » (Everaert-Desmedt et Everaert, 2018, p. 501). En ce qui concerne ensuite le contenu implicite, il dépend de l'utilisation de la perspective : « En effet, la perspective impose des effets de sens qui sont induits automatiquement et qui ne sont pas annulables. Ces propriétés nous amènent à considérer la perspective comme une implicature conventionnelle plastique, qui serait le pendant des implicatures conventionnelles linguistiques » (Everaert-Desmedt et Everaert, 2018, p. 501). Trois éléments entrent ainsi en jeu : le point de vue, la ligne d'horizon et le point de fuite (Everaert-Desmedt et Everaert, 2018, p. 502).

Une fois l'énoncé plastique construit, le spectateur « va tenter de donner une signification et de découvrir une intention communicative à cet énoncé, tout comme il le ferait s'il était en présence d'un énoncé linguistique » (Everaert-Desmedt et Everaert, 2018, p. 504). Vient ainsi le tour du système pragmatique, qui « fournit ensuite une signification – en s'appuyant si nécessaire sur l'accommodation (entre autres l'usage de la métaphore) – et met à jour l'intention communicative du tableau (usage d'implicatures conversationnelles) » (Everaert-Desmedt et Everaert, 2018, p. 506).

Georges Roque étudie également l'application du concept linguistique de la présupposition aux images fixes, en adoptant deux approches. Dans la première, le message est verbo-visuel, dans le sens où il est composé en même temps d'un texte et d'une image. L'auteur se sert, entre autres exemples, de celui d'une affiche faite par des étudiants mexicains en 1968. Le message textuel dit : « Plus d'agression ! » (en espagnol : « No más agresión ! »), ce qui présuppose qu'il y ait des agressions pour pouvoir demander qu'il n'y en ait plus, alors que l'image l'accompagnant montre l'agression physique d'un étudiant à terre.

Après avoir considéré qu'un présupposé donné par un texte peut être ensuite clairement manifeste dans l'image l'accompagnant, l'auteur revient sur cette conclusion, étant donné que le caractère devenu explicite du présupposé l'empêche d'être toujours considéré comme tel. Georges Roque réinterprète l'affiche à la lumière de la théorie de la polyphonie d'Oswald Ducrot (*Cf.* 2.2.6.) et fait le choix de dissocier le présupposé linguistique de l'image. Il arrive ainsi à la conclusion suivante :

« [L]e présupposé linguistique, qui est bien réel, sert en quelque sorte d'embrasseur [...] dans la relation texte-image. Il est clair en effet que le texte se réfère à l'image et la prend en charge. On pourrait alors dire que le présupposé linguistique renvoie à un référent mis en scène dans l'image » (Roque, 2018, p. 522).

Dans la seconde approche adoptée, l'auteur se situe au plan narratif de l'image et montre la possibilité pour elle d'exprimer, en elle-même, en dépit donc d'un texte l'accompagnant, un « présupposé iconique » (Roque, 2018, p. 531). Dans la même vision de temporalité du Groupe μ , il souligne que

« les images fourmillent en indications concernant le fait qu'une scène représentée en présuppose une autre, non représentée. Si l'on voit une personne avec un bras plâtré, on présuppose que cette personne a eu un accident ; si une scène a lieu dans un cimetière, où l'on voit que de la terre a été

fraîchement remuée et qu'il n'y a pas encore de pierre tombale, on peut présupposer que quelqu'un vient d'être enterré » (Roque, 2018, p. 528).

L'auteur donne, entre autres exemples, celui du « Triptyque de l'Annonciation », un retable de Robert Campin, montrant à côté de la Vierge une bougie posée sur une table qui dégage une légère volute de fumée. D'après lui, « la bougie était encore allumée il y a un instant » représente le présupposé véhiculé par ce retable, alors que l'interprétation cherchant à expliquer par exemple pourquoi la bougie a été soufflée pourrait être considérée comme un sous-entendu (Roque, 2018, p. 531). L'auteur conclut que « le présupposé joue un rôle crucial dans l'interprétation de l'image, dans la mesure où il induit le sous-entendu », en ajoutant que « le recours à l'opposition présupposé/sous-entendu est d'une grande utilité pour comprendre comment (dans certains cas, bien entendu) fonctionne la recherche du sens d'une image » (Roque, 2018, p. 532).

Dans le présent travail, il semble difficile et pas très utile de recourir à l'approche de Nicole Everaert-Desmedt et Guy Everaert utilisant, entre autres, la perspective. Cela dit, les deux approches présentées par Georges Roque, dont la seconde est en lien avec la vision du Groupe μ , peuvent s'avérer bénéfiques. En ce qui concerne d'abord la première, elle peut être utilisée si une image montre explicitement un élément présupposé par un texte l'accompagnant directement, ou bien publié dans son cotexte étroit. En ce qui concerne ensuite la seconde, bien que l'exemple utilisé soit simple, impliquant une antériorité immédiate, comme l'avoue l'auteur lui-même (Roque, 2018, p. 531), le rapprochement entre l'énoncé linguistique et l'image, en termes de présupposés et de sous-entendus, peut rendre possible une nouvelle méthode d'analyse d'une image, seule cette fois, sans aucun énoncé linguistique l'avoisinant.

Tout comme c'était le cas avec les apports théoriques/méthodologiques/méthodiques de Roland Barthes et de Martine Joly, le présent travail n'hésiterait pas à se servir de ceux de Georges Roque, si cela s'avérait possible dans la seconde partie analytique. Avec cette dernière remarque, le troisième chapitre, examinant les processus de décodage des contenus implicites, s'achève et clôt ainsi la première partie du présent travail.

Suit la seconde partie qui met en pratique les notions déjà abordées tout au long de cette première partie à travers l'exemple de la presse francophone au Liban à la fin de 1943. L'analyse

des cadres dans lesquels l'information est présentée va prendre en compte les différents concepts développés, non seulement dans le premier chapitre, mais aussi dans les deuxième et troisième chapitres traitant de la question de l'implicite et des actes de langage indirects. Le but est de distinguer d'abord le cadre implicite d'un discours de son cadre explicite à la lumière des valeurs illocutoires implicites qui lui sont attachées, avant d'étudier les motivations justifiant le recours aux contenus implicites.

Partie II : La presse francophone au Liban à l'époque de l'indépendance (novembre – décembre 1943)

Cette seconde partie développe les notions théoriques et méthodologiques déjà présentées, à travers l'exemple de la presse francophone au Liban à la fin de l'année 1943. Un premier chapitre va d'abord replacer le discours analysé dans son contexte historique. Le corpus analysé va ensuite être réparti sur trois périodes distinctes avec comme point de repère la crise de novembre 1943 dans laquelle la majorité écrasante des journaux suspend sa publication (*Cf.* 4.4.2.). Pourtant, deux autres chapitres seulement vont se succéder, analysant respectivement les discours de la presse avant et pendant la crise et les discours après la crise.

Chapitre 4 : Le contexte politique et journalistique au Liban

Ce quatrième chapitre va retracer l'histoire politique et journalistique du Liban. Ainsi, en permettant de mieux s'identifier à l'Auteur Modèle et au Lecteur Modèle de l'époque (*Cf.* 3.1.2.), il va favoriser une meilleure appréhension des discours analysés. Mais avant de commencer la présentation, trois points méritent d'être posés.

En premier lieu, ce chapitre ne se veut, en aucun cas, laudatif à l'égard des Libanais – ou même d'un groupe précis parmi eux –, leurs actions politiques et/ou leur presse. Bien que l'auteur de cette thèse soit Libanais, il va veiller à objectiviser, dans la mesure du possible, sa subjectivité,

ainsi que celle des différents chercheurs qu'il va citer (Cf. 1.2.4. et 1.3.2.). En deuxième lieu, ce chapitre ne va pas entrer dans les détails historiques, mais se contentera de mettre en avant les moments-clés permettant une meilleure compréhension des enjeux de la situation politique à la veille de l'indépendance en 1943. Il va se focaliser surtout sur les événements montrant l'interaction socio-politique entre les différents groupes communautaires du Liban, ainsi que les épisodes témoignant que la presse est capable d'avoir un impact sur la situation socio-politique du pays. En troisième lieu, les chercheurs et les historiens sont souvent enclins à généraliser en abordant les positions ou les rôles des Libanais, d'un groupe, notamment communautaire, parmi eux, ou de leur presse. Dans le contexte historique qu'il va présenter, l'auteur de cette thèse ne cautionne pas ces généralisations, même lorsqu'il utilise lui aussi, par souci de simplicité, ces mêmes formules généralisantes.

Ces trois points soulignés, deux questions se posent avant que le contexte politico-journalistique de l'époque ne soit présenté. Est-il vraiment si important de contextualiser pour une analyse discursive pareille ? Et le cas échéant, faut-il se contenter d'une contextualisation plutôt large ou étroite (Kerbrat-Orecchioni dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, 2002, p. 135) ?

4.1. Pourquoi contextualiser ?

Nombreuses sont les raisons qui poussent à présenter un résumé historique de la situation politique et journalistique au Liban. D'abord, d'un point de vue épistémologique, le présent travail se veut constructiviste (Cf. introduction). Or, dans une approche constructiviste, la contextualisation est d'une grande importance étant donné qu'elle favorise, au fur et à mesure de son déploiement, l'apparition de données significatives pour le chercheur : « Du point de vue constructiviste, le processus de contextualisation permet une émergence progressive comme une éclosion du sens pour peu que l'on y associe les phénomènes concomitants » (Parrini-Alemanno, 2005, p. 49). Il s'agit, en l'occurrence, des significations implicites cachées derrière les contenus explicites.

Ensuite, d'un point de vue constructionniste, lié donc à la construction de la réalité sociale cette fois (*Cf.* 1.3.), la contextualisation est indispensable à l'interpréteur dans sa lecture des faits et des signes :

« Un "processus de contextualisation primaire" est consubstantiel au fonctionnement permanent de mon intelligence des faits. Dès que je commence à appréhender quelque chose que ma sensibilité diffuse (liée à mes projets, mes actions, mon expérience biographique, mes émotions réveillées...), me fait entrevoir, je pose le sens de ce quelque chose comme une inconnue ("qu'est-ce que cela veut dire ?"). Je vais alors instantanément *réunir autour de ce quelque chose* un ensemble d'autres faits qui lui semblent liés et qui vont donc *constituer un contexte pour ce phénomène*. C'est dans ce contexte, construit par mon esprit toujours en mouvement, que le phénomène initial va prendre son sens. Ce contexte va se préciser à travers un travail permanent de mon esprit jusqu'à devenir un "contexte pertinent", contexte qui s'impose alors avec évidence pour la compréhension du phénomène » (Mucchielli et Noy, 2005, p. 23-24).

Ceci s'applique entre autres à toute situation communicationnelle et à toute tentative de décryptage de messages émanant d'autrui, y compris l'analyse des textes, au centre du présent travail. « En effet, *le lien qui relie les "significations" d'un texte aux conditions socio-historiques de ce texte n'est nullement secondaire, mais constitutif des significations elles-mêmes* » (Haroche et al., 1971, p. 98). Dans *Analyser le discours de presse*, Roselyne Ringoot le met en évidence. D'après elle, « pour comprendre [l]es textes il faut les rapporter aux discours qui leur donnent sens » (Ringoot, 2014, p. 8). En d'autres termes, il faut « relier les productions journalistiques aux discours qui les rendent possibles » (Ringoot, 2014, p. 8).

Enfin, en lien toujours avec le dernier point constructionniste, la contextualisation est primordiale dans les opérations de calculs interprétatifs. En effet, le contexte, pris en charge par la compétence encyclopédique (*Cf.* 3.2.), fait partie des éléments qui suscitent l'émergence des contenus implicites (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 8-9). Or, tout comme c'est le cas du cotexte (*Cf.* 3.2.3.), le contexte, non linguistique pour être précis, peut « être envisagé de façon *étroite* (contexte immédiat) ou *large* (contexte étendu) » (Kerbrat-Orecchioni dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, 2002, p. 135). Pour ce qui est du contexte étroit (niveau micro), il peut englober, entre autres,

« le cadre spatio-temporel et la situation sociale locale dans lesquels s'inscrit l'échange communicatif, les participants à cet échange (nombre, caractéristiques, statuts et rôles, ainsi que la relation qu'ils entretiennent), le type d'activité dont il s'agit, et les règles qui le régissent [...] » (Kerbrat-Orecchioni dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, 2002, p. 135).

Pour ce qui est du contexte large (niveau macro), Catherine Kerbrat-Orecchioni explique qu'il comprend « l'ensemble du contexte institutionnel, le contexte se présentant alors comme une série sans fin d'emboîtements : de même le cadre physique ultime, c'est l'ensemble du monde physique, de même le cadre institutionnel ultime, c'est l'ensemble du monde social » (Kerbrat-Orecchioni dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, 2002, p. 135).

Étant donné que le présent travail est d'abord constructiviste d'un point de vue épistémologique, qu'il adopte ensuite, entre autres, la théorie constructionniste/constructiviste, et qu'il vise par la suite à décrypter des textes tout en cherchant enfin à en décoder surtout les contenus implicites, le choix est fait de contextualiser les discours qu'il va interpréter. La décision est par ailleurs prise de présenter un contexte niveau macro, en proposant un panorama assez large sur l'histoire contemporaine du Liban et ainsi sur les discours de presse analysés.

4.2. Le contexte politico-journalistique libanais sous l'Empire ottoman

En présentant l'histoire contemporaine du Liban, le présent travail fait le choix de ne pas se limiter à la période du mandat français, mais d'inclure aussi une partie de l'époque pendant laquelle les régions du Liban actuel faisaient partie de l'Empire ottoman (1516-1918). Deux raisons à cela : d'un côté, c'est durant cette période qu'une vraie entité politico-administrative libanaise prend forme (Cf. 4.2.1.) ; de l'autre, le premier journal libanais apparaît, lui aussi, à cette époque (Cf. 4.2.2.).

Or, avant de retracer l'histoire politico-journalistique libanaise sous l'Empire ottoman, il est important de préciser qu'à l'époque, le « Grand Liban » (1920) à l'origine de la République libanaise (1926), n'avait pas encore vu le jour (Cf. 4.3.1.). Dans la littérature, il est ainsi coutume de se concentrer sur l'histoire de l'émirat libanais¹²⁵ en évoquant l'histoire du Liban. Il s'agit en effet de la partie du Liban actuel, gouvernée à l'époque respectivement par les dynasties des Maan

¹²⁵ Bien qu'« émir » (أمير) soit un mot arabe qui veut littéralement dire « prince » en français, il est important de préciser que le terme d'émirat dans son contexte historique libanais n'est pas à confondre avec la notion de principauté.

et des Chéhab. Bien qu'elle soit sous l'autorité de l'Empire ottoman, cette région jouissait d'une relative autonomie politico-administrative.

Fawwaz Traboulsi explique le fonctionnement de son système de gouvernance : les gouverneurs ottomans confiaient la collecte des impôts à un chef local du Mont-Liban et sa famille disposait par suite, à des degrés variés, d'une autonomie dans la gestion interne de l'émirat libanais, tant qu'elle satisfaisait à trois conditions. D'abord, elle devait continuer de fournir au Sultanat la quantité convenue de piastres en or. Ensuite, il était attendu qu'elle lui procure des combattants au besoin. Enfin, elle était supposée assurer, en général, la sécurité dans ses régions (Traboulsi, 2013, p. 10).

Cette partie de l'Empire ottoman n'avait pas de frontières bien délimitées (Salibi, 2002, p. 13). Bien qu'elle soit formée surtout des territoires des féodaux chrétiens maronites et druzes formant plus tard la *moutassarifiyya* du Mont-Liban (Cf. 4.2.1), ses émirs réussissaient souvent à étendre leur pouvoir aux régions voisines, soit en collectant leurs impôts au nom du sultan, soit en les occupant militairement (Salibi, 2002, p. 13).

L'auteur du présent travail se trouve parfois obligé de distinguer ces différentes régions. Cela dit, lorsqu'il va parler du Liban ou de la situation politique/journalistique libanaise sous l'Empire ottoman sans préciser une région en elle-même, c'est qu'il discute de la situation globale dans les différents territoires qui formeront plus tard le « Grand Liban ». Dans le même ordre d'idées, il va ainsi se permettre d'évoquer parfois la presse libanaise (ou les journalistes libanais) en général, qu'elle soit celle du Mont-Liban ou bien des autres régions ottomanes qui constitueront ultérieurement la République libanaise, notamment Beyrouth, sa future capitale.

4.2.1. La situation politique sous l'Empire ottoman

À partir de 1516, les différentes régions, dont l'émirat libanais, qui formeront en 1920 le « Grand Liban », sont sous la souveraineté ottomane (Salibi, 2002, p. 11). À la fin du XVIII^e siècle, l'émirat est gouverné par Bachir II (1788-1840), musulman sunnite converti au catholicisme de l'Église maronite, une des deux principales communautés de l'émirat avec les druzes (Corm, 2012, p. 77).

Dans les années 1820, le sultan ottoman demande l'aide militaire au gouverneur égyptien Mohammad Ali Pacha pour étouffer la révolution indépendantiste grecque contre l'Empire. Bien que les Grecs, soutenus par les grandes puissances occidentales, réussissent à obtenir leur indépendance, le gouverneur égyptien s'attendait, en contrepartie de son aide, à ce que le sultan le récompense en lui léguant la gouvernance des régions libano-syriennes. Devant son refus, Mohammad Ali Pacha envoie son armée pour les envahir en 1831 (Salibi, 2002, p. 59).

Son fils Ibrahim Pacha commande ces troupes et demande l'aide militaire de Bachir II. Ce dernier hésite avant de mettre ses soldats à la disposition de l'armée égyptienne. Face aux grandes conquêtes égyptiennes, l'Empire ottoman se trouve obligé de reconnaître la gouvernance d'Ibrahim Pacha sur la région proche-orientale. Alors que ce dernier bénéficie d'un solide appui français, l'Empire ottoman ne tarde pas à organiser sa contre-attaque, soutenu par la Grande-Bretagne, le pire ennemi du gouverneur égyptien (Traboulsi, 2013, p. 24).

Tandis que les maronites étaient relativement favorisés par l'occupant égyptien (Alem, 1985, p. 44) qu'ils avaient accueilli en ami (Salibi, 2002, p. 59), les druzes se montraient catégoriquement opposés à son autorité. Son alliance avec Bachir II, considéré « comme un ennemi chrétien de leur communauté [religieuse] » (« كعدو مسيحي لطانفتهم ») (Salibi, 2002, p. 59), exacerbe leur hostilité. Les druzes et les chrétiens finissent par s'entretuer. « C'était la première fois que les habitants des régions libanaises s'affrontaient pour des raisons communautaires »¹²⁶ (Traboulsi, 2013, p. 24-25).

Mais l'occupation égyptienne ne tarde pas à provoquer l'hostilité des différents groupes libanais, y compris des chrétiens. « Partout on souhaitait l'écrasement du tyran qui avait d'abord été reçu comme un ami et un allié » (Alem, 1985, p. 44). En 1840, des représentants des plus importantes communautés religieuses, dont les chrétiens, se réunissent à Antélias et lancent une révolution contre les Égyptiens et leur allié Bachir II (Traboulsi, 2013, p. 25). Jean-Pierre Alem souligne l'importance historique de ce mouvement, en le comparant au Pacte national établi à la veille de l'indépendance du Liban en 1943 (Cf. 4.4.1.) :

« La "journée d'Antélias" marque une date capitale dans l'histoire du Liban. Bien que l'actuelle tradition libanaise considère le "Pacte national" de 1943 comme la Charte communautaire du pays,

¹²⁶ « كانت تلك المرّة الأولى التي يتواجه فيها سكان المناطق اللبنانية على أساس طائفي ». »

c'est en réalité un siècle plus tôt, le 8 juin 1840, que Maronites, Grecs, Druzes et Musulmans du Liban scellèrent leur alliance et associèrent leurs destins » (Alem, 1985, p. 45).

Si ce mouvement révolutionnaire a naturellement des origines intérieures, il est indéniable que des facteurs extérieurs lui ont pavé la voie. D'après Kamal Salibi, des forces politiques étrangères jouent un rôle important dans le déclenchement des soulèvements que vit le Liban en 1840 (Salibi, 2002, p. 72). Bien qu'il souligne la symbiose entre les différentes communautés libanaises, Jean-Pierre Alem va, de son côté, jusqu'à considérer que ce sont des agents anglais qui provoquent la révolte générale au Liban (Alem, 1985, p. 44). En effet, l'Angleterre et ses alliés ne pouvaient pas rester spectateurs face à l'expansion égypto-française : « La Russie, l'Autriche, la Prusse, et surtout l'Angleterre voyaient avec inquiétude Mehemet Ali [Mohammad Ali Pacha], qui était presque un client de la France, étendre sa domination sur tout le bassin oriental de la Méditerranée » (Alem, 1985, p. 44).

Les puissances étrangères interviennent ainsi au Liban et mettent progressivement fin à l'occupation égyptienne et à la gouvernance de Bachir II. Bachir III lui succède et gouverne le Liban entre 1840 et 1842. Toutefois, les différents groupes libanais jadis alliés pour affronter les Égyptiens et Bachir II, vont, une fois débarrassés de leurs ennemis communs, oublier les résolutions d'Antélias. Des raisons socio-économiques viennent attiser davantage leurs différends. En effet, durant le règne de Bachir II, nombreuses sont les notabilités druzes qui se sont trouvées contraintes de quitter l'émirat libanais. Leurs terrains sont confisqués et vendus ensuite à des chrétiens. Avec l'arrivée de Bachir III au pouvoir, ces notables vont revenir à l'émirat pour réclamer les droits, prérogatives et terrains qu'ils avaient perdus. Le nouvel émir va cependant restreindre davantage leur pouvoir, et les chrétiens qui avaient acquis leurs terres refuseront de les leur restituer (Salibi, 2002, p. 77-79).

Dans une atmosphère de grande tension communautaire mais aussi socio-économique, les heurts entre druzes et maronites se renouvellent en 1841 : « les désaccords entre les deux communautés, toutes les deux armées jusqu'aux dents, tournèrent à la guerre civile, laissant derrière elle une profonde vendetta »¹²⁷ (Akarli, 1993, p. 27). Une fois que les druzes capturent

¹²⁷ « the disagreements between the two communities, both of which were armed to the teeth, turned into a civil war, leaving behind a deep blood feud ».

Bachir III et que les chrétiens sont à bout de forces, les Ottomans répondent à la demande des pays européens et déclarent intervenir pour mettre fin au conflit (Salibi, 2002, p. 84). Mais il s'avère, souligne Kamal Salibi, que le vrai but des Ottomans est de les monter les uns contre les autres, pour montrer que la réconciliation entre druzes et maronites est impossible et supprimer par suite l'indépendance interne du Liban. Lorsque le chaos atteint son apogée, ils donnent le coup fatal en mettant fin à l'émirat libanais. Une page historique se tourne pour le pays (Salibi, 2002, p. 84-85).

Alors que l'autonomie administrative, bien que relative, dont jouissent les Libanais disparaît, les Ottomans instaurent, en 1842, un nouveau régime dit du double *caïmacam*, dans lequel le Mont-Liban est partagé en deux districts, l'un administré par un maronite et l'autre par un druze. Encore une fois, ce sont les puissances étrangères qui imposent cette « solution » :

« L'idée de diviser le Mont-Liban entre chrétiens et druzes était un compromis proposé par le chancelier autrichien Metternich entre les Britanniques et les Ottomans soutenant la réclamation druze en un gouverneur ottoman, et les Français se cramponnant au rétablissement de l'émirat chéhabiste »¹²⁸ (Traboulsi, 2013, p. 46).

Mais s'agissait-il vraiment d'une solution ? Les heurts communautaires qui se renouvellent, à maintes reprises, jusqu'à l'abolition de ce régime en 1861, prouvent le contraire. Fawwaz Traboulsi qualifie ce nouveau système de « régime de discorde » (« نظام من الفتنة ») (Traboulsi, 2013, p. 46). Georges Corm considère, de son côté, que la crise que vit le Liban entre les années 1840 et 1860 le déplace du féodalisme au confessionnalisme (Corm, 2012, p. 79). Sans nier l'existence de facteurs internes, il met en avant le rôle des ingérences politiques étrangères dans l'aggravation de la situation :

« Entre 1840 et 1860, on assiste à un alignement progressif de l'affiliation confessionnelle des habitants du Mont-Liban sur l'affiliation politique, et cela sous le coup de pressions extérieures aiguës qui déstabilisent complètement l'entité libanaise. Ces pressions extérieures ont leur origine dans la rivalité sans pitié que se livrent à l'époque la France et l'Angleterre coloniales pour la domination de la route des Indes. Derrière le très sanglant affrontement des druzes et des maronites, on retrouve tout au long de ces années de troubles les projets hégémoniques contradictoires des deux grandes puissances coloniales de l'époque » (Corm, 2012, p. 79).

Kamal Salibi souligne que c'est à partir de 1841 précisément que les druzes commencent à jouir d'une vraie protection étrangère représentée, d'abord, par le consul britannique, rejoint par la suite

« كانت فكرة تقسيم جبل لبنان بين المسيحيين والدروز تسوية اقترحها المستشار النمساوي ميترنيخ بين البريطانيين والعثمانيين، الداعمين مطلب الدروز بحاكم عثماني، والفرنسيين المتمسكين بعودة الإمارة الشهابية. »

par les alliés de la Grande Bretagne. C'est à compter de cette date aussi qu'ils considèrent la France comme un ennemi. Quant aux maronites, ils entretiennent des relations intimes avec les Français, relations qui remontent aux débuts de la présence ottomane dans la région. Mais à partir de 1841, leurs relations se consolident et les maronites sollicitent désormais l'appui des consuls français à l'exclusion des autres chancelleries (Salibi, 2002, p. 88-89). Face à l'appui qu'apportent respectivement les consuls français et britanniques aux maronites et aux druzes, « [l]eurs collègues autrichien et russe réagissent en cherchant à avoir de l'influence respectivement auprès des communautés grecque-catholique et grecque-orthodoxe »¹²⁹ (Akarli, 1993, p. 27). Roy Jreijiry va dans le même sens d'ingérences/protections étrangères, en soulignant surtout l'intérêt politico-culturel que porte la France pour le Liban :

« Si le Liban se situe aux frontières de l'Union européenne, son importance pour la France dépasse cette simple donnée géographique : il est un pilier de l'influence politique et culturelle francophone sur la scène proche-orientale. Dans une tradition très ancienne, la France défendait les intérêts des maronites, alors que la Grande-Bretagne avait tendance à défendre ceux des druzes, la Russie ceux des grecs-orthodoxes, l'Empire ottoman ceux des sunnites, l'Autriche ceux des grecs-catholiques, etc. » (Jreijiry, 2010, p. 20).

Or, ce n'est pas la situation politique seule qui évolue à l'époque, mais la donne socio-démographique change aussi. Alors que les druzes formaient auparavant la majorité du Mont-Liban, ils se transforment petit à petit en une minorité dans ce qu'ils appelaient « la Montagne des druzes ». Les chrétiens, quant à eux, deviennent majoritaires. Cela dit, ils restent en minorité par rapport à la population de l'Empire ottoman, très majoritairement musulmane (Traboulsi, 2013, p. 48).

Bien que les druzes se considèrent comme faisant partie de cette très grande majorité, ils craignent pourtant de perdre leur pouvoir au profit des chrétiens devenus majoritaires au Liban. Leur réaction est ainsi à la hauteur de leur peur (Traboulsi, 2013, p. 48). Les heurts communautaires recommencent pendant des années. La manière avec laquelle les Ottomans ont divisé le Liban les favorise. Elle contenait, en effet, « un ferment de discorde en créant des minorités : Druzes du Metn au nord, Maronites du Chouf et de Saïda au sud » (Alem, 1985, p. 47).

¹²⁹ « [t]heir Austrian and Russian colleagues responded by seeking influence over the Greek Catholic and Greek Orthodox communities, respectively ».

Le chaos qui règne au Liban atteint son paroxysme entre 1858 et 1860. L'instabilité interne que vit le district majoritairement chrétien aggrave encore plus la situation. Les paysans maronites s'y révoltent face au pouvoir féodal local (Salibi, 2002, p. 115). Que ce soit dans ce mouvement ou bien dans ceux qui l'ont précédé, l'influence française est présente d'après Victor El-Kik, même si elle n'est pas toujours intentionnelle et directe :

« Inspirés par les principes de la Révolution française, des mouvements populaires ont fait irruption au Mont-Liban, comme les communes d'Antélias (sur le littoral) et de Lehfed (dans la montagne) entre 1821 et 1830 et la Résurrection en 1840 contre Ibrahim Pacha, fils de Mohammad Ali Pacha, gouverneur d'Égypte, dont la présence de son armée au Liban s'était transformée en occupation. Ces mouvements révolutionnaires ont incité un fellâh (paysan) libanais, Tanios Chahine, à se soulever à la tête d'un mouvement paysan contre le despotisme des seigneurs libanais féodaux » (El-Kik, 2008, p. 56).

Le régime des deux districts, note Jean-Pierre Alem, « aboutit au massacre des Chrétiens par les Druzes, en 1860 » (Alem, 1985, p. 47). Encore une fois, les puissances étrangères interviennent. La France agit même militairement : « Dès juillet, des escadres anglaise et française parurent au large de Beyrouth, en septembre un corps expéditionnaire français fut débarqué sur la côte » (Alem, 1985, p. 48). La présence française ne se contente toutefois pas de jouer un rôle martial, mais agit aussi sur le plan social : « Les Français ravitaillèrent les Libanais [les chrétiens précisément], empêchèrent de compréhensibles mais fâcheuses représailles, prirent en charge l'éducation des orphelins, donnèrent un nouvel élan aux œuvres hospitalières et scolaires. Ils aidèrent les Libanais à conserver une patrie » (Alem, 1985, p. 49).

En parallèle à la présence militaire française, les consuls de la France, la Grande-Bretagne, la Russie, l'Autriche et la Prusse entament des négociations avec l'Empire ottoman, afin de trouver une solution à la crise libanaise (Akarli, 1993, p. 31). Les puissances européennes conçoivent par la suite « un nouveau statut pour le Mont-Liban amputé de la Bekaa et du Wadi-el-Taïm, qui devait durer jusqu'à l'éclatement de la Première Guerre mondiale » (Corm, 2012, p. 81).

Ce régime dit de la *moutassarifiyya* est le résultat d'un protocole signé en 1861 entre l'Empire ottoman et les puissances européennes concernées, dont les consuls en poste à Beyrouth « forment une sorte de conseil de surveillance de la gestion ottomane du Liban » (Corm, 2012, p. 83). Il lui procure une autogouvernance limitée, avec comme gouverneur un Ottoman de confession

chrétienne mais qui n'est pas originaire du Liban (Traboulsi, 2013, p. 75). Ce règlement répondait aux aspirations des différentes puissances étrangères :

« Cet ordre convient à la fois à la Sublime Porte, habituée à la gestion décentralisée des communautés non musulmanes, et aux puissances européennes, qui augmentent leur influence et leur contrôle de l'empire à travers les communautés. Cet ordre préfigure par ailleurs le découpage de l'empire, appelé à donner naissance à de futures entités étatiques destinées à devenir des protectorats ou des zones d'influence directe des puissances européennes » (Corm, 2012, p. 82).

Kamal Salibi affirme que le Liban jouit, sous ce régime, d'une sécurité et d'une prospérité sans précédent (Salibi, 2002, p. 185). Cela dit, en novembre 1914, l'Empire ottoman entre dans la Première Guerre mondiale aux côtés de l'Allemagne. Il abolit par la suite le régime de la *moutassarifiyya*, met le Mont-Liban sous son régime militaire direct et nomme à sa tête un gouverneur ottoman musulman. Depuis et jusqu'à la fin de la Grande Guerre, le Liban est victime d'une des périodes les plus dures, si ce n'est pas la plus dure, de son histoire :

« Pendant quatre ans le Liban subit la sinistre activité des cours martiales. La répression y fut plus sévère que dans les autres provinces arabes de l'Empire ottoman, car s'étaient [sic] des Libanais – et, curieusement, des Libanais chrétiens – qui œuvraient, depuis 1847, pour la renaissance du nationalisme arabe » (Alem, 1985, p. 49-50).

4.2.2. La presse sous l'Empire ottoman

Sans vouloir en aucun cas minimiser les réalisations et les contributions de leurs confrères arabes, les journalistes des régions formant plus tard le « Grand Liban » jouent, sous l'Empire ottoman, un rôle remarquable sur la scène journalistique arabe. En 1858, Khalil Khoury publie, à Beyrouth, le premier journal arabe non officiel. Il l'intitule *Le Jardin des nouvelles* (حديقة « الأخبار »). Plusieurs historiens considèrent que c'est avec ce périodique que la « vraie presse arabe » voit le jour. D'après eux, toutes les publications le précédant n'avaient rien à voir avec la vraie presse, n'étant que des journaux officiels servant à publier les décisions, les annonces et les ordres gouvernementaux, ou bien des journaux non arabes selon l'endroit où ils publient, leurs tendances ou leurs éditeurs (Mrouwé, 1961, p. 167). Joseph Elias, historien de la presse arabe, le confirme lui aussi : « Et nous voyons, nous affirmons plutôt humblement que *Le Jardin des nouvelles* est

[...] le premier périodique non officiel sur les territoires arabes et le premier journal libanais »¹³⁰ (Elias, 1997, p. 10-11). Ce journal vient ainsi changer la donne en révolutionnant la presse arabe : « C'est un journal d'information et d'opinion à la fois, à une époque d'ailleurs où le journalisme professionnel était encore dans une phase d'apprentissage. Le journal reflète les effets de l'éducation libérale et du siècle des Lumières » (Elias, 2006, p. 892).

Dans le sillage des heurts qui ont éclaté en 1860 (Cf. 4.2.1.), les puissances étrangères qui interviennent politiquement au Liban, voire militairement dans le cas de la France, se livrent à une rivalité se manifestant dans la formation d'élites à travers des subventions aux écoles catholiques ou protestantes selon le cas. S'explode ainsi une renaissance culturelle, souligne Philippe de Tarrazi, dont la presse beyrouthine bénéficie le plus (De Tarrazi, 1913b, p. 6-7). Joseph Abi Daher évoque, lui aussi, cette rivalité religio-culturo-politique dont bénéficie le Liban en général et sa presse par suite. D'après lui, les missionnaires américains cherchent, par le biais des instituts et des revues qu'ils fondent, à répandre le protestantisme. Inquiétés, les jésuites réagissent en fondant des imprimeries, des établissements scientifiques, scolaires et journalistiques :

« L'interaction et le contact entre ces deux institutions [celles des missionnaires américains et des jésuites], qu'ils soient positifs ou négatifs, bénéficient au Liban et lui ouvrent une fenêtre sur l'Occident. [...] Une renaissance intellectuelle, éducative et nationale voit le jour et des figures culturelles émergent, qui joueront un rôle influent dans la mobilisation des "libéraux" pour confronter l'injustice et la tyrannie de l'Empire ottoman et pour faire face plus tard à la restriction des libertés sous le mandat français »¹³¹ (Abi Daher, 2017, p. 8-9).

Abdallah Naaman souligne de même la menace ressentie par les missionnaires français dont la réaction profite aux Libanais :

« Grâce surtout à des grecs-orthodoxes et des druzes, la communauté protestante survécut et conserva une influence, sans cesse croissante, surtout avec la fondation des écoles. [...] Les pasteurs américains trouvèrent audience auprès d'esprits de haut niveau intellectuel. Ils dispensaient une instruction d'inspiration anglo-saxonne. À côté de l'anglais, enseigné seulement à leurs collaborateurs, les autres matières étaient données en arabe. Leur entourage comptait des écrivains qui marquèrent de leur empreinte la *nahda arabe* (renaissance littéraire) [...]. Les jésuites ressentaient la croissance de cette menace » (Naaman, 1979, p. 67).

¹³⁰ « ونحن نرى، بل نجزم بتواضع أنّ "حديقة الأخبار" هي [...] أول دورية غير رسمية على الأرض العربية والصحيفة اللبنانية الأولى ». »

¹³¹ « تفاعل المؤسساتين واحتكاكهما السلبي والإيجابي أفاد لبنان، وشكل له نافذة على الغرب. ظهرت [...] نهضة فكرية، تربوية وطنية، وبرزت وجوه ثقافية كان لها الدور المؤثر في استنهاض "الأحرار" لمواجهة تعسف السلطنة العثمانية وظلمها، ومجابهة تحجيم الحزبات زمن الانتداب الفرنسي لاحقاً. »

Dans ce contexte de renaissance, la presse libanaise réussit à jouer un rôle de premier plan aux deux niveaux culturel et social. Pour ce qui est d'abord du plan culturel, les Ottomans cherchent à l'époque à abolir la langue arabe à travers leur politique dite de « turquification ». Alors que les textes de la presse arabe sont, à leurs débuts, pauvres et faibles en connaissances grammaticales (De Tarrazi, 1913a, p. 79), les journalistes libanais contribuent à la préservation de l'arabe et à son évolution. Youssef Francis souligne à ce sujet qu'ils libèrent, affinent, préservent et diffusent la langue arabe partout dans le monde à travers les journaux qu'ils publient (Saadé et al., 1960, p. 306). Pour ce qui est ensuite du plan social, les journaux libanais forment, note Georges Sadaka, un forum des nouvelles idées et un espace de débats, parfois même chauds, sur des questions sociales et culturelles comme par exemple l'instruction obligatoire, l'abolition de l'esclavage ou le rôle de la femme (Sadaka, 2005, p. 123).

Outre ces deux dimensions, la presse libanaise revêt, dès sa fondation, une dimension idéologique et politique. Sa naissance en 1858 coïncide avec la révolution paysanne contre le pouvoir féodal (*Cf.* 4.2.1.). Elle se trouve ainsi incitée et motivée, souligne Hazem Naïmi, à jouer d'emblée un rôle important dans les conflits intellectuels, politiques et sociaux (Naïmi, 1989, p. 7). Encore une fois, l'influence occidentale, notamment française, n'est pas à négliger :

« [P]arallèlement à la Renaissance intellectuelle arabe, suscitée au Liban par l'influence de la culture occidentale, devait naître et se développer, sous la même influence et dans le même pays, un sentiment national arabe, défini par la résistance et l'opposition des Chrétiens et des Musulmans réunis à la tyrannique domination ottomane. [...] L'histoire de ce mouvement de libération est liée à celle de l'essor du journalisme et des "sociétés littéraires" clandestines [...]. Ici il suffit de constater la contemporanéité de ces deux faits : un renouveau intellectuel d'une part, une prise de conscience nationale de l'autre, également nés au Liban sous l'effet de la "puissante culture française", secondée par d'autres influences occidentales » (Abou, 1962, p. 191).

Mais contrairement à l'impression que donnent beaucoup de chercheurs libanais ou arabes, la rigueur scientifique oblige à préciser que ce n'est pas l'ensemble des journalistes libanais qui s'oppose à l'Empire ottoman. En effet, une partie d'entre eux le soutient : certains par conviction, d'autres par intimidation, alors qu'une troisième partie le défend guidée par des intérêts personnels. Au sujet de cette dernière catégorie, Hazem Naïmi révèle que les Ottomans offraient des pots-de-vin aux journalistes pour qu'ils défendent leur politique et la vantent (Naïmi, 1989, p. 189).

Pour ce qui est toutefois de la presse d'opposition et de son discours politico-idéologique plus précisément, elle joue un rôle important dans la revendication de l'indépendance, d'une part, et dans la diffusion du nationalisme arabe, qui, de par sa définition même, ne peut que s'opposer aux Ottomans, d'autre part. Joseph Elias le note avec des mots forts :

« Si on cherche la genèse de la libre pensée, on découvrira que Beyrouth en a été le berceau dans l'Orient arabe. Si on cherche la genèse de la pensée nationale, on découvrira aussi que Beyrouth a été le berceau de la pensée nationale arabe » (Elias, 2006, p. 907).

Georges Sadaka partage le même point de vue : « La lutte de la presse libanaise contre les Ottomans et ses revendications d'indépendance étaient menées en parallèle avec son appel à l'éveil de la nation arabe »¹³² (Sadaka, 2005, p. 126). Boutros Boustany en est une figure emblématique. Durant les événements sanglants du Mont-Liban, il publie, en 1860 à Beyrouth, un petit journal, intitulé *L'Appel de la Syrie* (« نغير سوريا »). Il s'agit de lettres appelant les différentes communautés religieuses à se serrer les coudes. Les articles commencent toujours par l'appel « Ô fils de la patrie » (« يا أبناء الوطن ») et sont signés « De l'amoureux de la patrie » (« من محب الوطن ») (Elias, 2006, p. 892-893). Au vu de son discours et de ses revendications, les relations de la presse libanaise s'annoncent compliquées avec les autorités ottomanes. *Le Jardin des nouvelles*, qui « se trouve contraint depuis 1860 de suivre la ligne officielle ottomane » (Elias, 2006, p. 892), en est la première victime.

Avant 1864, ce sont les ministres de l'Éducation et de l'Intérieur en Istanbul et les gouverneurs locaux qui dirigent la presse, à travers des ordres émis au nom du sultan (Saadé et al., 1960, p. 232). Toutefois, sous le règne du sultan Abdul Aziz (1861-1876), la première loi ottomane sur les imprimés voit le jour. Elle accorde à la presse une liberté limitée et affirme l'obligation de demander une autorisation préalable pour avoir le droit de publier un journal. À l'époque, le Mont-Liban est sous le régime de la *moutassarrifiyya* et bénéficie de ce fait d'une relative liberté de presse. Sa presse refuse donc d'appliquer cette première loi et ses journalistes réussissent ainsi à préserver la situation particulière dont ils jouissaient, contrairement à leurs confrères dans l'Empire ottoman, y compris ceux des provinces qui formeront plus tard, avec la Montagne, le « Grand Liban ». Pour ce qui est précisément de ces autres régions, malgré la liberté, limitée mais tout de

¹³² « ترافق نضال الصحافة اللبنانية ضد العثمانيين والدعوة إلى الاستقلال مع دعوتها إلى يقظة الأمة العربية ». »

même présente, reconnue par cette première loi, elles sont vite témoins de la première suspension administrative d'un de leurs journaux. Le 1^{er} janvier 1871, le gouverneur ottoman décide en effet l'interdiction définitive du journal beyrouthin *L'Abeille* (« النحلة »), qui publie depuis environ un an seulement (Naïmi, 1989, p. 84-85). Les actions répressives se succèdent par la suite.

En 1876, le sultan Abdul Hamid II accède au trône (1876-1909). À l'époque, la presse publie, malgré tout, avec une certaine marge de manœuvre. Ne s'intéressant qu'à la préservation de sa vie et de son règne, le nouveau sultan craint le pouvoir des journaux et décide de restreindre davantage leur liberté. Il cherche ainsi à accentuer la censure au point qu'il transforme la presse en « un corps sans âme » (« جسمًا بلا روح ») pour reprendre les mots de Philippe de Tarrazi (De Tarrazi, 1913b, p. 7).

Abdul Hamid II abroge la loi journalistique en vigueur et lui substitue des directives très sévères. En voici quelques exemples. D'abord, il est interdit de publier quoi que ce soit sans l'approbation du ministre de l'Éducation. Il est ensuite défendu de publier toute plainte contre les mauvais comportements des employés gouvernementaux et contre les éventuels dérapages reprochés aux gouverneurs. Il est interdit enfin de publier toute information sur les tentatives d'assassinats que subissent les rois étrangers et sur les manifestations que vivent leurs royaumes (Saadé et al., 1960, p. 131).

Ces quelques premiers exemples donnent l'impression que les Ottomans tiennent à ce que le public ne soit pas informé de tout ce qui est susceptible, soit de l'inciter à se soulever contre les autorités ottomanes, soit de le laisser s'en sentir la capacité, soit de lui permettre de s'en inspirer. La suite des directives renforce davantage la supposition de l'inquiétude de l'Empire face au pouvoir du discours journalistique, qu'il soit explicite ou implicite. En effet, il est en outre défendu d'employer, dans un article, l'expression « à suivre » (« يُتَّبَع ») ou bien n'importe quelle autre expression susceptible d'indiquer cette même idée. Il en est de même pour les espaces et les points de suspension, étant donné que leur emploi « engendre de la confusion et ouvre la voie à des interprétations et à des hypothèses inutiles, nous l'interdisons donc absolument dans un article »¹³³ (Saadé et al., 1960, p. 131). Cette dernière directive rappelle l'emploi des trois points dans la

¹³³ « بسبب التشويش ويترك المجال لتقولات وفرضيات لا طائل تحتها فلا نسمح باستعمال ذلك في المقال مطلقاً ».

« langue d'Esopé » qui constituait un des moyens de contourner la censure soviétique (Cf. 2.2.3.) : cela « laisse entendre que l'auteur n'a pu tout dire, "si je pouvais, je vous en dirais bien plus, à vous de deviner" » (Berelovitch, 1981, p. 150).

Les Ottomans ne cherchent pas à contrôler seulement le contenu journalistique, mais également le tirage et la distribution des journaux. Michel Ghorayeb explique à ce sujet que le journaliste est obligé d'apposer un timbre de censure sur chacune des copies tirées d'un quelconque numéro. Il ne peut ainsi imprimer et distribuer que la quantité égale au nombre de timbres que le contrôleur lui procure (Ghorayeb, 1982, p. 12).

Les moyens ottomans mis en place pour asservir la presse vont encore plus loin. D'un côté, les suspensions administratives et les peines de prison se multiplient. De l'autre, l'employé ottoman, appelé « mektabji », chargé de veiller sur les publications imprimées, n'hésite pas à rendre visite à des journalistes chez eux et à leur infliger un châtement d'une nature différente. Robert Abila dévoile dans ce domaine que le « mektabji » s'est rendu une fois chez Salim Sarkis et lui a flagellé les pieds, suite à un article qui ne lui a pas plu. Depuis, le journaliste a peur de publier d'autres textes qui ne plaisent pas à l'employé ottoman, au risque que ce dernier revienne chez lui muni de son fouet (Saadé et al., 1960, p. 232).

Dans cette atmosphère peu favorable à la liberté de la presse, Le Liban est témoin de la migration d'un grand nombre de ses journalistes. Certains trouvent refuge en Égypte, où les autorités locales entretiennent une relation tendue avec les Ottomans. Grâce à eux, souligne Joseph Elias, « l'Égypte devient le centre de ralliement de la presse libérale » (Elias, 2006, p. 896). D'autres partent en Occident, en Europe notamment et en France plus particulièrement, pour fuir les injustices de « ce grand tyranique » (« هذا الطاغية الكبير »), qui cherchait à transformer la presse en « une machine sourde au service de ses projets » (« آلة صماء لتنفيذ مآربه ») (De Tarrazi, 1913b, p. 246). Depuis leur exil, ces journalistes poursuivent leur combat pour l'indépendance de leur pays. Ils reprennent ainsi leurs publications en Europe et en envoient discrètement des exemplaires à leurs lecteurs à l'intérieur de l'Empire ottoman (De Tarrazi, 1913b, p. 247). Qu'elle soit en Europe ou ailleurs, l'impact de « [l]a presse libanaise en exil ou émigrée » rejaillit ainsi « sur la mère-patrie, notamment par la diffusion et l'inculturation de l'esprit national et de la liberté de pensée, dont le fruit va plus tard mûrir » (Elias, 2006, p. 900).

Entre 1908 et 1909, les Jeunes-Turcs, officiellement connus sous le nom de « Comité Union et Progrès » (CUP), détrônent Abdul Hamid II et l'exilent. L'une des positions ultérieures du sultan renversé donnent l'impression que la presse a joué un rôle important dans ce tournant politique : « Si j'étais de retour au palais de Yıldız [son ancienne résidence en tant que sultan], j'aurais mis tous les journalistes dans un four à soufre »¹³⁴ (Ghorayeb, 1982, p. 5). Le détronement d'Abdul Hamid II, « prénommé le Sultan rouge » (Elias, 2006, p. 896), signe la fin d'un épisode de l'histoire de la presse libanaise. Le suivant est-il toutefois meilleur ?

En 1909, le CPU adopte une nouvelle loi sur les imprimés, restreignant, pour la première fois, le pouvoir d'oppression des gouverneurs et des employés gouvernementaux (Naïmi, 1989, p. 87). Beaucoup de nouveaux journaux voient par suite le jour et la presse est en capacité de critiquer les autorités plus librement. Cette période se caractérise, souligne Joseph Elias,

« par la profusion de publications jusqu'à l'anarchie, une exubérance bien étrangère au panorama médiatique ottoman antérieur, la presse beyrouthine et celle de la Montagne incluses. On relève, la même année, une profusion de titres, des tonnes de papier imprimé le même jour et des milliers de tirages quotidiens » (Elias, 2006, p. 900).

Bien que la nouvelle loi consacre une marge de liberté inédite, la situation n'est pas aussi rose que le laissent entendre certains historiens. En effet, la loi permet de suspendre administrativement, dans quelques situations, un journal et de le confisquer, dans l'attente de la prononciation de la décision judiciaire (Naïmi, 1989, p. 234). Les Jeunes-Turcs n'hésitent pas, par ailleurs, à la modifier à maintes reprises, afin de limiter la liberté qu'elle procure (Saadé et al., 1960, p. 130). Cette attitude ottomane, souligne Hazem Naïmi, laisse deviner que le CUP n'était pas meilleur que ses prédécesseurs ottomans en matière de liberté de la presse (Naïmi, 1989, p. 87).

Pour ce qui est de la presse du Mont-Liban précisément, qui avait refusé d'appliquer la loi de 1864, elle rechigne à appliquer cette nouvelle loi de 1909, étant donné qu'elle contraind d'après elle la liberté dont elle a toujours disposé. Fin 1909 – début 1910, le conflit monte d'un cran, lorsque le gouverneur décide de l'y soumettre. Les propriétaires des journaux et les journalistes se réunissent et annoncent la grève pour la première fois dans l'histoire de la presse arabe. Sous la

¹³⁴ « لو عدت إلى قصر يلدز، لوضعت الصحفيين في أتون كبريت ». »

pression de la structure journalistique solidaire, le gouverneur est contraint de renoncer à sa décision (Naïmi, 1989, p. 269).

Une deuxième confrontation de taille entre la presse beyrouthine cette fois et les autorités ottomanes se tient en 1913, lorsque des notables beyrouthins fondent l'« Association générale de la réforme de la ville de Beyrouth ». Approuvant un programme de réformes, dont les plus importantes revendications sont la décentralisation et l'adoption de la langue arabe comme langue officielle parallèlement à la langue turque, l'association est dissoute par le gouverneur. Après avoir publié des commentaires favorables sur le projet de réforme de l'association, les journaux se révoltent contre sa dissolution et émettent, selon les mots de Joseph Elias, un cri qui, à lui seul, pourrait équivaloir au cri de l'indépendance de 1943 (Elias, 2006, p. 905). Le matin du 9 avril 1913, Beyrouth se réveille « avec une presse en grève, mais paraissant symboliquement avec des pages blanches, et, comme unique texte, le communiqué émanant du wali [le gouverneur ottoman], publié en encadré au milieu de la première page » (Elias, 2006, p. 902). Ce jour de grève générale de la presse « est aussi un jour de deuil national », ajoute Joseph Elias (Elias, 2006, p. 902). Deux jours après, Beyrouth est témoin d'une protestation générale. Un communiqué de protestation contre la décision de dissolution est publié par la Commission de l'Assemblée générale de réforme et une lettre d'indignation est adressée aux hauts dignitaires de l'Empire. Encore une fois, la très grande majorité de la presse beyrouthine répond présente¹³⁵ : « La presse couvre largement l'événement le lendemain, puisque tous les journaux de Beyrouth paraissent, le 12 avril 1913, avec en première page, les deux lettres de protestation, sans autre information ni commentaire » (Elias, 2006, p. 902).

N'ayant pas atteint ses objectifs, la presse beyrouthine se lance dans une nouvelle confrontation. Après avoir lancé un appel pour tenir un congrès contre « la tendance hégémonique ottomane » (Elias, 2006, p. 902), des politiciens et des intellectuels arabes (dont plusieurs journalistes) participent, en juin 1913, au « Congrès arabe » à Paris. Les vingt-cinq membres et délégués présents, pour la plupart de la Syrie et du Liban, réclament une réforme générale, un gouvernement décentralisé dans les pays arabes, l'égalité entre Arabes et Turcs dans l'Empire et la reconnaissance

¹³⁵ À la seule exception du journal *L'Opinion publique* (« الرأي العام ») qui soutient la décision du gouverneur, d'après Joseph Elias lui-même dans une autre de ses publications (Elias, 1997, p. 28-29).

de la langue arabe comme langue officielle parallèlement à la langue turque. Encore une fois, la presse libanaise est au rendez-vous. Une large couverture est assurée par les journaux de Beyrouth. Ces derniers ne se contentent pas de reproduire les discours et les actes des intervenants, mais la plupart parmi eux « poursuivent la publication d'informations et de commentaires favorables sur le Congrès jusqu'à mi-juillet 1913 » (Elias, 2006, p. 902).

Peu après, la Première Guerre mondiale éclate. L'Empire ottoman suspend les libertés constitutionnelles et proclame l'état d'urgence. Alors que le Mont-Liban jouissait d'une situation particulière par rapport aux autres régions ottomanes, Jamal Pacha, le nouveau gouverneur ottoman, lui retire son régime d'autogouvernance. « Le pays fut alors directement soumis à l'autorité turque qui entreprit de faire la chasse aux nationalistes, notamment à ceux qui diffusaient leurs idées à l'aide de journaux » (Elias, 1993, p. 52).

Dans ses mémoires, le gouverneur ottoman note qu'après la restauration de la Constitution en 1908, la population civile dans toutes les parties de l'Empire est devenue très indisciplinée (Djemal Pasha, 1922, p. 255). Il ajoute : « Le mot "liberté" a été interprété d'une manière très erronée, à la fois par la presse et par le public. Et chaque homme pensait qu'il pouvait faire exactement ce qu'il aimerait faire sans qu'il soit pénalisé »¹³⁶ (Djemal Pasha, 1922, p. 256). Il paraît qu'aux yeux des autorités ottomanes, la presse libanaise fait partie des indisciplinés et que le moment est venu de la punir. Elle est donc surveillée et la majorité des journaux et des journalistes libanais est opprimée.

Depuis la mise en place de ces nouvelles mesures et jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, cinquante journaux libanais se trouvent contraints d'arrêter de publier, contre six restés en activité (Naïmi, 1989, p. 88). Mais Jamal Pacha va encore plus loin dans sa répression. Un grand nombre d'opposants sont accusés de connivence avec l'étranger et sont ensuite soit exilés, soit condamnés à la peine de mort pour « haute trahison ». La presse libanaise, qui « ne se distinguait de celle de la fin du siècle précédent que par un engagement politique de plus en plus revendicatif » (Elias, 1993, p. 52), n'y échappe naturellement pas. Plusieurs journalistes se trouvent ainsi « condamnés à la potence pour avoir déployé contre les Ottomans un courage et une

¹³⁶ « The word "freedom" was interpreted both by Press and public in a very erroneous sense, and every man thought he could do exactly what he liked without penalty ».

exaltation sans limite » (Moussallem, 1977, p. 6). Parmi quarante victimes libanaises et arabes exécutées, les journalistes libanais et syriens sont au nombre de quinze d'après Georges Saadé (Saadé, 1965, p. 19)¹³⁷. Depuis, Jamal Pacha est surnommé « le boucher » ou « le sanguinaire » (« السَّفَّاح ») (Naïmi, 1989, p. 88).

4.3. Le contexte politico-journalistique libanais dans l'entre-deux-guerres

Cette section va présenter la situation politique et celle journalistique au Liban pendant l'entre-deux-guerres, alors sous mandat français.

4.3.1. La situation politique dans l'entre-deux-guerres

Encouragé par les Britanniques, le chérif Hussein ben Ali, chérif de la Mecque et roi du Hedjaz, se révolte en juin 1916 contre les Ottomans, annonce l'indépendance des pays arabes et se proclame comme leur roi en novembre (Salibi, 2002, p. 203). Alors que les Libanais qui le soutiennent pensent pouvoir s'appuyer sur l'aide de la Grande-Bretagne, les nationalistes libanais se tournent vers la France, leur protectrice traditionnelle, en espérant qu'elle les aidera à garantir l'indépendance du Liban (Salibi, 2002, p. 203). Les positions libanaises vis-à-vis d'un potentiel mandat occidental sur leur pays sont divisées : « À cette époque, en règle générale, les musulmans s'insurgeaient contre le Mandat qui serait confié aux français [sic], tandis que les chrétiens plaidaient en sa faveur » (De Bustros, 1983, p. 20).

Les troupes alliées entrent au Liban en 1918. Les accords secrets de Sykes-Picot¹³⁸ de 1916 entre la France et la Grande-Bretagne prévoyaient déjà le partage des provinces ottomanes au Proche-Orient à la fin de la guerre entre les deux puissances alliées. Alors que le chérif Hussein et son fils le prince Fayçal pensent que le moment est venu pour que les Britanniques tiennent leur

¹³⁷ Dans un autre ouvrage, il est noté que parmi trente-et-une victimes exécutées, les journalistes sont au nombre de seize (Saadé et al., 1960, p. 235).

¹³⁸ Signés en mai 1916, avant que le chérif Hussein ne lance donc sa révolution, ces accords portent les noms de leurs deux négociateurs respectivement britannique et français, Mark Sykes et François Georges-Picot (Salibi, 2002, p. 203-204).

engagement, leurs espoirs seront déçus car c'est la France qui va gouverner, sous le statut de mandataire, le Liban et la Syrie. Bien que le mandat soit mis en place par la Société des Nations en 1922 (Corm, 2012, p. 86), la France l'instaure *de facto* dans les mois qui suivent la fin de la Grande Guerre :

« Après la victoire des Alliés et l'ouverture de la Conférence de la paix à Versailles, les espoirs portés par Faysal [Fayçal], fils du chérif de La Mecque, d'un grand royaume arabe, sont rapidement déçus. Les divisions arabes et le retrait américain de la Conférence de la paix laissent les mains libres à la Grande-Bretagne et à la France pour façonner un Proche-Orient qu'elles occupent (les Britanniques en Irak et en Palestine, les Français en Syrie [et au Liban]), conforme à leurs intérêts et à ceux de leurs protégés, tout en y mettant les formes : celles que leur impose l'article 22 du pacte de la Société des Nations, inclus dans le traité de Versailles (juin 1919), qui instaure le régime des mandats » (Defay, 2016, p. 63).

Dans la Conférence de la paix tenue à Paris en 1919, le patriarche maronite Elias Hoyek réclame l'indépendance du Liban, dans ses « frontières historiques », avec l'aide de la France :

« Avec sa perspicacité, sa forte personnalité et sa gravité, le patriarche a débattu devant la Conférence, dans les détails, les espoirs nationalistes des Libanais et a réclamer l'indépendance totale du pays dans ses frontières géographiques et historiques et a barré la route à la possibilité de fusionner le Liban à la Syrie dans le cadre de n'importe quelle unité ou formule... Et Hoyek est rentré avec une promesse écrite par le Premier ministre français de créer la République du Grand Liban indépendant »¹³⁹ (Alam, 1996, p. 192).

Le 1^{er} septembre 1920, le Haut-Commissaire du gouvernement français au Levant, le général Henri Gouraud, proclame solennellement la naissance officielle du « Grand Liban ». À la *moutassarriyya* du Mont-Liban sont ainsi annexées les régions de Beyrouth, de Bekaa, de Tripoli, de Sidon et de Tyr, ainsi que les différents autres territoires qui leur sont rattachés (Salibi, 2002, p. 209).

Alors que la majorité chrétienne se réjouit, ce n'est pas le cas de la majorité musulmane du pays. En effet, si la France « donne [...] satisfaction aux chrétiens du Liban en leur offrant le "Grand Liban" qu'ils appelaient de leurs vœux » (Defay, 2016, p. 65), cette décision va à l'encontre

« والبطريرك بحنكته وقوة شخصيته ووقاره، قدّم أمام المؤتمر مناظرة فصلّ خلالها الآمال القوميّة اللبنانيين وطالب بالاستقلال التامّ للبلاد بحدوده الجغرافيّة والتاريخيّة وقطع كلّ الطرق على إمكانيّة دمج لبنان بسوريا في إطار أيّة وحدة أو صيغة... وعاد الحويك بوعده خطّي من رئيس وزراء فرنسا بإنشاء دولة لبنان الكبير المستقلّ. »

des « projets nationalistes arabes ou de Grande-Syrie, défendus notamment par les sunnites » (Jreijiry, 2010, p. 20).

Outre ses conséquences géographiques, la nouvelle situation politique a ses répercussions aussi sur la répartition démographique/confessionnelle du pays. Alors que les maronites constituaient la grande majorité du Mont-Liban, suivis par les druzes, ce n'est plus le cas dans le « Grand Liban », où les maronites représentent toujours la plus grande communauté, mais sans pouvoir constituer à eux seuls la majorité de la population. Quant aux druzes, ils deviennent le cinquième groupe religieux du pays, derrière les musulmans sunnites, les musulmans chiites et enfin les chrétiens orthodoxes (Jisr, 1997, p. 52).

En 1926, le pays est doté d'une Constitution et proclamé République. Bien que les notabilités musulmanes se trouvent, encore une fois, mécontentes, cela ne les empêche pas d'intégrer « progressivement le nouveau jeu politique et constitutionnel local que met en route l'élection d'un Conseil représentatif en 1922 puis qu'amplifient, à partir de 1926, l'application de la Constitution ainsi que les divisions aiguës à l'intérieur de la communauté maronite » (Corm, 2012, p. 87) entre Émile Eddé et Béchara Khoury.

Dans les années 1930, le Liban n'échappe pas à la Grande Dépression mondiale. Il est ainsi témoin de manifestations à caractère social, mais dans lesquelles se mêlent souvent l'économique et le politique. Lorsque le Haut-Commissariat français cherche à rétablir et étendre le monopole de la Régie des tabacs au détriment des intérêts des agriculteurs, notamment maronites et chiites, le patriarche maronite Antoine Arida se trouve à la tête du mouvement contestataire. En février 1936, le patriarche va encore plus loin en réclamant l'indépendance totale du pays et en appelant à renforcer les relations libano-syriennes dans les deux domaines économique et social (Traboulsi, 2013, p. 162-163).

Élu président de la République libanaise début 1936, Émile Eddé négocie, la même année, un « traité d'amitié et d'alliance » avec la France, « qui devait mettre fin au régime mandataire » (Alem, 1985, p. 53). D'après Ghassan Tuéni et al., il s'agit de la « seule tentative sérieuse pour "institutionnaliser l'indépendance" avant la Seconde Guerre mondiale » (Tuéni et al., 2002, p. 156).

Encore une fois, le pays se trouve divisé entre deux clans, confessionnels notamment. Un congrès tenu à Bkerké, le siège du Patriarcat maronite, réunit des leaders maronites et adopte des résolutions qui, dans leurs grandes lignes, réclament « le maintien de l'entité libanaise dans ses frontières actuelles, l'établissement d'une nouvelle constitution, la conclusion d'un traité avec la France, et enfin l'entrée du Liban à la Société des Nations... » (De Bustros, 1983, p. 73). À titre de réponse, une « Assemblée nationale islamique », connue aussi sous le nom de « Congrès du Sahel », est convoquée. Les résolutions adoptées sont, sans surprise, assez contradictoires avec celles de Bkerké : « Les musulmans revendiquaient la souveraineté nationale dans le cadre de l'unité syrienne, acceptaient la négociation d'un traité franco-libanais... dans la mesure où il préparerait la voie de l'unité avec la Syrie [...] » (De Bustros, 1983, p. 73-74). C'est dans ce contexte de friction communautaire que des partis politiques, à orientation confessionnelle, comme les « Phalanges libanaises » et les « Najjadés », voient le jour. Le premier, plutôt chrétien maronite, réclame un nationalisme libanais distinguant le Liban de son entourage arabe et lutte pour une indépendance totale du pays. Le second, plutôt musulman sunnite, appelle à l'unité arabe, sans qu'elle soit forcément exclusivement libano-syrienne (Traboulsi, 2013, p. 171).

Le 13 novembre 1936, le « traité d'amitié et d'alliance » est signé. Le parlement libanais l'approuve quatre jours après (Traboulsi, 2013, p. 168). À travers ce traité, la France reconnaît l'indépendance du Liban et accepte de l'aider à s'affilier à la Société des Nations, alors que le Liban s'engage à conserver la position privilégiée de la France et ses intérêts dans le pays. Bien qu'il stipule par ailleurs que le Liban aura sa propre armée, le traité donne le droit à la France d'y être présente militairement (Traboulsi, 2013, p. 168-169). Des manifestations et des grèves contestant la signature du traité ont lieu dans plusieurs régions musulmanes. Beyrouth est même témoin d'affrontements sanglants entre deux quartiers sunnite et maronite (Traboulsi, 2013, p. 170). Quoi qu'il en soit, le parlement français ne l'approuvera jamais.

4.3.2. La presse dans l'entre-deux-guerres

Alors que peu de journaux seulement continuent de publier pendant la Première Guerre mondiale en se limitant à « rapporter les informations de guerre autorisées par l'Empire ottoman

et des éloges en faveur de Jamal Pacha » (Elias, 2006, p. 904), les journaux recommencent à paraître, l'un après l'autre, après la défaite des Ottomans. De nouveaux journaux sont même édités (Elias, 2006, p. 904). Pourtant, les premières années de la présence française au Liban ne sont pas favorables à sa presse.

Anis Moussallem souligne que la presse libanaise vit, à partir de 1914 et jusqu'à 1921, la pire période de son histoire, caractérisée par la tyrannie et l'anéantissement des libertés (Moussallem, 2014, p. 98). Tout comme les Ottomans, les autorités mandataires ne tardent pas par exemple à instaurer, à Beyrouth, la censure de la presse, qui frappe notamment les feuilles soutiens du gouvernement arabe dirigé par le prince Fayçal (Méouchy, 2002, paragr. 3).

Alors que la région souffre toujours de la pénurie de papier, les Français n'hésitent pas à en priver les journaux opposants pour en procurer aux journaux « domestiqués » (« المُدَجَّنِينَ ») (Abi Daher, 2017, p. 16). Et si un journal contestataire « s'aventure » à acheter du papier au marché noir et à continuer de critiquer le mandataire, il se voit sa publication suspendue, soit provisoirement, soit définitivement (Abi Daher, 2017, p. 16). Bien qu'il n'indique pas une date ou période précise, Hazem Naïmi souligne, dans ce même contexte, que le phénomène des « enveloppes secrètes » (« المظاريف السريّة ») servant à acheter le soutien des journalistes, voit le jour sous le mandat français (Naïmi, 1989, p. 190). Le nombre de flagorneurs augmente ainsi considérablement (Saadé et al., 1960, p. 234).

Cette première période sombre d'après Anis Moussallem, est suivie d'une autre pendant laquelle les Libanais et leur presse réussissent à reprendre leur souffle et à retrouver l'équilibre. Elle s'étend de 1921 jusqu'à 1936, année de la signature du traité franco-libanais (Moussallem, 2014, p. 98). Vient ensuite, selon Anis Moussallem toujours, une troisième période qui va de 1937 à 1943, pendant laquelle la presse œuvre au rapprochement entre les chrétiens et les musulmans et prépare les Libanais à l'indépendance en créant un climat qui lui est favorable (Moussallem, 2014, p. 99).

Nadine Méouchy montre, elle aussi, que la situation journalistique n'est plus la même à partir des années 1920. Elle souligne, à ce sujet, « l'envol de la presse après la création du Grand-Liban »

(Méouchy, 2002, paragr. 5). Une comparaison chiffrée en donne une idée : à Beyrouth, 75 titres de presse sont créés entre 1921 et 1925, contre 15 entre 1918 et 1920 (Méouchy, 2002, paragr. 5). La presse quotidienne devient vite, par ailleurs, « le lien d'affrontement privilégié des différentes tendances politiques » (Méouchy, 2002, paragr. 9). Les journaux libanais musulmans se montrent ainsi insatisfaits de la création du « Grand Liban », souligne Joseph Elias (Elias, 1997, p. 29). Un clivage très net sur l'identité et l'entité domine par suite la presse libanaise et dure jusqu'à la signature du traité franco-libanais (Elias, 1997, p. 29).

En 1924, les conditions favorisent encore plus le développement de la presse et de sa liberté d'expression. Le mandataire adopte une nouvelle loi sur les imprimés qui abolit l'autorisation préalable pour pouvoir publier un journal et qui garantit, a priori, davantage la liberté de la presse. Mais à force de publication d'articles le critiquant, il finit par lui apporter une modification de taille. En effet, il lui adjoint, en 1925, la possibilité de suspendre la parution d'un journal *sine die*, si ses critiques dépassaient les limites du respect ou si son contenu portait atteinte à l'ordre public (Abou Merhi, 1980, p. 176-178). Par ailleurs, « [u]n décret de 1926 impos[e] l'autorisation préalable et [rend] le directeur et l'imprimeur co-responsables de toute infraction commise » (Elias, 1993, p. 53). Pourtant, à en croire un bon nombre d'historiens, la presse réussit à cette époque à se développer et les titres d'opposition parviennent malgré tout à publier avec une certaine marge de liberté.

En ce qui concerne d'abord son développement, Nadine Méouchy note qu'entre 1926 et 1936, c'est-à-dire au moment où le débat politique préalable à la signature du traité franco-libanais est à son apogée, explique-t-elle, l'accroissement du nombre de titres créés à Beyrouth est patent : 105 nouveaux titres voient le jour. « L'accroissement indiqué par les chiffres témoigne bien, *conclut-elle*, du besoin de prise de parole, d'une part, et du rôle assigné à la presse dans ce domaine, d'autre part » (Méouchy, 2002, paragr. 9). Joseph Elias note, de son côté, que la presse partisane engagée et celle des grands blocs politiques émergent au Liban pendant cette période du mandat français. L'auteur donne, entre autres exemples, ceux de *L'Orient* et du *Jour* (Elias, 1997, p. 29), objets d'analyse du présent travail.

En ce qui concerne ensuite la liberté d'expression, la répression qu'aurait vécue la presse libanaise sous le mandat français est, d'après plusieurs chercheurs et historiens, à nuancer. Robert Abila souligne par exemple que les autorités mandataires appliquent la loi sur les imprimés avec souplesse et n'y recourent qu'après avoir épuisé tout autre moyen. Et même s'il leur arrive parfois de suspendre un journal pour trois mois, la décision, ajoute-t-il, est suivie, une semaine après, d'une autre l'abrogeant (Saadé et al., 1960, p. 235). Joseph Elias fait le même constat :

« On ne relève pas de friction entre la presse et les autorités mandataires. La loi sur les imprimés est souple. La suspension par décision officielle est fréquente, mais pour une durée limitée à quelques jours ou semaines, avec en perspective un retour en force et un nouvel élan » (Elias, 2006, p. 904).

Bien qu'il mette en avant la répression que subit la presse libanaise à l'époque, Joseph Abi Daher souligne, de son côté, qu'elle se transforme en une tribune pour les intellectuels et les revendicateurs d'une indépendance totale (Abi Daher, 2017, p. 16). L'auteur attire l'attention en outre sur l'émergence des caricatures, particulièrement expressives et critiquant avec sarcasme les autorités mandataires, à côté des plumes libres (Abi Daher, 2017, p. 16).

Toutefois, d'autres historiens et chercheurs ne partagent pas du tout cette vision. Hazem Naïmi note par exemple que le texte de l'amendement portant sur la suspension administrative est flou et ambigu, laissant ainsi la possibilité ouverte pour une suspension à durée illimitée (Naïmi, 1989, p. 235). Mohammad Abou Merhi ajoute, de son côté, qu'il n'est pas possible de faire appel aux décisions de suspension devant les tribunaux et qu'il ne reste au propriétaire du journal, s'il voulait que son journal réapparaisse, que la possibilité d'effectuer un recours en grâce et espérer que la chance soit de son côté (Abou Merhi, 1980, p. 182).

Lahed Khater va, pour sa part, jusqu'à considérer que la loi française sur les imprimés est quasi équivalente à la loi ottomane, en termes de rigueur et d'oppression (Saadé et al., 1960, p. 300). Adib Mrouwé abonde dans le même sens. À l'en croire, la loi française ne diffère pas de la loi ottomane quant à son intransigeance et à la possibilité offerte au mandataire de restreindre les libertés selon son bon vouloir. Les journaux opposants souffrent ainsi tellement, ajoute-t-il, de l'oppression, de la suspension et de l'emprisonnement des journalistes (Mrouwé, 1961, p. 260). Mais Adib Mrouwé lui-même confirme ensuite, tout comme Robert Abila et Joseph Elias, qu'une suspension prévue pour trois mois peut ne durer qu'une semaine (Mrouwé, 1961, p. 261).

L'objet ici n'est pas de trancher entre ces deux présentations historiques de la situation. Il est toutefois possible de tirer la conclusion que la presse libanaise ne jouit pas sous le mandat français d'une liberté totale, même si l'une des deux lectures historiques tempère l'image de cette répression. Cela dit, deux remarques méritent d'être faites.

D'une part, les mesures répressives ne touchent pas seulement les opposants au mandataire français, mais aussi ses alliés locaux. À titre d'exemple, le quotidien anti-mandat d'expression arabe *ach-Chareq* (« الشرق »), qui veut dire « L'Orient » en français, fondé en 1926, est suspendu cinquante-trois fois, son fondateur emprisonné trois fois et exilé par les autorités mandataires deux fois (Saadé, 1965, p. 127). Cela dit, son homonyme d'expression française, *L'Orient*, subit lui aussi la suspension plusieurs fois et l'un de ses deux fondateurs, Georges Naccache, est condamné à l'emprisonnement, bien qu'il soit pro-mandat (Naïmi, 1989, p. 91). D'après Ghassan Tuéni et al., ce journal « avait été suspendu 22 fois par les autorités françaises, puis celles du Liban indépendant. Mais ce sont les premières, et de loin, qui se taillaient la part du lion dans ces sanctions » (Tuéni et al., 2001, p. IV).

D'autre part, ce ne sont pas les autorités mandataires seules qui répriment la presse, les autorités libanaises locales n'y hésitent pas, elles aussi, lorsque cela est possible. À titre d'exemple, le journal arabophone *an-Nahar* (« النهار »), qui veut dire « Le Jour » en français, « a battu tous les records d'interdictions et de poursuites durant le Mandat » (Tuéni et al., 2022, 180). Mais en 1939, c'est le gouvernement libanais, présidé par Abdallah Yafi, qui lui impose une « interdiction de parution pour "une durée illimitée" » (Tuéni et al., 2022, 182).

Un rôle semblable pour les journaux arabophones et francophones

Après avoir évoqué l'exemple d'un journal d'expression française, il est important de souligner avant de passer à la section suivante, que le rôle que joue la presse francophone sous le mandat français est semblable, pour ne pas dire identique, à celui de la presse arabophone. À l'époque, le français ne représente pas, à côté de l'arabe, une simple langue officielle imposée par un occupant étranger. En d'autres termes, il n'est pas conçu comme une langue coloniale infligée au colonisé (Hervé-Montel, 2012, p. 197), mais constitue, lui aussi, un moyen courant d'expression et de débat.

Ce n'est pas surprenant, étant donné que le français est devenu, dès les débuts de son expansion au Liban, un outil de lutte politique : « C'est afin de soutenir le combat du Liban pour sa liberté – du Liban et plus largement de la Syrie et du monde arabe –, que les premiers écrivains libanais de langue française ont pris la plume à la charnière des XIX^e et XX^e siècles » (Zein, 1998, p. 11-12).

Ainsi, bien que le nombre de périodiques francophones ne soit pas très élevé en comparaison avec les périodiques arabophones¹⁴⁰, il est judicieux de prendre en considération le discours des organes de presse d'expression française de la même manière que les journaux d'expression arabe. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles le présent travail a fait le choix de se limiter aux journaux francophones dans son corpus (Cf. introduction). En effet, le public destinataire de ces journaux n'est pas forcément très différent du public exclusivement arabophone ou musulmano-arabophone. Il l'est par ailleurs beaucoup moins dans le cas du *Jour* que dans celui de *L'Orient*. Dans le cas du premier, il n'est pas surprenant en réalité que *Le Jour* compte parmi ses lecteurs une bonne partie de musulmans¹⁴¹, étant donné qu'il défend la position de Béchara Khoury pour qui l'indépendance du Liban passe par la coopération entre chrétiens et musulmans et par des relations étroites avec son entourage arabe (Traboulsi, 2013, p. 159). Quant à *L'Orient*, il est vrai qu'il s'adresse surtout à « une élite de langue française, majoritairement chrétienne » (Tuéni et al., 2001, p. III), mais cela ne veut pas dire qu'il n'aborde pas, tout comme *Le Jour*, les mêmes thématiques principales communes aux différents destinataires libanais, et peut ainsi tenter de tous les influencer.

Par ailleurs, il est important de rappeler que les lecteurs d'un journal ne sont pas ses seuls récepteurs. Ainsi, maîtriser la langue française et consulter effectivement les pages de l'un ou de

¹⁴⁰ Joseph Abi Daher recense les périodiques d'expression française, qu'ils soient ou non des quotidiens, parus au Liban sous le mandat français (Abi Daher, 2017, p. 294-306). Leur nombre s'élève à quarante-neuf, contre quatre cent trente-trois d'expression arabe (Abi Daher, 2017, p. 327-340).

Il convient de préciser que l'historien refait plus tard son inventaire en mentionnant à deux reprises un seul et même périodique (Abi Daher, 2017, p. 341-343), ce qui fait augmenter leur nombre à cinquante. Pourtant, il conclut qu'ils sont au nombre de cinquante-et-un (Abi Daher, 2017, p. 348). En dépit de ces erreurs de calcul, le nombre des publications francophones reste bien inférieur à celui des publications arabophones.

¹⁴¹ À titre d'exemple, Zouheir Osseirane, journaliste libanais d'expression arabe et de confession musulmane (élu d'ailleurs président du Syndicat de la presse libanaise en 1965), qui contribue parmi d'autres personnes au maintien du journal clandestin anti-mandat pendant la crise de novembre 1943, raconte comment *Le Jour* a eu un impact sur son avenir. D'après lui, c'est grâce à ce journal d'expression française, qui défendait le Liban et réclamait son indépendance et la liberté de ses citoyens, que le désir de devenir journaliste est né chez lui (Osseirane, 1998, p. 26).

l'autre des journaux francophones ne constituent pas les conditions *sine qua non* pour subir leur influence : « Nous connaissons, en effet, le rôle des cafés, des maisons privées ou des maisons d'hôtes [...] dans lesquels le journal est [à l'époque] lu et commenté en groupe. Chaque exemplaire de presse a en réalité – une réalité impossible à quantifier – plusieurs lecteurs » (Méouchy, 2002, paragr. 16).

4.4. Le contexte politico-journalistique libanais durant la Seconde Guerre mondiale

Cette dernière section du chapitre va présenter la situation que vivent le Liban et sa presse, alors toujours sous mandat français, du début de la Seconde Guerre mondiale en 1939 jusqu'à la fin de 1943, en se focalisant sur les derniers mois de cette année.

4.4.1. La situation politique durant la Seconde Guerre mondiale

Lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate en 1939, le mandataire français suspend la Constitution libanaise et dissout le parlement. Toutefois, la France est occupée en 1940 par l'Allemagne nazie. Le régime de Vichy voit ainsi le jour et étend son autorité sur les régions déjà soumises au mandat français, dont le Liban.

Le 8 juin 1941, des forces britanniques assistées par des forces de la « France libre » déclenchent une grande offensive au Proche-Orient. Le jour même, le général Georges Catroux, nommé par le général Charles de Gaulle au poste de Délégué général de la France libre dans la région, proclame l'indépendance du Liban et de la Syrie « afin de se rallier les populations du Levant » (Malsagne, 2011, p. 79) :

« Au matin du 8 Juin 1941, des avions frappés de la Croix de Lorraine survolèrent la ville [de Beyrouth], laissant choir une infinité de petits papiers. C'était des tracts, le Général d'Armée Georges Catroux faisait une proclamation au nom du Général Charles de Gaulle, chef des français [sic] libres. [...] Ce document est le premier texte juridique, qui reconnaît formellement l'indépendance du Liban » (De Bustros, 1983, p. 88).

En juillet 1941, les forces de Vichy sont officiellement défaites. « L'influence britannique s'impose [ainsi] au Levant, au grand dam du Général de Gaulle » (Malsagne, 2011, p. 79). Bien

que les Britanniques garantissent à ce dernier, quelques jours plus tard, « une prépondérance de la France libre sur le Liban et la Syrie » (Malsagne, 2011, p. 79), ils envisageaient néanmoins de profiter de la nouvelle donne politique et militaire : « l'Angleterre comptait bien, grâce à ces circonstances, éliminer définitivement du Levant son ennemie héréditaire dans cette partie du monde » (Alem, 1985, p. 54). Commence ainsi une nouvelle ère pour le Liban, qui mènera, avec l'aide des Britanniques, à l'indépendance du pays.

Le 26 novembre 1941, le général Georges Catroux réaffirme l'indépendance du Liban, mais déclare en même temps que la France compte conserver la défense du pays jusqu'à la fin de la guerre et appelle le gouvernement libanais à signer un traité avec elle. La majorité libanaise refuse l'idée d'un nouveau traité. La France réagit en précisant qu'elle ne peut pas donner l'indépendance au Liban tant que la Société des Nations ne l'a pas encore libérée de ses engagements envers lui découlant du principe du mandat (Traboulsi, 2013, p. 174).

La Grande-Bretagne se hâte de reconnaître l'indépendance du Liban, mettant ainsi la France dans l'embarras (Salibi, 2002, p. 233). Il en est de même pour les États-Unis, la Turquie, l'Égypte, l'Arabie saoudite et l'Iraq (Traboulsi, 2013, p. 175). Soutenus par les Britanniques, les nationalistes libanais tiennent à une indépendance immédiate et entière (Malsagne, 2011, p. 81). Un congrès national, réunissant des personnalités et des délégations appartenant aux différentes communautés et tendances nationales, a lieu ensuite à Bkerké le 25 décembre 1941, sous la présidence du patriarche maronite Antoine Arida, pour refuser toute indépendance incomplète et appeler à de nouvelles élections donnant tous les pouvoirs et les prérogatives aux Libanais, dont leur droit à élire leur propre président (Traboulsi, 2013, p. 175). Dans son discours, le patriarche réclame une indépendance totale et effective, qui se base sur la souveraineté, la liberté et l'égalité (Jisr, 1997, p. 86). D'après Ghassan Tuéni et al., il s'agit de l'« événement marquant qui a pavé la route ô combien ardue aux élections et à l'indépendance » (Tuéni et al., 2002, p. 166), moins de deux ans après.

En 1942, la vie politique au Liban regagne en dynamique. Elle est de nouveau marquée par un clivage net et fort, mais entre deux grandes tendances politiques non communautaires cette fois. D'un côté, le « Bloc constitutionnel » de Béchara Khoury réclame une indépendance entière et inconditionnée, qui assure au Liban sa spécificité dans le monde arabe, tout en consolidant par

ailleurs ses relations avec la Grande-Bretagne et les milieux nationalistes arabes au Liban et dans la région. Son ouverture aux pays arabes amène ainsi une très grande partie des musulmans, dont la majorité écrasante revendiquait auparavant la fusion avec la Syrie ou appelait à une unité arabe plus large, à revoir leur position. Ces musulmans affirment que le Liban est une partie intégrante du monde arabe, mais qui possède en même temps des caractéristiques particulières imposant son indépendance, provisoirement du moins (Salibi, 2002, p. 234). De l'autre, Émile Eddé, adversaire historique du « Bloc constitutionnel », réorganise ses soutiens dans le cadre du « Bloc national » en émettant des réserves sur une indépendance entière du pays, souhaitant ainsi conserver des liens politiques avec la France tels que stipulés dans le traité de 1936 (Cf. 4.3.1.), et ce afin de se prémunir contre une éventuelle fusion dans un grand État arabe (Salibi, 2002, p. 234).

À la fin de l'année 1942, les combats sur le terrain de la guerre montrent « la supériorité incontestable des Alliés. La France ne pouvait donc plus invoquer les aléas de la guerre pour refuser, ou tout au moins éloigner, l'obligation d'organiser l'indépendance des États du Levant » (De Bustros, 1983, p. 97). Le 24 janvier 1943, le général Charles de Gaulle autorise le rétablissement du régime constitutionnel au Liban. Le général Georges Catroux signe ainsi, le 18 mars 1943, trois arrêtés concernant la situation libanaise. Il y précise que « [l]e rétablissement de la Constitution [libanaise] prendra effet le jour où la Chambre des députés, issue d'élections à intervenir dans le délai de trois mois, au maximum, à compter de la date du présent arrêté, aura procédé à l'élection du Président de la République » (*Le Jour*, 20 mars 1943). Il y nomme également « [à] titre provisoire et jusqu'au jour où la Chambre des Députés aura procédé à l'élection du Président de la République Libanaise », Ayoub Tabet comme chef de l'État et chef du gouvernement (*Le Jour*, 20 mars 1943).

Le 8 juin 1943, le général Georges Catroux est nommé Gouverneur général d'Algérie et Commissaire à la coordination des affaires musulmanes et c'est Jean Helleu qui lui succède au poste de Délégué général de la France au Levant (*Le Jour*, 9 juin 1943). Le 17 juin 1943, Ayoub Tabet signe un décret législatif fixant à cinquante-quatre le nombre de sièges constituant la prochaine Chambre de députés, répartis entre chrétiens (trente-deux sièges) et musulmans (vingt-deux sièges) (*Le Jour*, 18 juin 1943). Dans cette répartition en défaveur des musulmans, Ayoub Tabet prend en compte les émigrés libanais dont la majorité est chrétienne maronite (Jisr, 1997, p.

94). La publication du décret attise, à nouveau, les conflits à caractère confessionnel. Les leaders musulmans du pays refusent catégoriquement cette répartition et tiennent, quelques jours après, un « Congrès musulman » pour réclamer sa modification, quitte à boycotter les élections (Jisr, 1997, p. 94).

Le 21 juillet 1943, Ayoub Tabet démissionne et Jean Helleu nomme Petro Trad chef de l'État de la République libanaise (*Le Jour*, 22 juillet 1943). Ce dernier prend de nouvelles mesures visant à calmer la situation et à organiser les élections. Sans surprise, la Grande-Bretagne va profiter de la situation pour tenter d'étendre davantage son influence au Liban. Ainsi, c'est son ministre plénipotentiaire au Levant, le général Edward Spears, qui serait derrière la solution apportée à la crise de la représentation communautaire des sièges parlementaires : « Le faux-pas d'Ayoub Tabet permit au Général Spears de jouer le rôle d'arbitre. Il serait à l'origine du fameux 6/5, soit six sièges pour les chrétiens contre cinq sièges pour les musulmans » (De Bustros, 1983, p. 97).

Une fois que le nombre de sièges à la Chambre des députés est définitivement fixé (trente chrétiens et vingt-cinq musulmans (*Le Jour*, 1-2 août 1943)), la date des élections législatives est arrêtée au 29 août 1943, avec un second tour de scrutin qui aura lieu, le cas échéant, le 6 septembre 1943 (*Le Jour*, 6 août 1943). Entre-temps, le pays est toujours divisé en deux grands camps politiques. D'un côté, se dressent les partisans d'une indépendance entière et immédiate, menés par Béchara Khoury qui a obtenu des nationalistes syriens, rencontrés en Égypte, la reconnaissance d'un Liban indépendant (Traboulsi, 2013, p. 176). De l'autre, se tiennent ceux qui s'y opposent, craignant une potentielle fusion avec leurs voisins arabes, avec à leur tête Émile Eddé.

Béchara Khoury s'allie à Riad Solh, « un nationaliste arabe de la première heure, qui avait fini par accepter l'entité libanaise, à la condition que le pays soit souverain et indépendant » (De Bustros, 1983, p. 103). Respectivement chrétien maronite et musulman sunnite, leur accord, dont le contenu non écrit sera appelé plus tard le « Pacte national »¹⁴², incarne le nouveau positionnement politique transcommunautaire de la majorité des Libanais : « il stipule l'engagement d'une partie des Libanais [les musulmans] à abandonner la revendication de l'Unité

¹⁴² Bassem Jisr précise que la dénomination « le Pacte national » n'est pas employée à l'époque de l'indépendance du Liban. C'est à partir de 1946 que les hommes politiques et les journalistes commencent, d'après lui, à l'utiliser (Jisr, 1997, p. 131).

arabe (ou syrienne) en échange de l'engagement de l'autre partie [les chrétiens] à s'abstenir de solliciter une protection étrangère » (Beydoun, 2003, p. 13).

À la suite des élections législatives tenues sur deux tours, Béchara Khoury est élu Président de la République le 21 septembre 1943, par quarante-quatre voix sur quarante-sept votants présents (*Le Jour*, 22 septembre 1943). Il nomme ensuite son allié Riad Solh comme Premier ministre. Le 7 octobre 1943, Riad Solh présente sa déclaration ministérielle devant la Chambre des députés réunie au complet. Il y souligne que « la Constitution contient certaines dispositions qui sont inconciliables avec l'indépendance du pays » et déclare que son gouvernement « soumettra prochainement à la Chambre un projet de révision de[s] lois constitutionnelles, qui abrogera les réserves insérées dans la Constitution et fera de cette dernière la charte d'un pays vraiment indépendant » (*Le Jour*, 8 octobre 1943). Riad Solh annonce par ailleurs que le gouvernement égyptien a officiellement reconnu l'indépendance du Liban et se dit persuadé que les gouvernements arabes vont suivre son exemple. Considérant enfin que le Liban est « un pays à figure arabe qui cherche à puiser le meilleur dans la civilisation occidentale », il affirme que le gouvernement continuera de nouer les meilleures relations basées sur l'amitié et l'estime avec la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis (*Le Jour*, 8 octobre 1943).

À l'issue de la lecture de la déclaration, trois députés, dont Émile Eddé, sont pour l'ajournement du vote de confiance, contre cinquante-et-un pour qu'il se tienne immédiatement¹⁴³. Alors qu'Ayoub Tabet se retire avant la fin de la séance, le nombre de députés présents se trouve réduit à cinquante-trois. Parmi eux, cinquante-deux, dont Émile Eddé, finissent par accorder la confiance au Cabinet, contre une seule abstention (*Le Jour*, 8 octobre 1943).

Le 5 novembre 1943, le gouvernement libanais soumet à la Chambre des députés le projet de révision de la Constitution (*Le Jour*, 6 novembre 1943). Le 8 novembre 1943, « la Chambre des députés, lasse d'attendre la concrétisation des promesses d'indépendance faites par le gouvernement de la France libre, amende la Constitution libanaise, [...], pour y supprimer les articles relatifs au mandat français et faire de l'arabe la seule langue officielle du pays » (Corm, 2012, p. 89). Cinquante députés participent à la séance. Émile Eddé et Georges Akl demandent

¹⁴³ À la suite de l'élection de Béchara Khoury à la présidence de la République, son siège parlementaire devenu vacant, le nombre total des membres de la Chambre des députés passe de cinquante-cinq à cinquante-quatre.

que le projet soit transmis à la commission parlementaire compétente, mais la majorité parlementaire décide de passer au vote. Émile Eddé et Amine Saad se retirent en signe de protestation et les quarante-huit députés toujours présents, dont Georges Akl, adoptent à l'unanimité le projet (*Le Jour*, 9 novembre 1943). « Massée au dehors, la foule joignait ses applaudissements à ceux des députés, et des invités de marque (dont le Général Spears, bien-entendu [sic]) qui assistaient à cette séance historique » (De Bustros, 1983, p. 104-105).

Pour ce qui est de la position d'Émile Eddé allant à l'encontre de la très grande majorité de la classe politique, elle serait motivée par ses craintes de voir le Liban fusionner avec son entourage arabe en l'absence d'une protection étrangère, en l'occurrence française : « Il n'agissait pas ainsi pour être bien vu des français [sic], son geste correspondait à une conviction intime » (De Bustros, 1983, p. 105).

Dans la nuit du 10 au 11 novembre 1943, Jean Helleu fait emprisonner le président Béchara Khoury, son Premier ministre Riad Solh, les ministres Camille Chamoun, Adel Osseirane et Salim Takla et le député Abdel Hamid Karamé, dans une forteresse militaire à Rachaya au sud du Liban. Le Délégué général de la France au Levant déclare par ailleurs « nul et non avvenu le changement constitutionnel, suspend la Constitution, et nomme à titre provisoire » Émile Eddé, chef de l'État et chef du gouvernement libanais (Corm, 2012, p. 89). Boycotté par la quasi-totalité de la classe politique, ce dernier ne réussit pas à former un nouveau gouvernement et finit par nommer un « Conseil de directeurs » qui sera rejeté par plusieurs hauts fonctionnaires qui refusent d'en faire partie (Traboulsi, 2013, p. 179).

Alors que quatre ministres sur un total de six sont détenus, l'attention des Libanais se tourne directement vers les deux ministres toujours en liberté, Habib Abi Chahla et Magid Arslane, tout comme vers la Chambre des députés et son président Sabri Hamadé, dans l'expectative de leurs réactions (Takieddine, 1997, p. 82). Les deux ministres décident d'exercer, conformément à la Constitution, l'intérim présidentiel et gouvernemental, tant que les autres responsables libanais sont emprisonnés (Takieddine, 1997, p. 85). Contrairement au gouvernement d'Émile Eddé considéré comme illégitime, la Chambre des députés reconnaît, de son côté, la légitimité du « gouvernement provisoire » de Habib Abi Chahla et de Magid Arslane. Ces deux membres

gagnent par ailleurs la montagne, où ils organisent une résistance armée pour pouvoir continuer à remplir leurs fonctions :

« Après quelques heures de tergiversations au matin du 11 novembre, le village de Bchémoun (caza de Aley – Mont-Liban) est retenu pour sa situation stratégique. En effet, le nouveau siège du gouvernement se trouve situé à proximité de Beyrouth et au croisement des routes menant au Sud, à la Békaa et au Nord ; le site a, en outre, l'avantage de pouvoir résister aux attaques des blindés » (Tuéni et al., 2002, p. 50).

Une grève générale est annoncée et des manifestations sanglantes entre Libanais, toutes confessions confondues, et armée française envahissent le pays. « Spontanément, les deux formations politiques antagonistes, les Phalanges libanaises (favorable antérieurement au Mandat) [...] et les Najjadés (favorables à l'arabisme) [...] s'unissent sous la houlette » de Pierre Gemayel, chef de la première (Tuéni et al., 2002, p. 62). « Elles appellent à la poursuite de la grève et organisent elles-mêmes les manifestations » (Tuéni et al., 2002, p. 62). En effet, « [l]e Mandat avait réussi à unir des communautés que des siècles n'avaient pas réussi à grouper sous une même bannière » (De Bustros, 1983, p. 105).

Malgré la mort de plusieurs manifestants (Traboulsi, 2013, p. 179), la grève générale et les manifestations continuent. Pour ce qui est du gouvernement de Bchémoun, il « tient bon malgré toutes les tentatives militaires pour le faire tomber » (Tuéni et al., 2002, p. 86) et ne perd qu'un seul de ses combattants, Saïd Fakhreddine (Osseirane, 1998, p. 65).

Les puissances étrangères qui affirment soutenir les revendications de la grande majorité du peuple libanais sont nombreuses. Parmi elles, figurent, entre autres, la Grande-Bretagne, les États-Unis et la Russie (Takeddine, 1977 p. 172), d'une part, et l'Égypte, l'Arabie saoudite et l'Iraq (Traboulsi, 2013, p. 179), d'autre part. Le général Charles de Gaulle envoie le général Georges Catroux au Liban pour essayer de trouver une solution à la crise. Celui-ci arrive d'Alger le 16 novembre 1943 et constate sur place la gravité de la situation (Corm, 2012, p. 89). Le 19 novembre 1943, le général Edward Spears met en demeure, au nom du gouvernement britannique, le gouvernement français de libérer les détenus politiques, quitte à ce que les forces britanniques elles-mêmes soient obligées de le faire (Traboulsi, 2013, p. 179).

Le 22 novembre 1943, le général Georges Catroux libère Béchara Khoury, Riad Solh ainsi que les autres personnalités détenues et les rétablit dans leurs fonctions. Bien que les Libanais attendent

l'année 1946 pour que le dernier soldat français évacue le pays, cette date de 22 novembre est fêtée depuis comme jour de l'indépendance libanaise.

Sans minimiser le rôle de premier plan que la lutte pendant des années contre le mandataire français, ainsi que les positions et les actions prises par la majorité libanaise à la veille et pendant la détention des chefs politiques du pays, ont joué sur l'issue de la crise, on ne peut toutefois nier le rôle déterminant des puissances étrangères, les Britanniques notamment. Fawwaz Traboulsi considère, dans ce contexte, que

« l'indépendance libanaise a été, dans une grande mesure, le résultat d'une entente entre la Grande-Bretagne et l'Égypte. La première avait joué le rôle décisif dans la cessation du mandat et la seconde dans le choix du duo au pouvoir [Béchara Khoury et Riad Solh] »¹⁴⁴ (Traboulsi, 2013, p. 179).

Nicolas de Bustros souligne, lui aussi, le rôle central des Britanniques tout particulièrement : « Ami personnel du premier ministre [britannique] Winston Churchill, le Général [Edward Spears] jouissait de prérogatives bien supérieures à celles d'un simple Ambassadeur. Et je n'exagère pas en disant qu'il a été le véritable artisan de l'indépendance du Liban » (De Bustros, 1983, p. 92).

4.4.2. La presse durant la Seconde Guerre mondiale

Lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate en 1939, le mandataire instaure la censure sur la presse libanaise (Saadé et al., 1960, p. 230 ; Sadaka, 2005, p. 128). La décision est en harmonie avec des mesures similaires prises en France : « La déclaration de guerre, le 3 septembre, avait été précédée par une série de mesures répressives et préventives, édictées par décrets-lois, puis le 26 août par l'interdiction de la presse communiste et le 28 par l'instauration de la censure » (Albert, 2018, p. 104).

Si la censure sur la presse libanaise est en vigueur pendant toute la durée de la guerre, elle est la plus répressive sous le régime de Vichy et pendant la période favorisant la survenue de la crise de novembre 1943 à l'issue de laquelle le Liban accède à l'indépendance. Pour ce qui est d'abord

« كان الاستقلال اللبناني إلى حد كبير نتاج تفاهم بين بريطانيا ومصر. لعبت الأولى الدور الحاسم في إنهاء الانتداب والثانية في اختيار الثنائي الحاكم ».¹⁴⁴

du régime de Vichy, ce constat s'avère, encore une fois, allant de soi avec la situation que vit la presse française elle-même dans la zone soumise à l'autorité de ce régime :

« La presse fut étroitement soumise au contrôle des autorités de Vichy. Par l'intermédiaire des services de l'Information qui censuraient déjà les nouvelles et les commentaires ; les journaux recevaient *consignes* et *notes d'orientation* : elles leur imposaient la publication du texte de certains articles (en fixant même les détails de leur mise en page à la une) et "conseillaient" jour par jour certains thèmes à développer » (Albert, 2018, p. 104-105).

Pour ce qui est ensuite de la crise de novembre 1943, elle représente, d'après Joseph Elias, « [l]a grande épreuve pour la presse libanaise [...]. Il s'agit du cri le plus véhément pour la liberté dans un climat chrétien et musulman unanime » (Elias, 2006, p. 905). Nombreux sont les chercheurs et les historiens confirmant que la presse joue un rôle important, qu'il soit direct ou indirect, sur le court ou sur le long terme, dans la lutte pour l'indépendance du Liban. Certes, cette indépendance est le résultat de la convergence de divers facteurs politiques locaux et internationaux, mais cela n'annule pas la contribution journalistique à son obtention.

Anis Moussallem note à ce propos que la presse libanaise, « dans la majorité de ses organes, construisait tacitement, d'une façon lente mais sûre, le milieu intellectuel et national du Liban indépendant » (Moussallem, 1977, p. 34). Joseph Elias souligne, de son côté, que son rôle dans le déclenchement du mouvement indépendantiste et sa fonction comme miroir de l'événement sont tellement poreux que les frontières entre eux manquent de disparaître (Elias, 1996, p. 526).

Ne pouvant mesurer l'influence que la presse libanaise exerce réellement sur le public récepteur à l'époque de l'indépendance de 1943, le présent travail part du postulat selon lequel cette presse est assez influente (*Cf.* introduction). Certes, son influence n'est ni toute-puissante, ni directe, ni immédiate, elle est néanmoins présente et active. Ainsi, le discours de la majorité des organes de presse indépendantistes a naturellement contribué à l'obtention de l'indépendance. Dans cet axiome, le présent travail se base sur trois arguments : d'abord, les moments-clés de l'histoire de la presse libanaise (*Cf.* 4.2.2. et 4.3.2.) qui mettent en avant la fonction politico-idéologique libératrice dont une partie des médias s'est toujours acquittée, ensuite, le rôle d'un bon nombre de journalistes/journaux à la veille, pendant et au lendemain de la crise de novembre 1943, et enfin, la théorie de l'influence médiatique à laquelle adhère cette thèse (*Cf.* chapitre 1).

Concernant la crise de novembre précisément, les quelques jours précédant son déclenchement montrent que la presse libanaise, toutes tendances politiques confondues, adopte un discours qui ne convenait pas toujours aux autorités françaises. La censure que ses pages subissent et les suspensions administratives que ses organes endurent, en témoignent. À titre d'exemple, le premier éditorial de *L'Orient*, pro-mandataire pour rappel, après sa réapparition indépendante le 1^{er} novembre 1943 (Cf. introduction), est marqué par plusieurs lignes censurées. Pour ce qui est des suspensions administratives, en voici quelques exemples : le journal d'expression arabe *La Bonne Nouvelle* (« البشير »), soutien aussi du mandataire français, a été « suspendu pour une durée de trois jours par décision de la Délégation générale pour infraction aux règlements relatifs à la censure » (*Le Jour*, 31 octobre et 1^{er} novembre 1943), le journal d'expression arabe *Beyrouth* (« بيروت ») pour six jours (*L'Orient*, 4 novembre 1943), de même pour le journal d'expression arabe *Le Pays* (« الديار ») (*L'Orient*, 6 novembre 1943). Dans ce contexte de division politique, d'une part, et de restrictions à la liberté d'expression, d'autre part, comment la presse libanaise s'est-elle positionnée et comment le mandataire français a-t-il réagi face à son action et à son discours ?

Lorsque la Chambre des députés libanais amende le 8 novembre 1943 la Constitution pour annuler le mandat français, le Bureau des imprimés (la censure) interdit la publication des amendements. Toutefois, quelques journaux, dont *Le Jour* analysé dans cette thèse, les publient le lendemain. Les autorités les suspendent et confisquent leurs numéros (Naïmi, 1989, p. 91). D'autres décident de ne pas paraître, en signe de protestation (Elias, 1996, p. 535).

Ensuite, quand la grève générale est annoncée, la grande majorité des journaux s'y rallie. « Des journaux sont [en effet déjà] suspendus, d'autres cessent de paraître pour cause de grève provisoire après l'interdiction de couverture de l'amendement constitutionnel » (Elias, 2006, p. 905). À titre d'exemple, le journal arabophone *an-Nahar* (« النهار ») – « Le Jour » en français –, suspend sa parution pendant seize jours, alors que *Le Jour*, d'expression française, pendant quinze jours (Elias, 1996, p. 536). Trois journaux seulement, favorables pour l'essentiel au mandataire et à Émile Eddé, continuent de paraître, même si leur publication pouvait être irrégulière¹⁴⁵ : deux arabophones, *La Bonne Nouvelle* (« البشير ») et *Le Drapeau* (« البيرق »), d'une part, et un

¹⁴⁵ Les archives dont l'auteur de la thèse est en possession montrent que *Le Drapeau* (« البيرق ») a suspendu ses publications du 13 jusqu'au 18 novembre inclus.

francophone, *La Syrie*, dont le propriétaire est un citoyen français, d'autre part (Elias, 1997, p. 29-30). Pour ce qui est de *L'Orient*, francophone et pro-mandat, il arrête de publier à partir du 12 novembre et pour une durée de douze jours¹⁴⁶. Son dernier numéro daté du 11 novembre commente les événements de la veille sans mentionner la réaction des autorités mandataires qui ont procédé à l'arrestation des personnalités politiques libanaises, événement survenu au petit matin du 11 novembre.

La crise de novembre 1943 a vu les deux protagonistes recourir à la violence, bien qu'à des degrés divers, pour bâillonner les journaux adverses. Tous les deux semblent ainsi mesurer le poids important de la presse et l'impact de son discours sur l'évolution de la situation. En effet, du côté des Libanais indépendantistes, « [q]uand les journaux d'obédience française essayent d'ignorer l'ordre de grève et de mettre sous presse, les manifestants attaquent leurs sièges et les en empêchent » (Tuéni et al., 2002, p. 14). Mounir Takieddine révèle à ce propos que *L'Orient* continue de publier au début de la crise avant de se trouver contraint d'arrêter ses publications suite aux attaques de ses bureaux par des manifestants (Takieddine, 1997, p 76). Quant à *La Bonne Nouvelle* (« البشير »), il continue de publier pendant toute la durée de la crise malgré deux attaques à la bombe contre son siège (Takieddine, 1997, p 76).

Afin d'empêcher la publication de nouvelles qui leur sont hostiles, les autorités françaises veillent de leur côté à ce que les journaux indépendantistes, qui avaient arrêté de publier, ne reprennent pas leurs activités : « Afin que la presse ne revienne pas sur l'ordre de grève forcée qu'elle a lancé, la Délégation générale impose un embargo sur la distribution du papier journal sous contrôle – du fait de la guerre – du "bureau des imprimés" relevant de l'autorité française » (Tuéni et al., 2002, p. 60). En parallèle, malgré la censure imposée aux correspondants de presse étrangers, les autorités françaises ne parviennent pas à interdire la presse arabe et étrangère de rendre compte des détails des événements libanais. « [L]es photos des manifestations, que ne peuvent publier les journaux locaux, s'étalent [ainsi] à la première page des quotidiens étrangers » (Tuéni et al., 2002, p. 58). L'autorité mandataire réagit par conséquent en interdisant la distribution

¹⁴⁶ Joseph Elias note que *L'Orient* arrête de publier pendant treize jours. Toutefois, les archives montrent que le journal publie, le 11 novembre 1943, son dernier numéro (5033) pendant la crise et reprend la publication d'un nouveau numéro (5034) le 24 novembre 1943. Cela signifie qu'il a arrêté de publier pendant seulement douze jours.

au Liban des journaux étrangers provenant notamment de l'Égypte, de la Palestine et de l'Iraq. Il n'empêche que des exemplaires parvenaient à se vendre clandestinement (Takiédine, 1997, p. 79).

Si une partie minoritaire de la population libanaise a accès à cette presse étrangère et réussit à la consulter de temps en temps, une autre partie se trouve obligée de se tourner vers la radio¹⁴⁷ pour s'informer sur l'évolution de la situation, loin des journaux pro-mandat. Alors que *Radio-Levant*, la radio libanaise, est tributaire du mandataire et le défend (Takiédine, 1997, p. 168), cette partie de la population opte, pour suivre les événements, pour les stations étrangères ayant des positions opposées soutenant les détenus politiques (Takiédine, 1997, p. 75 ; Osseirane, 1998, p. 65).

Mais la source d'information la plus importante reste le journal clandestin que publient, à partir du 10 novembre 1943, deux militants indépendantistes, Naïm Moghabghab et Salim Abi Jamra. Ce journal est « sans titre, mais avec, à la place, deux points d'interrogation (??)¹⁴⁸ » (Elias, 2006, p. 906). En effet, Naïm Moghabghab avait obtenu l'autorisation pour publier un nouveau journal, qu'il voulait intituler *La Bravoure* (« الإقدام ») (Osseirane, 1998, p. 59). Mais le contenu du premier numéro qu'il édite, raconte Mounir Takiédine, est très hostile à l'égard des autorités mandataires. Lorsque Naïm Moghabghab dévoile à Camille Chamoun, ministre de l'Intérieur libanais, sa volonté de le publier sans passer par le Bureau des imprimés (la censure), le ministre lui demande de s'en abstenir pour ne pas compliquer davantage la situation. Devant son insistance, un autre ami lui conseille de ne pas afficher son titre. L'idée lui plaît et il décide alors de remplacer le titre du journal par des points d'interrogation (Takiédine, 1997, p. 76-77).

En relatant l'histoire de la presse française sous l'occupation nazie, Pierre Albert évoque le journalisme clandestin comme instrument de résistance. Encore une fois, le destin et le rôle de la presse libanaise coïncident largement avec ceux de la presse française pendant la Seconde Guerre mondiale :

¹⁴⁷ D'après une statistique publiée à l'époque, le nombre des appareils de radio au Liban était aux alentours de neuf mille, alors qu'il y en avait environ dix mille en Syrie et cinquante-sept mille en Palestine (*Le Jour*, 6 novembre 1943).

¹⁴⁸ Les archives dont dispose l'auteur de la thèse montrent que le journal affiche, en lieu et place du titre, un ou deux points d'interrogation selon le numéro.

« À côté de la presse officielle qui reflétait de moins en moins les sentiments et les espérances des Français, les journaux clandestins firent entendre la voix de ceux, qui, de plus en plus nombreux et décidés, refusaient la défaite et le régime imposé par l'occupant » (Albert, 2018, p. 108).

Durant la crise de novembre 1943, le journal au titre énigmatique de Naïm Moghabghab et Salim Abi Jamra (?) joue un rôle similaire. Il « est seul demeuré en lice, poursuivant son combat contre le mandat et les mandataires durant près de deux semaines » (Elias, 2006, p. 906). Son impact sur la majorité des Libanais en révolte n'est pas à négliger :

« Distribué à l'époque dans les rues de Beyrouth, [ce petit journal] enflammait les esprits et redonnait espoir à travers les nouvelles sur le soulèvement indépendantiste, la lutte des résistants et l'échec des autorités françaises à y mettre fin. Le journal n'avait pas de titre, il était donc nommé "Point d'interrogation" en référence au point d'interrogation affiché dans la manchette de la une de ses petites pages, pleines d'actualités sur la révolution et de discours enthousiasmants [...] »¹⁴⁹ (Solh, préface dans Osseirane, 1998, p. 14).

Au vu de la pénurie du papier¹⁵⁰, sa cherté et les frais élevés de l'impression¹⁵¹, les exemplaires par numéro ne dépassent pas les quatre mille (Takieddine, 1997, p. 77). Ses rédacteurs se voient donc obligés de demander aux lecteurs de le passer à d'autres personnes une fois qu'ils ont terminé sa lecture, afin que le plus grand nombre de citoyens le consultent (Takieddine, 1997, p. 77). Les autorités mandataires menacent, « par décret, de faire subir la peine de mort à toute personne reconnue coupable d'avoir imprimé un tract » (Tuéni et al., 2002, p. 60), mais le journal change régulièrement d'imprimerie et parvient ainsi à continuer de paraître (Tuéni et al., 2002, p. 60).

¹⁴⁹ « كانت تُوزَّع في تلك الفترة في شوارع بيروت، فتلهب النفوس وتحيي الأمل بأخبار الانتفاضة الاستقلالية وجهاد المقاومين وفشل السلطة الفرنسية في ضبط الأمور. لم يكن للجريدة اسم، فسُميت "علامة الاستفهام" التي كانت تتَّوج الصفحة الأولى من صفحاتها الصغيرة الحجم والمليئة بأخبار الثورة وبالكلام الحماسي [...] ».

¹⁵⁰ Dans ce contexte de pénurie de papier que vit la presse libanaise à l'époque, un groupe de directeurs de journaux adresse, quelques jours avant le début de la crise de novembre, une requête aux autorités libanaises et françaises, pour protester contre la délivrance d'autorisations à de nouveaux journaux. *L'Orient* explique que « [m]algré la crise du papier et la raréfaction des stocks qui a rendu nécessaire une réduction des contingents affectés à la presse, plus de 10 autorisations nouvelles ont été données en quelques semaines par le Vieux Sérail ». Pour les protestants, « l'autorisation de publication de nouveaux journaux, ou la reprise d'anciens journaux, n'aboutit qu'à aggraver encore une crise qui rend de plus en plus précaire l'existence même d'une presse nationale » (*L'Orient*, 2 novembre 1943). Par ailleurs, *L'Orient*, paraissant alors sur deux pages seulement, indique à ses lecteurs que le contingent de papier qui lui est affecté « ne [lui] permet pas de paraître encore sur 4 pages » (*L'Orient*, 6 novembre 1943).

¹⁵¹ *L'Orient*, à titre d'exemple, s'adresse à ses lecteurs, deux jours seulement avant le début de la crise de novembre, pour leur annoncer qu'il est contraint d'augmenter le prix de vente de ses numéros : « Les conditions actuelles de publication des journaux, la limitation forcée du tirage et l'élévation constante des salaires et des frais généraux nous imposent une mesure qui sera inévitablement suivie par toute la presse indépendante [...] » (*L'Orient*, 9 novembre 1943).

Lorsque les autorités mandataires échouent à empêcher l'impression et la distribution du journal clandestin, elles publient deux journaux l'imitant, en prétendant être des feuilles clandestines elles aussi : d'abord, le 14 novembre 1943, une version d'expression française sous le titre *De quoi s'agit-il ?* et ensuite, le 16 novembre 1943, une autre, en langue arabe, portant comme titre un seul point d'interrogation¹⁵² (Elias, 2006, p. 906). Leur discours s'oppose toutefois à celui des militants indépendantistes. Il est hostile aux mesures prises par le gouvernement Solh et défend, en revanche, les actions menées par la Délégation générale française. Par ailleurs, d'après les archives dont dispose l'auteur de cette thèse, à part la langue d'énonciation, des articles de la version arabophone sont identiques à une partie du contenu déjà publié dans les deux premiers numéros de la version francophone.

Mounir Takieddine révèle qu'en réponse à *De quoi s'agit-il ?*, des fonctionnaires libanais publient un bulletin en français tapé sur une machine à écrire (Takieddine, 1997, p. 79). Cette information est à prendre avec des pincettes puisque ce bulletin n'est mentionné dans aucune autre référence.

Alors que les détenus politiques sont libérés le 22 novembre 1943, les journaux qui ont été suspendus ou qui ont cessé volontairement de publier ne reprennent pas la publication à la date attendue, c'est-à-dire au 22 ou au 23 novembre (Elias, 1996, p. 538). Pour ce qui est par exemple des deux journaux francophones faisant l'objet d'analyses dans cette thèse, *L'Orient* réapparaît le 24 novembre et *Le Jour* le 25. En ce qui concerne le journal clandestin, il continue de publier sans titre jusqu'à son quatorzième numéro du 28 novembre 1943, avant de réapparaître plus tard sous un vrai titre : *La Bravoure* (« الإقدام »).

À partir du 14 décembre 1943, le service de la censure entre dans les attributions du gouvernement libanais qui n'avait pas entre-temps hésité à suspendre plusieurs journaux, qui, pourtant, l'avaient soutenu pendant la crise de novembre, tels que *La Bravoure* (« الإقدام »). Les

¹⁵² Les archives libanaises de ces deux publications se limitent à deux numéros du *De Quoi S'agit-Il ?* et à un seul numéro falsifié du ?. Est-ce l'arrivée du général Georges Catroux au Liban le 16 novembre en vue de trouver une solution à la crise, qui explique l'arrêt de leurs publications ? Ou bien s'agit-il de lacunes dans les archives ? Cette seconde possibilité n'est pas à exclure, compte tenu de la situation d'une grande partie des archives journalistiques de l'époque. À titre d'exemple, sur quatorze numéros publiés du vrai journal clandestin, les archives des numéros 12 et 13 manquent.

archives journalistiques de l'époque montrent, par exemple, qu'il a suspendu cette feuille indépendantiste d'expression arabe pendant plus de deux semaines, avant qu'elle ne reprenne sa publication le 22 décembre 1943 (*La Bravoure*, 22 décembre 1943), alors que la suspension de son équivalent également arabophone, *Le Pays* (« الديار »), n'a duré que cinq jours (*Le Jour*, 14 décembre 1943).

Ce quatrième chapitre a montré que la presse libanaise publiait souvent dans des contextes politiques délicats, nécessitant des prises de position fortes. Les moments-clés de son histoire attestent qu'une grande partie de ses organes n'a pas hésité à jouer un rôle politico-idéologique de premier plan, en dépit du contrôle préventif et/ou punitif qu'elle subissait. À la fin de l'année 1943, la presse libanaise est, à nouveau, au cœur d'un clivage politique net et fort qui déchire le pays entre soutiens et opposants à l'indépendance immédiate du pays. Malgré la censure, ses médias n'ont cessé de défendre l'une ou l'autre des deux grandes tendances politiques et de contribuer ainsi à la construction de leurs réalités sociales, à travers les cadres dans lesquels l'actualité est présentée et commentée. Le recours à l'implicite s'impose naturellement. Si la première raison derrière son emploi dans un contexte politique trouble peut être le contournement de la censure et/ou la neutralisation des ennuis administratifs/judiciaires, d'autres motivations peuvent aussi être à l'œuvre. Entre autres, il y a la politesse linguistique, la volonté de la presse de guider le lecteur vers une inférence sans devoir en assumer la responsabilité, sa quête d'empêcher la remise en question de ses informations ou positions, sa tentative d'éviter les reproches ou les critiques de l'opinion publique, et sa volonté de « manipuler » les lecteurs. Ces motivations dans l'emploi de l'implicite peuvent également s'appliquer aux journaux publiés par le mandataire français et qui ne subissent pas sa censure. Les deux derniers chapitres de cette thèse vont traiter ces points à travers l'analyse du discours de la presse francophone au Liban à la fin de l'année 1943.

Chapitre 5 : Le discours journalistico-politique avant et pendant la crise de novembre

Le présent chapitre analyse, dans un premier temps, le discours de *L'Orient*, qui s'oppose aux autorités libanaises réclamant l'indépendance immédiate du Liban, ainsi que celui du *Jour* qui les soutient, à la veille de la crise de novembre 1943 (Cf. 4.4.1. et 4.4.2.). Que ce soit avant ou après la crise, ces deux journaux francophones sont composés de deux pages seulement, en noir et blanc. Ils paraissent, sauf exception, six fois par semaine, sauf le lundi¹⁵³.

Dans un second temps, ce chapitre étudie les deux numéros archivés du *De quoi s'agit-il ?*, une feuille qui se prétend clandestine et qui paraît pendant la crise de novembre sur deux pages en noir et blanc, mais qui est publiée en réalité par le mandataire français (Cf. 4.4.2.). Le choix de regrouper dans un même chapitre l'analyse de discours datant de deux périodes de publication différentes, est lié au nombre limité de contenus journalistiques susceptibles d'être analysés dans le cas du *De quoi s'agit-il ?*.

Avant de présenter l'analyse, il convient de rappeler qu'en se mettant à la place de l'Auteur et du Lecteur Modèles (Cf. 3.1.2.), l'auteur du présent travail va veiller à ce que ses calculs interprétatifs soient pertinents et à ce qu'il en déduise les résultats les plus plausibles. Certes, il ne pourra pas garantir qu'il s'agit de l'interprétation effective à travers laquelle les lecteurs empiriques de l'époque ont décodé les contenus journalistiques analysés et des réels effets qu'ils ont subis (Cf. 3.1.2.). Mais, il sera en revanche à même de défendre le processus analytique qu'il l'aura conduit et qui le reconduira, au besoin, à inférer les mêmes contenus implicites, ainsi qu'à en déduire les mêmes valeurs illocutoires et cadres qui leur sont liés. Ceci explique d'ailleurs l'emploi du mode indicatif, mais pas du conditionnel par exemple, dans le développement des résultats à la suite des calculs interprétatifs. Dans le même ordre d'idées, il est à rappeler qu'étant hypothétiques, les différentes motivations susceptibles de justifier l'emploi de l'implicite dans un énoncé/discours quelconque ne coexistent pas forcément (Cf. 2.2.). Cela dit, l'auteur de la thèse va toujours veiller à présenter l'intégralité des raisons qui lui paraissent vraisemblables et à

¹⁵³ *L'Orient* ne paraît pas les lundis, alors que les numéros du *Jour*, publiés les dimanches, affichent en même temps les deux dates du dimanche et du lundi qui suit.

considérer chacune d'elles à part dans l'examen de ses hypothèses de travail. Là aussi, l'indicatif sera employé à l'issue des démonstrations.

Il convient aussi de souligner trois remarques. D'abord, lorsque l'auteur de la thèse parle dans son analyse de censure dans un texte, en ce qui concerne *L'Orient* et *Le Jour* plus précisément, c'est qu'il s'agit, sauf exception explicitement signalée, de la suppression d'un énoncé, a priori de sa publication, en le remplaçant par un espace blanc. Ensuite, l'auteur de la thèse va insérer parfois, à l'intérieur de ses calculs interprétatifs, des explications/commentaires nécessaires à la justification des inférences tirées. Pour les distinguer du reste du calcul, il les rédigera sur une nouvelle ligne entre deux barres obliques. Enfin, seuls des énoncés linguistiques vont faire l'objet d'études dans ce chapitre. En effet, les différents articles qui y sont analysés ne contiennent pas de photographies. Cela n'est pas surprenant compte tenu du nombre restreint d'images, en général, dans les numéros remontant à l'époque étudiée (Cf. 3.2.3.), et plus particulièrement dans ceux du *Jour* à la veille de la crise. Par ailleurs, en dépit des textes retenus pour analyse, aucune photographie publiée dans les numéros étudiés avant la crise ne traite déjà des thématiques précises qui intéressent le présent travail (Cf. introduction), permettant de l'analyser seule et/ou de prendre en considération les énoncés linguistiques l'avoisinant.

5.1. *L'Orient* à la veille de la crise

Dans cette première section sont analysés les numéros de *L'Orient* parus entre le 1^{er} et le 11 novembre 1943 inclus.

5.1.1. Sous-entendre le danger de l'« unité arabe »

Dans son premier numéro après la reprise de sa publication indépendante (Cf. introduction), *L'Orient* (1^{er} novembre 1943) publie un éditorial intitulé *On est comme on est...*, dont une partie est censurée. Cette thèse s'intéresse à la dernière partie de l'éditorial. Elle débute et est clôturée, respectivement comme suit : « "On est comme on est"... Nous voudrions que cette devise, adoptée

pour la reprise du journal, soit aussi celle sous laquelle s'engage le jeune nationalisme libanais. Être soi. Rester soi. » ; « "On est comme on est..." On est Libanais. Il s'agit de le rester. Il ne s'agit pas d'autre chose que de le rester ».

Étant donné que « toute affirmation de p sous-entend virtuellement la possibilité d'affirmer le contraire, puisque énoncer p, c'est supposer que p n'est pas "taken for granted" » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 211), ces deux énoncés sous-entendent, dans leur globalité, que la possibilité de ne pas être comme on est, de ne pas être soi et de ne pas être Libanais, existe. Quant à l'emploi du verbe « rester » en particulier, il présuppose, entre autres, un contenu implicite quasi identique au sous-entendu déjà présenté, concernant précisément le fait d'être soi et d'être Libanais : la possibilité de ne plus être soi et de ne plus être Libanais, existe.

Catherine Kerbrat-Orecchioni note qu'« [u]n contenu implicite peut être *renforcé* par d'autres contenus implicites ou explicites plus ou moins lointains, et de nature comparable ou hétérogène, mais en tout cas "allant dans le même sens" » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 303). Ainsi, pour pousser davantage l'analyse de cette partie de l'éditorial, il est intéressant de prendre en compte quatre autres énoncés. Alors que le premier énoncé est publié dans cette même partie de l'éditorial, les autres paraissent dans trois textes de la rubrique quotidienne « Les faits du jour », sur deux numéros différents. Le premier texte (énoncé 2) est intitulé *Sacrée, naturellement...* (2 novembre 1943) et traite de la question de « l'Union pour l'Indépendance », le deuxième texte (énoncé 3), *Au Caire* (4 novembre 1943), aborde les entretiens autour de la question de l'« unité arabe », alors que le troisième texte (énoncé 4), *Heur et malheur d'une idée* (4 novembre 1943), discute de la possibilité de réussite d'un tel projet arabe :

- 1) « L'heure est venue de déterminer un ressaisissement de l'esprit public, d'opérer le rassemblement de tous les citoyens autour de l'idée du maintien et de la conservation de ce Liban ».
- 2) « Où en est-on ? Où nous conduit-on ? ».
- 3) « Et quelle serait, s'il était interpellé demain, la position du Liban ? ».
- 4) « Il [le Liban] adhérera, sur un pied d'égalité absolue avec les autres États, à tous projets qui prépareraient l'organisation future du Proche-Orient. La seule condition que nous posons est que ce projet n'hypothèque en rien notre indépendance, qu'il n'apporte aucune modification à notre statut international : **en un mot qu'il ne prive pas le Liban de la possibilité de rester libanais** ».

Ainsi, l'analyse de la dernière partie de l'éditorial du 1^{er} novembre 1943 est la suivante :

- La possibilité de ne pas/plus être libanais existe (sous-entendu/présumé).
 - Tous les Libanais ne sont pas rassemblés autour du maintien et de la conservation du Liban (présumé), contrairement à ce que prévoyait notre unité pour l'indépendance du pays (sous-entendu).
 - Il est par suite également possible que Liban ne soit pas conservé, en d'autres termes qu'il ne soit plus libanais lui aussi (sous-entendu).
- / Le quatrième énoncé cité ci-dessus (4 novembre 1943) présuppose, entre autres, une idée qui converge avec celle qui vient d'être inférée comme un sous-entendu, d'où le lien logique entre l'éditorial analysé et le texte dans lequel paraît ce quatrième énoncé. Voici le présumé : il se peut que le Liban soit privé de la possibilité de rester libanais. Or, la construction présupposante, d'où ce présumé est tiré et qui est d'ailleurs mise en gras par le journal pour souligner son importance, est évoquée dans le contexte du projet de l'« unité arabe », d'où la relation sous-entendue entre la possibilité présupposée et cette « unité arabe ». /
- Le danger de ne pas rester libanais et de perdre par suite l'entité libanaise provient de la question de l'« unité arabe » (sous-entendu).
 - Pourtant, le gouvernement libanais n'a pas encore de position claire au sujet de cette « unité » (sous-entendu). On ne sait pas où il conduit le pays (sous-entendu). Il ne prend pas la question au sérieux et ne mesure pas sa gravité (sous-entendu), ce qui n'est d'ailleurs pas surprenant au vu de la manière déraisonnée avec laquelle il traite la question de l'indépendance toute entière (sous-entendu) (Cf. 5.1.4.).
 - Pour protéger le Liban et son indépendance de l'« unité arabe », il faut le protéger du gouvernement Solh qui prône l'ouverture à l'entourage arabe (sous-entendu). Les Libanais, et les chrétiens parmi eux plus précisément, doivent donc se positionner contre lui (sous-entendu).

À la lumière du calcul interprétatif qui vient d'être présenté, la valeur illocutoire implicite de la partie analysée de ce premier éditorial est une mise en garde contre les conséquences désastreuses du gouvernement Solh sur l'entité libanaise et sur l'indépendance du Liban, avec comme effet

perlocutoire possible que les destinataires libanais, les chrétiens en particulier, ne soutiennent plus les actions des autorités libanaises, autour desquelles tous les Libanais étaient censés être unis.

Ainsi, si le cadre explicite de la partie analysée dans cet éditorial suggère la nécessité que les Libanais et leur jeune nationalisme restent eux-mêmes, libanais donc, comme l'essence du problème (Gamson & Modigliani, 1987), le cadre implicite est différent. Ce dernier rend plus saillante (Entman, 1993) l'idée selon laquelle le Liban et son indépendance sont mis en danger par le gouvernement Solh, en raison de l'aspiration à l'« unité arabe » notamment. Le problème étant ainsi défini, la recommandation pour le traiter (Entman, 1993) est de s'opposer au gouvernement. Il est vrai que le sujet de l'« unité arabe » n'apparaît pas clairement au centre du texte analysé, mais l'évoquer implicitement, même si rapidement et passagèrement, suffit pour attirer l'attention du destinataire déjà sensible à la question : « même une seule apparition non illustrée d'une notion dans une partie obscure du texte peut être très saillante, si elle est compatible avec les schémas existants dans les systèmes de croyance du récepteur »¹⁵⁴ (Entman, 1993, p. 53).

L'emploi de l'implicite dans ce premier cas analysé peut être expliqué notamment par la volonté du journal de ne pas exprimer son opinion explicitement et de laisser les destinataires en déchiffrer le contenu sans qu'il endosse lui-même la responsabilité des sous-entendus inférés. En effet, *L'Orient* venait de reprendre sa publication indépendante. Alors que la majorité du pays est réconciliée, ou censée au moins l'être autour du président Béchara Khoury, comme le journal le souligne lui-même plus tard (Cf. 5.1.2.), *L'Orient* a pu préférer ne pas exprimer, dès le premier numéro, son hostilité vis-à-vis des autorités libanaises, pour éviter les critiques et les reproches de l'opinion publique, d'où son recours aux sous-entendus.

5.1.2. Sous-entendre que les deux parties pourraient gagner à coopérer

Dans la rubrique « Les faits du jour » de ce premier numéro, *L'Orient* publie quatre textes. Le troisième est intitulé *Ce qui est dépassé...* et commence comme suit : « Disons d'abord le certain,

¹⁵⁴ « even a single unillustrated appearance of a notion in an obscure part of the text can be highly salient, if it comports with the existing schemata in a receiver's belief systems ».

– le déjà acquis, – le déjà dépassé : Il ne subsiste pas un Français, croyons-nous, qui songe à un rétablissement (sous quelque forme et par quelque détour que ce soit) du régime du Mandat » (1^{er} novembre 1943). L'attaque de ce texte semble intéressante à analyser.

L'extrait pose que le fait qu'il ne subsiste aucun Français qui songe au rétablissement du mandat, est certain, déjà acquis et déjà dépassé. Par ailleurs, en employant le terme « rétablissement », le journal présuppose que ce mandat n'est plus d'actualité. Cela dit, outre ce posé et ce présupposé, il est possible d'en inférer plusieurs sous-entendus.

Oswald Ducrot distingue allocutaire et destinataire(s). D'après lui, le premier est « l'être à qui les paroles sont dites », alors que les seconds sont « ceux qui sont les patients des actes » (Ducrot, 1980, p. 44). Si l'allocutaire de ce message est l'ensemble des lecteurs du journal, ses destinataires peuvent être les Libanais, d'une part, et les Français, d'autre part.

Pour analyser les contenus implicites adressés aux destinataires libanais, il est nécessaire de prendre en compte quatre autres énoncés. Les deux premiers sont publiés dans le même texte, alors que le troisième et le quatrième le sont dans deux autres textes intitulés respectivement *La vocation française* et *Oser mais savoir...*, leur succédant dans la même rubrique :

- 1) « Le Mandat, au surplus, portait en lui sa propre fin ; il développait en grandissant la contradiction qui devait le tuer. Pousser et retenir, emballer et freiner : à ce jeu fou, il n'y a pas à s'étonner que le moteur grince et fume, et que la machine finisse par éclater ».
- 2) « Dire à un Pays : – "Tu es indépendant", et le placer sous tutelle ; annoncer à une Nation : – "Nation, te voici souveraine[...]", mais apporter toutes sortes de limitations à l'exercice de cette souveraineté ; proclamer à 4 millions d'électeurs : – "Votez, les représentants que vous choisirez détiendront toute l'autorité" ; mais conserver par devers soi l'essentiel des pouvoirs administratifs et législatifs : telle était (et demeure) la contradiction interne du Système. Telle était (et reste) l'anomalie sur laquelle la Charte de la S.D.N. a voulu fonder le jeu des rapports franco-libanais et franco-syriens. Les Traités de 36 devaient y mettre fin ».
- 3) « Des promesses ont été prononcées. Il faut que ces promesses soient tenues. Elles le seront ».
- 4) « Certes, ils [les hommes d'État libanais] ne céderont rien des droits les plus légitimes du pays, mais ils sauront apporter, dans le dialogue France-Liban, tous les ménagements et les égards nécessaires ».

Une première analyse des sous-entendus adressés aux Libanais est la suivante :

- Le mandat n'est plus d'actualité (présupposé). Le fait qu'aucun Français ne veut le rétablir est par ailleurs certain (posé).

/ Le caractère « dépassé » du mandat est mis en avant dans le titre même du texte. /

- Avec ou sans les actions des autorités libanaises, les Libanais vont obtenir leur indépendance (sous-entendu), non seulement parce que le mandat est dépassé (présupposé), mais aussi parce que les promesses françaises à ce sujet vont être tenues (posé).

- Il n'y a plus donc aucune raison de craindre que les autorités françaises privent les Libanais de leur indépendance (sous-entendu) et il est par suite inutile de se mettre en conflit avec elles (sous-entendu).

- Nous ne disons pas cela parce que nous ne voulons pas l'indépendance du Liban et voulons rester sous mandat français (sous-entendu). Au contraire, nous critiquons, tout comme vous, le système de mandat (sous-entendu).

/ Le journal présuppose même sa « contradiction » et l'« anomalie » de la charte de la Société des Nations sur laquelle il a été fondé. /

- Vous pouvez donc avoir confiance en nous et suivre notre conseil, parce que nous sommes attachés à cette indépendance tout comme vous (sous-entendu).

- La preuve est que nous sommes, tout comme les indépendantistes libanais, pour que les hommes d'État libanais ne cèdent pas les droits légitimes du pays, « mais » cela ne doit pas se faire en provoquant les autorités françaises et en allant plus loin dans le conflit avec elles (sous-entendu).

/ Dominique Maingueneau analyse l'emploi de la conjonction « mais ». D'après lui, l'employer « revient en quelque sorte à dire au destinataire quelque chose comme : "Dans la suite de propositions P MAIS Q (où P et Q représentent deux propositions quelconques), cherche une conclusion R telle que P soit un argument pour R ; cherche aussi une conclusion non-R telle que Q soit un argument en faveur de non-R et qui soit présenté comme plus fort que R" » (Maingueneau, 2016, p. 20-21). Ainsi, en énonçant « ils [les hommes d'État libanais] ne céderont rien des droits les plus légitimes du pays », le journal sous-entend une conclusion (R) invitant à défier les autorités mandataires et à aller au bout du conflit avec elles pour protéger les droits les plus légitimes du pays. Cela dit, la suite de l'énoncé, « ils sauront apporter, dans le dialogue France-Liban, tous les ménagements et les égards nécessaires » sous-entend l'opposé, une conclusion (non-R) plus forte que R : n'allez pas

plus loin dans le conflit avec les autorités françaises, mais dialoguez plutôt avec elles et veillez à faire le nécessaire pour régler vos différends. /

- Les Libanais sont invités à ne plus soutenir le gouvernement libanais dans sa politique de défi et de provocation des autorités françaises et à éviter un conflit qui ne peut que nuire à nos intérêts (sous-entendu).

Un autre énoncé provenant d'un texte intitulé *La double inconnue* et publié lui aussi dans « Les faits du jour » du numéro du 1^{er} novembre 1943, encourage cette interprétation : « On ne peut pas laisser se prolonger l'équivoque actuelle, si l'on ne veut pas risquer d'aboutir aux plus absurdes malentendus, – à d'irritantes et vaines complications ». À la lumière de ce qui précède, on peut en inférer le sous-entendu suivant :

- Les actions des autorités libanaises ne sont pas seulement inutiles, le mandat étant dépassé et les autorités françaises allant tenir leurs promesses, mais peuvent même être très nocives pour le Liban et pour son indépendance.

Les valeurs illocutoires implicites de l'extrait analysé à la base deviennent ainsi un appel à ne plus craindre que les autorités françaises entravent l'obtention de l'indépendance libanaise et une sollicitation à cesser tout conflit avec elles, tout en s'opposant à la politique gouvernementale qui va dans le sens opposé à ce chemin. Les effets possibles sont de rassurer les destinataires libanais et de les convaincre par suite de ne plus adhérer à la politique du gouvernement libanais pour soutenir, en revanche, l'autre camp politique qui peut et veut dialoguer avec les Français en vue de résoudre tous les différends sur la procédure de l'indépendance du pays.

Ainsi, si le cadre explicite du texte dans lequel l'énoncé paraît, met en avant qu'aucun Français ne songe au rétablissement du mandat, le cadre implicite présente la question en termes de gain et de perte (Tversky & Kahneman, 1981). En adhérant à la politique des autorités libanaises, les Libanais ne gagnent rien, voire risquent de perdre leur indépendance. Pour garantir l'indépendance, il faut plutôt s'opposer au gouvernement Solh et entamer le dialogue avec les autorités françaises.

Comme dans la sous-section précédente, le recours à l'implicite dans cette sous-section peut surtout s'expliquer par la tentative du journal d'éviter d'afficher son hostilité vis-à-vis du gouvernement dès le premier numéro après sa réapparition en tant qu'indépendant, alors que le climat politico-médiatique général laisse penser, à tort ou à raison, que la très grande majorité du pays soutient le gouvernement. *L'Orient* guide ainsi indirectement les destinataires vers les sous-entendus cachés derrière ses énoncés explicites, tout en se gardant la possibilité de les nier au besoin. Il est possible aussi d'expliquer le recours à l'implicite par la volonté du journal de ne laisser aucune possibilité de remettre en question ses opinions controversées.

Pour renforcer davantage cette analyse, il est utile de prendre en compte, outre les énoncés déjà cités, plusieurs autres énoncés publiés dans différents numéros, mais provenant tous de textes parus dans la rubrique « Les faits du jour ». Les deux premiers paraissent dans *Le pacte de Septembre* (2 novembre 1943), le troisième dans *On attend toujours* (2 novembre 1943), le quatrième dans *Une dictature de Sérail* (5 novembre 1943), le cinquième dans *La folle aventure* (6 novembre 1943) et le sixième dans *La Note d'Alger* (6 novembre 1943).

1) « Le pacte d'union qui a été scellé par l'élection présidentielle du 21 Septembre [sic] [l'élection de Béchara Khoury à la présidence de la République] et par la réconciliation des chefs de partis avait un double objet : – réconciliation de tous les partis autour de la personne du Chef de l'État ; – réalisation et maintien intégral de l'indépendance libanaise. Tant que ce double principe est respecté, le pacte tient. Le pacte tiendra. Que l'on s'en écarte, que le pays discerne la moindre défaillance dans ses intérêts permanents, – ou encore, que l'on profite de l'espèce de blanc-seing donné le 21 Septembre [sic] pour engager le Liban dans n'importe quelle aventure intérieure ou extérieure, le pacte est violé, la convention tombe – et chacun est fondé à reprendre sa liberté ».

2) « Là-dessus aucun doute ne saurait subsister : l'union n'est qu'une sinistre duperie – elle ne serait qu'une collective trahison – si elle n'était faite que des abdications et des démissions des partis qui s'y sont associés, si, sous le drapeau de la réconciliation nationale, on devait laisser lentement se dissoudre et s'abolir ce qui représente l'existence même et l'avenir du Pays ».

3) « Dans les conditions où il a été formé, le Cabinet Solh ressemblerait beaucoup plus à une formation de combat qu'à un ministère de réconciliation ».

4) « Pour ne pas compromettre l'action nationale du gouvernement Solh, les chefs des groupements qui étaient en droit de revendiquer le pouvoir n'ont pas hésité à accorder leur confiance à un cabinet constitué en dehors et en violation de toutes les règles du régime parlementaire. Ils ont surmonté leurs rancunes, fait taire leurs ambitions, renoncé même à des droits certains, par souci de ne pas rompre l'unanimité nationale. Ce qui serait inconcevable, c'est que les bénéficiaires de cette opération mettent à profit la trêve pour tenter d'instituer une sorte de dictature de sérail. Pratiquement, cependant, c'est ce vers quoi nous tendons. Un véritable chantage à l'indépendance est pratiqué, depuis le vote du 7 Octobre [sic] [le vote de confiance au gouvernement de Riad Solh], pour tenter d'imposer silence à tout le monde, pour paralyser d'avance l'action de toute opposition. Nous voulons tout de suite dire que nous ne céderons pas ici à ces pressions ».

5) « Y a-t-il un Parlement, place de l'Horloge, qui risquerait de compromettre l'aboutissement de l'indépendance nationale ? ».

6) « La divergence, si elle existe, ne porte que sur la procédure d'instauration de l'indépendance. La note d'Alger n'étonnera pas. Elle est ce qu'on devait attendre qu'elle fût. Elle dit le droit et le fait. La France Combattante reconnaît la complète indépendance du Liban. Elle est prête à mettre en train la procédure juridique qui doit en assurer la réalisation. Gérants provisoires du patrimoine français, le Général de Gaulle et les membres du Comité National estiment qu'ils ne peuvent pas se démettre des obligations et des responsabilités d'une charte internationale sans une contre-partie [sic] qui les mette en mesure d'effectuer la levée de la tutelle remise à la France par la Société des Nations. Tel est, que nous le voulions ou non, l'état juridique de la question. Tel est l'état de fait ».

La lecture proposée de ces différents énoncés est la suivante :

- Le pacte d'union avait un double objet et la violation de l'un d'eux le dissout, dans ce cas chacun sera fondé à reprendre ses libertés (posé).

- Les deux objets du pacte sont violés (sous-entendu). En effet, si l'accord était de se réunir autour de Béchara Khoury et des autorités libanaises, le gouvernement de Riad Solh ne ressemble pas seulement à une formation de combat (sous-entendu), mais l'est effectivement (sous-entendu).

/ Le journal emploie le conditionnel pour poser hypothétiquement que « le Cabinet Solh ressemblerait beaucoup plus à une formation de combat qu'à un ministère de réconciliation », mais sous-entend en même temps qu'il l'est effectivement. /

- Par ailleurs, à cause de ce gouvernement, la réalisation et le maintien intégral de l'indépendance ne sont pas garantis (sous-entendu ici et dans 5.1.1.).

- Le problème des Libanais à ce niveau n'est pas avec les autorités françaises (sous-entendu). Les Français reconnaissent notre complète indépendance (posé). La potentielle divergence avec eux tourne seulement autour de la procédure de l'instauration de cette indépendance (posé). Aucune divergence donc sur notre droit à l'obtenir et sur leur volonté à ce que nous l'obtenions (sous-entendu).

- Pourquoi alors soutenir le gouvernement Solh tant qu'il n'y a rien à craindre du côté des Français, alors que le vrai danger provient du gouvernement lui-même (sous-entendu), au vu des aventures folles auxquelles il nous mène (sous-entendu ici, mais l'« aventure » est présumée aussi dans 5.1.4.) ?

- En plus, nous ne tendons pas seulement vers une tentative d'instituer une dictature (posé), mais c'est déjà le cas (sous-entendu).

/ En parallèle, en intitulant le texte qui évoque la dictature du Sérail *Une dictature de Sérail*, le journal pose cette dictature « sous une forme non verbale qui échappe à la négation » (Rabatel, 2018, p. 454) et impose par suite son existence. *L'Orient* atténue pourtant le degré d'imposition de l'énoncé en utilisant l'article indéfini, comme si l'identité de cette dictature et du Sérail concerné était inconnue. /

- Un véritable chantage à l'indépendance est pratiqué (posé) et c'est le gouvernement qui le pratique (sous-entendu). L'indépendance n'est donc pas son vrai but, mais il se cache derrière pour satisfaire d'autres intérêts politiques et/ou personnels et risque ainsi de la compromettre (sous-entendu).

/ Le texte qui sous-entend qu'il risque de la compromettre (*La folle aventure*) présuppose qu'il mène le pays vers une aventure, idée développée plus tard (Cf. 5.1.4.). /

- Nous avons donc maintenant des raisons bien fondées pour briser cette unité et nous opposer au gouvernement (sous-entendu), qui essaie de paralyser d'avance l'action de toute opposition (présupposé). La population libanaise est elle aussi invitée à s'opposer à ce gouvernement et à rompre la prétendue unité autour de lui (sous-entendu).

- Ce serait une duperie de continuer de le soutenir (sous-entendu). Ce serait même une trahison collective (sous-entendu).

- En revanche, il faut dialoguer avec les Français (sous-entendu) qui, encore une fois, sont prêts à mettre en marche la procédure qui doit assurer la réalisation de notre indépendance (posé), mais qui disent le droit et le fait en estimant qu'ils ne peuvent pas se démettre comme cela de leurs obligations et responsabilités en tant que mandataire (posé).

Pour ce qui est du dernier sous-entendu au sujet des négociations avec les autorités françaises, d'autres énoncés encouragent aussi son inférence. Le présent travail a veillé à les présenter à part, pour pouvoir développer plusieurs aspects les concernant. Ils sont publiés, dans le numéro du 6 novembre 1943, dans un article reproduisant le communiqué du Comité Français de la Libération Nationale au sujet de la volonté des autorités libanaises de modifier la Constitution de façon unilatérale. *L'Orient* ne se contente pas de publier le communiqué, mais résume en plus les deux points à retenir dans le message français. Pour que l'importance ne risque pas d'échapper aux lecteurs, le journal les affiche dans un encadré, en les rédigeant en caractères gras, majuscules et

plus grands que ceux du texte du communiqué. Il souligne en plus les expressions principales qui concordent avec l'analyse déjà présentée :

**« 1° LA FRANCE EST RÉSOLUE À ACCORDER AU LIBAN SA COMPLÈTE INDÉPENDANCE ;
2° TOUTES MODIFICATIONS DE LA CONSTITUTION LIBANAISE ET L'INSTAURATION DU RÉGIME DE L'INDÉPENDANCE SONT SUBORDONNÉES À UNE NÉGOCIATION ENTRE LES DEUX PARTIS [sic] ».**

Si les valeurs illocutoires implicites et les effets potentiels peuvent être les mêmes que ceux développés dans la première partie de l'analyse dans cette sous-section, le cadre implicite évolue un petit peu. Les nouveaux énoncés lui ajoutent la dimension de trahison si les Libanais continuaient à soutenir le gouvernement Solh. Pour expliquer l'emploi de l'implicite dans ce cas, les trois motivations suivantes sont les plus plausibles. D'abord, il est possible que *L'Orient* ait recouru à l'implicite pour sauver la face positive du destinataire en évitant de dire explicitement aux Libanais qu'ils seraient des traîtres s'ils ne s'opposaient pas au gouvernement Solh. Les provoquer en les accusant ainsi explicitement risque en effet de les révolter et de fermer la porte à toute tentative de les faire changer d'avis. Ensuite, le journal a pu employer l'implicite pour empêcher la remise en question d'un point vue aussi délicat et controversé que le sien. Et enfin, par là même, il a pu s'en servir pour ne pas avoir à assumer la responsabilité du sous-entendu une fois inféré : « La vertu première du sous-entendu est [...] dans la latitude qu'il offre au locuteur d'assumer ou de fuir la responsabilité de la signification de son propos ; en la niant, il en laisse peser la charge sur le destinataire » (Roudière, 2002, p. 99).

Les autorités françaises comme destinataires

L'attaque de *Ce qui est dépassé...* qui a fait l'objet d'une analyse détaillée dans la première partie de cette sous-section : « Disons d'abord le certain, – le déjà acquis, – le déjà dépassé : Il ne subsiste pas un Français, croyons-nous, qui songe à un rétablissement (sous quelque forme et par quelque détour que ce soit) du régime du Mandat » (1^{er} novembre 1943), ne s'adresse pas seulement aux Libanais. Les autorités françaises en sont aussi destinataires.

Pour pouvoir analyser le message implicite adressé aux Français, il est nécessaire de considérer, en plus, d'autres énoncés, tous parus dans la rubrique « Les faits du jour ». Le premier est publié dans le même texte de l'énoncé original analysé, le deuxième et le troisième dans le texte intitulé *La vocation française*, lui succédant (1^{er} novembre 1943), alors que le quatrième dans *Causser... et réussir* (7 novembre 1943).

1) « **Il n'y a là, pour la France, ni recul – ni abdication, ni capitulation. Il n'y a pas de perte de face. Il n'y a de "perte de face" que si l'on croit perdre la face. La faute suprême serait de lier le prestige français au maintien d'un régime d'exception, à la défense des positions les plus indéfendables** ».

2) « La France, aujourd'hui même, et en dépit de toutes les apparences, a une partie magnifique à jouer, un rôle exceptionnel à remplir. Elle conserve le bénéfice de sa vocation historique, elle peut toujours revendiquer son titre et sa fonction de libératrice et d'émancipatrice des nations. Laisserait-elle d'autres Puissances s'instituer les créancières de l'indépendance libanaise et de l'indépendance syrienne ? On a travaillé contre elle. On a essayé de la représenter comme une vieille dame grincheuse, acariâtre, chicanière ; on a dit et redit qu'elle ne céderait rien de bon gré, qu'elle ne lâcherait jamais l'indépendance "qu'au bout d'un élastique" ; que sa diplomatie essaierait d'épuiser le débat au moyen de toutes les manœuvres et de toutes les arguties. Il appartient aux hommes qui représentent aujourd'hui la France d'administrer la preuve du contraire. Comment ? Par les faits. Par les actes immédiats. En appliquant le plus largement – le plus généreusement – la procédure du transfert des pouvoirs. En montrant que la France n'a pas le dessein de freiner la marche de l'indépendance – mais qu'elle fera tout pour en hâter l'allure et en assurer le complet aboutissement ».

3) « Sur quels points pourraient porter les plus gros litiges ? Sur les Douanes ? Sur les Intérêts Communs ? Sur le contrôle des Monopoles ? Qu'on les restitue, sans crainte de désastre aux gouvernements locaux ! Certaines administrations sont encore anarchiques ? Elles finiront bien par s'ordonner. Que redoute-on ? Les Anglais, en Irak et en Égypte, ont fait crédit aux jeunes nationalismes de ces deux pays – ils leur ont laissé prendre leurs risques et leurs chances. La France ne peut pas faire moins. La France ne fera pas moins ».

4) « Mais il importe aussi que, du côté français, l'on se rende à un certain nombre de raisons et d'évidences ; que l'on y admette la légitimité des objections et des résistances de l'opinion libanaise ».

La lecture proposée est la suivante :

- Le mandat n'est plus d'actualité (présupposé). L'indépendance du Liban devient ainsi inévitable (sous-entendu).
- Bien que vous, Français, ayez raison, juridiquement parlant, de refuser que le Liban amende seul sa Constitution (*Cf.* la première partie de cette sous-section), les objections et les résistances libanaises sont légitimes (présupposé). Il est donc important que vous vous y pliez (posé).

- Or, contrairement à ce que nous avons explicitement affirmé pour rassurer l'opinion publique libanaise, nous pensons que certains parmi vous songent à rétablir le mandat, d'une manière ou d'une autre (sous-entendu). Il faut que vous y renonciez (sous-entendu). Il faut que vous arrêtiez de défendre l'indéfendable (sous-entendu). Il faut montrer que la France fera tout pour assurer le complet aboutissement de l'indépendance libanaise (posé). Il faut que vous accélériez la procédure pour que les Libanais obtiennent au plus vite cette indépendance (sous-entendu).

- Sinon, l'indépendance étant inévitable (sous-entendu) et les objections libanaises étant légitimes (présupposé), d'autres puissances vont en profiter et se charger d'aider le Liban à obtenir son indépendance (sous-entendu). Il s'agit précisément de la Grande-Bretagne, votre rivale historique dans la région du Proche-Orient qui profite de toute opportunité pour y affaiblir votre influence et vous y remplacer (sous-entendu). La machine peut, à n'importe quel moment, finir par éclater (sous-entendu). La situation risque de s'aggraver rapidement et de nous plonger dans un conflit qui profitera aux Britanniques (sous-entendu). Agissez donc rapidement avant qu'il ne soit trop tard (sous-entendu).

- Que redoutez-vous (sous-entendu) ? Le temps s'occupera de tout organiser (sous-entendu). L'important maintenant est que vous ne laissiez pas la possibilité aux Anglais de voler à la France sa fonction de libératrice et d'émancipatrice des nations, en résumé sa vocation historique (sous-entendu).

/ La fonction de libératrice et d'émancipatrice des nations et la vocation historique de la France sont présupposées dans le deuxième énoncé ci-dessus. /

- Agissez vite, barrez la route aux Britanniques en répondant favorablement aux revendications libanaises (sous-entendu). C'est dans votre intérêt (sous-entendu).

- Ne vous attardez pas sur les apparences (sous-entendu). Les apparences disent le contraire de la réalité des choses (sous-entendu).

/ « En dépit de » présuppose l'existence d'une contradiction et l'idée qui vient d'être présentée est ainsi « sous-entendue conventionnellement ». Il est donc possible de parler d'« implicature conventionnelle » (Grice, 1989), sachant que cette notion gricéenne n'est pour certains que l'équivalent des présupposés et non des sous-entendus... /

- En donnant l'indépendance au Liban, vous n'allez pas paraître comme des perdants (sous-entendu). Vous n'allez pas perdre votre face (posé, mis en gras pour attirer plus d'attention dessus). Encore une fois, c'est dans votre intérêt (sous-entendu). Sinon, c'est là que vous allez vraiment perdre, lorsque la situation s'aggraverait encore plus et que les Anglais se chargeront de nous accorder notre indépendance (sous-entendu).

Les valeurs illocutoires implicites de l'énoncé analysé, à destination des autorités françaises, sont une mise en garde contre le danger britannique par rapport aux intérêts de la France au Liban et dans la région, ainsi qu'une invitation ou une demande à répondre favorablement aux revendications indépendantistes libanaises avant que la situation ne s'aggrave, avec comme effet possible de convaincre le mandataire de la justesse du point de vue implicite du journal et de la nécessité par suite d'accélérer la procédure de l'indépendance libanaise.

Pour rappel, le cadre explicite du texte dans lequel l'énoncé paraît, met en avant qu'aucun Français ne songe au rétablissement du mandat. Quant au cadre implicite du discours adressé aux destinataires français, il présente, lui aussi, la question différemment, toujours en termes de gain et de perte : les Français gagneront à éviter un conflit en renonçant à toute tentative de rétablissement du mandat et en répondant favorablement aux revendications libanaises.

Par conséquent, une partie du cadre implicite à destination des Français apparaît contraire au cadre explicite de l'article (la volonté vs. la non-volonté française de rétablir le mandat), ainsi qu'au cadre implicite à destination des Libanais (les Libanais gagneront à ne pas soutenir le gouvernement Solh, alors que c'est lui qui réclame les revendications libanaises auxquelles le mandataire est appelé aussi à répondre favorablement). Cette contradiction renvoie à la différence de l'identité des destinataires visés par chacun des messages, mais il s'agit dans les deux cas d'une contradiction « rattrapable » dont l'effet n'est pas assez violent, n'étant jamais entre des posés et/ou des présumés (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 50-54).

Pour ce qui est d'abord de la volonté ou non des autorités mandataires de rétablir le mandat, les Libanais sont visés par le message explicite dans le but de les rassurer, alors que les Français sont les destinataires du message implicite inverse en vue de les inciter à y renoncer.

Pour ce qui est ensuite des deux messages sous-entendus sur les gains à obtenir, *L'Orient* cherche à ce que les deux parties coopèrent pour que la situation ne s'aggrave pas entre elles, au risque de compromettre l'indépendance du pays. Il s'agirait d'une coopération gagnant-gagnant. La solution serait ainsi que, d'un côté, les Libanais n'aillent pas plus loin dans leur provocation des Français et dans leur opposition à eux et qu'ils ne soutiennent pas par suite le gouvernement dans sa politique, et que, de l'autre côté, les Français fassent le nécessaire pour que le Liban accède à son indépendance le plus rapidement possible avant qu'un conflit n'ait lieu et que d'autres puissances étrangères n'en profitent pour mettre le pays sous leur tutelle directe ou indirecte (« unité arabe » et/ou tutelle britannique). Cette volonté est clairement soulignée par le journal dans un texte intitulé *Avant l'irréparable* (7 novembre 1943), publié dans « Les faits du jour » la veille de la séance de la Chambre des députés libanais consacrée à l'examen du projet de révision constitutionnelle :

- 1) « Nous voulons croire encore que l'on est à temps pour rétablir des contacts entre les deux Séraïls ; qu'il se trouvera, ici et là, des hommes de raison et de bonne volonté pour s'employer, par tous les moyens, à éviter cette chose trop absurde et douloureuse que serait un conflit franco-libanais ».
- 2) « Et il n'y a rien encore de définitivement cassé. Mais il faudrait peut-être se hâter d'agir avant que l'irréparable ait été accompli ».

Trois motivations peuvent expliquer le recours à l'implicite en s'adressant aux destinataires français. Premièrement, le journal a pu l'employer pour éviter la censure. En effet, bien qu'il soit pro-mandat, une partie des articles de *L'Orient* est censurée dès son premier numéro de reprise de publication indépendante. La censure ne l'épargne donc pas. Ensuite, énoncer explicitement qu'il pense que les autorités mandataires cherchent, d'une manière ou d'une autre, à rétablir le mandat, est susceptible de déplaire aux autorités françaises. Enfin, la rivalité franco-britannique est un sujet qui nuit à l'alliance politico-militaire entre les deux puissances en ce moment délicat de la Seconde Guerre mondiale. D'où la possibilité de l'emploi de l'implicite en vue de contourner la censure.

Deuxièmement, en ce qui concerne précisément le sous-entendu d'un potentiel conflit franco-libanais, le recours à l'implicite peut être aussi expliqué par le contournement de la censure, mais pas seulement. En effet, en sous-entendant ce conflit, le journal oriente les destinataires vers cette interprétation, sans devoir en assumer la responsabilité. Pourtant, au besoin, le journal peut confirmer en avoir incontestablement parlé, alors qu'il s'est effectivement contenté de la sous-

entendre. Son discours après la crise confirme la validité de cette justification (Cf. 6.1.3.). Il est vrai que *L'Orient* atténue plus tard le degré d'implicité de cette même idée, en la présupposant le 7 novembre 1943 (« à éviter cette chose trop absurde et douloureuse que serait un conflit franco-libanais »). Mais dans ce second cas, le journal n'était plus à son premier numéro après la réapparition indépendante et la situation s'était déjà entre-temps beaucoup aggravée. Pourtant, il a, de nouveau, usé de l'implicite pour en parler.

Troisièmement, préserver la face positive et négative des autorités françaises peut être une autre raison qui explique l'emploi de l'implicite. En effet, *L'Orient* a déjà indiqué aux autorités mandataires, à deux reprises, ce qu'il fallait faire : « Il faut que ces promesses soient tenues. Elles le seront » ; « La France ne peut pas faire moins. La France ne fera pas moins ». La valeur illocutoire implicite de conseil/demande, avoisinant l'instruction, est « conventionnelle » dans ces deux énoncés. Elle est ainsi assez proche du discours explicite. Si le journal avait entièrement explicité, ici ou ailleurs, ces idées ou d'autres qui leur ressemblent, les autorités françaises auraient pu les prendre pour une directive/un ordre et ainsi pour une provocation ou un défi. C'est dans cette même perspective qu'il tient à affirmer que ce qu'il fallait faire allait en tout cas être fait. Certes, des affirmations pareilles peuvent viser à rassurer le public libanais, mais peuvent servir aussi à « réparer » l'impolitesse linguistique du journal (Brown & Levinson, 1987).

5.1.3. Pousser encore plus loin la nécessité de s'opposer au gouvernement

Dans son premier numéro après sa réapparition indépendante, *L'Orient* publie, dans la partie inférieure de sa une, un article intitulé *Pari*, dans une rubrique nommée « Orient-Express ». L'article indique que cette dernière sera « une rubrique qui ne dépasse pas 15 à 20 lignes par jour : petit album de guerre, qui, au prix où est le papier, se réduit au format d'un agenda de poche » (1^{er} novembre 1943).

Dans son numéro du 5 novembre, le journal publie sous cette rubrique un article intitulé *L'attirance*. En se focalisant sur l'attirance chez l'ennemi, le texte cherche à expliquer « le processus mental et sentimental qui mène à la "collaboration" ». En voici quelques extraits :

- 1) « Il y a le traître qui se vend ; mais l'autre ? ».
- 2) « Dans la trahison gratuite, dans le complexe de la trahison, est-ce que ce qui entre d'abord, ce n'est pas la secrète attirance de l'Ennemi ? ».
- 3) « Chacun subit un jour ou l'autre l'attirance. Chacun porte en soi une trahison. L'important est de n'y pas céder... ».

Ces extraits auraient pu être analysés dans la sous-section précédente en les citant lorsqu'il a été mentionné de la duperie, voire de la trahison collective, dans le maintien du soutien apporté aux autorités libanaises. Cela dit, l'auteur de la thèse trouve intéressant d'analyser cet article à part, car au lieu de traiter uniquement d'une des questions de la guerre mondiale en cours, comme annoncé au niveau explicite, le texte porte également des messages implicites sur la situation politique locale.

En faisant le lien avec quelques-uns des énoncés cités dans la sous-section précédente, dont notamment : « Là-dessus aucun doute ne saurait subsister : l'union n'est qu'une sinistre duperie – elle ne serait qu'une collective trahison – si elle n'était faite que des abdications et des démissions des partis qui s'y sont associés, si, sous le drapeau de la réconciliation nationale, on devait laisser lentement se dissoudre et s'abolir ce qui représente l'existence même et l'avenir du Pays » (2 novembre 1943), il devient possible de proposer le calcul interprétatif suivant :

- Nous savons que vous, Libanais, avez de bonnes intentions (sous-entendu). Nous sommes sûrs et certains que vous n'êtes pas des personnes qui se vendent (sous-entendu), mais attention (sous-entendu) : la trahison gratuite existe aussi (présupposé).
- Méfiez-vous des apparences attirantes, mais trompeuses (sous-entendu). Si le gouvernement Solh se présente comme nationaliste et indépendantiste, ce n'est pas du tout le cas (sous-entendu).
- Chacun porte en soi une trahison (posé), y compris nous-mêmes (présupposé). L'important est de n'y pas céder (posé).
- Ne cédez donc pas à l'attirance du discours trompeur du Gouvernement Solh qui risque de compromettre notre indépendance (sous-entendu). Opposez-vous à lui et entamez des négociations avec les autorités françaises (sous-entendu). Sinon vous trahiriez votre nation (sous-entendu).

La valeur illocutoire implicite de l'article est un appel à ne pas céder à la trahison gratuite en continuant à soutenir le gouvernement Solh, avec comme effet possible que les destinataires libanais se décident à s'y opposer. Quant au cadre implicite dans lequel le discours de cet article est présenté, il est différent de son cadre explicite. Il s'agit de la trahison que représente le soutien au gouvernement Solh.

Les motivations éventuelles derrière l'emploi de l'implicite dans ce texte sont au nombre de trois. Il s'agit des mêmes raisons présentées à la fin de la première partie de la sous-section précédente (à destination des Libanais) : sauver la face positive du destinataire, fermer la porte à une éventuelle remise en question de l'opinion sous-entendue et/ou éviter d'en endosser la responsabilité.

5.1.4. Présupposer de façon à servir les sous-entendus

Pour ne pas alourdir les calculs interprétatifs déjà effectués, nombreux sont les présupposés qui auraient pu déjà être convoqués, mais qu'ils ne l'étaient pas bien qu'ils renforcent les sous-entendus inférés. Quelques-uns parmi eux sont mis en avant dans cette sous-section. En les employant, *L'Orient* a pu tenter de les présenter comme des vérités acquises, alors qu'il s'agit de données qui ne font pas l'objet d'un accord entre les différents destinataires libanais. Le journal aurait ainsi cherché à les imposer comme des données incontestables et à empêcher par suite leur remise en question. Bien qu'un peu plus d'une ligne d'un des textes cités ci-dessous, *La violence est facile* (7 novembre 1943), ait été censuré, il ne paraît pas que contourner la censure soit une autre motivation pertinente derrière l'emploi des présupposés, ainsi que les sous-entendus qui leur sont liés, dans ce texte précisément ou encore dans les autres cités avec lui dans ce qui suit.

Les constructions présupposantes concernées sont au nombre de neuf, parues toutes dans la rubrique « Les faits du jour ». La première est publiée dans *Oser mais savoir...* (1^{er} novembre 1943), la deuxième et la troisième dans *Jeunes Turcs...* (3 novembre 1943), la quatrième dans *Une dictature de Sérail* (5 novembre 1943), la cinquième dans *La folle aventure* (6 novembre 1943), la sixième dans *On ne joue pas un pays...* (6 novembre 1943), la septième et la huitième dans *La*

violence est facile (7 novembre 1943), alors que la dernière apparaît dans *Causer... et réussir* (7 novembre 1943) :

- 1) « Il ne faut pas qu'il se laisse entraîner par les nationalistes de la dernière heure à des violences verbales et d'absurdes surenchères ».
- 2) « Les Jeunes-Turcs du Cabinet Solh auraient réclamé des têtes – et mêmes d'assez grosses têtes ».
- 3) « Au moment même où il prétend opérer le ralliement de tous les citoyens, nous ne pensons pas que le chef du gouvernement [...] ».
- 4) « Pour ne pas compromettre l'action nationale du gouvernement Solh, les chefs des groupements qui étaient en droit de revendiquer le pouvoir n'ont pas hésité à accorder leur confiance à un cabinet constitué en dehors et en violation de toutes les règles du régime parlementaire ».
- 5) « Vers quelle aventure M. Riad Solh veut-il nous mener ? ».
- 6) « M. Riad Solh et les jeunes-turcs de son cabinet ont cédé à leur tempérament de démagogues, à leur manie des surenchères ».
- 7) « Nous voici donc placés depuis Vendredi midi, par l'irréflexion et la précipitation du gouvernement libanais, dans un véritable cul-de-sac. Nous avons dit hier à M. Riad Solh et à ses ministres les conséquences les plus certaines de leur coup de tête ».
- 8) « Le Pays a attendu 24 ans la réalisation de son indépendance. Il pouvait attendre encore 24 heures ou 24 jours avant de voir son gouvernement sauter, pieds joints, dans l'inconnu ».
- 9) « Après leur fol éclat d'hier, M. Riad Solh et ses collaborateurs n'ont plus ni l'autorité ni le crédit nécessaires pour engager aucune espèce de conversation diplomatique et pour obtenir les gages que réclame l'opinion. Qu'ils s'en aillent. Qu'ils cèdent la place à des hommes qui puissent causer – et sachent réussir ».

Avant de présenter l'analyse générale de ces différents présupposés, il est utile de se focaliser sur les deux premiers, au vu des sous-entendus intéressants qui se greffent dessus. D'une part, l'énoncé 1 présuppose l'existence de nationalistes de la dernière heure et sous-entend en même temps l'existence de nationalistes de la première heure. La suite des sous-entendus qu'il est susceptible d'inférer est la suivante :

- / La compétence encyclopédique (Cf. 3.2.) du destinataire lui rappelle que Riad Solh était un nationaliste arabe de la première heure (Cf. 4.4.1.). /
- Si Riad Solh est actuellement pour l'indépendance du Liban, il fait partie de ces nationalistes libanais de la dernière heure (sous-entendu).
- Contrairement à Riad Solh et à son gouvernement, *L'Orient* et les hommes politiques avec lesquels il partage la même cause, étaient et restent toujours pour le nationalisme libanais et font partie des nationalistes libanais de la première heure (sous-entendu).
- La preuve est (sous-entendu) que le « traité d'amitié et d'alliance » qu'avait conclu Émile Eddé, alors président de la République libanaise, avec la France en 1936 (Cf. 4.3.1.), devait

mettre fin à la contradiction interne du système de mandat et à l'anomalie sur laquelle la Charte de la Société des Nations a voulu fonder le jeu des rapports franco-libanais (posé dans : « Les Traités de 36 devaient y mettre fin », Cf. 5.1.2.), que nous critiquons tout comme vous (sous-entendu).

- Les ministres du gouvernement Solh font eux aussi partie des nationalistes de la dernière heure (sous-entendu). En fait, il n'y a rien de nouveau dans leurs revendications, ce sont les nôtres depuis le début (sous-entendu).

/ Un énoncé qui va dans le même sens que les sous-entendus au sujet des ministres du Cabinet Solh, est publié dans *Une dictature de Sérail* (5 novembre 1943) : « Nous dédions plus particulièrement cet avis aux 3 ou 4 ministres de M. Riad Solh qui croient avoir depuis un mois découvert la comète : lorsque ces messieurs revendiquent le budget des douanes et le contrôle des monopoles, ces messieurs doivent savoir qu'ils n'ont rien inventé ». /

- En résumé, Riad Solh et son gouvernement ne sont pas les vrais nationalistes, c'est nous qui le sommes (sous-entendu). Nous, ainsi que les hommes politiques qui partagent notre point de vue (sous-entendu).

- Que les Libanais s'opposent donc au gouvernement Solh parce qu'il prétend être nationaliste et pour l'indépendance, alors que ce n'est pas le cas (sous-entendu). Qu'ils se rallient à nous, ainsi qu'au camp politique que nous défendons et qui incarne le vrai nationalisme libanais depuis le début (sous-entendu).

D'autre part, l'énoncé 2 est lui aussi digne d'intérêt. Il présuppose qu'il y a des Jeunes-Turcs dans le cabinet Solh. Ce faisant, il sous-entend d'autres contenus. En effet, d'après la compétence encyclopédique du destinataire, il est possible de se rappeler du fait suivant : bien qu'ils soient censés être réformistes et progressistes, il s'avère que les Jeunes-Turcs ne sont que le contraire (Cf. 4.2.2.). Le sous-entendu qui peut par suite en être inféré est le suivant :

- Le gouvernement Solh est comme les Jeunes-Turcs. Il a les apparences trompeuses. Contrairement à ce qu'il prétend et veille à montrer, il n'est ni nationaliste, ni unitaire, ni démocratique.

Voici le reste des présupposés qui découlent des sept autres énoncés présentés au début de cette sous-section :

- Étant donné que le verbe prétendre « présuppose que la proposition qui suit est fausse » (Maingueneau, 1996, p. 79), l'énoncé 3 présuppose que Riad Solh n'opère pas le ralliement de tous les citoyens.
- L'énoncé 4 présuppose, entre autres, que le Cabinet a été constitué en dehors et en violation de toutes les règles du régime parlementaire.
- L'énoncé 5 présuppose que Riad Solh nous mène (les Libanais) vers une aventure.
- L'énoncé 6 présuppose qu'il existe des Jeunes-Turcs dans le cabinet présidé par Riad Solh et qu'ils ont, tout comme ce dernier, un tempérament de démagogues et une manie des surenchères.
- L'énoncé 7 présuppose qu'il y a eu une irréflexion et une précipitation de la part du gouvernement libanais et que ses membres ont fait un coup de tête.
- L'énoncé 8 présuppose que le gouvernement libanais a sauté, pieds joints, dans l'inconnu.
- L'énoncé 9 présuppose qu'il y a eu la veille [le jour de la soumission du projet de révision de la Constitution à la Chambre des députés] un fol éclat.

En se basant exclusivement sur les contenus implicites inférés dans cette sous-section, il est possible d'opérer le calcul interprétatif suivant, dont les résultats concordent avec les calculs déjà opérés tout au long de cette première section s'intéressant au discours de *L'Orient* à la veille de la crise :

- Le gouvernement Solh ne rallie pas les différentes parties de la population libanaise, mais le prétend seulement (présupposé). La forme avec laquelle il a été formé, en dehors et en violation de toutes les règles du régime parlementaire (présupposé), le prouve en tout cas (sous-entendu).
- Non seulement il n'est pas unitaire, mais, en plus, il n'est pas démocratique (sous-entendu). Il représente une dictature (sous-entendu). Comment pouvez-vous continuer, vous Libanais, de le soutenir (sous-entendu) ?

- Si c'est parce que vous pensez qu'il est nationaliste, il ne l'est pas (sous-entendu). Si c'est parce que vous pensez qu'il va vous mener vers l'indépendance, vous vous trompez (sous-entendu). C'est un gouvernement irresponsable, avec qui on risque notre indépendance (sous-entendu). À travers le tempérament de démagogues et la manie des surenchères de ses membres, à travers leur irréflexion et leur précipitation, à travers leur coup de tête et leur fol éclat, le gouvernement saute, pieds joints, dans l'inconnu et nous mène vers une aventure (présupposés). Il ne faut donc plus que vous le souteniez (sous-entendu).
- Que le gouvernement Solh s'en aille (posé) et qu'il cède la place aux hommes politiques que nous soutenons, étant donné que ces derniers sont de vrais nationalistes (sous-entendu ici, mais posé ailleurs, Cf. 5.1.6.). Ce sont eux qui pourront, de ce fait, nous permettre d'accéder à notre indépendance (sous-entendu). Et vous, Libanais, vous êtes invités à soutenir ces hommes-là, ces vrais nationalistes (sous-entendu).

5.1.5. Présupposer et sous-entendre pour annoncer implicitement

Après l'approbation des amendements constitutionnels par le parlement libanais le 8 novembre 1943, *L'Orient* publie trois numéros avant de suspendre ses publications à partir du 12 du même mois. Dans son numéro du 9 novembre, le journal commente le vote de la veille. Bien qu'il se trouve ainsi contraint d'en parler explicitement, il tient à annoncer implicitement la tenue du vote et ses résultats.

Voici la seule phrase qui s'en charge : « Le vote d'hier soir est encore venu aggraver la situation ». À travers cet énoncé, *L'Orient* présuppose qu'il y a eu un vote la veille. Il annonce ainsi sa tenue, littéralement mais implicitement, sans expliciter non plus la nature de ce qui a été voté, à savoir les amendements constitutionnels. Sur ce même énoncé se greffe un sous-entendu : le vote a approuvé ces amendements dont il n'est pas fait mention explicitement.

Certes, le recours à l'implicite dans ce cas peut s'expliquer avant tout par la volonté d'éviter la censure, le Bureau des imprimés ayant interdit la publication de nouvelles sur la réunion de la Chambre des députés. Cela dit, d'autres motivations sont également susceptibles de le justifier. En

effet, dans les numéros précédents, le journal avait d'abord affirmé (posé) et ensuite douté (sous-entendu) que le parlement allait suivre le gouvernement dans sa volonté de réviser la Constitution : « Le Parlement, nous en sommes certains, ne les suivra pas » (6 novembre) ; « Et si même le Parlement devait les suivre [...] » (7 novembre). Toutefois, les résultats du vote ne concordent pas avec les attentes du journal et vont à l'encontre de sa ligne éditoriale. De là, il a pu préférer les annoncer implicitement, sans le moindre détail, pour échapper à l'embarras qu'aurait pu lui causer une annonce explicite et pour sauver par là même sa propre face positive en évitant d'admettre, directement ou non, qu'il s'est trompé dans sa lecture des événements.

5.1.6. Sous-entendre les ambitions syriennes

Dans les numéros précédents, le journal publiait quotidiennement dans la rubrique « Les faits du jour » différents textes, intitulés chacun à part et numérotés en chiffres romains bien que traitant parfois d'un même sujet. À la seule exception du numéro du 5 novembre 1943, cette rubrique n'est, par ailleurs, jamais placée directement en dessous de la manchette (logo du journal, ses directeurs, etc.), en tribune(s) ou en sous-tribune(s).

Cela dit, dans son numéro du 9 novembre 1943, *L'Orient* donne pour la première fois un seul titre à l'ensemble des énoncés publiés sous cette rubrique, *Parlons clair*, sans que cela l'empêche de recourir en plus à plusieurs sous-titres, non numérotés en chiffres romains toutefois. Cet « écart à la norme » souligne l'événementialité (Ringoot, 2014, p. 85) de la révision constitutionnelle commentée dans « Les faits du jour » et montre l'importance que le journal accorde aux contenus rédigés à son sujet. La rubrique est par ailleurs placée dans la partie supérieure de la une. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une première, son emplacement assez exceptionnel n'est pas insignifiant. « Si le lecteur choisit son parcours de lecture à sa guise, l'ordre d'apparition organise néanmoins un ordre de valeur » (Ringoot, 2014, p. 66).

Voici quelques extraits pour pouvoir bien analyser ce très long article :

1) « Il n'y a pas ici, et nous n'admettons pas que l'on prétende qu'il existe des patriotes de 1ère zone et des patriotes de 2ème zone ».

- 2) « Il n'y a pas un Libanais qui n'ait, dès la première heure du Mandat, aspiré à l'indépendance ».
- 3) « Si le Liban a demandé en 1919 les garanties de la tutelle française, si nous avons combattu de 1925 à 1930 la première vague des nationalismes syro-arabes, c'est que les revendications de ces nationalismes ne visaient à rien d'autre qu'au démembrement et à l'annexion du Liban. Il est bon que cela soit rappelé aux néo-Libanais qui prétendent nous donner aujourd'hui des leçons de civisme et de tenue ».
- 4) « Ce n'est pas à M. Riad Solh que nous avons à l'apprendre. Il se trouvait alors de l'autre côté de la barrière. Ceux qui ont été, dans ce long combat, les vrais nationalistes libanais, ce sont les hommes qui, avec nous et comme nous, ont été à l'avant-garde pour la défense des intérêts vitaux du pays ».
- 5) « Quelques soient leurs griefs et leurs doléances, les Libanais se souviendront que c'est à l'initiative internationale de la France qu'ils doivent l'existence même de leur Liban ».
- 6) « Est-il concevable que, sur un simple conflit de procédure, le Vieux-Sérail [le gouvernement libanais] essaie d'entraîner les Libanais dans une lutte impie contre la garante naturelle de leur indépendance [?] ».
- 7) « La thèse française ne s'écarte en rien d'essentiel des revendications libanaises ».
- 8) « Les représentants français demandent eux-mêmes à ouvrir la conversation ».
- 9) « La France est établie au Levant en vertu d'un contrat international qui porte 52 signatures. Le fait que le Liban s'insurge contre ce Contrat n'empêche pas que le Contrat continue d'exercer ses effets et que l'application du Contrat s'appuie sur la force légale ».
- 10) « Si une protestation libanaise était adressée demain à Londres, à Washington ou ailleurs, ne sommes-nous pas exposés à recevoir le cuisant désaveu des Chancelleries ? ».

Voici le calcul interprétatif proposé :

- Nous avons aspiré, dès la première heure du mandat, à l'indépendance, tout comme les différents Libanais (présupposé). Nous sommes donc tout autant patriotes que les autorités libanaises, voire plus (sous-entendu), étant donné que les politiciens en question n'étaient pas toujours indépendantistes et ce contrairement à nous (sous-entendu).
- C'est nous qui avons combattu la première vague des nationalistes syro-arabes (présupposé), dont les revendications visaient au démembrement et à l'annexion du Liban (présupposé). Donc, c'est nous les vrais patriotes, les patriotes de 1^{ère} zone (sous-entendu). Les vrais nationalistes libanais sont les hommes qui étaient comme nous et avec nous (posé). Les autorités libanaises, quant à elles, ne sont pas véritablement nationalistes (sous-entendu). Ses politiciens ne sont même pas Libanais (sous-entendu), puisque tout Libanais aspirait à l'indépendance du Liban dès la première heure du mandat (présupposé), alors qu'eux soutenaient d'autres projets qui allaient à l'encontre de l'entité libanaise (sous-entendu).
- Les Libanais doivent à la France l'existence même du Liban (présupposé). Le différend avec elle n'est qu'un simple conflit de procédure (présupposé). En fait, sa thèse ne s'écarte en rien d'essentiel des revendications libanaises (posé). Ce n'est donc pas logique de

s'opposer à elle au sujet de notre indépendance (sous-entendu), alors qu'elle est sa garante naturelle (présupposé).

- Libanais, ne laissez pas ces faux nationalistes vous entraîner dans un conflit avec la France (sous-entendu). Au contraire, il faut qu'on dialogue avec elle (sous-entendu).

- Juridiquement parlant, c'est la France qui a raison (sous-entendu) et le mandat va continuer d'exercer ses effets (posé) même si la Constitution était modifiée (sous-entendu). Pourtant, elle demande d'ouvrir une conversation avec nous (posé).

- En plus, aucune puissance internationale ne soutiendra les autorités libanaises dans ce projet qui ne s'appuie sur aucune force légale (sous-entendu). Ne laissez donc pas ces faux nationalistes vous faire croire qu'ils ont le soutien britannique ou américain (sous-entendu). Ne pensez pas que la France n'est plus puissante sur la scène internationale (sous-entendu). Vous serez déçus (sous-entendu).

- Arrêtez de soutenir les faux nationalistes pour plutôt soutenir les vrais nationalistes au nom desquels publie ce journal (sous-entendu) et laissez-les dialoguer avec la France (sous-entendu). Les pourparlers pourraient aboutir avant trois mois (posé) et nous pourrions ainsi obtenir notre indépendance dans moins de trois mois (sous-entendu).

/ La dernière idée posée l'est dans un texte intitulé *La Valise d'Alger* et publié dans « Les faits du jour » du dernier numéro de *L'Orient* avant sa suspension (11 novembre 1943) : « D'après les rumeurs recueillies depuis mardi matin dans les milieux les mieux informés, les négociateurs français rentrent d'Alger "les mains pleines". Des pourparlers franco-libanais et franco-syriens pourraient être entamés tout de suite et aboutir avant trois mois ». Les dernières lignes de ce texte sont censurées. /

- Sinon, le Liban risquerait son existence même (sous-entendu). Ce risque provient notamment de l'« unité arabe » en général et du côté syrien plus précisément à travers une nouvelle vague nationaliste syro-arabe (sous-entendu).

/ La possibilité de l'existence d'autres vagues est présupposée en précisant, dans ce qui suit, qu'il s'agit de la première : « la première vague des nationalismes syro-arabes ». /

- Cela d'autant plus que les faux nationalistes libanais, actuellement au pouvoir, n'étaient jamais étrangers à ces vagues (sous-entendu).

Deux autres articles renforcent l'analyse, mais l'auteur de cette thèse va les discuter à part dans la sous-section suivante. Pour revenir à l'analyse qui vient d'être exposée, les valeurs illocutoires implicites sont la mise en garde du public libanais contre le danger provenant des ambitions syriennes au Liban, tout comme son encouragement à ne plus soutenir les autorités libanaises actuelles et à soutenir en revanche le camp d'Émile Eddé en vue de dialoguer le plus rapidement possible avec les autorités françaises. Les effets possibles sont que l'opinion publique s'en convainque, craigne le danger syrien et soutienne par suite tout ce qui vient d'être avancé.

Le cadre dans lequel le discours de *L'Orient* est présenté dans cet article du 8 novembre change à la lumière de ces résultats. En effet, le cadre explicite tourne autour de plusieurs idées-clés, dont par exemple les aspirations indépendantistes partagées par tous les Libanais, la quasi-absence d'écart entre les revendications françaises et les revendications libanaises et la demande de la France de converser avec le Liban. Cela dit, le cadre implicite met en avant principalement le danger que risque le Liban à cause des ambitions syro-arabes et des « faux nationalistes » libanais et la nécessité par suite de négocier urgemment avec la France pour garantir l'indépendance du Liban.

Le recours aux présupposés dans cette sous-section peut être lié à la quête du journal d'empêcher toute discussion et remise en cause d'idées qui ne sont pas approuvées par tous les Libanais. Bien que la vérité de ces idées ne soit pas forcément douteuse, *L'Orient* peut ainsi, au besoin, se désolidariser du contenu présupposé et renvoyer sa responsabilité à quelqu'un d'autre, en d'autres termes à un énonciateur différent de lui en tant que locuteur de la présupposition (Ducrot, 1980). Quant à l'emploi intentionnel des sous-entendus, il peut être expliqué aussi par la volonté d'empêcher de remettre en cause le contenu implicite s'il était explicité, tout en cherchant en revanche à guider le lecteur vers son décryptage. Cela s'applique surtout aux deux idées liées au danger syrien et au soutien du camp politique d'Émile Eddé.

5.1.7. Sous-entendre au profit d'autres sous-entendus

Dans son numéro paru le 10 novembre 1943, *L'Orient* publie, dans sa deuxième page, un article intitulé *Il ne faut pas briser un rêve*, dont les dernières lignes sont censurées. L'article rapporte le contenu d'un échange entre une délégation d'étudiants de l'Azhar, la célèbre académie d'études islamiques en Égypte, et le Premier ministre syrien. Ce dernier déclare : « Soyez-en sûrs, s'il n'y avait pas eu l'Azhar, il n'y aurait eu ni Unité arabe, ni culture arabe ». *L'Orient* précise que l'échange a déjà été publié sur les pages d'un hebdomadaire le 1^{er} novembre 1943. Malgré l'ancienneté de la nouvelle, le journal tient à la republier, ce qui souligne la valeur qu'il lui accorde. Il tient par ailleurs à la commenter : « Islam et Arabisme sont mis depuis longtemps en équation. "Islam" est par rapport à "culture arabe" dans une situation de cause à effet ».

Voici la lecture interprétative proposée qui s'inspire de l'analyse de la sous-section précédente et la renforce en même temps :

- Islam et culture arabe sont interreliés (posé).
- Qu'il s'agisse d'une « unité » ou bien de n'importe quel autre projet de collaboration avec l'entourage arabe, l'Islam sera son pilier principal (sous-entendu).
- Le Liban, et ses chrétiens plus précisément, risquent ainsi de se fondre dans cette très grande majorité musulmane dont le point commun est avant tout religio-culturel (sous-entendu), un point que les chrétiens du Liban ne partagent pas avec elle (sous-entendu).
- Que les Libanais indépendantistes et nationalistes en général, et que les chrétiens en particulier, fassent attention au danger émanant de tout projet arabe, notamment syrien ou égyptien (sous-entendu). Le rêve nationaliste arabe d'annexer le Liban ou de le démembrer n'a en effet jamais disparu (sous-entendu).
- Faites attention aussi à tout homme politique qui prône une telle ouverture au monde arabe, comme le « Bloc constitutionnel » de Béchara Khoury et le gouvernement de Riad Solh, d'autant plus que l'histoire de ce dernier montre qu'il a toujours soutenu le nationalisme syro-arabe (sous-entendu). Avec eux, vous risquez de perdre votre indépendance et de vous fondre dans le monde arabe (sous-entendu).

- Seule la France peut vous protéger de ce danger (sous-entendu). Soutenez les vrais nationalistes libanais qui sont capables de dialoguer avec elle (sous-entendu).

Les valeurs illocutoires implicites, les effets possibles, tout comme les motivations derrière l'emploi des sous-entendus dans cet article peuvent être identiques à ceux présentés dans la sous-section précédente. Quant au cadre explicite, il s'agit de la relation de cause à effet entre Islam et culture arabe, alors que le cadre implicite de l'article souligne le danger pour le Liban et pour son indépendance que représente tout projet arabe, ainsi que les politiciens libanais prônant l'ouverture à l'entourage arabe.

Un autre article retient aussi l'attention. Il s'agit d'un texte intitulé *L'importance de la France*, publié dans le dernier numéro de *L'Orient* avant sa suspension (11 novembre 1943). En le présentant, le journal indique que son auteur « s'élève énergiquement contre ceux qui, de par le monde, tâchent de persuader les autres que le rôle de la France comme grande puissance indépendante, est fini ». Le message implicite, adressé aux Libanais et que cache cet article, peut être le suivant :

- Vous pensez que la France est faible et que les autres puissances alliées, notamment la Grande-Bretagne, peuvent lui imposer leur volonté (sous-entendu) ?
- Vous pensez par suite que la Grande-Bretagne va soutenir les autorités libanaises (Cf. 5.2.1.) et va forcer la main des Français et les obliger à reculer devant les actions du gouvernement et du parlement libanais (sous-entendu) ?
- Vous vous trompez (sous-entendu) !
- Arrêtez de vous leurrer sur les capacités des autorités libanaises et du soutien international dont elles jouissent (sous-entendu). Soyez réalistes et dialoguez avec les Français (sous-entendu), d'autant plus que ce sont eux les garants naturels de notre indépendance (présupposé dans 5.1.6.) et qu'ils nous ont déjà demandé le dialogue (posé dans 5.1.6.).

Les valeurs illocutoires implicites de cet article et les effets potentiels sont, encore une fois, identiques à ceux de l'analyse présentée dans la sous-section précédente. Pour ce qui est de son cadrage, le cadre explicite est le maintien de la puissance de la France au niveau international, alors que celui implicite est le maintien de cette force sur le plan libanais également et

l'impossibilité par suite que la Grande-Bretagne contraigne la France à reculer devant les autorités libanaises.

Quant aux motivations derrière l'emploi des sous-entendus, elles peuvent être différentes cette fois de celles développées dans la sous-section précédente. En effet, le journal a pu éviter d'énoncer explicitement que la France n'est pas faible face à la Grande-Bretagne parce qu'une telle déclaration sous-entend que l'inverse est aussi possible (Kerbrat-Orecchioni, 1998). En employant l'implicite, *L'Orient* peut ainsi chercher à sauver la face positive des autorités françaises, en évitant de sous-entendre que la Grande-Bretagne serait capable de briser la puissance française au Liban. Un énoncé explicite pareil aurait par ailleurs été censuré.

5.2. *Le Jour* à la veille de la crise

Dans cette deuxième section, les numéros du *Jour*, parus entre le 1^{er} novembre 1943 (dimanche 31 octobre et lundi 1^{er} novembre 1943) et le 9 novembre 1943 inclus, sont analysés.

5.2.1. Sous-entendre le soutien britannique

Dans son numéro du 3 novembre 1943, *Le Jour* publie la traduction d'un article du *Eastern Times*, un journal d'expression anglaise paraissant aussi au Liban. Bien qu'il ne s'agisse que d'une publication d'un contenu traduit, le présent travail considère que cet article fait partie intégrante du discours du *Jour*, étant donné que ce dernier a pris la décision de le reproduire sur ses propres pages et à la une plus précisément. Le journal souligne par ailleurs son importance en affichant en caractères gras ce qui suit : « **Nous croyons opportun de mettre sous les yeux de nos lecteurs la traduction ci-après [...]** ».

Intitulé *La Chambre des Communes et son rôle Outre-mer*, l'article rend compte de questions adressées au gouvernement britannique par des membres de la Chambre des communes, au sujet de la situation politique au Liban et en Syrie. Voici deux extraits de l'article traduit :

1) « La réponse de M. Law parut satisfaire les Membres qui étaient anxieux de s'assurer personnellement que les garanties données par les autorités françaises et britanniques avant l'entrée des forces britanniques et de la France Combattante en Syrie étaient en fait mises à exécution sans aucun retard injustifié ».

2) « Les membres du Parlement britannique ont conscience du fait que les peuples des États du Levant, ont gagné leur place dans la vie indépendante et libre de l'avenir, pour laquelle les Nations-Unies se battent, et les questions récemment posées aux Communes prouvent que les membres de cette Assemblée se sont constitués les répondants des promesses faites au peuple syrien et au peuple libanais ».

Les destinataires visés par la publication de la traduction de cet article peuvent être les Libanais, d'une part, mais aussi les autorités françaises, d'autre part. Voici le calcul interprétatif du message implicite qu'on a pu vouloir adresser aux Libanais :

- Le peuple libanais a gagné sa place dans la vie indépendante et libre de l'avenir (présupposé) et la Grande-Bretagne en est consciente (posé).
- Les membres du Parlement britannique se sont constitués les répondants des promesses qui ont été faites au peuple libanais (posé). Ils cherchent ainsi à s'assurer que les garanties qui lui ont été données sont mises à exécution sans aucun retard injustifié (présupposé) et que le Liban obtiendra par suite son indépendance le plus vite possible (sous-entendu).
- Ce n'est donc pas/plus la France la garante historique de l'indépendance libanaise comme a tendance à le promouvoir le camp politique adverse (sous-entendu) (*Cf.* 5.1.6.), mais c'est la Grande-Bretagne (sous-entendu).
- De là, la Grande-Bretagne soutient le gouvernement libanais qui, las d'attendre la concrétisation des promesses d'indépendance, est sur le point de réviser sa Constitution pour supprimer tout article en désharmonie avec cette indépendance (sous-entendu).
- Libanais, ne craignez donc pas d'être seuls dans cette confrontation (sous-entendu). N'hésitez pas par ailleurs à soutenir le gouvernement Solh dans son combat face aux autorités mandataires françaises et que le gouvernement lui-même n'hésite pas à continuer dans cette voie (sous-entendu).

La valeur illocutoire implicite de cet article est l'encouragement ou l'incitation de l'opinion publique libanaise et du gouvernement Solh à aller plus loin dans leur lutte face aux autorités françaises. Les effets perlocutoires peuvent être que l'opinion publique libanaise et les différents

hommes politiques libanais au pouvoir soutiennent/continuent de soutenir le gouvernement Solh et que ce dernier passe à l'action en soumettant le projet de révision à la Chambre des députés.

Le cadre explicite de l'article tourne autour de l'idée centrale selon laquelle les membres de la Chambre des Communes britanniques sont fidèles aux promesses faites au peuple libanais. Cela dit, l'analyse qui vient d'être présentée montre que l'article souligne implicitement que le projet de révision de la Constitution libanaise est soutenu par les autorités britanniques, les rivales historiques de la France dans la région proche-orientale.

Un contenu publié dans un autre article analysé dans la sous-section suivante, *À propos d'un visiteur de marque* (7 et 8 novembre 1943), renforce le message d'encouragement implicitement adressé au public libanais. Ce contenu est présenté comme un présupposé, comme « un fait connu, si connu qu'il n'est pas discutable » (Roudière, 2002, p. 106). Voici l'énoncé concerné :

« [...] d'un peuple irréductiblement attaché à sa terre, jaloux de son indépendance et de ses privilèges, on ne peut plus chauvin pour tout ce qui est de sa montagne, et dont les fils, dispersés, stimulent et servent, quand ils ne les créent pas, les nationalismes de tous les nationalistes ».

Cet extrait présuppose que le peuple libanais est irréductiblement attaché à sa terre, jaloux de son indépendance et de ses privilèges. Or, il est possible d'en inférer aussi des sous-entendus. En effet, en mettant en avant le nationalisme intransigeant des Libanais, l'extrait est susceptible de les encourager implicitement à ne faire aucune concession et à aller par suite encore plus loin dans la confrontation avec les autorités françaises. Autrement, leur indépendance risque d'être compromise.

Les autorités françaises, quant à elles, sont « moins destinataires »¹⁵⁵ (Ducrot, 1980, p. 43) des contenus implicites de cet article traduit de l'anglais, que le public libanais. Pourtant, c'est leur « destinatarité » qui peut expliquer le recours à l'implicite. En effet, si le message était explicite, les autorités françaises auraient pu comprendre que le journal les défiait ou les menaçait même. *Le Jour* a ainsi pu chercher à éviter une potentielle valeur illocutoire implicite de défi ou de menace,

¹⁵⁵ En proposant cette idée d'une personne « moins destinataire » d'une parole qu'une autre, Oswald Ducrot indique qu'« [o]n devrait alors concevoir des degrés dans la "destinatarité" (notion peut-être étrange, mais qui permet de décrire un énoncé comme "*Ce que je dis s'adresse moins à toi qu'à ton frère*") » (Ducrot, 1980, p. 43).

avec comme effet la provocation du mandataire français. De là, trois motivations peuvent justifier l'emploi de l'implicite dans cet article. D'abord, le journal a pu recourir aux sous-entendus par politesse linguistique pour sauver la face positive et négative des autorités françaises. Ensuite, il est possible qu'il s'en soit surtout servi pour éviter la censure, non seulement parce que l'explicitation du message aurait déplu aux autorités mandataires mais puisqu'elle aurait risqué en plus de tendre les relations des Français avec la Grande-Bretagne, leur alliée militaire. Enfin, tout en contournant la censure, le journal a pu chercher à orienter ses lecteurs vers l'inférence du message implicite caché sans qu'il l'assume et en se gardant par suite la possibilité de s'en désolidariser si le besoin s'en était fait sentir.

Pour ce qui est de la deuxième motivation plus précisément, elle n'est pas surprenante dans le cas du *Jour*, étant donné qu'il subissait régulièrement la censure des autorités mandataires dans les moments politiques critiques. Si l'on remonte quelques mois en arrière, la période suivant le premier tour des élections parlementaires de fin août 1943 (Cf. 4.4.1.) est pleine d'exemples l'illustrant. En effet, environ la moitié d'un compte-rendu sur les résultats des élections, *Les résultats des élections législatives au Liban* (31 août 1943), environ le tiers d'un éditorial intitulé *Premier septembre* (1^{er} septembre 1943), l'intégralité des corps de quatre articles intitulés *Les élections législatives* (2 septembre 1943), *En marge des élections législatives au Liban*¹⁵⁶ (3 septembre 1943), *En marge des élections législatives au Liban. Lettre ouverte à S. E. M. Helleu. Ambassadeur de France, Délégué Général et Plénipotentiaire de France au Levant*¹⁵⁷ (4 septembre 1943) et *Après les élections législatives au Liban. Conclusions provisoires* (8 septembre 1943), tout comme l'intégralité de deux articles (5 et 6 septembre 1943 ; 7 septembre 1943), y compris leurs titres cette fois, sont censurés. L'emplacement des deux derniers articles entièrement censurés laisse supposer qu'il s'agit d'éditoriaux.

¹⁵⁶ Cela pourrait être le surtitre et non pas l'entièreté du titre de l'article, la partie restante étant éventuellement elle aussi censurée.

¹⁵⁷ D'habitude, il suffit que le lecteur aperçoive des espaces blancs pour comprendre qu'une partie du texte a été censurée. Mais dans le cas de cet article, le journal a tenu à afficher, au milieu de l'espace blanc, la remarque suivante, soulignée et en caractères italiques : « *Le texte de cette lettre a été ajourné par la censure* ». Par le biais de cette remarque, le journal cherche peut-être à barrer la route à toute interprétation, de bonne ou de mauvaise foi, considérant qu'il aurait pu s'adresser au Délégué général de la France par une lettre vide, pour sous-entendre, entre autres, qu'il n'a plus rien à lui dire ou bien que les paroles ne servent à rien dans ce cas.

5.2.2. Se baser sur la question arabe, supposée rassurante, pour sous-entendre

Dans un article publié dans le numéro du 7 et 8 novembre 1943, intitulé *À propos d'un visiteur de marque*, *Le Jour* traite de l'arrivée du conseiller politique du roi saoudien à Beyrouth, après s'être entretenu avec le Premier ministre égyptien « des affaires de l'"Unité" arabe ». Voici l'extrait étudié :

« Quiconque le veut, avec qui il le veut et où il le veut, peut évoquer le Liban, son statut, ses frontières et sa population. Les tapis verts, les journaux, les conférences, ce qui se passe aujourd'hui au Caire et ailleurs ne nous inquiète pas ».

Il peut être analysé comme suit :

- Nous ne nous inquiétons pas de ce qui se passe aujourd'hui au Caire (posé). Les pourparlers autour de la question arabe et cette question en elle-même ne nous inquiètent donc pas (sous-entendu).
- Contrairement à ce que certains discours politiques avancent (*Cf.* 5.1.1.), il n'y a par conséquent aucune raison que le peuple libanais s'inquiète de la question arabe, sinon nous aurions été inquiets nous-mêmes (sous-entendu).
- Notamment les chrétiens parmi nous ne doivent pas/plus s'en inquiéter (sous-entendu).
- Ce journal est, tout comme vous, contre toute tentative de fusionner le Liban dans son entourage arabe (sous-entendu).

/ L'idée est sous-entendue par les guillemets entre lesquels le mot « Unité » est placé. En effet, ces signes typographiques « produisent un effet particulièrement expressif de distance et de désolidarisation du discours » (Lautrédou, 1985, p. 93). « [T]rès connotés », ils discréditent d'emblée les propos auxquels ils sont adjoints, en les signalant « comme des corps étrangers dans le discours » (Lautrédou, 1985, p. 93). Le mot « Unité » est en plus mis en italique pour marquer davantage son étrangeté, soulignée déjà par les guillemets. L'usage du terme « question arabe » dans un autre énoncé encourage cette interprétation : « À peine la délégation syrienne venait-elle de quitter le Caire, que Moustapha Nahas pacha, Président du Conseil des Ministres d'Égypte, faisait part au gouvernement libanais de son désir de le consulter de même qu'il a consulté le gouvernement de Syrie, sur la question arabe » (6 novembre 1943). /

- Vous pourriez être contre les projets fusionnistes avec l'entourage arabe et pour l'indépendance du Liban et être en même temps contre les autorités mandataires et pour la politique menée par Béchara Khoury et le gouvernement Solh. L'un n'empêche pas l'autre. Au contraire ! Et nous en sommes la preuve vivante. Soutenez donc Béchara Khoury et Riad Solh et leur projet indépendantiste, tout comme nous, sans aucune crainte infondée vis-à-vis de la question arabe (sous-entendus).

La valeur illocutoire implicite est une invitation à ne pas/plus s'inquiéter de la question arabe et se rallier aux autorités libanaises actuelles. Quant aux effets, il est possible que la partie de la population inquiétée par la question arabe se rassure et qu'elle soutienne par suite Béchara Khoury et le gouvernement Solh.

À la base, l'extrait analysé de cet article évoque la question de l'« unité arabe » dans un cadre la présentant explicitement comme non inquiétante. Le cadre implicite part du cadre explicite, mais lui ajoute un élément essentiel et change ainsi l'idée centrale susceptible d'être décodée : il ne faut plus confondre projet politique de Béchara Khoury et du gouvernement Solh, d'une part, et projets de fusion arabe, d'autre part, ni se baser dessus pour s'opposer aux actions indépendantistes des autorités libanaises.

Contourner la censure n'est pas une motivation pertinente pour le recours à l'implicite dans ce nouveau cas analysé, le sujet traité ne portant pas atteinte directement aux autorités mandataires, que ce soit explicitement ou implicitement. Toutefois, étant donné que la question de l'« unité arabe » et les craintes qu'elle cause chez une partie du public libanais est un sujet controversé, il est possible que le journal ait recouru aux sous-entendus pour limiter les opportunités offertes à ses opposants de remettre en question sa position et de réussir éventuellement à la discréditer.

5.2.3. Sous-entendre des idées contradictoires

La veille de la réunion de la Chambre des députés consacrée au projet de révision constitutionnelle, *Le Jour* publie deux éditoriaux intitulés *Le fait et le droit* (6 novembre 1943) et

Parallèlement (7 et 8 novembre 1943), dans lesquels il exprime explicitement son point de vue sur la révision de la Constitution. Les deux extraits cités dans ce qui suit y sont respectivement publiés. Le journal y présente les positions des deux parties protagonistes comme justes :

- 1) « Sur le terrain juridique, les textes et la raison veulent que nous puissions modifier librement notre Constitution et que, de son côté, le Comité Français de la Libération nationale puisse faire des réserves ».
- 2) « C'est un fait. **Le Liban peut modifier librement sa Constitution** (art. 76 et suivants). Mais, parallèlement, l'Autorité française – en ce moment le Comité Français de la Libération Nationale – peut faire telles réserves qu'elle jugera opportunes. **C'est également son droit**. Voilà où on en est juridiquement, voilà où en sont les choses ».

À travers son titre même, le second éditorial sus-cité attire l'attention des lecteurs sur ce parallélisme des droits et tient à le souligner de nouveau en utilisant le gras dans le corps de son texte, comme le montre l'extrait ci-dessus. Cela dit, le titre du premier article laisse comprendre qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de droit. Il y aurait le droit, d'une part, et le fait, d'autre part. Quels sont alors les contenus implicites derrière le message explicite du *Jour* dans ces deux éditoriaux ?

En commentant le discours de la presse soviétique au sujet de la crise polonaise (grève, état de siège, etc.) au début des années 1980, Michel Heller note que « [c]e qui peut, parfois, donner un sentiment de divergence entre les points de vue des différents journalistes soviétiques, voire même d'un certain "pluralisme" [...] [n']est [qu']une impression erronée » (Heller, 1982, p. 11-12), qu'explique la multiplicité des publics visés : leurs compatriotes soviétiques, la Pologne et l'Occident. Si dans le cas du discours du *Jour*, l'interpréteur a l'impression que sa position donnant raison aux deux parties n'est pas cohérente, c'est parce que chacune des deux parties de ce message explicite s'adresserait à un destinataire distinct et sous-entend des contenus implicites différents.

Lorsque *Le Jour* pose que le Liban peut modifier librement sa Constitution, il s'adresserait surtout au public libanais, toutes tendances politiques confondues, en cherchant à l'encourager (potentielle valeur illocutoire implicite) à soutenir les autorités libanaises (effet possible). Plusieurs contenus, extraits tous du second éditorial, encouragent cette inférence :

- 1) « Si, maintenant, compte tenu de cette prévoyance tutélaire, l'Exécutif et le Législatif libanais arrivent à modifier la Constitution, c'est que **très certainement** la quasi-unanimité des Libanais l'aura voulu. Nous disons la quasi-unanimité pour ne point faire tort à quelques ergoteurs, farceurs et bateleurs divers ».
- 2) « En ce qui concerne la Chambre, faut-il rappeler qu'il y a tout juste trois semaines l'unanimité des députés (52 voix et une abstention) accordait sa confiance au Gouvernement ? Or, le Gouvernement venait précisément de donner lecture d'un programme en tête duquel figurait la révision de la Constitution ».
- 3) « En ce moment, le Liban use de son droit et le Gouvernement responsable devant la Chambre en fait autant (encore que sur des points connus nous ne soyons pas tout à fait d'accord avec le Gouvernement) ».
- 4) « Mettons nos lois en harmonie avec cette indépendance qu'on nous a donnée, que nous avons reçue, vingt fois, de vingt manières ».

Si le quatrième contenu qui vient d'être cité invite « conventionnellement » à modifier la Constitution et sous-entend ainsi qu'il faut soutenir le gouvernement dans son projet indépendantiste, les trois autres y encouragent aussi mais d'une manière encore plus implicite. Ils peuvent être décodés comme suit :

- Contrairement à ce que promeuvent certains (sous-entendu) (Cf. 5.1.4.), la quasi-unanimité des Libanais est pour la modification de la Constitution (posé).
- / Dans le premier énoncé qui vient d'être cité, *Le Jour* met « très certainement » en gras pour souligner davantage l'idée posée. /
- Il y a seulement quelques ergoteurs, farceurs et bateleurs (dont l'existence est présupposée) qui prétendent le contraire (sous-entendu).
- Or, vous, indépendantistes libanais, vous n'êtes pas censés croire ou soutenir des ergoteurs, farceurs et bateleurs (sous-entendu), mais plutôt la très grande majorité, voire la quasi-totalité du pays qui est pour les amendements constitutionnels (sous-entendu).
- Si ce projet nuisait à l'indépendance comme le promet cette très petite minorité (sous-entendu) (Cf. 5.1.2.), la quasi-totalité du pays n'aurait pas été pour (sous-entendu).
- Contrairement à ce que dit cette minorité (Cf. 5.1.2.), les promesses françaises ne seront pas tenues (sous-entendu). Notre expérience avec les autorités mandataires montrent qu'elles ne tiennent pas leur parole (sous-entendu). Elles nous ont promis l'indépendance maintes fois et ont ensuite changé d'avis (sous-entendu).
- Ne laissez donc pas cette minorité vous tromper et continuez de soutenir le gouvernement dans son projet de révision, en dépit de votre position sur d'autres points marginaux par

rapport à la question cruciale de l'indépendance et de révision constitutionnelle (sous-entendu). En effet, nous aussi, nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tous les détails (posé), mais cela ne nous empêche pas de le soutenir dans cette question fatale pour le pays (sous-entendu).

La valeur illocutoire implicite est ainsi celle de l'encouragement ou de l'invitation à se rallier aux actions indépendantistes du gouvernement Solh, en dépit de la position politique du destinataire libanais à son égard, avec comme effets possibles que le public libanais réponde favorablement à cette invitation et le soutienne effectivement.

Des propos destinés aussi aux autorités françaises

Lorsque *Le Jour* pose que les autorités mandataires peuvent faire des réserves, il s'adresserait justement à ces autorités. Il est possible d'en inférer le sous-entendu suivant :

- Nous sommes conscients de vos droits. Ni les autorités libanaises, ni ses soutiens, ne cherchent à vous défier. Ne réagissez donc pas brutalement à nos revendications.

La valeur illocutoire implicite est une requête, avec comme effets possibles de rassurer le mandataire français et d'apaiser la situation tendue entre les deux autorités. Cela dit, il est possible d'aller encore plus loin dans le calcul interprétatif et de considérer que le journal sous-entend que le gouvernement libanais n'a effectivement pas le droit juridique de modifier sa Constitution, mais que d'autres facteurs, développés dans ce qui suit, légitiment sa décision. Les autorités françaises seraient ainsi invitées à prendre en compte ces facteurs (potentielle valeur illocutoire implicite) et à ne pas réagir défavorablement à la révision de la Constitution (effet possible).

Plusieurs autres contenus présents dans les deux éditoriaux analysés (tout comme dans l'éditorial paru le lendemain des amendements tel que le montre la sous-section suivante) renforcent cette lecture. Les quatre premiers énoncés cités dans ce qui suit sont extraits de l'éditorial du 6 novembre, alors que les deux derniers sont extraits de celui du 7 et 8 novembre :

- 1) « Nous ne cherchons certes pas à envenimer une question irritante, étant nous-mêmes fort bien disposés sur le plan sentimental qui, au Liban, est, en définitive, le seul qui compte ».
- 2) « Ceux qui ont rédigé la Constitution Libanaise [sic] se souviennent de l'atmosphère confiante dans laquelle cette Constitution fut reçue ».
- 3) « [E]ntre la France et nous, il y a une question de confiance qui ne saurait demeurer unilatérale ».
- 4) « Nous le signalons avec l'espoir que tout se résolve à la lumière d'un passé éclatant, qui fut séculairement non point une question de droit mais une question d'amour ».
- 5) « Mais le fait de modifier unilatéralement la Constitution Libanaise [sic] (car il ne s'agit pas de la Constitution Française [sic]) n'exclut aucune conversation, n'anéantit aucune obligation dans la mesure où il y en a ».
- 6) « Cette heure n'est pas celle de la comptabilité et des expertises. Voici l'heure du cœur, de l'amitié et du souvenir ».

Dans les éditoriaux déjà cités, *Le Jour* donne l'impression qu'il essaie de rassembler ce qui ne peut pas l'être, en associant des positions plutôt opposées. Pour ce faire, des phrases complexes, dans lesquelles chaque mot semble avoir été bien pensé, sont construites. Le recours aux propositions incises, qui complexifient davantage les phrases, n'est pas exclu non plus. Comme disait Michel Heller à propos de la presse soviétique : « Il faut remonter jusqu'aux textes de l'Église médiévale pour retrouver cet art d'écrire en pesant chaque lettre, chaque mot » (Heller, 1982, p. 17).

Voici une interprétation rapide de ces différents extraits, dans le but de consolider l'inférence d'un sous-entendu invitant les autorités mandataires à prendre en compte des facteurs non juridiques afin d'accepter de réagir favorablement au projet de révision de la Constitution libanaise :

- Juridiquement parlant, vous pouvez avoir des réserves (posé).
- Mais cette heure n'est pas celle de l'expertise (posé). Ce n'est pas l'heure du droit et des textes juridiques (sous-entendu), le plan sentimental étant le seul qui compte au Liban (présupposé).
- C'est l'heure du cœur et de l'amitié (posé), tout comme c'était toujours le cas dans notre passé commun éclatant, un passé qui était depuis des siècles une question d'amour et non point une question de droit (présupposé).
- Ayez confiance en nous comme nous avons confiance en vous lorsque notre Constitution a été établie (sous-entendu). Nous n'allons pas vous poignarder dans le dos (sous-entendu). Vous vouliez une conversation entre les deux parties, vous l'aurez (sous-entendu). La

révision de notre Constitution n'exclut en effet aucune conversation et n'anéantit aucune obligation dans la mesure où il y en a (posé).

- Mettez donc de côté ce que disent le droit et les textes juridiques et confiez-vous à l'amour et à l'amitié qui nous unissent depuis toujours (sous-entendu). Acceptez que les Libanais modifient leur Constitution, même si pouvez le refuser puisque les Libanais n'ont pas le droit de procéder seuls à une révision constitutionnelle (sous-entendu).

La valeur illocutoire implicite des contenus adressés aux autorités françaises devient ainsi une demande de ne pas réagir défavorablement à la révision de la Constitution, avec comme effets possibles que ces autorités s'en convainquent et que la situation ne s'aggrave pas par suite entre les deux parties.

Cela dit, il est intéressant de souligner que certaines parties des extraits qui viennent d'être étudiés ne semblent pas cohérentes avec la globalité de l'analyse présentée. Cela revient au fait que ces quelques mots ou formules visent surtout les destinataires libanais, alors que le message implicite global décodé s'adresse aux autorités françaises. C'est le cas par exemple de « car il ne s'agit pas de la Constitution Française [sic] » et de « dans la mesure où il y en a ». Ces segments serviraient à contredire les sous-entendus qui viennent d'être présentés, si jamais un destinataire libanais les décodait de cette même manière. En effet, à cause des sous-entendus, on risque parfois « de se voir accusé d'avoir dit, sans avoir voulu dire [ou sans avoir voulu être compris de la manière dont on l'a été]. D'où la nécessité parfois de conjurer ou de neutraliser les sous-entendus indésirables [...] » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 289-290). Si le message implicite que le présent travail vient de décrypter cherche vraiment à s'adresser et se faire comprendre par les destinataires français, il ne veut sans doute pas être déchiffré par les destinataires libanais, d'où le besoin de neutraliser ses effets vis-à-vis de ces derniers.

Le cadre et les motivations derrière l'implicite

Si le cadre explicite du discours sur la révision constitutionnelle est celui du parallélisme des droits, le cadre implicite est différent. Il est double et dépend du destinataire ciblé. Dans le message

implicite adressé au public libanais, il s'agit de la nécessité de soutenir le gouvernement quelle que soit la tendance politique du lecteur. Dans le message implicite adressé aux autorités françaises, le cadre implicite promeut une définition particulière du problème (Entman, 1993) de la révision constitutionnelle, qui est contraire à une partie de ce que présente le cadre explicite : les autorités libanaises n'ont pas le droit, juridiquement parlant, de modifier la Constitution, mais il faudrait que ce problème soit traité par le mandataire d'un point de vue sentimental et non juridique.

Les motivations susceptibles d'expliquer le recours à l'implicite dans ce discours sont diverses. Concernant d'abord les présupposés, il peut s'agir d'un emploi classique dans les discours politiques. En effet, le journal a pu s'en servir pour présenter des informations comme incontestables et tenter par suite d'empêcher de les discuter et de les remettre en question. Ainsi, ces présupposés donnent en même temps au locuteur la possibilité de renvoyer leur responsabilité à un ou plusieurs autres énonciateurs, si besoin est.

En ce qui concerne ensuite les sous-entendus, les raisons possibles derrière leur emploi dépendent du destinataire. En effet, dans le message principal adressé aux Libanais, contourner la censure n'est pas une motivation suffisamment justifiée, d'autant plus que le « degré d'indirection » de l'invitation à soutenir le gouvernement est faible, cette sollicitation étant « à peine voilée » (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 306). Dans le même ordre d'idées, les autres raisons possibles, dont la volonté de ne pas assumer la position inférée ou d'empêcher sa remise en question, ne paraissent pas très pertinentes non plus. Il s'agit peut-être d'un recours non délibéré, mais naturel, l'implicite étant inhérent à tout discours.

Quant au message adressé aux Français, deux motivations peuvent expliquer l'emploi de l'implicite. D'un côté, le journal a pu se garder d'exprimer ouvertement sa position, pour échapper aux reproches qui auraient pu lui être faits par une partie de l'opinion publique libanaise, les lecteurs adhérant à sa ligne éditoriale plus précisément. Dans ce cas, il laisse le destinataire français déchiffrer le contenu implicite, sans que le journal en endosse la responsabilité si jamais le destinataire libanais le décode de la même manière lui aussi. De l'autre, il est possible d'expliquer l'évitement de l'explicite par la volonté du *Journal* de se garder la possibilité, selon l'évolution de la

situation, de confirmer plus tard avoir déjà « dit », sans l'écrire, que les autorités mandataires avaient raison d'un point de vue juridique. Il est toutefois à noter que la seconde motivation semble moins fondée, puisque le journal, en dépit de la suspension de sa publication, continue de soutenir les autorités libanaises pendant la crise qui se déclenche quelques jours après (Cf. 4.4.2.).

5.2.4. Sous-entendre en présupposant

Le 9 novembre 1943, *Le Jour* contrevient aux directives du Bureau des imprimés (la censure) et publie les détails des amendements constitutionnels approuvés par la Chambre des députés libanais. Ses publications sont ensuite suspendues du 10 novembre jusqu'à sa réapparition le 25 du même mois. Dans ce dernier numéro avant la crise de novembre, l'éditorial intitulé *D'une révision* mérite d'être analysé.

En effet, l'article présuppose des informations qui ne font pas l'objet d'accord entre les différents destinataires libanais. Ainsi, il les « fait passer » comme des vérités allant de soi et complexifie toute future tentative de les discuter et de les remettre en question : « On n'a entendu à cette occasion que les paroles raisonnables et déférentes qui convenaient ». Ce présupposé, dont la construction présupposante est soulignée par l'auteur de la thèse, peut être lu comme une réponse au discours adverse qui accuse le gouvernement de mener le pays vers une aventure folle (Cf. 5.1.2.). Sa valeur illocutoire implicite est la présentation de la raisonnable et la déférence des paroles du gouvernement comme une vérité incontestable, avec comme effet potentiel de réussir à les imposer comme telle. Ce même présupposé peut inférer des sous-entendus, selon le décodage suivant :

- Les paroles du gouvernement lors de la modification de la Constitution étaient raisonnables et déférentes (présupposé).
- Contrairement à ce que leurs adversaires locaux leur reprochent, les autorités libanaises étaient également raisonnables dans le choix de modifier la Constitution (sous-entendu).

/ Ce sous-entendu est renforcé par le caractère calme de la séance parlementaire de la veille, explicitement posé dans l'article d'information qui rend compte des détails de la séance, à la une du même numéro : « La réunion fut particulièrement calme ». /

- Partant du caractère raisonnable et calme des autorités libanaises et de l'action qu'elles ont menée, les Libanais peuvent avoir confiance en elles et doivent continuer de les soutenir dans la suite de leurs actions (sous-entendu).

Une autre phrase repérée dans l'éditorial va dans le même sens : « Nous nous trouvons ce matin devant ce grand événement sans qu'il ait agité notre sommeil, sans qu'il trouble notre pensée ». Cette phrase présuppose, d'une part, qu'il s'agit d'un « grand événement » et peut sous-entendre, d'autre part, la chose suivante :

- Malgré la gravité de ce qui s'est passé, il ne faut pas que nous, Libanais, craignons la suite des événements, la preuve étant que le vote d'hier, malgré son importance majeure, n'a pas agité notre sommeil ou troublé notre pensée. N'ayons donc aucune crainte et continuons de soutenir les autorités libanaises.

Ainsi, tout comme c'était le cas dans les sous-sections précédentes, la valeur illocutoire implicite du sous-entendu (inféré du premier présupposé analysé ci-dessus) est une invitation à soutenir les autorités libanaises dans la suite de leur lutte face aux autorités mandataires, avec comme effets potentiels que le public destinataire soit rassuré et y reste rallié.

Mais le journal ne s'adresse pas qu'aux Libanais. Les autorités françaises sont elles aussi destinataires de son éditorial. D'un côté, qualifier les amendements constitutionnels d'un « grand événement », en le présupposant et non en le posant explicitement, renvoie peut-être à la volonté du journal de sauver la face positive du mandataire français, en évitant, dans la mesure du possible, que le discours ne sous-entende, d'une manière encore moins implicite, que le mandataire a été vaincu et que ce dernier ne se sente par suite défié et provoqué. Cette éventualité est consolidée par le message sous-entendu, analysé dans la sous-section précédente, qui est également adressé aux Français et qui vise à calmer leurs réactions.

De l'autre, outre ce présupposé et les sous-entendus susceptibles de se greffer dessus, l'éditorial du 9 novembre comporte plusieurs autres énoncés aptes de cacher des contenus implicites à destination du mandataire :

- 1) « Que quelques textes aient disparu ou qu'ils aient pris une autre forme, cela n'a rien changé à notre âme ».
- 2) « Dans ce pays, la France, la vraie France, a-t-elle jamais eu besoin d'un mandat ? De droit divin, elle pouvait se dire notre amie ».
- 3) « Mais il faut que du temps s'écoule. Il faut que les préjugés tombent, que les blessures se ferment, que les sentiments se retrouvent ».
- 4) « Nous pensons ce matin, après la calme méditation de la nuit, qu'il est permis de douter de tout, mais non de la sensibilité frémissante de ce peuple libanais qui a si longtemps renoncé à tout ce que l'Économie Politique appelle *biens* et *richesses* pour préférer à tout cela la liberté de choisir ses amis et ses dieux ».

Ces extraits peuvent être analysés comme suit :

/ Le fait qu'il y a une vraie France présuppose qu'il y a une fausse France. Il est aussi présupposé qu'il y a eu des blessures et que ses blessures sont toujours ouvertes, sans préciser l'identité de celui qui est blessé. Mais le contexte sous-entend qu'il s'agit des Libanais. /

- Les Français, les vrais Français plus précisément, n'ont jamais eu besoin d'un mandat pour se dire amis des Libanais (sous-entendu). Ils l'étaient de droit divin (posé). Ils l'étaient avant l'établissement de ce système de mandat et le resteront toujours (sous-entendu).

- En effet, depuis très longtemps, les Libanais vous ont librement choisis comme amis (sous-entendu). Ils ont même longuement renoncé à tous les biens et les richesses (présupposé) dont ils auraient pu bénéficier, au profit de cette amitié, et ils vous en ont ensuite confié la gestion (sous-entendu). Ils vous ont ainsi préférés à ces biens et à ces richesses, mais il est temps qu'ils les récupèrent (sous-entendu).

- Redevenez la vraie France que les Libanais ont toujours aimée et pour laquelle ils ont sacrifié leurs biens et leurs richesses (sous-entendu).

- En refusant au Liban son indépendance, vous n'agissez plus comme la vraie France (sous-entendu). La vraie France n'aurait pas agi contre l'indépendance du Liban (sous-entendu).

- Si vous réagissez défavorablement à la révision constitutionnelle, vous serez de faux Français (sous-entendu). Cela irait à l'encontre de notre histoire d'amitié et ses valeurs (sous-entendu).

- Notre âme est toujours la même (posé). Nous vous voulons toujours comme de vrais amis, mais nous sommes blessés de ce que vous êtes en train de nous faire (sous-entendu).
- Pour y remédier, nous vous demandons seulement de ne pas réagir défavorablement au vote du parlement (sous-entendu). Même si vous avez le droit de refuser les amendements (*Cf.* 5.2.3.), nous vous demandons de les accepter et le temps s'occupera de soigner nos blessures, pour que notre relation d'amour et d'amitié soit rétablie (sous-entendu).

La valeur illocutoire implicite de ces extraits est une demande ou une sollicitation aux autorités françaises de ne pas réagir défavorablement à la suite du vote de la Chambre des députés en faveur des amendements constitutionnels proposés par le gouvernement Solh, avec comme effet potentiel que le mandataire français se convainque de s'en abstenir.

Quant au cadre explicite de l'éditorial, il souligne que la révision de la Constitution n'a rien changé à l'âme des Libanais, avec lesquels la France n'a jamais eu besoin d'un mandat pour être amie. Cependant, le cadre implicite se focalise surtout sur les réactions possibles des autorités mandataires, avec comme idée saillante que réagir défavorablement aux autorités libanaises irait à l'encontre de l'histoire d'amitié entre Libanais et Français et à l'encontre des valeurs de la vraie France.

Contourner la censure ne peut pas expliquer le recours à l'implicite dans cet éditorial, étant donné que le journal n'a déjà pas respecté les directives du Bureau des imprimés dans le numéro en question. L'explication qui paraît la plus plausible est la volonté du journal de sauver, encore une fois, la face positive des autorités mandataires. D'une part, il peut être question que le mandataire ne se sente pas provoqué par un discours montrant que les autorités libanaises sont passées outre lui et l'ont ainsi vaincu. D'autre part, il est possible que l'objectif soit qu'il ne se sente pas explicitement insulté à travers un discours indiquant que ses réactions ne concordent pas avec les principes de la vraie France. Dans ces deux cas, il n'aurait plus été possible de réussir à le convaincre de réagir favorablement à l'action libanaise.

5.3. *De quoi s'agit-il ?* pendant la crise

Dans cette section, sont analysés les deux numéros archivés du *De quoi s'agit-il ?* parus le 14 et le 15 novembre 1943. Avant de présenter l'analyse, deux remarques méritent d'être soulignées.

En premier lieu, contourner la censure des autorités françaises ne peut représenter une raison justifiant le recours délibéré à l'implicite dans aucun des contenus décodés, *De quoi s'agit-il ?* étant publié par le mandataire lui-même. En tout cas, même s'il était vraiment publié par les indépendantistes libanais, comme cherchent à le faire croire les autorités françaises, sa clandestinité aurait également exclu cette éventualité. En second lieu, on pourrait s'attendre à ce que les numéros du journal ne soient pas suffisamment intéressants à analyser. En effet, dans une période où le conflit atteint son paroxysme, les protagonistes jouent en général cartes sur table, ce qui laisse moins de place pour l'implicite. Cela n'est pas le cas pour les deux numéros du *De quoi s'agit-il ?*.

5.3.1. Impliciter l'authenticité

Le premier numéro du *De quoi s'agit-il ?* date du 14 novembre 1943, trois jours après le déclenchement de la crise. Avant d'analyser quelques-uns des énoncés/articles traitant de l'évolution des événements de l'époque, il est intéressant d'examiner un message qu'adresse le journal à ses lecteurs, dans ce premier numéro : « *Notre tirage est limité... Passez à vos amis l'exemplaire que vous détenez* ».

L'énoncé est placé dans le bas de la une à l'intérieur d'un encadré et est rédigé en italique, deux indices censés retenir l'attention du lecteur et l'inciter par suite à le consulter. Il est par ailleurs imprimé en caractères plus grands par rapport à ceux utilisés dans les corps des différents articles. Or, « la taille dans le journal, produit un effet d'analogie : c'est d'autant plus gros que c'est plus important » (Mouillaud et Tétu, 1989, p. 51). Ainsi, à travers ces différents éléments, le journal tient à marquer l'intérêt que les lecteurs sont invités à accorder à ce message.

Le cadre explicite de ce court message est simple et clair. Il définit un problème et recommande une solution (Entman, 1993) : face au problème du tirage limité du *De quoi s'agit-il ?*, la solution est que le lecteur ayant un exemplaire le fasse circuler. Cela dit, le cadre implicite dans lequel cet énoncé est présenté est totalement différent. Alors que le journal prétend être clandestin et publié par des nationalistes indépendantistes libanais, son cadre implicite soulignerait son authenticité. La suite de la sous-section argumente en faveur de cette lecture.

Pour rappel, les indépendantistes libanais, soutenant la révision constitutionnelle et l'indépendance immédiate du pays, publient, à partir du 10 novembre 1943, un journal clandestin, d'expression arabe, avec un ou deux points d'interrogation en lieu et place du titre (Cf. 4.4.2.). Les archives dont dispose l'auteur de la thèse montrent que ses rédacteurs demandent eux-mêmes aux lecteurs, à la fin du 7^e numéro datant du 20 novembre, de passer le journal à d'autres personnes une fois qu'ils en ont terminé la lecture : « Cher citoyen, lis le numéro et passe-le aux autres »¹⁵⁸. À partir du 8^e numéro et jusqu'au 10^e numéro inclus (du 20 novembre, étant donné que deux numéros ont été publiés à cette date, jusqu'au 22 novembre), le message est plus détaillé et placé dans un encadré juste en dessous de la manchette (logo, numéro et date) : « Cher citoyen, l'effort employé pour imprimer ce numéro est grand et les difficultés sont nombreuses. Nous te demandons alors de lire le numéro et de le passer à quelqu'un d'autre. Ainsi, tu contribueras au devoir [national] »¹⁵⁹. Mais même avant que le journal ne formule lui-même cette demande, les lecteurs partageaient déjà les numéros au vu de son tirage limité (Cf. 4.4.2.).

Ainsi, en demandant également aux lecteurs de se passer leurs exemplaires, *De quoi s'agit-il ?* sous-entend qu'il s'agit de la version francophone authentique du ?, publié clandestinement par les militants indépendantistes. Plusieurs éléments linguistiques et extralinguistiques renforcent cette interprétation. D'abord, le journal sous-entend cette authenticité dans un paragraphe qui clôturé l'éditorial du premier numéro, intitulé *Mise au point*, publié directement au-dessus de l'encadré analysé :

¹⁵⁸ « أيها المواطن الكريم
اقرأ العدد واعطيه لغيرك ».

¹⁵⁹ « أيها المواطن الكريم
إنَّ المجهود لطبع هذا العدد كبير. والصعوبات كثيرة. لذلك نرجو أن تقرأ العدد وتعطيه لغيرك فتكون قد ساهمت بالواجب ».

« Et comme agir sous-entend une connaissance parfaite des faits, nous avons voulu, bravant les dangers innombrables auquel [sic] s'expose une feuille clandestine, mettre sous les yeux de la grande masse libanaise, celle qui se réclame du Liban et s'identifie avec le plus pur esprit du nationalisme libanais, des textes et ramener les faits à leur juste proportion ».

Dans cet énoncé, le journal présuppose, d'un côté, que les feuilles clandestines s'exposent à des dangers innombrables et, de l'autre, que *De quoi s'agit-il ?* brave ces mêmes dangers. Ainsi, il sous-entend qu'il est lui aussi une feuille clandestine et qu'il est donc publié par les indépendantistes libanais. Ce sous-entendu est renforcé par la suite de l'énoncé qui pose sa volonté de s'adresser à la grande masse libanaise s'identifiant au plus pur du nationalisme libanais. Dans ce même article, le journal évoque « nos journaux [qui] ne paraissent plus ». Or, pendant la crise, tous les journaux défavorables au mandataire avaient suspendu leurs publications, alors qu'une partie des journaux qui lui est favorable a continué à publier (Cf. 4.4.2.). En employant « nos », *De quoi s'agit-il ?* joue sur l'ambiguïté. En effet, pour l'énonciateur, cet adjectif possessif peut avoir une valeur différente de celle que lui accorde le destinataire, sans que ce dernier s'en rende compte. Ainsi le journal en profite-t-il pour laisser les lecteurs comprendre que les journaux qui ne paraissent plus sont les siens, qu'il partage par suite avec eux le même positionnement politique et qu'il est donc lui aussi indépendantiste.

Un autre élément linguistique est digne d'intérêt. Il s'agit du nom de la publication. Cet élément n'a pas été pris en compte en analysant les discours de *L'Orient* et du *Jour* dans les deux premières sections de ce chapitre, étant donné qu'il est antérieur à la crise de novembre 1943 et aux événements qui lui ont directement pavé la voie. Le nom de la première remonte en fait à 1924, date de sa fondation, alors que celui de la seconde à 1934. Certes, le choix de leurs titres a pu à l'époque délibérément sous-entendre un message en lien avec la situation politique générale, dont les répercussions influent toujours sur les événements de l'année 1943. Mais ce ne serait pas pertinent d'analyser leurs potentiels messages implicites dans le contexte de la situation politique environ dix ou vingt ans après. En revanche, le titre de la feuille analysée dans cette troisième section a été choisi pendant la crise, d'où la pertinence de son examen.

Pour insister sur la solidarité entre un journal et son nom, Maurice Mouillaud et Jean-François Tétu utilisent le terme « nom-de-journal » (Mouillaud et Tétu, 1989, p. 101). D'après eux, le nom-de-journal « constitue le principe d'une attente, par le lecteur, de certains énoncés. Il noue avec lui

un pacte qui, pour être implicite, n'en est pas moins signifié [...] » (Mouillaud et Tétu, 1989, p. 102). Quel pacte implicite cette feuille publiée par les autorités françaises sous-entend-elle donc vis-à-vis des lecteurs libanais ? En imitant le journal clandestin de point(s) d'interrogation, les autorités françaises ne voulaient peut-être pas reprendre le même titre alors que la langue d'énonciation est différente. Ainsi, elles ont utilisé à partir du 16 novembre 1943, un point d'interrogation pour leur autre faux journal publié cette fois-ci en arabe comme le vrai journal clandestin. Par contre, pour leur version francophone, il leur fallait un titre différent mais tiré du même contexte d'interrogations et d'incertitudes. Le choix de « De quoi s'agit-il ? » répond à ce besoin et promet ainsi aux lecteurs libanais de les éclaircir sur la réalité de ce qui se passe dans le pays, tout comme le journal clandestin arabophone, du point de vue des vrais nationalistes libanais, alors que tous les journaux défavorables au mandataire français ont cessé de publier (Cf. 4.4.2.).

Outre ce matériau verbal qui implique l'authenticité du *De quoi s'agit-il ?*, son impression en noir et blanc, pareille au vrai journal clandestin, la consolide. Au vu des frais d'impression très élevés à l'époque (Cf. 4.4.2.), il n'aurait pas été logique qu'un journal clandestin paraisse en couleur.

À la lumière de ce qui précède, la valeur illocutoire implicite du message adressé aux lecteurs est une prétention d'authenticité avec comme effets potentiels que les lecteurs croient à la vérité des contenus du *De quoi s'agit-il ?* et se laissent influencer par son discours. Le cadre implicite devient ainsi différent du cadre explicite. Alors que le deuxième pose le problème du tirage limité de la feuille soi-disant clandestine et recommande la solution de faire passer les exemplaires entre les lecteurs, le cadre implicite donne un pseudo-argument de la clandestinité de la feuille.

Dans ce premier cas analysé, il est possible de considérer que l'implicite est employé à visée manipulatrice. Par le biais des présupposés et des sous-entendus, le journal cherche à imposer ou à orienter les lecteurs vers de fausses informations, sans qu'il les présente explicitement et sans devoir en assumer la responsabilité.

5.3.2. Sous-entendre la nécessité de la protection française

Dans son premier éditorial, intitulé *Mise au point* (14 novembre 1943), *De quoi s'agit-il ?* cadre son discours avec un message explicite principal : le devoir d'alerter les Libanais sur le risque de se livrer au loup Nahas ou au loup Goha, en cherchant à se débarrasser du mandataire français. Cela dit, le cadre qui peut être inféré des messages implicites de cet article est différent. D'une part, une partie de l'éditorial tourne autour de la question de l'authenticité du journal, comme l'a montré la sous-section précédente. D'autre part, l'autre grande partie serait implicitement cadrée par un scénario (Gamson & Modigliani, 1987) qui s'adresse aux chrétiens, et non pas à tous les Libanais, et leur suggère le déroulement suivant des événements : face au risque que vous, chrétiens, risquez à cause de l'« unité arabe », c'est la France et la France seule qui va pouvoir vous sauver.

La suite de la sous-section argumente cette lecture interprétative de l'éditorial. Voici d'abord quelques extraits de l'éditorial utiles pour son analyse :

- 1) « Il nous a semblé, alors que se jouait, et se *JOUAIT CETTE FOIS POUR DE BON*, le sort du Liban, qu'il était de notre devoir non seulement d'éclairer l'opinion publique, mais de l'alerter ».
- 2) « Dans nos tribulations avec la France, dans les hauts et les bas qui ont marqué la vie en ménage de nos deux peuples, nous avons toujours pu avoir conscience de nous-mêmes, marquer le point, nous retrouver. C'est pourquoi, il ne faudrait pas aujourd'hui que, reniant tout un passé, qui n'est pas seulement un passé de "mandat" – n'en déplaie à certains – nous versions dans un excès contraire qui risquerait de nous livrer poings et pieds liés dans la gueule du LOUP ».
- 3) « Car enfin ce n'est pas pour nous débarasser [sic] du loup français, que nous avons d'ailleurs, domestiqué, que nous irions de gaité de cœur nous offrir, en holocauste d'un nationalisme douteux, au loup NAHAS ou au loup Goha !... ».
- 4) « Et il est bien évident que l'impasse dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, n'est pas uniquement le fait de l'incompréhension ou du relâchement de la France mais tout autant celui de notre mauvais vouloir et de notre suffisance ».

Il convient aussi de citer quelques énoncés « voisins », publiés dans un article affiché juste à côté de l'éditorial. Intitulé *Interprétons la Proclamation du 11 Novembre [sic] 1943*, il commente le contenu de la proclamation qu'a faite le Délégué général de la France au Levant, Jean Helleu, à la suite de l'arrestation des personnalités politiques libanaises et la suspension de la Constitution. Les deux premiers extraits font partie de ladite proclamation, mais l'analyse les considère comme appartenant au discours du *De quoi s'agit-il ?*. En effet, le journal les présente en italique sans indiquer explicitement qu'ils sont tirés de la proclamation de Jean Helleu et les cautionne par

ailleurs implicitement, en défendant les décisions françaises et en considérant qu'elles ont sauvé le Liban, comme le montre le troisième extrait :

- 1) « L'heure a sonné de mettre fin à des manœuvres insensées qui n'ont d'autre but que de priver le Liban du soutien séculaire de la France pour le soumettre à une véritable dictature aux mains de laquelle il eût sombré ».
- 2) « Mais rien n'aurait pu arrêter dans leur chemin ces hommes voués à une œuvre de haine et de destruction ».
- 3) « Mais peut-être fallait-il que ce soit, une fois de plus la France, qui nous sauvât ».

Le calcul interprétatif du message implicite adressé aux Libanais est le suivant :

- Nous sommes d'accord avec vous que la France a commis des erreurs envers le Liban (sous-entendu).
 - En effet, il y a eu des hauts et des bas dans notre relation avec elle (présupposé). Il y a eu des tribulations avec elle (présupposé). Il y a eu aussi de l'incompréhension ou du relâchement de son côté (présupposé). Étant nationalistes tout comme vous, nous ne pouvons pas nier qu'elle est fautive à tous ces niveaux (sous-entendu).
 - Mais, ce n'est pas pour nous débarrasser d'elle que nous allons nous offrir au loup Nahas ou au loup Goha (posé). Ce n'est pas pour en finir avec le mandat français que nous allons accepter de nous fondre dans l'« unité arabe » (sous-entendu).
- / « Nahas » fait référence à Moustapha Nahas Pacha, président du Conseil des ministres égyptien, qui organisait à l'époque des discussions au Caire autour de la question arabe (Cf. 5.2.2.). En ce qui concerne « Goha », il s'agit d'un personnage mythique très célèbre dans les pays arabes, mais aussi dans beaucoup d'autres pays du Moyen-Orient, dont notamment la Turquie où il aurait vécu, et autour duquel on raconte des anecdotes populaires. L'auteur de cette thèse trouve que l'interprétation la plus pertinente de la mention de Goha dans ce contexte est la volonté d'évoquer la culture arabe ou turque, dont l'Islam est en tout cas un point commun. Cette lecture concorde avec l'interprétation selon laquelle cet article met implicitement en garde les chrétiens contre un danger musulman. Un énoncé paru dans la deuxième page du premier numéro encourage cette lecture : « Et que l'on nous demande de mettre les français [sic] à la porte dans le moment où le spectre de l'Union pan Arabe est agité de plus en plus sous notre nez !!! ». D'autres interpréteurs peuvent lire dans la

mention de Goha une évocation de la Grande-Bretagne. Cette lecture est encouragée par l'énoncé qui clôture, juste à côté, l'article *Interprétons la Proclamation du 11 Novembre* [sic] 1943 : « Et c'est parce que nous l'avons senti et que nous ne voulons à aucun prix être sacrifiés sur l'autel de l'atavique impérialisme de Goha ou sur celui naissant de Nahas Pacha, après l'avoir été sur celui de la 3^{ème} République, que nous disons aux libanais [sic] avec cet autre : " لا أريد أن أستبدل بدولة أعرفها دولة أعرف عنها الشيء الكثير " ¹⁶⁰ ». Or, les archives dont dispose l'auteur de la thèse montrent que la dernière phrase, citée en arabe par *De quoi s'agit-il ?* pour lui donner plus d'authenticité, a été prononcée par le député Ahmad Hussein, partisan d'Émile Eddé, la veille de la séance parlementaire consacrée au projet de révision constitutionnelle, lors d'une interview accordée au quotidien arabophone *Beyrouth* (« بيروت »). Dans sa version originale, la citation est différente. Elle parle de la substitution d'un État mandataire par un autre État mandataire, et non simplement d'un État par un autre État. *De quoi s'agit-il ?* a donc modifié la citation pour ne plus mentionner le terme « mandataire », comme si le journal voulait orienter les lecteurs vers une interprétation qui ne suppose pas que ce sont les autorités britanniques qui sont susceptibles de remplacer les autorités françaises. /

- N'oubliez pas que (sous-entendu) notre passé avec la France ne se limite pas au mandat (présupposé). Nous bénéficions de son soutien séculaire (présupposé). Si elle a commis dans le passé quelques erreurs, il ne faut pas renier cette vérité sur notre histoire (sous-entendu).
- Il est vrai que le loup français existe (présupposé), il est vrai que la France a agi parfois comme un loup (présupposé), mais ce loup nous l'avions au moins domestiqué (présupposé).

¹⁶⁰ La traduction française de l'énoncé cité par *De quoi s'agit-il ?* peut être la suivante : « Je ne veux pas substituer par un État que je connais [seulement] un État dont je connais beaucoup de choses ». Cela dit, la version originale de cet énoncé est différente, non seulement au niveau des termes utilisés, mais même au niveau de la formulation de la phrase qui inverse les prédicats attribués aux sujets, sans que cela change toutefois le sous-entendu susceptible d'en être inféré : « لا أريد أن أستبدل سيّداً بسيدٍ ودولة مندوبة عرفناها بدولة مندوبة نعرف عنها الشيء الكثير », dont la traduction peut être : « Je ne veux pas substituer un maître par un maître et un État mandataire que nous avons connu par un État mandataire dont nous connaissons beaucoup de choses ». Dans son dernier numéro avant sa suspension, *L'Orient* (11 novembre 1943) avait lui aussi traduit cette citation, dans une rubrique intitulée « L'opinion des autres », en mentionnant toutefois son auteur et le journal dans lequel elle a été publiée. Cela dit, sa traduction n'a pas été fidèle : « nous ne voulons pas substituer un maître à un autre, ni un État mandataire dont nous savons déjà beaucoup de choses à un autre nous [sic] connaissons déjà intimement ». Depuis sa parution dans *Beyrouth* (8 novembre 1943), il apparaît en fait que la citation d'Ahmad Hussein a fait l'objet de ce que Dominique Maingueneau appelle une « aphorisation » (ou un « détachement aphorisant »), à la suite de laquelle un énoncé, généralement constitué d'une seule phrase, devient autonome (Maingueneau, 2016, p. 214). Si dans le cas de *L'Orient* le journal a mentionné le locuteur de la citation, *De quoi s'agit-il ?* s'en est même passé.

Bien qu'il puisse être parfois brutal, il n'est pas dangereux comme c'est le cas des autres vrais loups arabes (sous-entendu).

- Ainsi, dans ses dernières actions, il est vrai que la France est apparue comme brutale, mais elle n'a commis en fait aucune erreur (sous-entendu). Au contraire, comme elle nous a sauvés auparavant (présupposé), et elle nous sauve là encore une fois (présupposé).

- En effet, nous étions face à des hommes voués à une œuvre de haine et de destruction (présupposé). Sous le couvert d'un nationalisme douteux (présupposé), ils étaient sur le point de nous sacrifier (sous-entendu). À cause de leurs manœuvres insensées (présupposé), à cause de leur mauvais vouloir et leur suffisance (présupposé), le Liban risquait de sombrer (présupposé) au profit des pays arabes qui voulaient l'annexer ou le démembrer (sous-entendu). Rien n'aurait pu arrêter ces hommes (posé) et déjouer les projets panarabistes (sous-entendu), mais la France y a réussi (sous-entendu).

- Ce n'est pas la première fois que le sort du Liban se joue (présupposé). Mais, cette fois, il se joue pour de bon (présupposé) (écrit en majuscules et mis en italique pour souligner son importance). Bien que la France nous ait sauvés, ce n'est pas terminé (sous-entendu). Le danger est toujours d'actualité (sous-entendu).

- Le Liban risque encore de disparaître à cause des aspirations panarabistes (sous-entendu). Devant ce risque existentiel, il faut oublier les quelques malentendus avec la France (sous-entendu) et s'attacher à elle pour qu'elle nous protège, pour qu'elle nous sauve, encore une fois (sous-entendu), de l'impasse devant laquelle nous nous trouvons aujourd'hui (présupposé) et qui risque de nous mener vers notre anéantissement (sous-entendu).

Les chrétiens comme destinataires

Cette première analyse montre que l'éditorial met en garde les Libanais du danger qu'ils risquent au vu des projets panarabistes et les incite à s'attacher à la France pour qu'elle les protège et les sauve. Mais il est possible de pousser l'analyse encore plus loin et montrer que les vrais destinataires de cet éditorial sont les chrétiens.

En effet, dans ce même éditorial, l'énoncé suivant est repérable : « Mais avant que l'histoire d'aujourd'hui ne s'écrive avec une conclusion qui nous ramènerait de cent ans en arrière, nous pouvons, et croyons-nous, nous devons agir ». Cette phrase présuppose la possibilité que les Libanais soient ramenés de cent ans en arrière, mais que cela sous-entend-il au juste ? Il est vrai qu'il pourrait s'agir d'une simple expression qui ne cherche à rien impliciter. Cependant, les années 1840 évoquent aussi chez les Libanais des souvenirs sanglants sur les heurts communautaires entre maronites et druzes. Par ailleurs, c'est à partir de cette période que les druzes commencent à bénéficier d'une vraie protection étrangère, représentée notamment par les Britanniques, alors que les chrétiens ne sollicitent plus que la protection française (Cf. 4.2.1.). Ainsi, à travers cette phrase, le journal a pu vouloir sous-entendre que les chrétiens sont, à nouveau, en danger à cause des musulmans soutenus par les Britanniques et que c'est sur la France qu'il faut qu'ils s'appuient, encore une fois, en vue de les protéger. Cette lecture est encouragée par l'éditorial paru dans le deuxième numéro, comme le montre la sous-section suivante. Pour revenir à ce premier éditorial, il évoque en outre l'« holocauste d'un nationalisme douteux ». Or, l'holocauste est un sacrifice religieux, ce qui peut renforcer le caractère communautaire du message implicite caché derrière l'article.

Outre cet éditorial lui-même, trois autres extraits publiés à la deuxième page du premier numéro vont dans le même sens que le calcul interprétatif inférant que le message s'adressait aux chrétiens. D'abord, dans un article intitulé *Ce que disent les postes émetteurs sous contrôle britannique et la presse « Reuter »*, *De quoi s'agit-il ?* dément des nouvelles provenant des médias britanniques. La première nouvelle démentie est une dépêche annonçant que le patriarche maronite Antoine Arida a demandé, au nom de tous les chrétiens, la protection britannique, soulignant l'union complète des musulmans et des chrétiens. Le journal dément la demande de la protection britannique, sans commenter l'union supposée entre musulmans et chrétiens. Ce démenti peut sous-entendre, non seulement que les chrétiens ne réclament pas la protection britannique contre la France, mais qu'ils n'ont même besoin d'aucune protection tant que la France est présente au Liban et les protège. Bien que le journal n'ait pas mentionné le sujet de l'unité, son démenti peut aussi sous-entendre qu'elle n'existe pas.

Ensuite, ce même article contredit une autre nouvelle, à travers un démenti intéressant à explorer. En infirmant une information parlant de troubles qui ont éclaté au Liban à la suite de l'arrestation des personnalités politiques, le journal écrit : « nous vous prions de ne pas confondre le Liban avec Basta ». Or, Basta est un quartier musulman de Beyrouth. *De quoi s'agit-il ?* sous-entend ainsi que seuls les musulmans se sont soulevés contre les autorités françaises. Deux autres messages implicites, à destination aussi des chrétiens, peuvent en découler. D'un côté, le journal peut sous-entendre le suivant : ne vous laissez pas manipuler par les fausses rumeurs qui prétendent que les chrétiens, en général, participent aux manifestations. En effet, en admettant cette information, les chrétiens indécis auraient pu être encouragés à y participer, partant du principe que la majorité, en l'occurrence chrétienne, doit en avoir raison. De l'autre, les musulmans seuls se sont soulevés contre la France parce qu'ils veulent s'en débarrasser et demander ensuite à leur entourage musulman de la remplacer, pour qu'ils mettent ainsi la main sur le pays. Cette inférence est corroborée par un énoncé publié dans le vrai journal clandestin d'expression arabe, accusant les « corruptifs tendancieux » (« المفسدون المغرضون ») de promouvoir que « le mouvement indépendantiste va aboutir à la prépondérance d'une communauté [religieuse] sur une autre et à la dominance d'un groupe de fils de la patrie sur un autre »¹⁶¹ (10 novembre 1943).

Enfin, le journal résume et cite, toujours à la deuxième page du premier numéro, un article paru dans le journal britannique *Manchester Guardian* [sic]. En synthétisant une partie, *De quoi s'agit-il ?* évoque les longues querelles religieuses qui ont marqué l'histoire du Liban, alors qu'il aurait facilement pu s'en abstenir. Par ailleurs, il en cite une autre partie, dans laquelle le journal britannique présuppose que la France s'est posée pendant des siècles en protectrice des chrétiens dans la région :

« Après avoir évoqué les longues querelles religieuses qui déchirent le pays, puis le courant nationaliste qui leur succéda, le journal rappelle que le Mandat fut conféré à la France en 1920, et ajoute : "Mais les intérêts de la France dans cette partie du monde remontent à des siècles durant lesquels elle s'est posée en protectrice des chrétiens au Levant" ».

Les différents énoncés qui viennent d'être convoqués consolident la lecture analytique d'après laquelle l'éditorial s'adresse aux chrétiens, et non pas à tous les Libanais, avec deux objectifs :

¹⁶¹ « الحركة الاستقلالية ستؤدي لتفوق طائفة على أخرى وتسويد فئة على فئة من أبناء الأمة ».

d'une part, les mettre en garde contre un danger provenant des musulmans, Libanais et étrangers, et, d'autre part, les inciter à soutenir la France pour qu'elle les sauve du danger qu'ils encourent. Les valeurs illocutoires sont ainsi la mise en garde et la sollicitation, avec comme effets possibles que les chrétiens aient peur, tiennent à la présence de la France au Liban et la soutiennent dans ses actions dont naturellement les décisions qu'elle a prises depuis la nuit du 10-11 novembre, tout cela étant en faveur des chrétiens et pour leur bien.

Le recours à l'implicite dans ce cas peut renvoyer à la volonté du journal d'orienter ses lecteurs vers une conclusion, potentiellement fautive, sans en endosser la responsabilité et en complexifiant en même temps la possibilité de la remettre en cause. Ce type de sous-entendus lui permet aussi, si besoin est, soit d'affirmer plus tard en avoir parlé, en l'occurrence d'avoir mis en garde les chrétiens contre le danger qu'ils risquent, soit de nier que l'idée lui avait même traversé l'esprit.

5.3.3. Sous-entendre pour renforcer un sous-entendu déjà implicite

Dans son second numéro, *De quoi s'agit-il ?* publie un éditorial intitulé *Les cloches sonnent dans la montagne libanaise* (15 novembre 1943). Cet article va faire l'objet d'un décodage dans la présente sous-section. Sa lecture confirme et renforce les sous-entendus tirés de l'éditorial du premier numéro analysé dans la sous-section précédente. Voici quelques extraits intéressants pour le calcul interprétatif :

- 1) « Les cloches ont sonné dans nos montagnes. Comme pour nous rappeler que l'HISTOIRE se répète, que 1860 n'est pas si loin que nous ne puissions nous rappeler la St. Barthélémy [sic] de DEIR EL KAMAR, ceux de la montagne ont sonné la cloche ».
- 2) « La France a enfin réagi, c'est bien, mais ce n'est pas tout ».
- 3) « Au Metn, au Kesserouan, à Koura, dans le Chouf, à Zahlé, les gens se regardent les mâchoires serrées, les yeux brillants, pleurent et rient, déchargent leurs armes en l'air, vident leurs verres au nom de la France de Gouraud et de de Gaulle qu'ils peuvent enfin associer depuis la proclamation de Helleu ».
- 4) « Mais ils veulent plus et la veillée a commencé. Et leurs yeux sont fixés sur nous gens de Beyrouth, attendant que nous réagissions comme les vrais fils enfantés par cette montagne indomptée, sacrée, où les vertus ont la race des pierres et la pierre les vertus des forces constructives qui ne cèdent pas, n'abdiquent pas ».
- 5) « Mais les cloches sonnent et le ralliement se fera. Il se fera, après les hésitations, les incompréhensions et les égarements où nous ont jetés les perfides apparences et les paroles

trompeuses des nouveaux venus, autour des convictions et des certitudes qui puisent leurs forces dans les traditions, ces vérités constantes ».

Pour démarrer l'analyse, il convient de commencer avec le titre de l'éditorial. En effet,

« [l]es titres, dans l'information, sont d'une importance capitale ; car, non seulement ils annoncent la nouvelle (fonction "épiphanique"), non seulement ils conduisent à l'article (fonction "guide"), mais encore ils résument, ils condensent, voire ils figent la nouvelle au point de devenir l'essentiel de l'information. Le titre acquiert donc un statut autonome ; il devient un texte à soi seul, un texte qui est livré au regard des lecteurs et à l'écoute des auditeurs comme tenant le rôle principal sur la scène de l'Information » (Charaudeau, 1983, p. 102).

Cette description des fonctions que remplit le titre de presse s'applique parfaitement à l'éditorial analysé. Son titre est si automne qu'il suffit d'analyser uniquement les sept mots le formant pour comprendre l'essentiel des sous-entendus que cache l'éditorial dans l'intégralité de ces quarante-trois lignes. En effet, à l'époque, sonner les cloches de l'église peut être une mise en garde contre un danger que risque la région et un appel par suite aux chrétiens à se réunir devant l'église et à s'organiser pour se défendre et se protéger. À la lumière de cette première lecture, voici un calcul interprétatif détaillé de l'intégralité de l'éditorial :

- Les cloches ont sonné dans les montagnes libanaises et sonnent toujours (posé). Il s'agit plus précisément des cloches des églises (sous-entendu). Les chrétiens sont donc en danger (sous-entendu).

- Ce qui se passe nous rappelle l'année 1860 (présupposé). À l'époque, il y a eu la « St. Barthélemy de Deir el Kamar » (village chrétien maronite) (présupposé).

/ Or, la St. Barthélemy évoque le massacre de milliers de protestants par des catholiques, à Paris en 1572, pendant les guerres de Religion (compétence encyclopédique). /

- Ainsi, ce qui se passe maintenant nous rappelle le massacre des chrétiens par les druzes en 1860 (sous-entendu, Cf. 4.2.1.).

/ En rappelant les événements de 1860 et en évoquant le massacre à caractère religieux de Paris, « le journal embraye sur une "histoire parallèle", que le lecteur connaît ou dont on lui dit qu'il la connaît » (Mouillaud et Tétu, 1989, p. 161). D'après Maurice Mouillaud et Jean François Tétu, « [c]e rappel d'histoires antérieures, ou parallèles, a la même fonction que tous les noms propres et les citations, il constitue ce "discours référentiel" dont parle Greimas, la référence au réel dont le journal a besoin pour fonder son discours "objectif" »

(Mouillaud et Tétu, 1989, p. 161). Le journal pourrait ainsi chercher à souligner l'objectivité de son récit sur le danger qu'encourent les chrétiens. /

- L'histoire se répète (présupposé). Les chrétiens risquent donc encore une fois d'être massacrés par les druzes et les musulmans du pays (sous-entendu).

- À l'époque, la France est intervenue militairement pour nous protéger (sous-entendu – compétence encyclopédique, Cf. 4.2.1.). Elle est encore intervenue pour nous protéger cette fois-ci (sous-entendu). C'est pour cela que depuis la proclamation de Jean Helleu, nous pouvons enfin associer Henri Gouraud et Charles de Gaulle (présupposé). En fait, depuis les actions qu'a entreprises le Délégué général de la France en arrêtant Béchara Khoury, Riad Solh et les autres personnalités politiques, nous pouvons enfin associer celui qui a réalisé les vœux des chrétiens en formant le « Grand Liban » (compétence encyclopédique, Cf. 4.3.1.) et celui qui les a maintenant protégés en mettant fin à la gouvernance de ces hommes politiques qui voulaient anéantir l'entité libanaise (sous-entendu).

- Le fait que la France a enfin réagi est donc bénéfique (posé). La réaction de la France en elle-même est par suite une bonne chose (sous-entendu). Mais cela n'est malheureusement pas suffisant (sous-entendu). En effet, si ces nouveaux venus (présupposé), ces néo-Libanais (sous-entendu) nous ont jetés, à travers leurs perfides apparences et paroles trompeuses, dans des incompréhensions et des égarements autour de nos convictions et nos certitudes (présupposé), il faut que les chrétiens se rappellent de nos vraies traditions et nos vérités constantes et qu'ils se rallient au plus vite possible, parce que le danger n'a pas totalement disparu (sous-entendu).

- Les chrétiens de la Montagne en sont déjà conscients (sous-entendu). Ils se sont rassemblés (présupposé) et la veillée a commencé (posé). Mais ils attendent toujours que les chrétiens de Beyrouth fassent pareil (sous-entendu).

- Le ralliement doit se réaliser autour de deux objectifs (sous-entendu). D'un côté, il faut que nous soutenions la poursuite de la présence française au Liban pour qu'elle continue de nous protéger face au grand danger que nous risquons toujours, en tant que chrétiens (sous-entendu). De l'autre, il faut que nous nous préparions tous, sans aucune exception, à la Montagne comme à Beyrouth, à nous défendre nous-mêmes, sur le terrain et en armes, face aux musulmans qui veulent nous massacrer (sous-entendu).

Quelques jours après la parution de cet éditorial dans *De quoi s'agit-il ?*, le vrai journal clandestin le commente, à deux reprises, presque identiquement à ce qui vient d'être présenté. D'une part, dans son numéro du 21 novembre 1943, ? indique que les Français essaient à travers leurs feuilles menteuses de donner un caractère religieux aux événements, en rappelant les chrétiens des incidents de 1860 et en prétendant que tout ce qui se passe actuellement prépare le terrain pour revenir à l'année 1860 et pour supprimer les chrétiens. Mais l'intégralité des chrétiens, ajoute-t-il, est dégoûtée de ces nouvelles falsifiées et les condamne. D'autre part, dans son numéro du 23 novembre, ? note que depuis la publication de l'article du *De quoi s'agit-il ?*, plusieurs jours se sont écoulés sans que les massacres, dont ont parlé les Français et qu'ils ont cherché à provoquer par tous les moyens, aient eu lieu. Le journal ajoute que ce qui s'est passé en revanche est que les chrétiens, les musulmans et les druzes de la Montagne se sont réunis sous la bannière du nationalisme libanais dans les villages avoisinant Bchémoun (le siège du gouvernement provisoire et de la résistance armée), pour qu'ils meurent comme des frères au service du Liban, de sa dignité et de son indépendance.

Après avoir analysé cet éditorial, il est possible d'aborder la question de ses valeurs illocutoires implicites, son cadre implicite, ainsi que des motivations derrière l'emploi de l'implicite qu'il contient. Les valeurs illocutoires implicites sont en effet la mise en garde et l'incitation, avec comme effets potentiels que les chrétiens s'en convainquent, craignent le danger supposé, tiennent à la présence de la France au Liban et la défendent et s'attaquent aux musulmans avant que ces derniers ne les suppriment.

Le cadre explicite de l'éditorial tourne autour du scénario (Gamson & Modigliani, 1987) suivant :

- Les cloches ont sonné dans la montagne libanaise. Les gens de la Montagne ont commencé les veillées et ils attendent la réaction des Beyrouthins. Le ralliement attendu se fera en tout cas.

Cela dit, en prenant en compte les valeurs illocutoires implicites que véhicule l'article derrière ses énoncés explicites, le cadre change. Le scénario implicite qu'il propose devient le suivant :

- Les chrétiens risquent d'être massacrés par les musulmans une fois de plus. Mais la présence de la France au Liban et l'union des chrétiens pour les affronter militairement vont les sauver de ce danger existentiel.

Quant aux raisons qui se cachent derrière l'emploi de l'implicite, elles sont identiques à celles présentées dans la sous-section précédente, avec une seule différence, mais de taille : si la vérité des informations implicites dans la sous-section précédente ne peut pas être contestée avec certitude, c'est en revanche le cas pour les contenus implicites qui viennent d'être analysés. Leur caractère mensonger est beaucoup plus flagrant et confirmé. Il s'agit donc de contenus implicites à visée manipulatrice.

L'examen des hypothèses

Avant de développer les derniers paragraphes de ce chapitre, il convient de rappeler les hypothèses du présent travail. Elles sont au nombre de trois :

- 1) Déchiffrer les contenus implicites, ainsi que les valeurs illocutoires qu'ils véhiculent dans le discours journalistico-politique, permet de mettre au jour un cadre non seulement différent, mais parfois même contraire au cadre privilégié par les seuls contenus explicites.
- 2) S'agissant d'une même période de publication, les motivations justifiant le recours à l'implicite diffèrent d'un organe de presse à l'autre. Elles changent en fonction de la ligne éditoriale et des destinataires.
- 3) S'agissant d'un même journal, les causes du recours à l'implicite changent en fonction de la période de publication. Ainsi, d'un moment politique à un autre, l'évolution de la situation a une influence sur les raisons derrière l'emploi d'un présupposé et/ou d'un sous-entendu.

Les analyses effectuées dans ce chapitre montrent que les cadres implicitement présentés, dans les trois journaux retenus, sont différents des cadres explicites. Mais le plus intéressant reste que ces analyses mettent en avant deux cas dans lesquels les deux cadres sont même contradictoires (Cf. 5.1.2. et 5.2.3.). Ainsi, la première hypothèse de ce travail est validée.

Quant à la deuxième hypothèse, elle peut être examinée à la lumière de l'analyse de *L'Orient* et du *Jour* uniquement, étant donné que leurs discours remontent à la même période de publication de la veille de la crise, alors que celui du *De quoi s'agit-il ?* est le seul journal analysé pendant la crise. Les résultats des deux premières sections montrent que les motivations possibles derrière le recours à l'implicite sont majoritairement identiques chez *L'Orient* et *Le Jour* : guider le destinataire vers une inférence sans devoir en assumer la responsabilité, empêcher la remise en question d'une opinion, sauver la face positive et négative du destinataire français en sous-entendant, contourner la censure, éviter les reproches de l'opinion publique, et imposer une information controversée comme indiscutable.

Cela dit, seul *L'Orient* recourt aux sous-entendus pour pouvoir confirmer plus tard avoir abordé une idée, alors qu'il s'est contenté de la sous-entendre (Cf. 5.1.2. et 6.1.3.). En outre, il est le seul à utiliser les sous-entendus pour sauver la face positive des destinataires libanais (Cf. 5.1.2. et 5.1.3.), ainsi que les présupposés et les sous-entendus pour sauver sa propre face positive (Cf. 5.1.5.). En revanche, seul *Le Jour* se sert de la présupposition afin de sauver la face positive des autorités françaises (Cf. 5.2.4.). À la lumière de ce qui précède concernant les discours de *L'Orient* et du *Jour*, l'étude présentée dans ce chapitre valide la deuxième hypothèse.

Pour ce qui est du *De quoi s'agit-il ?*, bien que l'analyse de son discours ne soit pas à même de confirmer ou d'infirmer cette deuxième hypothèse, il est toutefois intéressant de noter que la motivation principale qui explique l'emploi délibéré de l'implicite dans cette feuille publiée par le mandataire n'a été repérée ni dans le cas de *L'Orient* ni dans celui du *Jour*, au moins à la veille de la crise. S'agissant d'un journal factice, prétendant être clandestin et adopter une ligne éditoriale nationaliste et indépendantiste qui n'est effectivement pas la sienne, il est le seul, jusqu'à ce moment, à se servir des présupposés et des sous-entendus à visée manipulatrice, dans le but d'orienter les lecteurs vers de fausses informations sans devoir en assumer la responsabilité.

La troisième hypothèse, quant à elle, ne peut pas encore être examinée, le discours d'aucun des trois journaux analysés n'ayant été étudié sur deux périodes de publication distinctes. Elle fait l'objet du chapitre suivant.

Chapitre 6 : Le discours journalistico-politique au lendemain de la crise de novembre

Ce chapitre clôture la seconde partie du présent travail. Il analyse le discours de *L'Orient* et celui du *Jour*, au lendemain de la crise de novembre 1943. Contrairement au chapitre précédent, celui-ci ne va pas se contenter d'analyser des énoncés linguistiques, mais des photographies vont également être décryptées.

6.1. *L'Orient* au lendemain de la crise

Dans cette première section, sont analysés les numéros de *L'Orient* depuis sa réapparition le 24 novembre 1943, au lendemain de la crise, jusqu'au 14 décembre 1943 inclus, date du dernier numéro avant que la censure n'entre dans les attributions du gouvernement libanais.

6.1.1. Sous-entendre l'importance de décoder l'implicite

Dans son premier numéro après la crise (24 novembre 1943), *L'Orient* aborde le rétablissement des pouvoirs libanais et le retour de la vie constitutionnelle, comme le montre la sous-section suivante. Avant d'analyser les contenus implicites dont il se sert dans le(s) texte(s) qui traite(nt) directement des issues de la solution apportée à la crise, il est intéressant d'étudier un autre article paru à la une de ce premier numéro.

Publié dans la rubrique « Orient-Express » en bas de la une, le texte est intitulé *Dire et ne pas dire* (24 novembre 1943). Son titre est identique à la première partie de celui de l'ouvrage d'Oswald Ducrot (1991/1972), publié environ trente ans après. Mais si le linguiste français évoque l'implicite dans le titre de son ouvrage en laissant entendre la possibilité de dire quelque chose sans la dire explicitement, l'article de *L'Orient* aborde la question du « dire et ne pas dire » sous un autre angle, explicitement du moins.

Le texte part d'une remarque donnée par un ami de son auteur qui fréquente les journalistes en espérant leur arracher quelques secrets : « Comme vous devez souffrir de ne pas pouvoir écrire

carrément ce que vous pensez des hommes et des choses ». En se servant ensuite d'exemples de la vie quotidienne qui n'ont rien à voir avec la politique, l'article argumente que « tout le monde ne peut pas dire tout ce qu'il pense. Ce serait à la fois parfaitement inutile et très dangereux pour la vie en société ». Il conclut : « Non ! on [sic] garde ses réflexions pour soi, n'est-ce pas ? Ça vaut beaucoup mieux à tellement de points de vue... L'essentiel, c'est de ne pas dire et de ne pas écrire ce qu'on ne pense pas ».

Le cadre explicite de ce message rend saillante l'idée selon laquelle dire tout ce qu'on pense est dangereux dans la vie en société. Toutefois, le décodage des contenus implicites de l'article pourrait changer la donne. Voici le calcul interprétatif proposé :

- Dire tout ce qu'on pense est très dangereux pour la vie en société (posé). Il ne faut donc pas dire tout ce qu'on pense (sous-entendu).
- Il en est de même dans le discours de la presse (sous-entendu). On ne peut pas dire tout ce qu'on pense, on ne peut pas exprimer tous nos points de vue, exactement tels qu'ils sont (sous-entendu). Il est préférable parfois de les taire (sous-entendu).
- Si l'essentiel, dans la vie, n'est pas de tout dire (sous-entendu), mais de ne pas dire et de ne pas écrire ce qu'on ne pense pas (posé), notre journal suit ce même principe (sous-entendu).
- Vous pouvez vous rassurer, chers lecteurs, même si nous ne disons pas toujours tout ce que nous pensons, nous n'écrivons jamais ce que nous ne pensons pas (sous-entendu). Nous sommes un journal honnête qui, lorsqu'il ne peut pas ou ne doit pas exprimer explicitement sa position politique, n'accepte pas, en revanche, de formuler son contraire (sous-entendu).
- Au vu du contexte politique que nous expérimentons, ce n'est pas utile, voire c'est dangereux pour nous de dire les choses telles qu'elles sont (sous-entendu). Ainsi, il y a beaucoup de positions que nous aimerions vous exposer ouvertement, mais cela ne nous est malheureusement pas possible (sous-entendu).
- De là, pour compenser ce manque de positions explicites, nous veillons au besoin à formuler implicitement quelques idées (sous-entendu). Ne vous contentez alors pas de lire les seuls contenus explicites dans nos textes, mais veillez en même temps à déchiffrer les messages qui s'y cachent (sous-entendu).

Le contexte politique en question encourage ces inférences. En effet, *L'Orient* a suspendu ses numéros pendant la crise. Il n'est donc pas possible de connaître sa position exacte vis-à-vis des différents incidents qui ont eu lieu depuis la suspension de la Constitution et l'arrestation des hommes politiques. Aussi, ce ne serait pas objectif de trancher qu'il soutenait les mesures prises par le Délégué général de la France Jean Helleu. Cela dit, il est possible de confirmer tout au moins qu'il était, à la veille de la crise, opposé aux décisions prises par les autorités libanaises et invitait même à la démission du gouvernement Solh (Cf. 5.1.4.). Ainsi, depuis le déclenchement de la crise et jusqu'au lendemain du rétablissement des pouvoirs libanais, la situation politique n'a pas évolué à l'avantage de la politique éditoriale de *L'Orient*, connu pour être partisan d'Émile Eddé, en tout cas jusqu'à la veille de sa nomination, à titre provisoire, en tant que chef de l'État et chef du gouvernement libanais (Cf. 4.4.1.). Alors que les autorités mandataires ont dû reculer devant les autorités libanaises et que la majorité du pays fête la victoire, il est possible de considérer qu'il est compliqué pour *L'Orient* d'exprimer des positions défavorables à l'opinion publique majoritaire, au moins pendant les quelques premiers jours, en attendant que les esprits se calment et que les prochains événements lui montrent la marge de manœuvre dont il dispose. Ainsi, il n'est pas surprenant que le journal s'abstienne de formuler ouvertement tous ses points de vue et veille, en revanche, à en impliciter quelques-uns, en espérant que son lectorat réussira à les déchiffrer à la lumière du contrat de lecture (Véron, 1988) qui les unit.

En se basant sur le calcul interprétatif sus-présenté, la valeur illocutoire implicite de l'article analysé est une invitation aux lecteurs à décrypter les messages implicites que cache le journal derrière son discours explicite, avec comme effet possible qu'ils réussissent à les décoder convenablement aux attentes du journal. Ainsi, le cadre implicite de l'article rend saillante l'idée suivante : *L'Orient* cache derrière ce qu'il écrit ses vraies positions politiques, n'étant pas toujours à même de les exprimer ouvertement. Quant aux motivations derrière le recours aux sous-entendus dans ce premier texte analysé, elles peuvent être en lien avec la quête du journal d'orienter ses lecteurs vers cette interprétation, sans en endosser la responsabilité, d'autant plus que son explicitation aurait menacé la face positive de *L'Orient*, en le montrant incapable, voire craintif de mettre les points sur les i dans un moment si critique de l'histoire du Liban.

6.1.2. Quand s'abstenir de dire en dit long

Dans son ouvrage s'intéressant au traitement de la crise polonaise dans la presse soviétique, Michel Heller commente avec sarcasme le silence de cette dernière et ses rares allusions à la Pologne en octobre – novembre 1980 :

« Certains zoologistes émettent l'hypothèse que les dinosaures auraient disparu en raison de la durée excessive du temps de transmission des informations émises par les parties éloignées de l'organisme jusqu'au cerveau. À lire la presse soviétique, on a l'impression que celui du brontosauve moscovite ("tiranosaure" serait un terme plus adéquat, sans doute) n'a pas encore fini de digérer les informations parvenues de Pologne » (Heller, 1982, p. 42).

Pour revenir au sujet libanais, les détenus politiques sont libérés et rétablis dans leurs fonctions le 22 novembre 1943. À leur retour au Sérail, ils sont accueillis par une grande foule, venue les acclamer. Cette libération et les célébrations qui l'ont suivie, constituent un événement qui répond aux critères de ce que Sophie Moirand appelle un « moment discursif » :

« [U]n fait ou un événement ne constitue un moment discursif que s'il donne lieu à une abondante production médiatique et qu'il en reste également quelques traces à plus ou moins long terme dans les discours produits ultérieurement à propos d'autres événements » (Moirand, 2007, p. 4).

Connu depuis comme le jour de l'indépendance libanaise, un retour rapide aux archives journalistiques de l'époque confirme que le 22 novembre 1943 mérite bel et bien d'être qualifié de moment discursif. Par exemple, même *Le Drapeau* (« البيرق »), qui est considéré pour l'essentiel comme pro-mandataire et qui a poursuivi sa publication pendant la crise (Cf. 4.4.2.), affiche à la une de son numéro du 25 novembre 1943 : « L'euphorie du retour du Gouvernement et du Parlement » (« الابتهاج بعودة الحكومة والبرلمان »).

Reprenant ses publications le 24 novembre, *L'Orient* aurait pu rendre compte de la jubilation des 22 et 23 novembre, mais le journal préfère l'omettre. Le choix de ne consacrer aucun mot à la joie et l'ambiance festive accompagnant la libération des détenus politiques en dit, paradoxalement, long. Ce choix dit, sans dire. Il dit en prétendant ne pas dire, ne rien dire. Il laisse penser que le journal, pour reprendre l'expression de Michel Heller, n'a pas encore fini de digérer l'euphorie à laquelle il ne s'associe pas.

Cette lecture interprétative ne peut qu'être prise en compte dans les différents processus de décodage dont le discours de *L'Orient* va faire l'objet tout au long de cette section. Elle conforte par ailleurs les conclusions de la sous-section précédente sur l'invitation à lire les positions implicites du journal entre les lignes de ses dits explicites, étant donné qu'il n'est pas satisfait de l'évolution de la situation mais se voit contraint de ne pas expliciter en ce moment son mécontentement.

Plusieurs raisons peuvent pousser le journal à ne pas exprimer explicitement cette insatisfaction et se contenter de la sous-entendre en passant sous silence la nouvelle sur la joie accompagnant la libération des détenus et leur rétablissement à leurs fonctions. D'abord, il est possible que *L'Orient* ait cherché à pousser le lecteur à inférer cette conclusion, sans devoir en assumer la responsabilité. Ainsi, il peut, au besoin, nier l'avoir sous-entendue, ou bien, au contraire, confirmé l'avoir exprimée. Ensuite, le journal tente peut-être d'éviter de cette manière les reproches et les critiques d'une très grande partie de l'opinion publique qui s'associe à cette joie. Enfin, la volonté de contourner la censure peut également justifier le recours à l'implicite. Étant donné que la libération des détenus est le résultat de la solution apportée par le général français Georges Catroux, expliciter une position qui lui est défavorable risque en effet de déplaire aux autorités mandataires.

6.1.3. Présupposer pour (se) sauver la face positive

Si *L'Orient* n'aborde pas la nouvelle des festivités lors du premier jour de la libération des détenus, il passe, en revanche, directement aux résultats politiques pratiques de leur remise en liberté. S'agissant d'un événement « fai[sant] rupture entre deux moments et change[ant] ainsi la donne entre l'avant et l'après de ce qui est survenu » (El Khoury, 2021b, paragr. 3), le journal ne manque pas de souligner son événementialité à la une. En effet, pour la première et la seule fois pendant le mois de novembre 1943, le titre principal de la une, son surtitre plus exactement, occupe toute sa largeur. Cette rupture dans le traitement de l'événement des suites de la libération des détenus politiques par rapport au traitement habituel consacré aux autres événements « déstabilise[...] l'équilibre de la Une type » et « provoque[...] [par la suite] un effet grossissant, une focalisation » (Ringoot, 2014, p. 84) sur le rétablissement des pouvoirs libanais.

Ainsi, *L'Orient* annonce la nouvelle comme suit. Le surtitre : « **Les Pouvoirs Libanais** [sic] **sont rétablis** », est rédigé en caractères gras et s'étend sur une ligne, sur l'entièreté des huit colonnes de la une. Juste en dessous, le lecteur aperçoit le titre : « Le Conseil des Ministres s'est réuni, hier, au Vieux-Sérail », qui s'étend sur deux lignes et cinq colonnes, pour pouvoir lire enfin le sous-titre : « *À Beyrouth et dans tout le pays l'activité normale reprend ce matin* », publié en caractères gras et italiques, sur deux lignes et trois colonnes.

Alors que l'article traite du rétablissement des autorités libanaises, il est remarquable que les détails de la crise qui a conduit à leur destitution et leur emprisonnement ne soient jamais explicitement abordés, que ce soit dans le titre ou bien dans le corps de l'article. Le journal recourt, en revanche, aux présupposés pour les évoquer implicitement. En effet, le verbe « rétablir » dans le surtitre présuppose qu'avant leur rétablissement, les pouvoirs libanais n'étaient pas dans leur état normal. En d'autres termes, le pouvoir n'était pas entre les mains des autorités libanaises. Quant au sous-titre, le verbe « reprendre » présuppose que l'activité n'était pas normale à Beyrouth et dans tout le pays. Il en est de même dans le corps de l'article qui rend compte notamment de la réunion du Conseil des ministres le 23 novembre et revient sur les rencontres entre Béchara Khoury et le général Georges Catroux pour « résoudre la crise ». Une crise, définie par l'article « la » et à propos de laquelle le journal ne donne aucun détail, tout comme il n'évoque même pas les manifestations du 22 novembre.

Voici quelques exemples tirés du corps du texte, pour illustrer l'emploi des présupposés dans cette perspective :

- 1) « Après un échange de vues qui a duré jusqu'à 16 heures 30, le Conseil des ministres a décidé de lancer un appel au pays en vue de la cessation de la grève et du retour à la vie normale ».
- 2) « À l'issue du Conseil des ministres, une proclamation a été publiée par le "Comité National libanais" rendant hommage à l'attitude de la population et demandant à tous les citoyens de reprendre le travail dès aujourd'hui ».
- 3) « Antérieurement à cette rencontre, le Président et le Général avaient, au cours d'un large échange de vues sur la situation, examiné les moyens de résoudre la crise et d'aboutir promptement à une normalisation des rapports franco-libanais. C'est à la suite de ce premier entretien que le Commissaire d'État en mission aurait fait à Alger les premières propositions qui devaient aboutir au règlement de l'incident ».
- 4) « La fin de la grève » [intertitre].
- 5) « L'activité normale reprendra aujourd'hui à Beyrouth ainsi que sur toute l'étendue du territoire libanais ».

6) « ... Et la vie reprend » [intertitre].

7) « Ainsi donc, après une grève générale de 12 jours, Beyrouth retrouve, ce matin, sa physionomie habituelle ».

8) « Les souks ont ouvert... ».

L'énoncé 1 présuppose qu'il y a eu une grève et qu'elle était encore d'actualité lorsque le Conseil des ministres a lancé un appel au pays pour la cesser. Il présuppose en outre que la vie n'était pas normale à ce même moment. L'énoncé 2 présuppose que les citoyens ont arrêté le travail. L'énoncé 3 présuppose d'abord qu'il y a eu une crise non résolue, ensuite que les rapports franco-libanais n'étaient pas dans leur état normal et enfin qu'il y a eu un incident non réglé. L'énoncé 4 présuppose lui aussi qu'une grève a eu lieu. L'énoncé 5 présuppose qu'avant le jour de publication, l'activité n'était pas normale à Beyrouth, ainsi que sur toute l'étendue du territoire libanais. L'énoncé 6 présuppose qu'il n'y avait plus vraiment de vie, avant qu'elle ne reprenne son cours. L'énoncé 7 présuppose, encore une fois, qu'il y a eu une crise, mais il donne, toujours dans le cadre d'un présupposé, plus de détails dessus en indiquant qu'elle a duré douze jours. Ce même énoncé présuppose également que Beyrouth avait perdu sa physionomie habituelle. L'énoncé 8 présuppose que les souks ont été fermés.

Ainsi, le journal se limite aux présupposés pour souligner l'existence d'une crise et pour donner ensuite quelques simples informations dessus. Cependant, il ne mentionne, ni de près ni de loin, les mesures qu'a prises Jean Helleu, la libération des détenus politiques et les manifestations qui ont accompagné cette remise en liberté, ainsi que les différents incidents importants qui ont eu lieu entre ces événements, comme les manifestations populaires, les différentes actions et positions politiques et la résistance armée. Quelques rares détails échappent à cette règle générale et concernent surtout les problèmes de ravitaillement et de coût de vie élevé, comme le montre la sous-section suivante.

Plusieurs raisons peuvent expliquer le recours aux présupposés pour indiquer que le Liban vivait, pendant la durée de suspension du journal, une situation anormale, sans entrer dans les détails. La première possibilité est que le journal suppose que les gens connaissent tous ces éléments et qu'il n'est donc pas nécessaire d'en parler. Ainsi, la crise est présentée avec un article défini, sans beaucoup plus d'éléments dessus. Cela dit, le grand public est à l'époque perdu entre les différentes rumeurs circulant dans le pays et ne sait pas ce qui se passe exactement. C'est

d'ailleurs pour cette raison qu'une partie de la population se tourne vers le journal clandestin ? et vers les stations de radio étrangères, en espérant bien s'informer sur l'évolution de la situation (Cf. 4.4.2.). Cette première possibilité est donc à exclure.

Ensuite, il est possible que le journal ne soit pas au courant de tous les détails pour les transmettre aux lecteurs, avec précision et crédibilité. Toutefois, même s'il ne connaît pas les éléments précis des événements, cela ne l'empêche pas de rendre compte des grandes lignes au moins. Cette deuxième possibilité est donc, elle aussi, à réfuter.

La troisième éventualité est que le journal renonce à publier quelques détails sur les incidents pour éviter que les autorités françaises ne les censurent puisqu'elles cherchent à tourner la page, calmer les esprits et négocier avec les autorités libanaises rétablies. Toutefois, *L'Orient* publie, dans son numéro du 2 décembre, un compte rendu d'une séance parlementaire, pendant laquelle les détails des incidents de la crise de novembre sont exposés. Le journal reproduit donc ces éléments, sans que les autorités mandataires censurent le contenu. Ainsi, expliquer son choix de ne rien détailler dans son numéro du 24 novembre par l'objectif d'éviter la censure ne tient pas non plus. Par ailleurs, son équivalent *Le Jour* publie ces détails dans son premier numéro après la crise, datant du 25 novembre 1943, et le compte rendu en question n'est pas censuré (Cf. 6.2.3.). En conséquence, cette troisième possibilité est elle aussi infirmée.

Enfin, il est possible de justifier le recours aux présupposés par le fait que ces nouvelles vont à l'encontre de la position politique du journal. *L'Orient* cherche ainsi à échapper à l'embarras que pourrait lui causer leur annonce explicite. Comme mentionné dans la sous-section précédente, le journal semble mécontent de l'évolution de la situation politique locale. Sans que cela veuille forcément dire que *L'Orient* est favorable aux mesures prises par Jean Helleu, il n'est pas surprenant que les dénouements de la crise de novembre ne lui plaisent pas, pour deux raisons. D'un côté, les autorités mandataires qu'il soutient et sur lesquelles il compte pour protéger le Liban se sont vues obligées de reculer devant les autorités libanaises et sont par suite sorties affaiblies de la crise. De l'autre, les autorités libanaises, auxquelles le journal s'oppose, en sont, au contraire, sorties plus fortes. De là, le journal a pu préférer utiliser des présupposés sans entrer dans les détails de tout ce qui s'est passé, pour atténuer au maximum la valeur sous-entendue de la « défaite »

qu'ont subie les autorités mandataires et lui-même par ricochet. Ainsi, il sauve la face positive des autorités mandataires ainsi que la sienne en même temps, à travers les présupposés et le sous-entendu, à fort degré d'indirection (Kerbrat-Orecchioni, 1998), greffé dessus.

Pourtant, *L'Orient* publie les détails des incidents dans le compte rendu sus-cité du 2 décembre, et ce pour deux raisons potentielles. D'une part, suffisamment de temps s'est écoulé entre les deux numéros du 24 novembre et du 2 décembre, durant lequel le journal continue de sauver la face positive du mandataire français en soignant son image (Cf. 6.1.5.). La publication de ces détails n'a donc plus les mêmes effets sur l'image française. D'autre part, il s'agit d'une nouvelle officielle provenant du Parlement libanais. De là, si *L'Orient* s'était abstenu de la couvrir, il aurait donné l'impression qu'il se positionne contre l'indépendance libanaise et aurait ainsi perdu la possibilité d'influer sur une partie du public libanais à laquelle il s'adresse implicitement, avec le message suivant : si je suis contre les autorités libanaises actuelles, cela ne veut en aucun cas dire que je suis contre l'indépendance, bien au contraire je suis, comme vous, pour l'indépendance.

Plusieurs autres énoncés parus dans ce même numéro encouragent la supposition selon laquelle le journal tente de sauver la face du mandataire français et, ce faisant, de sauver la sienne également. En ce qui concerne le mandataire, il est intéressant, avant tout, de prêter attention aux termes utilisés pour nommer les événements qui se sont déroulés depuis l'arrestation des hommes politiques. *L'Orient* parle dans l'article analysé dans cette sous-section de « crise » et d'« incident ». Or, « [n]ommer ce n'est pas seulement se situer à l'égard de l'objet, c'est aussi prendre position à l'égard d'autres dénominations du même objet, à travers lesquels des locuteurs prennent également position » (Siblot, 1997, p. 55). Ainsi, ne portant pas directement de connotations négatives vis-à-vis des actions menées par les autorités françaises, ces deux termes employés par *L'Orient* s'opposent à d'autres termes, comme celui de « coup de force », utilisé exceptionnellement par le secrétaire de la Chambre des députés et par le président du Conseil des ministres Riad Solh. L'expression est employée parmi d'autres, beaucoup moins péjoratives, lors de la séance parlementaire évoquée ci-dessus et dont *L'Orient* fait un compte rendu, dans son numéro du 2 décembre 1943, intitulé *Les incidents de Novembre [sic] à la Chambre*.

Dans cette même perspective, le journal veille toujours à utiliser des termes qui ne portent pas atteinte aux autorités mandataires ni à leur image, dans ses différents articles et non seulement dans le texte analysé dans cette sous-section. Ainsi, dans l'éditorial du même numéro du 24 novembre, il se sert des termes « accident » et « crise ». Par ailleurs, dans le même article du 2 décembre où le terme « coup de force » apparaît, *L'Orient* parle plutôt d'« incidents », de « crise » et des « événements du 11 au 23 Novembre [sic] ».

Outres ces différentes dénominations, d'autres énoncés sont dignes d'intérêt, leurs contenus implicites pouvant renforcer la supposition sur la volonté du journal de sauver la face des autorités françaises. Ainsi, dans un contexte voisin mais différent, *L'Orient* souligne, dans son éditorial du 24 novembre, intitulé *Bâtir*, que les issues de la crise peuvent être bénéfiques à la France et il insiste dessus à travers une proposition incise. Bien que cet énoncé sous-entende que la France a perdu ou semble du moins être sortie perdante de la crise, il vise en même temps à infirmer cette idée :

« Pour violente et douloureuse qu'ait été la crise, si l'on sait en tirer la leçon, si elle met fin aux oscillations épuisantes de ce régime politique, le Liban et la France – et nous disons bien : et la France – y auront certainement gagné ».

Il est utile de souligner que l'éditorial recourt dans cet énoncé au subjonctif, pas forcément pour nier que la crise a été violente et douloureuse, mais au moins pour laisser comprendre qu'elle ne l'a pas été autant que l'affirme le camp adverse. Cet usage va dans le sens de l'intérêt porté par le journal à la promotion d'une image des autorités françaises aussi bonne que possible.

Par ailleurs, deux autres textes publiés dans ce numéro renforcent cette lecture. Le premier est intitulé *Les commentaires de la presse égyptienne*. Il commente l'avis d'un journal égyptien sur l'issue de la crise libanaise, avec la formule suivante : « Ce journal rend ensuite hommage à la France vaillante et résistante dont on ne doit pas oublier les siècles de combat pour la liberté des peuples ». En vantant la France et son histoire, *L'Orient* contribue à revaloriser l'image de la France qui risque d'être touchée à cause de la gravité et de la violence de la crise. Quant au second texte, il est intitulé *Un article du « Manchester Guardian »*. Il présente un article sur la situation libanaise paru dans un journal britannique. D'après *L'Orient*, l'article « répète que la France était prête à aller loin pour donner satisfaction aux revendications du Gouvernement libanais au moment

où la crise s'est produite ». En publiant cet énoncé, *L'Orient* peut sous-entendre que la solution apportée à la crise ne peut pas être considérée comme une vraie victoire pour les autorités libanaises et, par conséquent, comme une défaite pour la France, puisque dans les tous les cas, les autorités françaises voulaient, avant le déclenchement de la crise, accorder l'indépendance au Liban.

En ce qui concerne la volonté du journal de préserver sa face, deux énoncés parus dans l'éditorial consolident aussi cette éventualité :

- 1) « L'accident était prévisible – et fatal ».
- 2) « Quelques jours avant la crise, nous en faisons ressortir ici même le péril : "Le Mandat porte en lui sa fin ; il développe, en grandissant, la contradiction qui doit le tuer... Pousser et retenir, emballer et freiner : à ce jeu fou, il ne faut pas s'étonner que le moteur grince et fume, et que la machine finisse par éclater" ».

À travers ces deux énoncés, *L'Orient* sous-entend qu'il avait anticipé la survenue de la crise et mis en garde contre elle¹⁶². Le journal peut en même temps sous-entendre qu'il a aussi prévu la manière avec laquelle la situation allait évoluer et qu'il n'est pas mécontent de la solution apportée, étant donné que son but principal était d'éviter ce conflit. Ainsi, il peut sauver sa face positive, en niant, implicitement, que ce qui s'est passé va à l'encontre de ses espérances et qu'il en est, par conséquent, sorti perdant.

Force est de souligner à la fin de cette sous-section que l'emploi des deux derniers énoncés confirme l'une des justifications déjà proposées pour l'usage de l'implicite dans l'extrait que *L'Orient* vient d'autociter et qui date du 1^{er} novembre 1943 (Cf. 5.1.2.). En l'analysant, l'auteur de cette thèse a indiqué que le recours au sous-entendu pour impliciter un potentiel conflit franco-

¹⁶² L'auteur de cette thèse tient à souligner, par rigueur scientifique, que *L'Orient* ne reproduit pas l'extrait exactement comme il apparaît dans sa version originale (Cf. 5.1.2.). À titre d'exemple, il remplace l'imparfait de l'indicatif par le présent de l'indicatif : « porte », « développe » et « doit le tuer » se substituent respectivement à « portait », « développait » et « devait le tuer ». En effet, dans le texte original du 1^{er} novembre 1943, le journal présuppose que le mandat était déjà dépassé et terminé. Par ailleurs, il sous-entend la possible survenue d'un conflit franco-libanais, en se basant également sur d'autres énoncés que celui qui vient d'être reproduit. Cela dit, dans son numéro du 24 novembre 1943, *L'Orient* cite uniquement un seul extrait. Ainsi, il change le temps de conjugaison pour pousser le lecteur à inférer le même sous-entendu que celui de l'article original dans sa globalité. S'il avait gardé l'imparfait, le lecteur aurait pu comprendre que le mandat était déjà « mort » et que tout était fini, sans forcément en inférer la possibilité d'autres événements à venir, en l'absence du reste de l'article supposé aider à mieux comprendre la signification globale du texte. L'emploi du présent ferait que le lecteur ne considère plus que le mandat est fini, mais qu'il risque bientôt de l'être, ce qui faciliterait l'inférence d'une potentielle nouvelle crise.

libanais peut être expliqué, entre autres, par la possibilité que donne le sous-entendu au journal d'affirmer, plus tard et si besoin est, avoir avancé cette idée, bien qu'il se soit contenté de la sous-entendre.

6.1.4. Sous-entendre la nocivité des autorités libanaises

Dans le premier numéro après la crise (24 novembre 1943), *L'Orient* publie un éditorial intitulé *Bâtir*, déjà mentionné dans la sous-section précédente. En voici quelques extraits intéressants à analyser :

- 1) « Le Président de la République et le chef du gouvernement ont tenu hier, au Sérail, le langage que, dans ces circonstances, il fallait attendre de deux hommes d'État. Ils ont fait appel à la sagesse et au calme, à l'union et à la discipline de tous les citoyens ».
- 2) « Dans une période de transition particulièrement critique, les dirigeants sauront s'opposer à toutes les entreprises qui peuvent exaspérer les passions, susciter la confusion et le désordre, déchaîner une démagogie qui rendrait impossible toute œuvre du gouvernement ».
- 3) « Le Sérail a commandé la Rue. Il ne faudra pas que la Rue s'impose au Sérail ».

Une lecture rapide du premier énoncé laisse comprendre que le journal loue implicitement Béchara Khoury et Riad Solh et ce contrairement à son discours à la veille de la crise (Cf. 5.1.). Cela dit, les autres extraits cités ci-dessus, ainsi qu'un autre énoncé provenant de l'article analysé dans la sous-section précédente (*Les Pouvoirs Libanais [sic] sont rétablis. [...]*) et présenté dans ce qui suit, laissent penser le contraire :

« Les magasins d'alimentation qui, jusqu'à lundi dernier, entrebâillaient leurs portes pour donner un coup de pouce plus vigoureux – (n'a-t-on pas vu vendre les 200 grammes de beurre frais trois livres libanaises, le kilo de raisin 90 piastres, 100% plus cher que le 10 Novembre [sic], l'once de viande 125 piastres, 35% plus cher que de coutume, les cigarettes 100% et les légumes 150% sans distinction !) – ont, officiellement, levé leurs rideaux ».

Voici un premier calcul interprétatif proposé à la lumière de ces quelques extraits uniquement :

- Si le langage tenu hier par Béchara Khoury et Riad Solh avait l'air d'être celui de deux hommes d'État, les apparences ne doivent pas vous tromper (sous-entendu).
- / L'idée des apparences trompeuses est déjà évoquée dans le discours du journal avant la crise (Cf. 5.1.4). /

- C'est justement à cause d'eux, à cause de leurs aventures folles contre lesquelles nous avons déjà mis en garde la population entière (Cf. 5.1.2.), que nous avons vécu une crise et que nous manquons actuellement le calme et la discipline auxquels ils appellent (sous-entendu).
- Quelle était l'utilité de cette crise (sous-entendu) ? Comme nous vous l'avions déjà souligné à maintes reprises, nous allons obtenir notre indépendance dans tous les cas (Cf. 5.1.2.), et ce en dépit de leurs actions démagogues (Cf. 5.1.4.) qui font, avant tout, tort à nous, Libanais (sous-entendu).
- Voici l'exemple de la grève (sous-entendu). D'une part, il n'y avait pas de vraie grève (sous-entendu). Les boutiquiers la feignaient seulement pour en tirer profit en augmentant les prix (sous-entendu). D'autre part, c'est nous, les citoyens ordinaires, qui en avons souffert (sous-entendu). C'est nous qui en avons payé le prix cher, dans les deux sens propre et figuré du terme (sous-entendu).
- Ne laissez plus les autorités libanaises vous manipuler et vous commander comme elles veulent, en profitant de vos bonnes intentions (sous-entendu). Ne vous laissez plus duper par leurs discours démagogues, parce qu'ensuite, c'est à votre nom, au nom de la rue, des foules et des grandes masses, qu'ils vont semer la confusion et le désordre dans le pays et c'est vous et nous qui allons, encore une fois, en payer le prix cher (sous-entendu).

Pour développer davantage cette première lecture, il est intéressant de considérer quatre énoncés extraits de deux textes parus dans la rubrique « Les faits du jour ». Le premier énoncé est extrait du texte intitulé *Hier...* (25 novembre 1943), alors que les trois autres du texte intitulé *Aller-Retour* (27 novembre 1943) :

- 1) « Quand les visiteurs français se sont présentés à 11 heures au sérail, les danseurs ont arrêté leur "derbaké" [instrument de percussion] pour porter en triomphe le Général Catroux et M. Chataigneau [Délégué général de la France au Levant par intérim]. Ils eussent peut-être, dans une semaine, acclamé M. Jean Helleu ».
- 2) « "Tout est réglé, mais tout reste à régler". C'est à peu près le sens des deux citations du "Times" et du "Reuter" diplomatique que nous reproduisons un peu plus loin ».
- 3) « Après tout le tumulte de ces deux semaines, le branle-bas des chancelleries, la mobilisation des presses et des radios du monde entier, on s'aperçoit – et on déclare – qu'il n'y a rien de fait ».
- 4) « C'est exactement ce que, depuis 27 jours, et avant comme après le 11 Novembre [sic], nous ne faisons que répéter ici ».

À la lumière de ces nouveaux extraits, il est possible de consolider le calcul interprétatif déjà effectué dans cette sous-section :

- Il n'y a rien de fait (présupposé). Tout reste à régler (posé). Rien donc n'a été résolu (présupposé).
- La folle aventure vers laquelle Béchara Khoury et Riad Solh ont mené l'intégralité du pays n'a servi à rien (sous-entendu). Au contraire, les citoyens en ont payé le prix cher, pour retourner enfin à la case départ (sous-entendu).
- Comme nous vous l'avons dit dès le début, ces deux hommes, ainsi que la politique qu'ils incarnent, ne sont pas seulement inutiles pour la cause de notre indépendance, mais en plus ils nous font du tort (sous-entendu).
- Une très grande partie des gens qui les soutiennent est malheureusement facilement manipulable et n'est pas consciente de ce qu'elle fait (sous-entendu). Aujourd'hui, ces gens se révoltent contre Jean Helleu et le considèrent comme leur ennemi numéro un (sous-entendu) et dans une semaine il est possible qu'ils l'acclament (posé).
- Ne vous laissez pas, vous aussi, vous manipuler par les autorités libanaises (sous-entendu).

Ainsi, les valeurs illocutoires de la partie analysée de l'éditorial correspondent à une mise en garde contre l'inutilité et le caractère nocif des autorités libanaises, ainsi qu'à une incitation à ne plus se laisser manipuler par leurs discours démagogues, avec comme effet possible que le lecteur, qui est pourtant pour l'indépendance, ne les soutienne plus. En ce qui concerne les cadres dans lesquels le discours analysé est présenté, celui explicite se focalise sur le langage d'hommes d'État tenus par Béchara Khoury et Riad Solh et sur le besoin de ne pas laisser la rue s'imposer au Sérail. Le cadre implicite, quant à lui, est très différent, se concentrant sur le caractère inutile et dangereux de ces autorités et des actions qu'elles mènent. Les deux cadres auraient été contradictoires, si l'énoncé dans lequel il est fait mention du langage tenu par Béchara Khoury et Riad Solh, les avait loués explicitement. Bien qu'elle puisse être facilement inférée, la louange reste en effet implicite dans cet énoncé et susceptible par suite d'être niée.

Le recours aux présupposés dans cette sous-section peut être expliqué par la volonté du journal d'imposer des informations comme allant de soi, alors qu'elles sont en fait controversées. Les

présupposés lui permettent aussi de ne pas endosser la responsabilité de ces informations présentées comme incontestables. Quant à l'emploi des sous-entendus, il peut renvoyer à la quête de *L'Orient* d'éviter d'explicitier un point de vue à ce point hostile aux autorités libanaises, alors qu'elles sortent vainqueuses de la crise avec, en plus, le soutien d'une très grande partie de la population. De là, le journal oriente les lecteurs vers sa propre position, sans l'assumer et sans laisser à ses opposants la possibilité de la discréditer. Il échappe par là même aux reproches et aux critiques de la majorité de l'opinion publique.

Cela étant dit, si son opposition aux actions des autorités libanaises est plus explicite dans les numéros qui suivent, c'est parce que le journal aurait trouvé entre-temps que l'évolution de la situation lui permettait d'aller plus loin dans son positionnement. C'est ainsi que le lecteur peut lire, par exemple, dans le numéro du 11 décembre 1943, une critique très sévère, non pas contre les actions indépendantistes de Béchara Khoury et de quelques ministres du Cabinet Solh, mais contre leur politique interne, notamment au sujet de potentielles mesures de « vengeance » vis-à-vis des fonctionnaires qui ne soutiennent pas le « Bloc destourien »¹⁶³ du président :

« Ce que l'opinion n'accepterait pas, c'est que sous le prétexte d'une "épuration", le ministère Solh déclenche un véritable jeu de massacre qui n'aurait d'autre but que d'instaurer une dictature destourienne sur tous les services de l'État. Le Président du Conseil, nous assure-t-on, s'y est déjà opposé. Il s'emploie à tempérer l'ardeur des jeunes turcs de son cabinet qui lui font, paraît-il, la vie dure et réclament, tous les matins, le grand chambardement ».

6.1.5. Quand la photographie renforce des présupposés et des sous-entendus verbaux

Dans son deuxième numéro après la crise (25 novembre 1943), *L'Orient* publie, dans la partie supérieure de la une, la photographie suivante :

¹⁶³ « Destour » (« دستور ») est un mot arabe qui veut dire : « Constitution ». Les publications d'expression française utilisent parfois pour désigner le parti présidé par Béchara Khoury des appellations telles que « le Parti Destour », « le Bloc du Destour » ou « le Bloc destourien », et recourent d'autres fois à sa traduction française : « le Parti/Bloc constitutionnel » ou « le Parti/Bloc constitutionnaliste ».



(L'Orient, 25 novembre 1943)

Partant de sa discursivité et de sa « pragmativité », cette image va d'abord être analysée seule (Cf. la grille d'analyse dans « L'image comme discours journalistique » de la sous-section 3.2.3.) en dépit des textes l'avoisinant, y compris sa légende, avant de considérer ces différents éléments verbaux afin de confirmer ou non les contenus implicites inférés. Il convient de commencer par décrire la photographie à travers son message iconique explicite (codé) (Barthes, 1964), en abordant par la même occasion son message plastique (Joly, 2015).

La photographie montre, au premier plan à droite, un homme en vue latérale. Si l'éclairage est diffus et, par conséquent, n'aide pas le spectateur à trouver ses repères, la composition de l'image s'en charge. En effet, le sujet de la photographie est double : à travers une composition axiale, le président Béchara Khoury et le général Georges Catroux sont placés dans l'axe du regard, à peu près au centre de l'image, si la main droite que tend le président en avant n'est pas prise en compte. À l'intérieur de cet axe, le regard est d'abord conduit de haut en bas, avant d'être orienté obliquement à gauche vers la main tendue du président. Le cadrage est assez serré, l'angle de prise de vue peut être qualifié d'angle « à hauteur d'homme et de face » et le plan est américain. Les deux hommes sont côte à côte, leurs épaules se touchent. Ils regardent, souriants, dans la direction

de l'appareil photographique. En arrière-plan, apparaissent plusieurs personnes, dont notamment des forces de sécurité intérieure et/ou des militaires.

En ce qui concerne le message iconique implicite, son décodage se base sur le développement des différents éléments déjà mis en avant dans le paragraphe précédent et se sert, en plus, de la notion de sous-entendu et de celle de « présupposé iconique » (Roque, 2018). En premier lieu, le sourire des deux sujets de la photographie présuppose l'existence d'un sentiment que manifestent Béchara Khoury et Georges Catroux. Il pourrait s'agir d'un sentiment positif, comme la joie et la sympathie, ou d'un sentiment négatif, comme la moquerie ou le ricanement. L'interprétation de ce sentiment fait partie de l'inférence du sous-entendu global de cette image. Or, au vu de la solution qu'a apportée Georges Catroux à la crise libanaise, il est difficile d'imaginer que le sentiment exprimé par ce sourire, qu'il soit sincère ou non, ne soit pas positif. Si ce n'était pas le cas, *L'Orient*, connu pour être un soutien des autorités mandataires, n'aurait pas intérêt à publier la photographie et son Lecteur Modèle est censé l'interpréter ainsi. Il est en plus remarquable que les deux hommes, présentés de face, fixent l'appareil photographique, comme s'ils voulaient qu'il capte bien ce moment de sourire et de sympathie. En les centrant à l'intérieur d'un cadrage assez serré à travers un plan américain, le photographe, quant à lui, met les deux personnalités en avant, pour que le « lecteur » de l'image puisse se focaliser sur leur sourire. L'angle « à hauteur d'homme et de face » naturalise, de son côté, la scène, en lui donnant une impression de réalité (Joly, 2015, p. 98) et contribue ainsi à renforcer l'authenticité de la positivité du sourire et des autres messages implicites qui en découlent.

En second lieu, bien que le cadre soit présent et ne doive donc pas pousser le spectateur à imaginer le hors-champ, la main tendue de Béchara Khoury l'incite à le faire. Elle peut être lue comme une invitation au général Georges Catroux à passer devant le président, vers, par exemple, une salle de rencontre qui se situerait hors-champ. Quelle que soit la direction des deux personnalités, la main tendue du président peut être interprétée aussi comme un signe de respect et de courtoisie, renforcé par la proximité qu'inspire la faible distance entre Béchara Khoury et Georges Catroux.

Martine Joly note que « [m]ême sous des aspects les plus neutres et sans parti pris annoncé, la photo de presse tient un discours orienté sur ce qu'elle représente, propose une opinion sur son sujet dans une dimension axiologique intrinsèque » (Joly, 2015, p. 123). Quel que soit le degré de neutralité de cette photographie, il est difficile de ne pas en inférer le sous-entendu global suivant :

- Contrairement aux apparences, la France n'est pas sortie vaincue de la crise. Son rôle et son importance au Liban n'ont pas diminué. Le caractère probant de l'image le démontre incontestablement. Les relations entre les deux parties ne sont pas seulement très cordiales et équilibrées, mais elles sont tellement bonnes que le président insiste à laisser le général Georges Catroux passer devant lui.

Après avoir étudié la photographie seule, il convient de convoquer le message linguistique qui l'accompagne, pour voir s'il conforte ou non l'analyse effectuée. En ce qui concerne d'abord la légende, elle est la suivante : « Avec le sourire... Le Général Catroux accueilli par le Président El-Khoury au seuil du cabinet de la Présidence ». Elle remplit la fonction d'ancrage (Barthes, 1964). Ainsi, son contenu permet de mieux identifier et décrire les éléments du message iconique explicite, en indiquant qu'il s'agit de Béchara Khoury et de Georges Catroux et en soulignant le sourire qui accompagne la rencontre. Par ailleurs, à travers cette fonction d'ancrage, la légende contribue à inférer les sous-entendus du message iconique implicite. En effet, elle commence par « Avec le sourire... », pour marquer l'importance de cet élément. L'usage des points de suspension, qui donnent l'impression que le journal n'a pas tout dit, incite le lecteur à chercher le message caché derrière leur emploi et à prêter par suite plus d'attention au sourire mis en valeur juste avant. En outre, la légende mentionne que le général français est accueilli au seuil du cabinet de la Présidence. Cette précision peut sous-entendre la grande considération accordée à Georges Catroux et renforcer ainsi le décodage déjà effectué pour la photographie en elle-même.

Ensuite, dans le compte rendu publié juste en dessous de la photographie (avec une suite en page 2), la fonction du message linguistique est plutôt de relais (Barthes, 1964). Intitulé *La journée d'hier au Sérail*, l'article rend compte de ce qui s'est passé dans et autour du siège de la Présidence libanaise le 24 novembre 1943. En voici trois extraits utiles pour la suite de l'analyse :

- 1) « Une foule immense, évaluée à 10 000 personnes, était massée sur la Place des Canons, autour et alentour du Sérail ».
- 2) « Dès l'arrivée de la voiture présidentielle, un délire indescriptible s'empare de la foule ; des salves de coups de feu éclatent de toutes parts, tandis que des vivats prolongés accueillent les deux Présidents ».
- 3) « Les visiteurs officiels [français] sont longuement ovationnés par la population à leur entrée au Petit-Sérail et dans l'intérieur de la Cour ».

Bien que *L'Orient* n'ait publié aucune information sur les festivités accompagnant la libération des détenus politiques les 22 et 23 novembre 1943 (Cf. 6.1.2.), il n'hésite pas à en parler, dans son numéro du 25 novembre. En fait, si le journal a pu passer sous silence, dans son numéro du 24 novembre, un événement qui date de l'avant-veille, il paraît que cela ne lui est pas possible maintenant qu'il s'agit d'événements datant de la veille seulement. Par ailleurs, le journal a intérêt à publier les détails de l'ambiance festive, vu qu'elle concerne le mandataire français également. Cela dit, s'il se limitait à rendre compte de l'ambiance accompagnant la venue des visiteurs français sans parler de celle réservée aux autorités libanaises, ce serait considéré comme une expression quasi explicite du mécontentement et de l'insatisfaction vis-à-vis de la joie qui accompagne la libération des détenus, voire vis-à-vis de leur libération en elle-même, alors que le journal évite de le montrer, du moins dans les premiers jours succédant à la crise (Cf. 6.1.1.).

En soulignant qu'une foule immense a ovationné le général Georges Catroux et les autres personnalités françaises qui l'accompagnaient au siège de la Présidence libanaise, l'article peut sous-entendre que les relations entre les autorités françaises, d'une part, et les autorités libanaises, ainsi que le peuple libanais, d'autre part, sont excellentes. Par ailleurs, une scène pareille n'est pas censée être réservée à un perdant, mais plutôt à un victorieux. Ainsi, l'article renforce les sous-entendus inférés à travers l'analyse de la photographie seule. De son côté, la photographie confirme des sous-entendus d'énoncés purement linguistiques (que ces énoncés soient posés ou présumés) déjà inférés et d'après lesquels *L'Orient* vise à soigner l'image des autorités mandataires et à leur sauver la face positive (Cf. 6.1.3.).

6.1.6. Sous-entendre le « péril islamique »

Dans son numéro du 4 décembre 1943, *L'Orient* publie, à la une, une lettre adressée au député musulman sunnite Abdel Hamid Karamé, l'un des détenus politiques durant la crise de novembre (Cf. 4.4.1.). Intitulé *Lettre à mon ami Abdul Hamid Kéramé*, l'article est rédigé par une personne externe à l'équipe de rédaction du journal et qui se présente comme l'ami dudit député. La lettre part d'une déclaration faite par le député lors d'une séance parlementaire : « Si jusqu'ici, je m'étais dressé contre l'indépendance du Liban, c'est que, telle qu'elle était alors pratiquée, elle me paraissait fausse ou incomplète ». Voici trois extraits de cette lettre, utiles pour son décodage :

- 1) « La vie sous le même ciel, au parfum des mêmes orangers, n'a porté aucune atteinte à notre affection, pas plus que la douceur obstinée qu'opposait mon libanisme intransigeant à votre conception d'une Syrie totale ».
- 2) « C'est quand il était malheureux, à votre avis, qu'il fallait chérir le Liban, croire en ses destinées, se dévouer à sa cause ».
- 3) « [N]ous avons besoin qu'un certain temps s'écoule avant de nous habituer à votre conversion. Nous ne cesserons d'en douter, par exemple, que le jour où vous userez de votre influence sur vos amis syriens pour leur faire abroger certain article de leur Constitution qui pourrait porter ombrage à notre Liban ».

Si l'allocataire de cette lettre est naturellement ledit député, le destinataire est l'opinion publique libanaise, et plus précisément les chrétiens. Voici le calcul interprétatif du message implicite qui leur aurait été adressé :

- À travers sa conception d'une Syrie totale (présupposé), Abdel Hamid Karamé s'opposait à notre libanisme intransigeant (présupposé).
- Alors qu'il était contre l'indépendance du Liban (présupposé dans le discours du député), il s'est converti (présupposé) et a soudainement commencé à se présenter comme un militant pour l'indépendance du pays (sous-entendu).
- Ce changement brusque est suspect (sous-entendu). Il est illogique (sous-entendu). Pour dire les choses clairement, nous ne le croyons pas (sous-entendu).
- Lorsque le Liban avait le plus besoin de notre militantisme, Abdel Hamid Karamé n'était pas au rendez-vous (sous-entendu). Or, c'est dans les circonstances pareilles qu'il est possible de distinguer les vrais nationalistes des faux (sous-entendu).

- Abdel Hamid Karamé est un faux nationaliste (sous-entendu) et c'est un ami à lui qui l'affirme (sous-entendu). En effet, les Syriens sont ses amis et il a de l'influence sur eux (présupposé). De là, s'il était un vrai nationaliste, il aurait cherché à influencer sur ses amis syriens pour renoncer à toute aspiration d'annexer le Liban, mais il ne l'a jamais fait parce qu'il est toujours, au fond de lui, favorable à ce plan (sous-entendu).
- Méfiez-vous de lui et de tous les autres faux nationalistes (sous-entendu). Ce n'est pas parce qu'il s'est soudainement converti à un soi-disant nationalisme libanais et ce n'est pas parce qu'il a été emprisonné lors de la crise, qu'il est un vrai nationaliste (sous-entendu).
- Le projet de l'annexion et du démembrement du Liban par son entourage musulman est toujours d'actualité (sous-entendu). Sous couvert d'indépendance, les partisans de ce projet essaient de se débarrasser de la France pour livrer le Liban à la grande majorité musulmane l'entourant (sous-entendu). Que les chrétiens s'en méfient donc et tiennent à la France, leur protectrice naturelle (sous-entendu).

Plusieurs énoncés extraits d'autres articles, tous parus dans la rubrique « Les faits du jour » de différents numéros, consolident ce calcul interprétatif. Les deux premiers énoncés sont parus dans un texte intitulé *Le pacte* (30 novembre 1943) et qui commente une déclaration faite par Pierre Gemayel, le chef des Phalanges libanaises, formation politique chrétienne qui a joué un rôle de premier plan parmi les indépendantistes durant la crise (Cf. 4.4.1.). Le troisième énoncé est paru dans un texte intitulé *Au moindre choc...* (1^{er} décembre 1943), dont plus de la moitié est censurée. Le quatrième et le cinquième énoncés sont parus dans un texte intitulé *...Et où il commence* (5 décembre 1943), dont également une petite partie est censurée. Les deux derniers énoncés sont parus dans *Voyage vers l'inconnu* (8 décembre 1943) et traitent des pourparlers sur la question arabe :

- 1) « Cela posé – et cette double barrière élevée – il ne faut pas que la psychose d'un "péril islamique" fasse perdre de vue la donnée fondamentale de tout ordre libanais. La collaboration islamo-chrétienne s'est établie. Si nous ne réussissons pas à la maintenir, aucune souveraineté politique ne sera jamais possible. C'est notre seul problème intérieur. Le pacte d'union tiendra ; mais il ne tiendra que pour autant que, dans l'égalité absolue de toutes les communautés, tous les citoyens feront preuve du même loyalisme à l'égard du nouvel ordre libanais ».
- 2) « Si l'union était un jour rompue, le chef des Phalanges le dit ici sans ambiguïté : la violation ne sera pas venue de notre côté ».

- 3) « [N]otre ordre intérieur est fondé sur un système dont l'équilibre peut être aujourd'hui rompu par le moindre choc ».
- 4) « Que demandent les Libanais ? Que, dans la grande entreprise d'émancipation nationale, leurs dirigeants sachent s'entourer des alliances et des garanties qui nous assureraient contre toute entreprise d'annexion et toute tentative de démembrement ».
- 5) « Et serions-nous à notre tour des "attardés", quand nous disons qu'il faut prendre l'indépendance – mais qu'il faut aussi la garder ? ».
- 6) « On aimerait du moins apprendre, au moment où nos délégués se rendent au Caire, qu'il existe – également – un plan libanais ».
- 7) « ...Et que ce plan libanais présenterait cette singularité, assez sympathique en somme, qu'il sauvegarderait en tout cas les intérêts du Liban. On nous répondra que c'est évident – et tout cela a déjà été dit en plus d'une circonstance. Nous pensons qu'on pourrait, sans incommoder personne, le répéter à cette occasion ».

Dans ce qui suit, est présenté le décodage de ces nouveaux extraits dont le résultat renforce le calcul interprétatif de la lettre adressée au député Abdel Hamid Karamé :

- Il est vrai qu'une collaboration entre musulmans et chrétiens s'est établie (posé), mais elle risque de ne pas être maintenue (présupposé) au moindre choc (sous-entendu).

- En effet, la possibilité que tous les citoyens ne soient pas également loyaux à l'égard du nouvel ordre libanais existe (présupposé). Ce risque ne provient pas des chrétiens, mais du côté des musulmans qui sont susceptibles de violer le pacte national (sous-entendu).

/ Le journal évoque Pierre Gemayel au vu de son rôle de premier plan, en tant que nationaliste chrétien, dans la lutte pour l'indépendance libanaise, non seulement pendant la crise, mais avant sa survenue aussi. Ainsi, cette position implicite se transforme en un « argument d'autorité » et sa validité est alors consolidée : « c'est que [Pierre Gemayel], en raison de sa compétence [en tant que vrai nationaliste et indépendantiste chrétien], ne peut pas s'être trompé en disant [ou sous-entendant cette idée] ; c'est qu'il dit [ou sous-entend] vrai » (Mouillaud et Tétu, 1989, p. 180). /

- Or, si nous ne réussissons pas à maintenir la collaboration entre musulmans et chrétiens (posé), nous risquons de perdre notre indépendance (sous-entendu).

/ La possibilité de ne pas garder l'indépendance est aussi présupposée dans « il faut aussi la garder » dans le 5^e énoncé cité ci-dessus. /

- Cela d'autant plus qu'il est possible que des entreprises d'annexion et de tentatives de démembrement du Liban soient planifiées (présupposé), voire que certaines soient déjà mises en place (sous-entendu), alors que les autorités libanaises n'ont pas un vrai plan pour

sauvegarder les intérêts du Liban (sous-entendu). Et même s'ils en avaient un, il risque de se recouper avec ces plans d'annexion et de démembrement du Liban (sous-entendu).

- Les musulmans, ou leur grande majorité au moins, ne sont pas loyaux au Liban et préfèrent son annexion ou son démembrement même s'ils expriment publiquement le contraire (sous-entendu). C'est à cause d'eux que l'union nationale risque d'être rompue et que notre indépendance risque d'être perdue (sous-entendu).

- Que les nationalistes chrétiens prennent garde face à ce « péril islamique » (sous-entendu). / En évoquant « la psychose d'un "péril islamique" », *L'Orient* met « péril islamique » entre guillemets pour s'en désolidariser implicitement en rejetant la responsabilité de l'expression sur un énonciateur différent : « Souvent, mettre une unité entre guillemets, c'est en effet en renvoyer la responsabilité à un autre » (Maingueneau, 2016, p. 187). L'emploi du terme « psychose », qui renvoie à une perte de contact avec la réalité, renforce cette supposition et laisse comprendre que le journal invite ses lecteurs à ne pas craindre ce « péril » fantasmé. Toutefois, même s'il veille à ne pas l'assumer explicitement, *L'Orient* met en garde, implicitement aussi, dans la globalité de son discours, contre ce même péril. Bien qu'il s'agisse de deux contenus contradictoires, ils ne peuvent pas être pris en compte dans l'examen de la première hypothèse de cette thèse (Cf. introduction) puisque aucun d'entre eux n'est posé explicitement. /

- En tant que chrétiens, pour réussir à déjouer ce danger existentiel, il nous faut des alliances et des garanties qui nous protègent et c'est la France seule, comme le montre notre histoire commune, qui en est capable (sous-entendu).

Pour revenir à l'article analysé à la base dans cette sous-section, ses valeurs illocutoires implicites sont une mise en garde et une sollicitation, avec comme effets possibles que les nationalistes chrétiens craignent le danger évoqué par le journal, se retournent contre les autorités libanaises et soutiennent (de nouveau) le mandataire français. Ainsi, le cadre implicite de l'article devient différent de son cadre explicite. En effet, la lettre est présentée dans un cadre mettant explicitement en avant l'idée suivante : il faut du temps avant de s'habituer à la conversion du député musulman Abdel Hamid Karamé, passant de partisan d'une Syrie totale à défenseur de l'indépendance libanaise, et il faut des actions pour ne plus en douter. Cela dit, l'article est

implicitement présenté dans un cadre qui met en garde les chrétiens contre un danger provenant des musulmans aspirant toujours à une annexion ou à un démembrement du Liban.

Dans ce cas, la raison derrière le recours aux sous-entendus peut être double. D'une part, l'article cherche à orienter ses lecteurs vers les inférences tirées ci-dessus sans devoir les assumer. D'autre part, il évite, par là même, les critiques et les reproches d'une grande partie de l'opinion publique, qu'elle soit chrétienne ou musulmane, convaincue par l'authenticité de l'union islamo-chrétienne enfin aboutie. En ce qui concerne l'emploi des présupposés, il peut s'agir encore une fois de la volonté du journal d'empêcher la discussion et la possible remise en question de ce qu'il présuppose et de pouvoir en renvoyer la responsabilité à un ou à d'autres énonciateur(s), si besoin est.

6.1.7. Sous-entendre insidieusement

Le dernier article analysé dans cette partie est publié dans la rubrique « Orient-Express » à la une du numéro du 14 décembre 1943. Intitulé *Masse et Masses*, le texte distingue les termes « masses » et « Masse » (l'initiale en majuscule dans le corps de l'article), avec une idée saillante marquant son cadre explicite : ce n'est pas le Nombre, et donc la majorité qui mène la vie politique. En voici un extrait qui permet de mieux décoder le message implicite caché :

« Ce que l'on appelle, depuis 1848, "les masses", ce sont les minorités agissantes et organisées qui font les coups d'État et les révolutions. On l'a dit : les prolétariats ouvriers, qui ont déterminé depuis cent ans toute l'évolution sociale et politique de l'Europe, ne représentent peut-être pas dans chaque pays le dixième de la population. Les fascismes et le bolchévisme ont pris le pouvoir avec une poignée d'hommes. Même dans les démocraties, la doctrine maurrassienne prévaut : ce n'est pas le Nombre qui mène, c'est encore la Qualité ».

Le calcul interprétatif proposé est le suivant :

- Les masses sont les minorités agissantes et organisées qui font les coups d'État et les révolutions (posé).

/ En précisant l'année 1848, l'auteur évoque les révolutions qui marquent l'histoire d'une grande partie de l'Europe à cette même date, et qui ont ouvert la voie à l'entrée des masses dans la vie politique. /

- Les exemples sont nombreux partout dans le monde et sous tous les régimes (sous-entendu), y compris même les pays démocratiques (posé). Quid donc d'un pays comme le nôtre (sous-entendu) ?

- Les derniers événements du Liban ne doivent plus vous tromper (sous-entendu). Lorsqu'on vous parle de masses et de foules qui se sont révoltées contre la France pour obtenir l'indépendance, ce n'est qu'un mensonge (sous-entendu). La grande majorité du pays n'est pas favorable à ce qui s'est passé (sous-entendu).

- Il ne s'agit que d'une minorité fasciste qui a fait un coup d'État au service d'intérêts personnels et politiques qui vont à l'encontre de la vraie indépendance et du vrai patriotisme libanais (sous-entendu).

- Guidés par leurs bonnes intentions, beaucoup parmi vous sont tombés dans le piège de ces faux nationalistes, d'autant plus que vous avez eu l'impression que la majorité du pays les soutient ce qui vous a incités à croire davantage en la justesse de leurs actions (sous-entendu).

- Piégés, beaucoup parmi vous ont même rejoint des rassemblements, en pensant qu'ils rendent service à la cause nationale (sous-entendu). Et une fois en foule, ils ont été amenés, malgré eux et sans pouvoir bien mesurer la gravité de ce qui se passe, à des actes qui nuisent à la cause libanaise et qu'ils vont donc regretter tôt ou tard (sous-entendu).

/ Ce sous-entendu rappelle les propos de Gustave Le Bon qui mettent en avant l'irrationalité des foules : « Tel est à peu près aussi l'état de l'individu faisant partie d'une foule psychologique. Il n'est plus conscient de ses actes. Chez lui, comme chez l'hypnotisé, en même temps que certaines facultés sont détruites, d'autres peuvent être amenées à un degré d'exaltation extrême. Sous l'influence d'une suggestion, il se lancera avec une irrésistible impétuosité à l'accomplissement de certains actes. Impétuosité plus irrésistible encore dans les foules que chez le sujet hypnotisé, parce que la suggestion étant la même pour tous les individus s'exagère en devenant réciproque. [...] Aussi, par le fait seul qu'il fait partie d'une foule organisée, l'homme descend de plusieurs degrés sur l'échelle de la civilisation. Isolé, c'était peut-être un individu cultivé, en foule c'est un barbare, c'est-à-dire un instinctif. Il a

la spontanéité, la violence, la férocité, et aussi les enthousiasmes et les héroïsmes des êtres primitifs » (Le Bon, 1895, p. 19-20). /

- Mais tout cela est faux (sous-entendu). D'une part, tout ce qui s'est passé et se passe toujours ne rend pas service à l'indépendance du Liban, mais au contraire la menace (sous-entendu). D'autre part, tout ce qui s'est passé et se passe toujours ne ressemble pas du tout ni à vos principes, ni à vos croyances, ni à vos positions historiques (sous-entendu).

- Ne vous laissez plus duper par les faux nationalistes et leurs apparences trompeuses (sous-entendu).

Les valeurs illocutoires de cet article sont au nombre de deux. La première est une critique adressée à une partie des Libanais, qu'ils soient des hommes politiques ou qu'ils fassent partie du grand public. La deuxième est une invitation à une autre partie de ne pas/plus se laisser piéger par la première, avec comme effet potentiel que cette autre partie ne soutienne plus les actions menées par les autorités libanaises au nom de l'indépendance du Liban. Le cadre implicite devient donc différent du cadre explicite présenté au début de la sous-section. Il se focalise surtout sur le caractère fasciste et minoritaire de ceux qui se présentent comme indépendantistes, alors que leur soi-disant lutte pour l'indépendance n'est en fait qu'un coup d'État.

Deux raisons peuvent justifier l'emploi de l'implicite dans cet article. D'un côté, par le biais des sous-entendus, *L'Orient* évite d'endosser la responsabilité de ce qu'il implique et la renvoie aux lecteurs qui réussissent à décoder son message, d'autant plus que l'interprétation vers laquelle il les oriente risque d'être particulièrement insidieuse, étant basée sur de fausses informations. Ainsi, le recours aux sous-entendus dans cet article peut être considéré à visée manipulatrice. Il est vrai que d'autres contenus implicites dans les discours de *L'Orient* ou du *Jour* peuvent être controversés et sont donc susceptibles d'être mensongers. Mais l'auteur de la thèse évoque le caractère insidieux et la manipulation dans ce cas précis, étant donné que les anciennes sous-sections, qu'elles traitent des discours de *L'Orient* ou du *Jour* à la veille ou au lendemain de la crise (y compris par exemple la sous-section précédente), ne sont pas marquées par un degré d'inexactitude aussi fort et évident que celui que fait ressortir la présente sous-section (Cf. 2.2.6.). En effet, dans le cas de cet article, il est possible de souligner objectivement le caractère mensonger des sous-entendus, étant donné que les événements de la crise prouvent qu'il ne s'est pas agi d'un

coup d'État et que la grande majorité de la population soutient effectivement les autorités libanaises.

De l'autre, expliciter ce message aurait été pris pour une critique très sévère, voire une insulte à une partie de la population que le journal cherche à influencer. De là, en implicitant son message, *L'Orient* peut chercher à sauver la face positive de ces destinataires libanais et ne risque pas de perdre la possibilité de leur faire subir les effets escomptés.

6.2. *Le Jour* au lendemain de la crise

Cette seconde section analyse les numéros du *Jour* depuis sa réapparition le 25 novembre 1943, au lendemain de la crise, jusqu'au numéro (inclus) datant du 14 décembre de la même année.

6.2.1. Sous-entendre la grande victoire des Libanais

Dans son premier numéro après la crise, *Le Jour* publie à la une, juste en dessous de la manchette, un article intitulé *Le peuple libanais acclame le Chef de l'État et le gouvernement* (25 novembre 1943), avec comme chapeau rédigé en caractères gras et italiques : « ***Des manifestations grandioses ont accueilli le Président de la République, le Président du Conseil et les Ministres à leur retour au Sérail*** ». Deux photographies, dont une juste en dessous du chapeau, accompagnent l'article à la une. Elles sont analysées dans la sous-section suivante.

Dans ce qui suit, sont présentés quelques extraits qui facilitent l'analyse :

- 1) « Un communiqué officiel a été publié dans la nuit du 21 au 22 courant annonçant la solution de la crise. En dépit du couvre-feu, de grandes manifestations ont eu lieu à Beyrouth en l'honneur de la prochaine arrivée du Président de la République, du Président du Conseil et des Ministres ».
- 2) « Le lendemain matin des manifestations grandioses se sont déroulées dans la capitale. Les forces de sécurité intérieure se sont associées, par moment, à ces démonstrations ».
- 3) « Mardi, de grandes manifestations de joie populaire se sont déroulées, à longueur de journée, dans les grandes artères de la capitale, notamment devant le Parlement et le Sérail. Ces démonstrations ont atteint leur paroxysme dans l'après-midi, à 16 heures, à l'arrivée du Président de la République, du Président du Conseil et des Membres du Cabinet, au Petit Sérail ».

4) « À onze heures, S. E. le Président de la République, M. Béchara el-Khoury, entouré de M. Riad Solh, Président du Conseil, et des Membres du Gouvernement a reçu S. E. le général d'armée Catroux, Commissaire National, accompagné de M. Chataigneau, Délégué Général p. i. de France au Levant, et du général Chadebec de Lavalade, Commandant en Chef des troupes françaises au Levant ».

5) « Accueillis par les hymnes nationaux français et libanais, S. E. le général d'armée Catroux, M. Chataigneau et le général Chadebec de Lavalade ont été salués au bas de l'escalier par M. Moussa Moubarak, Directeur du Cabinet du Président de la République. La visite a duré 30 minutes, et a été cordiale. Dans l'après [sic] de mercredi, S. E. le Président de la République, M. Béchara el-Khoury, accompagné de M. Riad Solh, Président du Conseil, de M. Sélim Tacla [Takla], Ministre des Affaires Étrangères, de M. Moussa Mo[u]barak, Chef du Cabinet, et du lieutenant Abdel Kader Chehab, officier d'ordonnance, a rendu au général Catroux sa visite ».

Contrairement à *L'Orient* qui a passé sous silence les festivités du 22 et du 23 novembre (*Cf.* 6.1.2.) pour rendre compte seulement de celles du 24 du même mois vu qu'elles concernent aussi le mandataire français (*Cf.* 6.1.5.), *Le Jour* met en avant les réjouissances accompagnant la libération des détenus politiques depuis la nuit du 21 au 22 novembre. Pour ce qui est des autorités mandataires, le journal rapporte que le général Georges Catroux a visité le Sérail, en posant que les visiteurs français ont été salués au bas de l'escalier par le directeur du cabinet du président et que la visite a été cordiale. Il fait par ailleurs savoir que les autorités libanaises lui ont rendu la visite. Mais *Le Jour* n'évoque point les ovations par lesquelles les visiteurs français ont été accueillis.

Le message explicite mis en avant dans ce compte rendu est clair et simple. Il s'agit de l'euphorie populaire avec laquelle les anciens détenus sont accueillis. C'est d'ailleurs le cadre explicite dans lequel l'actualité est présentée dans ce compte rendu. Cela dit, l'article peut en même temps sous-entendre, à destination des Libanais, ce qui suit :

- La population libanaise accueille les autorités libanaises par des manifestations grandioses (posé).
- La joie est tellement immense que les gens n'ont pas pris en compte le couvre-feu qui est censé les empêcher de sortir (sous-entendu « conventionnellement » à travers « en dépit de ») et ont manifesté leur euphorie (sous-entendu) à travers de grandes manifestations dès la nuit du 21 au 22 (posé) même avant la libération et l'arrivée des hommes politiques (présupposé).

- La joie est tellement immense que même (sous-entendu) les forces de sécurité intérieure s’y sont associées de temps à autre (posé).
 - Contrairement à ce que certains pourraient affirmer (*Cf.* 6.1.7.), la quasi-totalité du pays soutient les autorités libanaises (sous-entendu).
 - Ces dernières sont par ailleurs sorties triomphantes de leur confrontation avec les autorités françaises (sous-entendu). Nous avons décroché une victoire grandiose (sous-entendu).
- / En parlant du communiqué annonçant la solution de la crise, *Le Jour* recourt à la voix passive sans préciser que ce sont les autorités françaises qui l’ont publié, comme s’il ne veut pas, dans cet article précisément, montrer que les détenus politiques étaient à leur merci, alors qu’il sous-entend qu’ils sont triomphants. /

Le calcul interprétatif montre que la valeur illocutoire implicite de cet article est l’assertion de la grande victoire et du soutien quasi unanime dont jouissent les autorités libanaises auprès de la population, avec comme effets possibles de remonter encore plus le moral aux Libanais et de réussir à pousser ceux qui pourraient hésiter parmi eux à se rallier à la majorité victorieuse. Ainsi, si le cadre explicite du compte rendu est l’accueil grandiose avec lequel les autorités libanaises sont reçues, le cadre implicite tourne autour de l’idée centrale de la victoire réalisée face aux Français et de la quasi-unanimité du pays autour des autorités libanaises.

Les motivations susceptibles d’expliquer le recours à l’implicite sont multiples et dépendent de l’identité du destinataire. D’une part, en sous-entendant le soutien quasi unanime dont jouissent les autorités libanaises, *Le Jour* évite d’explicitement cette idée. Or, s’il l’avait ouvertement exprimée, il aurait sous-entendu virtuellement la possibilité d’affirmer son contraire (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 211) et aurait ouvert la voie à sa potentielle remise en cause. D’autre part, il est important de souligner que les Français ne sont pas seulement de simples lecteurs éventuels de cet article, mais en sont aussi destinataires étant donné que la victoire des autorités libanaises implique leur défaite et vice versa. De là, les raisons justifiant l’emploi de l’implicite les concernent aussi, comme le montre la suite de cette sous-section.

Veiller à ne pas provoquer les autorités françaises

Derrière l'implication de la grande victoire libanaise, d'un côté, et de la grande défaite française, de l'autre, peuvent se cacher trois autres motivations interreliées : contourner la censure, éviter une suspension par décision du gouvernement libanais et sauver la face positive du mandataire. En effet, expliciter la grande défaite française peut avoir la « valeur perlocutoire » implicite d'humiliation et le message risque par suite d'être censuré. Or, un message pareil aurait également menacé la face positive des autorités mandataires. Une question se pose ainsi : l'emploi de l'implicite vise-t-il seulement à contourner la censure, ou bien *Le Jour* veut-il délibérément sauver la face positive française et, le cas échéant, pour quelle raison ?

Dans un article intitulé *11-21 novembre. Le déroulement des événements*, *Le Jour* (25 novembre 1943) rend compte de l'évolution de la situation pendant la crise de novembre, à la deuxième page de son premier numéro publié au lendemain de la libération des détenus politiques. L'article révèle que le Délégué général de la France Jean Helleu, qui a pris la décision de faire emprisonner les hommes politiques libanais et de dissoudre la Constitution, a été prié de se rendre à Alger, en d'autres termes qu'il a été révoqué de son poste. En outre, dans son numéro du lendemain (26 novembre 1943), le journal publie, dans sa rubrique quotidienne « Tour d'horizon » qui paraît à la deuxième page avec plusieurs courtes nouvelles, un texte intitulé *Les rapports franco-libanais*. Le filet fait savoir qu'« [u]ne première prise de contact en vue de la normalisation des rapports franco-libanais a déjà eu lieu au cours des visites échangées entre S. E. M. Béchara el-Khoury, Président de la République, et S. E. le général d'Armée Catroux, Commissaire d'État ». Et ajoute : « On croit savoir que les échanges de vues seront repris au cours de la semaine prochaine entre le Sérail et la Délégation ». Ce texte présuppose l'état anormal des relations entre Français et Libanais et pose l'ouverture du processus visant à les normaliser.

Dans ce contexte politique, il n'est pas surprenant que les autorités libanaises évitent les discours très provoquants vis-à-vis des autorités françaises. Pour ce faire, le gouvernement est allé jusqu'à suspendre des journaux le soutenant avant même que le service de la censure n'entre dans ses attributions, y compris le journal clandestin ? après avoir commencé à publier sous sa vraie identité. En effet, dans son quatorzième et dernier numéro clandestin, publié d'ailleurs après la

solution apportée à la crise (28 novembre 1943), ? affiche à la une un article intitulé *La France et le Liban. La vraie amitié* (« الصداقة الحقيقية ») qui commence comme suit :

« Cela nous fait du mal que la politique de ce journal soit mal comprise, pour cela, nous aimerions montrer sa position vis-à-vis de l'amitié française, une position qui représente l'opinion de tous les Libanais dignes de ce nom. Les citoyens de ce pays, tout comme les autres citoyens arabes, sont marqués par la loyauté et la générosité et aucun parmi eux ne nie les relations historiques qui lient la France au Liban et aucun parmi eux ne songe à se quereller avec la France »¹⁶⁴.

L'attaque de l'article laisse comprendre qu'on reproche au ? ses positions très hostiles aux autorités françaises. La crise étant résolue, il paraît que les autorités libanaises veulent tourner la page des discours agressifs contre le mandataire français pour paver la voie à la normalisation des relations mutuelles.

Dans ce même numéro, le journal clandestin annonce qu'il va paraître sous son vrai nom à partir de la semaine prochaine. Ainsi, il publiera sous le nom *La Bravoure* (« الإقدام ») (Cf. 4.4.2.). Cela dit, quatre numéros ont suffi pour que le gouvernement libanais suspende le nouveau journal *sine die* (*Le Jour*, 5 et 6 décembre 1943). Les archives dont dispose l'auteur de cette thèse montrent que *La Bravoure* (« الإقدام ») reprend sa publication le 22 décembre 1943 avec son dix-neuvième numéro et annonce dans un encadré à la une :

« *La Bravoure* a arrêté de publier un petit peu plus de deux semaines, suspendu par décision du gouvernement libanais que tous les Libanais fidèles à leur patrie doivent respecter et soutenir. À travers sa suspension, il a ainsi rempli son devoir national envers ce gouvernement, avec la même loyauté qu'il a montrée en étant le seul à le défendre, depuis sa parution avec comme titre le point d'interrogation, sous le terrorisme »¹⁶⁵.

Cette annonce de reprise de publication peut avoir la valeur illocutoire implicite de blâme. C'est comme si *La Bravoure* reprochait au gouvernement de l'avoir suspendu, bien que le journal ait bravé tous les dangers pour soutenir les autorités libanaises pendant la crise de novembre, alors

« يؤلمنا أن يُساء فهم سياسة هذه الجريدة، لذلك نحب أن نبيّن موقفها من الصداقة الفرنسية بياناً يعبر عن رأي جميع اللبنانيين الجديرين بهذا الاسم. ¹⁶⁴ أبناء هذه البلاد، مثل سائر أبناء العرب، مطبوعون على الوفاء وعلى الكرم، وليس فيهم من ينكر العلاقات التاريخية التي تربط فرنسا بلبنان، وليس فيهم من يفكر في مخاصمة فرنسا.»

« احتجبت "الإقدام" عن قرّائها أسبوعين ونيف معطّلة بأمر من الحكومة اللبنانية المتوجّب على جميع اللبنانيين المخلصين لوطنهم احترامها ¹⁶⁵ وتأييدها، فأدّت باحتجاجها واجبها الوطني نحو تلك الحكومة بمثل الإخلاص الذي أظهرته في انفرادها بالدفاع عنها منذ ظهورها بعنوان علامة الاستفهام في ظلّ الإرهاب.»

que tous les autres journaux adhérant à la même ligne politique avaient arrêté de publier, de gré ou de force.

Pour revenir au cas du *Jour*, le journal est partisan de la politique de Béchara Khoury et de son « Parti constitutionnel ». Il n'est donc pas surprenant qu'il adopte la même politique d'apaisement envers les autorités mandataires. Les résultats d'une sous-section suivante (Cf. 6.2.3.) renforcent cette idée. Ainsi, il est fort possible que *Le Jour* ait recouru aussi aux sous-entendus pour sauver la face positive du mandataire. Ses énoncés, cités ci-dessus, sur l'accueil des visiteurs français au bas de l'escalier, ainsi que sur l'aspect cordial de la visite, renforcent cette supposition. En même temps, il est envisageable que le journal se soit également servi des sous-entendus pour éviter d'explicitier des positions qui auraient pu beaucoup déplaire au mandataire français, à tel point qu'elles soient censurées en amont de leur publication ou que le journal soit suspendu par décision du gouvernement libanais a posteriori.

Avant de clôturer cette sous-section, une remarque s'impose. Comme indiqué dans l'introduction du chapitre précédent, les différentes motivations susceptibles d'expliquer le recours délibéré à l'implicite dans un même discours ne coexistent pas forcément. Ainsi, si l'on suppose que dans ce premier cas, la vraie raison derrière l'emploi de l'implicite est la volonté du journal d'éviter une suspension par décision du gouvernement libanais et/ou la censure des autorités françaises, c'est que *Le Jour* ne croit pas en la politique d'apaisement vis-à-vis du mandataire et n'a pas vraiment de bonnes intentions à son égard, mais se trouve contraint de baisser le ton malgré lui. Ainsi, la volonté de sauver la face positive des autorités françaises ne serait plus pertinente comme finalité en soi, désunie des deux autres motivations. Cette remarque peut s'appliquer à d'autres cas, avec d'autres motivations, étudiés dans le chapitre présent ou dans celui qui précède. Cela n'empêche pas toutefois que les différentes motivations plausibles et argumentées vont être prises en compte dans l'examen des hypothèses du présent travail.

6.2.2. Quand les photographies se parlent implicitement

Au début de la sous-section précédente, il est fait mention de deux photographies accompagnant le compte rendu de la une. Dans cette sous-section, elles sont analysées de la même manière que pour la photographie de *L'Orient* (Cf. 6.1.5.), en dépit des textes les accompagnant, qu'il s'agisse de la légende ou bien du corps de l'article. Ensuite, les différents matériaux verbaux vont être pris en compte, uniquement pour examiner si les inférences tirées des éléments iconiques concordent avec ce que les éléments linguistiques véhiculent. Voici la première photographie (Cf. la grille d'analyse dans « L'image comme discours journalistique » de la sous-section 3.2.3.) :



(*Le Jour*, 25 novembre 1943)

La photographie montre un rassemblement de personnes. La composition séquentielle de l'image conduit le regard pour chuter sur un petit groupe d'individus placés à peu près au centre de la partie inférieure de la photographie. Le regard est d'abord conduit du coin supérieur gauche horizontalement vers la droite, puis obliquement vers quelques personnes, autour desquelles il y a de petits espaces vides, comme si c'était pour leur laisser, en tant que sujets de l'image, la possibilité de bouger librement. Bien que ce petit groupe constitue le foyer de l'image, l'éclairage

naturel ne le met pas en avant, la partie la plus éclairée de la photographie étant la foule qui se trouve sur le côté droit de l'image.

Les individus en question portent des costumes libanais traditionnels et dansent. Juste à côté d'eux, il est possible d'identifier des forces de sécurité intérieure. Quant à la foule, la photographie la coupe en ne montrant qu'une partie. Le cadre est donc absent et laisse imaginer les éléments susceptibles d'être présents dans le hors-champ. L'angle de prise de vue est une plongée, avec un plan de demi-ensemble qui rend le cadrage assez serré par rapport à l'ensemble des individus paraissant sur la photographie. Si ces quatre éléments (angle, plan, cadre et cadrage) peuvent être utilisés de sorte à donner l'impression de grandes foules, le cadre plus précisément présuppose qu'il y a encore d'autres personnes que l'objectif de l'appareil photographique n'a pas pu capter et sous-entend ainsi que le rassemblement est plus important. Pour ce qui est de la distance séparant les participants les uns des autres, elle est très faible. La lumière très présente sur la partie droite de l'image, met ainsi en avant la densité de la foule captée par la photographie. Cela conforte par suite l'impression du grand nombre d'individus qui ne paraissent pas dans le cadre, mais qui sont pourtant de la partie.

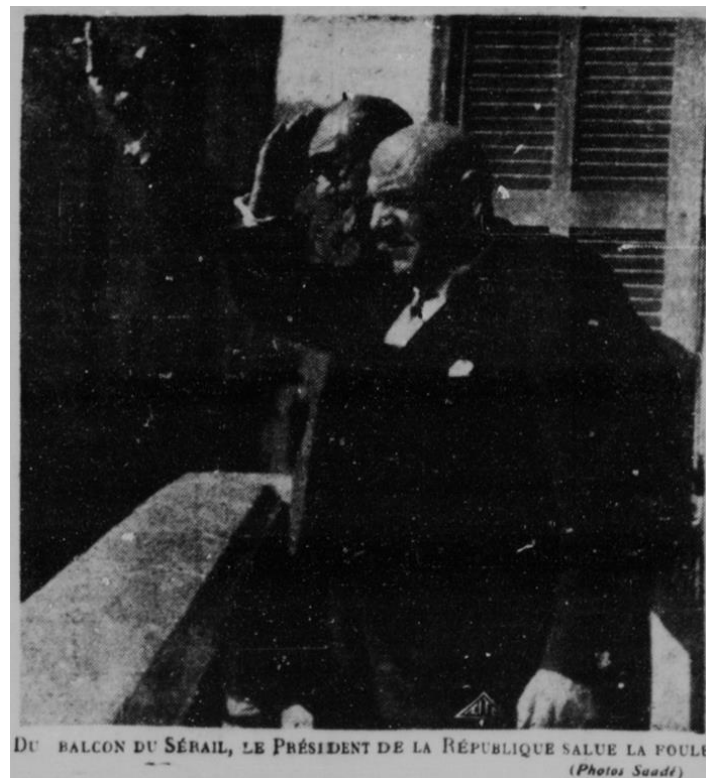
Quant au demi-cercle autour des personnes qui dansent, il présuppose la possibilité d'un second demi-cercle qui n'apparaît pas sur la photographie au vu du cadre découpant le cercle en deux. Ainsi, il sous-entend que les personnes qui dansent, ainsi que les forces de sécurité intérieure juste à côté, sont au centre de la foule et sous-entend par là-même que ces forces participent aux festivités et ne sont pas sur la photographie seulement pour veiller sur le bon déroulement du rassemblement.

Alors que le pays vit dans les quelques derniers jours une crise sans précédent, la publication de cette photographie n'aurait pas été pertinente si elle ne sous-entendait pas la libération des détenus politiques et la grande joie qui a suivi, comme raison justifiant un tel rassemblement auquel s'associent en plus les forces de sécurité intérieure. Ainsi, *Le Jour* aurait pu publier cette photographie seule, sans aucun message verbal l'accompagnant, pour sous-entendre un message global que son Lecteur Modèle pourrait décrypter comme suit au vu du contrat de lecture qui les unit :

- Le Liban vit une joie indescriptible après avoir réussi à surmonter sa crise. Les détenus sont libérés et rétablis dans leurs fonctions. Les autorités libanaises ont décroché une victoire grandiose, à laquelle s'associe toute la population. Il s'agit d'un triomphe si imposant que des foules innombrables le fêtent et que les forces de sécurité même s'y associent.

En ce qui concerne le message linguistique accompagnant la photographie, la légende est d'abord la suivante : « Une foule innombrable venue de tous les coins du Liban a manifesté hier sa joie à l'occasion du retour du Chef de l'État et des Membres du Gouvernement ». Elle permet de mieux identifier la scène et les éléments la composant et remplit ainsi une fonction d'ancrage. Son contenu verbal concorde avec la lecture interprétative qui vient d'être présentée. Ensuite, quant au corps de l'article, les extraits cités au début de la sous-section précédente et leur interprétation qui suppose que le texte sous-entend la grande victoire des autorités libanaises, recourent l'analyse de cette première photographie.

Pour ce qui est de la seconde photographie, la voici :



(Le Jour, 25 novembre 1943)

La photographie montre Béchara Khoury au premier plan en vue latérale. Devant lui, à gauche de l'image, on aperçoit une balustrade, alors qu'à sa droite, en arrière-plan, on voit, en vue latérale également, un autre homme assez proche de lui, à côté d'une fenêtre. Les deux personnages lèvent une main et regardent dans la même direction vers le hors-champ au-delà de la balustrade, avec un regard légèrement incliné vers le bas. Le personnage dans l'arrière-plan est en costume, porte un béret et des lunettes de soleil, sourit et a la paume de la main orientée vers le hors-champ, alors que le président, en costume lui aussi, a le visage crispé et la paume de sa main droite en direction de son visage. Les deux personnages sont présentés dans un cadrage serré, avec un plan américain et un angle de prise de vue pouvant être qualifié de standard.

La lumière directe et orientée, entre autres, vers une partie du mur en haut à droite de la tête du personnage en arrière-plan, ainsi que vers une partie des visages des deux personnages, de leurs mains levées et de la balustrade, établit un ordre de priorité en incitant le spectateur à se focaliser avant tout et surtout sur ces éléments. La construction de l'image suit ainsi une partie du parcours de la lumière. Elle est d'abord descendante et conduit le regard verticalement à partir de la partie du mur éclairée, vers les visages et la main levée du président. Elle devient ensuite oblique menant vers le haut à gauche pour arriver à la main levée de l'autre personnage, avant de faire le chemin inverse et redescendre vers la main levée de Béchara Khoury. La construction est enfin descendante oblique vers la gauche et chute sur la partie la plus éclairée de la balustrade dans le coin inférieur gauche. Ainsi, bien que le cadre de la photographie soit présent, le spectateur se trouve poussé à imaginer le hors-champ, au-delà de la balustrade où s'arrête son regard, pour interpréter le geste de la main levée du président, au cœur de la photographie.

Le visage du président et la direction de sa paume privilégient deux explications, susceptibles de coexister : soit il lève la main pour protéger ses yeux contre les rayons de soleil qui l'éblouissent, soit il la lève comme signe de salut. Le sourire et la main de l'autre personnage sur la photographie accèdent surtout la seconde explication. Mais ses lunettes de soleil et son béret n'excluent pas la possibilité que la première explication soit également juste, d'autant plus que l'éclairage fort et en plongée sur la photographie laisse comprendre qu'il s'agit de la lumière naturelle du soleil.

Or, lever la main, souriant, pour saluer présuppose qu'il y a une personne ou un groupe de personnes en face et que cette salutation procure à celui qui l'exécute un sentiment de joie. Quant à la balustrade, elle présuppose l'existence d'un balcon, alors que le regard vers le bas présuppose que la ou les personnes saluée(s) est/sont dans un endroit plus bas. La composition de l'image, globalement descendante, laisse, elle aussi, le spectateur imaginer la personne/foule potentielle en contrebas.

Ainsi, le fait que les deux personnages se soient présentés, en costume, sur un balcon pour saluer une personne ou un groupe de personnes en dessous d'eux, laisse privilégier l'éventualité d'un balcon qui fait partie d'un bâtiment officiel. Il est par conséquent raisonnable d'imaginer qu'il s'agit du Vieux Sérail où siège la Présidence de la République. De là, cette photographie peut sous-entendre que le président, dont la libération est présupposée par sa présence même sur une photographie récente, est rétabli dans ses fonctions et qu'il salue une foule venue fêter sa remise en liberté depuis le balcon du Sérail. La ligne éditoriale du journal, soutien du président, est en cohérence avec une telle interprétation.

Pour passer au message linguistique, voici la légende de la seconde photographie : « Du balcon du Sérail, le Président de la République salue la foule ». Encore une fois, la légende, ainsi que le contenu de l'article (*Cf.* 6.2.1.), viennent tous les deux soutenir les inférences tirées du message iconique. Mais le plus intéressant dans ces différents matériaux verbaux reste le présupposé de l'existence de « la foule » proposé par la légende de l'image (« salue la foule »), qui présuppose à son tour, à travers l'article défini « la », qu'il s'agit d'une foule que le lecteur connaît ou est censé du moins connaître. L'emploi de l'article défini peut renvoyer au fait que la légende de la photographie part du contenu de l'article qui, ayant évoqué la foule, l'a déjà transformée en un élément connu par les lecteurs. Si cette dernière supposition se base sur une interaction présumée entre la légende de l'image et le contenu de l'article, une autre supposition peut expliquer l'emploi de l'article défini dans le cadre d'une interaction entre les légendes des deux photographies accompagnant l'article. En effet, en présupposant l'existence d'« une foule innombrable », la première légende permet à la seconde légende de parler de « la foule » avec un article défini.

Or, cette dernière explication rend possible une troisième supposition encore plus intéressante. Il s'agit de l'interaction entre les deux photographies. En effet, si les deux images sont analysées ensemble, en dépit de tout élément verbal, le lecteur peut avoir l'impression que ces deux photographies se parlent. Chacune d'elles se base sur l'autre pour faciliter la lecture des sous-entendus qu'elle infère. Ainsi, si la première image pose l'existence d'une foule et sous-entend la joie qu'elle éprouve à la suite de la libération des détenus, la seconde présuppose la libération du président de la République et sous-entend la présence d'une foule, plus particulièrement de la foule posée dans la première photographie, que le président salue depuis le balcon du Sérail.

Dans *Le journal quotidien*, Maurice Mouillaud et Jean-François Tétu soulignent que

« la photographie, représente beaucoup plus généralement des situations (des "états") que des actions : c'est le texte de l'article, et lui seul généralement, qui comporte le récit des actions ; l'illustration se contente de reproduire les acteurs. On pourrait dire que le texte définit le "syntagme" narratif, et la photographie présente le "paradigme" des rôles » (Mouillaud et Tétu, 1989, p. 87).

Deux remarques méritent d'être soulignées à la lumière de l'extrait de Maurice Mouillaud et de Jean-François Tétu. D'un côté, s'il est vrai que la photographie reproduit en général les acteurs de l'action, force est de souligner que dans la photographie du *Jour*, Béchara Khoury est l'unique acteur principal, alors que dans celle de *L'Orient* déjà analysée (Cf. 6.1.5.), le général français Georges Catroux l'est aussi. La comparaison entre ces deux images renforce davantage le sous-entendu de la grande victoire des autorités libanaises dans le discours du *Jour* (Cf. 6.2.1.), contrairement à *L'Orient* qui veille à sous-entendre que les autorités françaises ne sont pas sorties vaincues de la crise (Cf. 6.1.5.). De l'autre, l'interaction iconique entre les deux photographies montre que, considérées seules sans tenir compte de n'importe quel élément verbal les avoisinant, ces photographies ne se contentent pas de présenter le paradigme des rôles, mais définissent aussi le syntagme narratif.

6.2.3. Sous-entendre les bonnes intentions vis-à-vis du mandataire

Dans son premier numéro après la crise (25 novembre 1943), *Le Jour* publie un éditorial intitulé *Pour mieux s'entendre*. En voici quelques extraits :

1) « Depuis trop longtemps, trop d'hommes responsables n'avaient autour de nous "**rien appris et rien oublié**". On s'est obstiné trop longtemps à ne pas comprendre que pour aller "**contre la géographie**", il fallait que le Liban eût des raisons sentimentales d'une force exceptionnelle. **Et que tout le destin du Liban ne pouvait s'expliquer que par là**. Dès l'instant qu'on faisait violence aux Libanais, l'édifice ne pouvait plus tenir, il était visiblement menacé ».

2) « Mais, qu'on le veuille ou non, le Liban a vibré tout d'une pièce. Pourquoi ? Parce que des choses insupportables se sont produites venant précisément d'où il paraissait fou de les attendre ».

3) « **Quand on parle de la nécessité d'une protection**, encore faut-il que cette protection ne se transforme pas en persécution systématique. N'est-ce pas à cela qu'on a abouti ? Et pourquoi ne pas appeler courageusement les choses par leur nom [?] **Justement afin d'y remédier** ».

Dans ces extraits, l'éditorial explique les raisons derrière la réaction intransigeante des Libanais, en pointant explicitement du doigt les leçons non tirées, depuis trop longtemps, par trop d'hommes responsables, malgré les « choses insupportables qui se sont produites ». Toutefois, le calcul des contenus implicites montre que le cadre implicite est différent. Il est, dans sa globalité, beaucoup moins brutal. Voici la lecture interprétative proposée du message implicite adressé précisément aux destinataires français :

- La réaction du Liban était intransigeante (posé) à cause de vous (sous-entendu). Nous n'avons jamais voulu que des différends avec vous aient lieu, mais ce qui s'est passé est de votre faute et non de la nôtre (sous-entendu).

- En effet, vous n'avez jamais tiré les leçons de notre passé (sous-entendu). Vous n'avez jamais compris qu'en nous faisant violence, tout risquait de s'effondrer (sous-entendu).

- Nous vous avons toujours considérés comme des amis (sous-entendu). Nous vous avons toujours considérés comme des protecteurs (sous-entendu).

- Nous ne nous attendions pas du tout à ce que vous nous traitiez de la sorte (sous-entendu). C'était impossible pour nous d'imaginer que cette protection se transforme en une persécution systématique (sous-entendu). Pour nous, c'était fou d'imaginer que vous alliez nous faire subir des choses insupportables, comme celles que vous nous avez infligées récemment (sous-entendu).

- À quoi vous attendiez-vous (sous-entendu) ? C'était logique que nous réagissions ainsi (sous-entendu). Ne nous blâmez pas pour cela (sous-entendu). Tout ce que nous avons fait n'est qu'une réaction normale à vos actions insupportables (sous-entendu).

- Nous essayons de dire les choses aussi clairement et honnêtement que possible, non pour vous provoquer et tendre davantage les relations avec vous, mais, au contraire, pour essayer (sous-entendu) d’y remédier (posé).
- Nous tenons à nos relations historiques (sous-entendu). Nous tenons à notre amitié séculaire avec la France (sous-entendu). C’est justement pour cela que nous vous blâmons pour ce qui s’est passé (sous-entendu). Et c’est pour cela que nous mettons les points sur les i, afin de mieux nous entendre (la volonté de mieux s’entendre est déjà posée dans le titre de l’éditorial) et afin d’éviter tout futur malentendu (sous-entendu).
- Nous nous permettons de vous reprocher ce qui s’est passé, parce que nous ne voulons pas qu’un futur conflit entre nous se reproduise (sous-entendu). Tout ce que nous voulons est que vous preniez nos remarques en compte et que nous travaillions ensemble à tourner la page et que nos relations redeviennent comme avant, les plus cordiales possibles (sous-entendu).

Bien que l’éditorial sous-entende qu’il « appel[le] courageusement les choses par leur nom », le calcul interprétatif qui vient d’être présenté montre que l’essentiel du message véhiculé est implicite. Outre le fait que son assertion à travers laquelle il se dit parler franchement et directement est elle-même implicite, l’identité des « hommes responsables [qui] n’avaient [...] **rien appris et rien oublié** », ainsi que celle des responsables « des choses insupportables [qui] se sont produites », ne sont jamais explicitement désignées.

Les valeurs illocutoires implicites des extraits de cet article sont la critique, mais aussi et surtout l’assertion de la volonté de tourner la page du conflit et de normaliser les relations franco-libanaises. Les effets possibles sont que le mandataire réagisse favorablement à ce message qui commence de façon négative mais se termine positivement, et que ce message contribue, par suite, à calmer la situation et à favoriser davantage la normalisation des relations franco-libanaises.

Quant au cadre implicite de ces extraits, il est clairement différent du cadre explicite sus-présenté. L’idée qu’il rend saillante est que, malgré tout, *Le Jour* et les hommes politiques au nom desquels le journal publie, ont de bonnes intentions envers les autorités françaises.

Plusieurs énoncés/articles extraits de différents numéros consolident cette interprétation. Premièrement, la sous-section 6.2.1. a déjà mis en avant que *Le Jour* veille à ne pas provoquer les autorités françaises.

Deuxièmement, il est important de s'intéresser à la dénomination à travers laquelle le journal décrit la nature du conflit avec les autorités françaises. L'éditorial analysé dans cette sous-section ne nomme pas le conflit. Toutefois, ce n'est pas le cas du compte rendu publié juste à côté et analysé dans 6.2.1. et dont l'attaque est la suivante : « Un communiqué officiel a été publié dans la nuit du 21 au 22 courant annonçant la solution de la crise » (25 novembre 1943). En effet, dès les premières lignes de l'article, *Le Jour* qualifie ce qui s'est passé de « crise ». Or, ce terme fait partie de ce qu'on appelle les configurations discursives : « Il s'agit de mots génériques qui induisent un scénario en soi [...]. Ces mots induisent une programmation narrative comportant des acteurs et des actions implicites ; ils cadrent l'événement » (Ringoot, 2014, p. 92).

Ainsi, en identifiant les événements des derniers jours sous la description de « crise », *Le Jour* implicite un récit des événements du 11 au 22 novembre, dont les grandes lignes ne sont pas censées être (très) péjoratives vis-à-vis du mandataire français, contrairement par exemple à un terme comme « coup de force » (voir ci-dessous). Ce choix ne peut pas être insignifiant. Il sous-entend une volonté d'apaiser les tensions franco-libanaises.

C'est dans cette même perspective que le journal parle d'« événements » dans le titre d'un autre compte rendu, paru à la deuxième page de ce même numéro (25 novembre 1943) : *11-21 novembre. Le déroulement des événements*. Le corps de l'article emploie notamment les termes suivants mis en gras par les soins de l'auteur de la thèse : « devant les **événements** », « dès les premières heures de la **crise** », « aux **événements** du Liban », « par les **événements** qui s'y produisent », « pour résoudre la **question** libanaise », « La **crise** au Liban », « au sujet des **événements** du Liban », « concernant la **crise** libanaise », « pour aplanir les **difficultés** surgies entre Français et Libanais », « sur la **question** libanaise » et « des **événements** du Liban ». Il est vrai que l'article rend compte de détails qui marquent la violence française : « les violences que l'on sait », « Des manifestations sanglantes se déroulent », « Elle [une manifestation d'étudiants] est sévèrement réprimée », mais les termes utilisés pour cadrer la globalité de l'événement témoignent d'une volonté de baisser le

ton pour contribuer à la normalisation des relations franco-libanaises. Il est vrai par ailleurs que le discours *du Jour* échappe parfois à cette règle générale, comme c'est le cas du présumé dans l'énoncé « au lendemain du coup de force du 11 novembre », paru dans un filet intitulé *Les nouvelles couleurs nationales* dans « Ici et ailleurs » du numéro du 27 novembre 1943, mais ces exceptions restent très rares.

Dans le même ordre d'idées, il est remarquable, troisièmement, que *Le Jour* publie dans le même compte rendu sur le déroulement des événements de la crise, à la deuxième page du numéro du 25 novembre 1943, des discours émanant de médias britanniques qui évoquent en des termes positifs l'intervention du général Georges Catroux, ainsi qu'un discours prononcé par le général Charles de Gaulle, au sujet de la crise libanaise, dans lequel il affirme son désir de voir le Liban indépendant :

- 1) « Le général Catroux, dit Radio-Londres, connaît parfaitement le problème. En outre c'est un administrateur et un négociateur de premier plan et il ne fait aucun doute que son intervention arrangera les choses ».
- 2) « Le général de Gaulle prend la parole devant l'Assemblée Consultative au sujet des événements du Liban. Il souligne le désir qu'il a de voir le Liban indépendant et dit qu'il espère que les grosses difficultés seront bientôt écartées ».
- 3) « Le "*Daily Telegraph*" traite, en première page, des événements du Liban. Il souligne l'habileté du général Catroux et exprime son espoir dans un arrangement rapide et complet ».

Or, la fin de ce compte rendu fait savoir qu'à la suite de la décision de libérer les détenus politiques, « M. Helleu, Délégué Général et Plénipotentiaire, est prié de se rendre à Alger ». À travers ces différents énoncés, il est possible de supposer que *Le Jour* s'associe implicitement aux compliments faits au général Georges Catroux et sous-entend, en même temps, les bonnes intentions qu'avaient les autorités françaises en vue de trouver une solution à la crise. Il est même plausible de considérer que le journal sous-entend que la faute n'est pas celle des autorités françaises dans leur ensemble, mais se rapporte précisément à la personne de Jean Helleu qui a agi de son propre chef, raison pour laquelle il a été révoqué de son poste.

Cette possibilité est confortée par un discours prononcé par le président du Conseil des ministres libanais, Riad Solh, devant la Chambre des députés, et paru dans un compte rendu intitulé *Hier à la Chambre. Après les derniers événements. Un exposé du Président du Conseil – Le nouveau*

pavillon national – *Un vote de flétrissure* et publié à la deuxième page du numéro du 2 décembre 1943. Parlant du général Georges Catroux, Riad Solh dit :

« C'est un homme qui comprend parfaitement l'esprit nouveau qui souffle en ce moment sur le monde. La première fois que je l'ai rencontré, il a exprimé ses regrets pour les décisions prises par M. Jean Helleu, ajoutant que ces décisions prises à l'insu du Comité National d'Alger ne lui ont été révélées que par les dépêches d'agences ».

Quatrièmement, un texte paru dans la rubrique quotidienne « Ici et ailleurs » à la deuxième page du numéro du 26 novembre 1943, renforce, lui aussi, le calcul interprétatif présenté sur l'éditorial du 25 novembre. Intitulé *Les nouvelles fonctions de M. Bart*, le premier filet de la rubrique annonce la nomination d'un nouveau Délégué français auprès du Liban. Il en fait l'éloge et lui assure que *Le Jour* fera de son mieux pour l'aider dans sa tâche :

« M. Bart compte parmi les Français qui connaissent le mieux le Liban et les Libanais. Il connaît d'ailleurs parfaitement tout le Levant et les problèmes qui lui sont particuliers. Sa tâche ne sera sans doute pas facile dans les circonstances présentes, mais l'estime dont il jouit est telle qu'on peut être assuré que tous les Libanais se feront un devoir de l'aider de leur mieux. *Le Jour* est heureux de lui en donner l'assurance en ce qui le concerne ».

Cinquièmement et finalement, c'est dans ce même contexte qu'il est possible de citer un extrait d'un discours de Riad Solh, que publie *Le Jour* et le met par ailleurs en caractères gras pour inciter le lecteur à y porter attention. L'extrait exprime implicitement l'attachement à l'amitié avec la France et vante le général Georges Catroux. L'article dans lequel cet énoncé paraît est intitulé *Importantes déclarations du Président du Conseil* et est publié à la deuxième page du numéro du 30 novembre :

« En ce qui concerne les rapports franco-libanais, rien dans notre activité ne doit être considéré comme inamical envers la France. D'ailleurs, la visite faite par le général Catroux au Liban a causé une profonde impression et dissipé plus d'un malentendu ».

Ainsi, les différents points qui viennent d'être développés encouragent l'analyse effectuée pour l'éditorial du 25 novembre 1943 et selon laquelle l'article sous-entend un message positif, marqué de bonnes intentions, à l'égard des autorités françaises. La première motivation derrière l'emploi de l'implicite dans cet éditorial peut être le contournement de la censure, qu'aurait pu provoquer la première partie du message implicite adressé aux Français, qui commence négativement mais se termine positivement. Il est vrai que le compte rendu sur le déroulement des événements de la

crise, publié à la deuxième page du même numéro, donne des détails « violents » sur les actions du mandataire français, ce qui peut laisser penser que *Le Jour* ne se soucie pas de la censure du mandataire. Cependant, les autorités françaises visées par ces détails peuvent être différentes de celles visées par les messages implicites par l'éditorial. Dans le premier cas, les destinataires seraient Jean Helleu et ses soutiens, alors que dans le second, il s'agirait de Georges Catroux et les autorités qui ont contribué à la solution de la crise. La volonté de contourner la censure est alors une supposition à retenir dans le cas de l'éditorial du 25 novembre. En effet, bien que le message soit positif dans sa globalité, le caractère négatif, assez minoritaire mais sévère, aurait été suffisant pour censurer les énoncés en question. En revanche, la quête d'échapper à une potentielle suspension par décision du gouvernement libanais n'est pas une motivation très pertinente, étant donné que le message positif que véhicule l'article aurait compensé, voire dominé, le message négatif s'ils étaient tous les deux explicités, ce qui aurait été suffisant pour que le gouvernement ne suspende pas le journal.

La deuxième motivation derrière le recours à l'implicite peut être la volonté de sauver la face positive de ces mêmes autorités françaises dans ce contexte d'apaisement et de bonnes intentions. Quant à la troisième et dernière raison possible, le *Jour* a pu chercher à orienter le destinataire vers le contenu qu'il sous-entend sans devoir en assumer la responsabilité. En effet, si le message positif à l'égard des Français était plus explicite, les opposants de la politique du journal auraient pu en profiter pour lui reprocher de défendre les actions des autorités libanaises qui ont mené inutilement le pays vers un conflit. En fait, chercher dès le lendemain de la crise à « courtiser » les Français, aurait montré que ce conflit était vain. Pour rappel, la stérilité de la politique des autorités libanaises est déjà sous-entendue dans le discours de *L'Orient* (Cf. 6.1.4.), qui est même allé jusqu'à impliciter la nocivité de leurs actions.

6.2.4. User de la littérature pour sous-entendre un propos politique

Dans son numéro du 28 et 29 novembre 1943, *Le Jour* publie un éditorial intitulé *D'Andromaque à Othello*. Il s'agit de deux tragédies, la première est rédigée par le poète et

dramaturge français Jean Racine et la deuxième par le poète et dramaturge anglais William Shakespeare. Voici quelques extraits de l'éditorial, permettant de mieux l'interpréter :

- 1) « Nous savons maintenant que tout Racine n'aurait pas suffi à empêcher un malheur et une absurdité ».
- 2) « La seule remarque, c'est que l'aveuglement de l'esprit est ce qu'un homme doit redouter par-dessus tout ».
- 3) « Au risque de paraître ridiculement littéraire, (la littérature a ceci d'excellent qu'elle permet de faire confidentiellement de la politique, encore que nous n'en soyons plus là...) nous évoquerons aussi à propos de notre aventure, le nom de "*l'honnête Iago*". Un triste individu en vérité... ».
- 4) « On sait de quoi Othello est mort et, avec lui, quelques autres. Le premier tort du More [Maure] de Venise est d'avoir manqué d'esprit critique et de jugement ».
- 5) « Tous les personnages du drame sont là pour l'attester ».

Avant d'analyser le message implicite global dans cet éditorial, il est intéressant de traiter de la proposition incise mise entre parenthèses dans l'un de ces extraits : « la littérature a ceci d'excellent qu'elle permet de faire confidentiellement de la politique, encore que nous n'en soyons plus là... ». Dans cette proposition, l'article met en avant la possibilité d'exprimer discrètement des positions politiques en usant de la littérature. Il souligne, en d'autres termes, un des moyens auxquels il est possible de recourir en se servant de l'implicite pour échapper à l'explicitation d'un point de vue politique. Mais l'éditorial continue la proposition incise avec « encore que nous n'en soyons plus là... », qui signifie que cela n'est plus le cas. La forme négative « ne... plus » présuppose que c'était le cas avant, c'est-à-dire que ce « nous » cachait avant des messages politiques derrière des textes de littérature, mais ne le fait plus en ce moment. D'après Émile Benveniste, « dans "nous", c'est toujours "je" qui prédomine puisqu'il n'y a de "nous" qu'à partir de "je", et ce "je" s'assujettit l'élément "non-je" de par sa qualité transcendante. La présence du "je" est constitutive du "nous" » (Benveniste, 1966, p. 233). Le linguiste français note, quelques paragraphes plus tard, que

« la prédominance de "je" y est très forte, au point que, dans certaines conditions, ce pluriel peut tenir lieu du singulier. La raison en est que "nous" n'est pas un "je" quantifié ou multiplié, c'est un "je" *dilaté* au-delà de la personne stricte, à la fois accru et de contours vagues. De là viennent en dehors du pluriel ordinaire deux emplois opposés, non contradictoires. D'une part, le "je" s'amplifie par "nous" en une personne plus massive, plus solennelle et moins définie ; c'est le "nous" de majesté. D'autre part, l'emploi de "nous" estompe l'affirmation trop tranchée de "je" dans une expression plus large et diffuse : c'est le "nous" d'auteur ou d'orateur » (Benveniste, 1966, p. 234-235).

Que le « nous » utilisé dans l'éditorial tienne lieu de pluriel ou de singulier et qu'il soit ou non, dans le second cas, censé être un « nous » d'auteur, il apparaît que le « je » renvoyant au locuteur de cet énoncé n'y prédomine pas, voire y est totalement absent. En effet, l'éditorial souligne que « nous » ne recourons plus à la littérature pour impliciter des positions politiques, mais son locuteur, c'est-à-dire son « je » patent, s'en sert comme le montre la suite de cette sous-section. Ainsi, soit l'éditorial ne dit pas la vérité, soit le « nous » utilisé fait référence avant tout à un « je » dans lequel s'identifie(nt) un ou plusieurs énonciateur(s) différent(s) de son locuteur (Ducrot, 1980).

Pour revenir à l'analyse globale de cet éditorial, voici le calcul interprétatif proposé des extraits sus-cités :

- Il y a eu un malheur et une absurdité (présupposé). Il y a eu une tragédie entre le Liban et la France (sous-entendu). Mais, nous, Libanais, nous n'y sommes pour rien (sous-entendu). Nous ne pouvions pas empêcher cette tragédie (sous-entendu). Toutes les tragédies rédigées par Jean Racine et par les différents poètes tragiques, voire toutes les tragédies du monde entier ne pouvaient pas suffire pour empêcher la nôtre (sous-entendu).

- Pourquoi (sous-entendu) ? Parce qu'il y avait chez les autorités françaises un aveuglement d'esprit si fort qu'il n'était plus possible d'échapper à la crise, quoi que nous fassions (sous-entendu). Elles ont manqué d'esprit de critique et de jugement, tout comme c'était le cas d'Othello dans la pièce de William Shakespeare (sous-entendu). Elles ont cru pouvoir nous violenter et humilier sans que nous réagissions (sous-entendu). Elles ont cru le camp d'Émile Eddé qui prétendait représenter la majorité du pays et pouvoir gouverner en l'absence des autorités libanaises destituées et emprisonnées (sous-entendu). Elles ont ainsi fini, par leur propre faute, par « se suicider » et par nous faire du tort au passage, en nous menant tous vers une tragédie (sous-entendu).

/ La compétence encyclopédique du lecteur qui connaît la tragédie *Othello ou le Maure de Venise* de William Shakespeare lui rappelle que le général Othello est manipulé par son officier Iago qui lui fait croire que son épouse le trompe et que le général finit par tuer sa femme et se suicider. /

La valeur illocutoire implicite de cet éditorial est une critique aux autorités françaises. Cet acte illocutoire peut avoir comme effet de déplaire aux autorités françaises, voire de les provoquer au vu de la brutalité, quoique implicite, de la critique et bien que ce soient les « anciennes » autorités mandataires qui en sont les vraies destinataires. S'agissant du cadre explicite de l'article, il tourne autour de l'aveuglement de l'esprit et le manque de jugement chez les personnages de tragédies littéraires. Cela dit, le cadre implicite projette ces mêmes caractéristiques sur les autorités françaises.

Les motivations possibles derrière le recours à l'implicite dans cet éditorial sont au nombre de quatre. D'abord, il est possible que *Le Jour* ait cherché à éviter la censure, étant donné que l'explicitation de sa critique aurait été très violente et aurait menacé la face positive des Français, même si les vrais destinataires de l'acte illocutoire sont Jean Helleu et le groupe français qui a soutenu les mesures que l'ancien Délégué général a prises de son propre chef. Dans ce même contexte, le journal a pu ensuite tenter d'éviter que le gouvernement ne suspende sa publication, si jamais des positions aussi violentes que celle-ci se répétaient explicitement, alors que les autorités libanaises veillent à apaiser les tensions et normaliser les relations avec les Français.

Toujours en lien avec la première raison, la troisième justification peut être la volonté de sauver la face positive de la France, d'autant plus que *Le Jour* lui a déjà fait preuve de ses bonnes intentions (Cf. 6.2.3.). Enfin, étant donné le recours à la littérature, l'emploi de l'implicite dans cet éditorial peut simplement être lié à l'esthétique et au plaisir. Alexis Berelovitch évoque ce désir dans l'usage de « la langue d'Esopé » (Cf. 2.2.3.), dont l'utilisation peut parfois correspondre

« moins au besoin de faire passer la censure à des idées interdites [...], qu'au désir de donner une plus grande saveur au texte, plus précisément la saveur du fruit défendu. Le texte devient [ainsi] un jeu entre le lecteur et l'auteur [...] » (Berelovitch, 1981, p. 144-145).

6.2.5. Sous-entendre pour rassurer les chrétiens

Dans son numéro du 2 décembre 1943, *Le Jour* publie un éditorial intitulé *Après la « journée des Dupes »*. Patrick Charaudeau indique que les titres de presse, « faisant fonction d'annonce suggestive comme les slogans publicitaires, sont destinés à déclencher une activité de décryptage,

c'est-à-dire d'intelligibilité » (Charaudeau, 2011, p. 93). Ainsi, bien que cette journée dite « des Dupes » ne soit plus explicitement abordée dans le corps de l'éditorial, il convient de commencer par s'y intéresser.

En effet, la compétence encyclopédique des lecteurs qui connaissent l'histoire de France leur rappelle les événements qui se sont produits les 10 et 11 novembre 1630 et au cours desquels le roi de France Louis XIII retourne la situation politique contre ses opposants, dont sa mère Marie de Médicis, qui pensaient avoir réussi à faire renvoyer le cardinal de Richelieu, son principal ministre. Le roi renouvelle sa confiance au cardinal, tandis que la reine mère se trouve contrainte à l'exil.

Ainsi, en évoquant cette journée, *Le Jour* fait implicitement référence au « coup de force » organisé contre les autorités libanaises. Autrement, l'évocation de cette journée n'aurait pas été pertinente. En tout cas, deux arguments consolident cette lecture. D'abord, l'action violente au Liban a eu lieu presque à la même date du mois de novembre, durant la nuit du 10 au 11 plus précisément. Ensuite, les événements au Liban s'achèvent sur le triomphe des autorités libanaises, dont les opposants pensaient s'en être débarrassées, tout comme c'était le cas de Marie de Médicis concernant le cardinal de Richelieu.

Voici quelques extraits de l'éditorial pour poursuivre l'analyse :

- 1) « Une intrigue qui veut être une politique s'emploie en ce moment à diviser les Libanais. Elle s'emploie à faire croire qu'il convient que nous nous laissions brimer et brutaliser en vue d'échapper à des périls de plus en plus imaginaires. Comme si de tous les périls, le plus grave n'était pas de se laisser toucher sans réagir, dans son honneur, dans ce qu'on a le plus cher ».
- 2) « Nous pensons nous autres que pour défendre la position dite "traditionnelle" du Liban, il n'y a qu'une façon d'agir. C'est de se faire ou de se refaire des amis. La hargne ne vaut rien quand le mauvais coup n'a pas réussi. Se faire ou se refaire des amis : voilà ce qui compte. D'autant plus, d'autant mieux que c'est à ses amis de toujours qu'on s'est froidement attaqué ».
- 3) « Nous sommes pour une évolution légitime et nécessaire. Nous ne sommes pas pour une révolution. À quoi d'ailleurs servirait une révolution dans un pays comme le nôtre qui porte sur son visage les lignes de son destin. Il n'y a que ceux qui ignorent l'Histoire universelle, – à partir de l'Histoire la plus ancienne –, pour se faire illusion sur la marche de notre avenir ».

Le calcul interprétatif proposé est le suivant :

- Ceux qui prétendent être les vrais nationalistes libanais, qui se présentent comme étant des nationalistes traditionnels et nous accusent d'être de faux nationalistes (Cf. 6.1.2.), ont comploté avec Jean Helleu contre le Liban (sous-entendu). Mais le complot a fini par se retourner contre eux, comme dans la célèbre « journée des Dupes » (sous-entendu).
- Après avoir échoué dans leurs plans, ils cherchent à diviser les Libanais qui se sont unis autour de l'indépendance du Liban et autour des autorités libanaises indépendantistes (sous-entendu). Ils tentent de semer la peur chez une partie de la population en inventant des périls qui ne reposent sur aucune réalité et en tentant par suite de lui faire croire qu'elle encourt des grands dangers complètement illusionnaires (sous-entendu).
- Un « péril islamique » (Cf. 6.1.6.) n'est qu'un mensonge qui vise à terroriser les Libanais, les chrétiens notamment, afin de les pousser à accepter que le mandataire français touche à leur honneur (sous-entendu), alors que notre honneur est la chose la plus chère que nous avons (présupposé). Ce mensonge vise à pousser les Libanais à accepter que le mandataire les humilie sans qu'ils réagissent, pour ne pas perdre la protection qu'il leur procure (sous-entendu). Mais les chrétiens n'ont besoin d'aucune protection, parce qu'il n'y a aucun danger dont il faut les protéger (sous-entendu).
- Les chrétiens ne doivent avoir peur de rien, ni d'une « unité arabe », ni d'autre (sous-entendu). Ils n'ont pas à s'inquiéter du tout (sous-entendu). Le Liban porte sur son visage les lignes de son destin (présupposé). Rien ne changera ce qui est écrit (sous-entendu). Le Liban restera tel qu'il est, indépendant (sous-entendu).
- Mais cela n'empêche pas de faire évoluer notre politique vis-à-vis de notre entourage (sous-entendu). Cela est dans notre intérêt (sous-entendu). Mais que les choses soient claires (sous-entendu) : nous sommes pour une évolution légitime et nécessaire et non pas pour une révolution (posé). Nous ne prôtons pas un changement brusque et total de ce que le pays a toujours été, mais nous sommes seulement pour une évolution qui n'affectera en aucun cas, rassurez-vous, le destin du Liban indépendant (sous-entendu).
- En effet, ce qui compte maintenant est de se faire ou de se refaire des amis (posé). Or, malgré tout ce qui s'est passé, nous sommes attachés à la position traditionnelle du Liban au

sujet de son amitié avec la France (sous-entendu). De là, nous tenons à ce que nos relations avec la France soient normalisées pour que nous redevenions de vrais amis (sous-entendu). Mais en même temps, il faut nous faire de nouveaux amis, il faut s'ouvrir davantage à notre entourage arabe qui a fait preuve de vraie amitié tout au long de la crise, lorsque nos amis traditionnels se sont froidement attaqués à nous (sous-entendu).

- En résumé, les chrétiens sont invités à ne pas croire aux mensonges sur de potentiels dangers émanant de leurs concitoyens musulmans (sous-entendu). Qu'ils ne cèdent pas aux campagnes visant à briser l'unité nationale (sous-entendu). Ils sont par ailleurs invités à ne plus craindre l'ouverture aux pays arabes voisins et les bonnes relations avec eux (sous-entendu). Au contraire, il faut qu'ils sachent qu'ils peuvent compter sur ces pays arabes pour être à nos côtés si besoin est, sans que cela ne change rien ni à nos amitiés traditionnelles, ni à l'entité et à l'indépendance du Liban (sous-entendu).

Les valeurs illocutoires implicites de cet éditorial sont la critique du camp politique d'Émile Eddé et l'invitation des chrétiens à ne pas céder aux campagnes de peur et de division, avec comme effets possibles que ces derniers soient rassurés et continuent de (commencent à) soutenir les autorités libanaises dans leur politique générale, dont l'ouverture aux pays arabes. Quant au cadre explicite de l'article, il pointe du doigt la politique de division qui s'emploie à désunir les Libanais et met en avant la nécessité et la légitimité d'une évolution au Liban qui a besoin de se faire ou de se refaire des amis. Cela dit, le cadre implicite de l'éditorial est un cadre rassurant qui cherche à récuser tout potentiel danger qu'encourent les chrétiens, de la part de leurs concitoyens musulmans ou des pays arabes voisins.

La motivation principale qui peut expliquer l'emploi de l'implicite dans cet éditorial est la volonté du journal d'orienter ses lecteurs vers les sous-entendus inférés ci-dessus, sans qu'il en endosse la responsabilité et sans laisser la possibilité à ses opposants de discréditer son point de vue. Il est vrai que *Le Jour* y implique aussi une critique vis-à-vis des anciennes autorités mandataires, mais la place qu'occupe cette critique par rapport à l'entièreté du discours est minoritaire. Par ailleurs, en comparaison avec les analyses des deux sous-sections précédentes, elle est beaucoup moins brutale. La volonté de contourner la censure ou d'éviter une future suspension du journal par décision du gouvernement libanais ne semblent donc pas des raisons

suffisamment pertinentes pour justifier le recours à l'implicite. Cela d'autant plus que l'éditorial sous-entend également que le journal est attaché à l'amitié française et tient à la « refaire ».

6.2.6. Se baser sur la « surdestinatarité » du patriarche pour impliciter

En cherchant à rassurer les chrétiens du Liban contre un éventuel « péril islamique », l'éditorial analysé dans la sous-section précédente se concentre beaucoup plus sur la question arabe que sur celle des concitoyens musulmans. Cela dit, dans d'autres énoncés/articles, *Le Jour* se focalise sur le sujet des relations internes entre chrétiens et musulmans, afin de calmer les éventuelles peurs des premiers et les inciter à rester unis aux seconds.

Parmi ces différents articles, le choix est fait d'analyser un texte paru dans « Tour d'horizon » du numéro du 12 et 13 décembre 1943, intitulé *Trois Ministres à Bkerké*. En effet, l'intéressant dans ce filet est qu'il rapporte des propos prononcés par le patriarche maronite Antoine Arida. Or, quand il s'agit de positionnement national, la voix du patriarche, quel qu'il soit, peut être considérée comme un surdestinataire pour un journal cherchant à influencer sur les maronites, voire sur la quasi-totalité des chrétiens du Liban :

« [L]e **surdestinataire** serait en quelque sorte la voix du représentant le plus typique soit du groupe auquel on appartient, soit du groupe social auquel on rêve d'appartenir, et ne serait pas forcément identique d'une situation à l'autre pour un même locuteur, variant ainsi selon la diversité des communautés discursives ou langagières que l'on croise (professionnelles, familiales, politiques, sportives...) » (Moirand dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, 2002, p. 561).

Voici un extrait de l'article :

« Prenant la parole au cours du déjeuner, Mgr. Arida a réaffirmé sa confiance dans la politique d'union et d'indépendance suivie par le Gouvernement et a demandé à celui-ci de sévir contre tous ceux qui s'aviseraient de semer le désarroi et la désunion dans le pays. "Il existe, dit-il, une catégorie de gens sans aucune fierté nationale, qui tentent d'éveiller les antagonismes confessionnels. Leur activité est vouée à un échec certain. Le Liban, fermement résolu à réaliser ses aspirations à la souveraineté et à l'indépendance, approuve sans réserve la sage politique du chef de l'État et du Gouvernement" ».

Le calcul interprétatif de l'extrait est le suivant :

- Contrairement à ce que promeuvent certains (sous-entendu) (Cf. 6.1.4.), la politique du chef de l'État et du gouvernement est une politique sage (présupposé). En effet, le gouvernement suit une politique d'union et d'indépendance (présupposé) et ce contrairement à ce qui est prétendu dans toutes les campagnes de mensonges qui visent à semer le désarroi et la désunion dans le pays (sous-entendu).
- Le patriarche qui a déjà affirmé sa confiance dans cette politique (présupposé) vient de le faire encore une fois (posé).
- Si c'est le patriarche qui vous l'affirme, comment pourriez-vous, en tant que chrétiens, douter de la politique du gouvernement (sous-entendu) ? Si le patriarche approuve cette politique, c'est qu'elle est dans l'intérêt du Liban et de ses chrétiens (sous-entendu). Il faut donc que nous la soutenions tous (sous-entendu).
- Si le patriarche tient à l'unité nationale, c'est qu'il n'y a rien à craindre du côté de vos concitoyens musulmans (sous-entendu).
- Il est vrai qu'il y avait des antagonismes confessionnels dans le passé (présupposé). Mais lorsque les Libanais, toutes communautés confondues, se sont unis pour réclamer l'indépendance, ces conflits ont disparu (sous-entendu).
- Toutefois, une catégorie de gens sans aucune fierté nationale tente maintenant d'éveiller ces antagonismes (posé). Il faut faire tout ce qui est en notre pouvoir pour nous y opposer, afin que nous sauvions l'unité nationale et par conséquent l'indépendance du Liban (sous-entendu). Et rassurez-vous (sous-entendu), nous allons enfin réussir (sous-entendu) alors que leurs plans vont certainement échouer comme l'a affirmé le patriarche (posé), parce que vous n'allez pas tomber dans leur piège (sous-entendu).
- L'important est de ne pas oublier que toutes leurs campagnes pour semer la peur et l'inquiétude vis-à-vis de vos concitoyens musulmans ne sont que mensongères (sous-entendu). Ayez confiance en vos frères de patrie et veillez à ne laisser rien ni personne briser votre union nationale (sous-entendu). C'est le patriarche qui vous le dit (sous-entendu).

La valeur illocutoire implicite est l'incitation des chrétiens à ne rien craindre de la part de leurs concitoyens musulmans et à rester unis à eux, ce qui a comme effets possibles qu'ils s'en

convainquent et soutiennent (continuent de soutenir) par suite les autorités libanaises. Quant au cadre explicite dans lequel cet extrait est présenté, il est différent une fois de plus du cadre implicite. En effet, le premier se focalise sur la confiance qu'accorde le patriarche maronite aux autorités libanaises et son appel à sévir contre toute tentative de désunion dans le pays. Quant au second, il se concentre sur la « surdestinatarité »¹⁶⁶ de la voix du patriarche qui invite (implicitement) à défendre l'union nationale et la politique des autorités libanaises.

La raison qui peut expliquer le recours aux sous-entendus dans cet article est identique à la motivation principale développée dans la sous-section précédente : orienter les destinataires vers l'interprétation proposée ci-dessus sans l'assumer et barrer en même temps la route à une potentielle remise en question. Quant à l'emploi des présupposés, ils peuvent servir à transformer des points de vue controversés en des vérités indiscutables, empêchant ainsi leur remise en cause.

L'examen des hypothèses

Avant de clôturer le chapitre avec ses résultats les plus significatifs, il est utile de rappeler de nouveau les trois hypothèses de la thèse :

- 1) Déchiffrer les contenus implicites, ainsi que les valeurs illocutoires qu'ils véhiculent dans le discours journalistico-politique, permet de mettre au jour un cadre non seulement différent, mais parfois même contraire au cadre privilégié par les seuls contenus explicites.
- 2) S'agissant d'une même période de publication, les motivations justifiant le recours à l'implicite diffèrent d'un organe de presse à l'autre. Elles changent en fonction de la ligne éditoriale et des destinataires.

¹⁶⁶ Oswald Ducrot utilise le terme de « destinatarité », comme dérivé de « destinataire », en avouant que la notion est peut-être étrange (Ducrot, 1980, p. 43) (Cf. 5.2.1.). Bien que les deux concepts de « destinataire » et de « surdestinataire » ne soient pas assez proches, l'auteur de cette thèse s'en inspire et se permet d'utiliser le terme « surdestinataire » pour parler de « surdestinatarité », dans le sens du caractère surdestinataire d'une voix ou d'un discours.

3) S'agissant d'un même journal, les causes du recours à l'implicite changent en fonction de la période de publication. Ainsi, d'un moment politique à un autre, l'évolution de la situation a une influence sur les raisons derrière l'emploi d'un présupposé et/ou d'un sous-entendu.

Les résultats de ce second chapitre analytique montrent que les cadres explicite et implicite d'un même discours sont différents. Cela dit, aucun des cas analysés ne permet de mettre en avant une situation dans laquelle les deux cadres sont contradictoires. La première hypothèse ne peut donc pas être confirmée grâce aux données étudiées dans ce chapitre précisément.

En ce qui concerne ensuite les motivations potentielles derrière l'emploi délibéré de l'implicite au lendemain de la crise, nombreuses sont celles qui sont communes aux discours de *L'Orient* et à celui du *Jour* : orienter les lecteurs vers une inférence tout en évitant de l'assumer, empêcher le discrédit d'une position, contourner la censure, sauver la face positive des autorités françaises en utilisant le sous-entendu, éviter les reproches de l'opinion publique, et présenter une information comme incontestable.

Mais les motivations non partagées sont elles aussi considérables. En effet, comme montré dans le chapitre précédent également, seul *L'Orient* recourt aux sous-entendus pour sauver la face positive des destinataires libanais (Cf. 6.1.7.) et se sert, seul aussi, des présupposés et des sous-entendus pour sauver sa propre face positive (Cf. 6.1.1. et 6.1.3.). Quant aux présupposés visant à sauver la face positive des autorités françaises, il est également le seul journal à les utiliser (Cf. 6.1.3.) et ce inversement à leur emploi dans les articles traités dans le chapitre précédent où uniquement *Le Jour* s'en sert. Enfin, *L'Orient* est le seul à avoir employé des sous-entendus pour orienter insidieusement les lecteurs vers une interprétation erronée (Cf. 6.1.7.). Ainsi, le discours du *De quoi s'agit-il ?* pendant la crise n'est plus le seul à avoir recouru à ce type de sous-entendus à visée manipulatrice (Cf. 5.3.1. et 5.3.3.).

Pour ce qui est du *Jour*, il est le seul à se servir de sous-entendus pour éviter une suspension par décision du gouvernement libanais (Cf. 6.2.1. et 6.2.4.). Quant à l'emploi des sous-entendus pour des raisons liées au plaisir et à l'esthétique textuels (Cf. 6.2.4.), cette motivation n'est pas prise en compte dans l'examen des hypothèses étant donné qu'elle n'a pas trait aux effets politiques

sur le public récepteur. À la lumière des différents résultats présentés dans ce paragraphe et dans les deux autres qui le précèdent, la deuxième hypothèse est confirmée.

En ce qui concerne enfin la troisième hypothèse, les résultats du chapitre 5 n'étaient pas suffisants pour l'examiner. Cela dit, les nouveaux éléments qu'apporte le présent chapitre, comparés à ceux du chapitre précédent, permettent son examen. Pour commencer avec les motivations derrière le recours à l'implicite dans le discours de *L'Orient*, multiples sont celles qui sont communes aux deux périodes de la veille et du lendemain de crise : orienter les destinataires vers une inférence sans en endosser la responsabilité, empêcher la remise en cause d'une opinion, éviter des critiques et des reproches, contourner la censure, sauver la face positive du destinataire libanais en sous-entendant, sauver la face positive du destinataire français en sous-entendant, sauver sa propre face positive en sous-entendant et en présupposant, et imposer des données comme allant de soi. Cela dit, quelques-unes des motivations ne sont pas communes aux deux périodes d'étude.

En effet, *L'Orient* utilise les sous-entendus pour se garder la possibilité de confirmer plus tard avoir exprimé une opinion alors qu'il s'est limité à la sous-entendre, ainsi que pour sauver la face négative du mandataire français, à la veille de la crise seulement (Cf. 5.1.2.). En revanche, c'est uniquement au lendemain de la crise qu'il emploie des sous-entendus à visée manipulatrice (Cf. 6.1.7.). En parallèle, *L'Orient* use également des présupposés pour sauver la face positive du destinataire français, uniquement après la crise (Cf. 6.1.3.), sachant qu'il utilise les sous-entendus pour cette même raison, à la fois à la veille et au lendemain de la crise.

Pour terminer avec les motivations derrière le recours à l'implicite dans le discours du *Jour*, celles communes aux deux périodes de la veille et du lendemain de la crise, sont les suivantes : orienter le lecteur vers des interprétations sans les assumer, empêcher le discrédit d'une opinion, contourner la censure, sauver la face positive du mandataire en sous-entendant, éviter les reproches et les critiques de l'opinion publique, et présenter des informations comme évidentes. Cela dit, certaines motivations ne sont pas communes aux deux périodes d'étude.

En effet, tout comme *L'Orient*, *Le Jour* emploie les sous-entendus pour sauver la face négative des Français seulement avant la crise (Cf. 5.2.1.). Mais inversement à *L'Orient* cette fois, *Le Jour*

recourt aux présupposés pour sauver la face positive du mandataire français, seulement avant la crise (Cf. 5.2.4.). Néanmoins, il importe de noter que le journal emploie les sous-entendus pour cette même raison, à la fois avant et après la crise. Enfin, *Le Jour* se sert des sous-entendus pour éviter une potentielle suspension administrative par décision du gouvernement libanais, uniquement après la crise (Cf. 6.2.1. et 6.2.4.). À la lumière des différents résultats présentés dans ce paragraphe et dans les trois autres le précédant, la troisième hypothèse de la thèse est confirmée.

Conclusion

Développé principalement dans le premier chapitre de la thèse, un fondement théorique sous-tend l'ensemble du travail : les médias, bien qu'ils ne soient pas omnipotents, exercent une influence sur l'opinion publique en contribuant à construire sa réalité sociale, notamment par le biais des opérations de cadrage médiatique. Partant de là, cette thèse s'intéresse à la place de l'implicite dans le cadrage du discours journalistico-politique et traite des motivations qui se cachent derrière son emploi délibéré.

L'objet d'étude sélectionné est la presse francophone au Liban, alors sous mandat français, à la fin de l'année 1943. À l'époque, la presse subit la censure du fait de la Seconde Guerre mondiale et publie dans un contexte politique marqué par un clivage net et fort sur la question de l'indépendance immédiate du pays. Le désaccord entre Libanais et Français atteint son paroxysme pendant « la crise de novembre », à l'issue de laquelle le Liban accède à son indépendance. Ainsi, cette crise sert de point de repère pour l'analyse. Les discours étudiés sont répartis sur trois périodes de publication : avant, pendant et après sa survenue. Quant aux journaux retenus pour examen, ils sont au nombre de trois : *Le Jour*, *L'Orient* et *De quoi s'agit-il ?*. Alors que le premier soutient les autorités libanaises réclamant l'indépendance immédiate du pays, le deuxième s'y oppose. En ce qui concerne le troisième, tandis que la majorité écrasante des journaux libanais, dont *L'Orient* et *Le Jour*, arrête sa publication durant la crise, *De quoi s'agit-il ?* paraît et prétend être une feuille clandestine alors qu'il est en réalité publié par les autorités françaises.

Interrogations méthodologiques : entre subjectivité et objectivisation

S'il n'est pas possible, à la fin de la thèse, d'affirmer la véracité du savoir produit, ce travail a cherché à l'objectiviser pour qu'il soit valide et solide (Busino, 1992) (*Cf.* 1.2.4.). Cette oscillation entre subjectivité et objectivisation a été présente dans chaque discours ayant fait l'objet d'une analyse. D'abord, rien ne pouvait garantir le caractère délibéré derrière le recours à l'implicite (*Cf.* 2.2.). Ensuite, il n'était pas possible non plus de confirmer l'existence d'une corrélation entre le décodage des contenus implicites, leurs effets, ainsi que les motivations qui président à leur emploi, d'une part, et les vraies intentions de l'auteur de l'énoncé, ainsi que les lectures effectives (au pluriel, tout énoncé étant polysémique) et les effets réels que les lecteurs empiriques ont subis, d'autre part (*Cf.* 2.2. et 3.1.2.). Puis, dans le même ordre d'idées, rien ne pouvait certifier la saillance de telle ou telle idée, ou de tel ou tel scénario, dans l'analyse d'un cadre médiatique, qu'il soit explicite ou implicite (*Cf.* 1.2.4.).

Devant ces trois premières difficultés, abordées dans la partie théorique, l'objectif a été de se mettre à la place de l'Auteur et du Lecteur Modèles, afin que les interprétations soient pertinentes (*Cf.* 3.1.2.). S'agissant précisément des motivations du recours à l'implicite, le présent travail a veillé à développer les différentes raisons qui paraissaient plausibles, bien qu'elles ne coexistent pas forcément (*Cf.* 2.2.). Dans les deux cas, il a été tenté d'éviter de forcer les lectures pour ne pas « s'aventurer » dans des interprétations déformées et inconcevables (*Cf.* 3.1.2.). Ainsi, ce travail ne s'est pas interdit de noter, par exemple, que le recours à l'implicite, dans un des énoncés objets d'étude, n'était peut-être pas délibéré mais naturel, l'implicite étant inhérent à tout discours (*Cf.* 5.2.3.). De même, il a mis en avant la possibilité de la quête de l'esthétique et du plaisir dans l'emploi de l'implicite pour un autre énoncé analysé (*Cf.* 6.2.4.).

Par la suite, à la lumière des éléments théoriques qui gouvernent la distinction entre explicite et implicite, l'analyse s'est trouvée parfois contrainte de considérer un contenu comme implicite et de fonder l'analyse dessus, alors que l'inférence du contenu en question est assez évidente, pour ne pas dire quasi systématique et inévitable (*Cf.* 6.1.4.). Enfin, il s'est avéré parfois compliqué de trancher sur le type précis d'un contenu implicite, les frontières entre présumé et sous-entendu n'étant pas toujours suffisamment délimitées (*Cf.* 2.3.3. et 2.4.4.). Devant ces deux dernières

difficultés, évoquées elles aussi dans la partie théorique, ce travail a fait les choix qui lui ont paru pertinents et en harmonie avec les positions théoriques adoptées. Il se trouve donc capable de les défendre, même s'il va de soi que tous les interpréteurs pourraient ne pas être unanimes à leur sujet.

La validation des hypothèses

Dans le présent travail, trois hypothèses ont été examinées. Bien qu'elles soient présentées dans l'introduction de la thèse et rappelées à la fin des deux derniers chapitres, il convient de les exposer de nouveau :

- 1) Déchiffrer les contenus implicites, ainsi que les valeurs illocutoires qu'ils véhiculent dans le discours journalistico-politique, permet de mettre au jour un cadre non seulement différent, mais parfois même contraire au cadre privilégié par les seuls contenus explicites.
- 2) S'agissant d'une même période de publication, les motivations justifiant le recours à l'implicite diffèrent d'un organe de presse à l'autre. Elles changent en fonction de la ligne éditoriale et des destinataires.
- 3) S'agissant d'un même journal, les causes du recours à l'implicite changent en fonction de la période de publication. Ainsi, d'un moment politique à un autre, l'évolution de la situation a une influence sur les raisons derrière l'emploi d'un présupposé et/ou d'un sous-entendu.

Malgré les différentes difficultés citées ci-dessus, l'analyse du discours a réussi à valider les trois hypothèses. Premièrement, elle fait ressortir que le décodage des contenus implicites peut dévoiler un cadre contraire au cadre privilégié par les seuls contenus explicites, sans qu'il s'agisse pour autant d'un discours ironique (Cf. 2.4.5.).

En effet, l'étude de deux énoncés parus à la veille de la crise de novembre permet de confirmer cette première hypothèse. D'un côté, il s'agit du discours de *L'Orient* sur la volonté ou non des Français de rétablir le mandat (Cf. 5.1.2.). Tandis que le cadre explicite s'adresse à ce sujet aux Libanais en leur affirmant qu'aucun Français ne songe à son rétablissement, le cadre implicite, à destination des autorités françaises, sous-entend le contraire. De l'autre, il s'agit du discours du

Jour sur le droit des autorités libanaises à modifier de manière unilatérale la Constitution libanaise (Cf. 5.2.3.). Alors que le cadre explicite confirme ce droit, les contenus implicites, à destination des autorités françaises, le réfutent.

Deuxièmement, l'analyse montre que s'agissant d'une même période de publication, les motivations pour recourir à l'implicite diffèrent d'un organe de presse à l'autre. Ainsi, la ligne éditoriale du journal et l'identité de ses destinataires influent sur les raisons motivant l'emploi de tel ou tel contenu implicite. L'examen de cette deuxième hypothèse s'est limité à l'analyse du discours à la veille et au lendemain de la crise, étant donné que le discours du *De quoi s'agit-il ?* est le seul étudié au cœur de la crise.

Pour ce qui est d'abord des discours publiés à la veille de la crise, seul *L'Orient* se sert des sous-entendus pour confirmer plus tard avoir exprimé une idée, alors qu'il s'est limité à la sous-entendre (Cf. 5.1.2.). Traitant de la possibilité d'un conflit franco-libanais, le journal préfère impliciter l'idée pour ne pas en endosser la responsabilité, tout en se gardant pour autant la capacité d'assurer plus tard qu'il l'a bel et bien avancée – ce qui se passe effectivement dans son discours après la crise (Cf. 6.1.3.).

Par ailleurs, seul *L'Orient* emploie des sous-entendus pour sauver la face positive des destinataires libanais (Cf. 5.1.2. et 5.1.3.). Étant contre l'indépendance immédiate du Liban alors que la majorité de la population libanaise la soutient ou semble du moins la soutenir, le journal ne peut que sous-entendre la trahison de cette dernière si elle continue de soutenir le gouvernement Solh. Autrement, il porterait atteinte à la face positive de cette partie de la population et risquerait de ne plus pouvoir la convaincre de changer de position.

L'Orient est le seul en outre à recourir aux présupposés et aux sous-entendus pour annoncer implicitement une information qui va à l'encontre de ses anciennes lectures de l'événement et par conséquent pour préserver sa face positive (Cf. 5.1.5.). Au vu de sa ligne éditoriale, le mieux est de présenter implicitement les nouvelles sur le vote du parlement en faveur des amendements constitutionnels, pour échapper à l'embarras que lui causerait le fait d'en parler explicitement.

Quant *au Jour*, il est le seul à recourir à la présupposition pour sauver la face positive des autorités françaises (Cf. 5.2.4.). En effet, bien que ce journal soit pour la révision constitutionnelle, contrevienne par conséquent aux directives du Bureau de la censure et publie les détails des amendements constitutionnels, il veille à éviter, dans la mesure du possible, de provoquer davantage les autorités françaises. Pour ce faire, *Le Jour* recourt au présupposé au lieu du posé, pour barrer la route à des sous-entendus qui menaceraient encore plus la face positive des Français et les provoqueraient, alors que le journal espère que ces derniers se calment et ne réagissent pas défavorablement à l'action libanaise.

À la lumière de ce qui précède concernant les discours de *L'Orient* et du *Jour* à la veille de la crise, la deuxième hypothèse semble valide.

L'analyse de *L'Orient* et du *Jour* après la crise, présentée dans le chapitre 6, appuie également cette deuxième hypothèse. En effet, des motivations spécifiques au discours de l'un ou de l'autre des organes de presse peuvent être repérées. En ce qui concerne *L'Orient*, il est le seul à employer les sous-entendus pour sauver la face positive des destinataires libanais (Cf. 6.1.7.). Alors que la grande majorité de la population fête la « victoire », le journal critique implicitement mais très sévèrement cette majorité, en l'invitant à ne plus se laisser duper par les autorités libanaises. L'emploi de l'implicite permet à *L'Orient* de ne pas menacer la face positive du destinataire libanais et de ne pas risquer par suite de perdre la possibilité de le faire changer d'avis.

Par ailleurs, seul *L'Orient* recourt aux présupposés et aux sous-entendus pour préserver sa propre face positive (Cf. 6.1.1. et 6.1.3.). À l'issue de la crise, le camp politique soutenu par le journal n'est pas sorti triomphant et *L'Orient* demande à ses lecteurs de lire les messages implicites entre ses lignes explicites. C'est dans cette perspective que le journal use de l'implicite, pour ne pas montrer ni qu'il craint exprimer ouvertement ses positions politiques, ni qu'il a subi une « défaite » politique. En outre, il est également le seul à se servir des présupposés pour sauver la face positive des autorités françaises, en évitant d'explicitement cette « défaite » (Cf. 6.1.3.).

Enfin, *L'Orient* est le seul à recourir aux sous-entendus manipulateurs (Cf. 6.1.7.). En effet, il ne s'agit pas du premier cas dans lequel *L'Orient* ou *Le Jour* guident les lecteurs vers une information ou une lecture susceptible d'être non fondée. Mais en sous-entendant que la crise est

une réponse à un coup d'État orchestré par les autorités libanaises, soutenues d'ailleurs par une minorité du pays seulement, le caractère mensonger est si flagrant qu'il devait impérativement être mis en lumière dans l'analyse.

Quant au *Journal*, il est le seul à recourir aux sous-entendus pour échapper à une suspension par décision du gouvernement libanais (Cf. 6.2.1. et 6.2.4.), bien qu'il en soit un soutien. En effet, après la crise, les autorités libanaises adoucissent le ton pour créer une ambiance favorable aux négociations visant à normaliser les relations franco-libanaises. Elles n'hésitent donc pas à suspendre des journaux qui comptaient parmi ses soutiens, mais qui se montrent très hostiles vis-à-vis des autorités françaises.

Ainsi, à la lumière des résultats de l'analyse du discours à la veille et au lendemain de la crise, la deuxième hypothèse de travail a été validée.

Enfin, troisièmement, une comparaison entre les résultats de l'analyse du discours dans les cinquième et sixième chapitres souligne que s'agissant d'un même journal, les motivations de l'emploi intentionnel de l'implicite changent en fonction de la période de publication. Ainsi, l'évolution de la situation politique incite à utiliser un contenu implicite pour des raisons différentes de celles qui président à son usage à une autre période.

En effet, en ce qui concerne *L'Orient*, il emploie les sous-entendus pour pouvoir prétendre plus tard avoir exprimé une idée qu'il s'est contenté de sous-entendre, à la veille de la crise uniquement. Il s'agit justement du sous-entendu à travers lequel il a prédit la survenue de cette crise (Cf. 5.1.2.). Par ailleurs, il se sert des sous-entendus pour sauver la face négative du mandataire français, encore une fois à la veille de la crise seulement, puisque son discours explicite risquait alors d'être pris pour des instructions ou des ordres (Cf. 5.1.2.).

En revanche, il recourt aux sous-entendus dans le but de manipuler le lecteur, uniquement au lendemain de la crise (Cf. 6.1.7.). Les issues de cette crise lui sont si désavantageuses qu'elles le poussent à user de ce type de sous-entendus insidieux. Enfin, *L'Orient* utilise également des présupposés pour sauver la face positive du destinataire français, uniquement après la crise à un moment où les autorités mandataires paraissent perdantes (Cf. 6.1.3.).

En ce qui concerne *Le Jour*, il se sert des sous-entendus en vue de sauver la face négative des Français uniquement à la veille de la crise, lorsque son discours pouvait être pris pour une menace indirecte (Cf. 5.2.1.). Par ailleurs, il emploie les présupposés pour préserver la face positive du mandataire français, seulement à la veille de la crise (Cf. 5.2.4.), et ce afin d'éviter que les Français ne se sentent davantage défiés et provoqués.

Toutefois, *Le Jour* recourt aux sous-entendus en vue d'éviter une potentielle suspension administrative par décision du gouvernement libanais seulement au lendemain de la crise (Cf. 6.2.1. et 6.2.4.). Alors que les autorités libanaises cherchent à adoucir le ton contre le mandataire français pour qu'ils puissent engager ensemble des négociations constructives, *L'Orient*, globalement pro-mandataire, n'est jamais quant à lui concerné par cette motivation.

À la lumière des différents résultats présentés dans les cinq derniers paragraphes, la troisième hypothèse a elle aussi été validée.

Pour aller plus loin

Bien que les résultats de l'analyse valident les hypothèses de la thèse, plusieurs points méritent d'être développés à la suite de ce travail. En premier lieu, si l'examen des deuxième et troisième hypothèses montre que les raisons derrière l'emploi de l'implicite diffèrent pour un même journal selon la période de publication, ainsi que pour des journaux distincts pendant une même période, l'analyse met aussi en avant des motivations exclusives à un organe de presse, en dépit du moment politique durant lequel il publie.

Ainsi, il s'avère que *L'Orient* est le seul à se servir des sous-entendus pour sauver la face positive du destinataire libanais et pour pouvoir plus tard confirmer avoir exprimé une idée qu'il s'est contenté de sous-entendre, ainsi que des présupposés et des sous-entendus pour sauver sa propre face positive. Quant au *Jour*, il est le seul à employer les sous-entendus pour éviter une potentielle suspension par décision du gouvernement libanais.

En ce qui concerne enfin *De quoi s'agit-il ?*, il est le seul à user des présupposés à visée manipulatrice. Il partage toutefois l'emploi des sous-entendus trompeurs avec *L'Orient*. Le critère sur lequel la thèse s'est basée pour juger si oui ou non un contenu est manipulateur, fait partie des choix qui peuvent être débattus.

Ces différents constats mettent en relief le mode de fonctionnement du discours de presse au sein de la vie politique complexe d'un pays. Dans le cas précis du Liban, la presse sait parfaitement jouer de la langue pour exprimer ses idées, malgré les multiples contraintes qui pèsent sur elle. Afin de parvenir à influencer sur les destinataires sans risquer des conséquences indésirables, les stratégies adoptées peuvent différer en fonction de l'identité éditoriale du journal, de ses positions vis-à-vis des principaux acteurs du paysage politique et de son contrat de lecture avec le(s) public(s) cible(s), ainsi que du contexte politique incitant à privilégier une méthode plutôt qu'une autre.

En deuxième lieu, une des motivations expliquant le choix de travailler sur la presse libanaise, renvoie à la censure qu'elle subissait sous le mandat français. Cependant, l'analyse du discours montre que contourner la censure n'est pas la première raison susceptible d'expliquer l'emploi de l'implicite dans les discours de presse au Liban. Ce constat nuance l'importance de cette motivation dans le choix du corpus, mais encourage par ailleurs à étudier la possibilité de résultats similaires dans des contextes journalistiques où la censure n'est pas/plus de mise, comme le cas de la presse dans des sociétés favorables à la liberté d'expression.

Dans ces sociétés, les médias « sont indispensables [...] à la démocratie politique » (Balle, 2017, p. 93). Défendre la liberté de la presse, maintenir la diversité des titres de journaux et protéger le pluralisme des opinions deviennent par suite « autant de gages de la bonne santé d'une démocratie » (Rieffel, 2017, p. 193). Or, si la censure n'est pas d'actualité dans les sociétés démocratiques, nombreux sont les autres facteurs susceptibles d'empêcher le discours journalistique de s'émanciper et, par conséquent, de présenter librement toutes les informations et opinions qui lui paraissent utiles et nécessaires, aussi plurielles qu'elles soient. En effet, étant « trop sérieuse, par ses effets, pour être laissée aux seuls journalistes », l'activité journalistique « ne peut pas être [...] véritablement autonome » (Champagne, 2004, p. 21). Elle se trouve donc

« soumis[e] [en continu] à de fortes contraintes externes » (Champagne, 2004, p. 21). Ces contraintes ne se limitent pas aux seules pressions exercées, directement ou non, par les instances politiques et économiques, mais touchent aussi à beaucoup d'autres facteurs sociaux.

C'est dans cette perspective que s'impose le rôle essentiel de l'implicite dans le discours de presse. Grâce à lui, les journalistes sont à même de surmonter de nombreuses contraintes et d'exprimer, en recourant à de multiples stratégies, des idées dont l'explicitation risque de poser problème. Le point commun à ces différentes stratégies n'est autre que la maîtrise du jeu de l'explicite/implicite qui permet au journaliste, si besoin est, de « dire et ne pas dire ». Comme c'est le cas pour n'importe quel autre outil discursif, il va sans dire que les contenus implicites peuvent être exploités à des fins malhonnêtes. Mais cela ne change en rien leur caractère indispensable au bon et au libre fonctionnement du discours de presse, même dans les pays démocratiques se considérant comme les défenseurs les plus farouches de la liberté d'expression.

En troisième lieu, en décidant de ne retenir que des journaux francophones, cette thèse a voulu éviter de traduire et par conséquent de « dénaturer » des contenus implicites en les explicitant (*Cf.* introduction). Or, dans ses calculs interprétatifs, elle a parfois trouvé nécessaire de convoquer des énoncés provenant de journaux arabophones. Elle a cependant veillé à les traduire quasi littéralement pour ne pas expliciter ce qui pouvait être implicite, tout en restant, dans la mesure du possible, fidèle au sens, avant de traiter de la signification susceptible d'en découler (*Cf.* 3.1.1.).

Cela dit, les extraits en question ne contiennent pas, en général, de mots ou de formules qui s'attachent conventionnellement à des significations et à des valeurs illocutoires implicites (*Cf.* 2.3.1. et 2.4.5.). Il s'agit plutôt d'énoncés où les inférences ne sont pas conventionnelles. La traduction n'aurait pas influé, dans ce type de cas, sur la lecture interprétative globale de l'énoncé traduit, son décodage n'étant pas systématique. Cela incite à analyser des discours non francophones, ce qui permettrait d'explorer ou d'approfondir plusieurs pistes intéressantes.

D'abord, étudier des journaux arabophones publiant pendant la crise permettrait d'examiner leurs stratégies de recours à l'implicite dans les opérations de cadrage, puis de les comparer avec celles employées à la veille et au lendemain de la crise. L'hypothèse la plus intéressante à examiner, dans ce cas, tourne autour des contenus implicites dont ces journaux se seraient servis, au

lendemain de la crise, pour réécrire leur histoire sur le conflit franco-libanais (Darde, 1984), alors que l'évolution de la situation pourrait contredire des discours qu'ils auraient produits pendant la crise.

Ensuite, les stratégies d'emploi de l'implicite en fonction de la langue d'énonciation pourraient être étudiées. De là, une comparaison des discours arabes et français produits pendant une même période pourrait être menée. En effet, comme le souligne Edward Sapir, « [d]eux langues ne sont jamais suffisamment similaires pour être considérées comme représentant la même réalité sociale »¹⁶⁷. Ainsi, il serait pertinent de s'intéresser à la manière dont la réalité sociale et, par conséquent, le cadrage et les stratégies de recours à l'implicite, varient selon la langue d'énonciation. Dans ce cas, il serait encore plus judicieux de s'attarder sur des journaux publiés par un même groupe journalistique/politique, pour savoir si l'emploi de l'implicite change compte tenu de la langue utilisée. À titre d'exemple, la version arabophone du *De quoi s'agit-il ?*, publiée elle aussi pendant la crise, pourrait être mise en parallèle à la version francophone étudiée dans cette thèse. Bilingue, le journal officiel des « Phalanges libanaises », avec *L'Action* pour titre français et « العمل » pour titre arabe, serait, lui aussi, un choix convenable, pour les deux périodes de la veille et du lendemain de la crise.

Enfin, élargir le corpus pour inclure des journaux non francophones permettrait également d'analyser davantage de photographies et ainsi d'aller encore plus loin dans les résultats obtenus à ce sujet. Ceci serait très intéressant, étant donné que la « pragmativité » de l'image, considérée en dépit de tout élément linguistique, s'est avérée un domaine très riche à explorer.

Les deux derniers points sur la langue d'énonciation et sur l'image constituent des pistes qui méritent d'être approfondies. Qu'il s'agisse de l'exemple de la presse libanaise à l'époque de l'indépendance ou bien d'un corpus différent et/ou plus récent, de futurs travaux peuvent se charger d'approfondir la recherche dans ces deux domaines.

¹⁶⁷ « No two languages are ever sufficiently similar to be considered as representing the same social reality ».

Bibliographie

- Abi Daher, J. (2017). *La presse libanaise : 1851-1943 [1943-1851 : الصحافة اللبنانية]*. The Notre Dame University Press.
- Abou Merhi, M. (1980). *Liberté de la presse au Liban : de l'époque ottomane à nos jours [حرية الصحافة في لبنان : منذ العهد العثماني حتى اليوم]*. Matabe' Maatouk.
- Abou, S. (1962). *Le bilinguisme arabe-français au Liban*. Presses Universitaires de France.
- Akarli, E. (1993). *The Long Peace: Ottoman Lebanon, 1861-1920*. The Centre for Lebanese Studies and I.B. Tauris & Co Ltd.
- Akoun, A. (1994). *La communication démocratique et son destin*. Presses Universitaires de France.
- Alam, V. (1996). Le patriarche Elias Hoyek et la proclamation de l'État du Grand Liban en 1920 [البطريرك الياس الحويك وإعلان دولة لبنان الكبير عام 1920]. Dans *Le jubilé d'or de l'indépendance du Liban [اليوبيل الذهبي لاستقلال لبنان]* (p. 191-243). L'Université Libanaise.
- Albert, P. (2018). *Histoire de la presse* (12^e éd. mise à jour). Presses Universitaires de France/Humensis.
- Alem, J.-P. (1985). *Le Liban* (3^e éd. refondue). Presses Universitaires de France.
- Amossy, R. (2021). *L'argumentation dans le discours* (4^e éd.). Armand Colin.
- Anscombe, J.-C. (1980). Voulez-vous dériver avec moi ?. *Communications*, (32), 61-124.
- Anscombe, J.-C. (1985). Introduction [numéro thématique : De l'énonciation au lexique]. *Langages*, (80), 5-8.
- Anscombe, J.-C. et Ducrot, O. (1983). *L'argumentation dans la langue*. Pierre Mardaga.
- Arquembourg, J. (2010). Des images en action : performativité et espace public. *Réseaux*, 5(163), 163-187.
- Austin, J. L. (1962). *How to do things with Words*. Clarendon Press.

- Bachelard, G. (1983). *La formation de l'esprit scientifique : contribution à une psychanalyse de la connaissance objective* (12^e éd.). Librairie philosophique J. Vrin.
- Bakhtine, M. (1970). *Problèmes de la poétique de Dostoïevski* (traduit par G. Verret). L'Age d'Homme.
- Bakhtine, M. (1977). *Le marxisme et la philosophie du langage : essai d'application de la méthode sociologique en linguistique* (traduit par M. Yaguello). Minuit.
- Balle, F. (2017). *Les médias* (9^e éd. mise à jour). Presses Universitaires de France.
- Barrat, J. et Moisei, C. (2004). *Géopolitique de la francophonie : un nouveau souffle ?*. La documentation française.
- Barthélémy, M. (1992). Événement et espace public : l'affaire Carpentras. *Quaderni*, (18), 125-140.
- Barthes, R. (1957). *Mythologies*. Seuil.
- Barthes, R. (1964). Rhétorique de l'image. *Communications*, (4), 40-51.
- Barthes, R. (1980). *La chambre claire : note sur la photographie*. Éditions de l'Étoile, Gallimard, Le Seuil.
- Barthes, R. (2002). *Œuvres complètes. Livres, textes, entretiens : 1968-1971* (nouvelle éd. revue, corrigée et présentée par E. Marty, vol. III). Seuil.
- Bateson, G. (1987). *Steps to an Ecology of Mind: Collected Essays in Anthropology, Psychiatry, Evolution, and Epistemology*. Jason Aronson Inc.
- Benveniste, É. (1966). *Problèmes de linguistique générale* (vol. I). Gallimard.
- Berelovitch, A. (1981). Autrement dit. *Essais sur le discours soviétique : sémiologie, linguistique, analyse discursive*, (1), 139-156.
- Berger, P. & Luckmann, T. (1966). *The Social Construction of Reality: A Treatise in the Sociology of Knowledge*. Doubleday & Company.

Berman, A. (1985). La traduction et la lettre ou l'auberge du lointain. Dans A. Berman, G. Granel, A. Jaulin, G. Mailhos et H. Meschonnic (dir.), *Les tours de Babel : essais sur la traduction* (p. 31-150). Trans-Europ-Repress.

Berrendonner, A. (1981). *Éléments de pragmatique linguistique*. Minuit.

Beydoun, A. (2003). *La « Formule », le Pacte et la Constitution*. Dar an-Nahar.

Beyssade, C. (2017). *Sous le sens : pour une sémantique multidimensionnelle*. Presses Universitaires de Vincennes.

Biglari, A. (2018). La présupposition et la manipulation discursive dans Les Contemplations de Victor Hugo. Dans A. Biglari et M. Bonhomme (dir.), *La Présupposition entre théorisation et mise en discours* (p. 289-308). Classiques Garnier.

Blanchet, P. (1995). *La pragmatique : d'Austin à Goffman*. Bertrand-Lacoste.

Le Bon, G. (1895). *Psychologie des foules*. Félix Alcan.

Bourdieu, P. (1982). *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*. Fayard.

Brown, P. & Levinson, S. (1987). *Politeness: Some universals in language usage*. Cambridge University Press.

Busino, G. (1992). *La sociologie sens dessus dessous* (3^e éd.). Librairie Droz.

De Bustros, N. (1983). *Je me souviens*. Librairie Antoine.

Carston, R. (1988). Implicature, explicature, and truth-theoretic semantics. In R. Kempson (ed.), *Mental representations: The interface between language and reality* (p. 155-181). Cambridge University Press.

Champagne, P. (1991). La construction médiatique des « malaises sociaux ». *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 90, 64-76.

Champagne, P. (2000). L'événement comme enjeu. *Réseaux*, 18(100), 403-426.

Champagne, P. (2004). Pouvoir des médias et pouvoir sur les médias : les raisons d'un débat récurrent. Dans P. Durand (dir.), *Médias et censure : figures de l'orthodoxie* (p. 21-38). Éditions

de l'Université de Liège.

Charaudeau, P. (1983). *Langage et discours : éléments de sémiolinguistique (Théorie et pratique)*. Hachette.

Charaudeau, P. (2011). *Les médias et l'information : l'impossible transparence du discours* (2^e éd. revue et augmentée). De Boeck.

Charaudeau, P. et Maingueneau, D. (dir.). (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Seuil.

Charolles, M. (1978). Introduction aux problèmes de la cohérence des textes. *Langue française*, (38), 7-41.

Charolles, M. (1980). L'ordre de la signification. *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, numéro thématique : Colloque de Cerisy, 49-64.

Charolles, M. (1981). Il fallait un président à la France. *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, (30), 99-119.

Chaunu, P. (2010). *Conquête et exploitation des nouveaux mondes : XVI^e siècle* (6^e éd.). Presses Universitaires de France.

Chevret, C. et Douyère, D. (2016). Les traumatismes du travail au vu des médias. Dans P. Zawieja (dir.), *Psychotraumatologie du travail* (p. 177-198). Armand Colin.

Cohen, B. (1963). *The Press and Foreign Policy*. Princeton University Press.

Corm, G. (2012). *Le Liban contemporain : histoire et société* (éd. revue et augmentée). La Découverte.

Cusin-Berche, F. (2003). *Les mots et leurs contextes*. Presses Sorbonne Nouvelle.

Darde, J.-N. (1984). *Le Ministère de la vérité : histoire d'un génocide dans le journal « L'Humanité »*. Le Seuil.

Dayan, D. (2006). Quand montrer c'est faire. Dans D. Dayan (dir.), *La terreur spectacle : terrorisme et télévision* (p. 165-184). De Boeck Supérieur.

- Defay, A. (2016). *Géopolitique du Proche-Orient* (7^e éd. mise à jour et augmentée). Presses Universitaires de France.
- Derville, G. (2017). *Le pouvoir des médias* (4^e éd.). Presses Universitaires de Grenoble.
- Djemal Pasha, A. (1922). *Memories of a Turkish Statesman, 1913-1919*. Hutchinson & Co.
- Ducrot, O. (1969). Présupposés et sous-entendus. *Langue française*, (4), 30-43.
- Ducrot, O. (1979). Les lois de discours. *Langue française*, (42), 21-33.
- Ducrot, O. (1980). Analyse de textes et linguistique de l'énonciation. Dans Ducrot et al. (dir.), *Les mots du discours* (p. 7-56). Minuit.
- Ducrot, O. (1984). *Le dire et le dit*. Minuit.
- Ducrot, O. (1991). *Dire et ne pas dire : principes de sémantique linguistique* (3^e éd. corrigée et augmentée). Hermann.
- Eco, U. (1985). *Lector in fabula ou la Coopération interprétative dans les textes narratifs* (traduit par M. Bouzaher). Grasset & Fasquelle.
- Eco, U. (1992). *Les limites de l'interprétation* (traduit par M. Bouzaher). Grasset & Fasquelle.
- Edelman, M. (1995). *From Art to Politics: How Artistic Creations Shape Political Conceptions*. The University of Chicago Press.
- Elias, H. E. (1993). *La presse arabe*. Maisonneuve & Larose.
- Elias, J. (1996). Rôle de la presse libanaise dans l'indépendance (1941-1946) [دور الصحافة اللبنانية] (1946-1941) [في الاستقلال]. Dans *Le jubilé d'or de l'indépendance du Liban* [اليوبيل الذهبي لاستقلال لبنان] (p. 525-562). L'Université Libanaise.
- Elias, J. (1997). *La presse libanaise : le dictionnaire illustré (1858-1958)* [الصحافة اللبنانية : القاموس] (1958-1858) [المصوّر]. Dar an-Nidal.
- Elias, J. (2006). Un siècle de la presse libanaise : des jalons de liberté et de rayonnement régional. Dans *Quatre siècles de culture de liberté au Liban* (vol. II, p. 891-909). Chemaly & Chemaly.

Entman, R. (1989). *Democracy Without Citizens: Media and the Decay of American Politics*. Oxford University Press.

Entman, R. (1993). Framing: Toward Clarification of a Fractured Paradigm. *Journal of Communication*, 43(4), 51-58.

Everaert-Desmedt, N. et Everaert, G. (2018). Magritte, je présuppose... ?. Dans A. Biglari et M. Bonhomme (dir.), *La Présupposition entre théorisation et mise en discours* (p. 495-516). Classiques Garnier.

Favier, L. (2020). La narration visuelle de l'actualité : photojournalisme et journalisme narratif face à la numérisation des archives. Dans C. Fourez et M. Guillemont-Estela (dir.), *Arts et journalisme : une rencontre à l'épreuve du réel* (p. 191-207). Peter Lang.

Flahault, F. (1979). Le fonctionnement de la parole : remarques à partir des maximes de Grice. *Communications*, (30), 73-79.

Fontanier, P. (1968). *Les figures du discours*. Flammarion.

Foucault, M. (1971). *L'ordre du discours*. Gallimard.

Fournié, P. (2002). Le Mandat à l'épreuve des passions françaises : l'affaire Sarrail (1925). Dans N. Méouchy (dir.), *France, Syrie et Liban 1918-1946 : les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire* (p. 125-168). Institut français d'études arabes. <https://books.openedition.org/ifpo/3175>

Gamson, W. (1989). News as Framing: Comments on Graber. *American Behavioral Scientist*, 33(2), 157-161.

Gamson, W., Croteau, D., Hoynes, W. & Sasson, T. (1992). Media Images and the Social Construction of Reality. *Annual Review of Sociology*, 18, 373-393.

Gamson, W. & Modigliani, A. (1987). The Changing Culture of Affirmative Action. *Research in Political Sociology*, 3, 137-177.

Gardère, E. (2004, mai). *L'espace visuel comme espace dans l'énonciation éditoriale : la science en images*. Sciences et écritures : dispositifs d'écriture et production, certification, diffusion des

savoirs [colloque], Université de Franche-Comté. http://elliadd.univ-fcomte.fr/archives_laseldi/document/colloque/sciences_ecriture/documents/preactes/Gardere.pdf

Gauthier, G. (2003). Critique du constructivisme en communication. *Questions de communication*, 1(3), 185-198.

Gauthier, G. (2005). Le constructivisme : un point de vue intenable sur le journalisme. *Questions de communication*, 1(7), 121-145.

Gerstlé, J. (1997). La persuasion de l'actualité télévisée. *Politix*, (37), 81-96.

Gerstlé, J. (2004). Presse écrite et comportements politiques : analyse empirique de l'influence. Dans J.-B. Legavre (dir.), *La presse écrite : objets délaissés* (p. 337-350). L'Harmattan.

Gerstlé, J. et Piar, C. (2020). *La communication politique* (4^e éd.). Armand Colin.

Ghorayeb, M. (1982). *La presse libanaise et arabe. Son histoire et ses lois. Comparaison avec la presse étrangère* [الصحافة اللبنانية والعربية. تاريخها، قوانينها، مقارنتها بالصحافة الأجنبية]. Michel Ghorayeb.

Gitlin, T. (1980). *The whole world is watching: Mass media in the making & unmaking of the New Left*. University of California Press.

Goffman, E. (1967). *Interaction Ritual: Essays on Face-to-Face Behavior*. Garden City.

Goffman, E. (1974). *Frame Analysis: An Essay on the Organization of Experience*. Harper & Row.

Grice, P. (1989). *Studies in the Way of Words*. Harvard University Press.

Groupe μ . (1998). L'effet de temporalité dans les images fixes. *Texte : revue de critique et de théorie littéraire*, (21-22), 41-69.

Hall, S. (1973, September). *Encoding and Decoding in the Television Discourse*. Training in the Critical Reading of Televisual Language [colloquy], University of Leicester. http://epapers.bham.ac.uk/2962/1/Hall%2C_1973%2C_Encoding_and_Decoding_in_the_Television_Discourse.pdf

Hall, S. (1994). Codage/décodage (traduit par M. Albaret et M.-C. Gamberini). *Réseaux*, 12(68), 27-39.

- Haroche, C., Henry, P. et Pêcheux, M. (1971). La sémantique et la coupure saussurienne : langue, langage, discours. *Langages*, (24), 93-106.
- Hébert, V., Sirois, G. et Tremblay-Potvin, É. (2015). *Les effets des médias à l'ère du 2.0 : recension des écrits sur l'influence de la médiatisation dans la formation des opinions politiques à l'heure des médias sociaux* [rapport de recherche présenté au Centre d'études sur les médias]. Université Laval. <https://www.cem.ulaval.ca/wp-content/uploads/2019/04/effetsmedias.pdf>
- Heller, M. (1982). *Sous le regard de Moscou : Pologne (1980-1982)* (traduit par O. Svintsova et L. Lauraet). Calmann-Lévy.
- Henry, P. (1977). *Le mauvais outil : langue, sujet et discours*. Klincksieck.
- Hervé-Montel, C. (2012). *Renaissance littéraire & conscience nationale : les premiers romans en français au Liban et en Égypte (1908-1933)*. Librairie orientaliste Paul Geuthner.
- Implicite. (1993). Dans A. J. Greimas et J. Courtés (dir.), *Sémiotique : dictionnaire raisonné de la théorie du langage* (p. 182-184). Hachette Supérieur.
- Iyengar, S. (1991). *Is Anyone Responsible? How Television Frames Political Issues*. The University of Chicago Press.
- Iyengar, S. (1996). Framing Responsibility for Political Issues. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 546, 59-70.
- Iyengar, S. & Kinder, D. (1987). *News That Matters: Television and American Opinion*. The University of Chicago Press.
- Jisr, B. (1997). *Le Pacte de 1943 [1943 ميثاق]* (2^e éd.). Dar an-Nahar.
- Joly, M. (2015). *Introduction à l'analyse de l'image* (3^e éd.). Armand Colin.
- Jrejjiry, R. (2010). La mobilisation de la presse française durant les années Aoun : considérations historiques et enjeux inter-français à l'évidence. *ESSACHESS - Journal for Communication Studies*, 3(6), 13-33.
- Katz, E. (1987). Communications Research Since Lazarsfeld. *Public Opinion Quarterly*, 51(4 Part

2), S25-S45.

Katz, E., Blumler, J. & Gurevitch, M. (1973). Uses and Gratifications Research. *Public Opinion Quarterly*, 37(4), 509-523.

Katz, E. & Lazarsfeld, P. (1955). *Personal Influence: The Part Played by People in the Flow of Mass Communications*. Free Press.

Kerbrat-Orecchioni, C. (1998). *L'implicite* (2^e éd.). Armand Colin.

Kerbrat-Orecchioni, C. (2016). *Les actes de langage dans le discours : théorie et fonctionnement*. Armand Colin.

El Khoury, F. (2021a). Israël au cœur du discours du Hezbollah en Syrie. *Communication*, 38(2). <https://doi.org/10.4000/communication.14677>

El Khoury, F. (2021b). La construction médiatique et la multiplicité événementielle : l'exemple de l'attentat de Beyrouth en juillet 2013. *Communication*, 38(1). <https://doi.org/10.4000/communication.13838>

El-Kik, V. (2008). La Révolution française et la Renaissance arabe moderne. Dans S. Khoury et A. Bouba Nouhou (dir.), *France, Monde arabe : échanges culturels et politiques*. Presses Universitaires de Bordeaux.

Koren, R. (2004). Sur la critique du constructivisme en communication. *Questions de communication*, 1(5), 203-211.

Kraemer, G. (2001). *La presse francophone en Méditerranée : regain et perspectives*. Maisonneuve & Larose – Servédit.

Lasswell, H. (1927). *Propaganda Technique in the World War*. Kegan Paul, Trench, Trubner & Co.

Lautrédou, F. (1985). Le discours pédagogique soviétique ou l'Affect fait Idéologie. *Essais sur le discours soviétique : sémiologie, linguistique, analyse discursive*, (5), 85-100.

Lazarsfeld, P., Berelson, B. & Gaudet, H. (1944). *The People's Choice: How the Voter Makes Up*

His Mind in a Presidential Campaign. Duell, Sloan and Pearce.

Leech, G. (1983). *Principles of Pragmatics*. Longman.

Lénine, V. I. (1945). *L'impérialisme : stade suprême du capitalisme*. Éditions sociales.

Leyzieux, G. (1981). « Ogonjok » ou la con-quête du sujet soviétique. *Essais sur le discours soviétique : sémiologie, linguistique, analyse discursive*, (1), 103-123.

Liebes, T. & Katz, E. (1990). *The Export of Meaning: Cross Cultural Readings of Dallas*. Oxford University Press.

Lippmann, W. (1922). *Public opinion*. Harcourt, Brace and Company.

Maigret, É. (2015). *Sociologie de la communication et des médias* (3^e éd.). Armand Colin.

Maingueneau, D. (1996). *Les termes clés de l'analyse du discours*. Seuil.

Maingueneau, D. (1997). *Pragmatique pour le discours littéraire* (éd. mise à jour). Dunod.

Maingueneau, D. (2016). *Analyser les textes de communication* (nouvelle éd. revue et mise à jour). Armand Colin.

Maingueneau, D. (2021). *Discours et analyse du discours : une introduction* (2^e éd.). Armand Colin.

Malsagne, S. (2011). *Fouad Chéhab 1902-1973 : une figure oubliée de l'histoire libanaise*. Karthala et Ifpo.

Martin, R. (1976). *Inférence, antonymie et paraphrase : éléments pour une théorie sémantique*. Klincksieck.

McCombs, M. & Shaw, D. (1972). The Agenda-Setting Function of Mass Media. *The Public Opinion Quarterly*, 36(2), 176-187.

McCombs, M., Shaw, D. & Weaver, D. (1997). *Communication and Democracy Exploring the intellectual Frontiers in Agenda-setting theory*. Routledge.

McLuhan, M. (1964). *Understanding Media: The Extensions of Man*. New American Library.

- Méouchy, N. (2002). La presse de Syrie et du Liban entre les deux guerres (1918-1939). *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, (95-98), 55-70. <https://doi.org/10.4000/remmm.226>
- Mercier, A. (2006). Logiques journalistiques et lecture événementielle des faits d'actualité. *Hermès*, 3(46), 23-35.
- Moirand, S. (2007). *Le discours de la presse quotidienne : observer, analyser, comprendre*. Presses Universitaires de France.
- Mouillaud, M. et Tétu, J.-F. (1989). *Le journal quotidien*. Presses Universitaires de Lyon.
- Moussallem, A. (1977). *La presse libanaise : expression du Liban politique et confessionnel et forum des pays arabes*. Librairie générale de droit et de jurisprudence.
- Moussallem, A. (2014). *La presse, une vocation libanaise [الصحافة دعوة لبنانية]*. L'Université Libanaise.
- Mrouwé, A. (1961). *La presse arabe : sa genèse et son évolution [الصحافة العربية : نشأتها وتطورها]*. Maktabat al-Hayat.
- Mucchielli, A. et Noy, C. (2005). *Étude des communications : approches constructivistes*. Armand Colin.
- Naaman, A. (1979). *Le français au Liban : essai socio-linguistique*. Éditions Naaman.
- Naïmi, H. (1989). *La liberté et la presse au Liban [الحرية والصحافة في لبنان]*. Al aarabi len-nasher wat-tawzi'.
- Nelson, T. & Kinder, D. (1996). Issue Frames and Group-Centrism in American Public Opinion. *The Journal of Politics*, 58(4), 1055-1078.
- Nelson, T., Oxley, Z. & Clawson, R. (1997). Toward a Psychology of Framing Effects. *Political Behavior*, 19(3), 221-246.
- Noëlle-Neumann, E. (1989). La spirale du silence : une théorie de l'opinion publique (traduit par G. Achache, D. Bregman et D. Dayan). *Hermès*, 1(4), 181-189.
- Nora, P. (1972). L'événement monstre. *Communications*, (18), 162-172.

Osseirane, Z. (1998). *Zouheir Osseirane se souvient : les complots et les coups d'État dans le monde des Arabes* [زهير عسيران يتذكر : المؤامرات والانقلابات في دنيا العرب]. Dar an-Nahar.

Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (4^e éd.). Armand Colin.

Parrini-Alemanno, S. (2005). La recherche-action en communication des organisations est-elle une méthode qualitative constructiviste ?. *Recherches qualitatives*, (1 : hors-série), 41-60.

Peirce, C. (1978). *Écrits sur le signe* (traduit par G. Deledalle). Seuil.

Pélissier, N. (2000). L'information en guerre : les médias français et le conflit du Kosovo. *Annuaire français de relations internationales*, I, 206-225.

Pélissier, N. (2004). Questions de construction : les non-dits épistémologiques d'une interpellation salutaire. *Questions de communication*, I(6), 159-177.

Pélissier, N. (2008). *Journalisme : avis de recherches. La production scientifique française dans son contexte international*. Bruylant.

Quéré, L. (1997). Introduction [numéro thématique : Sociologie de la communication, 4^e partie : L'événement]. *Réseaux*, I(1), 415-432.

Rabatel, A. (2018). Les parcours interprétatifs des présupposés et des sous-entendus, de la phrase au texte et à sa mise en page. Dans A. Biglari et M. Bonhomme (dir.), *La Présupposition entre théorisation et mise en discours* (p. 443-462). Classiques Garnier.

Raccah, P.-Y. (2018). De la présupposition logique à la présupposition argumentative. Étude d'un outil de manipulation idéologique. Dans A. Biglari et M. Bonhomme (dir.), *La Présupposition entre théorisation et mise en discours* (p. 103-124). Classiques Garnier.

Rebillard, F. (2017). La rumeur du PizzaGate durant la présidentielle de 2016 aux États-Unis : les appuis documentaires du numérique et de l'Internet à l'agitation politique. *Réseaux*, 2-3(202-203), 273-310.

Récanati, F. (1979a). Insinuation et sous-entendu. *Communications*, (30), 95-106.

- Récanati, F. (1979b). *La transparence et l'énonciation : pour introduire à la pragmatique*. Seuil.
- Ricœur, P. (1991). Événement et sens. *Raisons pratiques*, 2, 41-56.
- Rieffel, R. (2015). *Sociologie des médias* (4^e éd. actualisée et augmentée). Ellipses.
- Rieffel, R. (2017). La liberté de la presse au prisme des contraintes économiques, technologiques et sociales. Dans R. Letteron (dir.), *La liberté de la presse écrite au XXI^e siècle* (p. 193-206). CNRS éditions.
- Rieffel, R. (2022). Pouvoir des médias. Dans J.-B. Legavre et R. Rieffel (dir.), *Les 100 mots des sciences de l'information et de la communication* (2^e éd. mise à jour, p. 83-84). Presses Universitaires de France.
- Ringoot, R. (2014). *Analyser le discours de presse*. Armand Colin.
- Roque, G. (2018). Présupposés et images fixes : deux approches. Dans A. Biglari et M. Bonhomme (dir.), *La Présupposition entre théorisation et mise en discours* (p. 517-533). Classiques Garnier.
- Roudière, G. (2002). *Traquer le non-dit : une sémantique au quotidien*. ESF éditeur.
- Saadé, G. (1965). *La presse au Liban [الصحافة في لبنان]*. Wikalat an-nasher al-aarabiyya.
- Saadé, G. (dir.). (1960). *La renaissance journalistique au Liban [النهضة الصحفية في لبنان]*. Wikalat an-nasher al-aarabiyya.
- Sadaka, G. (2005). La presse libanaise dans ses moments historiques [الصحافة اللبنانية في محطاتها التاريخية]. *Al ittisal wal maaloumat*, Faculté d'Information et de Communication à l'Université Libanaise, (1), 113-139.
- Salibi, K. (2002). *Histoire du Liban contemporain [تاريخ لبنان الحديث]* (7^e éd.). Dar an-Nahar.
- Sapir, E. (1929). The Status of Linguistics as a Science. *Language*, 5(4), 207-214.
<https://doi.org/10.2307/409588>
- Scheufele, D. (1999). Framing as a Theory of Media Effects. *Journal of Communication*, 49(1), 103-122.

- Searle, J. (1968). Austin on Locutionary and Illocutionary Acts. *Philosophical Review*, 77(4), 405-424.
- Searle, J. (1969). *Speech acts: An essay in the philosophy of language*. Cambridge University Press.
- Searle, J. (1979). *Expression and Meaning: Studies in the Theory of Speech Acts*. Cambridge University Press.
- Searle, J. (1995). *The Construction of Social Reality*. The Free Press.
- Siblot, P. (1997). Nomination et production de sens : le praxème. *Langages*, (127), 38-55.
- Sniderman, P., Wolfinger, B., Mutz, D. & Wiley, J. (1991). Values Under Pressure: AIDS and Civil Liberties. In P. Sniderman, R. Brody & P. Tetlock (dir.), *Reasoning and Choice: Explorations in Political Psychology*. Cambridge University Press.
- Sourdel, D. (1949). *L'Islam*. Presses Universitaires de France.
- Sperber, D. & Wilson, D. (1995). *Relevance: Communication and Cognition* (2nd ed.). Blackwell.
- Takieddine, M. (1997). *Naissance d'une indépendance [ولادة استقلال]* (2^e éd.). Dar an-Nahar.
- De Tarrazi, P. (1913a). *Histoire de la presse arabe [تاريخ الصحافة العربية]* (vol. 1). Al matba'a al adabiyya.
- De Tarrazi, P. (1913b). *Histoire de la presse arabe [تاريخ الصحافة العربية]* (vol. 2). Al matba'a al adabiyya.
- Tchakhotine, S. (1952). *Le viol des foules par la propagande politique* (nouvelle éd. revue et augmentée). Gallimard.
- Traboulsi, F. (2013). *Histoire du Liban contemporain : de l'émirat à l'accord de Taëf [تاريخ لبنان الحديث : من الإمارة إلى اتفاق الطائف]* (4^e éd.). Riad El-Rayyes.
- Tuchman, G. (1978). *Making news: A Study in the Construction of Reality*. Free Press.
- Tuëni, G., Naccache, A. et Frangié, A. (2001). *Georges Naccache. Les faits du jour : L'Orient*

1924-1972. L'Orient-Le-Jour et Dar an-Nahar.

Tuéni, G., Sassine, F. et Salam, N. (2002). *Le livre de l'Indépendance*. Dar an-Nahar.

Tversky, A. & Kahneman, D. (1981). The Framing of Decisions and the Psychology of Choice. *Science*, 211, 453-458.

Veniard, M. (2013). *La nomination des événements dans la presse : essai de sémantique discursive*. Presses universitaires de Franche-Comté.

Véron, É. (1981). *Construire l'événement : les médias et l'accident de Three Mile Island*. Minuit.

Véron, É. (1984). Quand lire, c'est faire : l'énonciation dans le discours de la presse écrite. Dans *Sémiotique II* (p. 33-56). Institut de recherches et d'études publicitaires.

Véron, É. (1985). L'analyse du « contrat de lecture » : une nouvelle méthode pour les études de positionnement des supports presse. Dans É. Touati (dir.), *Les médias : expériences, recherches actuelles, applications* (p. 203-230). Institut de recherches et d'études publicitaires.

Véron, É. (1988). Presse écrite et théorie des discours sociaux : production, réception, régulation. Dans P. Charaudeau (dir.), *La presse : produit, production, réception* (p. 11-25). Didier Érudition.

Viallon, P. (2015). Un événement mondial dans la presse écrite internationale : une ou cent images ? L'image du tremblement de terre en Haïti dans la presse internationale. Dans D. Roventà-Frumuşani, N. Pélissier et I. Dragan (dir.), *Journalisme et transformations sociales : des anciens aux nouveaux médias* (p. 27-38). L'Harmattan.

Viallon, P. (2016). Mediensemiotik. 24 Kriterien für die Bildanalyse. In S. Averbek-Lietz & M. Meyen (Hrsg.), *Handbuch nicht standardisierte Methoden in der Kommunikationswissenschaft* (S. 273–287). Springer VS.

Weiner, M. (2006). Are All Conversational Implicatures Cancellable?. *Analysis*, 66(2), 127-130.

Welke, D. (1980). Séquentialité et succès des Actes de Langage. *Documentation et Recherche en Linguistique Allemande Vincennes*, (22-23), 177-210.

Wilson, D. et Sperber, D. (1979). L'interprétation des énoncés. *Communications*, (30), 80-94.

Zein, R. (1998). *Dictionnaire de la littérature libanaise de langue française*. L'Harmattan.

Zuber, R. (1972). *Structure présuppositionnelle du langage*. Dunod.

Zuber, R. (1980). Statut sémantique des actes indirects. *Communications*, (32), 240-249.

Index des noms de personnes

A

Abdul Aziz, 154
Abdul Hamid II, 155, 157
Abi Chahla, Habib, 174
Abi Daher, Joseph, 7, 8, 9, 152, 164, 166, 168
Abi Jamra, Salim, 180, 181
Abila, Robert, 156, 166
Abou Merhi, Mohammad, 165, 166
Abou, Sélîm, 153
Akarli, Engin, 147, 149, 150
Akl, Georges, 173, 174
Akoun, André, 3
Alam, Vivianne, 161
Albert, Pierre, 176, 177, 180, 181
Alem, Jean-Pierre, 146, 147, 149, 150, 151, 162, 170
Ammoun, Charles, 7
Amossy, Ruth, 109
Anscombre, Jean-Claude, 58, 59, 79, 82, 83, 85
Arida, Antoine, 162, 170, 237, 295
Arquembourg, Jocelyne, 35, 130
Arslane, Magid, 174
Austin, John Langshaw, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 89, 94, 98, 99, 100, 101, 130, 131

B

Bachelard, Gaston, 10
Bachir II, 145, 146, 147
Bachir III, 147, 148
Bakhtine, Mikhail, 15, 57, 58
Balle, Francis, 1, 308
Barrat, Jacques, 8
Barthélémy, Michel, 34, 35
Barthes, Roland, 108, 109, 129, 130, 131, 132, 134, 139, 260, 262
Bateson, Gregory, 22
Bellert, Irena, 63
Benveniste, Émile, 289

Berelovitch, Alexis, 51, 156, 291
Berelson, Bernard, 18
Berger, Peter, 33, 40, 41
Berman, Antoine, 8
Berrendonner, Alain, 77
Beydoun, Ahmad, 173
Beysade, Claire, 64, 119
Biglari, Amir, 57
Blanchet, Philippe, 4, 46
Blumler, Jay, 18
Le Bon, Gustave, 269, 270
Bourdieu, Pierre, 84
Boustany, Boutros, 154
Brown, Penelope, 47, 48, 49, 121, 200
Busino, Giovanni, 29, 302
De Bustros, Nicolas, 160, 163, 169, 171, 172, 174, 175, 176

C

Carston, Robyn, 72
Catroux, Georges, 169, 170, 171, 175, 182, 249, 250, 257, 260, 261, 262, 263, 272, 274, 282, 286, 287, 288
Chadebec de Lavalade, Georges, 272
Chahine, Tanios, 150
Chamoun, Camille, 174, 180
Champagne, Patrick, 3, 34, 36, 37, 39, 308, 309
Charaudeau, Patrick, 3, 15, 42, 240, 291, 292
Charolles, Michel, 63, 72, 106, 107, 113, 115
Chataigneau, Yves, 257, 272
Chaunu, Pierre, 13
Chehab, Abdel Kader, 272
Chérif Hussein, 160
Chiha, Michel, 7
Churchill, Winston, 176
Clawson, Rosalee, 30
Cohen, Bernard, 18
Corm, Georges, 145, 148, 150, 151, 161, 162, 173, 174, 175
Courtés, Joseph, 3
Cusin-Berche, Fabienne, 125

D

Darde, Jean-Noël, 59, 60, 61, 310

Dayan, Daniel, 131

Defay, Alexandre, 161

Derville, Grégory, 20, 31, 32, 33

Dostoïevski, 57, 58

Ducrot, Oswald, 44, 46, 50, 52, 54, 56, 57, 58, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 79, 80, 86, 87, 88, 89, 108, 113, 114, 116, 117, 119, 120, 124, 138, 189, 210, 215, 245, 290, 297

E

Eco, Umberto, 46, 47, 56, 110, 111, 112, 113

Eddé, Émile, 5, 7, 162, 171, 172, 173, 174, 178, 203, 210, 235, 247, 290, 294

Edelman, Murray, 2, 31

Elias, Hanna Elias, 159, 165

Elias, Joseph, 151, 152, 154, 156, 157, 158, 159, 164, 165, 166, 177, 178, 179, 180, 181, 182

Entman, Robert, 19, 26, 28, 29, 30, 41, 113, 188, 224, 230

Everaert-Desmedt, Nicole, 46, 47, 137, 138, 139

Everaert, Guy, 46, 47, 137, 138, 139

F

Fakhreddine, Saïd, 175

Favier, Laurence, 18, 128

Fayçal, 160, 161, 164

Flahault, François, 109

Fontanier, Pierre, 97

Foucault, Michel, 41

Fournié, Pierre, 8

Francis, Youssef, 153

G

Gamson, William, 23, 31, 113, 130, 188, 233, 242

Gardère, Elizabeth, 130

Gaudet, Hazel, 18

De Gaulle, Charles, 169, 171, 175, 193, 239, 241, 286

Gauthier, Gilles, 35, 36, 42

Gemayel, Pierre, 175, 265, 266

Georges-Picot, François, 160

Gerstlé, Jacques, 1, 19, 20, 23, 28
Ghorayeb, Michel, 156, 157
Gitlin, Todd, 23
Goffman, Erving, 22, 48
Gouraud, Henri, 161, 239, 241
Greimas, Algirdas Julien, 3, 240
Grice, Paul, 43, 44, 63, 64, 70, 71, 109, 114, 115, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 197
Groupe μ , 137, 138, 139
Gurevitch, Michael, 18

H

Hall, Stuart, 18, 110
Hamadé, Sabri, 174
Haroche, Claudine, 143
Hébert, Virginie, 32
Heller, Michel, 219, 222, 248
Helleu, Jean, 171, 172, 174, 216, 233, 239, 241, 247, 251, 252, 257, 258, 274, 286, 287, 288, 291, 293
Henry, Paul, 44, 62, 64, 66, 67, 68, 69, 80, 87, 88, 113, 114
Hervé-Montel, Caroline, 167
Hoyek, Elias, 161
Hugo, Victor, 57
Husseini, Ahmad, 235

I

Ibrahim Pacha, 146, 150
Iyengar, Shanto, 19, 20, 21, 27, 28

J

Jamal Pacha, 159, 160, 164
Jisr, Bassem, 162, 170, 171, 172
Joly, Martine, 129, 132, 133, 134, 139, 260, 261, 262
Jreijiry, Roy, 149, 162

K

Kahneman, Daniel, 24, 25, 191
Karamé, Abdel Hamid, 174, 264, 265, 266, 267

Katz, Elihu, 18, 19, 20
Kerbrat-Orecchioni, Catherine, 15, 45, 47, 50, 52, 53, 54, 55, 64, 65, 68, 69, 72, 73, 83, 84, 85, 86, 92, 93, 94, 95, 96, 98, 101, 102, 105, 109, 112, 114, 115, 116, 117, 120, 123, 125, 131, 142, 143, 144, 186, 198, 223, 224, 253, 273
Khabbaz, Gabriel, 7
Khater, Lahed, 166
Khoury, Béchara, 5, 7, 162, 168, 170, 172, 173, 174, 175, 176, 188, 192, 193, 211, 218, 241, 250, 256, 258, 259, 260, 261, 262, 272, 274, 276, 280, 282
El Khoury, Farhat, 38, 39, 41, 249
Khoury, Khalil, 151
El-Kik, Victor, 150
Kinder, Donald, 19, 21, 26, 27, 124, 125
Koren, Roselyne, 37, 42, 43
Kraemer, Gilles, 7

L

Lasswell, Harold, 17
Lautrédou, Florence, 217
Lazarsfeld, Paul, 18
Leech, Geoffrey, 82, 83
Lénine, Vladimir Ilitch, 51
Levinson, Stephen, 47, 48, 49, 121, 200
Leyzieux, Gérard, 111, 112, 114
Liebes, Tamar, 18
Lippmann, Walter, 17
Lochard, Guy, 35
Luckmann, Thomas, 33, 40, 41

M

Maigret, Éric, 18, 29
Maingueneau, Dominique, 3, 14, 40, 44, 45, 46, 50, 54, 65, 69, 89, 92, 110, 111, 125, 126, 190, 205, 235, 267
Malsagne, Stéphane, 169, 170
Martin, Robert, 63, 66
McCombs, Maxwell, 18, 20, 21
McLuhan, Marshall, 18
Méouchy, Nadine, 8, 164, 165, 169
Mercier, Arnaud, 35
Metternich, 148

Modigliani, Andre, 23, 188, 233, 242
Moghabghab, Naïm, 180, 181
Mohammad Ali Pacha, 146, 147, 150
Moirand, Sophie, 41, 125, 126, 248, 295
Moisei, Claudia, 8
Moubarak, Moussa, 272
Mouillaud, Maurice, 34, 127, 128, 229, 231, 232, 240, 241, 266, 282
Moussallem, Anis, 6, 160, 164, 177
Mrouwé, Adib, 151, 166
Mucchielli, Alex, 11, 12, 13, 14, 33, 130, 143

N

Naaman, Abdallah, 152
Naccache, Georges, 7, 167
Nahas, Moustapha Pacha, 217, 234, 235
Naïmi, Hazem, 153, 155, 157, 158, 159, 160, 164, 166, 167, 178
Nelson, Thomas, 21, 23, 24, 26, 27, 30, 124, 125
Noëlle-Neumann, Elisabeth, 18
Nora, Pierre, 33, 34, 35, 128
Noy, Claire, 11, 12, 13, 14, 33, 143

O

Osseirane, Adel, 174
Osseirane, Zouheir, 168, 175, 180, 181
Oxley, Zoe, 30

P

Paillé, Pierre, 130
Peirce, Charles, 130
Pélissier, Nicolas, 1, 3, 11, 35, 36
Piar, Christophe, 20, 23, 28

Q

Quéré, Louis, 32, 37, 38, 39

R

Rabatel, Alain, 106, 126, 127, 194
Raccah, Pierre-Yves, 56, 57
Rebillard, Franck, 1
Récanati, François, 76, 96
Ricœur, Paul, 42
Rieffel, Rémy, 1, 2, 308
Ringoot, Roselyne, 111, 143, 207, 249, 285
Roque, Georges, 138, 139, 261
Roudière, Guy, 195, 215

S

Saad, Amine, 174
Saadé, Georges, 153, 154, 155, 156, 157, 160, 164, 166, 167, 176
Sadaka, Georges, 153, 154, 176
Salibi, Kamal, 5, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 160, 161, 170, 171
Sapir, Edward, 310
Sarkis, Salim, 156
Scheufele, Dietram, 32
Searle, John, 38, 41, 42, 47, 80, 81, 83, 84, 85, 86, 88, 89, 90, 91, 92, 94, 95, 96, 97, 99, 100, 101, 103, 104, 106, 114, 115
Shaw, Donald, 18
Siblot, Paul, 253
Sniderman, Paul, 25, 26
Solh, Mounah, 181
Solh, Riad, 5, 172, 173, 174, 175, 176, 182, 187, 188, 191, 192, 193, 195, 198, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 208, 211, 214, 215, 218, 221, 228, 241, 247, 253, 256, 258, 259, 272, 286, 287, 304
Spears, Edward, 172, 174, 175, 176
Sperber, Deirdre, 122, 123, 124
Staline, Joseph, 51
Sykes, Mark, 160

T

Tabet, Ayoub, 171, 172, 173
Takeddine, Mounir, 174, 175, 179, 180, 181, 182
Takla, Salim, 174, 272
De Tarrazi, Philippe, 152, 153, 155, 156
Tchakhotine, Serge, 17

Tétu, Jean-François, 34, 127, 128, 229, 231, 232, 240, 241, 266, 282
Traboulsi, Fawwaz, 145, 146, 148, 149, 151, 162, 163, 168, 170, 172, 174, 175, 176
Trad, Petro, 172
Tuchman, Gaye, 32
Tuéni, Ghassan, 5, 7, 162, 167, 168, 170, 175, 179, 181
Tversky, Amos, 24, 25, 191

V

Vayssié, Georges, 8
Veniard, Marie, 38
Véron, Éliséo, 34, 39, 41, 112, 247
Viallon, Philippe, 37, 129, 134

W

Weiner, Matthew, 71
Welke, Dieter, 80, 81
Wilson, Dan, 122, 123, 124

Y

Yafi, Abdallah, 167

Z

Zein, Ramy, 7, 168
Zuber, Ryszard, 73, 118, 119

Table des matières

Remerciements	i
Résumé	v
Abstract	vi
Sommaire	vii
Introduction	1
L'interdisciplinarité du cadre théorique	3
Le sujet de recherche.....	3
L'exemple de la presse libanaise	4
Les questions de recherche et les hypothèses.....	6
Le corpus analysé.....	7
Le paradigme épistémologique	10
Les grandes lignes méthodologiques.....	14
Le plan de la thèse.....	15
Partie I : Le cadre théorique et méthodologique	17
Chapitre 1 : Le cadrage et l'influence des médias sur la construction de la réalité sociale	17
1.1. Les effets médiatiques	18
1.2. Le premier choix théorique : le cadrage médiatique	20
1.2.1. Pourquoi la théorie du cadrage ?.....	21
1.2.2. Les origines interdisciplinaires de la théorie du cadrage	22
1.2.3. Le fonctionnement concret de la théorie du cadrage médiatique	23
1.2.4. Les limites du premier choix théorique	28
1.3. Le deuxième choix théorique : la construction de la réalité sociale.....	30
1.3.1. Le cadrage et le constructivisme : deux théories qui vont de pair	31
1.3.2. Le constructivisme, entre soutiens et détracteurs	33
1.3.3. Le choix d'un constructivisme « modéré ».....	37
Chapitre 2 : L'implicite dans le discours journalistico-politique.....	40
2.1. L'approche linguistique comme suite logique des théories adoptées.....	40
2.2. Qu'est-ce que l'implicite et pourquoi l'étudier dans cette thèse ?	43
2.2.1. Les fonctions économique et esthétique de l'implicite.....	46

2.2.2. L'implicite à la lumière de la théorie de la politesse linguistique	47
2.2.3. Déjouer la censure en recourant à l'implicite	50
2.2.4. Empêcher la remise en cause de son opinion en recourant à l'implicite	52
2.2.5. « Manipuler » les destinataires par les sous-entendus	53
2.2.6. « Manipuler » les destinataires par les présupposés	54
Les origines du « pouvoir présuppositionnel »	55
2.2.7. L'exemple de <i>L'Humanité</i> (1975-1979)	59
2.3. Les différents types de contenus implicites	62
2.3.1. La terminologie adoptée : présupposé et sous-entendu	62
2.3.2. Le présupposé : comment le définir et le repérer ?	64
2.3.3. Le sous-entendu : comment le définir et le repérer ?	69
2.4. La théorie des actes de langage	73
2.4.1. L'implicite dans le performatif	74
2.4.2. « Quand dire, c'est faire »	77
L'illocutoire et le perlocutoire	80
Le pouvoir des mots	84
2.4.3. La valeur illocutoire d'un énoncé	85
2.4.4. Le présupposé et le sous-entendu à la lumière des actes de langage	86
Un acte illocutoire réussi	89
Les présupposés et les sous-entendus pragmatiques	92
2.4.5. Les actes de langage indirects	94
La terminologie adoptée : valeurs illocutoires explicite et implicite	95
La taxonomie des actes illocutoires	98
Les marqueurs des valeurs illocutoires explicites	100
Les valeurs illocutoires implicites conventionnelles et non conventionnelles	103
Chapitre 3 : Le décodage des contenus implicites	106
3.1. La signification d'un énoncé entre locuteur et destinataires	106
3.1.1. Du sens à la signification	106
3.1.2. Le rôle de l'Auteur Modèle dans l'interprétation de son propre texte	108
Les limites des calculs interprétatifs effectués	112
3.2. Le processus d'interprétation	114

3.2.1. Le présupposé et le composant linguistique	116
Les constructions présupposantes	118
3.2.2. La compétence rhétorico-pragmatique	119
Les maximes gricéennes.....	120
La loi de pertinence	122
Les lois de discours	124
3.2.3. Les éléments linguistiques et extralinguistiques à prendre en compte	124
Les éléments non verbaux	126
L'image dans le discours journalistique	127
L'image comme discours journalistique.....	130
Des sous-entendus et des présupposés dans l'image.....	136
Partie II : La presse francophone au Liban à l'époque de l'indépendance (novembre – décembre 1943).....	141
Chapitre 4 : Le contexte politique et journalistique au Liban	141
4.1. Pourquoi contextualiser ?	142
4.2. Le contexte politico-journalistique libanais sous l'Empire ottoman	144
4.2.1. La situation politique sous l'Empire ottoman.....	145
4.2.2. La presse sous l'Empire ottoman.....	151
4.3. Le contexte politico-journalistique libanais dans l'entre-deux-guerres	160
4.3.1. La situation politique dans l'entre-deux-guerres	160
4.3.2. La presse dans l'entre-deux-guerres	163
Un rôle semblable pour les journaux arabophones et francophones	167
4.4. Le contexte politico-journalistique libanais durant la Seconde Guerre mondiale.....	169
4.4.1. La situation politique durant la Seconde Guerre mondiale.....	169
4.4.2. La presse durant la Seconde Guerre mondiale.....	176
Chapitre 5 : Le discours journalistico-politique avant et pendant la crise de novembre	184
5.1. <i>L'Orient</i> à la veille de la crise	185
5.1.1. Sous-entendre le danger de l'« unité arabe »	185
5.1.2. Sous-entendre que les deux parties pourraient gagner à coopérer	188
Les autorités françaises comme destinataires.....	195
5.1.3. Pousser encore plus loin la nécessité de s'opposer au gouvernement	200

5.1.4. Présupposer de façon à servir les sous-entendus	202
5.1.5. Présupposer et sous-entendre pour annoncer implicitement.....	206
5.1.6. Sous-entendre les ambitions syriennes	207
5.1.7. Sous-entendre au profit d'autres sous-entendus	211
5.2. <i>Le Jour</i> à la veille de la crise	213
5.2.1. Sous-entendre le soutien britannique	213
5.2.2. Se baser sur la question arabe, supposée rassurante, pour sous-entendre.....	217
5.2.3. Sous-entendre des idées contradictoires	218
Des propos destinés aussi aux autorités françaises	221
Le cadre et les motivations derrière l'implicite.....	223
5.2.4. Sous-entendre en présupposant.....	225
5.3. <i>De quoi s'agit-il ?</i> pendant la crise.....	229
5.3.1. Impliciter l'authenticité.....	229
5.3.2. Sous-entendre la nécessité de la protection française	233
Les chrétiens comme destinataires	236
5.3.3. Sous-entendre pour renforcer un sous-entendu déjà implicite.....	239
L'examen des hypothèses	243
Chapitre 6 : Le discours journalistico-politique au lendemain de la crise de novembre	245
6.1. <i>L'Orient</i> au lendemain de la crise.....	245
6.1.1. Sous-entendre l'importance de décoder l'implicite	245
6.1.2. Quand s'abstenir de dire en dit long	248
6.1.3. Présupposer pour (se) sauver la face positive	249
6.1.4. Sous-entendre la nocivité des autorités libanaises	256
6.1.5. Quand la photographie renforce des présupposés et des sous-entendus verbaux ..	259
6.1.6. Sous-entendre le « péril islamique »	264
6.1.7. Sous-entendre insidieusement.....	268
6.2. <i>Le Jour</i> au lendemain de la crise	271
6.2.1. Sous-entendre la grande victoire des Libanais.....	271
Veiller à ne pas provoquer les autorités françaises.....	274
6.2.2. Quand les photographies se parlent implicitement	277
6.2.3. Sous-entendre les bonnes intentions vis-à-vis du mandataire.....	282

6.2.4. User de la littérature pour sous-entendre un propos politique	288
6.2.5. Sous-entendre pour rassurer les chrétiens.....	291
6.2.6. Se baser sur la « surdestinatarité » du patriarche pour impliciter	295
L'examen des hypothèses	297
Conclusion	301
Interrogations méthodologiques : entre subjectivité et objectivisation.....	302
La validation des hypothèses.....	303
Pour aller plus loin	307
Bibliographie	311
Index des noms de personnes	327
Table des matières.....	335

L'implicite dans le cadrage du discours journalistico-politique

Résumé

Loin d'être omnipotents, les médias n'en possèdent pas moins un pouvoir à même d'influer sur le cours des événements. Cette influence réside notamment dans leur contribution à la construction de la réalité sociale, à travers les cadres médiatiques dans lesquels ils présentent et commentent l'actualité. Cette thèse s'intéresse à la place de l'implicite dans le cadrage du discours journalistico-politique. Elle prend l'exemple de la presse francophone au Liban, alors sous mandat français, à la fin de l'année 1943. À l'époque, la presse subit la censure du fait de la Seconde Guerre mondiale et publie dans un contexte politique, marqué par un clivage net et fort qui débouche sur une crise à l'issue de laquelle le Liban accède à son indépendance. L'analyse du discours fait d'abord ressortir que le décodage des contenus implicites, ainsi que des valeurs illocutoires qu'ils véhiculent, permet de mettre au jour un cadre non seulement différent, mais parfois même contraire au cadre privilégié par les seuls contenus explicites. Elle montre ensuite que pendant une même période de publication, les motivations derrière le recours délibéré à l'implicite diffèrent d'un journal à l'autre, en fonction de la ligne éditoriale. Elle souligne enfin que s'agissant d'un même organe de presse, les motivations changent compte tenu de la période de publication. La presse au Liban sait donc parfaitement jouer de la langue pour exprimer ses idées, malgré les multiples contraintes qui pèsent sur elle.

Mots-clés : implicite – présupposé – sous-entendu – valeur illocutoire – sémio-pragmatique – analyse du discours – cadre médiatique – construction de la réalité sociale – presse francophone au Liban – indépendance du Liban.

Abstract

Far from being omnipotent, the media nonetheless have the power to influence the course of events. This influence lies especially in their contribution to the construction of social reality, through the media frames in which they present and comment on the news. This thesis examines the role of the implicit in the framing of journalistic political discourse. It takes the example of the French-language press in Lebanon, then under French mandate, at the end of 1943. At the time, the press was undergoing censorship as a result of the Second World War and publishing in a political context marked by a clear and strong cleavage that led to a crisis at the end of which Lebanon gained its independence. Discourse analysis demonstrates that decoding implicit content, and the illocutionary points it conveys, may reveal a frame that is not only different from, but sometimes even contrary to, the frame favored by explicit content alone. It then shows that during the same publication period, the motivations behind the deliberate use of implicit content differ from one newspaper to another, depending on the editorial line. Finally, it points out that within the same media outlet, motivations change according to the period of publication. The press in Lebanon is, therefore, perfectly adept at using language to express its ideas, despite the many constraints it faces.

Keywords: implicit – presupposition/entailment – implicature – illocutionary point – semio-pragmatic – discourse analysis – media frame – construction of social reality – French-language press in Lebanon – Lebanon independence.